



**HAL**  
open science

# Renominations et discours odonymiques en Bosnie-Herzégovine depuis la guerre de 1992-1995

Luc Dmitrašinovic

► **To cite this version:**

Luc Dmitrašinovic. Renominations et discours odonymiques en Bosnie-Herzégovine depuis la guerre de 1992-1995. Linguistique. Normandie Université, 2022. Français. NNT : 2022NORMR071 . tel-04826120

**HAL Id: tel-04826120**

**<https://theses.hal.science/tel-04826120v1>**

Submitted on 9 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

## THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité SCIENCES DU LANGAGE

Préparée au sein de l'Université de Rouen Normandie

### Renominations et discours odonymiques en Bosnie-Herzégovine depuis la guerre de 1992-1995.

Présentée et soutenue par  
**LUC DMITRASINOVIC**

Thèse soutenue le 08/12/2022  
devant le jury composé de

MME GEORGETA CISLARU	PROFESSEUR DES UNIVERSITES, UNIVERSITE PARIS 10 PARIS-NANTERRE	Rapporteur du jury
M. LOUIS-JEAN CALVET	PROFESSEUR DES UNIVERSITES, UNIVERSITE AIX MARSEILLE 1 PROVENCE	Membre du jury
M. FRANÇOIS GAUDIN	PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université de Rouen Normandie	Membre du jury
MME KSENIJA LEONARD	MAITRE DE CONFERENCES HDR, UNIVERSITE MONTPELLIER 3 PAUL VALERY	Membre du jury
MME GUDRUN LEDEGEN	PROFESSEUR DES UNIVERSITES, UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE RENNES 2	Président du jury
M. SALIH AKIN	PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université de Rouen Normandie	Directeur de thèse

Thèse dirigée par SALIH AKIN (DYNAMIQUE DU LANGAGE IN SITU)





Normandie Université

## THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité SCIENCES DU LANGAGE

Préparée au sein de l'Université de Rouen Normandie

### Renominations et discours odonymiques en Bosnie-Herzégovine depuis la guerre de 1992-1995

Présentée et soutenue par  
Luc DMITRAŠINOVIĆ

Thèse soutenue publiquement le 8 décembre 2022  
devant le jury composé de

Monsieur Salih AKIN	Professeur des Universités, Université de Rouen Normandie	Directeur de thèse
Monsieur Louis-Jean CALVET	Professeur des Universités, Université Aix-Marseille 1 Provence	Membre du jury
Madame Georgeta CISLARU	Professeure des Universités, Université Paris 10 Paris-Nanterre	Rapporteuse du jury
Monsieur François GAUDIN	Professeur des Universités, Université de Rouen Normandie	Membre du jury
Madame Gudrun LEDEGEN	Professeure des Universités, Université de Haute Bretagne Rennes II	Rapporteuse du jury
Madame Ksenija LÉONARD	Maitresse de conférences HDR, Université Paul Valéry Montpellier III	Membre du jury

Thèse dirigée par Salih Akin, laboratoire DY LIS (EA7474)





*La mémoire n'est pas strictement une histoire de conservation.  
C'est aussi un agent actif, une réflexion, une proposition pour l'avenir.*

Amos Gitai<sup>1</sup>

*All the world's a stage, and all the men and women merely players.*

William Shakespeare, *As You Like It*, acte 2, scène 7

---

<sup>1</sup> Radio *France Culture*, émission "La grande table", le 17 juin 2021.



## Remerciements

Je souhaite en premier lieu remercier mon directeur de recherches, Monsieur Salih AKIN, pour sa disponibilité, son aide, ses conseils, son patient soutien et ses constants encouragements.

Je tiens également à remercier les membres de mon comité de suivi, Madame Ksenija Léonard et Monsieur François Gaudin, pour leur suivi de mon travail, leurs conseils et leurs encouragements.

Mes remerciements s'adressent également à Messieurs Obren Gnjato de l'Université de Trebinje et Rajko Gnjato de l'Université de Banja Luka qui m'ont aidé de leurs précieux conseils à accéder au corpus odonymique antérieur à la guerre de 1992-1995.

À ce titre, une immense gratitude pour les personnels des bibliothèques de Banja Luka, Sarajevo et Mostar qui, grâce à leurs initiatives et leur disponibilité, ont pu mettre à ma disposition les documents qui m'ont permis de réunir le corpus.

Que soit ici aussi remercié Monsieur Darko Kodžo, géographe infographiste qui m'a fourni les fonds de cartes de Bosnie-Herzégovine. Je suis également très reconnaissant à mes précieuses informatrices locutrices natives de l'arabe et du chinois, Mesdames Mireille Karam et Tche Hong Loquineau-Wei.

Mes remerciements s'adressent aussi à toutes celles et ceux qui m'ont aidé, soutenu, notamment dans les aspects logistiques de mon séjour en Bosnie-Herzégovine ainsi, particulièrement, à Gordana qui, avec sa mère Jela, m'accompagne depuis mon adolescence et n'a jamais cessé de m'aider, à Predrag et Lazar qui m'ont gracieusement prêté leur maison pendant trois mois et aux voisins, Ilinka et Luka, pour leur compagnie et leur aide matérielle. Je n'oublie pas mes amis relecteurs Bernard, Laurent et Stéphanie. Je les remercie de leur travail très minutieux mais néanmoins rapide.

Enfin, mes remerciements vont également vers toute ma famille pour ses encouragements et sa patience en attendant plus de disponibilité de ma part.



# RÉSUMÉ

La sensibilité des odonymes aux bouleversements sociaux et politiques a été bien établie. Le champ de la toponymie et particulièrement de l'odonymie ont connu en Bosnie-Herzégovine des changements de grande envergure après la guerre de 1992-1995. Des recherches odonymiques se sont portées sur des villes d'ex-Yougoslavie pour en mesurer l'ampleur et la qualité, dégagant le texte urbain de telle ou telle mais un travail qui embrasse un corpus territorialement plus vaste et en dégage les tendances majeures restait à mener.

Nous avons ainsi constitué deux corpus d'échantillons critériés qui s'appliquent à toute la Bosnie-Herzégovine : l'odonyme de la voie qui reçoit la mairie de chaque commune, d'une part avant et d'autre part après la guerre. Définissant une typologie référentielle *ad hoc* à partir de celles proposées par la littérature scientifique, nous avons ensuite procédé à une analyse quantitative et qualitative des deux corpus odonymiques, eux-mêmes éventuellement subdivisés en sous-corpus ethnonationaux, en cohérence avec la division constitutionnelle de la société bosnienne en trois « peuples constitutifs » qui imprime une marque fondamentale dans l'organisation sociale et politique du pays.

Après avoir compilé un corpus photographique recueilli *in situ*, nous avons également analysé les contextes étroits dans lesquels les odonymes s'insèrent, les mises en scène qui les portent après la guerre.

Nos observations et analyses montrent combien le discours odonymique antérieur à la guerre est homogène et non marqué ethnonationalement dans un contraste saisissant avec la situation qui prévaut après la guerre, où le discours odonymique rend fidèlement compte des aspirations contradictoires de chacun des trois « peuples constitutifs ».

**Mots-clés** : odonymie, noms de rue, renomination(s), toponymie, Bosnie-Herzégovine, texte urbain/*city text*.



# Renaming and toponymic discourse in Bosnia and Herzegovina since the 1992-1995 war

## ABSTRACT

The sensitivity of toponyms to social and political shifts has been well established. The field of toponymy, and particularly toponymy, was subjected to major changes in Bosnia-Herzegovina after the 1992-1995 war. Toponymic studies have been carried out on cities in the former Yugoslavia in order to measure their scope and quality, and establish the city text of a particular place, but a study that encompasses a larger territorial corpus and identifies the major trends had yet to be carried out.

We have for that matter constituted two sample corpuses that apply to the whole of Bosnia-Herzegovina: the toponyms of the roads that receive the town hall of each municipality, on the one hand before the war and on the other hand after it. Defining an *ad hoc* referential typology from those proposed by the scientific literature, we then carried out a quantitative and qualitative analysis of the two toponymic corpuses, themselves possibly subdivided into ethnonational sub-corpuses, in coherence with the constitutional division of the Bosnian society into three “constituent peoples”, which leaves a fundamental mark on the social and political organisation of the country.

After having compiled a photographic corpus collected *in situ*, we also analysed the narrow contexts in which toponyms are inserted, the settings that enshrine them after the war. Our observations and analyses show how homogeneous and ethnonationally unmarked the pre-war toponymic discourse is, in a stark contrast to the post-war situation, where the toponymic discourse faithfully reflects the contradictory aspirations of each of the three “constituent peoples”.

**Key words:** toponymy, street names, street renaming, toponymy, Bosnia and Herzegovina, city text.



# Preimenovanja i odonimski diskurs u Bosni i Hercegovini od rata 1992.-1995.

## SAŽETAK / APSTRAKT

Osjetljivost odonima na društvene i političke preokrete je dobro utvrđena. Oblast toponimije, a posebno odonimije u Bosni i Hercegovini doživjela je dalekosežne promjene poslije rata 1992-1995. Vršila se odonimijska istraživanja na gradovima bivše Jugoslavije kako bi se izmjerio njihov obim i kvalitet, izdajući *gradski tekst* ovoga ili onoga grada, ali ostalo je da se uradi studija koja bi obuhvatala teritorijalno veći korpus i pokazala glavne crte.

Tako smo sastavili dva korpusa od kriterijskih uzoraka koji vrijede za cijelu Bosnu i Hercegovinu: odonim ulice koja prima vijećnicu svake opštine, s jedne strane prije rata a i s druge strane poslije rata. Sastavši *ad hoc* referentnu tipologiju od onih koje je naučna literatura predložila, izvršili smo kvantitativnu i kvalitativnu analizu obaju odonimskih korpusa, koji su i sami eventualno podijeljeni na etnonacionalne potkorpuse, u skladu s ustavnim podjelom bosanskohercegovačkog društva na tri "konstitutivna naroda" koja utiskuje temeljni pečat na društvenu i političku organizaciju zemlje.

Sastavši takođe fotografski korpus sakupljen *in situ*, analizirali smo i uske kontekste u kojima su odonimi umetnuti, inscenacije koje ih nose poslije rata.

Naša zapažanja i analize pokazuju kako je odonimijski diskurs prije rata homogen i nije etnonacionalno obilježen, u oštrom kontrastu sa situacijom koja vlada poslije rata, u kojoj odonimijski diskurs vjerno opisuje kontradiktorne čežnje svakog od triju "konstitutivnih naroda" .

**Ključne riječi** : (h)odonimija, nazivi ulica, preimenovanje, toponimija, Bosna i Hercegovina, gradski tekst/*city text*.



# Sommaire

Remerciements.....	5
RÉSUMÉ .....	7
ABSTRACT.....	9
SAŽETAK / APSTRAKT .....	11
Sommaire .....	13
Avertissement orthographique .....	15
Orthographe et prononciation des mots notés dans leur graphie originale en bosniaque, croate, serbe.....	17
Convention rhétorique.....	19
Convention scripturale (cartes).....	19
Convention esthétique et sémantique (cartes, tableaux et graphiques) .....	19
Convention formelle (cartes).....	19
Traductions .....	20
INTRODUCTION .....	21
PARTIE 1 – CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE ET CADRAGE THÉORIQUE	37
CHAPITRE 1. Problématique, questions et hypothèses de recherche .....	39
CHAPITRE 2. Contexte et terminologie .....	43
CHAPITRE 3. Contextualisation géographique et historique et situation sociolinguistique de la Bosnie-Herzégovine actuelle .....	77
CHAPITRE 4. Nommer les lieux en Bosnie-Herzégovine .....	103
CHAPITRE 5. Du nom propre à l'odonyme. Cadre théorique pour une toponymie discursive 135	
PARTIE 2 – MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET ANALYSE DES DONNÉES....	191
CHAPITRE 6. Circonscription et constitution du corpus .....	193
CHAPITRE 7. Description du corpus actuel, postérieur à la guerre de 1992-1995, ventilation en trois sous-corpus et analyse de la forme de l'adresse et de la diversité odonymique .....	201
CHAPITRE 8. Analyse chronoréférentielle du corpus <i>post bellum</i> .....	239
CHAPITRE 9. Analyse référentielle des odonymes postérieurs à la guerre de 1992-1995 .....	257
CHAPITRE 10. Description du corpus antérieur à la guerre de 1992-1995.....	301
CHAPITRE 11. Analyse chronoréférentielle du corpus antérieur à la guerre de 1992-1995 .....	331
CHAPITRE 12. Analyse référentielle des odonymes antérieurs à la guerre de 1992-1995 .....	345
CHAPITRE 13. Analyse chronologique des corpus odonymiques <i>ante</i> et <i>post bellum</i> et analyse du processus de renomination.....	369

CHAPITRE 14. Mises en scène et observations <i>in situ</i> .....	425
CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....	571
Bibliographie .....	577
Index des auteurs .....	603
Index des notions.....	609
Index des villes .....	612
Table des tableaux.....	620
Tables des figures.....	627
Table des cartes.....	629
Table des photographies.....	631
Table des matières.....	639

# Avertissement orthographique

Pour la rédaction de la présente thèse, sauf dans les citations déjà en français, où nous maintenons l'orthographe utilisée par l'auteur cité, nous nous sommes conformés aux préconisations orthographiques telles qu'énoncées dans le *Rapport* du Conseil supérieur de la langue française publié le 6 décembre 1990.

En cas de doute, de manière pratique, nous avons suivi la forme indiquée par le guide pratique de la linguiste Chantal CONTANT, *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée : cinq millepattes sur un nénufar*, éditions De Champlain S. F., Montréal (Québec), 2009, réimp. 2014, 256 pages, ainsi que l'ouvrage de Dominique DUPRIEZ, *La nouvelle orthographe en pratique*, éditions De Boeck Dukulot, Louvain-la-Neuve, 2009, 2<sup>e</sup> édition, 2014, 256 pages.



# Orthographe et prononciation des mots notés dans leur graphie originale en bosniaque, croate, serbe.

À la différence du russe qui ne dispose pas de variante scripturale en alphabet latin et offre le confort pour le lecteur francophone d'une translittération "fidèle" à la prononciation selon les normes de lecture françaises, les bosniaque, croate et serbe s'écrivent ou peuvent s'écrire en alphabet latin et disposent ainsi déjà d'une forme écrite "lisible" pour un francophone, moyennant toutefois quelques avertissements notamment quant à la lecture des lettres augmentées d'un signe diacritique. Nous listons ici ce qui diffère de la norme de lecture française.

En gras dans les exemples, les lettres traitées dans le tableau sur lesquelles il convient d'être attentif.

Tableau 1 : Prononciation de certaines lettres en bosniaque, croate, serbe, serbo-croate, BCMS.

Lettre	API	Exemple	Prononciation
<b>c</b>	ts	Stolac	
<b>č</b>	tʃ	<b>Celinac</b> Gradačac Glamoč	
<b>ć</b>	tc	<b>Bileća</b> <b>Čelić</b> Milići	Le point d'articulation alvéolo-palatal est difficile à trouver pour un francophone. Par commodité, il est possible ici de lire comme č.
<b>đ</b>	dʒ	<b>Đeđevo</b>	Consonne alvéolo-palatale affriquée. Nous la tiendrons pour équivalente à la palato-alvéolaire dj français.
<b>e</b>	ɛ	Breza Pale	Nous le tiendrons pour équivalent au é français.
<b>g</b>	g	Gacko	Toujours [g], même devant e et i.
<b>h</b>	x	Han Pijesak	Fricative vélaire
<b>j</b>	j	<b>Jajce</b> Ljubinje Maglaj	
<b>r</b>	ɾ	Brod Brčko Drvar Srbac Trnovo	Toujours roulé Semi-voyelle en position interconsonantique
<b>s</b>	s	Bosanski Petrovac	Toujours non-voisée y compris en position intervocalique
<b>š</b>	ʃ	Sipovo Ljubuški	
<b>u</b>	u	Bugojno Rudo	
<b>ž</b>	ʒ	<b>Žužim</b> <b>Žepče</b>	



## **Convention rhétorique**

Pour ne pas répéter trop souvent la formulation « avant la guerre de 1992-1995 » ou « antérieur à la guerre de 1992-1995 » ou « après la guerre de 1992-1995 » ou « postérieur à la guerre de 1992-1995 », nous utilisons fréquemment la formule *ante bellum* ou *post bellum*. Par l'emploi de ces formes, nous ne faisons jamais référence à une autre guerre, notamment pas à la Seconde Guerre mondiale à laquelle il est par ailleurs quelquefois fait aussi référence.

## **Convention scripturale (cartes)**

Dans les cartes de répartition géographique des communes sur tel ou tel critère, le nom des communes apparaît en gras, le nom des odonymes en caractères maigres. Le nom des odonymes du corpus antérieur à la guerre de 1992-1995 est en caractères droits tandis que les odonymes du corpus postérieur à cette guerre apparaissent en caractères italiques.

## **Convention esthétique et sémantique (cartes, tableaux et graphiques)**

Dans les cartes et les tableaux, nous réutilisons la même convention de couleurs que celle utilisée sur le site internet de l'institut bosnien des statistiques de la population, à savoir vert clair ou foncé pour se référer à la partie bosniaque, bleu clair ou foncé pour se référer à la partie croate et rose ou rouge pour se référer à la partie serbe.

Nous utilisons le jaune pour désigner les corpus non subdivisés en sous-corpus ethnationaux.

## **Convention formelle (cartes)**

Les fonds de carte à partir desquels nous avons travaillé et illustré cette recherche ont été fournis par le cartographe Darko Kodžo, entreprise "Geodet", de Banja Luka. Il nous a fourni

des fonds de cartes représentant la Bosnie-Herzégovine avec ses découpages actuels. Il s'ensuit que les cartes qui illustrent une situation *ante bellum* présentent des limites communales qui peuvent être marginalement inexactes. Nous avons le cas échéant rectifié le profil des communes anciennes pour le rendre presque exact en rendant aux communes une grosse partie détachée quand nous les avons coloriées. Nous n'avons pas rectifié les contours des communes que nous n'avons pas mises en exergue.

## **Traductions**

Sauf indication contraire et sauf les extraits des accords de Dayton, toutes les traductions en français sont les nôtres.

# INTRODUCTION

## 1. Toponymie et ononymie. Actualité et débats

L'actualité nous donne profusément à voir combien, dans le champ du discours, le nom des lieux montre une sensibilité certaine aux changements sociopolitiques. Cela pourrait relever d'un certain paradoxe en ceci que les lieux eux-mêmes ne changent pas, demeurent souvent identiques, intacts. C'est leur nom qui est retouché.

En effet, quoi de plus durable à l'échelle humaine que des éléments de géographie physique, tels qu'une montagne par exemple ? Ainsi, la célèbre montagne sacrée des aborigènes d'Australie voit son nom être modifié. En 1993, au nom qui lui avait été donné en 1873, honorant Sir Henry Ayers, homme politique australien, est ajouté le nom initial de la montagne, qui devient Ayers Rock / Uluru. L'ordre des deux éléments est ensuite inversé en 2002, pour devenir Uluru / Ayers Rock<sup>2</sup> (Guillorel, 1999 : 62).

Suite au décès de George Floyd aux États-Unis le 25 mai 2020, évènement qui va avoir beaucoup d'effet dans le champ du discours onomastique, un autre oronyme australien a été modifié. Le nom du massif des *King Leopold Ranges*, nommé en l'honneur du roi des Belges Léopold II, s'est trouvé dans une situation qui n'était plus acceptable par l'opinion publique australienne. L'écho de cette renomination d'un petit massif montagneux d'Australie Occidentale, dans le contexte échauffé des manifestations de l'été 2020 marqué par le mouvement civil *Black Lives Matter*, est parvenu jusqu'à la presse française<sup>3</sup>.

Dans une région voisine de l'Australie, en Nouvelle-Zélande, les exemples de restitutions de noms maoris abondent, notamment depuis la Loi de 1975 relative au Traité de Waitangi<sup>4</sup>. L'enjeu est de rendre aux lieux le nom qu'ils portaient avant la colonisation britannique et la grande créativité toponymique de James Cook dès 1769. Outre le changement de tous les

---

<sup>2</sup> Cf. le site officiel australien l'État du Territoire du Nord dédié aux noms de lieu et leur changement, <http://www.ntlis.nt.gov.au/placenames/view.jsp?id=10532>. Consulté le 06.12.2020. Le site institutionnel précise que les propositions recueillies doivent satisfaire au fait que « *les noms devront être durables et ne seront modifiés que si cela est absolument nécessaire* » (notre traduction, c'est nous qui soulignons) [Names will be enduring and will only be changed when absolutely necessary.]

<sup>3</sup> Cf. L'hebdomadaire français Paris Match, édition du 03/07/2020, <https://www.parismatch.com/Royal-Blog/famille-royale-belge/Roi-des-Belges-Leopold-II-la-chaine-de-montagnes-australienne-a-son-nom-rebaptisee-1692538>, consulté le 04.07.2020.

<sup>4</sup> *Treaty of Waitangi Act 1975*.

toponymes<sup>5</sup>, le changement du nom même du pays est dans le débat politique actuel (septembre 2020), la représentation politique des Maoris désirant redonner au pays le nom maori d'Aotearoa<sup>6</sup>.

L'Inde a connu également un mouvement de restitution de noms de lieux. Entamé dès l'indépendance de l'Inde en 1947, le mouvement se poursuit aujourd'hui. De très nombreuses villes et États ont changé de nom, Bombay est devenu Mumbai en 1995 par exemple, Madras est devenu Chennai<sup>7</sup>, Pondichéry Puducherry et c'est aujourd'hui le nom même du pays aussi qui fait débat. La Cour Suprême Indienne (*Supreme Court of India*) a rejeté le 2 juin 2020 la requête d'un citoyen qui entendait que le nom *India* ne puisse plus être utilisé en alternative à *Bharat*. La Cour Suprême s'est déclarée incompétente et a indiqué qu'il conviendra de saisir le parlement sur cette question. Des instances officielles n'y cessent d'être saisies de nouvelles demandes fondées sur une relecture du passé, relecture discutable<sup>8</sup>.

Dans le contexte géopolitique tendu de la mer de Chine méridionale, les Philippines usent de la nomination de récifs et bancs de sable pour signifier, face à la Chine, leur souveraineté sur ces territoires de l'archipel des Iles Spratleys<sup>9</sup>.

Le thalassonyme lui-même est débattu. Pour la Chine, il s'agit de la mer de Chine méridionale ou mer du Sud, pour les Philippines de la mer des Philippines (occidentale) et pour l'Indonésie, de la mer de Natuna septentrionale. Le même objet reçoit ici un nom clairement marqueur d'une revendication territoriale.

La simple évocation d'un oïkonyme peut éveiller des soupçons ou révéler des intentions d'irréductibilité : l'édition du 3 juillet 2020 de la chaîne d'informations indienne anglophone en ligne World is One/WION TV titre sur des revendications territoriales chinoises sur la ville russe de Vladivostok et argumente à charge en illustrant son propos avec un tweet d'un

---

<sup>5</sup> Relancée par la mort de George Floyd aux États-Unis. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, cet article du *New Zealand Herald* du 15 juin 2020 : <https://www.nzherald.co.nz/nz/george-floyd-protests-new-zealands-offensive-place-names-and-the-case-to-have-them-changed/U7W632KE3BHY4UELQIYADR65MI/> , consulté le 06.12.2020

<sup>6</sup> Cf. Journal en ligne *Stuff.co.nz* <https://www.stuff.co.nz/pou-tiaki/te-reo-maori/300107523/is-it-time-to-restore-all-of-new-zealands-mori-place-names#:~:text=To%20coincide%20with%20M%C4%81ori%20Language,original%20ingoa%20M%C4%81ori%20by%202026> , consulté le 06.12.2020

<sup>7</sup> Ces deux villes sont également citées par Hervé Guihorel, *op. cit.*, page 62.

<sup>8</sup> La dernière en date dont nous ayons eu connaissance est la demande adressée par le Président du PJP de Delhi, Adesh Gupta, au Ministre en Chef de Delhi, de renommer une quarantaine de noms de quartier datant de l'époque moghole en tant que ces toponymes seraient des « symboles d'esclavage ». Cette proposition est débattue dans les milieux scientifiques. Cf. l'interview de l'historienne Swapna Liddle sur la chaîne indienne indépendante The Wire du 2 mai 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=oKpMQugSNgM> , consulté le 15 août 2022.

<sup>9</sup> Cf. Journal philippin en ligne *Rappler* du 17 août 2020, <https://www.rappler.com/nation/west-ph-sea-sandbars-reefs-filipino-names-assert-philippines-rights-china> , consulté le 17.08.2020.

diplomate chinois qui utilise le nom *chinois* de la ville, d'avant la cession de la région à la Russie par la Convention de Pékin de 1860 : *Haishenwai*<sup>10</sup>. Ceci est tenu pour un signe supplémentaire des intentions expansionnistes de la Chine.

Les noms contestés peuvent relever également de bâtiments ou d'institutions. Une autre illustration de l'été 2020 offerte également par les suites du décès de George Floyd a suscité des débats à Berlin, à propos du nom d'une station de métro de la capitale allemande, station dont le nom, *Mohrenstrasse*, évoque, disent ses opposants, la traite d'esclaves africains. Ils proposent de changer le nom de la station en *George-Floyd Strasse*<sup>11</sup>.

Nommer une institution, qui se manifeste en un lieu, relève du même processus. Un débat agite, par exemple, en décembre 2020 l'État du Kerala où un site annexe d'une grande institution de recherche médicale de la ville de Trivandrum/Thiruvananthapuram est appelé à recevoir un nom le distinguant du site principal. Selon les détracteurs de cette initiative, parmi lesquels le célèbre parlementaire kéralais Shashi Tharoor cité par l'édition en ligne du journal indien *India Today* dans son édition du 5 décembre 2020, Shri Guruji Madhav Sadashiv Golwalkar (appelé à remplacer Rajiv Gandhi) n'était qu'un « bigot admirateur d'Hitler ».

L'actualité de 2019 donne une autre illustration de ce que l'on peut faire d'un nom et d'un lieu, non plus « seulement » revendiquer, ou marquer symboliquement un lieu de son sceau, mais opérer une démarche inverse, utiliser, instrumentaliser un lieu pour honorer un nom. En l'occurrence, il s'agit, dans les propos du président français Emmanuel Macron le 15 août 2019 lors de la cérémonie du 75<sup>e</sup> anniversaire du débarquement allié de Provence le 15 août 1944, de rendre hommage aux soldats africains qui y ont combattu sous le drapeau français<sup>12</sup>. « *Les noms, les visages, les vies de ces héros d'Afrique doivent faire partie de nos vies de citoyens libres. [...] Je lance un appel aux maires de France pour qu'ils fassent vivre par les noms de nos rues, de nos places [...], la mémoire de ces gens qui rendent fiers (sic) toute l'Afrique et disent de la France ce qu'elle est profondément.* »

Inversement, on peut estimer que tel nom ne mérite plus d'être honoré d'une rue et, a contrario de la déclaration du 15 août 2019, quelques mois plus tard, en réponse à de

---

<sup>10</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=yX5rZVH-9hY&feature=youtu.be> consulté le 04.07.2020

<sup>11</sup> Cf. Journal britannique *The Guardian* du 7 juillet 2020 [https://www.theguardian.com/world/2020/jul/07/blm-inspired-name-change-for-berlin-metro-station-mohrenstrasse-fails-to-end-controversy?CMP=Share\\_iOSApp\\_Other](https://www.theguardian.com/world/2020/jul/07/blm-inspired-name-change-for-berlin-metro-station-mohrenstrasse-fails-to-end-controversy?CMP=Share_iOSApp_Other) consulté le 9 juillet 2020.

<sup>12</sup> Cf. l'article sur le site de la radio française FranceInfo, publié le 15.08.2019

[https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/histoire/emmanuel-macron-appelle-les-maires-a-renommer-des-rues-en-hommage-aux-soldats-africains-de-l-armee-francaise-qui-ont-participe-a-la-liberation\\_3577725.amp](https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/histoire/emmanuel-macron-appelle-les-maires-a-renommer-des-rues-en-hommage-aux-soldats-africains-de-l-armee-francaise-qui-ont-participe-a-la-liberation_3577725.amp) consulté le 16.08.2019.

Cf. le discours du Président Emmanuel Macron du 15.08.2019 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/08/15/ceremonie-du-75eme-anniversaire-du-debarquement-en-provence>

nombreuses voix qui se sont élevées pour retirer de l'espace public des statues ou renommer des rues au nom de personnes engagées dans la traite des esclaves, le président Emmanuel Macron a indiqué son désaccord lors de son *Adresse aux Français* du 14 juin 2020<sup>13</sup> à ce que collectivement la société « efface » des noms devenus indésirables : « [...] *la République n'effacera aucune trace ni aucun nom de son histoire.* » Se confirme là l'importance accordée par le président de la république française à ce champ discursif qui consiste à nommer les lieux, en l'espèce, notamment les rues.

La presse grand public se fait alors l'écho de ce débat profus qui infuse dans la société : Sur la chaîne publique de radio France Inter, le 15 juin 2020<sup>14</sup>, la journaliste Léa Salamé reçoit l'économiste Thomas Piketty. Pendant l'entretien, interrogé par la journaliste, il sort de son champ de spécialité pour critiquer la position du chef de l'État concernant les renominations toponymiques : « *Refuser la discussion, c'est problématique.* ». Quelques minutes plus tard, lors de la même émission, c'est la porte-parole du gouvernement français, Sibeth Ndiaye, qui, pressée par la journaliste d'exemples de noms de rue qui lui semblent contestables, revient sur les propos du président de la république : « *Il faut qu'on ait une réflexion historiographique. [...] Il faut avoir la sérénité de se poser des questions.* » La presse écrite s'empare du sujet.

*La Nouvelle République.fr* du 15 juin 2020<sup>15</sup>, « Racisme : à Tours, faut-il débaptiser la rue Colbert ?<sup>16</sup> », *Ouest-France.fr* du 16 juin 2020<sup>17</sup>, « Hauts-de-Seine. La Ville de Garches veut changer les noms d'une rue et d'une place portant les noms d'antisémites<sup>18</sup> », *La Nouvelle République.fr* du 15 juillet 2020<sup>19</sup>, « Blois : faut-il changer le nom de certaines rues ?<sup>20</sup> ». Il serait possible de citer bien d'autres titres de l'été 2020, en France, mais aussi à l'étranger. Poursuivant le débat de discours en discours, en pleine cohérence avec sa déclaration du 15 août 2020, mais en décalage eu égard à ses propos lors de son adresse du 14 juin 2020 précitée, Emmanuel Macron déclare le 4 décembre 2020, interrogé lors d'un entretien sur la plateforme du média en ligne *Brut*<sup>21</sup>, relativement aux personnes noires ou d'origine

---

<sup>13</sup> <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/06/14/adresse-aux-francais-14-juin-2020> , consulté le 18 juin 2020.

<sup>14</sup> <https://www.franceinter.fr/emissions/le-7-9/le-7-9-15-juin-2020> , consulté le 15 juin 2020.

<sup>15</sup> <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/racisme-faut-il-debaptiser-la-rue-colbert> , consulté le 16 juin 2020.

<sup>16</sup> Cf. Annexe

<sup>17</sup> <https://www.ouest-france.fr/ile-de-france/garches-92380/hauts-de-seine-la-ville-de-garches-veut-changer-les-noms-d-une-rue-et-d-une-place-portant-les-noms-d-antisemites> , consulté le 18 juin 2020.

<sup>18</sup> Cf. Annexe

<sup>19</sup> <https://www.lanouvellerepublique.fr/blois/blois-faut-il-changer-le-nom-de-certaines-rues> , consulté le 15 juillet 2020.

<sup>20</sup> Cf. Annexe

<sup>21</sup> L'entretien du 4 décembre 2020 avec le média *Brut* sur la plateforme YouTube

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/12/04/le-president-emmanuel-macron-repond-aux-questions-de-brut> ou bien [https://www.youtube.com/watch?v=lvkewyupR\\_8](https://www.youtube.com/watch?v=lvkewyupR_8) , de la minute 1:00:45 à la minute

maghrébine qui vivent en France, qu' « *ils ont leurs héros. Il faut savoir reconnaître ces mémoires, les partager.* » Le Président lance alors un « *appel à contribution collective* » de sorte que « *au mois de mars, on puisse avoir un catalogue de trois-cents à cinq-cents noms, de ces héros et qu'on puisse décider ensuite d'en faire des rues et des statues. [...] Il y aura des noms de rues à changer* ».

On constate que la question odonymique travaille le pays et qu'elle révèle sur le plan discursif des changements plus profonds qui opèrent dans la société. On constate également que même si le président Macron déclare que ce n'est pas à lui de rédiger cette liste et délègue l'établissement du « *catalogue* » de noms aux historiens et à la société civile, la position dans laquelle il est placé reste marquée d'une certaine ambiguïté. Il commande un catalogue, une liste « officielle », d'une manière ou d'une autre marquée au sceau du pouvoir.

Le champ référentiel yougoslave vient également se rappeler à l'attention de qui s'intéresse à l'histoire et ses acteurs. Le journaliste français Jean-Christophe Buisson publie le 17 juillet 2016 dans *FigaroVox* l'article « *Mihailović, ce héros de l'histoire méconnu* », à l'occasion de soixante-dixième anniversaire de l'exécution du Général Draža Mihailović, résistant monarchiste anticomuniste serbe de la Seconde Guerre mondiale, par les autorités yougoslaves le 17 juillet 1946. Jean-Christophe Buisson « appelle les Français à honorer dignement la mémoire du « De Gaulle serbe » » et regrette que pas même « la moindre venelle » ne porte son nom en France.

L'expérience tangible de ces événements et débats plus ou moins récents nous permet de mesurer la sensibilité de la question onomastique en général, toponymique plus précisément et odonymique en particulier.

L'intérêt porté aux toponymes, aux odonymes, est un champ des sciences sociales à la croisée de nombreuses disciplines. Historiens, géographes, sociologues, linguistes ont fait de la ville et du nom de ses voies un objet d'étude. Elles ont en effet beaucoup à dire.

## 2. Élaboration du sujet

Le sujet et le corpus de cette recherche ne sont pas imposés d'emblée sous leur forme définitive. Ils se sont affinés au fil du temps pour, à la faveur des difficultés de recueil du corpus, exposées ultérieurement, et du murissement de la réflexion, finir par se cristalliser sous leur forme définitive. De la renomination des noms des rues en Bosnie-Herzégovine après la guerre de 1992-1995, le sujet s'est resserré sur les noms (et leur changement) des voies où sont installées les mairies des communes de Bosnie-Herzégovine. Un corpus textuel se constitue ainsi par l'agrégation des diverses adresses respectives.

À différents niveaux sociaux, une cohérence nationale bosnienne se dégage, comme pour la crise des passeports pour les enfants malades en 2013<sup>22</sup>, la convergence des luttes sociales avec les forums de 2013<sup>23</sup>, la lutte pour la vérité concernant la mort de David Dragičević en 2018<sup>24</sup>. Ces faits pointent vers la conscience d'habiter un même espace, de former un même corps social, de constituer une société civile au niveau de la Bosnie-Herzégovine tout entière. Toutefois, tous les jours la scène politique offre, elle, un tout autre visage de la Bosnie-Herzégovine, fait de querelles, provocations, prises de distance entre les deux entités, toujours sur une ligne de démarcation, voire de fracture, ethnonationale qui tend à séparer, tenir ou mettre à distance l'Autre, vu essentiellement dans sa dimension ethnonationale.

L'objet de cette recherche s'insère dans cette tension, précipitée dans la *n* qui sépare l'*ethos* de l'*ethnos*.

## 3. Contexte général bosnien

Un terme est trouvé à la guerre civile de 1992-1995 avec les accords de Dayton. Cet accord tend approximativement à figer la guerre dans le rapport de force entre les parties au moment de la signature. Chacune des parties a pu, du fait du conflit, se prévaloir de faits de

---

<sup>22</sup> Cf. « Bosnie : La « Révolution des bébés » envahit le centre de Sarajevo », *Courrier des Balkans*, 11.06.2013, <https://www.courrierdesbalkans.fr/bosnie-la-revolution-des-bebes-envahit-le-centre-de-sarajevo> consulté le 03.07.2019, Cf. Annexes.

<sup>23</sup> Cf. « Tous unis ! » : Ce que signifie le réveil citoyen de la Bosnie-Herzégovine », *Courrier des Balkans*, 08.07.2013, <https://www.courrierdesbalkans.fr/tous-unis-ce-que-signifie-le-reveil-citoyen-de-la-bosnie-herzegovine> consulté le 03.07.2019, Cf. Annexes.

<sup>24</sup> La presse s'est largement fait l'écho des mouvements de protestation suite à la mort de David Dragičević à Banja Luka et la "convergence des luttes", avec la mort également suspecte de Dženan Memić à Sarajevo en 2016. Par exemple, « À quand la justice et la vérité pour David et Dženan », *Courrier des Balkans*, 25.11.2020, <https://www.courrierdesbalkans.fr/bosnie-herzegovine-justice-pour-david-et-dzenan> consulté le 19.12.2020, Cf. Annexes.

guerre, de (re)conquêtes, de victoires militaires. Le nom des rues en témoigne aussi, chacune d'elles parlant pour son camp.

Comme les autres États successeurs de la Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine a été le théâtre d'une vague importante de renomination des rues.

Les odonymes se distinguent ici par le nombre de changements. Dans certaines communes, une trentaine de pourcents, dans d'autres plus de la moitié, dans certaines presque tous les odonymes sont modifiés.

Chacun des États, sauf la Serbie qui se voyait comme le successeur légitime de la Yougoslavie que les autres États quittaient, s'est trouvé pris dans un double mouvement : d'une part, un élan de libération nationale, d'indépendance (les fêtes nationales de chacun des États successeurs fêtent leur indépendance de la Yougoslavie, sauf la Serbie qui fête le premier soulèvement serbe (contre les Turcs) de 1804), d'autre part un changement de régime économique et politique, abandonnant le communisme, le socialisme autogestionnaire, pour un système capitaliste de marché. La littérature scientifique a montré combien ces deux situations, prises séparément, provoquaient de très nombreuses renominations de rues. La Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro et la Slovénie cumulent ces deux critères. La Bosnie-Herzégovine se distingue toutefois par la complexité de sa composition humaine, un désir inégalement partagé de quitter la Yougoslavie et par la violence qui a accompagné sa séparation de la Fédération yougoslave, donnant lieu à une guerre civile de 1992 à 1995. Les noms des rues témoignent de cette distinction et soulignent la divergence des voix pour faire société.

Aujourd'hui, plus de vingt ans après les accords de Dayton et la fin du conflit armé, les questions onomastiques ne cessent toujours d'agiter la scène publique et de polluer les relations sociales. Par exemple, l'édition en ligne de *Slobodna Bosna*, hebdomadaire politique publié à Sarajevo et diffusé dans les deux entités de Bosnie-Herzégovine, titrait le 14 octobre 2019<sup>25</sup>, certes sur la façon dont la personne de Ratko Mladić était présentée dans des manuels scolaires de République serbe de Bosnie-Herzégovine, mais ouvrait l'article aussi sur le fait que de nombreux établissements scolaires de République Serbe portaient le nom de Saint Sava, jugé « inacceptable <sup>26</sup> » pour les Bosniaques par Ramiz Salkić, Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la République Serbe de Bosnie-

---

<sup>25</sup> [http://www.slobodna-bosna.ba/vijest/129876/mnogi\\_su\\_sokirani\\_evo\\_kako\\_je\\_u\\_udzbenicima\\_u\\_rs\\_u\\_predstavljen\\_ratko\\_mladic.html](http://www.slobodna-bosna.ba/vijest/129876/mnogi_su_sokirani_evo_kako_je_u_udzbenicima_u_rs_u_predstavljen_ratko_mladic.html), consulté le 15 octobre 2019.

<sup>26</sup>Cette prise de position fait toutefois évidemment débat. Un commentaire d'un internaute à l'article fait valoir le rôle de St Sava dans le « progrès global » de la nation et notamment dans « les Lumières ».

Herzégovine, représentant bosniaque, qui dénonce « l'orthodoxisation »<sup>27</sup> du système éducatif de l'Entité. Saint Sava est la représentation hagiographique du « souverain serbe idéal » forgée à l'époque médiévale (Marjanović-Dušanić, 2017 : 38).

On aura cerné dans les prémices ici posées, dans les exemples présentés plus haut issus de divers pays, que les phénomènes (re)nominatifs qui sont à l'œuvre en Bosnie-Herzégovine relèvent d'un mouvement qui n'est pas unique. Il a été de nombreuses fois observé, documenté, décrit dans la littérature scientifique

Ainsi qu'il est donné à voir en Bosnie-Herzégovine, comme ailleurs et comme les nombreux exemples introductifs l'ont illustré, nommer relève d'une contingence toujours problématique, toujours à vif. Il convient d'en observer les enjeux et les ressorts. Les trente dernières années de recherche universitaire sur les odonymes, notamment faisant suite à un bouleversement politique, offrent les outils conceptuels qui vont nous permettre d'observer et analyser la situation particulière de la Bosnie-Herzégovine.

#### **4. Particularités du terrain**

Attribuer un nom aux rues compose, rue après rue, un tableau d'ensemble, d'un point de vue de l'orientation et de la géographie, un plan de ville, mais sur le plan discursif il se tisse ainsi un « texte urbain ». L'odonyme constitue un marqueur territorial. La nomination structure l'espace. Le nom de rue, en catégorisant l'espace, permet l'orientation, la circulation, les déplacements... Le nom de rue donne du sens à l'espace en convoquant le nom de personnalités, d'évènements, ou bien tout simplement en décrivant les caractéristiques de la rue. Il établit une interdiscursivité entre les différents noms de rue.

Un texte urbain (*city-text*), un texte odonymique, qui se donne à voir au sein de chaque commune, se constitue, comparable ou concurrent, voire opposé selon les communes. Il se dégage une cohérence textuelle au niveau ethnonational un supertexte urbain qui pose un texte urbain serbe, distinct du texte urbain croate, distinct du texte urbain bosniaque.

Les processus sont ici comparables à ceux décrits par la littérature scientifique, mais accentués par le double mouvement : d'une part, le changement de régime politique et d'autre part une seconde dimension diversement perçue selon les opinions politiques et ethnonationales de chacun : pour certains Bosniaques une libération nationale et pour

---

<sup>27</sup> *Pravoslavizacija*, néologisme polémique (formé sur la racine *pravoslav-* : orthodox-) qui répond vraisemblablement au terme *islamizacija*, en circulation depuis bien plus longtemps.

certaines Croates et certains Serbes de Bosnie-Herzégovine, non pas tant « libération nationale » comme pour la Croatie, Macédoine, Monténégro, Slovaquie, mais désir de marquage ethnonational.

## **5. Effets linguistiques de la guerre de 1992-1995**

Les bouleversements sociopolitiques des suites de la guerre de 1992-1995 sont accompagnés en Bosnie-Herzégovine de changements qui s'observent au plan langagier sur plusieurs niveaux, à commencer par un niveau supérieur et plus général, celui de la langue elle-même.

Comme le montre Patrick Sériot (2005 : 82), la situation linguistique de la Yougoslavie est issue d'un travail sur la langue d'une construction qui se fonde sur les contours que l'on désire donner à la « nation ». Celle dont la création est visée s'est inscrite là dans le cadre de la quête d'indépendance des peuples sud-slaves de l'empire austro-hongrois, pour lesquels l'alliance semblait plus utile que la lutte fragmentée.

L'œuvre convergente du Slovène Jernej Kopitar (1780-1844), du Croate Ljudevit Gaj (1809-1872) et du Serbe Vuk Karadžić (1787-1864) débouche sur la signature d'un accord à Vienne en 1850 : la création d'une langue littéraire, ou langue normée, est le résultat d'une négociation. Le premier avait rédigé une grammaire slovène, qui fournit un modèle pour bâtir une langue normée à partir des parlers populaires. V. Karadžić avait fait une réforme de l'orthographe serbe et s'inspire des méthodes de Kopitar. Enfin L. Gaj décide d'adopter le dialecte štokavien, largement répandu chez les Serbes. « L'idée yougoslave » a pour résultat la création d'une langue littéraire unifiée (écrite en alphabet latin chez les Croates, en alphabet cyrillique chez les Serbes, la langue slovène restant en dehors de la construction du serbo-croate). C'est donc bien une idée étatique (donc politique) au départ qui débouche sur une langue, et non l'inverse, comme les romantiques le proclament.

Les circonstances changeant, ce qui a été créé peut être modifié. On peut observer d'importants effets linguistiques dans l'aire ex-yougoslave et notamment bosnienne : un recul de l'usage du « serbo-croate » dans les républiques ex-yougoslaves qui n'ont pas le

croate ou le serbe pour langue principale ou nationale, des mouvements de distanciation entre le serbe et le croate, l'édification de la variante monténégrine en « langue » monténégrine avec des lettres nouvelles particulières et enfin s'agissant de la Bosnie-Herzégovine, la dénomination de « langue bosniaque ». Cette caractérisation nécessite d'être discutée, de même que la situation linguistique de la Bosnie-Herzégovine nécessite d'être brièvement examinée.

Dans une certaine mesure, cette situation de tension linguistique affecte également la manière de nommer les lieux, elle peut, entre autres effets, orienter certains choix lexicaux.

Elle est la conséquence de ces bouleversements, mais elle en est également l'instrument, l'agent performatif, le marqueur. Nous développerons cet aspect, qui n'est pas sans affecter les (re)nominations des communes et plus particulièrement des rues.

## **6. Accords de Dayton et toponymie**

Les accords de Dayton ont beaucoup modifié le découpage territorial du pays. Des unités territoriales nombreuses ont été créées. Il a fallu les nommer. En vertu de l'accord de paix, le pays s'est trouvé divisé en deux « Entités », unités territoriales qui n'existaient pas auparavant. L'une de ces deux entités a été divisée en cantons, unités territoriales qui n'existaient pas non plus. Par ailleurs, quelques nouvelles communes ont été créées. Toutes ces nouveautés ont dû recevoir un nom. Certaines communes ont changé de nom pour reprendre le/un nom qu'elles avaient porté antérieurement dans leur histoire. C'est toutefois principalement au niveau des odonymes que ce mouvement est le plus marqué, qu'il s'agisse de nommer ou de renommer des rues.

## **7. Odonymes et lexique**

Même si cela reste marginal s'agissant des odonymes, l'usage de marqueurs linguistiques a pu être utilisé comme marqueurs identitaires. Cela s'observe dans l'usage lexical désignant le type de voie, qui peut être marqué, tel que *cesta* qui désigne une route est perçu comme plutôt croate, ou tel que l'usage de turquismes perçus, quand ils constituent des doubles avec un/des termes slaves, neutres ou marqués ethnonationalement, comme plutôt bosniaque, propre à l'héritage ottoman. Le marquage ethnonational peut aussi être porté par l'autre partie du nom de la voie ou encore non plus sur le plan lexical, mais

morphologique, par la place des éléments, selon un ordre relevant d'un turquisme ou non.

Une rue de Sarajevo, dans la commune de Vogošča, s'est ainsi vue découpée en trois parties, recevant trois nouveaux noms distincts. Elle illustre à elle seule plusieurs de ces catégories de modification par marquage linguistique. L'ancien nom de la rue est *Lasička cesta*, c'est à dire Rue de Lasica. *Lasica* (qui par ailleurs désigne une belette) est ici un toponyme, un lieu-dit. *Lasička* est la forme adjectivale de *Lasica*, antéposée au nom qu'elle détermine, *cesta* (route), suivant la règle morphologique ordinaire d'antéposition de l'adjectif. La rue devient ainsi pour une partie : *Bašića sokak*, où *sòkāk* qui désigne une rue est un turquisme (Škaljić, 1985 : 569), lui-même issu de l'arabe *sūq*. Il est synonyme de *ulica* (mot slave neutre, utilisé dans toute l'aire des langues slaves) à la nuance près que *sokak* est fortement marqué comme issu du fonds lexical ottoman. Par ailleurs, à ce turquisme lexical s'ajoute un turquisme syntaxique, il est ici postposé, suivant l'usage turc, à l'anthroponyme Bašić dans sa forme flexionnelle au génitif, alors que *ulica*, dont *sokak* est un substitut, est en règle générale placé premier élément.

Pour son deuxième tiers, l'ancienne *Lasička cesta* est renommée *Lasički drum*. Il s'agit là d'une substitution lexicale, *cesta* est remplacé par un synonyme, *drum*, terme vieilli. La forme adjectivale féminine *Lasička* modifie simplement sa flexion pour s'accorder morphologiquement au genre masculin de *drum*. L'effet communicationnel peut être une proximité avec l'époque médiévale ou ottomane.

Enfin, le troisième tiers de l'ancienne *Lasička cesta* est renommé *ulica Lasičke Megare*. (Rue de la Grotte de Lasica). *Megara* ressortit lui aussi du lexique issu du turc. Face à ce choix paradigmatique, d'autres possibilités, non marquées, étaient offertes : celles que donne Abdulah Škaljić (1985 : 452) dans son dictionnaire des turquismes à l'entrée *megára*.

## 8. Le vaste mouvement de (re)nomination ononymique bosnien

Il est important de percevoir l'ampleur du mouvement de (re)nomination des ononymes. Même s'il est d'un inégal niveau, on peut dire qu'il concerne tout le pays. Ce qui mérite d'être signalé est parfois le pourcentage élevé des modifications.

À titre d'exemple, on peut citer quelques lieux. Dans la ville de Čitluk, sur les quarante voies et places, onze changent de nom, soit 27,5 %<sup>28</sup>. Dans la commune de Kalesija, seules deux rues portaient un nom, ces deux rues ont été renommées et les trente-trois autres se sont

---

<sup>28</sup> Statistique établie par nous sur la base de documents transmis par la mairie de Čitluk.

vu attribuer un nom pour la première fois, ce qui porte le pourcentage à 100 %, qu'il s'agisse des nominations ou des renominations<sup>29</sup>. Sur la commune de Krupa na Uni, commune rurale nouvellement créée par le partage d'une ancienne commune, plus grande, et par le passage de la ligne de front, constituée de hameaux, aucune voie ne portait de nom. Quatre ont été nommées<sup>30</sup>. Dans la commune de Trebinje, sur les 208 odonymes soixante changent de nom, soit 29 %<sup>31</sup>. Dans la commune de Novi Grad, sur les soixante-cinq odonymes, dix-neuf changent, soit 29 % également<sup>32</sup>. Dans la commune de Vogošća de l'agglomération de Sarajevo, des trente-et-un odonymes seize sont modifiés, soit 51,5 %<sup>33</sup>. La commune de Sanski Most publie le 7 avril 2008 un arrêté de nomination et renomination des rues, places et quartiers<sup>34</sup> qui liste les 239 voies et places de la commune : vingt-neuf sont renommées, vingt-cinq ne changent pas de nom<sup>35</sup>, quatre-vingt-douze reçoivent un nom pour la première fois, soixante-neuf nouvelles rues sont « prévues<sup>36</sup> » et vingt-deux sont sans indication<sup>37</sup>. D'un point de vue mathématique formel et simple, même si certaines indications relatives aux odonymes de la liste sont parfois manifestement sujettes à caution, sur les cinquante-neuf odonymes déjà existant, 53,7 % changent.

La commune de Lukavac publie le 1<sup>er</sup> août 2003 un arrêté sur les noms des rues et places<sup>38</sup>. Sur les quarante-six rues de la ville, vingt-deux changent de nom, dix-neuf en reçoivent un pour la première fois et seules quatre restent dans l'état antérieur<sup>39</sup>, soit 47,8 % des rues sont renommées, 91,3 % sont nommées ou renommées<sup>40</sup>.

<sup>29</sup> Établi par un échange de courrier électronique avec la mairie de Kalesija (janvier 2018).

<sup>30</sup> Établi par un échange de courrier électronique avec la mairie de Krupa na Uni (janvier 2018).

<sup>31</sup> Calculé par nous sur la base de documents remis par la mairie de Trebinje en août 2016.

<sup>32</sup> Calculé par nous sur la base de documents remis par la mairie de Novi Grad/Bosanski Novi en août 2016.

<sup>33</sup> Calculé par nous en comparant la liste des voies dont le nom a changé publiée sur le site de l'Agence pour l'informatique et la statistique du Canton de Sarajevo (Zavod za informatiku i statistiku Kantona Sarajevo) consulté le 05/03/2018 avec la carte de la commune telle qu'elle apparaît sur GoogleMaps le 20/11/2020.

<sup>34</sup> *Odluka o utvrđivanju naziva ulica, trgova i djelova naselja na području općine Sanski Most*

<sup>35</sup> Les renseignements indiqués dans la liste de 2008 laissent penser qu'un état intermédiaire existe entre la fin de la guerre et une première (re)nomination et celui de 2008. Une place, qui ne change pas de nom, telle que la Place des Lys (*Trg Liljana*) ne pouvait pas exister avant la guerre (le lys est un symbole de la partie musulmane de la Bosnie). Il en va manifestement de même pour le Boulevard du 5<sup>e</sup> Corps de l'Armée de Bosnie-Herzégovine (*Bulevar V Korpusa Armije BiH*).

<sup>36</sup> *Novoplanirane*

<sup>37</sup> Parmi les rues sans indication figurent des odonymes manifestement nouveaux tels que le Boulevard du 7<sup>e</sup> Corps de l'Armée de Bosnie-Herzégovine (*Bulevar VII Korpusa Armije BiH*), armée créée lors du conflit de 1992-1995, la rue du Général Mehmed Alagić (*Ulica Generala Mehmeda Alagića*), officier de l'armée yougoslave, devenu général dans l'Armée de Bosnie-Herzégovine, puis maire de Sanski Most à la fin de la guerre.

<sup>38</sup> « Odluka o nazivima ulica i trgova u gradu Lukavcu i naseljima na području općine Lukavac » (01-02-1-3480/03) (« Arrêté concernant les dénominations des rues et places de la ville de Lukavac et dans les villages sur le territoire de la commune de Lukavac »)

<sup>39</sup> Une rue est sans indication particulière. On peut penser toutefois qu'elle ressortit d'une des deux premières catégories dans la mesure où elle porte le nom de Ulica Armije R. BiH (Rue de l'Armée de Bosnie-Herzégovine, armée qui n'a commencé d'exister qu'en avril 1992).

<sup>40</sup> Y compris la rue sans précision qui relève manifestement d'une de ces deux catégories.

On cerne l'ampleur du phénomène qui a saisi la Bosnie-Herzégovine à la suite de son indépendance.

Pour ce qui est de notre corpus à proprement parler et en excluant les voies de mairie qui n'avaient pas reçu de nom avant la guerre de 1992-1995, la proportion de voies qui en changent s'élève à 86%.

## 9. Complexité sociale bosnienne

Ce que le terrain de cette recherche de thèse offre également de particulier, c'est le surcroît de complexité qu'il présente, eu égard à la composition de son corps social et notamment relativement à ces "peuples constitutifs" tels que définis dans les accords de Dayton et la reconstruction nationale que les accords entendent réguler.

L'observation des changements, qu'il s'agisse de renominations à proprement parler ou de premières nominations (dans certaines communes, de nombreuses voies étaient restées sans nom jusqu'à la guerre), permet de constater que la composante ethnonationale majoritaire de la commune influe manifestement sur le choix des odonymes.

Cette situation a pour effet une diversité certaine dans le choix des odonymes, mais aussi une certaine homogénéité dans chaque cadre ethnonational. Pour chaque catégorie ethnonationale, les (re)nominations semblent s'inscrire dans un *topos* spécifique, une régularité qu'il conviendra de décrire, analyser et typologiser.

## 10. Notre rapport au terrain

La question de notre motivation concernant ce sujet et notre rapport au terrain peuvent se poser aux lecteurs de cette thèse. Aussi allons-nous apporter ici quelques précisions.

Comme mon nom de famille l'indique, j'ai quelque rapport avec la région. Qui connaît bien les Balkans occidentaux lit tout de suite dans mon nom un nom des "confins militaires" (*Krajina*), la zone tampon peuplée de soldats-paysans qui défendaient l'empire austro-hongrois de la menace ottomane et y voit aussi un nom serbe. C'est une donnée d'histoire familiale probablement invisible au lecteur qui n'est pas de Bosnie, de Croatie ou de Serbie, mais plus ou moins évident à celui qui est de ces pays. Cela ressemble à ce que Jean-Baptiste Marcellesi<sup>41</sup> décrivait de la capacité des Corses à savoir de quel village de l'île

---

<sup>41</sup> Cours d'épistémologie en Sciences du langage, 1991, Université de Rouen.

venait tel ou tel à la simple lecture du nom de famille. À cela s'ajoute pour moi un prénom (choisi pour sa brièveté...), qui confirme cette intuition ou cette connaissance, s'il en était besoin. *Luka* est très commun chez les Serbes. Par qui sait voir, je suis donc d'emblée catalogué.

Il se trouve que mon grand-père paternel, que je n'ai jamais connu, a émigré du Royaume de Yougoslavie pour venir travailler en France en 1932.

C'est sans doute ce qui m'a donné envie d'apprendre le russe au lycée puis à l'université, le serbo-croate à l'université (Rouen, Bordeaux 3, mais surtout Zagreb puis Paris IV), en parallèle d'études d'anglais et de linguistique (Rouen) et de tisser des liens étroits avec ma famille de Bosnie-Herzégovine.

Ceci n'est pas sans conséquences sur mon terrain et mon point de vue d'observateur. Il s'en dégage positivement une certaine connaissance avec le terrain, une certaine familiarité qui, toute proportion gardée, s'approche un peu de l'observation participative de l'ethnologue. Même si je vis habituellement en France, je suis aussi de ce corps social bosnien que je regarde avec une certaine distance. Je n'ai d'autre choix que d'assumer cette position sur un pied dehors, un pied dedans. Comme n'importe quel chercheur, je me suis appliqué à ne jamais m'écarter de l'intégrité scientifique. Il est vrai que mon réseau de connaissances est beaucoup plus dense en République Serbe où j'ai résidé pendant une partie de la rédaction de cette thèse. Je ne pense cependant pas que mon travail soit marqué de biais à ce titre.

Il reste à donner aux plus curieux quelques éléments personnels non scientifiques quant à ma motivation pour le sujet de la thèse. Il s'agit là d'un domaine qui touche pour moi aux émotions. La guerre de 1992-1995 a été un drame pour toute la région. Je l'ai vécue à travers la presse, comme tout le monde en France, également à travers les témoignages de ma famille qui se divisait, certains prenant parti pour les uns, d'autres pour leurs opposants, mais également par les témoignages de réfugiés qu'il m'arrivait de traduire. Je n'étais pas sur place. Ma position ne se compare en rien à ce qu'ont vécu les habitants de Bosnie-Herzégovine qui ont eu l'expérience de la guerre, qui l'ont vécue dans leur chair. Ma part, c'est l'écho de la guerre, son souffle amorti. Cela n'en a pas moins été pour moi, amolli dans mon confort rouennais, un traumatisme. Entendre des plus ou moins proches tenir des discours invraisemblables, traduire les émotions des réfugiés, "voir" la violence s'exercer, des populations entières devoir migrer, son deuxième pays cesser d'exister, les idéaux politiques progressistes s'écrouler... La liste est non exhaustive. Oser y retourner m'aura pris dix ans. Le début du voyage a été difficile, mais l'approche par la route entre Zagreb et

la frontière bosnienne, itinéraire très familier, une épreuve de plus en plus douloureuse à l'aune du nombre croissant des vestiges de maisons bombardées, brûlées, criblées d'impacts de balles, des graffitis haineux. C'était aussi les discours gênés sur la nécessité des événements passés, les justifications adressées au membre de la communauté décalé... C'était le début du deuil d'un temps où tout était plus simple, plus naturel, plus spontané bien que tout résultât aussi d'une guerre, mais également d'un travail social fait de conflits plus constructifs.

Il y a peut-être finalement dans cette thèse un travail sur soi qui tient de l'exorcisme.

Quoi qu'il en soit, après ces premiers moments douloureux, un autre élément m'a frappé : tout avait été renommé, les villes, les rues, l'affichage avait changé d'alphabet. Des athées avaient rencontré la foi, des indifférents à la politique étaient devenus des militants, et des culs-de-jatte se déplaçant sur des fers aux mains hantaient les quais des gares.

Le repérage demandait une adaptation. On avait changé d'ère.

Dans ce cadre, même s'il est le fruit d'une réflexion, le sujet s'est quelque peu imposé de lui-même.

Ainsi, en dépit d'un certain inconfort personnel donc, être de là aussi m'a permis d'avoir des échanges où il y avait un degré certain de sincérité, d'une atmosphère qui tenait, si ce n'est de la confiance, au moins d'un certain entresoi éclairant. Il a aussi exigé une certaine vigilance. J'espère y être parvenu.

## **11. Plan**

Notre thèse se présente sous la forme de quatorze chapitres articulés en deux parties.

La première partie, constituée de cinq chapitres, contextualise notre recherche sur son terrain bosnien. Elle présente les éléments pertinents de géographie, d'histoire et de linguistique propres à éclairer la suite de notre développement.

Nous présentons les spécificités qui caractérisent le terrain bosnien relativement à la nomination des lieux en général et aux différents cadres dans lesquels les rues viennent s'insérer : le nom du pays, le nom des deux entités qui le composent, le nom des cantons puis celui des communes. Nous examinerons le lexique et la formation des noms de voie. Enfin, dans le chapitre 5, nous présenterons le cadre théorique dans lequel notre recherche s'inscrit. Nous explorons tout d'abord le champ terminologique dans lequel notre recherche

se place puis nous développons les aspects théoriques qui caractérisent l'odonymie et son étude. Nous replaçons l'objet de notre recherche dans le cadre général de la sociolinguistique urbaine et exposons la visée communicationnelle du discours odonymique. Enfin, nous étudions diverses typologies proposées et les adaptons notre objet de recherche.

La deuxième partie est, elle, composée de neuf chapitres d'analyse des données.

Nous commençons par exposer au chapitre 6 la méthodologie de notre recherche et la description du corpus que nous divisons en deux périodes, la période actuelle et la période antérieure à la guerre de 1992-1995. Les trois chapitres suivants procèdent à l'analyse des données que nous dégageons du corpus *post bellum*. Le chapitre 7 est ainsi dévolu à l'étude des adresses des mairies avec les appellatifs de voie et les numéros, eux aussi éléments de discours et à l'analyse de la diversité odonymique. Les deux chapitres suivants sont consacrés à l'analyse chronoréférentielle puis référentielle du corpus.

Selon la même approche analytique, les chapitres 10, 11 et 12 sont consacrés à la période antérieure à la guerre de 1992-1995.

Afin de saisir comment s'opère le passage de l'ordre ancien au nouvel ordre, le chapitre 13 procède à une analyse diachronique des renominations odonymiques.

Le dernier chapitre offre une analyse non plus des odonymes eux-mêmes mais de leur usage et leur mise en scène *in situ*. Nous étudions la manière dont ils apparaissent dans la rue et analysons la tension entre indicialité et symbolique dans le cadre immédiat des abords de la mairie. Nous étudions le discours qui s'en dégage.

Enfin, la conclusion offre une vue récapitulative des éléments que nous avons dégagés et analysés et ouvre sur plusieurs perspectives de travail.

# **PARTIE 1 – CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE ET CADRAGE THÉORIQUE**



# CHAPITRE 1. Problématique, questions et hypothèses de recherche

## 1.1. Odonyme et nomination

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les noms auxquels nous allons nous intéresser sont ceux des rues où sont installées les mairies de chaque commune. Cela ouvre sur un point de vue énonciatif d'une pertinence particulière. Les noms de rue en effet sont le fruit d'un travail d'élaboration par des instances dûment habilitées. Les habitants d'un lieu, d'une rue, même s'ils ont la possibilité de pétitionner ou de répondre à une sollicitation institutionnelle, ne sont pas ceux qui en dernier ressort prennent la décision, décision qui requiert au moins l'aval des autorités publiques. La décision relève d'un acte institutionnel d'une instance énonciative dûment habilitée. Ainsi, s'agissant de l'intervention des citoyens, on se trouve dans une démarche de proposition dont dispose ensuite une autorité instituée par la puissance publique. On a pu entrevoir plus haut les dispositions organisationnelles et procédurales<sup>42</sup> prises par l'État australien du Territoire du Nord qui met un site à disposition du public invité à faire des propositions de renomination. En Bosnie-Herzégovine, ces questions sont traitées au niveau des communes. Les décisions font l'objet d'un arrêté en conseil municipal. Tout nom n'est pas nécessairement éligible à devenir celui d'une rue, même porté par un collectif citoyen. Des règles concernant l'éligibilité des propositions de nom peuvent être édictées. Elles peuvent être débattues, elles peuvent être présentées comme, par exemple, sur le site dédié de l'État australien du Territoire du Nord<sup>43</sup>. La commune de Tuzla en Bosnie-Herzégovine a par exemple publié en 2015 dans son bulletin officiel<sup>44</sup> un arrêté décrivant les règles précises d'éligibilité et de procédure. Le lieu et le nom proposés doivent correspondre à des critères définis (art. 2 à 4). Un comité *ad hoc* examine les propositions (art. 5). Les procédures sont ensuite précisément décrites aux titres IV à VII, faisant l'objet de 16 articles.

Comme il est donné à voir, le nom attribué à une voie n'est pas le fruit du hasard. Fruit de

---

<sup>42</sup> [https://legislation.nt.gov.au/Search/~/link.aspx?\\_id=F7E351C372694387B7AB3731AD7A57A2&\\_z=z](https://legislation.nt.gov.au/Search/~/link.aspx?_id=F7E351C372694387B7AB3731AD7A57A2&_z=z)

<sup>43</sup> <https://placenames.nt.gov.au/>

<sup>44</sup> <http://grad.tuzla.ba/wp-content/uploads/2014/11/slu%C5%BEbeni-glasnik-2.15.pdf> , pages numérotées 72 à 74. Consulté le 2 décembre 2020.

choix paradigmatiques et d'une décision d'une instance énonciative, l'odonyme est marqué par la subjectivité de l'instance énonciative. L'odonyme porte la trace du positionnement de cette instance. Ceci vaut pour le choix d'un nom, mais également et même encore davantage pour le choix d'une renomination. Il ne s'agit là pas seulement de nommer un endroit qui n'a pas officiellement de nom, mais d'abord de considérer que le nom qu'il porte initialement ne convient pas ou plus, puis de lui attribuer un autre nom plus pertinent, plus conforme aux intentions énonciatives de l'instance décisionnelle. Or, ici, dans le cadre de notre recherche, nous nous focaliserons sur cette situation particulière dans chaque commune où l'instance décisionnelle exerce précisément un choix pour la voie où elle est domiciliée, pour elle-même en quelque sorte.

Attendu que le discours est défini comme une production verbale, envisagée dans son contexte qui lie une instance énonciative et des contraintes sociales, il est caractérisé, selon Charaudeau et Maingueneau (2002 : 187-190) par le fait

- qu'il suppose une organisation transphrastique ; le nom de rue se pose en dehors du cadre de la phrase.
- qu'il est orienté ; l'odonyme est conçu avec une visée. Parfois, il fait l'objet d'explications, de justifications des choix paradigmatiques qui ont été opérés par l'instance énonciative, comme, par exemple, la commune de Lukavac qui accompagne son « arrêté concernant les noms des rues et places de la ville de Lukavac et des villages sur le territoire de la commune de Lukavac » d'un appendice explicatif concernant « les noms moins connus des rues et les raisons de leur proposition »<sup>45</sup>.
- qu'il est une forme d'action ; la nomination d'une voie relève d'un acte langagier performatif. Elle agit sur le monde. L'état des choses s'en trouve modifié.
- qu'il est interactif,
- qu'il est contextualisé,
- qu'il est pris en charge,
- qu'il est régi par des normes ; outre les normes procédurales au sens strict dont nous avons parlé plus haut, l'odonyme est pris dans un jeu de normes sociales très générales et qui peuvent varier selon le lieu ou le temps. Comme tout acte de discours, il obéit à des règles sociales implicites auxquelles il se conforme.
- qu'il est pris dans un interdiscours ; les noms de rue s'inscrivent dans un dialogisme interdiscursif. Ils dialoguent entre eux (au sein d'une même ville, mais aussi entre villes) et, en ce qui concerne l'objet de notre recherche, dialoguent entre pairs, autres noms de rue

---

<sup>45</sup> « Odluka o nazivima ulica i trgova u gradu Lakavcu i naseljima na području općine Lukavac », broj 01-02-1-3480/03, od 01.08.2003. « Obrazložjenje razloga predlaganja pojedinih naziva ulica – trgova. »

de mairies.

Ils sont le reflet des positionnements des instances énonciatives, c'est-à-dire des mairies. Ils sont marqués par la subjectivité des instances nommantes. Ils constituent des messages dont le sens est construit socialement.

Les noms de rue se constituent ainsi en discours. Ils se distinguent par leurs particularités spécifiques, éléments figés, matérialisés sur un plan et/ou une plaque,

Par ailleurs, l'odonyme ressortit de plusieurs fonctions du langage, selon le schéma proposé par Roman Jakobson. De manière évidente, l'odonyme relève de la fonction référentielle, il est là pour distinguer une rue d'une autre, il peut donner des informations sur le type de voie, il est l'instrument d'une aide pratique pour se repérer, référentielle aussi au sens où l'odonyme peut indiquer l'usage qui est/a été celui de la voie. Il relève également des fonctions expressives, en ceci qu'il exprime l'opinion, un jugement, une prise de position du locuteur, *conative* en ceci qu'il vise un accueil chez le récepteur, il tend à faire naître une réaction, voire parfois *poétique*, ce qui peut être le cas d'odonymes référentiellement pauvres vis-à-vis de la rue elle-même et de ses caractéristiques.

## 1.2. Problématisation

S'appuyant sur ce qui vient d'être énoncé, notre problématique s'articule sur deux axes principaux.

1. Nous nous proposons tout d'abord de décrire les caractéristiques linguistiques des changements de noms de rues. Sur le plan linguistique, nous décrirons les structures lexicales et morphosyntaxiques des nouveaux noms de rues en nous intéressant au type de noms et de langues mobilisés, en tenant compte de la situation linguistique particulière bosnienne, de relever de quels types de noms ils sont constitués, quels sont leurs éléments constitutifs.

1.1 Nous proposerons une typologie de ces changements de noms en nous appuyant sur diverses typologies descriptives proposées dans la littérature scientifique. Notre objectif sera d'évaluer l'opérativité de ces typologies sur le corpus bosnien et éventuellement de les adapter.

1.2. Considérant que les noms sont des discours (Akin, 1999, 2010 ; Siblot, 1999), il conviendra d'analyser les phénomènes d'interdiscursivité qui se présentent à travers les interactions entre les stratégies de renomination des rues. Nous nous intéresserons au(x) type(s) de discours qui émerge(nt) de ces multiples communes et

à la façon dont ces discours dialoguent et interagissent. Nous essayerons de voir si une cohérence discursive se dégage du versant langagier des changements de noms.

2. Nous allons ensuite examiner les dimensions sociolinguistiques des changements de noms de rues en Bosnie-Herzégovine. Nous nous attacherons en particulier à montrer comment ces changements de noms s'inscrivent dans des pratiques sociopolitiques et les repositionnements identitaires qu'ils opèrent dans le contexte qui fait suite à la guerre en Bosnie-Herzégovine. Nous relèverons ainsi les références culturelles, politiques, sociales, linguistiques, ethniques convoquées dans les nouveaux noms de rues et analyserons la dimension identitaire que ces références véhiculent et construisent.

### **1.3. Hypothèses**

Nous formulons les hypothèses de travail suivantes selon lesquelles

- il existe une divergence ontologique des référents discursifs fondée sur l'origine ethnonationale dans le corpus *post bellum* ;
- ces divergences s'expriment toutefois de manière parallèle, selon des schémas semblables dans la divergence.

## CHAPITRE 2. Contexte et terminologie

Le terrain bosnien abonde en chaussetrappes terminologiques. Paul Garde (2004) et Ivan Djurić (1999) ont par exemple publié des ouvrages à entrées lexicales sur cette question. Préciser le lexique employé dans une étude peut relever de la bonne pratique pour éviter les ambiguïtés, lever les doutes et savoir de quoi l'on parle. Concernant notre terrain, ceci relève d'une nécessité absolue. Il est parfois difficile de s'accorder sur un sens. Par ailleurs, répondant à la remarque de Paul Siblot (1999 : 13-14) :

En sciences humaines plus encore que dans les autres, il n'existe ni données pures, ni données parfaitement objectives. Seul l'examen du cadre épistémologique limite le risque de confusion entre données perceptives et données du problème.

Le bref lexique qui suit présente les éléments lexicaux du cadre et le sens que nous allons mettre derrière ces termes pris en contexte pour rendre compte de ce travail de recherche et le rendre intelligible.

### 2.1. Bosniaque

Le terme est le fruit d'une dérivation à partir du nom d'une rivière, la *Bosna*, qui prend sa source non loin de Sarajevo et coule vers le Nord du pays pour se jeter dans la Save. Cette rivière donne le nom au pays, *Bosna*, et par dérivation montante à ses habitants. Traditionnellement, en français, on entend par « bosniaque » (subst. et adj.) ce qui est propre à la Bosnie ou à ses habitants, calque construit à partir de *Bošnjak*.

Pierre Larousse (1866a), dans son *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, consacre une entrée à « Bosniaque » (Larousse, 1866b : 1018) et renvoie à l'entrée « Bosnien ».

En 1870, Georges Perrot (1870 : 279), dans *Le tour du monde*, d'Édouard Charton (dir.) (1870) légende une gravure présentant un portrait en buste ainsi : « Paysan bosniaque chrétien », quelques pages plus loin une autre gravure (Perrot, 1870 : 291) : « Noble bosniaque musulman ». L'adjectif est également appliqué aux animaux (Perrot, 1870 : 286) :

« Cheval bosniaque, ornements de la tête ».

Dans le volume I, consacré à l'Europe méridionale, de sa *Nouvelle Géographie Universelle, La terre et les hommes*, Élisée Reclus (1875 : 202) emploie également le terme de "bosniaque" comme se rapportant à la Bosnie :

Si les Bosniaques sont, pour la plupart, unis par l'origine, ils sont divisés par la religion, et c'est de là que provient leur servitude politique. [...] C'est que les musulmans et les chrétiens bosniaques sont ennemis les uns des autres [...]. Les musulmans de Bosnie, qui se donnent à eux-mêmes le nom de Turcs, repoussé comme désobligeant par les Osmanlis du reste de l'empire, ne sont pas moins Slaves que les Bosniaques des deux confessions chrétiennes et comme eux ils ne parlent que le serbe, quoiqu'un grand nombre de mots turcs se soit glissé dans leur idiome.

Le vicomte Amédée de Caix de Saint-Aymour (1883), dans la relation qu'il fait de son voyage dans « Les Pays sud-slaves de l'Austro-Hongrie », utilise le terme « bosniaque » dans la même acception générale et parle de « catholiques bosniaques et herzégoviniens » (1883 : 148), de « *raïas* bosniaques » (1883 : 209) reprenant « *raïas* chrétiens » de sa phrase précédente, les distinguant des « Bosniaque[s] ou Herzégoviniens[s] mahométan[s] » (1883 : 208).

Édouard Marbeau (1880), dans la relation qu'il fait de son voyage de 1879 dans *La Bosnie depuis l'occupation austro-hongroise*, extrait de la Revue de France, Paris, fait de même et parle de « Bosniaques » (1880 : 334), de « population bosniaque » (1880 : 343) pour désigner toute la population de Bosnie en général, sans aucune distinction.

Bernard Lory (2018 : 7), dans une note infrapaginale dans l'introduction qu'il rédige pour l'édition des textes d'Amédée de Caix de Saint-Aymour et Édouard Marbeau indique : « Le nom de Bosniaques (*Bošnjaci*) est adopté comme ethnonyme le 28 septembre 1993. C'est une source de confusion pour le public francophone, qui, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, avait l'habitude d'appeler Bosniaques l'ensemble des habitants de la province, sans faire de distinction. »

Depuis la guerre de 1992-1995, devant la nécessité de mettre en mots et de décrire une réalité sociale et politique, une attention particulière a été accordée en France à rendre compte de l'opposition lexicale *Bošnjak/Bosanac*, qui, comme le souligne Xavier Bougarel, a été forgée dès 1892 pour « réaliser l'union des Slaves du Sud » dans le cadre de la

Bosnie-Herzégovine. Le deuxième terme de l'opposition, *Bosanac*, est ici traité à l'entrée suivante.

Paul Garde développe la difficulté inhérente à l'usage du mot "bosniaque", (Garde, 2004 : 260-265) faisant référence tantôt à tout ce qui se rapporte à la Bosnie, tantôt en limitant le champ sémantique à la double condition : se rapportant à la Bosnie et se plaçant dans le cadre de l'héritage musulman. Pour éviter les malentendus, Paul Garde formule la recommandation de se tenir dans le cadre de l'opposition *Bošnjak/Bosanac*, de la traduire par Bosniaque/Bosnien, et de désigner uniquement par "Bosniaque" ce qui se rapporte à la Bosnie tout en se plaçant dans le cadre de l'héritage musulman, même s'il s'agit d'une personne athée.

Dans le cadre du présent travail de recherche, contrairement à la longue habitude française, mais conformément à l'usage francophone contemporain restreint, nous désignerons par "Bosniaques" uniquement les Musulmans de Bosnie et/ou les personnes qui se réclament de cette tradition ainsi que ce qui s'y rattache.

### 2.1.1. Forme adjectivale et toponymie

Même si la forme nominale et la forme adjectivale sont identiques en français, elles sont distinctes dans la langue parlée par les habitants de Bosnie. Au nom *Bošnjak* correspond l'adjectif *bošnjački*. L'adjectif n'entre pas dans la composition de toponymes.

Cependant, en tant qu'il faisait référence à la population de confession musulmane, un marqueur net figure dans les recensements de 1879, 1910. Il s'agit de l'adjectif « turc » (*turski*), en opposition lexicale à un autre village ou hameau homonyme qu'il importait de distinguer. Lors du recensement de 1879<sup>46</sup>, alors dans la commune de Banja Luka, au sud de la ville, deux hameaux se joutent, un sur la rivière, *Pčelinac hristjanski* (*Le Rucher chrétien*<sup>47</sup>), l'autre plus sur la hauteur, *Pčelinac turski*<sup>48</sup> (*Le Rucher turc*). La distinction n'est aujourd'hui plus marquée de cette manière. Le toponyme *Pčelinac hristjanski* est devenu *Čelinac*<sup>49</sup>, tandis que *Pčelinac turski* est devenu *Čelinac gornji* (*Le Rucher d'En-Haut*).

---

<sup>46</sup> *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879]. Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021. <https://fr.scribd.com/document/24776630/Popis-stanovni%C5%A1tva-u-Bosni-i-Hercegovini-1879>

<sup>47</sup> Cette traduction de toponyme et les suivantes ne sont conformes à aucun usage particulier en français. Elles sont les nôtres, quelque peu hasardeuses et sont indiquées pour donner à voir au lecteur francophone ce que peut y lire un locuteur slavophone des Balkans. Nous nous sommes abstenus de traduction quand l'origine, l'étymon, étaient moins nets.

<sup>48</sup> *Ibid.* p. 35.

<sup>49</sup> Avec de surcroît la perte de la consonne initiale, conformément à la prononciation populaire. Toponyme

On trouve aussi, en nombre inférieur, des noms de villages/hameaux composés avec l'adjectif *mahomedanski*, par exemple *Založje mahomedansko*<sup>50</sup> (*Derrière les Vignes mahométanes*).

Dans le recensement de 1879<sup>51</sup>, on trouve aussi un village de *Janjari turski* (*Les Agneliers turcs*) sur la commune de *Bjelina* (aujourd'hui *Bijeljina*) qui s'oppose à un autre village, aussi habité exclusivement de "Mahométans" : *Janjari ciganski*<sup>52</sup> (*Les Agneliers tsiganes*). Ceci illustre l'absence de rapport bijectif entre "mahométans" et "Turcs" (en tant que "Bosniaques" au sens défini plus haut). Il est vrai que les habitants de ce lieu, outre leur religion, semblent présenter une autre caractéristique bien distinctive.

## 2.2. Bosnien

Bernard Lory (2018 : 7), dans la note infrapaginale de l'introduction qu'il rédige pour l'édition des textes d'Amédée de Caix de Saint-Aymour et Édouard Marbeau, citée en 2.1., poursuit ses remarques sur le terme "bosniaque" : « *On a depuis lors introduit l'usage de la forme Bosniens pour cette désignation collective : en Bosnie-Herzégovine, Bosniaques, Serbes et Croates sont tous des Bosniens.* »

Paul Garde (2004 : 260-265), dans l'entrée précitée en 2.1. qu'il consacre à « Bosniaques », se porte en défense du terme "Bosniens" qui permet de distinguer clairement deux concepts différents. "Bosniens" permet de désigner sans ambiguïté ce qui se rapporte à la Bosnie, notamment ses habitants, sans indiquer un quelconque lien ethnonational.

On constate qu'en français l'usage du terme "bosnien", en dehors des cercles spécialisés de la recherche, n'est pas entré dans l'usage courant. Il présente toutefois un grand intérêt de précision dans son acception générale, en opposition à "Bosniaque".

Ce qui peut sembler une nouveauté n'en est en fait pas une. Le terme de "Bosnien" fait

---

formé sur le nom qui désigne l'abeille, *pčela* (forme standard) ou *čela* (forme populaire). Le premier dictionnaire de serbe moderne réformé, expurgé de ses archaïsmes religieux et savants, de Vuk Stefanović Karadžić, publié à Vienne en 1818, donne d'ailleurs uniquement la forme *čera* (*čela*).

<sup>50</sup> *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879], page 47, en opposition à *Založje Vlaško* (*Derrière les Vignes valaque*). Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021.

<https://fr.scribd.com/document/24776630/Popis-stanovni%C5%A1tva-u-Bosni-i-Hercegovini-1879>

<sup>51</sup> *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879]. Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021.

<https://fr.scribd.com/document/24776630/Popis-stanovni%C5%A1tva-u-Bosni-i-Hercegovini-1879>

<sup>52</sup> *Ibid.* page 84.

l'objet d'une entrée dans le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse (1866b : 1018) définie ainsi : « Géogr. Habitant de la Bosnie, qui appartient à la Bosnie ou à ses habitants. [...] On dit aussi BOSNIAQUE. »

Dans le cadre du présent travail de recherche, suivant l'usage noté par Pierre Larousse et la recommandation de Paul Garde, malgré la désuétude dans laquelle est transitoirement tombé le terme, mais aussi conformément à l'usage spécialisé dans la paire qui l'oppose à présent à "Bosniaque", nous désignerons par "Bosniens" uniquement tous les habitants de Bosnie-Herzégovine quelle que soit leur origine ethnonationale ainsi que ce qui s'y rattache.

### 2.2.1. Forme adjectivale et toponymie

Même si la forme nominale et la forme adjectivale sont identiques en français, elles sont distinctes dans la langue parlée par les habitants de Bosnie. Au nom *Bosanac* correspond l'adjectif *bosanski*. L'adjectif entre dans la composition de toponymes<sup>53</sup>, notamment pour distinguer un nom de ville d'un homonyme. Ceci a valu dans le cadre de l'empire austro-hongrois et la fédération yougoslave et a connu des évolutions à la suite de la dislocation de la Yougoslavie. Ceci sera développé dans un chapitre spécifique ultérieur.

### 2.3. Croate

Nous ne nous lancerons pas dans des développements historiques. D'un point de vue diachronique, le nom de Croatie a pu décrire différentes situations. Historiens et linguistes se sont appliqués à produire des démonstrations aux conclusions divergentes. Néanmoins, il reste que l'existence d'un groupe slave désigné croate est attesté dès avant sa migration au VIe siècle des plaines d'Europe Centrale vers le sud des Carpates (Garde, 2004 : 242 ; Dvornik, 1970 : 35).

L'empereur byzantin Constantin Porphyrogénète (905-959) rapporte qu'une partie du peuple croate aurait quitté sous le règne de son prédécesseur Heraclius (env. 575-641) la région de Croatie blanche, aujourd'hui située en Petite Pologne, pour se rendre en Dalmatie (Mudry, 1999 : 20-21).

Si l'on considère des références anciennes telles que le *Grand Dictionnaire universel du*

---

<sup>53</sup> Par exemple : Bosanski Novi, Bosanski Šamac, Bosanska Dubica, Bosansko Grahovo.

XIXe siècle de Pierre Larousse (1866c : 558), l'entrée « Croate » ne fait référence qu'aux « habitants de la Croatie » et ce « qui appartient à ce pays ou à ses habitants ». Rien n'apparaît sur des Croates qui habiteraient en dehors de la Croatie elle-même. Par ailleurs, la Croatie n'avait pas les mêmes frontières extérieures qu'aujourd'hui. À l'entrée « Croatie », Banjaluka y est décrite comme le chef-lieu du sandjak de Banjaluka, dans le Pachalik de Bosnie. Les habitants du nord de la Bosnie actuelle sont donc réputés croates. Il n'y a pas de lien entre la religion et la notion de Croate : « La population croate, d'origine serbe, mélangée d'Allemands et de Hongrois, de juifs et de Bohémiens, a toute la physionomie d'une armée arrêtée dans sa marche. »

Ceci laisse entendre qu'est croate celui ou celle qui habite en Croatie, quel que soit l'empire auquel il ou elle est rattaché(e) et quelle que soit sa confession. Il semble s'agir ici d'un concept qui appartient au champ du politique. Cependant, le lien territorial à la Croatie se distend dans la description de l'aire de répartition de « l'idiome parlé par les Croates ou Khorvates ». Pierre Larousse liste des localités où les Croates se trouvent « en minorité » en Autriche, en Hongrie ou en Moravie. Il semble s'agir là au contraire d'un concept ethnonational. Cette ambiguïté qui valait pour le terme « Bosniaque » avant sa mise en opposition au terme « Bosniens » continue à valoir pour « Croate ». Il importe d'être vigilant sur le contexte et l'objet pour savoir ce que l'on entend.

Éclairé de cette ambiguïté, il convient de bien considérer que l'on peut se revendiquer « Croate » en Bosnie-Herzégovine. C'est une des catégories des recensements en Bosnie-Herzégovine depuis celui de 1921, le premier après l'époque austro-hongroise, en tant que les Croates sont considérés peuple constitutif du *Royaume des Serbes, Croates et Slovènes* sans que le concept de « peuple constitutif » soit véritablement posé à proprement parler. Lors des recensements précédents, « Croate » n'était pas une catégorie dont il était loisible de se réclamer. Les quatre recensements précédents (1879, 1885, 1895, 1910) ignoraient cette catégorie. Parmi d'autres critères statistiques, la population était répartie selon l'appartenance religieuse. Le recensement de 1879<sup>54</sup> distingue les catégories suivantes : Mahométans / Gréco-orientaux / Catholiques romains / Israélites / Autres confessions. Le recensement de 1921<sup>55</sup> donne les catégories Orthodoxes serbes / Musulmans / Catholiques romains / Israélites / Autres<sup>56 57</sup>. La catégorie « Catholiques romains » deviendra

---

<sup>54</sup> *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879]. Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021. <https://fr.scribd.com/document/24776630/Popis-stanovni%C5%A1tva-u-Bosni-i-Hercegovini-1879>

<sup>55</sup> *Die Ergebnisse der Volkszählung in Bosnien und der Hercegovina vom 10. Oktober 1910*. Téléchargé sur la Bibliothèque Digitale Slovène, *Digitalna Knjižnica Slovenije*, le 18 janvier 2021. <http://www.dlib.si/details/URN:NBN:SI:doc-NGU1FYF>

<sup>56</sup> *Ibid.* tableau 39, page XLII.

<sup>57</sup> *Ibid.*, par exemple à la page 173, sur d'autres tableaux les « autres » sont ventilés dans les catégories

« Croates » au recensement suivant.

Dans le cadre du présent travail de recherche, malgré l'ambiguïté présente dès le dictionnaire de Pierre Larousse, mais conformément à l'usage institutionnel bosnien, à l'usage social en Bosnie-Herzégovine et à l'usage scientifique, nous désignerons par "Croates" les habitants de Bosnie-Herzégovine de confession catholique romaine ou les personnes qui se rattachent à cette tradition. Le cas échéant, pour lever une ambiguïté contextuelle, nous pourrions préciser "Croates de Croatie" ou "Croates de Bosnie-Herzégovine".

### 2.3.1. Forme adjectivale et toponymie

Même si la forme nominale et la forme adjectivale sont identiques en français, elles sont distinctes dans la langue parlée par les habitants de Bosnie. Au nom *Hrvat* correspond l'adjectif *hrvatski*. L'adjectif entre dans la composition de toponymes<sup>58</sup> en Croatie, notamment pour distinguer un nom de ville d'un homonyme se trouvant dans un autre pays<sup>59</sup>, mais n'entre dans aucun oïkonyme en Bosnie-Herzégovine. Par contre dans la liste des communes et villages du recensement de 1921, on ne trouve certes pas de noms de lieu composés avec *Hrvatski* mais on trouve<sup>60</sup> un *Novo Selo katoličko (Nouveau Village catholique)* (aujourd'hui *Novo Selo*<sup>61</sup>) dans la commune de *Bosanski Brod* où l'on trouve également un *Novo Selo Srpsko (Nouveau Village serbe)*<sup>62</sup>. Dans cette même commune de *Bosanski Brod*, on trouve également le village de *Kolibe katoličke (Les Cabanes catholiques)*

---

suivantes : « Catholiques » est subdivisé en deux sous-catégories, « Catholiques romains » et « Gréco-catholiques », « Juifs » est subdivisé dans les catégories « Sépharades » et « Autres », « Évangélistes » et enfin « Autres [religions] ».

<sup>58</sup> Par exemple : *Bosanski Novi*, *Bosanski Šamac*, *Bosanska Dubica*, *Bosansko Grahovo*.

<sup>59</sup> Par exemple : *Hrvatska Kostajnica*, en Croatie, sur la rivière Unna, en face de *Bosanska Kostajnica*, devenue *Srpska Kostajnica*, devenue *Kostajnica* sur la rive bosnienne ; *Hrvatska Dubica*, en Croatie, sur la rivière Unna, en face de *Bosanska Dubica*, devenue *Srpska Dubica*, puis *Kozarska Dubica*. Ce phénomène de ville en miroir de part et d'autre de la frontière bosnienne s'observe le long de rivières (Unna, Save) marquant des limites méridionales des anciens confins militaires de l'Empire austro-hongrois (*Militärgrenze*). Outre l'opposition *Hrvatski* / *Bosanski*, on observe aussi les paires suivantes *Slavonski Brod* (en Slavonie occidentale, c'est-à-dire à l'est de la Croatie) face à *Bosanski Brod*, devenue *Srpski Brod*, devenue *Brod*, *Slavonski Šamac* en face de *Bosanski Šamac* devenue *Šamac*, *Sremska Rača* (en Sirmie, en long de la Save, en Serbie) face à *Bosanska Rača*, devenue *Rača*.

<sup>60</sup> *Die Ergebnisse der Volkzählung in Bosnien und der Hercegovina vom 10. Oktober 1910*, p 184. Téléchargé sur la Bibliothèque Digitale Slovène, *Digitalna Knjižnica Slovenije*, le 18 janvier 2021.

<http://www.dlib.si/details/URN:NBN:SI:doc-NNGU1FYP>

<sup>61</sup> Comme l'indique la présence d'une église catholique dans le village. Cf. GoogleMaps consulté le 19 janvier 2021, <https://www.google.fr/maps/place/Brod,+Bosnie-Herz%C3%A9govine/@45.0721057,17.9705406,908m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x475db9de9b8d8d9b:0xb4e707e232abefbb!8m2!3d45.1454765!4d17.9937204?hl=fr&authuser=0>

<sup>62</sup> Ce nom de village n'apparaît plus sur les listes actuelles.



pays ou à ses habitants ». Rien n'apparaît sur des Serbes qui habiteraient en dehors de la Serbie elle-même bien qu'il soit précisé qu'ils « habitai[en]t d'abord le territoire qui s'étend au pied des Karpathes (versant méridional) ; vers 630, Héraclius permit aux *Serbes* de s'établir dans la contrée qui, à cause d'eux, porte actuellement le nom de SERBIE [...] ». À l'entrée « Serbie », Pierre Larousse donne le synonyme de « Servie » et indique plus bas que pour « Serbes » on peut dire aussi « Serviens » ou « Sorabes ». Il décrit également ce qu'il convient d'entendre par « serbe » notamment en relation avec « croate » :

Les Serbes du rit [sic] grec, c'est-à-dire le plus grand nombre des habitants de race serbe des principautés de Serbie et de Monténégro et d'une partie de la Turquie<sup>70</sup>, se servent de l'alphabet cyrillique [...]. Les Serbes du rit latin, c'est-à-dire le plus grand nombre de ceux de l'Autriche, ont adopté l'alphabet latin ; mais cet alphabet étant insuffisant [...], quelques serbes ont adopté les signes de l'orthographe moderne des Tchèques.

Le serbe est parlé dans les principautés de Serbie et de Monténégro, dans les provinces turques de Bosnie et d'Herzégovine, dans les provinces autrichiennes de Dalmatie, de Croatie et d'Esclavonie et dans le Banat. Les habitants de tous ces territoires, séparés par le caprice du sort, ne sont que les fractions d'une même nation et peuvent être désignés sous le nom général de Serbes. La langue serbe est aussi parlée dans une partie de la Hongrie et dans une moitié de l'Istrie. Schleicher considère le serbe proprement dit, le croate ou khorvate et le slovène comme des subdivisions d'une langue fictive qu'il appelle l'Illyrien. En réalité, le serbe et le slovène sont deux langues distinctes ; quant à la prétendue langue croate, ce n'est qu'un dialecte patois serbe. Les principaux dialectes du serbe sont : l'herzégovinien, le rassavique, le syrmien et le croate.

On lit dans cette présentation qu'il n'y a, selon Pierre Larousse, que des Serbes, qu'ils soient de « rite grec », c'est-à-dire chrétiens orthodoxes, ou bien de « rite latin », c'est-à-dire chrétiens catholiques romains. Il est en ceci dans la ligne d'une certaine lecture du livre *Srbi svi i svuda ; Kovčežić za istoriju, jezik i obiçaje Srba sva tri zakona (Karadžić, 1849) / Serbes, tous et partout ; Un écrivain pour l'histoire, la langue et les coutumes des Serbes des trois rites*<sup>71</sup>, du réformateur de la langue serbe au 19<sup>e</sup> Vuk Stefanović Karadžić. D'ailleurs, il reprend d'assez près en résumant à peine ce que Vuk Karadžić écrit dix-sept ans plus tôt à

---

<sup>70</sup> Il s'agit de la « Turquie d'Europe », la partie des Balkans qui se trouve dans l'Empire Ottoman.

<sup>71</sup> Notre traduction.

la toute première page de son livre pour décrire où vivent les Serbes. S'ensuit ensuite un développement (Karadžić, 1849 : 3) qui vise à expliquer que contrairement aux Hongrois, aux Allemands ou aux Arnauts<sup>72</sup> qui, respectivement, bien que de différentes confessions, se désignent toujours comme Hongrois ou Allemands ou Arnauts, il n'en va pas de même chez les Serbes. Ceux qui ne sont pas de rite grec ne se désignent pas comme Serbes, mais soit comme Turcs (pour ceux de « rite turc »), soit d'une multiplicité de désignations selon l'endroit où ils sont établis (pour ceux de rite romain, jamais désignés comme « Croates »<sup>73</sup>). S'ensuivent également des remarques sur les hétérodésignations entre les groupes, selon qui parle et le registre de langue qu'il utilise. Aussi exacts et fidèles aux observations que Vuk Karadžić a effectuées lors de ses nombreuses enquêtes de terrain, tous ces développements illustrent la grande complexité à ordonner la diversité des situations et peuvent ne pas être exempts de biais d'analyse.

On cerne la difficulté à nommer et catégoriser lorsqu'on se lance dans cette entreprise si on l'estime pertinente. On voit que l'on se trouve dans une situation instable, un continuum diachronique. L'acteur du moment tient pour solide et vraie une donnée et considère naturelle une donnée contingente, voire arbitraire. Cette observation ouvre sur les débats philosophiques, sociaux et politiques quant à la nature de la nation, du peuple etc. Nous n'irons pas sur ce terrain bien que ceci constitue un élément contextuel majeur.

Les acteurs sociaux en Bosnie-Herzégovine (mais aussi dans le reste de l'ex-Yougoslavie) usent ainsi de catégories d'autodésignation et d'entredésignation dont on voit la labilité certaine. Dans le cadre de cette recherche, nous utilisons, dans leurs diverses mutations diachroniques, les outils de catégorisation que les acteurs sociaux ont forgés, pris dans l'état présent.

Comme pour "Croate", "Serbe" est une des catégories des recensements en Bosnie-

---

<sup>72</sup> *Арнаути (Arnauti)*, aujourd'hui désignés par « Albanais ».

<sup>73</sup> Il s'ensuit une polémique sur la désignation des chrétiens de rite romain. Cf. Viktor NOVAK (1966, page 464) citant une réponse de Vuk Karadžić du 4 mars 1861 au directeur de la revue *Pozor* Josip Mištaković, dans laquelle Vuk Karadžić explique qu'il a été mal compris. Il ne verse pas dans la catégorie « Serbes » les « Čakavci » et les « Kekavci » car ceux-ci « ne parlent pas serbe ». Vuk Karadžić fait ici référence à des personnes dont on dirait aujourd'hui qu'elles parlent la variante kajkavienne du croate, variante du nord de la Croatie, entre Zagreb et la Hongrie ainsi qu'entre Zagreb et la Slovénie. Elle diffère du standard croate notamment par le pronom interrogatif « quoi » (qui fonde des catégories repères pour les aires dialectales) qui s'y dit « kaj » (comme en slovène) et non « što » (comme dans le standard), par quelques formes flexionnelles différentes et des variantes lexicales.

Cf. site Rastko fondé par l'écrivain et psychiatre serbe Vladeta JEROTIĆ (1924-2018), membre de l'Académie serbe des sciences et des arts. <https://www.rastko.rs/filologija/vuk/vkaradzic-srbi.html>. Consulté le 26 janvier 2021.

Herzégovine depuis celui de 1921, le premier après l'époque austro-hongroise, en tant que les Serbes sont considérés peuple constitutif du *Royaume des Serbes, Croates et Slovènes*. Lors des recensements précédents, "Serbe" n'était pas une catégorie dont il était loisible de se réclamer. Les quatre recensements précédents (1879, 1885, 1895, 1910) ignoraient cette catégorie. Parmi d'autres critères statistiques, la population était répartie selon l'appartenance religieuse. Le recensement de 1879<sup>74</sup> distingue les catégories suivantes : Mahométans (*Mohamedaner/muhamedanci*) / Gréco-orientaux (*griechisch-orientale/grko-istočnjaci*) / Catholiques romains (*römisch-katolische/rimo-katolici*) / Israélites (*Israeliten/izraličani*) / Autres confessions. La catégorie « Gréco-orientaux » n'apparaît plus dans le recensement de 1910<sup>75</sup> qui donne les catégories Orthodoxes serbes (*Serbisch-Orthodoxe*) / Musulmans (*Musulmanen*) / Catholiques romains (*Römisch-Katolische*) / Israélites (*Israeliten*) / Autres (*Andere*)<sup>76 77</sup>. La catégorie « Gréco-orientaux » devient ainsi « Serbes-Orthodoxes » au recensement de 1910, puis « Confession orthodoxe » au recensement de 1931 puis « Serbes » à celui de 1948.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous conformerons à l'usage institutionnel bosnien, à l'usage social en Bosnie-Herzégovine et à l'usage scientifique, nous désignerons par "Serbes" les habitants de Bosnie-Herzégovine de confession chrétienne orthodoxe ou les personnes qui se rattachent à cette tradition. Le cas échéant, pour lever une ambiguïté contextuelle, nous pourrions préciser "Serbes de Serbie" ou "Serbes de Bosnie-Herzégovine".

#### 2.4.1. Formes adjectivale, nominale et toponymie

Même si la forme nominale et la forme adjectivale sont identiques en français, elles sont distinctes dans la langue parlée par les habitants de Bosnie. Au nom *Srbin* correspond l'adjectif *srpski*. La nomenclature des villages de Bosnie-Herzégovine sur les recensements de l'époque austro-hongroise comporte un très grand nombre de villages dont le nom est

<sup>74</sup> *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879]. Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021. <https://fr.scribd.com/document/24776630/Popis-stanovni%C5%A1tva-u-Bosni-i-Hercegovini-1879>

<sup>75</sup> *Die Ergebnisse der Volkszählung in Bosnien und der Hercegovina vom 10. Oktober 1910*. Téléchargé sur la Bibliothèque Digitale Slovène, *Digitalna Knjižnica Slovenije*, le 18 janvier 2021. <http://www.dlib.si/details/URN:NBN:SI:doc-NNGU1FYF>

<sup>76</sup> *Ibid.* tableau 39, page XLII.

<sup>77</sup> *Ibid.*, par exemple à la page 173, sur d'autres tableaux les « autres » sont ventilés dans les catégories suivantes : « Catholiques » est subdivisé en deux sous-catégories, « Catholiques romains » et « Gréco-catholiques », « Juifs » est subdivisé dans les catégories « Sépharades » et « Autres », « Évangélistes » et enfin « Autres [religions] ».

composé avec l'adjectif *srpski*. L'adjectif a tendu à être remplacé par un autre adjectif pour caractériser le village et le distinguer d'un fréquent homonyme, par exemple en l'opposant en décrivant sa position géographique (*gornji/donji* le-haut/le-bas). Après la guerre de 1992-1995, un mouvement de renomination a visé à substituer l'adjectif *srpski* à l'adjectif *bosanski* de plusieurs oïkonymes de lieux situés dans des zones majoritairement peuplées de Serbes. Les autorités locales ont été contraintes à renommer à nouveau ces villes<sup>78</sup>. Quelques toponymes de Bosnie-Herzégovine intègrent aujourd'hui encore cet adjectif ou des dérivés sur la racine *srb* (Serbe). On peut sans vouloir être exhaustif citer par exemple les oïkonymes de *Srbac*, ou le village de *Srbjani* (qui, contrairement à ce que son nom semble indiquer, est, et était dès avant la guerre de 1992-1995, quasi exclusivement habité de Bosniaques), sur la commune de *Bihać*.

Nous pouvons ici signaler que, hors de Bosnie-Herzégovine, on trouve aussi des toponymes formés sur le nom "serbe". Par exemple en Croatie, existe le village de *Srb*<sup>79</sup>, au Kosovo, les villes de *Srbica* et *Srbovac*, en Serbie, *Srpski Miletić*.

Par ailleurs, comme pour la notion de croate, on peut repérer dans les anciens recensements, que ce qui est aujourd'hui couvert par la notion de "serbe" était décrit par la religion des habitants du lieu. Dans le recensement de 1879, sur la commune de Banja Luka, un hameau porte le nom de *Pčelinac hristjanski*<sup>80</sup> (*Le Rucher chrétien*), dont tous les habitants sont de confession « gréco-orientale ». Le nom de ce hameau s'oppose au hameau voisin, *Pčelinac turski* (*Le Rucher turc*), dont les quatre cinquièmes de la population sont versés dans la catégorie « Mahométans ». Le premier, aujourd'hui constitué en ville, chef-lieu d'une commune autonome s'appelle uniquement *Čelinac*, tandis que le second a été changé pour *Čelinac Gornji* (*Le Rucher d'En-Haut*). Entretemps, l'évolution a été graduelle et contrastée, *Pčelinac hristjanski* (*Le Rucher chrétien*) apparaît renommé en *Čelinac srpski* (*Le Rucher serbe*) dans le recensement de 1910<sup>81</sup>.

Dans les toponymes, d'autres désignations font également référence à ce que l'on désigne comme serbe aujourd'hui :

*Kalendarovci vlaški*<sup>82</sup> (Les Calendristes valaques), par opposition à *Kalendarovci Turski*

---

<sup>78</sup> Par exemple *Bosanska Kostajnica* est devenue *Srpska Kostajnica* puis *Kostajnica*.

<sup>79</sup> Étymologie contestée.

<sup>80</sup> *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879], page 35.

<sup>81</sup> *Op. citat.* p. 150.

<sup>82</sup> *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879], page 39. Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021. <https://fr.scribd.com/document/24776630/Popis-stanovni%C5%A1tva-u-Bosni-i-Hercegovini-1879>

(Les Calendristes Turcs), *Vručica pravoslavna*<sup>83</sup> (Eaux-Chaudes orthodoxes), par opposition à *Vručica katolička* (Eaux-Chaudes Catholiques) et *Vručica turska* (Eaux-Chaudes Turques), *Biljani raja*<sup>84</sup> (Herboristes raïas) sur la commune de Ključ, s'opposant à *Biljani Turci* (Turcs Herboristes).

## 2.5. Bosnie

Comme nous l'avons incidemment indiqué en 0.5.1., le toponyme "Bosnie" est le fruit d'une dérivation montante à partir du nom d'une rivière, la *Bosna*, qui prend sa source non loin de Sarajevo et coule vers le Nord du pays pour se jeter dans la Save. La première occurrence du toponyme apparaît sous la plume de Constantin Porphyrogénète (1967 rééd : 160) sous la forme de *Bosona* :

Ἵτι ἐν τῇ βαπτισμένη Σερβλίᾳ εἰσὶν κάστρα οἰκούμενα  
τὸ Δεστινίκον, τὸ Τζερναβουσκείη, τὸ Μεγυρέτους, τὸ Δρεσνεήκ, τὸ Λεσνήκ, τὸ Σαληνές  
καὶ εἰς τὸ χωρίον Βόσονα τὸ Κάτερα καὶ τὸ Δεσνήκ<sup>85</sup>.

In baptized Serbia are the inhabited cities of  
Destinikon, Tsernabouskeï, Megyretous, Dreneïk, Lesnik, Salines  
and in the territory of Bosona, Katera and Desnik.

Même si la localisation de ces villes de Bosnie que sont Katera et Desnik demeure incertaine, le territoire dans lequel elles s'inscrivent est, lui, bien nommé, en dépit de contours manquant de précision.

Au fil du temps, la Bosnie s'est trouvée tantôt région d'un état ou d'un empire, tantôt elle-même état. À l'heure actuelle, on peut entendre "Bosnie" de deux manières. On peut la considérer comme une variante courte de "Bosnie-Herzégovine", ou bien, plus rarement

---

<sup>83</sup> *Ibid.*, page 41.

<sup>84</sup> *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879] page 48, village homogènement « gréco-oriental », opposé à *Biljani turci*, (ici, ce n'est pas l'habituelle forme adjectivale *turski*, mais une forme nominale, « les Turcs ») village homogènement « mahométans ». Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021. <https://fr.scribd.com/document/24776630/Popis-stanovni%C5%A1tva-u-Bosni-i-Hercegovini-1879>

<sup>85</sup> Les deux villes n'ont pas été formellement identifiées, seules des hypothèses circulent.

comme ce qu'elle désigne géographiquement *stricto sensu*, c'est-à-dire une partie de la Bosnie-Herzégovine, les quatre cinquièmes septentrionaux du pays.

De "Bosnie", comme indiqué dans les entrées "Bosniaque" et "Bosnien" plus haut, sont dérivés deux adjectifs au sens aujourd'hui distinct et qui s'opposent.

### 2.5.1. Toponymie

Il n'y a pas de toponyme intégrant la forme  *nominale*  "Bosna".

## 2.6. Herzégovine

L'Herzégovine désigne la région historique située à l'extrême sud de la Bosnie-Herzégovine, depuis la pointe sud jusqu'à un peu au-delà du nord de Mostar. Le nom provient du titre de noblesse germanique de Herzog<sup>86</sup> (duc). Morphologiquement, il s'agit d'une dérivation à partir de la variante slave *herceg* à laquelle s'ajoute le suffixe adjectival *-ov/-ev* qui marque l'appartenance et le suffixe nominal *-ina*<sup>87</sup>.

## 2.7. Bosnie-Herzégovine

Le terme désigne littéralement le territoire qui réunit la Bosnie et l'Herzégovine, telles que définies dans les deux paragraphes qui précèdent. Les deux termes sont juxtaposés, reliés par un trait d'union en français. On pourra noter que le bosniaque, croate, serbe coordonne toujours les deux termes avec la conjonction « et » et disent : *Bosna i Hercegovina*, d'où l'abréviation du nom du pays *BiH*. La coordination souligne et maintient bien vivace le caractère composite et hétérogène de l'ensemble.

L'ancien « Vilayet de Bosnie » de l'empire ottoman ne change pas brutalement de nom pour devenir « Bosnie-Herzégovine ».

L'article 25 du Traité de Berlin du 13 juillet 1878, qui lie le sort de la Bosnie et de

---

<sup>86</sup> Conféré en 1448 à Stefan Vukčić Kosača qui rend le territoire indépendant.

<sup>87</sup> Sur le même modèle classique, on trouve *banovina* (en français « banovine »), territoire sous l'autorité d'un ban (titre d'origine hongroise) ; *kneževina*, territoire sous l'autorité d'un prince (*knez*), principauté ; *kraljevina*, territoire sous l'autorité d'un roi (*kralj*), royaume, ou encore *babovina* (*baba*), « grand-mère » ou *djedovina* (*djed*) « grand-père » ou *očevina* (*otac*), « père », pour patrimoine. Dérivations sans le suffixe adjectival : *Posavina*, région traversée par la rivière Save (également à la base du nom d'un canton du nord de la Bosnie-Herzégovine, le long de la Save, *Posavski kanton*, Canton de Posavina).

l'Herzégovine, n'en fait toutefois pas une unité lexicale et stipule que « Les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie »<sup>88 89 90</sup>.

Le quotidien *Le Figaro* du 14 juillet 1878 rend compte dans les mêmes termes et parle de [l'] « occupation [...] de la Bosnie et de l'Herzégovine<sup>91</sup> ». Le quotidien *Le Monde* du 15 juillet 1878<sup>92</sup> ne mentionne pas l'Herzégovine et désigne le territoire qui passe sous l'administration austro-hongroise uniquement par le nom de Bosnie.

Benoit Brunswick, dans son ouvrage d'analyse du traité, emploie, lui, la juxtaposition des éléments. Il utilise l'adjectif « bosno-herzégovinien »<sup>93</sup> :

« [...] l'Autriche-Hongrie a pu accepter cette solution de la question bosno-herzégovinienne [...] ». Il utilise également le syntagme nominal « Bosnie-Herzégovine » : « Ces questions et d'autres de cette nature soulevées par les deux souverainetés coexistantes en Bosnie-Herzégovine [...]. »<sup>94</sup>

La Loi concernant l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, du 22 février 1880 reste sur la même ligne lexicale, chaque élément étant traité syntaxiquement distinctement<sup>95</sup> :

Article 1 : « [...] sur l'administration provisoire de la Bosnie et de l'Herzégovine [...] »

Article 4 : « [...] en Bosnie et en Herzégovine [...] »

Article 5 : « Aucune modification ne pourra être apportée aux relations existant entre la Bosnie et l'Herzégovine [...] »

---

<sup>88</sup> Congrès de Berlin de 1878, Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1878berlin.htm#h> , consulté le 8 février 2021.

<sup>89</sup> La version en allemand dispose : « Die Provinzen Bosnien und Hercegovina [...] », Landesgesetzblatt Bosnien und die Herzegowina 1878-1918, Österreichische Nationalbibliothek, ALEX Historische Rechts- und Gesetzestexte Online, <https://alex.onb.ac.at/cgi-content/alex?aid=lbh&datum=1878&page=15&size=45> , page3, consulté le 8 février 2021.

<sup>90</sup> Benoit BRUNSWICK, *Le traité de Berlin, annoté et commenté*, 1878, Paris, Plon, page 101, mis en ligne par University of Toronto – Robarts Library, <https://archive.org/details/letraitdeberli00brunuoft/page/100/mode/2up> , consulté le 8 février 2021.

<sup>91</sup> *Le Figaro*, 14 juillet 1878, page 1, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k276791c.item>, consulté le 9 février 2021.

<sup>92</sup> *Le Monde*, 15 juillet 1878, pages 1 et 2, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6732588d/f1.item>, consulté le 10 février 2021.

<sup>93</sup> *op. cit.* page 105.

<sup>94</sup> *op. cit.* page 107.

<sup>95</sup> Loi concernant l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, 1880, dans la traduction en français de l'université de Perpignan, Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ba1880.htm> , consulté le 8 février 2021.

La décision du 5 octobre 1908 de l'empereur François-Joseph d'annexer la Bosnie et l'Herzégovine à l'empire austro-hongrois ne modifie pas la relation entre les éléments<sup>96</sup> :

« J'ai décidé d'étendre les droits de ma souveraineté à la Bosnie et à l'Herzégovine. »

« [...] nous étendons à la Bosnie et à l'Herzégovine les droits de notre souveraineté  
[...] »

« Habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine ! »

On peut noter qu'il n'y a pas d'entrée « Bosnie-Herzégovine » au Grand dictionnaire universel du XIXe siècle de Pierre Larousse.

Ces multiples occurrences indiquent que dès la sortie de la Bosnie et de l'Herzégovine du giron de l'administration ottomane, d'une part les territoires sont liés et partagent le même destin sans distinction, mais malgré cette identité de devenir politique, sont toujours maintenus dans un ensemble nominal qui les mentionne tous les deux syntaxiquement indépendamment, d'autre part on observe un usage moins protocolaire qui attache le deuxième élément au premier pour en faire un nom composé, « Bosnie-Herzégovine », sur le modèle de « Autriche-Hongrie », auquel correspond un adjectif « bosno-herzégovinien ». Dans le même mouvement d'unification des deux territoires en un nom, le deuxième élément est même conduit à disparaître pour ne laisser que « Bosnie » sans toutefois exclure le territoire de l'Herzégovine dans ce concept agrandi de Bosnie. La structure du nom du pays, plaçant « Bosnie » en première position, lui confère une prééminence. Cela rend compte de ce que dans les périodes historiques que nous avons citées, « Bosnie » précède toujours « Herzégovine », mais tient aussi de ce que la Bosnie a un antécédent historique sur l'Herzégovine.

L'usage contemporain en français a conservé uniquement la forme composée « Bosnie-Herzégovine » et sa forme usuelle abrégée « Bosnie ».

Les locuteurs des territoires ex-yougoslaves abrègent également le nom du pays et le désignent très souvent, dans des circonstances informelles, de la variante courte,

---

<sup>96</sup> Annexion par l'Empire austro-hongrois, « Rescrit adressé le 5 octobre 1908 au président du Conseil des ministres d'Autriche », et « Proclamation aux habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine », dans la traduction en français de l'université de Perpignan, Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ba1908.htm> , consulté le 8 février 2021.

« Bosna »<sup>97</sup>.

Les normes internationales de divers codes pour désigner la Bosnie-Herzégovine sont différents, pour certains BiH, pour d'autres BA, qui ne fait ainsi nulle mention à l'Herzégovine. De même, le nom de domaine internet attaché à la Bosnie est .ba.

On notera aussi des stratégies d'évitement du nom de Bosnie-Herzégovine pour désigner le territoire de la Bosnie, notamment en la désignant par la localisation indicelle : « *sur la rive gauche de la Drina*<sup>98</sup> ».

Dans le cadre de cette recherche, nous nous conformerons à l'usage contemporain commun formel et désignerons le pays dans sa forme complète de Bosnie-Herzégovine. Nous éviterons toutefois l'adjectif correspondant, « bosno-herzégovinien(ne) », qui est d'un usage rare et quelque peu laborieux pour lui préférer la forme plus courte de « bosnien(ne) ».

## 2.8 République de Serbie

Ceci constitue la dénomination officielle de la Serbie ; en serbe : *Republika Srbija*, informellement abrégée en *Srbija*. Il arrive que le nom du pays soit abrégé par ses initiales RS. Le nom de domaine internet reprend ces initiales et conclut les adresses par .rs.

## 2.9. République Serbe (de Bosnie-Herzégovine)

En serbe : *Republika Srpska*. Les accords de Dayton<sup>99</sup>, dans leurs versions en français et en anglais ne traduisent pas *Republika Srpska* et désignent cette entité dans sa langue d'origine, aussi difficilement lisible et prononçable cette désignation soit-elle.

Article III

Les Parties notent avec satisfaction et approuvent les arrangements conclus

---

<sup>97</sup> Les Herzégoviniens, eux, répugnent à ce raccourcissement.

<sup>98</sup> Cf. article de presse en ligne de *palelive.com* du 08.11.2019 « Goraždanska štamparija ostavila pečat u razvoju srpske duhovnosti », <https://www.palelive.com/gorazdanska-stamparija-ostavila-pecat-u-razvoju-srpske-duhovnosti/>, consulté le 26.07.2021.

<sup>99</sup> « Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine », site des Nations Unies, [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28fr%29.pdf), en français, consulté le 16 février 2021

concernant la démarcation des limites entre les deux Entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la **Republika Srpska**<sup>100</sup>, tels qu'énoncés à l'annexe 2 de l'Accord.<sup>101</sup>

### Article III

The Parties welcome and endorse the arrangements that have been made concerning the boundary demarcation between the two Entities, the Federation of Bosnia and Herzegovina and **Republika Srpska**, as set forth in the Agreement at Annex 2.<sup>102</sup>

### Artículo III

Las Partes ocogen complacidas y hacen suyas las disposiciones adoptadas respecto de la demarcación de las fronteras entre las dos Entidades, es decir, la Federación de Bosnia y Herzegovina y la **República Srpska** que se enuncian en el anexo del Acuerdo.<sup>103</sup>

### Статья III

Стороны приветствуют и одобряют достигнутые договоренности в отношении демаркации границ между двумя образованиями – Федерацией Боснии и Герцеговины и **Республикой Сербской**, изложенные в Приложении 2 к Соглашению.<sup>104</sup>

Dans une certaine progression vers la traduction entière des termes, on note que la version espagnole traduit, adopte l'orthographe espagnole pour un mot qui se prononce de manière identique dans les deux langues, mais comme l'anglais et le français, laisse intact le deuxième élément.

Le russe, lui, traduit complètement les deux termes. Ce qui est en français « la Republika Srpska », un élément qui retient une certaine opacité, devient *Respublika Serbska*, « la

---

<sup>100</sup> Dans toutes les versions citées, c'est nous qui mettons les caractères en gras.

<sup>101</sup> *op. cit.*, p. 2

<sup>102</sup> [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement.pdf), version anglaise, p. 3

<sup>103</sup> [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28esp%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28esp%29.pdf), version espagnole, pp. 2 et 3.

<sup>104</sup> [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28ru%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28ru%29.pdf), version russe, page 3.

République Serbe ». La version russe aurait pu faire comme en français ou en anglais et ne traduire ni *Republika* ni *Srpska*, même en cyrillique, en gardant précisément la forme serbe, même en déclinant selon la déclinaison russe, un peu différente, mais ce n'est pas le choix qui a été fait et les deux termes sont traduits.

La version arabe, comme la version espagnole, choisit la solution intermédiaire, elle traduit *Republika* mais pas *Srpska*, que la version arabe se contente de transcrire<sup>105</sup> : *jumhuriyat sarbska* / جمهورية سربسكا .

Elle reste ainsi, comme les langues occidentales, dans une certaine opacité quant à ce terme très consonantique.

La traduction semble toutefois un moment se perdre entre "République serbe" et "République de Serbie" ou "Serbie" et écrit<sup>106</sup> "République de Serbie" : *al jumhuriat al sarbiat* / الجمهورية الصربية .

La proximité lexicale croisée aux faits et à la réalité objective des intérêts a occasionné une erreur dans le texte de référence.

Sur les routes de Bosnie-Herzégovine, à la démarcation entre la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la République serbe, les autorités de la République serbe ont placé de grands panneaux de bienvenue en République serbe, en serbe et en anglais : « *Welcome to Republic of Srpska* <sup>107</sup>».

Photographie 1: Panneau routier d'entrée / bienvenue en République Serbe.



Ce détail de la dénomination de l'entité serbe s'inscrit dans le cadre des questions soulevées par exonymisation. Nous analyserons plus en détail cette désignation de l'entité serbe au chapitre 4.

Il importe de ne pas confondre la "République Serbe" et la "République de Serbie" comme le fait par accident la version arabe des Accords de Dayton. Elles se réclament toutes les

<sup>105</sup> [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28ar%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28ar%29.pdf) , version arabe ; à la page 2/133 de la version française correspond la page 3/149 de la version arabe ; par exemple, l'occurrence du paragraphe « Considérant que »,

<sup>106</sup> [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28ar%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28ar%29.pdf) , Annexe 1-A, page 7/149 du texte arabe (correspondant à la page 6/133 du texte français).

<sup>107</sup> Nous mettons en caractères gras.

deux de l'identité serbe, mais non seulement ne désignent pas le même territoire, mais ne sont pas d'égal statut juridique. Alors que la "République de Serbie" est un état indépendant, reconnu par les Nations-Unies, la "République Serbe de Bosnie-Herzégovine" désigne un territoire au sein même du pays de Bosnie-Herzégovine, subdivisé, en vertu des accords de Dayton, en deux entités territoriales, organisées différemment, non symétriquement, dotées d'une certaine autonomie. La "République Serbe" est à peu près le territoire sous le contrôle des forces serbes qui refusaient la tutelle de la Bosnie-Herzégovine dans la guerre de 1992-1995 au moment de la cessation des hostilités. Comme pour la "République de Serbie", la forme abrégée aux initiales de la "République serbe de Bosnie-Herzégovine" est RS.

De même que les limites territoriales de la République serbe de Bosnie-Herzégovine sont proches de celles du front de la guerre de 1992-1995, le nom de *Republika Srpska* est celui que s'était donné la partie serbe au conflit de 1992-1995. Le site de la poste de République Serbe de Bosnie, *Pošte Srpske*<sup>108</sup>, dans la section philatélique, indique que l'édition de la première série de timbres avec la mention « *Republika Srpska* » date du 26 octobre 1992. Jusqu'à cette date, les timbres portaient la mention « *Savezna Republika Jugoslavija* » (République Fédérale de Yougoslavie). De manière tout à fait incidente, le catalogue philatélique *Katalog poštanskih maraka Republike Srpske 1992-2007*<sup>109</sup> (Catalogue des timbres-poste de la République Serbe 1992-2007) illustre la continuité du nom de *Republika Srpska* au-delà des années de guerre et ouvre une fenêtre sur le vivier de symboles et de marques de représentation identitaire que fournit la production philatélique. Un paragraphe spécifique (4.2.1.) est consacré à une analyse linguistique et sémantique du nom *Republika Srpska*.

Dans le cadre de cette recherche, par clarté, simplicité et cohérence linguistique, nous désignerons cette entité politique dans sa version traduite en français "République Serbe" ou "République Serbe de Bosnie", comme le fait la digithèque de matériaux juridiques et politiques en ligne de l'Université de Perpignan<sup>110</sup>.

---

<sup>108</sup> <https://www.postesrpske.com/>, consulté le 11 février 2021.

<sup>109</sup> <https://www.postesrpske.com/wp-content/uploads/2019/11/KatalogSr92-07.pdf>, 86 pages, consulté et téléchargé le 11 février 2021.

<sup>110</sup> Par exemple, Annexe 10. Accord sur la mise en œuvre civile de l'Accord de paix. <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ba1995hr.htm>, consulté le 17 février 2021. On notera que la Digithèque MJP ne présente pas le texte dans sa forme exacte en ce qu'il traduit *Republika Srpska* qui apparaît bien dans la version originale française du texte tel qu'il est publié sur le site des Nations Unies, et n'assortit cette variation par rapport au texte original d'aucune mention. [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28fr%29.pdf), consulté le 17 février 2021.

## 2.10. Fédération (de Bosnie-Herzégovine)

En BCMS : *Federacija Bosne i Hercegovine*, abrégé en *Federacija* dans les contextes informels. Dans le cadre des accords de Dayton, la Fédération de Bosnie-Herzégovine est divisée en deux entités territoriales, d'une part la Fédération de Bosnie-Herzégovine pour 51 % du territoire de toute la Bosnie-Herzégovine et d'autre part la République Serbe pour 49 % du territoire. En miroir de cette dernière, la Fédération correspond approximativement au territoire qui n'était pas sous le contrôle des forces serbes au moment de la cessation des faits de guerre. Elle est majoritairement peuplée de Bosniaques et de Croates de Bosnie. En vertu des accords de Dayton, elle est divisée en cantons, chacun de ses cantons disposant d'une certaine autonomie par rapport à la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

## 2.11. Entité

Dans le cadre de la Bosnie-Herzégovine, depuis la signature des accords de Dayton, le terme d'entité a reçu une acception particulière. Les citations de l'article 3 des accords contextualisent et d'une certaine manière définissent ce qu'il faut entendre spécifiquement par « entité » dans le contexte bosnien. On notera que le terme est le même dans les trois versions en langues occidentales : *entité*, *entity*, *entidad*. Sur le modèle de certains emprunts au latin par l'allemand<sup>111</sup>, le terme a été accommodé localement sous la forme d'*entitet*<sup>112</sup>. Alors qu'en Belgique, le terme vise une logique structurelle pour désigner de manière générale plusieurs niveaux politico-administratifs (Provinces, Communes, Régions), en Bosnie-Herzégovine, le terme se spécialise davantage pour ne faire référence qu'à un seul niveau organisationnel et désigner ce qui résulte de l'état des forces belligérantes au conflit de 1992-1995 au moment de l'interruption des hostilités : une partie aux mains de la partie serbe et une autre partie aux mains d'une coalition bosniaco-croate. Il s'ensuit qu'il se trouve deux Entités. Ce choix terminologique semble correspondre à une certaine difficulté à nommer l'objet dans le contexte de la cessation des hostilités. Il s'agissait de constituer un objet politique qui n'avait pas encore de nom, sans le charger de représentations attachées à toute autre désignation d'organisation territoriale ou corps

---

<sup>111</sup> Cf. le site pédagogique belge germanophone [Belgien.net](https://belgien.net/belgien-infos-fuer-lehrer-und-schueler/) contextualise le terme allemand dans le système belge : [...] Karten über folgende administrative und politische Entitäten Belgiens [...] - Regionen, - Gemeinschaften, - Provinzen.. <https://belgien.net/belgien-infos-fuer-lehrer-und-schueler/>, consulté le 17 février 2021.

<sup>112</sup> Sur le même modèle, exemple de différents emprunts plus ou moins savants antérieurs *mentalitet* (all. : Mentalität), *univerzitet* (all. : Universität), *kontinuitet* (all. : Kontinuität), *paritet* (all. : Parität), avec généralement une variante slave en doublon. Ici, pour *entitet*, il n'y a pas de doublon à proprement parler, le terme est exclusif de tout autre dans cette acception.

politique<sup>113</sup>.

Le terme s'est fixé progressivement. Il apparaît avant les Accords de Dayton dans la Déclaration conjointe signée à Genève le 8 septembre 1995<sup>114</sup> qui énonce :

2. Il est convenu que la Bosnie-Herzégovine, comprendra deux **entités**<sup>115</sup>, la Fédération de Bosnie-Herzégovine [...] et Republika Srpska (RS).

« Entité » est utilisé ici sans majuscule et de manière descriptive large. Les versions anglaise, espagnole et russe l'écrivent également avec une minuscule.

Le 26 septembre 1995, un texte additionnel est signé, « Nouveaux principes fondamentaux convenus »<sup>116</sup>. Le terme « entité » continue à apparaître avec une minuscule à l'initiale.

La constitution de Bosnie-Herzégovine reprend ce terme et dispose, dans son article premier, alinéa trois :

La Bosnie-Herzégovine est formée de deux Entités : la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska (ci-après dénommées " les Entités"<sup>117</sup>).

On observe ici une modification orthographique, le terme « entité » se spécialise et reçoit à présent une majuscule<sup>118</sup>.

---

<sup>113</sup> L'empan d'application du terme est d'une grande souplesse. Dans une conférence de presse avec le président français Emmanuel Macron au sommet du G7 en Cornouaille britannique le 13 juin 2021, le président des États-Unis d'Amérique, Joe Biden a qualifié l'Union Européenne d'"entité" : « *the European Union is an incredibly strong and vibrant entity.* » Ceci semble confirmer l'usage par défaut du terme entité. À défaut d'un terme plus précis, à défaut d'un terme statutaire officiel, cela permet de désigner l'objet. Dans le cas du découpage institutionnel de la Bosnie-Herzégovine, c'est précisément ce terme générique faute de mieux, témoignant d'une difficulté à qualifier, qui a graduellement été promu appellation officielle. <https://youtu.be/QuG9BgTB1OM>, chaîne indienne d'informations WION TV, minute 2:39, consulté le 13 juin 2021.

<sup>114</sup> Cf. Document pdf à disposition sur le site des Nations Unies [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_950908\\_AgreedBasicPrinciples%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_950908_AgreedBasicPrinciples%28fr%29.pdf) version en français, annexe 2, page 5.

<sup>115</sup> C'est nous qui écrivons en caractères gras.

<sup>116</sup> Cf site des Nations Unies <https://peacemaker.un.org/bosniafurtherprinciples95> , page 1, Annexe 1, alinéa 4.

<sup>117</sup> Cf. Document pdf à disposition sur le site des Nations Unies [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28fr%29.pdf) , version en français, article 1, alinéa 3, page 55

<sup>118</sup> À noter que la Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ba1995.htm> ,

Certains Bosniaiens croates et certains Croates de Croatie souhaitent aménager les Accords de Dayton et appellent à la création d'une troisième entité<sup>119</sup> (« *treći entitet* »). L'usage qui est fait du terme "entité" dans cette revendication politique confère au terme initialement neutre tel qu'employé dans les Accords de paix une connotation nettement ethnonationale, ou bien la révèle, en ceci qu'il serait légitime que chacun des trois peuples constitutifs dispose de son Entité propre.

Nous en dérivons l'adjectif "entitaire" que nous n'avons attesté nulle part mais qui nous a paru utile pour désigner ce qui est relatif à une entité ainsi que l'adjectif "interentitaire" pour désigner ce qui relève de la relation entre les deux entités.

## 2.12. Peuple constitutif

Cette notion s'inscrit dans une suite diachronique dont les prémices peuvent remonter à l'occupation ottomane et le statut des personnes fondé sur leur religion. Elle n'est pas présente en tant que telle dans la constitution du *Royaume des Serbes, Croates et Slovènes*<sup>120 121</sup> de 1921, mais d'une certaine manière est inscrite dans le nom de l'état institué par cette constitution<sup>122</sup> et en plusieurs articles énonce des dispositions particulières pour les citoyens du royaume qui ne sont pas d'origine serbe, croate ou slovène, établissant

---

consulté le 17 février 2021, outre qu'elle traduit *Republika Srpska*, gomme la modification orthographique et écrit « entité » avec une minuscule.

<sup>119</sup> Par exemple, le journal en ligne *DW*, article daté du 09.10.2018, « Zagreb : Spominje se i treći entitet ». <https://www.dw.com/bs/zagreb-spominje-se-i-tre%C4%87i-entitet/a-45809819>, consulté le 15 février 2021.

<sup>120</sup> Constitution dite « de Vidovdan », du 15/28 juin 1921, en raison de sa date, le 28 juin, jour qui commémore saint Guy (Vid) et la date de la défaite de la bataille du Champ des Merles (Kosovo Polje) du 28 juin 1389, qui marque la défaite des armées chrétiennes devant l'arrivée des Ottomans dans les Balkans. La date est devenue une fête nationale serbe et la défaite est devenue un point de référence de la nation serbe et a donné lieu à une abondante littérature épique orale populaire, à une tradition musicale. Ces traditions littéraire et musicale irriguent encore l'univers imaginaire, social et politique contemporain.

<sup>121</sup> Cf. la Digithèque juridique et politique de l'Université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/rs1921.htm>, consulté le 22 février 2021.

<sup>122</sup> Le chapitre 2, article 19 pose une distinction entre les citoyens d'« origine serbe-croate-slovène » et les autres et dispose : « Toutes les fonctions dans toutes les branches de l'administration officielle sont également accessibles, sous les conditions légales, à tous les individus d'origine serbe-croate-slovène citoyens de naissance ou naturalisés. Les autres citoyens naturalisés ne peuvent être admis au service de l'État que s'ils ont dix ans de résidence dans le royaume ; cependant ils pourront l'être plus tôt, sur autorisation spéciale du Conseil d'État, donnée après demande motivée du ministre compétent. »

De la même manière, le chapitre 6, article 61 dispose que « Les régents ne peuvent être que Serbes, Croates ou Slovènes de naissance, citoyens du royaume des Serbes, Croates et Slovènes [...] »

Encore, chapitre 8 article 72 : « De tout député sont exigées les conditions suivantes : 1° qu'il soit ressortissant de naissance ou naturalisé du royaume serbe-croate-slovène. Le ressortissant naturalisé, s'il n'est pas de race serbe-croate-slovène, devra avoir été domicilié dans le royaume depuis au moins dix ans à dater du jour de la naturalisation ; »

de fait et finalement de droit deux sortes de citoyens. La nouvelle constitution de 1931 ne reprend pas ces dispositions<sup>123</sup>. La constitution de la République Populaire Fédérale de Yougoslavie de 1946 ne les reprend pas davantage tout en usant de la notion non définie de « peuples ». Ces peuples ont été définis dans la déclaration de la deuxième session du Conseil Populaire Antifasciste de Libération de la Yougoslavie du 29 novembre 1943 à Jajce où les bases de l'État à venir sont posées :

Pour que soit réalisé le principe de souveraineté des peuples de Yougoslavie, pour que la Yougoslavie représente la véritable patrie de tous ses peuples et que plus jamais elle ne soit le domaine de quelque clique hégémonique, la Yougoslavie se constitue et se constituera sur un principe fédératif qui permettra une pleine égalité de droit des Serbes, Croates, Slovènes, Macédoniens et Monténégrins, à savoir des peuples de Serbie, de Croatie, de Slovénie, de Macédoine, du Monténégro et de Bosnie-Herzégovine<sup>124</sup>.

La constitution de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie de 1963<sup>125</sup>, elle aussi, mentionne des « peuples » sans les désigner ou les définir.

La république Socialiste Fédérative de Yougoslavie est un État fédéral de peuples librement unis aux droits égaux et une communauté socialiste démocratique fondée sur le gouvernement du peuple ouvrier et de l'autogestion.<sup>126</sup>

---

<sup>123</sup> Cf. la DigiThèque juridique et politique de l'Université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/you1931.htm> , consulté le 22 février 2021

<sup>124</sup> Notre traduction. Prilog dokumenta prvog i drugog zasedanja AVNOJ-a, [http://www.znaci.net/zb/4\\_2\\_11\\_2.pdf](http://www.znaci.net/zb/4_2_11_2.pdf) , consulté le 22 février 2021, page 44. Décision 24(*sic*) (en fait 14) « concernant la construction de la Yougoslavie sur un principe fédératif ». Texte original : *Da bi se ostvario princip suverenosti naroda Jugoslavije, da bi Jugoslavija predstavljala istinsku domovinu svih svojih naroda i da nikada više ne bi postala domenom bilo koje hegemonističke klike, Jugoslavija se izgrađuje i izgradiće se na federativnom principu, koji će obezbediti punu ravnopravnost Srba, Hrvata, Slovenaca, Makedonaca i Crnogoraca, odnosno naroda Srbije, Hrvatske, Slovenije, Makedonije, Crne Gore i Bosne i Hercegovine.* On voit là que, contrairement aux autres Républiques Populaires qui constituent la République Populaire Fédérative de Yougoslavie, il n'est pas désigné de peuple spécifique à la Bosnie.

<sup>125</sup> <http://mojustav.rs/wp-content/uploads/2013/04/Ustav-SFRJ-iz-1963.pdf> , page 10, consulté le 22 février 2021.

<sup>126</sup> Notre traduction.

La notion apparaît dans la constitution de la Bosnie-Herzégovine actuelle qui énonce en son préambule :

Rappelant les principes de bases agréés à Genève le 8 septembre 1995 et à New York le 26 septembre 1995, les Bosniaques, les Croates et les Serbes, en tant que **peuples constitutifs**<sup>127</sup> (avec d'autres) et citoyens de Bosnie-Herzégovine, déterminent, par la présente, la constitution de Bosnie-Herzégovine.<sup>128</sup>

La constitution de Bosnie-Herzégovine contient une autre occurrence de « peuple constitutif » à l'article 5, alinéa 4.b<sup>129</sup> :

Les deux tiers au plus des ministres sont choisis sur le territoire de la Fédération. Le Président du Conseil nomme également les vice-ministres (qui ne sont pas originaires du même **peuple constitutif** que les ministres correspondants) [...].

Rien dans ces textes ne définit toutefois ce qu'est un peuple constitutif. Il s'agit donc de déduire tautologiquement que les Bosniaques, les Croates et les Serbes sont peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine en tant que tels. Les autres peuples qui sont dans les parenthèses ne sont pas définis et la mention d'"autres peuples" n'apparaît nulle part ailleurs dans la constitution. Cela ne laisse cependant pas la liste ouverte.

Les références aux « peuples constitutifs » sont beaucoup plus nombreuses dans la constitution de la République serbe. Des vingt-huit occurrences, une partie est présentée ici. Cette constitution mentionne et institue les « peuples constitutifs » dès la première ligne du préambule.

Respectant le désir de ses **peuples constitutifs**<sup>130</sup> et citoyens de former et préserver

---

<sup>127</sup> C'est nous qui écrivons en caractères gras.

<sup>128</sup> *op. cit.* version française, page 54. Dans la version anglaise des accords de Dayton, « Constituent peoples ».

<sup>129</sup> *op. cit.* version française, page 63.

<sup>130</sup> C'est nous qui notons en caractères gras.



Là encore la notion n'est pas définie. Seuls les Bosniaques, Croates et Serbes sont désignés comme tels, et se voient à ce titre affectés de diverses prérogatives telles que :

article 5 : L'ordre constitutionnel de la République repose sur<sup>134</sup> :

- la garantie et la protection des libertés et droits humains conformément aux standards internationaux,
- la préservation de l'égalité nationale et **la protection des intérêts vitaux**<sup>135</sup> des peuples constitutifs.

Article 69 : Le pouvoir législatif de la République Serbe sera exercé par l'Assemblée Nationale et le Conseil des Peuples. Les lois et autres règlements votés par l'Assemblée nationale concernant des questions relevant de **l'intérêt national vital de l'un des peuples constitutifs**<sup>136</sup> n'entrent en vigueur qu'après adoption par le Conseil des Peuples<sup>137</sup>.

Suit une liste définitoire des intérêts nationaux vitaux des peuples constitutifs (ici citée incomplètement et uniquement avec une occurrence de « peuple(s) constitutif(s) ») :

Article 70 : [...] Les intérêts nationaux vitaux des **peuples constitutifs** sont définis comme suit<sup>138</sup>:

---

<sup>134</sup> *op. cit.* page 3, notre traduction. Texte source : Уставно уређење Републике темељи се на:

- гарантовању и заштити људских слобода и права у складу са међународним стандардима,

- обезбеђивању националних равноправности и заштити виталних интереса конститутивних народа [...] / Ustavno uređenje Republike temelji se na: - garantovanju i zaštiti ljudskih sloboda i prava u skladu sa međunarodnim standardima, - obezbeđivanju nacionalnih ravnopravnosti i zaštiti vitalnih interesa konstitutivnih naroda [...]

<sup>135</sup> C'est le texte source qui note en caractères gras.

<sup>136</sup> C'est nous qui notons en caractères gras.

<sup>137</sup> *op. cit.* page 18, notre traduction. Texte source : Законодавну власт ће у Републици Српској вршити Народна скупштина и Вијеће народа. Закони и други прописи које изгласа Народна скупштина, а који се тичу питања виталног националног интереса било којег од конститутивних народа ступају на снагу тек након усвајања у Вијећу народа. / Zakonodavnu vlast će u Republici Srpskoj vršiti Narodna skupština i Vijeće naroda. Zakoni i drugi propisi koje izglasa Narodna skupština, a koji se tiču pitanja vitalnog nacionalnog interesa bilo kojeg od konstitutivnih naroda stupaju na snagu tek nakon usvajanja u Vijeću naroda.

<sup>138</sup> *op. cit.* page 20, notre traduction. Texte source : Витални национални интереси конститутивних народа су дефинисани на следећи начин: - остваривање права конститутивних народа да буду адекватно заступљени у законодавним, извршним и правосудним органима власти; - идентитет једног конститутивног народа; [...] - једнака права конститутивних народа у процесу доношења одлука; [...] - и друга питања која би се третирали као питања од виталног националног интереса уколико тако сматра

- exercice du droit des **peuples constitutifs** à être représentés de manière adéquate dans les organes législatifs, exécutifs et judiciaires de gouvernements ;

- identité d'un **peuple constitutif** ;

[...]

- égalité des droits des **peuples constitutifs** dans le processus décisionnel ;

[...]

- et autres questions qui seraient traitées comme questions d'intérêt national vital si les deux tiers d'un groupe parlementaire représentant un **peuple constitutif** au Conseil des Peuples tiennent ces questions pour telles.

Article 71 : La composition du Conseil des peuples sera paritaire, de sorte que chacun des **peuples constitutifs** aura le même nombre de représentants. Le Conseil des peuples est composé de huit membres de chaque peuple constitutif et de quatre membres des rangs des Autres<sup>139</sup>.

Article 80 : Le Président a deux vice-présidents issus de **peuples constitutifs** différents<sup>140</sup>.

Article 83 : [...] Le président de la République et les vice-présidents de la République sont élus directement sur la liste des candidats à la présidence de la République Serbe, de sorte que le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élu président, et les vice-présidents sont les candidats des deux autres **peuples constitutifs** avec le plus grand nombre de voix<sup>141</sup>.

---

2/3 једног од клубова делегата конститутивних народа у Вијећу народа. / Vitalni nacionalni interesi konstitutivnih naroda su definisani na sljedeći način: - ostvarivanje prava konstitutivnih naroda da budu adekvatno zastupljeni u zakonodavnim, izvršnim i pravosudnim organima vlasti; - identitet jednog konstitutivnog naroda; - ustavni amandmani; - organizacija organa javne vlasti; - jednaka prava konstitutivnih naroda u procesu donošenja odluka; - obrazovanje, vjeroispovest, jezik, njegovanje kulture, tradicije i kulturno nasljeđe; - teritorijalna organizacija; - sistem javnog informisanja; - i druga pitanja koja bi se tretirala kao pitanja od vitalnog nacionalnog interesa ukoliko tako smatra 2/3 једног од клубова делегата конститутивних народа у Вијећу народа.

<sup>139</sup> *op. cit.* page 22, notre traduction. Texte source : Састав Вијећа народа ће бити паритетан, тако да сваки конститутивни народ има исти број заступника. Вијеће народа има по осам чланова из сваког конститутивног народа и четири члана из реда Осталих. / Sastav Vijeća naroda će biti paritetan, tako da svaki konstitutivni narod ima isti broj zastupnika. Vijeće naroda ima po osam članova iz svakog konstitutivnog naroda i četiri člana iz reda Ostalih.

<sup>140</sup> *op. cit.* page 26, notre traduction. Texte source : Предсједник има два потпредсједника из различитих конститутивних народа. / Predsjednik ima dva potpredsjednika iz različitih konstitutivnih naroda.

<sup>141</sup> *op. cit.* Pages 26-27, notre traduction. Texte source : Предсједник Републике и потпредсједници Републике директно се бирају са листе кандидата за предсједника Републике Српске, тако што је за предсједника изабран кандидат који оствари највећи број гласова, а за потпредсједнике су изабрани кандидати из друга два конститутивна народа који имају највећи број гласова иза изабраног предсједника Републике. / Predsjednik Republike i potpredsjednici Republike direktno se biraju sa liste kandidata za predsjednika Republike Srpske, tako što je za predsjednika izabran kandidat koji ostvari najveći broj glasova, a za potpredsjednike su izabrani kandidati iz druga dva konstitutivna naroda koji imaju najveći broj glasova iza izabranog predsjednika Republike.

Article 92 : Le premier ministre et les vice-premiers ministres ne peuvent pas être des rangs du même **peuple constitutif**. [...] Après la mise en œuvre intégrale de l'annexe 7, au moins 15% des membres du gouvernement doivent être issus de l'un des **peuples constitutifs**. Au moins 35% des membres du gouvernement doivent être issus de deux **peuples constitutifs**. Un membre du gouvernement doit être issu des rangs des Autres. [...] Le gouvernement a un premier ministre qui a deux vice-premiers ministres issus de **peuples constitutifs** différents et choisis parmi les ministres<sup>142</sup>.

Article 97 : Les **peuples constitutifs** et le groupe des Autres seront proportionnellement représentés dans les institutions publiques de la République Serbe<sup>143</sup>.

Article 135 : Une modification de la Constitution est adoptée si au moins les deux tiers du nombre total des députés et une majorité des membres du Conseil des peuples issue de chaque **peuple constitutif** et des Autres votent en sa faveur<sup>144</sup>.

La Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine use également de la notion de « peuple constitutif ». Initialement, la première occurrence ne figurait pas dès le préambule<sup>145</sup>, qui mentionnait « les peuples et citoyens de Bosnie-Herzégovine », mais un amendement<sup>146</sup> est venu ultérieurement introduire cette notion dès le préambule et disposer :

---

<sup>142</sup> *op. cit.* page 30, notre traduction. Texte source : Предсједник и потпредсједници Владе не могу бити из реда истог конститутивног народа.[...] Након потпуног спровођења Анекса 7. најмање 15% чланова Владе мора бити из реда једног конститутивног народа. Најмање 35% чланова Владе мора бити из два конститутивна народа. Један члан Владе мора бити из реда Осталих. [...] Влада има предсједника Владе, који има два замјеника из различитих конститутивних народа, који се бирају из реда министара. / Predsjednik i potpredsjednici Vlade ne mogu biti iz reda istog konstitutivnog naroda. [...] Nakon potpunog sprovođenja Aneksa 7. najmanje 15% članova Vlade mora biti iz reda jednog konstitutivnog naroda. Najmanje 35% članova Vlade mora biti iz dva konstitutivna naroda. Jedan član Vlade mora biti iz reda Ostalih. [...] Vlada ima predsjednika Vlade, koji ima dva zamjenika iz različitih konstitutivnih naroda, koji se biraju iz reda ministara.

<sup>143</sup> *op. cit.* page 32, notre traduction. Texte source : Конститутивни народи и група Осталих ће бити пропорционално заступљени у јавним институцијама у Републици Српској. / Konstitutivni narodi i grupa Ostalih će biti proporcionalno zastupljeni u javnim institucijama u Republici Srpskoj.

<sup>144</sup> *op. cit.* page 41, notre traduction. Texte source : Промјена Устава усвојена је ако за њу гласа најмање двије трећине од укупног броја народних посланика и већина чланова Вијећа народа из сваког конститутивног народа и Осталих. / Promjena Ustava usvojena je ako za nju glasa najmanje dvije trećine od ukupnog broja narodnih poslanika i većina članova Vijeća naroda iz svakog konstitutivnog naroda i Ostalih.

<sup>145</sup> Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, sur le site du parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, <https://www.predstavnickidom-pfbih.gov.ba/bs/page.php?id=103> , consulté le 03 mars 2021, dans sa version linguistique bosnienne.

<sup>146</sup> Amendement n° XXVII suite à la décision U-5/98 de juillet 2000 de la Cour Constitutionnelle.

Les Bosniaques, les Croates et les Serbes, en tant que **peuples constitutifs**, avec les autres, et citoyens de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, partie intégrante de l'État souverain de Bosnie-Herzégovine, déterminés à assurer la pleine égalité nationale des droits, les relations démocratiques ainsi que les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme et de libertés, par les présentes, énoncent la Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine<sup>147</sup> .

Article 1 :

Les Bosniaques, les Croates et les Serbes<sup>148</sup> en tant que **peuples constitutifs**<sup>149</sup>, avec d'autres, et citoyens de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, régissent à part égale la Fédération de Bosnie-Herzégovine, telle que définie par l'annexe II de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine<sup>150 151</sup>.

Comme dans la constitution de la République Serbe, de nombreux autres articles se réfèrent à cette notion pour organiser les rapports entre les peuples constitutifs dans les institutions aux fins de veiller au respect de leurs droits respectifs ; notamment concernant les postes de présidents et vice-présidents des chambres et de diverses autres institutions.

Comme on peut le voir de toutes ces nombreuses occurrences issues des trois constitutions qui servent de cadres au fonctionnement du pays, la notion de "peuple constitutif", malgré l'absence de définition abstraite ou théorique, est une notion fondamentale dont la mise en pratique irrigue toute la construction juridique de l'État bosnien.

Cette notion et ses conséquences politiques pratiques font l'objet de débat, vingt-cinq ans après les accords de Dayton, où l'on constate certes que la guerre a cessé, mais que les difficultés de fonctionnement de l'État ne sont pas étrangères aux délicats équilibres organisés selon les lignes des "peuples constitutifs".

---

<sup>147</sup> *op. cit.*, amendement XXVII intégré au préambule, notre traduction. Texte source : Bošnjaci, Hrvati i Srbi, kao konstitutivni narodi, zajedno sa Ostalima, i građani Federacije Bosne i Hercegovine, koja je sastavni dio suverene države Bosne i Hercegovine, odlučni da osiguraju punu nacionalnu ravnopravnost, demokratske odnose i najviše standarde ljudskih prava i sloboda, ovim donose Ustav Federacije Bosne i Hercegovine.

<sup>148</sup> Dans la version antérieure de la constitution, les Serbes ne figuraient pas au nombre des « peuples constitutifs » de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ». Ils y ont été ajoutés par cet amendement.

<sup>149</sup> C'est nous qui notons en caractères gras.

<sup>150</sup> *op. cit.*, amendement XXVIII intégré à l'article 1, alinéa 2, notre traduction. Texte source : *Bošnjaci, Hrvati i Srbi kao konstitutivni narodi, zajedno sa ostalima, i građani Federacije Bosne i Hercegovine, ravnopravno uređuju Federaciju Bosne i Hercegovine, definisanu Aneksom II Općeg okvirnog sporazuma za mir u Bosni i Hercegovini.*

<sup>151</sup> Communément désigné « Accords de Dayton ».



Dans la version initiale du préambule de la constitution, avant amendement, la notion de peuple constitutif n'apparaissait certes pas, mais la question nationale, elle, y figurait d'emblée :

Les peuples et les citoyens de Bosnie-Herzégovine, déterminés à garantir la pleine égalité **nationale**<sup>155</sup>, des relations démocratiques et les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme et de libertés, fondent la Fédération de Bosnie-Herzégovine<sup>156</sup>.

Pour tenir compte de cet écart et éviter l'ambiguïté, nous pourrions nous approcher du terme de "statal" qui relève d'un usage spécialisé en sciences politiques. Il est toutefois inapproprié car la notion de "statal" relève davantage d'un niveau institutionnel, d'un mouvement vertical descendant, au contraire de la notion de peuple.

Compte tenu de ces réserves terminologiques, dans le cadre de cette recherche, nous maintiendrons le terme "national" dans son acception généralement admise en français et le réserverons à la détermination se rapportant au niveau de l'ensemble bosnien général, de la Bosnie-Herzégovine entière. Nous l'opposerons ainsi dans notre usage à l'adjectif "ethnonational" qui lève cette ambiguïté.

## 2.14. Ethnonational

Dans le cadre de cette recherche, nous choisissons d'utiliser l'adjectif "ethnonational", l'opposant à "national", pour désigner non pas ce qui relève de la nation bosnienne, de la Bosnie-Herzégovine toute entière (auquel nous affectons le terme de "national"), mais ce qui relève des "peuples constitutifs", et se trouve désigné dans les Balkans par l'adjectif *nacionalni*.

---

<sup>155</sup> C'est nous qui notons en caractères gras.

<sup>156</sup> Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, préambule initial avant tout amendement, sur le site du parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, <https://www.predstavnickidom-pfbih.gov.ba/bs/page.php?id=103>, consulté le 3 mars 2021. Notre traduction. Texte source : « Narodi i građani Bosne i Hercegovine, odlučni da osiguraju punu nacionalnu ravnopravnost, demokratske odnose i najviše standarde ljudskih prava i sloboda, ovim osnivaju Federaciju Bosne i Hercegovine. »

## 2.15. Transnational

Il s'ensuit une gêne lexicale pour trouver un adjectif pertinent pour caractériser les relations entre les différents "peuples constitutifs". Bien qu'étymologiquement fondé, l'adjectif "international" semble abusif. Dans le cadre de cette recherche, nous l'écartons et le réservons pour décrire les relations entre pays différents, conformément à l'usage et lui préférons le terme de "transnational" que nous spécialisons dans cette acception.

## 2.16. Commune

La notion de commune n'est pas problématique ici, cependant nous pensons pertinent de démentir certaines représentations concernant l'organisation du territoire que pourrait avoir un francophone de France métropolitaine concernant la taille d'une commune. Il est fréquent en effet que les communes françaises ne couvrent pas une très grande superficie et qu'une agglomération soit composée de plusieurs communes. Ce phénomène d'agglomération divisée en plusieurs communes ne concerne en Bosnie-Herzégovine que la conurbation de Sarajevo. Les communes y sont de taille réduite et la densité de population est la plus élevée du pays<sup>157</sup>. D'une manière générale, les communes, héritées du découpage en place avant la guerre de 1992-1995, lui-même hérité de l'époque du Royaume de Yougoslavie, hérité du découpage austro-hongrois, couvrent une grande superficie. Trois communes de Fédération de Bosnie-Herzégovine couvrent une superficie supérieure à 1.000 km<sup>2</sup>, trois autres une superficie égale ou supérieure à 900 km<sup>2</sup>. Par comparaison, la commune la plus étendue de France métropolitaine est Arles, 758 km<sup>2</sup>, puis arrivent Val-Cenis (408 km<sup>2</sup>), Sainte-Mairie-de-la Mer (375 km<sup>2</sup>). Seules six communes y dépassent les 250 km<sup>2</sup>. En Fédération de Bosnie-Herzégovine, quarante-et-une des soixante-dix-neuf (52%) communes dépassent 250 km<sup>2</sup>. De même, soixante-dix communes françaises font moins d'un kilomètre carré.

Le nombre de communes de France métropolitaine atteint 34.839. L'échelle est tout à fait différente. La taille de la commune bosnienne s'apparente davantage à la taille d'un canton de France métropolitaine voire d'un arrondissement en certains cas.

Dans ce cadre dimensionnel, chaque commune peut le cas échéant, en fait la plupart du

---

<sup>157</sup> Commune de Centar Sarajevo : 33 km<sup>2</sup>, commune de Novo Sarajevo : 9,9 km<sup>2</sup> (la plus petite commune par sa superficie en Fédération de Bosnie-Herzégovine), Stari Grad Sarajevo : 51,4 km<sup>2</sup>. Cf. *Federacija Bosne i Hercegovine u brojkama / Federation of Bosnia and Herzegovina in figures*, Federalni Zavod za statistiku / Institute for Statistics for FBiH, Sarajevo, 2017.

temps, être subdivisée en “villages<sup>158</sup>” ou hameaux.

## 2.17. Conclusion du chapitre

« L’examen du cadre épistémologique », pour reprendre les mots de Siblot, par l’exploration du lexique qui le décrit nous permet de saisir combien il est construit en contexte.

Les étiquettes qui sont apposées sur les choses et les personnes ont fait l’objet d’un travail d’élaboration. Cela est vrai de “Republika srpska”, d’“entité”, de “canton”, mais cela est également vrai de “bosniaque”, “croate” ou “serbe”.

Non seulement devons-nous nous entendre ici sur ce que nous comprenons pour chacun des termes spécifiques que nous employons et avons définis, mais aussi devons-nous être sensibles au fait que ce sont des conventions qui ont connu maints ajustements ou changements de désignations. Ce qui est vu comme “bosniaque”, “croate” ou “serbe” aujourd’hui ne l’est pas de toute éternité.

Cette relative impermanence, cette petite vanité ultime du lexique nous laisse songeur devant les atrocités passées et les luttes de pouvoir actuelles qui se jouent en Bosnie-Herzégovine et que ce travail de recherche vise à modestement documenter.

---

<sup>158</sup> À proprement parler, à “village” correspond *strico sensu* davantage le mot *selo*. Le terme administratif de la subdivision de la commune, “*naseljeno mjesto*” (mot à mot : “lieu habité”), est plus vague s’agissant de la description de l’habitat, qui peut être de densité variable correspondant vraiment à un village, mais aussi parfois très diffus ne relevant à peine de ce que l’on entend par hameau, regroupant à deux ou trois maisons, une seule famille élargie. À ce propos, on peut mentionner que beaucoup de ces noms de “villages” / hameaux sont en fait des noms de famille. Morphologiquement, ils se présentent sous la forme du nom patronymique affecté d’une marque de pluriel et se déclinent régulièrement suivant le paradigme du masculin pluriel. Ce phénomène ne touche pas seulement la Bosnie-Herzégovine, mais aussi la Croatie, le Montenegro ou la Serbie voisines. Nous pouvons citer à titre d’exemple les lieudits Bojanići, ou Mandići sur la commune de Ribnik en Bosnie-Herzégovine mais aussi de Borojevići sur la commune de Donji Kukuruzari en Croatie ou Dmitrašinovići sur la commune d’Udbina en Croatie. À titre d’illustration comparative, ces toponymes s’apparentent aux lieudits du type *Chez Picquet* (Haute-Savoie) ou *Chez Sabourin* (Charentes) qui sont visiblement construits sur des anthroponymes et illustrent la très large diffusion géographique de ce type de toponymes anthroponymiques.

# CHAPITRE 3. Contextualisation géographique et historique et situation sociolinguistique de la Bosnie-Herzégovine actuelle

## 3.1. Géographie physique

La géographie physique de la région des Balkans a laissé une marque non négligeable sur la situation politique et linguistique de la région. Il convient tout d'abord d'observer, notamment en Bosnie-Herzégovine, le caractère montagneux du relief. C'est d'ailleurs d'abord le nom du massif montagneux qui occupe l'espace régional. Dans une des étymologies proposées, le nom de cette région d'Europe présenterait un caractère descriptif et désignerait en turc des « montagnes boisées » (Garde 2004). Pour l'essentiel de sa superficie, excepté sur ses limites nord marquées par une partie de la plaine de la Save, la Bosnie est montagneuse. Les récits de voyages en Bosnie-Herzégovine jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle abondent en descriptions des difficultés du voyage dues au relief accidenté et insistent sur les carences ou l'absence de réseau de communication (routes et chemins défoncés, chemins de fer rares<sup>159</sup>) (Caix de Saint-Aymour, 1883 ; Marbeau, 1880 ; Thomson, 1916). Cependant, le caractère montagneux et boisé de la région n'a pas constitué un véritable obstacle à la communication et aux déplacements. Dans tout le massif, la haute montagne est rare. Les déplacements sont rendus plus lents, voire pénibles, mais sont possibles. Le relief n'a nullement empêché l'implantation de populations ni les circulations. Élysée Reclus (1875 : 197-199) compare les montagnes bosniennes au Jura. Aujourd'hui encore, le réseau routier se distingue souvent par sa vétusté, ses nids de poule, sa sinuosité, sa dangerosité. La réalisation des grands projets européens de corridors routiers passant par la Bosnie-Herzégovine est ralentie par la faiblesse des moyens financiers de l'État. D'un point de vue humain et linguistique, ce relief a favorisé l'émergence d'un réseau polycentrique organisé sur les vallées et voies de communication. On peut y lire le substrat à la résistance au centralisme et l'esprit communautaire qu'on peut sentir en Bosnie-

---

<sup>159</sup> C'est d'ailleurs toujours le cas. Les voies de chemins de fer sont peu nombreuses en Bosnie-Herzégovine. Des voies routières de type autoroute sont en cours de déploiement depuis de nombreuses années, mais les travaux n'avancent guère. Ceci est une source de polémique dans le pays. Il est clair que l'absence de bonnes voies de communication freine le développement de la Bosnie-Herzégovine.

Herzégovine.

*Carte 1 : Relief des Balkans et Bosnie-Herzégovine.  
En noir : le contour de la Bosnie-Herzégovine.*



### **3.1.1. Environnement naturel et toponymie**

La Bosnie-Herzégovine ne faisant pas exception, la géographie physique et l'environnement naturel y ont parfois inspiré la nomination de lieux. On peut à titre d'exemples, parmi les plus évidents, citer les noms des villes ou villages, directement inspirés de l'environnement naturel : *Gorica* (petite montagne), *Zelengora* (*zelen* : vert, *gora* : montagne), *Ravno* (plat), *Široki Brijeg* (*širok* : large, *brijeg* : colline), *Duži* (*dug* : long), *Posušje* (*suh* : sec), *Visoko* (*visok* : haut), *Dobro Polje* (*dobar* : bon, *polje* : champ), *Međugorje* (*među* : entre, *gora* : montagne), *Srebrenica* (*srebro* : argent), *Olovo* (plomb), de l'environnement végétal : *Jablanica* (*jablan* : peuplier), *Hrasnica* (*hrast* : chêne), *Breza* (*breza* : bouleau), *Crni Lug* (*crn* : noir, *lug* : bosquet, bois, forêt), *Travnik* (*trava* : herbe), *Orah* (*orah* : noix, noyer), *Jasen*, *Jasenica* (*jasen* : frêne).

### 3.2. Géographie politique

Même si les frontières extérieures de la Bosnie-Herzégovine n'ont pas changé depuis l'éclatement de la Yougoslavie, comme cela a été vu plus haut, une frontière intérieure a été entérinée par les accords de Dayton, introduisant un nouveau rapport entre espace et pouvoir. Par ailleurs, s'agissant des frontières extérieures de la Bosnie-Herzégovine, elles ont non seulement varié de manière notoire pendant l'histoire, mais l'État lui-même a connu des éclipses très longues et des tutelles étrangères de longue durée.

La carte 2 suivante présente le pays dans son environnement international, entourée de la Croatie au nord et à l'est, de la Serbie à l'est et du Monténégro au sud, avec, interrompant la Croatie, un étroit accès à la Mer Adriatique d'une vingtaine de kilomètres de littoral sur la commune de Neum et indique le découpage des communes. En gris sur la carte : la partie dévolue selon les accords de Dayton à la Fédération de Bosnie-Herzégovine (Bosniaques et Croates de Bosnie-Herzégovine), en rose : la partie dévolue à la République Serbe de Bosnie-Herzégovine, en rose pâle : le District de Brčko (sans attribution ethnonationale).

Carte 2 : Carte politique de la Bosnie-Herzégovine et environnement international immédiat.



### 3.2.1. Géographie politique et toponymie

La géographie politique tourmentée des lieux a laissé des traces dans les noms de lieux. Au fil de l'histoire, pour partie ou entièrement, le territoire de la Bosnie-Herzégovine a été intégré à des empires dont le centre de pouvoir était éloigné (Byzance, Empire Ottoman), ou à ses voisins immédiats (Hongrie, Croatie, Serbie). L'occupation ottomane à cet égard se distingue pour avoir laissé de nombreux oïkonymes marqués par la langue turque voire directement issus du turc. On peut ainsi citer quelques noms de villes : *Tuzla* (turc, *tuzla*, mine de sel), *Šeher*, *Novi Šeher* (*nov* : nouveau et turc, *şehir* : grande ville), *Nova Kasaba* (*nov* : nouveau et turc, *kasaba* : petite ville), *Sarajevo*, antérieurement *Saraj-Bosna* (turc, *saray* : palais), *Begov Han* (turc, *bey* : bey, et turc, *han* : auberge), *Donji/Gornji Vakuf* (*Donji* : d'en-bas, *gornji* : d'en-haut, turc, *vakıf* : wakf, fondation pieuse musulmane<sup>160</sup>), *Čitluk* (turc : *çiftlik* : sorte de propriété féodale que le propriétaire exploite ou fait exploiter par un fermier), *Bronzani Majdan* (*bronz* : bronze et turc, *maden* : mine), *Ilidža* (turc : *ilica*, *kaplica* : thermes).

D'autres oïkonymes, moins nombreux, portent la marque du hongrois, par exemple *Kotor-Varoš* (hongrois : *város* : ville).

### 3.3. Démographie

Il s'agit encore ici d'un champ traversé de nombreuses incertitudes et controverses (Malcolm, 1994 : 1)<sup>161</sup>. D'une manière générale, il est admis que les Slaves sont arrivés dans les Balkans sporadiquement dès le 2<sup>e</sup> siècle de notre ère (Dvornik, 1970 : 37), puis par vagues successives, jusqu'aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles (Dvornik, 1970 : 42)<sup>162</sup>, arrivant d'Europe

---

<sup>160</sup> Bougarel et Clayer (2001 : 489) écrivent *waqf* et définissent ainsi : « bien de mainmorte ou fondation pieuse ».

<sup>161</sup> « *Racial history is the bane of the Balkans. As anyone who has lived or travelled in that part of Europe will know, there is no such thing as a racially homogeneous state. Few individuals in the entire Balkan peninsula could honestly claim a racially pure ancestry for themselves. And yet, at many times during the last two centuries, bogus theories of racial-ethnic identity had dominated the national politics of the Balkan lands. One reason for studying the early history of the region is that it enables us to see that even if it were right to conduct modern politics in terms of ancient racial origins, it would simply not be possible.* »

<sup>162</sup> Un enjeu important émerge autour de la notion d'autochtonie dans les Balkans, de quel peuple était là le premier. Les Albanais, dont on s'accorde communément à penser qu'ils sont les descendants des Illyriens, déjà présents, sur un plus large territoire que leurs descendants d'aujourd'hui, quand les Slaves sont arrivés, se voient contestés dans leur primauté chronologique d'installation par certaines théories serbes, par exemple, qui font remonter la présence serbe à la civilisation néolithique de Vinča. Léonard & Djordjević (2008 : 102-103) dressent une liste indicative d'un certain nombre de mythes « historiques » qui attribuent aux Serbes une primauté et un ascendant extraordinaires dans l'histoire de l'humanité. Les réseaux sociaux servent de puissants organes de propagation de des « informations » sur des « faits historiques » cachés par la science contemporaine. Par exemple, la chaîne Youtube SrbinInfo diffuse un entretien avec Aleksandar Šargić qui fait remonter la présence serbe au Kosovo à la préhistoire, <https://www.youtube.com/watch?v=fSqX6qXRSJk>, consulté le 9 juillet 2022, ou bien Goran Šarić sur la chaîne SrbijaGlobal qui fait remonter la présence serbe

Centrale, s'assimilant aux populations déjà présentes dont les langues se sont effacées au profit du slave. Noël Malcolm (2002 : 11) indique qu'au milieu du Moyen Âge, la Bosnie était majoritairement sous influence croate tandis que l'Herzégovine était sous influence serbe. La Bosnie était dans l'aire d'influence catholique, dans l'archevêché de Split puis versée au diocèse de Raguse au 12<sup>e</sup> siècle. Noël Malcolm insiste sur le fait que l'on ne peut pas inférer qu'à l'aune des critères contemporains, il puisse ainsi être dit que les Bosniens étaient majoritairement des Croates, pas plus que des Serbes. « C'étaient des Slaves qui vivaient en Bosnie. » (Malcolm, 2002 : 12)<sup>163</sup>

Le schisme de 1054 et le sac de Constantinople de 1204 ne se sont pas immédiatement directement fait sentir en Bosnie où l'église catholique perdait certes de l'influence, non pas au profit de l'église orthodoxe mais au profit de l'église bosnienne que les Franciscains, envoyés par Rome à partir de 1340, se sont employés à faire reculer.

Le paysage religieux est encore davantage bousculé par l'arrivée des Turcs en Bosnie en 1463 (Malcolm, 2002 : 41)<sup>164</sup>.

Ces quelques faits historiques relèvent de l'histoire et du champ de la science. Ce ne sont toutefois pas les seuls éléments « historiques » dont les conséquences peuvent être perçues de nos jours. Comme le rappellent Jean Léo Léonard et Ksenija Djordjević (2008 : 198) concernant la Serbie, on observe un « phénomène de mythologisation de l'histoire ». Cela vaut pleinement pour la Bosnie-Herzégovine également comme le rappelle Catherine Lutard (1998 : 27) s'agissant des mythes historiques qui fondent des revendications territoriales.

Les données du recensement de 2013, recensement lui-aussi sensible et qui a mis plusieurs années à paraître, sont, elles, moins sujettes à caution. Pour une superficie de 51.000 kilomètres carrés, la Bosnie compte une population de 3.500.000 habitants au recensement de 2013 soit presque un million de moins qu'en 1991. La différence est directement due à la guerre de 1992-1995 en raison des décès et des déplacements qu'elle a occasionnés mais aussi à l'émigration continue et soutenue qui a suivi la période du conflit et qui dure encore aujourd'hui, comme en Croatie et en Serbie. La densité moyenne de population s'élève ainsi à soixante-neuf habitants au kilomètre carré.

---

dans les Balkans à la préhistoire, <https://www.youtube.com/watch?v=CwxemyCjBvs>, consulté le 9 juillet 2022.

<sup>163</sup> « As for the question of whether the inhabitants of Bosnia were really Croat or really Serb in 1180, it cannot be answered, for two reasons: first because we lack evidence, and secondly, because the question lacks meaning. We can say that the majority of the Bosnian territory was probably occupied by Croats – or at least, by Slavs under Croat rule – in the seventh century; but that is a tribal label which has little or no meaning five centuries later. The Bosnians were generally closer to the Croats in their religious and political history; but to apply the modern notion of Croat identity (something constructed in recent centuries out of religion, history and language) to anyone in this period would be an anachronism. All that one can sensibly say about the ethnic identity of the Bosnians is this: they were the Slavs who lived in Bosnia. »

<sup>164</sup> 20 mai 1463, chute de la forteresse bosnienne de Bobovac défendue par le roi Stjepan/Stefan Tomašević, qui se réfugie à la forteresse de Ključ, qui, assiégée, tombe à son tour. Le roi est décapité.

### 3.4. Le champ de la langue

Comme en Croatie, en Serbie et au Monténégro, d'une manière générale, la langue parlée et écrite en Bosnie-Herzégovine échappe à une norme unique et rigide et fait preuve d'une certaine souplesse normative et lexicale, marquée par des usages locaux.

Toutefois, la langue s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large que celui de la Bosnie-Herzégovine, à deux titres, d'abord d'un strict point de vue linguistique, morphologique, syntaxique, ensuite du point de vue d'une dimension identitaire ou politique en lien ou en opposition avec les variantes/langues<sup>165</sup> parlées à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine, dans les pays limitrophes. La Bosnie-Herzégovine occupe géographiquement une place centrale dans l'espace linguistique des Balkans occidentaux. Dans cet espace comme dans d'autres espaces européens, aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, le même mouvement de développement d'une conscience nationale a donné lieu à des travaux de collecte de la part de linguistes en vue de fonder une langue nationale, distincte de celle d'une puissance extérieure ou d'une élite nationale coupée des parlers populaires (Thiesse, 1999).

#### 3.4.1. Les grands espaces linguistiques slaves des Balkans

En dehors des zones germanophones, magyarophones, italoophones, roumanophones hellénophones et albanophones sur toute la périphérie des Balkans, un bloc central slavophone se dégage nettement. Il n'est pas homogène. D'une part, comme partout ailleurs, il présente des continuums dialectaux, des isoglosses diverses sur tel ou tel trait qui le traversent, mais aussi il se caractérise par des isolats qui font suite à des déplacements de populations au fil de l'histoire. Nous laisserons ici de côté la question des isolats pour analyser davantage la question des continuums et des faisceaux majeurs d'isoglosses. On peut noter que l'espace général de la péninsule balkanique slavophone à ses deux limites nord et sud, surtout au sud d'ailleurs, est occupé par des parlers qui se distinguent nettement des autres parlers plus centraux. S'agissant du sud, le bulgare / macédonien au sud relève d'une morphosyntaxe totalement différente, analytique, sans déclinaison. Sa distinction du reste des parlers slaves est nette et ne fait pas l'objet de débats<sup>166</sup>. En ce qui concerne le nord, dialectalement, la distinction est moins nette. On passe plus progressivement des parlers du nord de la Croatie vers ceux de Slovénie et il n'y a pas de

---

<sup>165</sup> La différence est uniquement ici sous-tendue par le point de vue qu'on désire porter sur les faits : langue polycentrique ou langues distinctes.

<sup>166</sup> Il demeure par contre un important contentieux et des débats profus quant à la question de savoir s'il y a lieu de distinguer comme deux langues différentes le bulgare et le macédonien. Cette question est abordée un peu plus bas.

distinction morphosyntaxique aussi nette. Au 18<sup>e</sup> siècle, on pouvait encore percevoir les parlers de Slovénie dans le même groupe que les parlers centraux. La mise à part du slovène relève principalement de la définition de la norme qu'il a été décidé d'utiliser pour la langue littéraire. La position géographiquement centrale de la Bosnie-Herzégovine lui a valu de fournir la norme à partir de laquelle a été forgée la langue de la littérature et de l'enseignement pour le serbe et le croate. C'était aussi un bassin de population rurale restée à l'écart des influences des tentatives de Dositej Obradović de réformer le serbe littéraire d'une manière encore trop éloignée de la langue du peuple et toujours très marquée par la langue de l'église. Adoptant les principes herdériens de Jernej Kopitar, Vuk Karadžić c'est pleinement consacré à la tâche de recueil sur le terrain de Bosnie-Herzégovine (Popović, 1996 : 219 ; Škiljan, 1996 : 277ssqq). Cette norme, trop éloignée des parlers vernaculaires de Slovénie, a provoqué la constitution d'une autre norme pour la vaste zone centrale, distincte de la zone la plus au nord-ouest, la Slovénie, également construite autour des parlers locaux : le slovène.

La grande zone centrale est parcourue de diverses isoglosses, dont une majeure notamment d'un point de vue sociolinguistique, qui concerne la prononciation de la lettre slavonne jat (ѣ). Selon une isoglosse posée grossièrement sur un axe nord-sud qui partage la zone en deux, plaçant la Croatie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine à l'ouest et la Serbie à l'est de la démarcation, elle se trouve réalisée [je] ou [ije] à l'ouest et [e] à l'est<sup>167</sup> <sup>168</sup>. On nomme la variante occidentale principale "ijekavski", en français, "iékavien" et la variante orientale "ekavski", "ékavien"<sup>169</sup> (Thomas & Osipov, 2012).

Par ailleurs, au carrefour des influences allophones turque, germanique et magyare, la langue parlée en Bosnie a gardé la trace des apports divers notamment au niveau lexical, présentant un nombre important de doublons<sup>170</sup> ou de spécialisations syntaxiques reposant sur des différences négligées dans d'autres langues<sup>171</sup>.

Paul-Louis Thomas et Vladimir Osipov (2012 : 27) citent le linguiste croate Dalibor Brozović :

<sup>167</sup> Il arrive dans certains endroits de la partie occidentale que la lettre slavonne jat (ѣ) soit réalisée non pas [ije], ni [e], mais [i], notamment dans certaines régions de Dalmatie. Seules les variantes [je] ou [ije] et [e] sont considérées comme « littéraires ». La variante [i], moins répandue, se présentant sous forme d'isolats dans la partie occidentale, est, elle, considérée comme « dialectale ».

<sup>168</sup> Les exemples classiques qui illustrent ce phénomène sont les mots qui désignent le temps et le lait : *vreme* / *vrijeme* / *vrime* et *mleko* / *mlijeko* / *mliko*.

<sup>169</sup> La troisième variante est appelée « ikavski », « ikavien ».

<sup>170</sup> Par exemple, bretelles : *hozentregeri* (*tregeri*) / *naramenice*, rue : *ulica* / *cesta* / *sokak*, courant d'air : *lufdruk* / *propuh*. Certains de ces éléments paradigmatiques peuvent être repris et institués en marqueurs linguistiques ethnographiques.

<sup>171</sup> Par exemple *šolja* / *fildžan* (du turc *filcan*, *fincan*) selon que la tasse ait une anse ou non. Cf. Škaljić (1985).

[...] comparant en 1970 le cas des variantes du serbo-croate à celui de l'anglais et de l'anglo-américain, [il] estimait que « la Bosnie-Herzégovine serait, comme le Canada, un terrain où se mêlent les caractéristiques des deux variantes. »

La langue parlée en Bosnie-Herzégovine par sa position centrale présente une sorte d'hybridation linguistique, avec des choix paradigmatiques plus larges.

### **3.4.2. Effets de l'éclatement de la Yougoslavie et la situation linguistique**

La dissolution de la Yougoslavie a eu des répercussions sur le plan linguistique et des politiques linguistiques. D'une manière générale, le mouvement a été, pour chacune des républiques successeuses, de faire de la langue un attribut distinctif de la nation, comme la monnaie, le drapeau, l'hymne. La langue, en propre et distincte de celles des autres états successeurs de la Yougoslavie, était une modalité de l'identité spécifique qui justifiait la séparation des autres. Le plus simple a d'abord consisté à dire que ce qui était parlé ici était différent (le trait distinctif fût-il faible) de ce qui était parlé dans les autres États successeurs et qu'à ce titre il convenait de lui donner un nom distinct (en adéquation avec le nom du pays). Puis, par une politique linguistique pilotée depuis le centre du pouvoir, il s'est agi d'avoir une action sur la langue elle-même, sa norme, son lexique, de manière à accentuer les différences et la rendre plus distincte encore qu'elle ne pouvait l'être au moment de l'indépendance.

#### **3.4.2.1. La Slovénie**

La Slovénie a cette occasion n'a pas rencontré de difficulté particulière. La langue de la vie quotidienne, de l'enseignement, de toute l'activité était le slovène avant l'indépendance et est restée le slovène après celle-ci. Ce qui a changé est le statut du serbo-croate qui a perdu sa place de langue apprise après le slovène, langue qui permettait de communiquer dans la Fédération en dehors de Slovénie. À l'instar des autres pays de l'Union Européenne, la première langue étrangère enseignée en Slovénie est l'anglais. Les jeunes slovènes n'ont une bonne compréhension du croate ou du serbe que s'ils l'ont appris intentionnellement ou s'ils y ont été suffisamment exposés. La proximité linguistique aide certes les slovénophones, mais reste insuffisante pour une bonne compréhension du croate standard sans préparation. De même, il est conseillé aux Bosniens candidats à l'émigration vers la Slovénie de suivre des cours de slovène pour se préparer.

### 3.4.2.2. La Croatie

Des tensions très anciennes travaillaient depuis longtemps le champ de la langue en Croatie. La langue y avait officiellement plusieurs fois changé de nom dès l'époque yougoslave, tantôt serbo-croate, tantôt croato-serbe, tantôt croate ou serbe, tantôt croate. Le standard de Croatie était très légèrement différent de celui de Serbie ou de Bosnie, notamment dans le lexique. L'opinion générale en Croatie était que la langue s'y trouvait sous la pression, sous la tutelle de la variante serbe et une vigilance était de rigueur pour contrebattre la contamination rampante du lexique par des serbismes qui s'insinuaient par les échanges et l'usage. Dans ce cadre, l'indépendance a été perçue comme l'occasion de la libération de l'ombre projetée par la variante serbe. La langue a été dite croate. Des dictionnaires et ouvrages prescriptifs ont paru visant à indiquer les formes à employer et les formes à éviter. On a aussi assisté à une création lexicale non négligeable.

L'alphabet cyrillique était déjà guère répandu avant l'éclatement de la Yougoslavie, son usage est devenu très rare. Il fait l'objet de polémiques et de rejet par les milieux ethnonationalistes croates dans les quelques espaces peuplés par une population ethnonationalement serbe.

### 3.4.2.3. La Serbie

Comme le mouvement linguistique général qui s'est produit était de nature centrifuge vis-à-vis de la variante serbe de la langue, l'effet en Serbie était bien différent. Le phénomène de défense s'est ici davantage porté sur l'usage de l'alphabet cyrillique perçu comme menacé. Depuis l'époque yougoslave qui établissait une stricte égalité, une totale équivalence entre les deux alphabets, cyrillique et latin dans toute l'aire linguistique du serbo-croate, les deux alphabets étaient utilisés en Serbie. L'alphabet traditionnellement utilisé, le plus courant y était l'alphabet cyrillique, mais l'alphabet latin était aussi une possibilité et son usage, avec le temps, a tendu à gagner du terrain. Il est fréquent d'entendre aujourd'hui qu'il convient donc de « défendre » l'alphabet cyrillique, attribut de la culture serbe<sup>172</sup>.

---

<sup>172</sup> Pour être parfaitement exact, il conviendrait de parler d'alphabet cyrillique serbe. Il s'agit d'une adaptation de l'alphabet cyrillique du slavon qui d'une part ne correspondait pas aux usages phonétiques des Balkans occidentaux et qui d'autre part comportait des lettres qui pouvaient faire double emploi. Le système était plus complexe. Vuk Stefanović Karadžić a publié à Vienne ce nouvel alphabet cyrillique adapté en 1827. (Cf. Karadžić, 1827, dans sa réimpression du 150<sup>e</sup> anniversaire, éd. Aleksandar Pejović *et al.*, Narodna Biblioteka Srbije, Belgrade, 1978).

#### 3.4.2.4. Le Monténégro

D'un point de vue linguistique, traditionnellement, le Monténégro partage des spécificités propres à l'aire linguistique occidentale, il est iékavien, mais culturellement, il relève de l'aire serbe. La confession majoritaire est la religion orthodoxe<sup>173</sup>. Environ la moitié de la population se décrit ethnonationalement « serbe »<sup>174</sup>. Le Monténégro a surpris par la proclamation d'une « langue monténégrine » (Thomas & Osipov, 2012 : 53-55), allant jusqu'à créer des lettres spécifiques pour rendre compte de particularités phonétiques régionales en vertu du principe « Écris comme tu parles, lis comme c'est écrit », un son-une lettre, une lettre-un son<sup>175</sup> de la réforme de la langue écrite du 19<sup>e</sup> siècle.

#### 3.4.2.5. La Macédoine du Nord

La Macédoine du Nord, comme la Slovénie, est hors du champ du BCMS à proprement parler. Des frictions avec la Bulgarie autour de la langue avaient été vives dès le début de l'époque yougoslave. Elles perdurent. Le macédonien en tant que langue distincte est contesté par les Bulgares qui n'y voient que du bulgare.

En outre, il existe également des tensions internes quant à la place qui doit être accordée à la langue albanaise compte tenu du nombre important de citoyens albanophones.

#### 3.4.2.6. La Bosnie-Herzégovine

Géographiquement au centre de cette aire linguistique, la Bosnie-Herzégovine cumule la plupart de ces tensions. L'hétérogénéité ethnonationale de la population pose les bases de frictions linguistiques au sein même du pays.

Le champ de la langue a été nettement investi par les parties au conflit en Bosnie, cherchant à utiliser la langue comme instrument de marquage ou de revendication ethnonationale. Certains locuteurs désireux de marquer leur identité bosniaque ont recours à un usage faisant abondamment recours à des turquismes. L'usage du son *h* est également bien entretenu non seulement quand il est facultatif<sup>176</sup>, mais il est même réintroduit alors qu'il

---

<sup>173</sup> Les recensements relèvent également des catholiques (albanophones) et des musulmans (albanophones).

<sup>174</sup> Un important conflit social et politique s'est produit en 2020 autour de la création d'une Église orthodoxe autocéphale monténégrine et la place de l'Église orthodoxe serbe dans la société monténégrine.

<sup>175</sup> Principe de base posé par les réformateurs des croate, serbe et slovène au 19<sup>e</sup> siècle « *Piši kao što govoriš, čitaj kao što je napisano* », cité par Thomas & Osipov (2012 : 55).

<sup>176</sup> Histoire : *istorija / historija*.

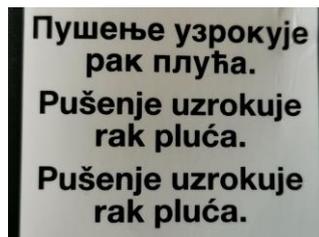
était sorti de l'usage de certains mots<sup>177 178</sup>. De même, certains locuteurs désireux de marquer leur identité croate veilleront à s'observer afin de se conformer à l'usage lexical tel que promu en Croatie et certains locuteurs voulant revendiquer leur serbité feront de même, prenant modèle sur des formes issues de Serbie. À cet égard, l'usage de la forme ékavienne, étrangère à la Bosnie-Herzégovine, est utilisée par certains, ce qui ne se produisait pas avant la guerre de 1992-1995. Pendant la guerre, certains documents officiels délivrés en République Serbe ont été un temps rédigés dans la forme ékavienne<sup>179</sup>.

Depuis la guerre, les documents destinés au public dans des formes prescrites le sont en trois langues réputées différentes même si les énoncés sont *de facto* identiques<sup>180</sup>, en bosnien, en croate et en serbe.

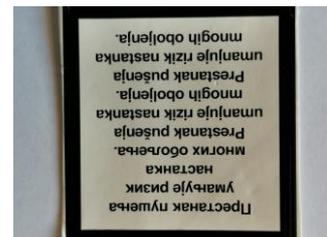
Les avertissements aux fumeurs figurant sur les paquets de cigarettes sont à cet égard très illustratifs du formalisme auquel cela conduit. Les avertissements sont trilingues, l'ordre des langues variant pour que le rang ne soit pas significatif d'une quelconque préséance. Ci-dessous, trois exemples :



1



2



3

<sup>177</sup> Heure : *sahat* au lieu de *sat*. *Sat* est déjà un turquisme (en usage aussi en Croatie, en Dalmatie, en concurrence avec *ura*, issu de la langue romane dalmate morte). C'est le mot ordinaire très répandu, sans marquage ethnonational, concurrent du mot d'origine slave *čas*, privilégié en Serbie. *Sahat* est une évolution bosniaque du mot turc *saat*, déjà noté comme variante de *sat* par le dictionnaire de 1818 de Vuk Karadžić, peu en usage au 20<sup>e</sup> siècle, mais reprise depuis l'éclatement de la Yougoslavie comme marqueur ethnonational bosniaque. Mouchoir, foulard : *mahrma* au lieu de *marama*. Exemples cités par Thomas & Osipov (2012 : 41).

<sup>178</sup> Facile, léger : *lahak* au lieu de *lak*. Exemple cité par Thomas & Osipov (2012 : 41). L'introduction de ce *h* se fonde uniquement sur l'image du son *h* que se fait le locuteur. Cela ne rattache ici en rien le mot au turc, au persan, à l'arabe ou à l'islam en général, mais à une évolution particulière de la racine slave du mot vieux-slave (reconstruit) *лъгъкъ*. (Boryś, 2005).

<sup>179</sup> On peut insister sur le caractère phonétiquement totalement étranger de la forme ékavienne en Bosnie-Herzégovine. Ce phénomène d'autocorrection phonétique ethnonationale tourne le dos aux observations et recueils faits par le réformateur de la langue serbe, Vuk Karadžić lui-même, au 19<sup>e</sup> siècle, faisant des parlers d'Herzégovine la base de la langue littéraire serbe. Son dictionnaire de 1818 s'intitule d'ailleurs *Српски Рјечник [Srpski Rječnik]* en iékavien et non *Српски Речник [Srpski Rečnik]*. L'entrée *Време [Vreme]* n'y donne pas de traduction, mais renvoie à l'entrée principale *Вријеме [Vrijeme]* qui donne : « die Zeit, tempus ; Wetter, tempestas » ainsi que pour toutes les entrées dans la forme ékavienne qui renvoient aux entrées principales en forme iékavienne. Il ne s'est certes jamais agi de faire parler les Serbes de Serbie de la même manière que ceux d'Herzégovine, mais il ne s'est jamais agi de faire le contraire non plus.

<sup>180</sup> L'avertissement sur les paquets de cigarettes met en garde en trois langues, dans un ordre aléatoire, par exemple : Пушење убија [Pušenje ubija] – Pušenje ubija – Pušenje ubija (Fumer tue).

<p><b>Pušenje ubija. Pušenje ubija. [Pušenje ubija.]</b></p>	<p><b>[Pušenje uzrokuje rak pluća.] Pušenje uzrokuje rak pluća. Pušenje uzrokuje rak pluća.</b></p>	<p><b>[Prestanak pušenja umanjuje rizik nastanka mnogih oboljenja.] Prestanak pušenja umanjuje rizik nastanka mnogih oboljenja. Prestanak pušenja umanjuje rizik nastanka mnogih oboljenja.</b></p>
<p><b>Fumer tue.</b></p>	<p><b>Fumer provoqe le cancer des poumons.</b></p>	<p><b>Arrêter de fumer réduit le risque de survenue de nombreuses maladies.</b></p>

Pour chacun des trois exemples, le texte est trois fois rigoureusement le même : mêmes mots, même orthographe, même syntaxe, indépendamment de l'alphabet qui n'est qu'une translittération, dans un sens ou dans l'autre. Il est bien difficile dans ces trois cas de s'assurer que les droits du bosniaque ou du croate sont bien respectés s'agissant du respect de la règle de la variation de l'ordre d'apparition !

Pour trouver des différences, peu nombreuses relativement à tout ce qui constitue la langue, il faudra aller chercher d'autres corpus.

La langue n'est pas là attachée à un lieu, elle peut être parlée en tout lieu, elle suit son locuteur et peut n'être en fin de compte que ce que le locuteur dit qu'elle est.

Ainsi, en dehors du locuteur qui nomme à sa guise la langue qu'il parle, il s'ensuit une difficulté à nommer la langue en partage entre plusieurs locuteurs.

Dans son édition de la date anniversaire du 17 septembre 2020, le quotidien bosnien *Dnevni Avaz* rappelle les faits de 1993, en pleine guerre : les 27 et 28 septembre 1993, des élus bosniaques de différentes circonscriptions de Bosnie-Herzégovine se sont rassemblés à Sarajevo pour « restituer au peuple de Bosnie-Herzégovine le nom de Bosniaque et à sa langue maternelle le nom de bosnienne ».<sup>181</sup>

Xavier Bougarel (2015 : 35) relève que « *la langue est officiellement appelée « langue bosnienne » (bosanski jezik) à partir de 1883 »*. Par ailleurs, il note que le critère linguistique

<sup>181</sup> Cf. *Dnevni Avaz* (quotidien portant la voix de la communauté musulmane) (*avaz* – turquisme dont l'usage est restreint à la communauté musulmane – synonyme, alternative marquée du mot slave *glas*, la voix) du 27 septembre 2020 « Sutra se navršava 27 godina od vraćanja imena Bošnjaci i bosanskog jezika » [On fête demain le vingt-cinquième anniversaire de la restitution du nom de Bosniaque/Bochniak et de la langue bosniaque/bosnienne] (notre traduction) <https://avaz.ba/vijesti/bih/598047/sutra-se-navrsava-27-godina-od-vracanja-imena-bosnjaci-i-bosanskog-jezika>

mi-dix-neuvième siècle était, potentiellement, un caractère fédérateur contrairement au critère religieux. Dans l'analyse de certains locuteurs et des institutions, il a clairement cessé de l'être (Bougarel, 2015 : 26).

La constitution de la République Serbe dispose en son titre premier, article 7<sup>182</sup> 183 184.

**“Les langues officielles de la République Serbe sont : la langue du peuple serbe, la langue du peuple bosniaque et la langue du peuple croate. Les alphabets officiels sont l’alphabet cyrillique et l’alphabet latin.”**

Dans les régions où vivent d'autres groupes linguistiques, leurs langues et leurs écritures sont également d'usage officiel, d'une manière déterminée par la loi.

On voit là la stratégie de contournement de la dénomination de la langue elle-même. Elle n'est que caractérisée par une formule qui ne désigne pas non plus à proprement parler ses locuteurs. Il s'agit plutôt d'une vision, d'une projection, d'une construction.

Curieusement, en opposition avec la version du texte de la constitution de la République Serbe diffusée sur le site de l'Assemblée nationale de la République Serbe<sup>185</sup>, dans la variante linguistique occidentale, locale, bosnienne, iékavienne, le site du défenseur des enfants de la République Serbe diffuse, lui, une version du texte dans la variante orientale<sup>186</sup>, de Serbie, ékavienne, d'ailleurs en contradiction avec tout le site lui-même, en variante iékavienne. Il se peut qu'il n'y ait là aucune intention particulière, mais, en tout état de cause, on observe que deux états du texte sont en circulation, le deuxième étant marqué d'un sceau allochtone, d'une certaine allophonie, dont on peut interroger la pertinence de

---

<sup>182</sup> Cf. Constitution de la République Serbe, Titre 1, article 7.

[https://www.narodnaskupstinars.net/sites/default/files/upload/dokumenti/ustav/cir/ustav\\_republike\\_srpske.pdf](https://www.narodnaskupstinars.net/sites/default/files/upload/dokumenti/ustav/cir/ustav_republike_srpske.pdf), consulté le 25 février 2021.

<sup>183</sup> Modifié par l'amendement LXXI sur l'injonction du Haut-Représentant, de sorte qu'il a été ajouté la mention des peuples bosniaque et croate.

<sup>184</sup> Notre traduction de : « Став 1. члан 7. (заменејен је амандманом LXXI): “Службени језици Републике Српске су: језик српског народа, језик бошњачког народа и језик хрватског народа. Службена писма су ћирилица и латиница.” На подручјима гдје живе друге језичне групе у службеној употреби су и њихови језици и писма, на начин одређен законом. » / Став 1. члан 7. (zamenjen je amandmanom LXXI): “Službeni jezici Republike Srpske su: jezik srpskog naroda, jezik bošnjakog naroda i jezik hrvatskog naroda. Službena pisma su ćirilica i latinica.” Na područjima gdje žive druge jezične grupe u službenoj upotrebi su i njihovi jezici i pisma, na način određen zakonom.

<sup>185</sup>

[https://www.narodnaskupstinars.net/sites/default/files/upload/dokumenti/ustav/cir/ustav\\_republike\\_srpske.pdf](https://www.narodnaskupstinars.net/sites/default/files/upload/dokumenti/ustav/cir/ustav_republike_srpske.pdf), consulté le 25 février 2021.

<sup>186</sup> <http://www.djeca.rs.ba/uploaded/ustav%20rs.pdf>, consulté le 25 février 2021.

l'existence. Est-ce à destination d'un public serbe de Serbie curieux de prendre connaissance de l'organisation institutionnelle de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine alors que la variante occidentale iékavienne lui est d'une transparence totale ? Ou bien, plus vraisemblablement parce que la première option a peu de sens, est assez inutile, et relèverait éventuellement d'un exercice scolaire, cette version a-t-elle plutôt été rédigée dans la vague ékavienne qui, dans le sillage de la guerre de 1992-1995, a saisi certains milieux serbes de Bosnie-Herzégovine et les a conduits à s'imposer une vigilance autocorrective de tout instant pour s'exprimer dans la variante orientale, de Belgrade, contre l'usage local et contre les fondements de la langue littéraire serbe tels que posés par Vuk Karadžić porté aux nues par les mêmes ? Nous pencherions plutôt pour la deuxième hypothèse qui ferait davantage sens. On saisit dans cet exemple la valeur symbolique liée à la variante orientale en tant qu'elle rattache à la Serbie d'une part et présente l'intérêt supplémentaire de tourner le dos à la Croatie qui a la variante occidentale en partage avec la Bosnie-Herzégovine, d'autre part.

Cette vague est retombée, mais a visiblement laissé des traces à certains endroits.

La difficulté à donner un nom à la langue vaut aussi pour la Fédération de Bosnie-Herzégovine et ses différents cantons. À titre d'exemple, voici un extrait de la constitution du Canton 10<sup>187</sup>. Son article 10<sup>188</sup>, consacré aux langues en usage dans le canton, use d'une périphrase pour ne pas avoir à nommer la/les langues et dispose ainsi :

Les langues officielles du Canton sont les langues parlées par les Croates, les Serbes et les Bosniaques.

Les alphabets officiels sont les alphabets latin et cyrillique.

D'autres langues peuvent être utilisées comme moyen de communication ou lors de conférences conformément à la législation.<sup>189</sup>

---

<sup>187</sup> Site du Haut-Représentant, consulté le 28.11.2020, Constitution du Canton 10, article 10 :

<http://www.ohr.int/ohr-dept/legal/laws-of-bih/pdf/001%20-%20Constitutions/Cantonal%20Constitutions/C-10%20-%20Constitution%20of%20the%20Canton%2010%20-%20203-96.pdf> .

<sup>188</sup> L'article 10 dans cette forme actuelle est le fruit de l'amendement VI du 11 octobre 2005, page 18. Sa version antérieure (page 3) ne mentionnait ni les Serbes ni l'alphabet cyrillique : « Article 10. Les langues officielles du canton sont le croate et le bosniaque. L'alphabet officiel est l'alphabet latin. D'autres langues peuvent être utilisées comme moyen de communication et d'enseignement, conformément à la loi. » Notre traduction. Texte source : « Članak 10. Službeni jezici Županije su hrvatski i bošnjački jezik. Službeno pismo je latinica. Ostali jezici se mogu upotrebljavati kao sredstva komunikacije i nastave, sukladno zakonu. » [http://www.skupstinahbz.com/public/files/ustav\\_hercegbosanske\\_zupanije.pdf](http://www.skupstinahbz.com/public/files/ustav_hercegbosanske_zupanije.pdf) , consulté le 19 mars 2021.

<sup>189</sup> « *The official languages of the Canton are the languages spoken by Croats, Serbs and Bosniaks. The official*

Outre la difficulté à nommer la langue, on notera dans la version en anglais, seule version disponible sur le site du Haut-Représentant, qu'une nuance concernant les alphabets surgit. S'agissant de la langue, l'énoncé pose un fait brut, préexistant, avec le verbe être (*be*) au présent. Le locuteur s'efface et énonce une vérité qui s'offre au regard de tous. Tel n'est pas le cas pour ce qui est de l'alphabet. En dépit du fait que, historiquement, au Moyen Âge et dans l'histoire ancienne, l'alphabet cyrillique ait été utilisé dans cette région majoritairement croate, en dépit même du fait qu'une forme particulière de l'alphabet cyrillique, *bosančica*<sup>190</sup>, y ait été développée, en dépit du fait que l'alphabet cyrillique appartient aussi au passé croate comme le rappellent les linguistes Ljiljana Šarić et Tatjana Radanović Felberg (2017) et enfin en dépit du fait que dans la Bosnie-Herzégovine yougoslave, l'alphabet cyrillique ait été enseigné dans les écoles de toute la Bosnie-Herzégovine, il n'était dans la pratique pas en usage public dans cette région sauf sur les plaques officielles apposées sur les bâtiments publics (écoles, hôpitaux, mairies etc). En effet, dans l'énoncé « *The official alphabets shall be Latin and Cyrillic.* » le point de vue du locuteur fait irruption dans l'énoncé par l'usage de l'auxiliaire de modalité *shall*. Le locuteur donne son avis sur ce qui doit être et va jusqu'à garantir la réalisation de l'action. Il s'agit d'un usage pleinement performatif qui semble viser à redresser une vision si ce n'est une situation. Le texte institue que le cyrillique est d'un co-usage légal dans le canton<sup>191</sup>, alors que cela n'allait pas de soi vu la composition ethnonationale du canton et l'équilibre ethnonational issu des faits de guerre. La version anglaise relève ainsi d'une vision, d'une volonté peut-être, extérieure. Elle se pose face au choix d'un système d'écriture en tant qu'il est une représentation sémiotique qui affiche les alliances et représentation identitaires des édiles communaux. Elle illustre la présence d'un acteur supplémentaire dans le débat sur les questions linguistiques et identitaires<sup>192</sup>. En ce qui concerne les acteurs locaux, comme en témoigne par exemple une déclaration du gouvernement du Canton 10 du 22 octobre 2015, des escarmouches entre responsables politiques sur la question de la langue peuvent se produire entre une entité et une autre,

---

*alphabets shall be Latin and Cyrillic. Other languages may be used as an instrument of communication and for lecturing in accordance with the law.* » Traduit par nous-même.

<sup>190</sup> Entre dans la série *latinica* (alphabet latin), *ćirilica* (alphabet cyrillique), *arebica* (alphabet arabe adapté), *glagoljica* (alphabet glagolitique).

<sup>191</sup> On pourra noter que bien qu'officiellement en co-usage dans le canton, les sites institutionnels du gouvernement du canton d'Herzeg-Bosnie et de l'assemblée d'Herzeg-Bosnie ne proposent pas de version en cyrillique.

<sup>192</sup> La version rédigée en langue croate, disponible sur le site de l'« Assemblée cantonale d'Herzeg-Bosnie » (Canton 10), n'introduit, elle, aucune modalisation et utilise simplement un verbe *être* conjugué au présent : Članak 10. Službeni jezici Županije su jezici kojima govore: Hrvati, Srbi i Bošnjaci. **Službena pisma su Latinica i ćirilica.** Ostali jezici mogu se koristiti kao sredstvo komunikacije i nastave sukladno zakonu". C'est nous qui notons en gras et traduisons ce passage : **Les alphabets officiels sont l'alphabet latin et l'alphabet cyrillique.** [http://www.skupstinahbz.com/public/files/ustav\\_hercegbosanske\\_zupanije.pdf](http://www.skupstinahbz.com/public/files/ustav_hercegbosanske_zupanije.pdf) , consulté le 19 mars 2021.

chacun considérant que l'autre n'en fait pas assez pour les locuteurs du groupe auquel il se sent appartenir<sup>193</sup>.

Dès l'époque yougoslave, on a pu constater un mode de neutralisation du conflit concernant le nom de la langue dans l'usage courant par la désignation "*naš*" (*la nôtre*), ou "*naški*" (Nikolić, 2011 : 791) de la langue sans entrer dans le détail, serbe, croate, serbo-croate, croato-serbe, monténégrin, bosniaque, bosnien.

L'usage universitaire est lui aussi partagé. Dans chacun des pays de la zone linguistique, il se trouve des auteurs pour soutenir le point de vue de la distinction et d'autres pour affirmer le caractère polycentrique d'une langue commune (Kordić, 2009, 2010) (ce qui, comme le font remarquer Paul-Louis Thomas et Vladimir Osipov, n'évacue pas nécessairement la multiplicité de noms), dans la suite de la vision sur la langue telle que dans les travaux du 19<sup>e</sup> siècle.

L'opposition à la vision ethnonationale de la langue s'est concrétisée au niveau de toute la région par le projet LANGUES ET NATIONALISMES qui a donné lieu à un cycle de conférences de spécialistes d'avril à novembre 2016 tour à tour dans les capitales monténégrine, croate, serbe et bosnienne et s'est conclu par une « Déclaration sur une langue commune<sup>194</sup> ». La déclaration, dont les premiers signataires sont des universitaires, écrivains, enseignants, journalistes..., qui vise le grand public et qui est toujours ouverte à la signature, s'ouvre par l'affirmation suivante :

À la question de savoir si en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Croatie et en Serbie on emploie une langue commune – la réponse est affirmative. [...] L'utilisation de quatre noms différents pour les variantes standard – bosnien, monténégrin, croate et serbe – ne signifie pas que ce sont quatre langues différentes.

### **3.4.3. Choix et usage de l'alphabet en Bosnie-Herzégovine**

Alors que dès l'époque yougoslave on pouvait s'accorder à considérer que l'alphabet

---

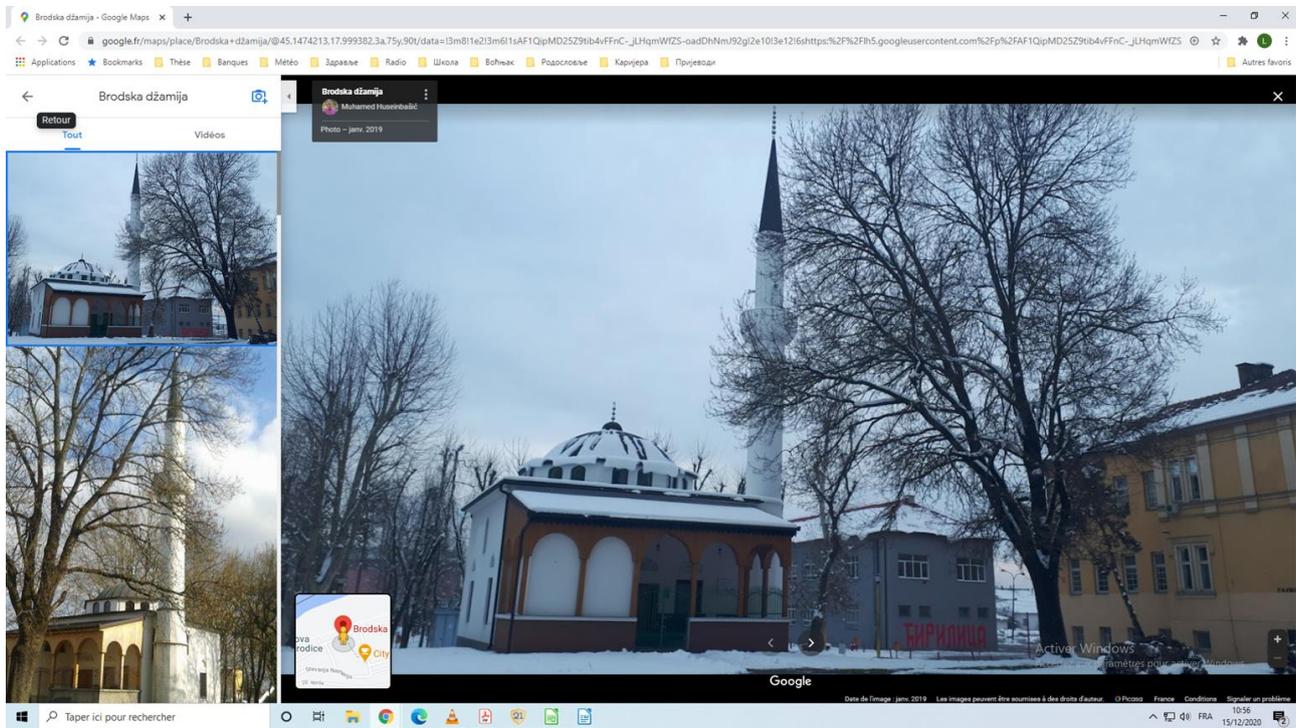
<sup>193</sup> Cf. le site du gouvernement du Canton 10, d'"Herzeg-Bosnie", « Nous ne permettrons pas les ingérences dans les compétences constitutionnelles du canton de Herceg-Bosna », [https://www.vladahbz.com/neemo\\_dopustiti\\_mijeanje\\_u\\_ustavne\\_nadlenosti\\_hercegbosanske\\_upanije/](https://www.vladahbz.com/neemo_dopustiti_mijeanje_u_ustavne_nadlenosti_hercegbosanske_upanije/) consulté le 19 mars 2021.

<sup>194</sup> Cf. le site de la Déclaration et de la pétition associée <http://jezicinacionalizmi.com/>



qu'il y a une relation dialogique et réactionnelle entre ce graffiti sur ce bâtiment municipal et la mosquée, dialogue qui s'est poursuivi par le retrait de la photographie sur le site.

*Illustration 1 : Copie d'écran : Mosquée de Brod et bâtiment municipal, sur GoogleMaps.*



Seule demeure sur le site de GoogleMaps le 25 mars 2021 la photographie ci-dessous du graffiti sur laquelle la mosquée est hors champ (on distingue en arrière-plan, en bas à gauche, au fond du parc d'autres fresques murales décrites plus bas).

*Illustration 2 : Extrait de copie d'écran.  
Bâtiment municipal et fresque  
ЋИРИЛИЦА [ĆIRILICA]*



Nous nous sommes rendu à Brod le 30 juin 2021. Nous avons constaté que rien n'avait changé par rapport aux photographies collectées sur internet. Il convient davantage de parler de fresque murale que de graffiti. Il s'agit d'une peinture murale très soignée. Il s'agit

bien d'un bâtiment municipal dans lequel sont abrités des clubs sportifs, le service de l'eau et des permanences de partis politiques serbes de Bosnie, notamment le SNSD de Milorad Dodik et le SP (Parti Socialiste).

*Photographie 2 : Mosquée de Brod (à gauche) et bâtiment municipal (à droite) – 30.06.2007.*



Sans qu'il n'y ait rien de formellement violent ou répréhensible, la célébration de l'alphabet cyrillique par l'écriture de son nom dans une sorte de mise en abîme autoréférentielle dans une fresque murale juste à côté d'une mosquée détruite pendant la guerre de 1992-1995 puis reconstruite illustre combien le contexte discursif proprement *in situ* est fondamental. Les circonstances énonciatives sont à considérer d'un point de vue diachronique et synchronique. Les faits de guerre ont conduit à ce que certains pensent pertinent de détruire la mosquée. Non seulement la présence musulmane a été indésirable, mais également la trace du passé<sup>198</sup> de la présence musulmane a été considérée comme telle. À présent, la mosquée étant reconstruite, il "convient" de répondre à la réinstallation de l'édifice religieux

---

<sup>198</sup> Édouard Marbeau (1880) fait une description peu avenante des lieux : « C'est la frontière extrême des Confins militaires. Au-delà de la Save est Bossud (Brod turc). Toutes les maisons de ce village sont en bois, disséminées le long du fleuve et à demi noyées par les eaux de la Save. Un petit minaret indique assez que là commence l'islamisme. Au milieu des plaines inondées on a peine à voir où poser le pied. »

sur un terrain loisible et juridiquement permis hors situation de guerre. Le propriétaire du bâtiment (la commune) est en accord avec la fresque. L'adresse de la mairie est Улица Светог Саве 17 [Ulica Svetog Save 17] (rue Saint Sava 17).

L'énoncé quant à lui est à plusieurs niveaux. Un premier niveau formel célèbre l'alphabet cyrillique dans un énoncé on ne peut plus neutre : le nom même de l'alphabet. Une mise en abîme illustrative, calligraphique. Un deuxième niveau de sens se superpose, sur le plan symbolique. L'alphabet cyrillique n'est plus la simple expression d'un mode d'écriture. Il devient l'affirmation symbolique de la serbité. À un troisième niveau de sens, il n'est plus simplement l'affirmation de la serbité, il est l'affirmation de la serbité contre l'islam, ici, tout contre, en hostile dialogue à la présence de la mosquée revenue. Les drapeaux (dont la présence est formellement non justifiée) qui surplombent la fresque murale viennent apporter la caution municipale au tableau. Il n'y a pas là de drapeau bosnien comme sur la rue devant l'entrée de la mairie. On peut considérer qu'il y a là une sorte de double langage symbolique. Un énoncé de façade et un énoncé moins frontal, de pignon, d'arrière-cour.

Cette scène illustre combien l'alphabet cyrillique n'est pas qu'une alternative à l'alphabet latin. Les éléments qui suivent offrent d'autres aspects de la problématique bilingue.

La règle générale, nous l'avons vue dans les constitutions que nous avons citées, est la reconnaissance des deux alphabets comme mode d'écriture. En République Serbe de Bosnie, les panneaux d'entrée et de sortie de ville ainsi que les panneaux de direction sont indiqués dans les deux alphabets, dans la logique de l'usage, c'est à dire d'abord en cyrillique puis en alphabet latin en République Serbe et l'inverse en Fédération de Bosnie-Herzégovine. Sauf rares exceptions, il n'y a pas d'opposition à l'usage d'un alphabet particulier qui apparaisse sur les panneaux en République Serbe.

Voici quelques exemples de panneaux bilingues avec le cyrillique en premier :

*Photographie 3 : Panneau routier bilingue d'entrée de village (Do) – 15.05.2021.*



*Photographie 4 : Panneau routier directionnel bilingue (Panik) – 18.05.2021.*



En Fédération de Bosnie-Herzégovine, certains cantons, notamment en Herzégovine rencontrent parfois une opposition marquée à utilisation de l'alphabet cyrillique. Les mentions en cyrilliques sont soigneusement enlevées, endommagées ou barbouillées de peinture.

Dans certaines zones les panneaux bilingues en Fédération de Bosnie-Herzégovine restent intacts.

*Photographie 5 : Panneau routier entrée de village bilingue (Vrhpolje) – 15.05.2021.*



*Photographie 6 : Panneau routier directionnel bilingue (Banja Iliđa) – 15.05.2021.*



Note<sup>199</sup> concernant la photographie 6

<sup>199</sup> En plus de la circulation routière ordinaire, l'emplacement du panneau est fréquenté par des personnes non serbes. Une petite stèle à une victime de la guerre de 1992-1995 est installée juste à côté, avec un mat et un drapeau avec l'emblème de l'armée de Bosnie-Herzégovine. (Commune de Sanski Most) On peut également, sur le plan étymologique, remarquer la construction tautologique du nom de lieu. *Banja*

La situation est la plus tendue dans les cantons à la population majoritairement croate d'Herzégovine-Occidentale.

Photographie 7 : Panneau routier directionnel bilingue barbouillé (Livno, B. Grahovo) – 15.05.2021.



Photographie 8 : Panneau de présignalisation bilingue barbouillé (Posušje) – 15.05.2021.



Note<sup>200</sup> concernant la photographie 8.

En République Serbe, à la sortie de Trebinje, vers Dubrovnik sur la route M20.

Photographie 9 : Panneau routier directionnel bilingue barbouillé (Dubrovnik) – 26.05.2021.



Il convient ici de faire une autre analyse du barbouillage. Il ne s'agit pas d'une action de protestation contre l'alphabet latin. Aucun panneau de la région n'a été barbouillé sur un oïkonyme rédigé en alphabet latin. Il faut plutôt y voir un message concernant la vision nationale posée par le barbouilleur sur Dubrovnik. Dubrovnik doit revenir aux Serbes.

désigne des bains, des thermes en BCMS, de même qu'*ilidža*, emprunté au turc. Abdullah Škaljić, dans son dictionnaire des turquismes, *Turcizmi u srpskohrvatskom-hrvatosrpskom jeziku*, op. cit., page 344, fait figurer deux entrées, une avec minuscule à l'initiale *ilidža* : (tur) thermes, bains ; du turc *ilica*, "source d'eaux chaudes médicinales ; thermes" et une avec une majuscule à l'initiale *Ilica* : Thermes thérapeutiques de la banlieue de Sarajevo ; nom de plusieurs localités avec des eaux soufrées sur le territoire de la Bosnie.

<sup>200</sup> Contrairement à ce qui s'observe plus communément où les parties qui ne sont pas à portée de mains restent intactes, ici, malgré la taille élevée du panneau de présignalisation, une logistique a été déployée pour atteindre les mentions en cyrillique les plus hautes.

Il arrive qu'un dialogue contradictoire s'instaure et s'exprime sur les panneaux, ici de Fédération de Bosnie-Herzégovine :

*Photographie 10 : Panneau de sortie de ville bilingue barbouillé décollé (Glamoč) – 15.05.2021.*



Гламоч, la version cyrillique de Glamoč a d'abord été recouverte de peinture.

Ensuite, les lettres barbouillées ont été décollées, de sorte que Гламоч réapparaît en négatif, jaune sur fond noir.

*Photographie 11 : Panneau routier d'indication de distances barbouillé tagué (Tomislavgrad) – 15.05.2021.*



Les doublons en cyrillique ont ici aussi été recouverts. Quelqu'un a en outre également écrit sur le panneau pour ajouter des noms de lieu, notamment l'ancien nom de la ville de Tomislavgrad : Duvno. Duvno est le nom traditionnel de la ville qui a pris le nom de Tomislavgrad en 1925 en l'honneur du premier roi de Croatie Tomislav 1<sup>er</sup> pour fêter le millénaire de son couronnement. Elle est redevenue Duvno en 1945 et à nouveau Tomislavgrad en 1992.

Pour être exhaustif d'un point de vue diachronique, nous mentionnons que l'usage de l'alphabet arabe adapté est totalement sorti de l'usage public bien qu'il existe un mouvement de tentative de réintroduction de l'*arebica*. L'alphabet glagolitique est lui aussi sorti de l'usage quoiqu'il en soit occasionnellement fait un indicateur sémiotique de croacité, d'attachement à la chose et à l'histoire croates même si rares sont ceux qui peuvent le lire. L'intention discursive n'étant pas nécessairement de rédiger un message en glagolitique dont le contenu constituerait le message, le message principal est dans l'emploi de la forme scripturale glagolitique elle-même. Le discours tient dans l'usage du signe (Šimić). Nous avons ainsi croisé sur la route R465<sup>201</sup> à l'entrée de Žepče un graffiti de bienvenue dans la ville, **DOBRO DOŠLI U** [glagolitique] / **BIENVENUE À ŽEPČE** dans lequel Žepče apparaît en glagolitique. L'usage contemporain de la renaissance du glagolitique qu'Ana Šimić (2001) souligne indique qu'il tend de manière croissante à dépasser le simple usage iconique de l'époque yougoslave pour rédiger des textes, fussent-ils courts. Quoi qu'il en soit, nous n'avons rencontré que cette occurrence dans notre enquête bosnienne.

*Photographie 12 : Graffiti de bienvenue en glagolitique (Žepče) – 02.08.2021.*



<sup>201</sup> Sortie de la nationale M17.

### **3.5. Conclusion du chapitre**

Héritière de legs multiples, la Bosnie-Herzégovine se trouve aujourd'hui au point de rencontre de discours ethnonationaux rivaux. Il n'y a pas de certitudes historiques qui viennent véritablement étayer le discours sur le passé ethnonational de la population de Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine se trouve dans l'aire phonétique occidentale du BCMS, caractéristique qu'elle partage avec le Monténégro et la Croatie, tous les trois relevant de la variante iékavienne.

Au contraire de ce qui s'est produit dans la majeure partie des autres états successeurs de la Yougoslavie, l'éclatement du pays a eu du point de vue linguistique des effets délétères sur la cohésion de la société bosnienne. Sur la scène publique, plusieurs systèmes cohabitent souvent davantage dans une rivalité conflictuelle que dans une coexistence tolérante. Les enjeux ethnonationaux et identitaires sont sous-jacents à tous les actes d'expression publique, quelles qu'en soient les modalités.

Les panneaux routiers des cantons majoritairement croates de l'ouest de l'Herzégovine sont très sensibles à ces enjeux et sont le théâtre de batailles scripturales.



## CHAPITRE 4. Nommer les lieux en Bosnie-Herzégovine

Nous examinons dans ce chapitre tour à tour les niveaux administratifs supérieurs aux voies, en commençant par ceux des entités puis des cantons puis des communes, tous toponymes qui servent de cadres aux odonymes. En effet, à chaque niveau de la nouvelle organisation politique de la Bosnie-Herzégovine, on observe des changements de noms (choronymes, oïkonymes, odonymes ou autres toponymes), illustrations des liens entre contrôle du territoire et moyen de son appropriation linguistique (Akin, 2016).

### 4.1. Le nom des « entités » et ambiguïtés de l'entité serbe

La paix de Dayton a figé l'état territorial du conflit en cours en 1995. La ligne de front entre les forces serbes et la partie croate et bosniaque est, avec des aménagements, devenue la limite entre deux zones appelées « Entités ». Comme on l'a vu plus haut dans la définition de ce terme, on décèle un certain embarras lexicologique à nommer ces deux zones de part et d'autre du front. Il convenait de trouver un terme qui convienne en temps de paix.

Deux entités ont ainsi été nommées dans l'accord : *Federacija Bosne i Hercegovine* (Fédération de Bosnie-Herzégovine) et *Republika Srpska* (République Serbe). Outre la remarque que chacun des noms des deux entités porte en lui le nom du projet de guerre, bosnien ou serbe, une attention particulière doit être portée sur le nom de la République Serbe qui appelle une analyse grammaticale et morphologique préalable.

Dans l'aire linguistique du BCMS, le nom des pays est construit sur deux paradigmes, à savoir un paradigme nominal ou un paradigme adjectival. Certains pays sont désignés par les deux variantes et relèvent de chacun des deux paradigmes.

Tableau 2 : Désignation des pays d'Europe et forme morphologique du nom en BCMS.

Désignation en français	Noms de pays en BCMS	
	Désignés par une forme adjectivale	Désignés par une forme nominale
Albanie		Albanija
Allemagne	Njemačka	
Andorre		Andora
Autriche		Austrija
Belgique		Belgija
Biélorussie		Bjelorusija
Bosnie-Herzégovine		Bosna i Hercegovina
Bulgarie	Bugarska	
Chypre		Kipar
Croatie	Hrvatska	
Danemark	Danska	
Espagne	Španjolska	Španija
Estonie		Estonija
Finlande	Finska	
France	Francuska	
Grande-Bretagne		Velika Britanija
Grèce	Grčka	
Hongrie	Mađarska	
Irlande	Irska	
Islande		Island
Italie		Italija
Lettonie		Letonija
Liechtenstein		Lihtenštajn/Lichtenstein
Lituanie		Litvanija
Luxembourg		Luksemburg
Macédoine		Makedonija
Macédoine du Nord		Sjeverna Makedonija
Malta		Malta
Moldavie		Moldavija
Monaco		Monako
Monténégro		Crna Gora
Norvège	Norveška	
Pays-Bas		Nizozemstvo
Pologne	Poljska	

Portugal		Portugal
Roumanie		Rumunija
Russie		Rusija
Saint Marin		San Marino
Serbie		Srbija
Slovaquie	Slovačka	
Slovénie		Slovenija
Suède	Švedska	
Suisse	Švicarska / Švajcarska	
Tchéquie	Češka	
Turquie	Turska	
Ukraine		Ukraina
Vatican		Vatikan
Nombre	17/47 pays 36,2 %	31/47 pays 66 % <sup>202</sup>

Pour les pays désignés par une forme adjectivale (36 % des pays d'Europe<sup>203</sup>), le nom *zemlja* (pays) est sous-entendu. D'un point de vue morphologique, le nom de pays désigné par une forme adjectivale suit la déclinaison ordinaire des adjectifs féminins. Ce sont des noms qui se comportent morphologiquement comme des adjectifs (Barić, 1979 : 108<sup>204</sup> ; Thomas & Osipov 2012 : 172) de telle sorte que, selon le contexte grammatical étroit d'un énoncé, le même mot peut être tantôt un nom (choronyme, nom d'État), tantôt un adjectif relatif à l'État qualifiant un nom quelconque.

#### Exemples :

- 1/ **Danska** klima je hladna u zimi. Le climat **danois** est froid en hiver.
- 2/ **Danska** je hladna u zimi. **Le Danemark** est froid en hiver.

Les toponymes d'un niveau inférieur à l'État, pour désigner des régions, n'ont, sans l'exclure totalement, que très marginalement recours à la nominalisation d'un adjectif.

*Tableau 3 : Noms de régions de Bosnie-Herzégovine, Croatie ou Serbie en BCMS et forme*

<sup>202</sup> Le total est supérieur à 100 %, l'Espagne est dans les deux colonnes.

<sup>203</sup> Le pourcentage tombe bas si l'on considère tous les pays du monde. Aucun en dehors d'Europe ne relève de la morphologie adjectivale, excepté quelques composés avec le nom "République" ou "Ile".

<sup>204</sup> « Un adjectif peut se nominaliser de trois manières : [...] 2. L'adjectif a le sens d'un nom, mais conserve une forme adjectivale. Cela concerne particulièrement : a. les noms de pays se terminant par -ska [...]. » Notre traduction.

Noms de régions de Bosnie-Herzégovine, Croatie ou Serbie en BCMS		
Exonymisation en français	Désignées par une forme adjectivale	Désignées par une forme nominale
	Bačka <sup>205</sup>	
Rascie <sup>206</sup>	Raška	
Banat		Banat
Bosnie		Bosna
		Braničevo
		Donji kraji
		Glaž
Herzégovine		Hercegovina
Kosovo		Kosovo-Metohija
Confins (militaires)		Krajina
Métochie		Metohija
Bassin de la Drina		Podrinje
Podrinie-Posavine		Podrinje-Posavina
Bassin du Danube		Podunavlje
Bassin de la Morava		Pomoravlje
Posavine		Posavina
Rassinie		Rasina
Romanie		Romanija
Sandjak		Sandžak
		Soli
Syrmie		Srijem/Srem
		Šopluk
Choumadie		Šumadija
Timok		Timok
		Toplica
		Tropolje
		Usora
Voïvodine		Vojvodina
Nombre	2/28 7,1 %	26/28 92,9 %

<sup>205</sup> Le toponyme relève d'une construction par suffixation adjectivale sur le l'oïkonyme *Bač*, qui désigne une ville de la région.

<sup>206</sup> La distinction pays/région est discutable ici. Il s'agit du nom d'un ancien État médiéval. Marković (1990 : 215-216), à l'entrée RAŠKA, indique : « Nom de lieu, de région et d'une rivière du sud de la Serbie. [...] R. est le nom d'un État serbe médiéval, dont le centre se trouvait à Ras (aujourd'hui site archéologique) non loin de Novi Pazar. » Notre traduction de : *Naziv za mjesto, regiu i rijeku u juž. Srbiji. [...] R. je naziv za srednovjekovnu srpsku državu, čije je središte bilo u Rasu (sada arheološko nalazište) kod Novog Pazara.*

On voit que la formation adjectivale des toponymes concerne quasi exclusivement des noms d'État, et non des noms d'entités géographiques ou administratives de rang inférieur. Ces éléments paradigmatiques tendent à hisser *Republika Srpska* vers le statut de nom d'État et non celui d'un choronyme quelconque.

Par ailleurs, comme on l'a déjà mentionné plus haut en 2.9. dans le chapitre terminologique, les différentes versions occidentales des accords de Dayton ne traduisent pas *Republika Srpska*.

Tableau 4 : Le nom de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine dans les différentes traductions officielles des accords de Dayton.

Version du texte officiel	Nom de l'entité (le cas échéant : <i>translittération – transcription /texte original)</i>
anglaise	Republika Srpska
française	Republika Srpska
espagnole	República Srpska
russe	<i>Respublika Serbska</i> / Республика Сербска
arabe	<i>jumhuryat sarbska</i> / جمهورية سربسكا
chinoise	<i>sī pǔ sī qiǎ gòng hé guó</i> / 斯普斯卡 共和国

Des quatre langues européennes, seul le russe ne prend pas la désignation de l'entité comme une étiquette morte, figée, dépourvue de sens, mais la traduit (et la décline selon ses normes russes quand il y a lieu). L'absence de traduction de l'adjectif *srpska* des textes anglais, français et espagnol a un effet de désémantisation de l'adjectif. Les versions arabe et chinoise ne traduisent pas l'adjectif non plus, mais cherchent dans leur système scriptural et phonologique respectif à s'en approcher phonétiquement, avec un résultat relativement proche pour l'arabe, mais un peu plus distancié pour le chinois (*sī pǔ sī qiǎ*).

Ainsi, dès les accords de Dayton, la traduction pleine et entière du nom de l'entité a posé un problème. Il ne semble pas abusif d'y voir là la difficulté à instituer dans les accords une deuxième « république serbe » à côté de la *Republika Srbija* (République de Serbie), république déjà existante au sein de la Yougoslavie depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et au moment de la signature des accords de Dayton, au sein de la nouvelle Yougoslavie, héritière de la précédente, constituée de la Serbie et du Monténégro. La Serbie a œuvré militairement sous couvert de la République Yougoslave et de son armée, de même

que des groupes paramilitaires venus fraternellement de Serbie, pour la constitution d'une zone de souveraineté exclusivement serbe en Bosnie-Herzégovine.

Cette désémantisation opère par l'éloignement, l'opacification de la référence serbe dans le mot *srpska*. Le lien morphologique, étymologique, avec la Serbie est plus qu'incertain voire abscons. Il est coupé. La référence n'est claire et sûre que dans la version russe.

Nous illustrons cette distance dans le tableau 5 suivant qui place en regard les désignations de la République Serbe (de Bosnie) et la République de Serbie<sup>207</sup>.

Tableau 5 : Le nom de la République Serbe (de Bosnie-Herzégovine) et de la République de Serbie dans les six langues des accords de Dayton.

Langue	Nom de l'entité République Serbe	Nom de l'État République de Serbie
anglaise	Republika Srpska	Republic of Serbia Serbia
française	Republika Srpska	République de Serbie Serbie
espagnole	República Srpska	República de Serbia Serbia
russe	<i>Respublika Serbska</i> (Республика Сербска)	Республика Сербия Сербия
arabe	<i>jumhuryat sarbska</i> / جمهورية سربسكا	<i>jumhuryat sarbya</i> / جمهورية صربيا <i>sarbya</i> / صربيا
chinoise	<i>sī pǔ sī qiǎ gòng hé guó</i> / 斯普斯卡共和国	<i>sāi ěr wéi yà gòng hé guó</i> / 塞尔维亚共和国 <i>sāi ěr wéi yà</i> / 塞尔维亚

Quelles qu'aient été les intentions initiales lors de la rédaction des accords de Dayton, il reste aujourd'hui la pratique du nom de l'entité. On note ainsi que l'entité est, dans les pays où l'on parle BCMS, selon les locuteurs et les circonstances énonciatives, désignée de deux manières différentes : *Republika Srpska*, d'une part et *Srpska*, d'autre part.

On pourrait voir là un choix de maintien de l'endonyme quel que soit le contexte linguistique, un évitement de l'exonymisation. Les tableaux 4 et 5 montrent que ceci n'est pas absolu et

<sup>207</sup> Les désignations de la République de Serbie ne sont pas issues des accords de Dayton, mais de l'usage commun.

manque de cohérence. Małgorzata Mandola (2017 : 244) cite le rapport préparé par la France lors du 3<sup>e</sup> congrès du GUNUNG (aout-octobre 1977) « Essai de classification des exonymes » où l'on distingue, relativement à la traduction, les exonymes en trois groupes, du plus traduit au moins traduit :

- 1/ exonymes composés uniquement de noms communs (qui sont traduits)
- 2/ exonymes composés d'au moins un nom propre (le nom commun est traduit)
- 3/ exonymes composés exclusivement de noms propres.

Composé d'un nom commun et d'un adjectif, *Republika Srpska* ne semble relever *stricto sensu* d'aucun des trois, mais présente des caractéristiques qui le rapprochent des deux premiers et l'éloignent du troisième, inclinant ainsi le nom de l'entité vers une traductibilité relativement spontanée, pour aboutir à la forme commune en français que nous avons retenue pour cette recherche, République Serbe.

Du point de vue morphosyntaxique, *Republika Srpska* est composé d'un substantif catégorisant suivi d'un adjectif identifiant. Il nous semble très pertinent à ce stade de nous appuyer sur les analyses de Georgeta Cislaru (2005 ; 2006 : 401sq ; 2010) pour cerner le rôle du premier élément catégorisant. Dans l'usage, dans la concurrence entre *Republika Srpska* et *Srpska*, il nous semble que le choronyme de « forme courte » *Srpska* puisse ne pas simplement être la « forme courte » de la « forme complexe » *Republika Srpska*. Contrairement au cas présenté par Georgeta Cislaru concernant *Republica Moldova*, qui a besoin de son nom de catégorie pour se poser comme état indépendant notamment dans des circonstances formelles, il semble ici, dans le contexte bosnien, que pour *Srpska*, ce soit plutôt la démarche inverse qui s'opère pour atteindre le même but discursif. D'une part, dans le cadre yougoslave, *Republika* n'était pas la marque d'un État indépendant mais partie constitutive de la Fédération. On peut voir dans son évitement un écho à cet usage indésirable. D'autre part, ce que nous avons exposé dans ce qui précède, concernant la morphologie des noms de pays européens, milite avantageusement pour que l'évitement du substantif catégorisant pose davantage encore l'entité comme un État indépendant, qu'elle n'est certes pas, mais au statut duquel ses dirigeants ethnonationalistes (et une partie de la population) aspirent. De fait, l'usage semble le confirmer. Il conviendrait de procéder à un comptage statistique des occurrences de chacune des formes avec un corpus défini, mais on peut toutefois noter de manière évidente que l'usage *Republika Srpska* est

plus répandu en dehors de la République Serbe qu'en République Serbe elle-même, la variante *Srpska* est principalement utilisée dans les milieux serbes nationalistes. L'usage joue ici sur l'ambiguïté grammaticale et sémantique décrite plus haut. Utiliser *Srpska* sans le nom que l'adjectif est censé déterminer nominalise *Srpska* et tend à hisser l'entité à un niveau supérieur à son statut réel de partie d'un pays à celui d'État, statut auquel une partie de la scène politique de République Serbe aspire.

Dans les relations bilatérales que la République Serbe de Bosnie (dans le discours diplomatique *Republika Srpska*) entretient avec la Serbie (dans le discours diplomatique *Republika Srbija*) les proximités lexicales et référentielles peuvent conduire à de faciles lapsus<sup>208</sup>.

La version arabe des accords de Dayton elle-même comporte des *lapsus calami*.

À la page 7 des accords, le texte arabe traduit *Republika Srpska* par *al jumhuryat el sarbiat* / الجمهورية الصربية au lieu de *jumhuryat sarbska* / جمهورية سربسكا . Surprenant *lapsus* pour un texte qui n'a pas échappé à des relectures attentives, mais qui finalement témoigne de l'embrouillement des désignations si proches, accentué par une forme si peu naturelle pour désigner l'entité bosnienne.

Par ailleurs, on peut également mentionner un autre élément qui contribue symboliquement à hisser la *Republika Srpska* à un niveau supérieur qui n'est pas le sien. *Hrvatska* (La Croatie) appartient comme on l'a vu au paradigme adjectival et on la désigne communément de cette manière, comme à l'époque yougoslave. Son appellation officielle depuis son indépendance est *Republika Hrvatska* (République de Croatie). Le parallélisme structurel des deux syntagmes est complet.

La linguiste Asja Prohić (2001 : 176) relève la position problématique de l'adjectif *srpska* dans *Republika Srpska*. Sauf exception qui tient de la licence poétique ou stylistique, l'adjectif est antéposé en BCMS. S'il s'agissait simplement de caractériser cette "république", sans faire entendre le « discours épique chéri par l'élite politique nationaliste serbe qui "aime entendre dans la langue une résonance ancienne et biblique" [Čolović, 1996] » (Prohić, 2001 : 176), "Srpska republika" ou "Srpska Republika" auraient pu convenir. Le syntagme *Republika Srpska* entre ainsi en dialogue avec cette possibilité non retenue et s'y oppose

---

<sup>208</sup> À titre d'exemple, dans une série de citations de participants et de leur titre à une réunion bilatérale, le président serbe (République de Serbie) Aleksandar Vučić commet un lapsus et dit "Republike Srpske" au lieu de "Republike Srbije" et se corrige (Cf. vidéo de la conférence de presse du 02.06.2021, à la minute 4:01, disponible sur la plateforme YouTube. [https://youtube.com/JaP\\_Bq3WkKc](https://youtube.com/JaP_Bq3WkKc), consulté le 02.06.2021.

en ceci qu'elle ajoute une dimension supplémentaire. À notre sens, bien que parfaitement opérant, ce détail d'analyse est toutefois à moduler quelque peu. En effet, nous observons que dans des choix paradigmatiques parmi des grandes séries présentant un caractère quelque peu fermé, cette inversion de l'ordre standard est relativement commune : le nom de banovines des années 1930 que nous évoquons plus bas en 4.2. en est une illustration. Dans un tout autre domaine, la désignation des sortes de miels, par exemple, en est une autre : med cvjetni (miel toutes fleurs), med bagremov (miel d'acacia), med lipov (miel de tilleul), l'adjectif suit le nom – même si l'antéposition est aussi possible et courante.

Quoi qu'il en soit, la postposition de l'adjectif n'est pas neutre et pose tout simplement la *Republika Srpska* dans la même position que la Croatie, *Republika Hrvatska*, héritière de la République Socialiste de Croatie, *Socijalistička Republika Hrvatska*.

Tableau 6 : Modification du nom officiel des républiques socialistes yougoslaves.

RSFY	États successeurs
<i>Socijalistička Republika Slovenija</i>	<i>Republika Slovenija</i>
<i>Socijalistička Republika Srbija</i>	<i>Republika Srbija</i>
<i>Socijalistička Republika Makedonija</i>	<i>Republika Severna Makedonija</i>
<i>Socijalistička Republika Crna Gora</i>	<i>Crna Gora</i>
<i>Socijalistička Republika Hrvatska</i>	<i>Republika Hrvatska</i>
<i>Socijalistička Republika Bosna i Hercegovina</i>	<i>Bosna i Hercegovina</i>

À cette aune, *Republika Srpska* est le nom d'une république indépendante aspirante. Factuellement, c'est effectivement le nom d'une ex-république indépendante du reste de la Bosnie-Herzégovine pendant la durée de la guerre dont la conclusion et les accords de Dayton constituent pour elle une reconnaissance de suzeraineté.

Tous ces éléments rassemblés en faisceau contribuent à brouiller la perception du statut de la République Serbe de Bosnie (*Republika Srpska* ou parfois, principalement, selon l'orientation politique du locuteur, comme nous le mentionnons plus haut, simplement *Srpska*).

Cette confusion peut être relayée par d'autres moyens, notamment de type informel et informationnel comme le site internet de promotion de la République Serbe de Bosnie, sur

lequel aucun lien n'apparaît avec les autorités de la République Serbe de Bosnie, *upoznajsrpksu.com*<sup>209</sup> (*fais connaissance avec la République Serbe*). Dans sa page consacrée à la présentation de l'entité, à plusieurs reprises, l'équipe de rédacteurs qualifie l'entité de « pays » (*zemlja*).

La Déclaration conjointe signée à Genève le 8 septembre 1995<sup>210</sup> énonce :

2. Il est convenu que la Bosnie-Herzégovine, comprendra deux entités<sup>211</sup>, la Fédération de Bosnie-Herzégovine [...] et Republika Srpska (RS).

Pendant la guerre, le nom de la partie serbe a connu des variations. Le 9 janvier 1992<sup>212</sup> a tout d'abord été publiée une « Déclaration de Proclamation de la République du Peuple serbe de Bosnie-Herzégovine »<sup>213</sup>, puis par la Constitution du 28 février 1992, elle change de nom pour prendre celui de *Српска Република Босна и Херцеговина* [*Srpska Republika Bosna i Hercegovina*].

Ce deuxième nom appelle nécessairement une analyse syntaxique.

Tout le syntagme est en effet au nominatif (*Srpska Republika Bosna i Hercegovina*). Il n'y a aucun lien de subordination d'éléments. La Bosnie-Herzégovine est république et serbe. Ce n'est pas une partie serbe d'une plus grande unité que serait la Bosnie-Herzégovine. Le 28 février 1992, se dessine discursivement, par une modification de description, mais aussi par une discrète modification flexionnelle, non seulement une simplification du nom, une réduction, mais formellement et clairement, un but de guerre : *Une* Bosnie-Herzégovine, toute sous la bannière serbe (et dans le cadre de la Yougoslavie).

La traduction est assez malaisée. *Republika Bosna i Hercegovina* se traduit par République de Bosnie-Herzégovine. La préposition *de* ne pose pas de problème d'ambiguïté dans ce syntagme, mais la prépare tout de même. On n'a guère le choix que de traduire *Srpska*

---

<sup>209</sup> <http://www.upoznajsrpksu.com/index.php?page=82> , consulté le 30.07.2022.

<sup>210</sup> Cf. Document pdf à disposition sur le site des Nations Unies, [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_950908\\_AgreedBasicPrinciples%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_950908_AgreedBasicPrinciples%28fr%29.pdf) version en français, annexe 2, page 5.

<sup>211</sup> C'est nous qui écrivons en caractères gras.

<sup>212</sup> Cette date deviendra celle de la Fête nationale de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine et l'objet d'un conflit politique avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine, les institutions de Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale, notamment son Haut-Représentant. Cette date deviendra également un toponyme. Il figure dans notre corpus postérieur à la guerre de 1992-1995.

<sup>213</sup> « Делкарација о проглашењу Републике српског народа у Босни и Херцеговини » [« Deklaracija o proglašenju Republike srpskog naroda u Bosni i Hercegovini »].

*Republika Bosna i Hercegovina* par République serbe de Bosnie-Herzégovine, comme on traduit *Socialistička Republika Bosna i Hercegovina* par République Socialiste de Bosnie-Herzégovine. On comprend que la République de Bosnie-Herzégovine est une et qu'elle est socialiste. Ainsi, à compter du 28 février 1992, elle n'est certes plus socialiste, mais serbe. On opposera cette composition syntaxique à celle du nom de l'autre entité actuelle de la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Le *de* ici marque un véritable complément du nom, une subordination de la Fédération de Bosnie-Herzégovine à la Bosnie-Herzégovine. Ce lien est marqué par un génitif *Federacija Bosne i Hercegovine* (et non pas *Federacija Bosna i Hercegovina*).

Le 12 août 1992, un amendement à la constitution du 28 février 1992 modifie encore le nom de la république pour le nom, validé par les accords de Dayton, qu'elle porte encore aujourd'hui : *Republika Srpska*.

L'emploi de cette forme en BCMS en toutes circonstances, comme le nom officiel établi par les accords de Dayton y invite, dans les énoncés rédigés le cas échéant dans d'autres langues que le BCMS (ou éventuellement d'autres langues slaves) aboutit à un double effet : sur le terrain linguistique du BCMS, l'entité est posée comme une deuxième Serbie, son alter ego, sur le terrain international général, le lien, au moins sémantique, avec la Serbie est brouillé, obscurci, dissimulé. De toutes les versions des accords de Dayton, il n'apparaît qu'en russe<sup>214</sup>.

Dans ce travail de recherche, nous avons fait le choix de ne pas garder le nom *Republika Srpska* tel quel comme on peut parfois le trouver dans certains travaux francophones (et comme le fait la version française des accords de Dayton). Il est probable que les auteurs de ces travaux, par "clarté", ne traduisent pas pour éviter toute confusion avec la Serbie. Nous avons considéré que, dans le cadre de nos recherches, il n'y avait d'une part aucune ambiguïté, le sujet porte bien sur la Bosnie-Herzégovine, mais aussi d'autre part et plus essentiellement, il n'y avait pas lieu de désambigüiser un nom qui précisément cultive l'ambigüité. Il y a une démarche discursive de floutage dans le nom de l'entité. Ne pas le traduire prive de l'accès à ce geste discursif particulier.

---

<sup>214</sup> La Russie est un allié traditionnel de la Serbie. De nombreux liens dans de nombreux domaines existent entre les deux pays.

#### 4.1.1. Initiales de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine et ambiguïté

La proximité entre la République Serbe et la République de Serbie ne s'arrête pas à la proximité des deux syntagmes. Leurs initiales peuvent prêter à confusion. Ce sont les mêmes. Une citation du journal officiel de République de Serbie s'abrège ainsi : “*Sl. Glasnik RS*”, br. 41/2009, tandis qu'une référence au journal officiel de la République Serbe s'abrège ainsi : “*Sl. Glasnik RS*”, br. 63/2011. La vigilance est requise pour savoir de quoi l'on parle.

#### 4.1.2. Noms de domaine dans les références électroniques des sites des organes officiels en Bosnie-Herzégovine

Au nom de domaine “.ba” divers sites d'organes officiels de l'entité République Serbe ont préféré substituer un nom de domaine faisant référence à l'entité. Toutefois, après avoir un temps eu des adresses électroniques qui se concluaient par .rs en République Serbe de Bosnie, comme toujours aujourd'hui, en toute logique, en République de Serbie<sup>215</sup>, nous notons en 2021 que ce n'est plus le cas pour la partie serbe de la Bosnie.

Ce que l'on constate à présent est une réticence des sites institutionnels de République Serbe à voir leur adresse se conclure par .ba, comme le voudrait l'usage international qui consiste à faire terminer l'adresse d'un site institutionnel par le nom de domaine indicatif du pays<sup>216</sup>. En République Serbe, la tendance est d'utiliser diverses alternatives proposées par l'éventail des possibilités du système international qui les régit.

À titre d'exemple, la page consacrée aux examens de permis de conduire du site du Ministère de l'Éducation et de la Culture, qui en a la charge, est <http://vozacki.mpoo.org>, celle du Ministère de l'Intérieur : <http://mup.vladars.net>. Un pseudonyme de domaine “.rs” a été accolé à *vlada* (gouvernement), cesse d'être un nom de domaine (d'ailleurs, le mot *vladar* existe aussi (souverain, monarque, dirigeant) et “.net” cette fonction.

Parallèlement, les différents cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine suivent un usage plus conforme à la norme. Par exemple le site du Ministère de l'Intérieur du canton d'Herzégovine et Neretva : <https://muphmk.ba> (*h* pour *hercegovačko*, *n* pour *neretvanski*, *k*

---

<sup>215</sup> Par exemple : <https://www.srbija.gov.rs/>, consulté le 2 juin 2020.

<sup>216</sup> Comme par exemple <http://impots.gouv.fr>, le site du Ministère de l'Intérieur monténégrin : <http://mup.gov.me>, le site du Ministère de l'Intérieur de la République de Serbie : <http://mup.gov.rs>, le site du Ministère de l'Intérieur croate : <https://mup.gov.hr>, du Ministère de la Sécurité publique québécois : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/accueil.html>, du Ministère du Travail ontarien : <https://www.labour.gov.on.ca>, Ministère de l'Éducation de l'État de Victoria en Australie : <https://education.vic.gov.au>, consultés le 2 juin 2020.

pour *kanton* puis “.ba”), ou celui du canton de Tuzla : <https://mup.tk.ba/> (t pour *tuzlanski*, k pour *kanton* puis “.ba”).

À cet égard, si on considère le corpus fermé des adresses électroniques des maires/mairies<sup>217</sup>, on distingue une très nette tendance statistiquement établie à éviter le nom de domaine “.ba” en République Serbe où seules quatorze des soixante-trois communes ont une adresse en “.ba”, autrement présenté, 78,13 % des communes de République Serbe n’ont pas de référence à la Bosnie-Herzégovine dans leur adresse.

Ce mouvement existe également en Fédération de Bosnie-Herzégovine et District de Brčko, de manière distincte selon la majorité ethnonationale de la commune. Dans les cinquante-deux communes à majorité bosniaque, une seule (Brčko) n’a pas une adresse électronique en .ba. Sur les vingt-trois communes à majorité croate, quatre évitent le .ba, tandis que la proportion atteint 50 % des quatre communes à majorité serbe. Il semble raisonnable d’objecter que dégager une statistique sur quatre éléments est audacieux. Nous pensons toutefois qu’il convient d’écarter cette objection tant la cohérence avec ce qui s’observe en République Serbe est grande.

Nous constituons le tableau n° 7 suivant des adresses électroniques des maires / mairies classées selon leur nom de domaine<sup>218</sup> :

---

<sup>217</sup> Cf. Annexe spécifique analysant le corpus et détaillant cette question.

<sup>218</sup> Le corpus de cette analyse statistique est une circulaire de l’Agence bosnienne de prévention et de lutte contre la corruption du 16.01.2018.

Tableau 7 : Nom de domaine des adresses électroniques des maires / mairies des communes de République Serbe.

Entre parenthèses : le pourcentage de population non serbe quand il est supérieur ou égal à 50.

Avec un nom de domaine en .ba		Avec un nom de domaine autre que .ba	
Ne faisant pas apparaître .rs	Faisant apparaître .rs (.rs.ba)	Ne faisant pas apparaître .rs	Faisant apparaître .rs
Bileća	Banja Luka	Berkovići	
Doboj	Foča	Bijeljina	
Modriča	Novo Goražde	Bratunac	
Petrovo	Mrkonjić Grad	Brod	
Prnjavor	Pale	Čajniče	
Srebrenica (54,2)	Trebinje	Čelinac	
Teslić		Derventa	
Vukosavlje (63,3)		Donji Žabar	
		Gacko	
		Gradiška	
		Han Pijesak	
		Istočna Ilidža	
		Istočni Drvar	
		Istočni Mostar	
		Istočni Stari Grad	
		Istočno Novo Sarajevo	
		Istočno Sarajevo	
		Jezero	
		Kalinovik	
		Kneževo	
		Kostajnica	
		Kotor Varoš	
		Kozarska Dubica	
		Krupa na Uni	
		Kupres (RS)	
		Laktaši	
		Ljubinje	
		Lopare	
		Milići	
		Nevesinje	
		Novi Grad	
		Osmaci	
		Oštra Luka	
		Pelagićevo	

		Petrovac	
		Prijedor	
		Ribnik	
		Rogatica	
		Rudo	
		Šamac	
		Šekovići	
		Šipovo	
		Sokolac	
		Srbac	
		Stanari	
		Trnovo (RS)	
		Ugljevik	
		Višegrad	
		Vlasenica	
		Zvornik	
8	6	50	0
14		50	
64			
21,88 %		78,13 %	
Ne faisant pas apparaître .rs	Faisant apparaître .rs (.rs.ba)	Ne faisant pas apparaître .rs	Faisant apparaître .rs
Avec un nom de domaine en .ba		Avec un nom de domaine autre que .ba	

Tableau 8 : Nom de domaine des adresses électroniques des maires / mairies des communes de Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Avec un nom de domaine en .ba			Avec un nom de domaine autre que .ba		
Commune à majorité ethnationale bosniaque	Commune à majorité ethnationale croate	Commune à majorité ethnationale serbe	Commune à majorité ethnationale bosniaque	Commune à majorité ethnationale croate	Commune à majorité ethnationale serbe
Bihać	Doma. Samac	Bos. Petrovac	Brčko	Vitez	Drvar
Bos. Krupa	Odžak	Bos. Grahovo		Dobretići	Glamoč
Bužim	Orašje			Prozor Rama	
Cazin	Usora			Grude	
Ključ	Zepče				
Sanski Most	Kiseljak				
Velika Kladuša	Kreševo				
Banovići	Capljina				
Celić	Citluk				
Doboj Istok	Mostar				
Gračanica	Neum				
Gradačac	Ravno				
Kalesija	Stolac				
Kladanj	Kupres				
Lukavac	Livno				
Sapna	Ljubuški				
Srebrenik	Posušje				
Teočak	Siroki Brijeg				
Tuzla	Tomislavgrad				
Zivinice					
Breza					
Doboj Jug					
Kakanj					
Maglaj					
Olovo					
Tešanj					
Vareš					
Visoko					
Zavodovići					
Zenica					
Foča Ustikolina					
Goražde					
Pale Prača					
Bugojno					
Donji Vakuf					
Fojnica					
G. Vakuf Usk.					
Jajce					

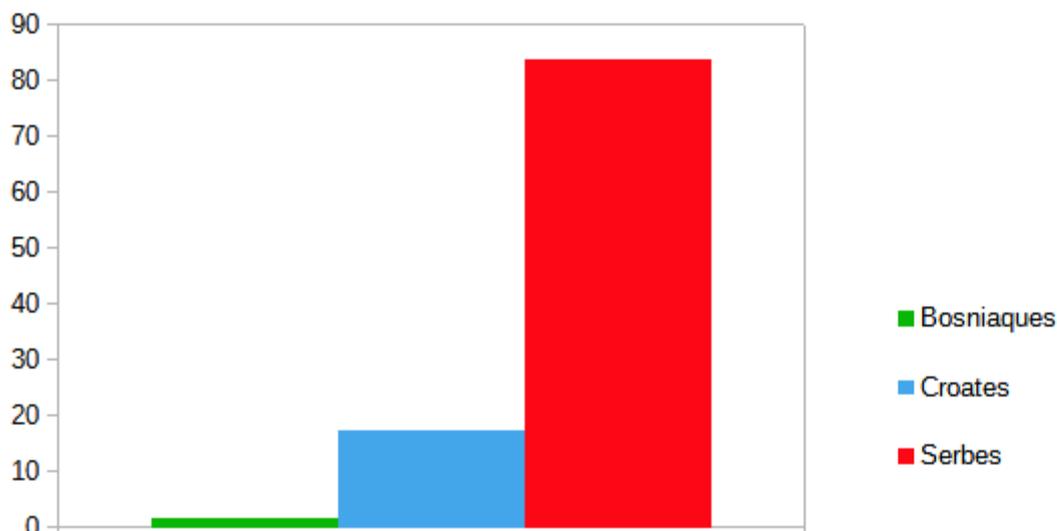
Novi Travnik					
Travnik					
Jablanica					
Konjic					
Hadžići					
Ilidža					
Ilijaš					
Sarajevo C <sup>tar</sup>					
Sarajevo N. Grad					
Sarajevo N. S <sup>vo</sup>					
Sarajevo St. Grad					
Trnovo					
Vogošća					
51	19	2	1	4	2
72			7		
79					
91,14 %			8,86 %		
Commune à majorité ethnationale bosniaque	Commune à majorité ethnationale croate	Commune à majorité ethnationale serbe	Commune à majorité ethnationale bosniaque	Commune à majorité ethnationale croate	Commune à majorité ethnationale serbe
Avec un nom de domaine en .ba			Avec un nom de domaine autre que .ba		

Tableau 9 : Taux d'adhésion / évitement identificatoire dans le discours produit par l'adresse électronique en Bosnie-Herzégovine.

Toute la Bosnie-Herzégovine fusionnant les données des deux tableaux précédents					
Taux d'adhésion identificatoire dans le discours produit par l'adresse électronique avec un nom de domaine en .ba			Taux d'évitement identificatoire dans le discours produit par l'adresse électronique avec un nom de domaine autre que .ba		
Commune à majorité ethnationale bosniaque	Commune à majorité ethnationale croate	Commune à majorité ethnationale serbe	Commune à majorité ethnationale bosniaque	Commune à majorité ethnationale croate	Commune à majorité ethnationale serbe
98,18 %	82,61 %	50 %	1,82 %	17,39 %	83,8 %
54/55	19/23	11/65	1/55	4/23	54/65
84/143			59/143		
58,74 %			41,26 %		

Nous condensons ces éléments statistiques en la figure 1 qui suit dont la lecture est plus immédiate.

Figure 1 : Taux d'évitement de « .ba » par majorité ethnolinguistique des communes.



Ce paramètre “nom de domaine dans les adresses électroniques” nous semble, en dépit de sa marginalité ou son caractère presque anecdotique, une aune connexe révélatrice de l’adhésion à l’identification à la Bosnie-Herzégovine. Le discours produit par l’adresse électronique contribue à éclairer avec acuité le contexte dans lequel s’insère notre recherche ononymique.

#### 4.1.3. Conclusion de la section relative au nom des entités

Le nom des entités tel que validé par les accords de Dayton d’une part et l’usage qui en est fait d’autre part, tend à présenter la République Serbe de Bosnie-Herzégovine comme un élément extérieur à la Bosnie-Herzégovine et non comme une sous-partie du pays.

En outre, nous notons, dans l’usage officiel croate ou serbe de Bosnie, un évitement de la notion de Bosnie-Herzégovine quand cela est possible grâce à quelque ruse discursive.

#### 4.2. Nom des cantons dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine

L’entité “Fédération de Bosnie-Herzégovine” n’est pas, contrairement à l’entité “République Serbe”, une unité centralisée. Elle est au contraire subdivisée en plusieurs cantons sur le modèle suisse, avec des dévolutions de compétences assez importantes. Chacun de ces cantons dispose ainsi de ministères propres qui gèrent et administrent le canton.

Ces cantons sont des créations nouvelles qu’il a fallu nommer.

Certains peuvent être désignés par une forme nominale ou bien par une forme adjectivale,

sans modification de sens ou introduction de nuance.

Tableau 10 : Formes et références des noms des cantons de Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Forme nominale	Forme adjectivale	Références	hydro	oïko	Non
			nymi	nymi	de
			que	que	région
	Bosansko-Podrinjski Kanton	Région historique de Bosnie ( <i>Bosna</i> ) et région baignée par la rivière Drina ( <i>Podrinje</i> ).	X		X
	Hercegovačko-Neretvanski Kanton	Région historique d'Herzégovine ( <i>Hercegovina</i> ), fleuve Neretva.	X		X
	Posavski Kanton	Région baignée par la rivière Save ( <i>Posavina</i> ).	X		
Kanton Sarajevo	Sarajevski kanton	Commune/Ville de Sarajevo.		X	
Kanton Središnja Bosna	Srednjobosanski Kanton	Région historique de Bosnie Centrale ( <i>Srednja/Središnja Bosna</i> ).			X
	Tuzlanski Kanton	Commune/Ville de Tuzla.		X	
	Unsko-Sanski Kanton	Rivière Una <sup>219</sup> et rivière Sana.	XX		
	Zapadnohercegovački Kanton	Région de Bosnie occidentale ( <i>Zapadna Bosna</i> )			X
	Zeničko-Dobojski Kanton	Commune/Ville de Zenica et commune/ville de Doboj.		XX	
Kanton 10		Aucun accord n'a été trouvé sur le nom de ce canton mi-croate mi-serbe.			
		Le total est supérieur à dix dans la mesure où certains cantons ont un nom double, avec deux références	5	4	4
		/ 10 %	50	40	40

Sur ce petit corpus des dix cantons créés révèle des schèmes récurrents et montre que le mode de nomination suit trois axes à parts quasiment égales : d'une part les noms de cantons sont fondés sur un ou deux hydronymes juxtaposés ou de région définie par le fleuve / la rivière qui le traverse, d'autre part sur un ou deux oïkonymes juxtaposés et enfin sur un nom de région historique.

On peut comparer ce découpage en cantons et la logique qui a prévalu à leur nomination

<sup>219</sup> La littérature francophone du 19<sup>e</sup> orthographe Unna. L'orthographe du BCMS ne comporte pas de consonne double.

au précédent découpage de la Bosnie et de toute la Yougoslavie en régions administratives non traditionnelles en 1929 et à l'attribution de dénominations pour ces nouveaux éléments territoriaux. La Yougoslavie se trouve alors divisée en « banovines » (*banovina*) dont les noms sont pour la plupart (7/9, soit 80%) dérivés d'hydronymes. Toutes les banovines sont par ailleurs nommées avec des désignations adjectivales.

Tableau 11 : Formes et références des banovines, créées en 1929.

Formé sur un hydronyme	Non formé sur un hydronyme	Élément de référence
Banovina Dravska		Rivière Drave
Banovina Savska		Rivière Save
Banovina Vrbaska		Rivière Vrbas
	Banovina Primorska	Région « littorale » ( <i>primorje</i> )
Banovina Drinska		Rivière Drina
Banovina Dunavska		Fleuve Danube
Banovina Moravska		Rivière Morava
	Banovina Zetska	Royaume serbe médiéval de Zeta.
Banovina Vardarska		Fleuve Vardar

La comparaison des deux vagues de création de noms de régions administratives à un demi-siècle d'écart montre la persistance des hydronymes comme source de création ononymique, tout en marquant une nette régression.

Par ailleurs, comme pour le syntagme "Republika Srpska" nous notons ici la postposition systématique de l'adjectif. Ceci tend à affaiblir les arguments en faveur de l'exceptionnalité de la postposition de l'adjectif dans "Republika Srpska".

#### 4.3. Création et nomination du District de Brčko de Bosnie-Herzégovine

En sus des deux entités, un troisième élément territorial compose la Bosnie-Herzégovine : le District de Brčko de Bosnie-Herzégovine (*Brčko Distrikt Bosne i Hercegovine*). Il ne relève d'aucune des deux entités. C'est un élément territorial de la taille d'une commune. Le nom qu'il porte a été forgé sur l'oïkonyme principal de la zone, la ville de Brčko. En outre, comme « *entitet* » (entité), « *distrikt* » (district) n'appartient pas au lexique local et le terme était utilisé uniquement pour qualifier des espaces étrangers, notamment anglophones.

L'existence de ce district a pour effet que ni la Fédération de Bosnie-Herzégovine ni la République Serbe ne se trouve interrompue dans sa continuité par l'autre entité. Le District

de Brčko vient comme une clef de voute relier la discontinuité territoriale de chacune des deux entités par une zone ethnonationalement neutralisée.

#### 4.4. Renominations de communes et conflits oïkonymiques

Parfois dès avant la fin de la guerre, voire avant son commencement, certaines communes ont décidé de changer de nom.

Par exemple en République Serbe la commune de *Brod*, sur la Save, a connu chronologiquement un certain nombre de changements portant toujours sur la qualification de *Brod* (en français : bateau, bac, gué), rendue désirable par la présence en face, sur la rive Croate, d'un autre *Brod*, *Brod* de Slavonie : *Slavonski Brod*. À l'époque ottomane, le nom de la ville était *Bossud* ou *Turski Brod* (Brod turc). Ensuite, la ville s'est appelée *Bosanski Brod* (Brod bosnien). Puis, suite à la guerre de 1992-1995, elle a été rebaptisée *Srpski Brod* (Brod serbe). Il s'est ensuivi un conflit, ici comme dans toutes les communes de République Serbe de Bosnie-Herzégovine qui avaient remplacé l'adjectif *Bosanski* (bosnien) de leur nom par l'adjectif *Srpski* (serbe), avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine qui continuait à désigner ces villes de leur nom « bosnien » et avec le Haut-Représentant, de sorte que la ville de *Brod* et toutes les autres dans son cas, se trouvaient désignées de deux noms différents qui ont au niveau fédéral cohabité un certain temps jusqu'à ce qu'une décision du Haut-Représentant vienne mettre un terme à cette situation et, dans le cas de *Brod*, supprime tout adjectif.

La tension autour de l'existence de deux noms de ville concurrents en République Serbe ne s'est pas toujours tranchée par l'éviction de l'adjectif, mais s'est plutôt adaptée à chaque situation. Par exemple *Bosanska Dubica* (sur la rive droite de la Save également, face à *Hrvatska Dubica* sur la rive gauche) était devenu *Srpska Dubica*. Ce nouveau nom a été à nouveau changé pour *Kozarska Dubica* (du nom du petit massif montagneux de *Kozara* immédiatement au sud de la ville et qui présente l'avantage symbolique de commémorer des batailles de la Seconde Guerre mondiale contre l'occupant nazi).

Non loin de là, pour la ville de *Bosanski Novi*, le changement a été d'une autre nature. À l'adjectif *Bosanski* n'a été substitué aucun autre adjectif. Traditionnellement et dès avant l'époque yougoslave, la ville était désignée familièrement du nom de *Novi* (La Nouvelle)<sup>220</sup>. En 1992, le conseil municipal a décidé de lui redonner son nom initial de *Novi Grad*<sup>221</sup> en

---

<sup>220</sup> Le nom de la ville est attesté pour la première fois dans sa forme latine *Castrum Novum* dès 1217. Elle est donc certes nouvelle, mais depuis le Moyen Âge (Drobac, 2004 : 13).

<sup>221</sup> Attestation du nom de *Novi Grad* au 16<sup>e</sup> siècle, *Turski Novi* au 18<sup>e</sup>, et *Bosanski Novi* en 1895 après la prise de la ville par les autorités autrichiennes (Drobac, 2004 : 14-15).

ajoutant explicitement le nom *grad* (ville) sous-entendu.

Le changement n'affecte pas nécessairement un élément de l'oïkonyme, mais peut le modifier entièrement.

Dès l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine en 1992, la ville de Duvno a ainsi repris le nom qu'elle portait avant 1945, Tomislavgrad, qu'elle avait initialement commencé à porter en l'honneur du roi croate Tomislav à l'occasion de la commémoration du millénaire de son accession au trône en 1825. Antérieurement, la ville portait déjà le nom de Duvno, dérivé d'une forme antique.

*Photographie 13 : Détail d'un panneau indicateur de distance. (Posušje) – 15.05.2021.*



En bas à droite, un graffiti du nom antérieur de Duvno a été écrit. L'initiale est stylisée en forme de U, pour *Ustaša* (Oustacha), du nom des nationalistes croates de la Seconde Guerre mondiale, surmontée d'une croix catholique.

#### **4.4.1. Guerre de 1992-1995 et renomination de communes**

Comme on l'a déjà abordé plus haut, un certain nombre de communes qui existaient déjà ont fait l'objet d'une renomination. Le tableau qui suit dresse un inventaire de ces communes indiquant le nom avant la guerre de 1992-1995 et le nom actuel sans détailler les éventuels noms intermédiaires (qui apparaissent toutefois en notes infrapaginales) et précise dans quel contexte entitaire et ethnonational les communes se trouvent actuellement<sup>222</sup>.

---

<sup>222</sup> Pour établir ces listes, nous nous sommes fondé sur les listes des communes fournies par l'étude des cartes politiques de Fédération de Bosnie-Herzégovine et de République Serbe de Bosnie notamment fournies par Marinković & Majić (2018), Marijanac (2020) et le *Journal Officiel de la République Serbe de Bosnie / Službeni Glasnik Republike Srpske*



nombre de communes ont également, à la fin de la guerre, repris leur nom initial, comme Donji Vakuf / Srpski Donji Vakuf / Srbobran de 1994 à 1995<sup>228</sup> ou Travnik / Turbe de 1993 à 1994.

Cette bataille pour les oïkonymes relève de la bataille pour les mots, que Jacqueline Authier-Revuz (1995 : 360) décrit comme « un des éléments essentiels des “batailles pour les choses” qui marquent les pratiques sociales. »

#### **4.5. Création de nouvelles communes et nominations**

Les accords de Dayton figeant plus ou moins la ligne de front dans un état du moment dans la limite de 49 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine, la démarcation entre les deux entités n'épouse pas nécessairement les limites des communes, ni celle de la ligne de front. Certaines communes se sont ainsi trouvées traversées par la limite. Elles se sont divisées pour donner naissance à deux communes, l'une versée dans une entité, l'autre dans l'autre entité. Le tableau qui suit présente la liste des communes scindées avec, en gras, la partie qui conserve le centre urbain. Les nouveaux noms de communes sont soulignés.

Les nouvelles communes de Kostajnica et de Stanari dérogent à cette règle de la ligne de front, Vlasenica également pour la majeure partie.

---

<sup>228</sup> Cf. l'article de presse du journal *klix.ba* du 05.11.2017 <https://www.klix.ba/vijesti/bih/kako-su-rat-i-politika-krojili-nazive-bh-gradova-od-srbinja-do-uskoplja/171016078> , consulté le 24.07.2021.









Gnionica, 384 dont 369 Serbes, le cinquième : Srnava, 231 dont 222 Croates, nous ne donnons pas le détail des huit autres “villages”, “lieudits”, moins peuplés), mais seulement celui du *troisième* plus peuplé. Il est toutefois le premier plus peuplé de population *serbe*. Le choix du nom de la nouvelle commune qui s’est porté sur un nom de “village”, “lieudit”, lui-même nouveau, en contradiction avec la logique démographique et l’organisation du territoire, apparaît ainsi fondé sur un critère ethnonational. L’odonyme de la rue où se trouve la mairie, installée à Jakeš, présente aussi l’originalité d’appartenir fortement au corpus mémoriel serbe (le tsar médiéval Lazar).

## **4.6. Lexique et formation des noms de rue en Bosnie-Herzégovine**

### **4.6.1. Lexique**

Le terme neutre et standard pour désigner la rue est *ulica*. On le retrouve sous cette forme dans de nombreuses langues slaves.

Cependant, tenant à sa position au carrefour d’influences exposée plus haut, le fond lexical disponible à l’usage en Bosnie-Herzégovine se caractérise par une importante variété et souvent la possibilité de choix parmi plusieurs synonymes ou quasi-synonymes pour un même objet et la rue ne déroge pas à cette tendance. On peut ainsi observer un usage spécifique de turquismes dans la dénomination des types de voie dans certaines communes à majorité bosniaque au lieu de mots d’origine slave, notamment *sokak* au lieu de *ulica*, *čikma* pour désigner une impasse au lieu de *slijepa ulica*.

### **4.6.2. Syntaxe des noms de rue**

On observe deux ordres syntaxiques de nom de rue :

a/ détermination (+ type de voie), par exemple : Titova (ulica)

Le nom de type de voie est précédé

- d’un adjectif d’appartenance formé sur un nom commun ou propre. Par exemple

*Tito* + *-ov* (+*a/o*). *Titova ulica* (rue Tito), *Titov trg* (place Tito).

- d’un adjectif par dérivation à partir d’un élément de la nature, orographique, hydrographique, d’un toponyme etc., *Savska ulica* (rue de la Save), *Planinska ulica* (rue de la montagne), *Cazinska ulica* (rue de Cazin).

Le type de voie n’est pas nécessairement exprimé, particulièrement s’il s’agit

simplement d'une rue, *ulica*, dont on comprend l'ellipse par l'usage habituel de l'ellipse dans ce cas et l'accord au féminin de l'élément qui reste et précède l'ellipse, par exemple : *Titova*.

L'ellipse est évitée dans le cas d'autres types de voie, on maintient *trg* dans *Titov trg*. Cet ordre syntaxique est utilisé quand l'élément qui détermine est constitué d'un seul nom, souvent un nom propre, un nom de famille. Des syntagmes de deux éléments peuvent être agglutinés et réduits à un seul élément adjectival, par exemple *Sveti Sava* (Saint Sava), *svetosavski*, *Svetosavska ulica* (rue Saint Sava), *prvi maj* (premier mai), *prvomajski*, *prvomajska ulica* (rue du 1<sup>er</sup> Mai).

b/ (type de voie +) détermination, par exemple : *ulica Maršala Tita*.

Le nom du type de voie est suivi des éléments de détermination dont le groupe nominal principal est au génitif. Par exemple *Maršal Tito*, au génitif : *Maršala Tita* : *ulica Maršala Tita* (rue du Maréchal Tito), *Ulica Kralja Stjepana Tomaševića* (rue du Roi Stéphane Tomašević),

Ces règles générales ne s'appliquent pas nécessairement dans le cas d'emprunts de noms de voie au turc qui tend à exercer une influence syntaxique sur la norme ordinaire. Ces dérogations à la norme s'exercent à des degrés divers, consistant à éventuellement ne pas décliner le nom qui vient déterminer le type de voie et le laisser au nominatif et modifier l'ordre des éléments, tendant à le calquer sur l'ordre des éléments tel qu'il se présente en turc.

Ainsi, le nom du type de voie est postposé et l'élément qui le détermine est antéposé, parfois au génitif, établissant un lien morphologique avec l'élément qui le suit, parfois par simple juxtaposition, au nominatif, et sans adjectivation.

Par exemple, à Sarajevo : *Mahmuta Bušatlije čikma*. Contrairement à la règle générale, ce nom propre constitué de deux éléments (prénom et nom) (Mahmut Bušatlija) précède le type de voie, mais conformément à la règle générale, il est au génitif. De même pour cet autre exemple, *Atife Karalić čikma*, le nom propre Atifa Karalić est certes antéposé, mais il est décliné au génitif. Par contre *Vitkovac čikma* antépose dans une forme nominale et non-adjectivale tout en laissant le toponyme *Vitkovac* non décliné, au nominatif. On aurait pu attendre, dans le cadre de l'antéposition de la détermination, ou bien *Vitkovačka čikma* (adjectivation, la plus commune pour toponymes) ou bien *Vitkovca čikma* (forme casuelle nominale de génitif).

On notera également que les odonymes précités comportent deux appellatifs de voie, deux

fois l'indication de la nature de la voie, *ulica* d'une part et *čikma* d'autre part. Cette double désignation pointe la désémantisation en cours qui s'applique à l'appellatif issu du turc.

*Photographie 14 : Plaque odonymique (Sarajevo)  
– 06.08.2021.*



De même encore, dans la commune de Sanski Most : Karića sokak. Il est dérogé ici aussi à la règle de l'ordre des éléments, mais l'anthroponyme antéposé est bien décliné au génitif, suivant la règle commune. Nous notons que contrairement à l'habitude, l'anthroponyme antéposé est ici au génitif et non dans une forme adjectivale (qui aurait été Karićev). Cette rue a été renommée et à cette occasion appelée Karića ulica, dans les mêmes dérogations de normes que dans sa forme antérieure. Il y a là entre les deux noms successifs une sorte de filiation syntaxique dérogoire.

#### 4.7. Particularité bosnienne au sein de l'espace ex-yougoslave et conclusion du chapitre

Pour conclure cette partie consacrée aux dénominations des différents espaces dans lesquels les odonymes viennent s'insérer, il convient de souligner combien la Bosnie-Herzégovine se distingue par l'ampleur des changements qui interviennent à tous les niveaux, et la complexité de la composition ethnonationale du pays. Même si l'organisation administrative des pays issus de l'ex-Yougoslavie a changé diversement selon les pays, qu'il a fallu nommer ces nouveaux espaces, qu'une certaine décommunisation plus ou moins complète des odonymes et des oïkonyms <sup>261</sup> s'est produite, le niveau de changements et de conflictualité toponymique n'égale pas celui de la Bosnie-Herzégovine. Enfin, pour conclure sur le contexte régional large de l'ex-Yougoslavie par comparaison, au niveau territorial de l'État, il convient également de citer la controverse qui a durablement agité la scène diplomatique à propos du nom que devait porter l'ex-république yougoslave de Macédoine qui a fini par se conclure sur un nom de pays qui convient et à l'ex-République yougoslave de Macédoine et à la Grèce : République de Macédoine du Nord, écartant d'autres propositions, comme Macédoine du Vardar. Il est également à noter que cette solution ne convient toujours pas à certains milieux grecs qui associent la "macédonité" exclusivement à l'hellénité et contestent le droit à la Macédoine du Nord d'utiliser le nom de Macédoine même complété d'une restriction.

C'est ainsi que l'objet de notre recherche odonymique vient s'insérer dans ce grand champ de bataille de renomination toponymique.

---

<sup>261</sup> On peut ainsi citer les exemples les plus connus : *Kardeljevo* redevenu *Ploče* (Croatie) *Titova Korenica* redevenue *Korenica* (Croatie), *Titov Veles* redevenu *Veles* (Macédoine du Nord), *Titograd* redevenu *Podgorica* (Monténégro), *Titovo Užice* redevenu *Užice* (Serbie), *Titov Vrbas* redevenu *Vrbas* (Serbie).

## **CHAPITRE 5. Du nom propre à l'odonyme. Cadre théorique pour une toponymie discursive**

Le cœur de notre travail portant sur la nomination et la renomination de lieux, en particulier des rues, il nous est nécessaire d'observer notre corpus à la lumière de travaux qui posent un cadre théorique et offrent des outils d'analyse que nous pouvons utiliser sur notre terrain.

L'entendement commun pose l'arbitraire du nom propre (les odonymes appartiennent à cette catégorie) et sa vacuité sémantique. La partie qui s'ouvre vise à montrer qu'il n'en est rien. Pour tout propre qu'il est, le nom propre n'en est pas moins marqué de différentes manières, à divers niveaux.

Cette recherche se place dans les cadres conceptuels de trois sous-disciplines de la linguistique, à savoir l'onomastique, la toponymie dont elle est une sous-discipline, et enfin l'odonymie, elle-même sous-discipline de la précédente.

### **5.1. Terminologie**

#### **5.1.1. L'onomastique**

Cette branche de la linguistique couvre le vaste champ de l'étude des noms propres, groupe particulier parmi les noms.

Viser à faire une toponymie discursive pourrait relever d'un paradoxe à première vue, le nom propre étant réputé sans contenu sémantique. Toutefois, les pratiques sociales de (re)nominations, les débats autour des noms démontrent la présence d'enjeux qui semblent invalider les fondements de cette réputation ainsi que l'expose Salih Akin (2010 : 20) :

[...] le lien arbitraire entre le signifiant et le signifié, tel qu'il a été posé par Saussure, ne semble plus tenir à l'épreuve des faits. S'il n'est pas question de chercher un quelconque "lien matériel" entre le nom et l'objet, il est en revanche possible d'étudier

les motivations entre le signifiant et le signifié en prenant en compte le processus et le contexte de nomination, ainsi que les facteurs sociopolitiques à l'origine de la mise en circulation des noms propres.

Paul Siblot (1999 : 15) invite à reconsidérer la représentation commune immémorielle faussement évidente selon laquelle « l'attribution et le contenu des mots, des noms en particulier, doivent être stables » de laquelle il s'ensuit « l'idée d'une consubstantialité du nom et de la chose » (1999 : 16). Il s'agit là, indique Paul Siblot, d'une « conception mythique du nom selon laquelle celui-ci comprend l'essence de l'être nommé. » Témoignent de l'inadéquation de cette vision la polysémie et les constants ajustements nécessaires dans les interactions langagières.

Une fois posée cette vision mythique de rétivité au changement, à la variation, propre au nom, Paul Siblot (1999 : 20) s'attache au sous-cas particulier du nom propre, « nom par excellence », reprenant l'expression de Michel Bréal. Les caractéristiques attribuées au nom sont pour le cas du nom propre réputées encore plus strictes et intangibles.

[...] les logiciens parlent à son propos de « désignateur rigide ». Mais cette rigidité est en fait relative, et c'est par abstraction idéalisante qu'on la voit absolue. Abstraction qui la soustrait au temps, aux déterminations variables de l'actualisation, au contexte de la communication et de l'interaction. L'observation empirique suffit à montrer une réalité inverse et une incessante mobilité des dénominations individuelles.

Paul Siblot poursuit en établissant que l'observation attentive du réel contredit le sentiment épilinguistique et montre que tout type de lieu change de nom, que les personnes peuvent changer de nom ou avoir un nom et une désignation adaptés aux circonstances sociales.

#### **5.1.1.1. Onomastique : Typologies**

Le champ de l'onomastique s'étend à de larges domaines du réel qu'elle catégorise et scinde en objets particuliers.

La division du monde ainsi opérée varie selon les typologies qui sont proposées. Małgorzata Mandola (2017 : 22-49) en fait un inventaire distinguant les habitudes terminologiques des aires anglophone, francophone et slavophone. Nous la citons largement ici :

Les onomasticiens anglophones et francophones distinguent deux branches principales de l'onomastique : l'anthroponymie et la toponymie. [...] De plus, les onomasticiens et les linguistes francophones n'emploient pas les mêmes termes dans la typologie des noms propres que les linguistes et les onomasticiens slaves.

Małgorzata Mandola (2017 : 25) poursuit en présentant la typologie classique de Zabeeh (1968), sur laquelle sont basées le plus souvent les recherches sur les noms propres. Elle distingue les noms de personnes, les périodes de temps ou périodes historiques, les artefacts (comprenant des noms donnés par l'homme à des produits, œuvres d'art, etc.), les noms de lieux, les noms d'institutions économiques ou politiques. Małgorzata Mandola développe ensuite la typologie du linguiste germanophone Bauer (1985). Sa typologie des noms propres est aussi divisée en cinq types aussi mais pour la première fois, les types des noms propres sont nommés selon des termes venant du grec :

- les anthroponymes : personnes individuelles, groupes (politiques, musicaux), patronymes, gentilés, ethnonymes, etc.
- les toponymes : pays, villes, chaînes de montagnes, microtoponymes, etc.
- les ergonymes : objets, produits manufacturés, marques, établissements, titres des œuvres, etc.
- les praxonymes : faits historiques, événements, maladies
- les phénonymes : phénomènes météorologiques, ouragans, éléments astronomiques (astres et comètes), etc.
- zoonymes : les noms d'animaux domestiques.

Elle poursuit avec une typologie plus détaillée et hiérarchisée élaborée pour le traitement informatique des noms propres, inspirée de celle de Bauer.

Les types d'onymes (noms propres) ont été divisés à base de traits sémantiques généraux. Les traits généraux sont une sorte d'« information minimale, sans connaissances encyclopédiques » (Agafonov et al., 2006).

Małgorzata Mandola (2017 : 25) propose ensuite une présentation plus synthétique que le tableau n° 1 d'Agafonov *et al.* (2006 : 624) concernant le projet PROLEX :

Tableau 15 : Typologie des noms propres d'après Mandola (2017) d'après Agafonov et al. (2006).

Nom propre									
Anthroponyme			Toponyme		Ergonyme	Pragmonyme			
Individuel	Collectif			Territoire					
Personne Patronyme Prénom Pseudonyme Anthroponyme	Dynastie Ethnonyme	Groupement		Astronyme			Pays	Objet Œuvre Pensée Produit Vaisseau	Catastrophe Fête Histoire Manifestation Météorologie
		Association Ensemble Entreprise Institution Organisation		Édifice Géonyme Hydronyme Ville Voie			Région Supranational		

En regard, « en s'appuyant sur l'encyclopédie des noms propres, *Encyklopedia nazw własnych* de Rzetelska-Feleszko (2005) », elle présente une terminologie plus détaillée, telle qu'employée dans les pays slavophones :

Tableau 16 : Typologie onomastique d'après Mandola (2017) d'après Rzetelska-Feleszko (2005).

Onomastique	Toponymie											
	Hydronymie	Oronymie	Odonymie	Platéonymie	Spéléonymie	Hagiotoponymie	Urbonymie	Oïkonymie	Anoïkonymie	Choronymie	Nésonymie	Cosmonymie
	Anthroponymie											
	Patronymie	Ethnonymie	Mythonymie	Cryptonymie	Hagionymie	Éponymie	Pseudonymie					
	Chrématonymie											
	Poreïonymie	Faréronymie	Ergonymie	Actonymie	Uniquatonymie	Idéonymie	Tyronymie	Chrononymie	Actionymie	Heortonymie	Projectonymie	:
	Anéonymie											
	Pragmonymie											
	Zoonymie											
	Pragmatonymie											
	Phytonymie											
	Dendronymie											
	Drimonymie											

Małgorzata Mandola (2017 : 27-28) ajoute ensuite un troisième tableau que nous reproduisons partiellement et dont nous modifions les colonnes suivantes pour n'en faire qu'une dans laquelle nous ajoutons les éléments du réel désignés qu'elle définit ou, que le *Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques* du GENUNG (2002) définit (en italique dans le tableau qui suit) :

Tableau 17 : Typologie onomastique d'après Mandola (2017) et GENUNG (2002).

Onomastique		
Toponyme		Nom propre de lieu.
	Hydronyme	<i>Nom propre d'un élément hydrographique, rivière, lac, fleuve.</i>
	Oronyme	Nom propre de montagne, d'élévation de relief, <i>d'un accident de relief du sol, montagne, colline.</i>
	Odonyme	<i>Nom propre d'une voie de communication.</i>
	Platéonyme	Nom propre de place.
	Spéléonyme	Nom propre d'une caverne, d'une grotte.
	Hagiotoponyme	Nom propre de lieu construit avec un nom de religieux.
	Urbonyme	Nom propre d'objet urbain, monument, église, gare etc.
	Oïkonyme	Nom propre de lieu habité, ville, village, quartier.
	Anoïkonyme	Nom propre de lieu non habité = microtoponyme.
	Choronyme	<i>Nom propre d'un espace géographique, de partie du monde.</i>
	Nésonyme	Nom propre d'île.
	Cosmonyme	Nom propre de lieu et d'objet extraterrestre, ainsi que d'instrument servant à l'étude de ces objets.
Anthroponyme		Nom propre de personne, <i>nom patronymique d'une personne, prénom ou les deux.</i>
	Patronyme	Nom propre de famille.
	Ethnonyme	Nom propre de peuplade, tribu, peuple, nation, etc.
	Mythonyme	Nom propre issu d'une mythologie.
	Cryptonyme	Sobriquet.
	Hagionyme	Nom propre de saint.
	Éponyme	<i>Nom propre de personne dont est tiré, en tout ou partie, un nom de lieu.</i>
Chrématonyme		Noms propres des effets du travail de l'homme. Plus précisément, nom d'objet culturel, civilisationnel, comme par exemple [produit] du travail industriel ou de la manufacture, [...] bâtiment, magasin,

		produits cosmétiques, moyens de transport, etc. C'est une vaste catégorie à l'intérieur de laquelle on distingue plusieurs sous-catégories. Selon certains linguistes, on ajoute dans la famille de la chrématonymie des noms de fêtes religieuses, sociales, d'événements, etc.
	Poreïonyme/ Poreyonyme	Nom propre de moyen de transport.
	Faléronyme	Nom propre d'emblème ou d'ordre.
	Ergonyme	Nom propre de réalisation humaine, objet, produit manufacturé, marques, titre d'œuvre.
	Actonyme	Nom propre d'accord diplomatique
	Uniquatonyme	Nom propre d'objet unique.
	Idéonyme	Nom propre d'œuvre littéraire ou d'œuvre d'art dans un sens large, incluant des noms d'établissements de culture.
	Tyronyme	Nom propre de fromage.
	Chrononyme	Nom propre d'époque, de fête ou de festivité.
	Actionyme	Nom propre d'événement historique.
	Héortonyme	Nom propre de coutume, de fête religieuse ou laïque.
	Projectonyme	Nom propre de projet ou de recherche.
	Polémonyme	Nom propre de bataille.
	Anémonyme	Nom propre de vent, ouragan, tempête, [...] etc.
	Pragmonyme	Nom propre de grand événement, de catastrophe, de phénomène météorologique, etc. (praxonyme).
	Zoonyme	Nom propre d'animal domestique.
	Pragmatonyme	Nom propre d'animal d'élevage ou de plante.
	Phytonyme	Nom propre d'arbuste.
	Dendronyme	Nom propre d'arbre.
	Drimonyme	Nom propre de forêt, bois etc.



- du système de dénomination des personnes. Le système varie selon les groupes humains et leur organisation sociale ;
- de noms propres d'animaux domestiques, plus ou moins proches, dans différents contextes<sup>262</sup> ;
- de noms de langues, glottonymes. Le terrain de notre recherche offre à cet égard une situation de conflit glottonymique assez vive ;
- de noms de dieux, théonymes ;
- de noms d'objets, éventuellement brevetés qui ne sont pas (encore) des noms communs (la limite avec la catégorie du nom commun n'est pas nécessairement nettement tranchée) ;
- de noms de corps célestes, astronymes ;
- de noms d'ère géologique. Les débats actuels sur le nom d'*anthropocène* illustrent bien les enjeux liés au nom : si on s'accorde à penser qu'il y a lieu de donner un nom à notre époque en tant qu'elle affecte durablement et fondamentalement le climat et la vie sur terre, y a-t-il vraiment lieu de désigner en le rendant responsable l'Homme en général, toute l'espèce humaine ou bien "uniquement" un mode d'organisation socio-économique dominant, le capitalisme, et désigner cette nouvelle ère le capitalocène ?
- de noms de guerre, polémonyme. Ici aussi, cette catégorie de noms propres est sujette aux débats, notamment selon le point de vue qu'on adopte vis-à-vis de la guerre qu'on désigne. C'est précisément le cas pour la guerre de 1992-1995 en Bosnie-Herzégovine. Pour ce qui nous concerne, notamment pour ce travail de recherche, nous la désignons de manière factuelle en référence à ses dates de début et de fin, sur le modèle d'autres noms de guerre (14-18, 39-45) et écrivons toujours la guerre de 1992-1995, parce que nous ne désirons pas utiliser une des dénominations en circulation en Bosnie en raison de leur rattachement à une des parties au conflit, ce qui nous rangerait nous-même dans le point de vue d'une des parties, nous ne désirons pas les utiliser toutes à la fois pour neutraliser le conflit, cela encombrerait la lecture. Nous préférons le prosaïsme de la désignation par les dates. La partie croate utilise plutôt le nom de "Guerre patriotique" (*Domovinski rat*). La partie bosniaque utilise plutôt la désignation de "Guerre nationale de libération" ou bien autrement traduite "Guerre de libération nationale" (avec un adjectif composé (national-libératoire) (*Narodnooslobodilački rat*). Enfin, la partie serbe utilise plutôt le terme de "Guerre patriotique" (*otadžbinski rat*). De manière immédiate ici, « la langue modifie la représentation et les conséquences de la guerre » (Akin, 2016).

---

<sup>262</sup> Cf. RICO (2020), roman qui utilise la nomination de poulets comme procédé d'écriture, matériau romanesque et analyse sociale.

La liste n'est pas close. Elle s'adapte à la créativité humaine. Par exemple, les noms des manœuvres militaires constituent un catalogue non fermé très expressif.

- de noms de lieux, de toponymes. Une sous-typologie s'ouvre ici.

Sous l'égide des Nations-Unies, un groupe d'experts se réunit régulièrement et publie un *Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques* (Kadmon, 2002).

C'est précisément dans ce cadre plus étroit de la toponymie que s'insère notre recherche. On peut également déployer une typologie, non exhaustive, des noms de lieux selon l'objet, le type de lieu qu'ils désignent selon différentes logiques (Guillorel, 1999 : 67).

Selon la logique de la langue dans laquelle est énoncé le toponyme :

- dans une langue étrangère à la langue locale / officielle du lieu désigné, exonyme. Par exemple : *Le Cap, Londres, Varsovie, Warsaw, Krakau, Montenegro, Algérie, Chine.*

- dans une/la langue locale/officielle du lieu désigné, indépendamment du système d'écriture, endonyme. Par exemple : *Belarus, Mumbai, Chennai*. Le Premier Ministre indien Narendra Modi souhaiterait qu'il soit décidé que l'on doive désigner son pays en employant l'endonyme *Bharat*.

- pour un lieu donné, désignation parmi d'autres, diachroniquement et synchroniquement, quelle que soit la langue, allonyme. Ragusa, Raguse, Dubrovnik ; Saraj-Bosna, Saraï-Bosna, Sarajevo ; Agram, Zagreb, Zagabria, Záhgráb, Zagrzeb, Zagrebas, Zagrebu, Zagrab.

Selon les grandes catégories de la géographie physique et de l'urbanisme, on distingue :

- les noms des mers, thalassonymes ;
- les noms des montagnes et reliefs, oronymes ;
- les noms des fleuves et rivières et étendues d'eau, hydronymes ;
- les noms des forêts,
- les noms des terrains non habités, anoïkonymes, agronymes ;
- les noms des arrêts de transport public ;
- les noms des parcs ;

- les noms des équipements accueillant du public ;
- les noms des établissements médicaux ;
- les noms des établissements scolaires ;
- les noms des voies de communication, odonymes.

Cette liste, elle non plus, n'est pas fermée, pas plus que les combinaisons possibles constituant de nouvelles sous-catégories telles que celle des zootoponymes, des anthropotoponymes ou des dendrotoponymes comme nous en avons relevé de nombreux sur le terrain bosnien. Il ne reste qu'à s'entendre sur ce que l'on désigne tout en restant lisible. Zoodonyme se frotte aux limites de l'exercice ! Par chance, il n'y en a pas dans notre corpus.

C'est donc précisément dans le champ de l'odonymie que le corps de cette recherche se situe, en l'inscrivant, nous y tenons, dans le contexte plus large d'un examen plus général des autres changements de noms de lieux qui se sont produits en Bosnie-Herzégovine aux niveaux graduellement supérieurs des découpages territoriaux, à savoir la ville, la région, et « l'entité » au sein desquels les odonymes s'inscrivent.

## **5.2. Nommer les voies. L'odonymie**

Ainsi que Jean-Claude Bouvier (2007 : 15-24) le rappelle, dans l'histoire de l'Occident, un grand saut est opéré, une grande béance s'ouvre entre la Rome antique, où les rues, de même que les grandes voies de communication, reçoivent des noms, et après la chute de l'empire romain, le Moyen Âge qu'il faudra attendre pour que les rues commencent à nouveau à être nommées. Lucien Musset, cité par Laurence Vignes (1999 : 233), rapporte une première série à Rouen en 1063. La péninsule balkanique ne déroge pas à cette observation. Josip Lasić (2017) indique qu'à Split des noms de rue (portant des noms de corps de métier) sont attestés dans les *Statutum civitatis Spalati* du 14<sup>e</sup> siècle (1312, 1333, 1385). Aida Cvjetković (1999) porte, elle, à 1272 la première attestation de noms de rue à Raguse dans un document équivalent, le *Liber Statutorum civitatis Ragusii*. Même si la ville n'existait pas encore à une date aussi ancienne, les premiers odonymes peuvent n'avoir été attribués qu'assez récemment. Gràcia, maintenant incorporée à Barcelone, commence à baptiser ses rues uniquement en 1846, alors qu'elle compte presque une centaine de rues (Stéphane Michonneau, 2001 : 154).

### 5.3. Sociolinguistique urbaine

Nous situons cette recherche dans le grand sillage de Louis-Jean Calvet (1994) et de sa vision de la sociolinguistique urbaine en tant que « la ville parle<sup>263</sup>» (1994 : 12).

Il ne s'agit pas ici d'une analyse sociolinguistique des discours produits directement par les locuteurs comme Louis-Jean Calvet la développe par la suite dans son ouvrage *Les Voix de la ville*, il s'agit de focaliser notre attention sur certes le discours des habitants, mais indirectement, par les *voies* de la ville, en tant qu'elles produisent elles-mêmes un discours.

Replacés dans le contexte plus étroit des toponymes et de la ville, les propos de Paul Siblot (1999 : 30) jettent une lumière particulière sur les (re)nominations de voies.

La dialectique avec le réel joue également en sens inverse ; les mots agissent sur nous et par là sont tout autant praxèmes. Nous concevons et percevons le monde à travers leur grille [...]. Les praxèmes exercent ainsi sur nos pratiques un effet en retour qui confère aux mots leur pouvoir et leur force conative. Il est donc normal que les hommes de pouvoir cherchent à exercer celui-ci par leur biais. [...] ils peuvent espérer influencer sur le comportement des sujets par la représentation que ces derniers se font du monde et de leur situation.

On peut entendre le terme de situation dans sa polysémie notamment ici s'agissant d'odonymie, entre le symbolique, le linguistique et le géographique.

Replaçant dans son contexte scientifique l'ouvrage *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires* qu'il a dirigé, Salih Akin (1999b : 8) appelle à un changement de perspective, de regard sur la dénomination et ouvre des perspectives épistémologiques :

Les pratiques de dénominations et de redénominations, qui connaissent d'importants déplacements au fil des activités humaines, sont un objet de recherche privilégié pour les sciences du langage. Comment analyser ces phénomènes langagiers, avec quels

---

<sup>263</sup> « [...] la ville parle, au travers d'une multitude de signes qu'elle nous donne à lire et que, souvent, nous ne remarquons même pas. » Cette remarque liminaire dans le livre de Louis-Jean Calvet concerne, entre autres éléments, directement les odonymes, bien que ceux-ci ne soient pas directement traités dans l'ouvrage.

outils conceptuels, quelles démarches méthodologiques ? Hormis de rares exceptions, l'approche linguistique de la dénomination se limite à décrire une relation fondamentale qui établit un lien référentiel stable entre les signes et les objets, sans tenir compte des facteurs sociaux qui régissent cette opération. Nous pensons pour notre part qu'il faut adopter une approche sociolangagière, permettant de rendre compte à la fois de tout ce qui, au niveau linguistique, relève de la mise en relation des noms et des objets, et en même temps, des facteurs socioculturels et langagiers qui déterminent la création et le changement des noms.

La description et l'analyse des éléments linguistiques n'est ainsi pas appelée à constituer à elle seule l'entièreté de l'observation du réel. Il convient de surcroit de faire une analyse de la dimension sociale de ces éléments en ceci que, même sur une plaque de nom de voie, ils sont éléments d'un discours, porteur de sens.

Considérée longtemps comme un des traits définitoires du nom propre, la vacuité sémantique de celui-ci se trouve confrontée ici à un fonctionnement particulier faisant de lui un outil de production de sens. Celle-ci s'opère non plus par la référence à une caractéristique de la rue qui, comme dans le passé, pourrait être tenu comme trait de son identification, mais par l'appel au vécu, à l'œuvre, à l'autorité morale des personnalités dont le nom sert à désigner la rue. (Akin, 2015 : 15)

La dénomination relève de la catégorisation linguistique du réel.

En associant des noms aux objets, la dénomination permet de distinguer ces objets, de les différencier, de les assigner à des classes, donc de les catégoriser. [...] Dans la mesure où la dénomination implique un acte personnel, une sélection parmi une multitude de choix possibles, elle ne peut pas ne pas s'accompagner d'une prise de position enregistrée dans les noms et actualisée en discours. (Akin, 1999 : 34)

Il y a là pour l'odonyme un élément essentiel à prendre en compte. Il n'est pas à traiter comme d'autres toponymes dont l'usage actuel prend sa source dans un emploi immémorial, qui peut remonter à l'antiquité et aux confins des traces écrites dont on dispose ou des éléments linguistiques que l'on reconstruit. À titre d'exemples, un certain nombre de

toponymes (hauteurs variables, villages) dans la péninsule balkanique sont nommés *Hum* ou d'un dérivé. Les études étymologiques font remonter ce mot à une période antérieure aux traces écrites que l'on en a. Ce type de dénomination ne fait discours qu'en ceci qu'il n'a pas été décidé de le remplacer et de renommer le lieu. On ne se trouve pas à proprement parler pour ce cas particulier dans ce que Jean-Claude Bouvier qualifie de « toponymie de décision. » Nous parlons donc pour les odonymes de véritables choix discursifs à prendre et analyser pour tels.

(L')intense activité dans les pratiques de nomination rend nécessaire l'étude discursive des noms propres : le lien arbitraire entre le signifiant et le signifié, tel qu'il a été posé par Saussure, ne semble plus tenir à l'épreuve des faits. S'il n'est pas question de chercher un quelconque lien "matériel" entre le nom et l'objet, il est en revanche possible d'étudier les motivations entre le signifiant et le signifié en prenant en compte le processus et le contexte de nomination, ainsi que les facteurs sociopolitiques à l'origine de la mise en circulation des noms propres. (Akin, 2010 : 20)

En écho à Paul Siblot, Salih Akin (1999 : 35) poursuit la caractérisation de tout acte de dénomination et le pose comme « affirmation identitaire intrinsèque » :

Lieu d'affirmation identitaire, la dénomination est aussi lieu d'exercice du pouvoir. Elle est conditionnée par des rapports de force, soumise à des contraintes, obéit à des règles sociales et culturelles. [...] (les noms) concourent à la production de phénomènes identitaires révélateurs du passé, du présent et de l'avenir.

Par ailleurs, le développement qu'il énonce ensuite s'applique avec une parfaite congruence à la Bosnie-Herzégovine :

L'étroite corrélation des noms des populations, des lieux et des langues aboutit à la constitution de ce qu'on pourrait appeler « un paradigme nominal ethnique ». Dans le passé, il est souvent arrivé que la base ethnique qui servit à nommer une population fût aussi utilisée pour nommer son territoire et sa langue. Ce passage de l'ethnonyme au toponyme et au glottonyme est à l'œuvre dans la plupart des

paradigmes nominaux ethniques : *Français, France, français ; Bretons, Bretagne, breton ; Deutsch, Deutschland, deutsch ; Magyar, Magyarorszag, magyar.*

Salih Akin note que la constitution de ces paradigmes est liée à « l'aboutissement ou [à] la volonté de l'accès à un État-nation ».

L'examen d'un certain nombre de paradigmes ethniques nominaux actuellement en cours d'élaboration montre qu'un des éléments fondateurs de leur « légitimité » est le territoire. On sait que celui-ci est, avec le pouvoir, le fondement de l'État et que la territorialisation d'une population aboutit à la création d'un toponyme, comme le montrent les exemples précédemment cités. (Akin, 1999 : 35)

Comme nous avons pu le voir dans la partie précédente consacrée à la description de la situation bosnienne du point de vue du cadre toponymique général et comme nous pourrions le voir dans la partie suivante dévolue aux odonymes, point de mire de notre travail, nous observons dans cette citation de Salih Akin une très étroite application au réel du terrain bosnien.

L'historien Jean-Marie Guillon caractérise le fait odonymique en des termes très proches :

La toponymie d'un lieu exprime une idéologie en quelque sorte officielle, elle impose une histoire qui est la sienne ou celle de la Nation, mais que, de toute façon, l'on considère comme exemplaire. (Guillon, 2001 : 124)

[...] Le message est pédagogique et civique. (Guillon, 2001 : 126)

Enfin, l'historien Jean-Louis Panicacci (2001 : 9) donne, toujours dans le même axe, une citation saisissante de l'anthropologue Joël Candau (1996 : 115) :

La disparition de toponymes peut être motivée par des a priori politiques puisque « la destruction d'un lieu de mémoire vise à la mort d'une mémoire ».

La linguiste polonaise Ewa Rzetelska-Feleszko (2006 : 107) pose directement le but de propagande à travers les noms de rue.

#### 5.4. Structuration du nom, de l'espace et du discours

L'espace et le discours se structurent à plusieurs niveaux dans l'acte de (re)dénommer une rue.

Que cela soit dans la forme ancienne, « primitive » de la désignation d'une voie par la force de l'usage commun ou bien dans une forme plus moderne de type « toponymie de décision » comme le qualifie Jean-Claude Bouvier (2007 : 26), le nom de rue se subdivise en deux grandes parties : d'une part l'appellatif du nom de la voie qui la caractérise dans le paradigme des catégories de voies et d'autre part, le ou les éléments particuliers qui viennent individualiser la voie dans sa catégorie, en français relié par une préposition.

Jean-Claude Bouvier résume la structure grammaticale de l'odonyme ainsi :

*appellatif + préposition + nom déterminant* et précise que la préposition sera la plupart du temps absente si le nom déterminant est un nom propre de personne. Le nom déterminant peut être un groupe nominal constitué de plusieurs éléments.

On notera que l'on peut aussi avoir l'enchaînement *appellatif + adjectif*.

Pierre-Henry Billy (2001 : 17) indique que le nom de rue peut être constitué d'un nom simple (appellatif comme *La Rue* ou un nom propre comme *Le Taur*), soit d'un syntagme avec déterminé et déterminant (comme *La Rue du Taur*).

Jean-Claude Bouvier (2007 : 23sq) dresse également une liste des principaux appellatifs des noms de rues qu'il classe en trois catégories ordonnées selon la taille<sup>264</sup> (« dimensions variables » / « grandes unités » / « petites unités ») auxquelles s'ajoutent deux autres catégories (« appellatifs en langue régionale », d'une part et « termes français vieillis ou étroitement localisés » d'autre part).

La notion de discours n'attend là même pas le nom déterminant pour intervenir. Le regard porté sur le réel pour qualifier la voie d'un appellatif est déjà un acte langagier. Qualifier une voie goudronnée ordinaire bordée d'habitations de « chemin » ou de « rue » ou d'« avenue » est déjà porter sur le réel un regard qui ordonne et classe selon des critères

---

<sup>264</sup> Nous laissons de côté les quatrième et cinquième catégories définies par Jean-Claude Bouvier.

marqués par la subjectivité. Il n'y a pas de définition urbanistique stricte qui impose qu'en telles circonstances prédéfinies on doive parler de « chemin », de « rue » ou d'« avenue ». L'usage local se conjugue ici avec la perception, le point de vue posé sur la voie. Jean-Claude Bouvier (2007 : 9) parle de « représentations de l'espace et de la vie en général que révèlent ces dénominations toponymiques ». Ceci vaudra d'autant plus en BCMS qu'il peut exister certes des appellatifs concurrents pour le même type de voie, comme en français, mais également qui se distinguent par l'origine, l'étymologie du terme et sa connotation ethnonationale.

Certaines communes structurent leur espace dès l'usage de l'appellatif. Montauban par exemple utilise le terme de « chemin » (indépendamment de la qualité du revêtement ou de la largeur de la chaussée) pour caractériser les voies, habitées ou non, qui sont en dehors du périmètre urbain densément habité. Cela pose d'emblée une indication sur le caractère rural ou urbain de la voie et l'exclut du centre. Par ailleurs, l'éventail de termes différents et concurrents disponibles permet à l'échelle de chaque ville d'avoir une cohérence structurante réservant tel appellatif à tel type / gabarit / usage de voie. Là encore, bien que dans le cadre tout de même clos de la langue et de sa norme lexicale, cette cohérence lexicale fine ne vaut que localement. On saura, tout en ignorant précisément de quelle voie il s'agit, que le chemin tel ou tel est à l'extérieur de la zone urbaine. Elle est d'ailleurs ouverte à la variation pour toute la catégorie ou pour des voies particulières. À Montauban, à l'occasion du 200<sup>e</sup> anniversaire de la création du département par décret impérial de Napoléon 1<sup>er</sup> en 1802, le boulevard Midi-Pyrénées a été renommé allées de l'Empereur. La voie, qui est restée d'abord inchangée dans son aménagement urbanistique, est néanmoins passée dans une autre catégorie. Elle a cessé d'être une grande artère dont on avait oublié qu'elle était « une promenade publique plantée d'arbres suivant l'emplacement des remparts<sup>265</sup> » (reprenant la définition citée par Jean-Claude Bouvier (2007 : 23)), ne menant plus simplement que d'un endroit à un autre, pour se muer en espace qui appelle le piéton et la flânerie. Avec ce changement d'appellatif, il s'est agi d'une mise à jour lexicale et sémantique après une érosion graduelle du sens congruente avec l'érosion graduelle de l'usage de l'espace. Douze ans plus tard, la voie sera totalement réhabilitée et les équipements installés seront plus en cohérence avec le nouvel appellatif et ce qu'on en attend.

---

<sup>265</sup> Les remparts n'existent plus depuis des siècles mais se trouvaient bien précisément là et la place dévolue à l'automobile occupait une grande partie de l'espace avant la restructuration.

La structuration de l'espace s'opère essentiellement avec le nom complet de la voie. On ne se contente pas de désigner les voies par leur type. L'aide à la structuration de l'espace serait assez limitée, la fonction référentielle insuffisante. Seul le nom complet individualise la voie. Cela reste toutefois relatif, dans certaines communes de taille moyenne, il peut n'y avoir qu'un boulevard, même s'il porte plusieurs noms selon ses sections. On pourra ainsi ne le désigner que par son appellatif, sa catégorie, « le boulevard », même si dans la même commune, deux voies ne peuvent pas porter le même nom (complet, appellatif + nom déterminant) (Bouvier, 2007).

En termes de structuration de l'espace, certaines communes définissent des espaces de taille variable, mais cohérents en termes d'aménagement de l'espace urbain et donnent aux voies de ces espaces un odonyme qui ressortit du même paradigme : nom d'oiseau, de fleur, etc. Pierre-Henri Billy (2001 : 37) fait remonter au XVII<sup>e</sup> siècle le "premier groupement odonymique thématique"<sup>266</sup>. L'odonyme dans ce cas n'est aucunement descriptif, mais purement arbitraire dans un paradigme arbitraire. Le caractère symbolique d'une telle dénomination est réduit au maximum. Il remplit sa fonction en individualisant la rue, en la situant dans une zone d'odonymes qui présentent un caractère commun, mais c'est tout. Jean-Claude Bouvier (2007) évoque la dépolitisation des odonymes en ce cas précis. C'est un nom sans véritable référent.

La liste suivante de fonctions de l'odonyme peut être dressée :

Nous en pourrions ainsi lister les fonctions :

1/ distinguer une voie d'une autre, et « nous situer et nous orienter dans l'espace » (Bouvier, 2007 : 9) ;

2/ désigner le type de voie, la situer dans une taxinomie, l'inscrire dans une hiérarchie paradigmatique (avenue, rue, sente, impasse) ;

3/ poser une congruence entre le nom qui est donné à la voie et le type de voie, ses dimensions, son importance d'un point de vue social et urbanistique. Cette congruence implique qu'une impasse ou une sente du Général de Gaulle est difficilement envisageable ;

4/ décrire une caractéristique physique de la voie, accessoirement ;

5/ situer la voie dans un espace cohérent repérable ;

---

<sup>266</sup> « En ouvrant les rues d'un nouveau quartier parisien, en 1626, le roi leur attribue arbitrairement le nom de provinces et de villes françaises. »

- 6/ renseigner sur ce qu'on peut y trouver ;
- 7/ commémorer quelque chose ou quelqu'un ;
- 8/ marquer l'espace d'un élément symbolique rattachant l'espace à une communauté ;
- 9/ commémorer un évènement ;
- 10/ obéir à une contrainte de domiciliation administrative.

Dans son plaidoyer pour une onomastique discursive, Salih Akin (2010) appelle à lier les acquis des deux disciplines, l'ancienne, « dont l'origine remonte à l'antiquité », dont les travaux sont légions, et la moins ancienne, qui doit son développement dans les années 1960 au partage fécond des travaux de différents champs des sciences sociales et de leurs tenants parmi lesquels il cite les linguistes J. Dubois, B. Pottier, A. J. Greimas, J. Sumpf, M. Tournier, les philosophes Louis Althusser et Michel Foucault, les psychanalystes M. Pêcheux et Jacques Lacan, le sociologue Roland Barthes « à la recherche d'outils d'analyse de productions langagières, orales ou écrites, inscrites dans un extérieur social. » Leur hypothèse de départ est que « les productions langagières sont influencées par leurs conditions de productions, c'est-à-dire que des acteurs déterminés, assumant des rôles particuliers, sont engagés dans une situation de communication particulière. [...] L'objectif est de mettre au jour des pratiques langagières caractérisées par des régularités linguistiques (à travers notamment des répétitions de formes et de structures) et des particularités des lieux dans lesquels elles sont produites : « L'intérêt qui oriente l'analyse du discours, c'est en effet de n'appréhender ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication mais de penser le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminé » (Maingueneau, 1995). »

Salih Akin (2010 : 23) poursuit :

[...] l'analyse du discours postule un continuum entre les noms communs et les noms propres et s'attache à décrire leur signification non pas comme un sens figé et immuable, mais en tant que résultats d'un acte de communication impliquant différents paramètres tels que le profil sociologique des locuteurs engagés dans la communication, le lieu et le moment de la communication, ainsi que les finalités pragmatiques. C'est dans cette perspective que nous nous inscrivons lorsque nous proposons une analyse discursive des noms propres.

Salih Akin poursuit en invitant à nous interroger quant à la nature des instances nommantes, la fonction et le(s) but(s) poursuivis par la nomination, les effets produits ainsi que la nature des enjeux.

De façon plus générale, il convient aussi de souligner la double articulation propre à la nomination et à la détermination conjointe du sujet et de l'objet. Or, sous l'apparence de nommer l'objet, le nom énonce la représentation d'un rapport à cet objet (Siblot 1995, 107). Cette représentation, comme toutes les représentations sociales, s'inscrit dans une interdiscursivité [...], pour se placer dans une perspective dynamique de la production de sens.

## **5.5. Principaux axes de recherche sur les odonymes**

### **5.5.1. Visée communicationnelle**

Nommer les lieux et en particulier les rues a un sens et une visée communicationnelle. Selon la typologie établie par Louis-Jean Calvet (1993), les noms de rue ressortissent de la catégorie des écrits institutionnels. Au contraire des écrits individuels, les écrits institutionnels sont *“mis en œuvre par des institutions, des collectivités ou des collectifs où le groupe social et/ou politique laisse entendre une voix unifiée, dans une volonté de stratégie politique de communication”*.

Salih Akin précise concernant les écrits institutionnels :

[...] émanant de municipalité – notamment les noms des rues, les noms des places et de bâtiments publics – font l'objet de délibération au sein des conseils municipaux démocratiquement élus et chargés donc d'une légitimité populaire. (Akin, 1998 : 9) [...] Considérée longtemps comme un des traits définitoires du nom propre, la vacuité sémantique de celui-ci se trouve confrontée ici à un fonctionnement particulier faisant de lui un outil de production de sens (Akin, 1998 : 11).

S'agissant des odonymes en particulier, Salih Akin complète :

Par cette utilisation, il s'agit de perpétuer, de maintenir toujours en éveil la mémoire de personnages, la signification d'évènements historiques, politiques. Ainsi, les noms de rues servent-ils de support matériel à la transmission aux générations suivantes de ce qui constitue le patrimoine culturel et national d'un peuple.

### **5.5.2. Contexte linguistique conflictuel**

Hervé Guillorel (1999 : 81) décrit l'Europe médiane comme présentant « un ensemble de situations de contacts et de conflits linguistiques qui nous fournissent un véritable laboratoire expérimental pour qui veut étudier les déterminants politiques des pratiques toponymiques. » Il appelle ici à se focaliser sur la langue des toponymes dans des zones de friction linguistique. Il cite les exemples des pays baltes et de la Transylvanie et étend ensuite aux toponymes issus de territoire dont la langue est minoritaire.

De fait, ces frictions linguistiques rendues visibles notamment sur la toponymie et l'odonymie en particulier débordent largement le cadre de l'Europe médiane. Les exemples abondent en Espagne<sup>267</sup>, en France. Toutes les entrées et sorties de commune du Tarn-et-Garonne par exemple sont marquées par un deuxième panneau, identique au premier, posé par le Conseil Départemental, qui double le premier avec l'oïkonyme en occitan. Il y a là un dialogue entre les deux panneaux qui donne à voir un conflit, certes à bas bruit (le deuxième panneau tendant à jouer un rôle d'alibi et relever d'une certaine folklorisation de la langue), sur la dénomination des lieux. Sur un terrain beaucoup plus frictionnel, le conflit linguistique italo-franco-corse s'est étalé sur des centaines de panneaux de signalisation en Corse pour passer de la version italienne des toponymes adoptée par l'administration française à une version italienne corsisée puis parfois à une restitution de la version corse au fil du temps<sup>268</sup>. Toujours en France, même si ces discours sont toujours essentiellement cantonnés à la sphère des lieux et des déplacements, l'extension de l'affichage de la langue bretonne est assez visible depuis les années 1980. La rénovation de la gare de Saint-Brieuc a été l'occasion d'organiser un affichage bilingue qui ne se limite plus aux toponymes, même si tout n'est pas dans les deux langues. La gare de Guingamp affiche un TI-GAR qui double le GARE habituel à son fronton. Le métro de Toulouse a ses annonces automatisées annonçant les stations dans les rames en deux langues, français et occitan. Enfin, les développements à l'occasion des débats concernant la loi dite Molac sur les langues

---

<sup>267</sup> Catalogne, Galice, Pays basque...

<sup>268</sup> Par exemple : Pinarello > Pinarellu > Pinareddu (Googlemaps indique encore Pinarellu).

régionales en France au printemps 2021 et les suites de son adoption montrent que la qualification de conflit n'est pas usurpée. Des problèmes d'onomastique occupent là encore une place centrale et font l'objet d'un bras de fer entre l'État et la pratique sociale<sup>269</sup> qui se joue aussi devant des tribunaux.

Il convient de remarquer que, s'agissant des noms des rues des mairies de Bosnie-Herzégovine, l'aspect linguistique du conflit est une modalité d'un conflit identitaire en recherche de tout mode d'expression.

Hervé Guillorel (1999 : 64) souligne un aspect fondamental concernant la nomination elle-même :

[...] nommer l'espace c'est produire du territoire : la dénomination en tant qu'elle contribue à la création d'un ordre symbolique, c'est-à-dire la mise en place d'une cohérence forte à propos d'un support spatial donné, constitue un acte " territorialisant " constitutif. Cette cohérence renvoie à une certaine vision du monde et traduit dans un même moment un processus d'appropriation. L'émergence des territorialités passe presque toujours par ces actes de dénomination.

Ceci semble en effet être le cœur de l'activité de renomination qui a conduit à la situation observée en Bosnie-Herzégovine.

## **5.6. Dimension dialogique à multiples niveaux**

Jean-Claude Bouvier (2007 : 26) note que d'emblée et y compris dans des espaces extérieurs aux espaces urbains et à une époque antérieure à l'attribution systématique d'odonymes aux voies, on procède à la nomination des lieux eu égard à « la dimension de l'espace ou sa situation par rapport<sup>270</sup> à un autre espace de la même catégorie ».

---

<sup>269</sup> Cf. Le Monde, 21 mai 2021, « Le Conseil constitutionnel censure partiellement la loi sur les langues régionales » : « Cette censure a une forte charge symbolique en particulier en Bretagne, où le combat des parents de Fañch, un garçon de 4 ans, qui étaient allés jusqu'à la Cour de cassation pour permettre à leur fils de garder son n avec tilde, avait passionné. [...] Le groupe parlementaire de M. Molac [...] envisage des recours auprès des institutions européennes. »

<sup>270</sup> C'est nous qui soulignons.



évidentes de dialogisme parce qu'il s'affiche, se revendique, se réclame de lui-même. Il arrive également que ce dialogisme ne se donne pas à voir explicitement, mais relève de la même immédiateté, à savoir posé par l'attribution d'un même toponyme (oïkonyme) à un nouveau lieu<sup>277</sup>. Cette démonstrativité reste néanmoins marginale. Ces modalités toutefois concernent numériquement peu de toponymes, mais même dans les cas ordinaires, c'est à dire la plupart, le dialogisme, lui, est toujours là à l'œuvre.

Nous avons déjà croisé maints exemples de ce type de dialogisme sur le terrain bosnien. L'adjectif vient distinguer deux lieux différents portant le même nom (Slavonski Brod – Bosanski Brod), ou vient extraire le lieu de son environnement pour le placer dans un paradigme identitaire ethnonational de distanciation et de reconnaissance (Pčelinac Turski – Pčelinac Hršćanski), ou dans un autre type de paradigme, de géographie physique par exemple (les mêmes lieux renommés, Gornji Pčelinac – Donji Pčelinac).

### **5.7. Le champ complémentaire de recherche de la géographie, géographie urbaine, géographie culturelle et notion de texte urbain (*city text*)**

Reuben Rose-Redwood, Derek Alderman et Maoz Azaryahu, et notamment l'ouvrage collectif *The Political Life of Urban Streetscapes, Naming, Politics, and Place* : 2018 font un bilan de trente ans de recherche sur les noms des rues, espaces publics à la fois quotidiens et banals, mais aussi lieux de mémoire ou de protestation, de manifestation et d'action révolutionnaire. Cette partie doit beaucoup à leur ouvrage et en particulier à leur article.

Au fil du temps, le "paysage urbain" (*urban streetscape*), pour reprendre un terme issu de la recherche en géographie urbaine, est devenu pour les gouvernants une « technologie politique de pouvoir infrastructurel », régulant à la fois des flux divers, mais aussi saisissant les lieux en tant que supports où inscrire l'idéologie du régime en place et sa vision de l'histoire. Les lieux sont ainsi, dans diverses mesures, appelés à changer de noms au gré des changements de régimes. Des rues sont épargnées par ces renominations ou bien les renominations ne sont pas acceptées par le public de sorte que, à un moment donné, un « cosmos politique » est constitué d'une évolution diachronique dont se dégage une « contemporanéité plurielle » (*contemporaneous plurality*). Un paysage se forme constitué d'affleurements, juxtaposés, mais non nécessairement congruents, issus de différentes

---

<sup>277</sup> Par exemple : *Foça* (Turquie) – *Foča* (Bosnie-Herzégovine), *Paris* (Texas) – *Paris* (France) (Paul Siblot compte cinq *Paris* dans le monde). Nous ne parlons pas là d'homonymie fruit du hasard lexical, comme pour les multiples *Brest* (Biélorussie, Croatie, France, Serbie, Slovaquie). « Brest » désigne l'orme dans de nombreuses langues slaves mais n'a jamais été avancé pour origine de l'oïkonyme breton.

époques.

Dans le cas bosnien, la congruence est relativement préservée par l'ampleur du mouvement de renomination.

Ce nouveau courant d'étude critique de la toponymie marque une transition assez nette par rapport aux anciennes pratiques conventionnelles de constitutions de listes encyclopédiques dans lesquelles les études de toponymie urbaine s'étaient "embourbées" ("*mired*"), pour reprendre le terme de Reuben Rose-Redwood, Derek Alderman et Maoz Azaryahu (2018 : 3-4). Il s'agit de faire parler l'histoire locale d'un point de vue diachronique et de recourir à une approche linguistique pour rendre compte de l'origine des toponymes, leurs significations en tant qu'indicateurs culturels (*cultural indicators*), d'installations humaines, flux migratoires, identifications régionales (Leighly, 1978 ; Shortridge, 1985 ; Jett, 1997). Cette approche traditionnelle du toponyme-comme-indicateur-culturel existe toujours parmi les linguistes, anthropologues et géographes, mais est beaucoup moins fréquente depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Dans cette perspective épistémologique, les toponymes sont collationnés comme des artefacts, classés et vus comme spécimens témoins d'une situation culturelle particulière. Dans le champ de la géographie, cette approche est liée à la tradition des études du paysage culturel de l'École de Berkeley, développée par Carl Sauer et ses disciples, notamment Wilbur Zelinsky. C'est dans ce sillage que s'inscrivent les travaux de George Stewart (1945), puis H. L. Menken (1948). L'École de Berkeley a ensuite été contestée par la "nouvelle" géographie culturelle des années 1980 en remettant en question l'homogénéisation et la réification de la "culture" vue par le prisme de cette approche (Duncan, 1980). C'est l'époque où des chercheurs (Lowenthal, 1975, 1985 ; Harvey, 1979 ; Cosgrove, 1984), à la lumière de divers soubassements théoriques (notamment du marxisme, de l'humanisme, de la sémiotique), s'intéressent à la question de la politique du symbolisme du paysage (*landscape symbolism*). Le paysage est appréhendé dans sa "textualité" en tant que "système signifiant" (Duncan 1990 : 17). Ces évolutions ont permis de repenser les fondements idéologiques de la création ononymique en tant que phénomène politique. Des avancées majeures se sont produites parallèlement dans des milieux non-anglophones avec les travaux du géographe Yoram Gal-Bar (1988) en Israël ou du philosophe Daniel Milo (1984) qui a étudié les ononymes, dans diverses villes françaises, de manière diachronique, en tant qu'ils sont des "lieux de mémoire". L'espace urbain se trouve théorisé comme récit spatial et système signifiant dans lequel spatialité et temporalité s'entremêlent.

À la même époque, le géographe israélien Maoz Azaryahu (1986) consacrait une recherche entièrement à l'histoire politique des odonymes de Berlin-Est puis (1988, 1990, 1991, 1992) à la dimension politique de la commémoration odonymique, notamment à l'occasion de grands bouleversements politiques. Kari Palonen (1993) a également marqué en faisant un point d'étape épistémologique sur les recherches publiées concernant l'odonymie, apparaissant dans les champs disciplinaires de l'histoire, des sciences politiques, de la sociologie, de la littérature et de la géographie.

Un tournant a ensuite été opéré en 1992 par le travail de géographie historique que Brenda Yeoh (1992) a publié sur l'odonymie singapourienne comparant le système officiel utilisé par les autorités et les systèmes alternatifs mis en place par les diverses communautés immigrées asiatiques. L'attention se déplaçait ici de l'usage odonymique officiel vers la pratique sociale informelle quotidienne, démontrant que la nomenclature odonymique d'une ville « était plus qu'un artefact passif, mais également un moyen de revendiquer un paysage urbain, symboliquement et matériellement et d'utiliser le pouvoir de l'espace urbain pour légitimer ou délégitimer certaines idéologies et identités »<sup>278</sup> (Rose-Redwood *et al.* 2018 : 5). Le pouvoir de nommer ne relève pas uniquement de ceux qui sont institutionnellement investis pour le faire.

Gath Myers (1996) a développé l'idée selon laquelle les pratiques toponymiques urbaines étaient utilisées comme des marqueurs de limites sociales et spatiales et des moyens de distanciation de l'Autre et de certains espaces et exploré l'idée de résistance toponymique, dans un rapport d'opposition en tension dialectique avec un usage des odonymes comme instruments de contrôle par l'élite.

L'odonyme change de statut et passe progressivement d'indicateur culturel et d'artefact à un instrument de la technologie du pouvoir. L'article de Maoz Azaryahu (1996) sur le pouvoir des odonymes commémoratifs apparaît comme une balise dans cette évolution, dans son analyse de la manière dont l'odonyme, simultanément, agissait comme repère spatial et comme texte sociopolitique de commémoration historique, rendant le passé « tangible et intimement familier » (Maoz Azaryahu, 1996 : 321). Maoz Azaryahu a également analysé combien l'odonymie n'était pas uniquement guidée par des considérations idéologiques, mais également qu'elle passait à travers des processus décisionnels et s'insérait dans le

---

<sup>278</sup> Notre traduction. Texte source : [...] *was more than a passive artifact but rather a means of claiming a city's landscape, symbolically and materially, and using the power of urban space to legitimize or de-legitimize certain worldviews and identities.*]

cadre plus large de la planification politique et géographique de la ville ainsi que son ordre sémiotique et a été suivi par de nombreux travaux (Light, 2004 ; Light, Nicolae et Suditu, 2002 ; Lawrence Berg et Robin Kearns, 1996).

Se fondant sur une analyse de la renomination de la Nouvelle-Zélande, *Aotearoa*, Kerns et Berg (1996) posent que nommer, d'un point de vue symbolique et matériel, est "normer", est une légitimation des relations de pouvoir hégémonique, d'où la place importante de la nomination dans la politique culturelle d'un lieu. Ils ont montré les interactions entre nomination avec le discours plus large sur le genre, l'identité raciale et le nationalisme.

Alors que de nombreux travaux tendaient à montrer les liens étroits entre nomination odonymique et nationalisme, faisant de l'odonymie un outil stratégique spatial de promotion de positions nationalistes et historiques, un nombre croissant de travaux sont venus à partir du milieu des années 1990 montrer la multiplicité des axes par lesquels le pouvoir et l'identité sont impliqués dans les nominations toponymiques, où se croisent les luttes spatiales concernant la race, le genre, la classe, la nation.

Derek Alderman (2000) s'est ensuite attaché à mettre en lumière les modes d'interaction des groupes afro-américains dans leur lutte pour une reconnaissance politique et culturelle en contexte urbain avec les instances décisionnelles en observant les renominations de rues du nom du défenseur des droits des Afro-Américains, Martin Luther King. Il a notamment pu observer l'importance de la localisation de la rue, sujette à la place symbolique, et physique, relative qui est laissée à cette communauté dans l'espace urbain, qui peut donc être marginalisée et là aussi ségrégée.

La focalisation sur l'odonyme lui-même n'est ainsi qu'une partie du travail d'analyse. Il importe aussi de mesurer non seulement les enjeux de visibilité dans chaque contexte urbain et la politique de localisation des odonymes en repensant la nomination dans le cadre des relations centre-périphérie (Šakaja et Stanić, 2011 ; Nada, 2014), mais aussi en quelle mesure il s'insère et répond aux luttes pour une plus grande justice sociale (Alderman et Inwood, 2018).

De tous ces divers travaux s'est constitué le champ épistémologique de la toponymie critique (*critical toponymy*) dont une première anthologie (Berg et Vuolteenaho, 2009) et un rapport d'étape (Rose-Redwood, Alderman, Azaryahu, 2010) ont paru à la fin de la décennie 2010.

La recherche en est maintenant rendue à élargir et problématiser les visions classiques de la manière dont les nominations toponymiques agissent en tant qu'instruments de pouvoir à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur des contextes de régimes politiques, mouvements de résistance, et les manifestations d'identité officielles et non officielles (Light et Young, 2014 ;

Tucker et Rose-Redwood, 2015 ; Giraud et Houssay-Holzschuh, 2016).

Parmi les concepts élaborés et en cours de développement depuis la fin des années 1980 est celui de *city-text*. Nous choisissons de le traduire en français par “texte urbain”. Il a fait son apparition principalement dans les travaux des géographes culturels (*cultural geographers*) dans les années 1980-1990 à la suite de la notion du “paysage-comme-texte” (*landscape-as-text*) dans une perspective sémiotique.

Il s’agit d’analyser « la relation entre les changements de régime politique et les transformations que subit l’infrastructure du paysage urbain [urban streetscape], où celui-ci est conçu comme “texte urbain” [city text] à interpréter au prisme de la sémiotique, de l’analyse du discours et de la critique idéologique<sup>279</sup> » (Rose-Redwood, Alderman et Azaryahu, 2018 : 7).

Cette approche coïncide avec la notion plus générale de paysage urbain, de symbolisme du paysage, de textualité et de lecture. Ce cadre posé, la nomination odonymique apparaît comme l’instrument quintessentiel de la ville-comme-texte (*city-as-text*).

Reuben Rose-Redwood, Derek Alderman et Maoz Azaryahu énoncent ainsi ce qui peut être vu comme un cadre définitoire :

Dans une perspective sémiotique, chaque signifiant (nom de rue) sert à représenter un référent particulier (la rue) à l’intérieur d’un système de signification (texte urbain). Vu à cette lumière, le texte urbain fonctionne comme un système d’orientation spatiale au sein duquel chaque nom de rue acquiert son sens de manière à la fois intertextuelle et aussi relationnelle. (Rose-Redwood, Alderman et Azaryahu, 2018 : 8).<sup>280</sup>

Rose-Redwood, Alderman et Azaryahu rappellent que la nomination odonymique ne remplit pas qu’une fonction indicielle, un « un mode utilitaire de repérage spatial », mais se trouve aussi jouer « un rôle crucial dans l’enchâssement de récits historiques dans les espaces du

---

<sup>279</sup> Notre traduction. Texte source : « [...] the relation between political regime change and transformations to the symbolic infrastructure of the urban streetscape [...], where the latter is conceived as a “city-text” to be interpreted through the lens of semiotics, discourse analysis, and ideological critique. »

<sup>280</sup> Notre traduction. Texte source : « From a semiotic perspective, each signifier (street name) serves to represent a particular referent (street) within a system of signification (city-text). Viewed in this light, the city-text functions as a system of spatial orientation in which each street name acquires its meaning both intertextually and relationally. »

quotidien ».

Si un nom de rue commémoratif doit être considéré comme un signifiant, son référent n'est pas seulement la rue à laquelle il fait référence, mais il est aussi le personnage historique ou l'évènement qui se trouve ainsi convoqué dans la sphère de la mémoire publique prise comme régime politique de l'inscription spatiale. (Rose-Redwood, Alderman et Azaryahu, 2018 : 8).<sup>281</sup>

Comme d'autres éléments urbains tels que monuments et lieux de mémoire divers, Rose Redwood et al notent que les odonymes célèbrent ce que le pouvoir juge digne de la mémoire publique. Les odonymes sont ainsi employés à la construction sémiotique de la mémoire dans le paysage urbain et sont le reflet de l'idéologie au fondement de l'ordre sociopolitique à l'œuvre.

Dans son lien étroit avec le pouvoir, la nomination odonymique est sensible aux changements de l'ordre sociopolitique (Berg et Vuolteenaho, 2009).

« En tant qu'il est un acte qui signifie le contrôle sur l'histoire et l'espace public, la réécriture du texte urbain est une pratique de révision historique qui fait également office de "rituel révolutionnaire" » (Rose-Redwood, Alderman et Azaryahu, 2018 : 10)<sup>282</sup>.

On peut ici penser à la Révolution française dont les effets de renomination odonymiques sont bien documentés et décrits (Cousin et Lacombe, 1899 ; Jean-Claude Bouvier, 2007), on peut aussi penser aux innombrables renominations toponymiques qui ont suivi la mise en place de l'Union Soviétique dans l'empire russe puis la décommunisation de toute la région, y compris dans tous les États devenus communistes à sa suite (Light, 2004 ; Gill, 2005 ; E. Palonen, 2008), ou bien aux régions connaissant des tensions géo- et sociopolitiques, comme la fin de l'apartheid en Afrique-du-Sud ou bien le conflit israélo-

---

<sup>281</sup> Notre traduction. Texte source : « *If a commemorative street name is to be understood as a signifier, its referent is not only the street to which it refers but also the historical figure or event which is thereby brought into the sphere of public memory as part of a political regime of spatial inscription.* »

<sup>282</sup> Notre traduction. Texte source : « *As an act that signifies control over history and public space, rewriting the city-text is a practice of historical revision that doubles as a "ritual of revolution" ».*

palestinien (Peteet, 2005 ; Swart, 2008). On peut également penser aux études de contextes postcoloniaux (Bigon, 2008, 2009 ; Nash, 2009 ; Giraut et Houssay-Holzschuh, 2016 ; Wanjiru et Matsubara, 2017).

Encore en tant qu'elle est un mode d'expression du pouvoir, la nomination odonymique représente un enjeu dans des conflits de contrôle symbolique de l'espace public. Ces conflits peuvent être aigus dans des contextes sociaux où plusieurs langues coexistent. La décision de la langue de l'affichage est un enjeu disputé, de même que le lieu d'implantation relativement à l'autre langue.

À partir du milieu des années 1990, de la notion de texte urbain a été dérivé le concept d'espace urbain vu comme "arène culturelle" (*cultural arena*) où la nomination odonymique se trouve prise dans la racialisation et la genration (*gendering*) de l'espace urbain. On voit ici la ville comme le lieu où chaque "groupe" doit avoir la "place" qui lui "revient" et une arène où différents groupes sociaux luttent pour déterminer « *quelles histoires et quelles identités doivent être reconnues ou écartées dans et par le texte urbain officiel*<sup>283</sup> » (Rose-Redwood, Alderman et Azaryahu, 2018 : 11). Nous touchons là au champ de géographies émotionnelles qui s'insèrent dans les combats politiques, économiques et sociaux et structurent la perception de l'inclusion ou de l'exclusion sociale et politique. Dans ce cadre, on peut aussi observer des contrenominations qui visent à contester le récit national hégémonique (Zeidel, 2006 ; Murphy et Black, 2015). A contrario, il a été montré que la renomination toponymique pouvait être un instrument de justice transitionnelle au bénéfice de groupes anciennement victimes et/ou invisibilisés (Swart, 2008). La résistance à la (re)nomination toponymique ne se limite pas aux groupes exclus ou discriminés, elle peut aussi, dans un contexte de contestation des toponymes, venir de ceux qui refusent d'abandonner leur pouvoir et leur position idéologique sur l'espace. L'État du Tennessee a adopté une disposition législative en 2016 visant la "protection du patrimoine" qui pourrait être de nature à entraver un mouvement de renomination toponymique qui viserait à remplacer les odonymes qui commémorent des personnalités liées à la traite des esclaves par exemple.

Un troisième axe est ensuite apparu dans l'analyse critique des toponymes : l'espace urbain (*urban streetscape*) comme espace performatif (*performative space*). Il s'agit dans ce cadre

---

<sup>283</sup> Notre traduction. Texte source : « [...] *what histories and whose identities are to be recognized or ignored in and through the official city-text.* »

de dépasser le mode de pensée représentationnel de l'odonyme ou plus généralement du toponyme, et de voir en la nomination toponymique davantage que des pratiques représentationnelles. « Ce découplage du langage et de la représentation est essentiel si nous voulons dépasser les modes représentationnels de l'analyse et nous diriger vers une analyse critique des paysages urbains en tant qu'«espaces performatifs» du quotidien<sup>284</sup>» (Rose-Redwood, Alderman et Azaryahu, 2018 : 15). La focale s'intéresse là moins au plan de ville qu'à *l'usage* (Myers, 1996 ; Entrikin, 1991) du toponyme dans des circonstances énonciatives ordinaires en utilisant les méthodes de l'ethnographie. La performativité de la nomination est moins fondée, évaluée, à l'aune de l'analyse textuelle sémiotique ou herméneutique qu'à celle de la pragmativité des actes de paroles dans leur pratique sociale, telle que posée par le philosophe britannique John Langshaw Austin (1962). Selon lui, un énoncé n'est pas vrai ou faux en sa description du monde préexistant. Il peut aussi, dans des circonstances déterminées, agir sur le monde. Ceci a donné lieu à des recherches sur la prise sociale de l'odonymie, son emploi en dehors des cercles de ceux qui en ont décidé et sur les «limites performatives du texte urbain» (Rose-Redwood 2008) (Abedanwi, 2012 ; Duminy, 2014. ; Shoval, 2013 ; Creţan et Matthews, 2016), sur la vie quotidienne des odonymes, mettant à jour ce que le seul examen des odonymes ne montre pas. L'instance nommante détient certes le pouvoir de nommer, mais ne se trouve pas dans une situation de toute puissance. L'odonyme peut susciter de la résistance sociale plus ou moins organisée, mais aussi, de manière éventuellement inconsciente de la part des usagers des lieux, ne pas être utilisé et écarté pour une autre désignation.

Jelena Stanić, Laura Šakaja et Lana Slavuj (2009 : 105) posent, dans leur article sur les renominations des rues et places de Zagreb, le fait que les gens changent certes le paysage mais que la réciproque est également non seulement vraie mais intentionnelle :

L'influence du paysage sur le façonnement de la vie des gens est largement dirigée par l'intention de certaines structures de pouvoir de contrôler l'espace public et de l'utiliser pour réaliser leurs croyances et leurs objectifs (Cf. Cosgrove 1984 ; Duncan, 1990 ; Duncan et Duncan, 1988 ; Lewis, 1979 ; Mitchell, 2000, 2008, 2002). Cette affirmation est confirmée par le fait que tout changement radical de gouvernement

<sup>284</sup> Notre traduction. Texte source : « *this de-coupling of language and representation is essential if we are to move beyond representational modes of analysis and towards a critical account of urban streetscapes as “performative spaces” of everyday life.* »

entraîne des corrections dans le paysage (Azaryahu, 1999).<sup>285</sup>

Le paysage est investi d'un potentiel symbolique aux mains des élites politiques qui déterminent les versions officielles de l'histoire en procédant à une sélection paradigmatique des faits passés qui « leur sont utiles » et en effacent d'autres. Elles soulignent elles aussi le double rôle des odonymes, « *à la fois dénotatif et connotatif* ».

D'une part, il sert de repère dans l'espace, et d'autre part, il est porteur d'un message symbolique « au service » de la propagation de l'idéologie dominante. Le plus grand avantage des noms de rue par rapport à d'autres symboles commémoratifs tels que les monuments, les centres commémoratifs ou les musées est son omniprésence et son absence de sens de la sublimité (Azaryahu et Kook, 2002 : 199).<sup>286</sup>

Les noms des rues sont des éléments omniprésents anodins du quotidien.

[Ils] se caractérisent donc par la possibilité de transmettre un message de manière très sensible, presque imperceptible et inconsciente. [...] les rues sont un outil puissant dans la construction symbolique de l'identité collective ou nationale.<sup>287</sup>

Jelena Stanić, Laura Šakaja et Lana Slavuj rappellent le terme de Michael Billig (1995) qui qualifie de « nationalisme banal » la manière dont le nationalisme est reproduit dans les odonymes, sur les timbres-poste ou les billets de banque (Billig, 1995). En Croatie, avec la formation du nouvel État, elles ont observé les mesures plus ou moins directes mises en place visant à un renforcement de la cohérence sociale et de l'identité collective en allant

---

<sup>285</sup> Notre traduction de : « *Utjecaj krajolika na oblikovanje ljudskih života usmjerivan je umnogome namjerom određenih struktura moći da kontroliraju javni prostor i s pomoću njega realiziraju svoga uvjerenja i ciljeve* (Cf Cosgrove 1984 ; Duncan, 1990 ; Duncan i Duncan, 1988 ; Lewis, 1979 ; Mitchell, 2000, 2008, 2002). Tu tvrdnju potvrđuje činjenica da sve radikalne promjene vlasti rezultiraju korekcijama u krajoliku (Azaryahu, 1999). »

<sup>286</sup> Notre traduction de : « *Na jednoj razini služi kao orijentir u prostoru, a na drugoj je nositelj simbolične poruke* »u službi« *propagiranja vladajuće ideologije. Najveća prednost uličnoga nazivlja pred drugim komemorativnim simbolima poput spomenika, memorijalnih centara ili muzeja jest njegova sveprisutnost i lišenost osjećaja uzvišenosti* (Azaryahu i Kook, 2002: 199). »

<sup>287</sup> Notre traduction de : « [...] ih stoga karakterizira mogućnost prijenosa poruke na vrlo senzibilan, gotovo neprimjetan i podsvjestan način. [...] ulice su snažno sredstvo u simboličnoj izgradnji kolektivnoga ili nacionalnog identiteta. »

puiser dans le passé, dût-il être inventé.

Un tel retour s'observe, entre autres, dans la terminologie de la rue. La canonisation ou la reCanonisation de certains symboles est souvent suivie de la déCanonisation d'autres symboles, qui se manifeste par la suppression d'éléments indésirables du paysage culturel, y compris le changement de nom des rues.<sup>288</sup>

Jelena Stanić et Laura Šakaja (2018 : 151) développent par ailleurs les notions d'altérisation (*othering*) et d'autoréférencement (*self-referencing*), qui nous semblent pertinentes pour l'étude de notre corpus bosnien.

Nous définissons l'altérisation comme la transformation en "Autre", le déplacement du cadre de sa propre représentation dans le processus d'autopositionnement et d'autodéfinition. Il se manifeste par le tri des parties "impropres" du texte urbain par la démolition (ou le retrait) de certains monuments et plaques, et l'effacement de certains noms de rue. L'autoréférencement est la pratique discursive qui consiste à thématiser les caractéristiques du soi.<sup>289</sup>

Ainsi que cela apparaît à Zagreb, aux odonymes échoit alors la tâche de manifester traditions, ascendance, culture, et sciences nationales.

Pour l'étude de notre corpus, nous entendons nous situer également dans le matériel théorique fourni par la géographie sociale. Nous aurons besoin accessoirement de décrire le matériau linguistique, nous nous placerons dans le champ systémique d'analyse du texte urbain que nous déplacerons du niveau d'une ville à un niveau de constitution discursive supérieur. Nous observerons ce qui se dégage discursivement au niveau d'un groupe de communes, en l'espèce, constitué sur des bases ethnonationales, clé de lecture importante

---

<sup>288</sup> Notre traduction de : « *Takav se povratak očituje, između ostaloga, i u uličnome nazivlju. Kanonizaciju, odnosno rekanonizaciju određenih simbola često prati i dekanonizacija drugih simbola koja se očituje uklanjanjem nepoželjnih elemenata iz kulturnoga pejzaža, uključujući i preimenovanja ulica.* »

<sup>289</sup> Notre traduction de : « *We define Othering as converting into the "Other", relocation from the framework of one's own representation in the process of self positing and self-defining. It is manifested in sorting out "irregular" parts of the city-text by the demolition (or removal) of certain monuments and plaques, and the erasure of certain street names.*

*Auto-referencing is the discursive practice of thematizing characteristics of the self.* »

de ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine, et clé de voute du système fondé sur les « peuples constitutifs », des suites de la guerre de 1992-1995. Nous tenterons ainsi de percevoir ce qui s'écrit dans les odonymes de Bosnie-Herzégovine à un niveau surliminal, pour emprunter cet adjectif et cette notion au philosophe Günther Andres, qui nous semble opératoire ici à deux titres. Il s'agit de donner à voir ce qui est trop grand pour être vu d'une part, et ce qui est trop loin, au-delà des limites, *limes*, de la ville, dans une dimension proprement spatiale, géographique, d'autre part.

Sans nous y référer à proprement parler, nous n'écartons pas la dimension performative de l'analyse odonymique. Elle est en réalité incluse dans le choix du corpus, elle lui est inhérente. L'examen de la "vie quotidienne" de l'odonyme tel que décrit dans les travaux publiés se concentre sur l'usage oral dans la désignation des voies par les usagers dans leurs interactions. Nous n'ignorons pas qu'il peut en être ainsi aussi pour les rues des mairies, mais nous n'explorerons pas cette voie. Là où nous voyons le fondement pragmatique performatif de notre corpus dans son usage quotidien est celui, très abondant, que fait la mairie. Les institutions municipales, qui ont elles-mêmes été décideuses de l'odonyme, en font en effet un usage permanent dans leurs diverses communications. Nous n'écartons pas que l'usage social puisse affecter une autre désignation à la rue, "rue de la mairie", par exemple, mais nous n'allons toutefois pas faire d'enquête de terrain qui viserait à établir quel usage prédomine dans la vie des usagers des lieux parce que ce n'est pas l'angle d'attaque que nous avons choisi, mais aussi compte tenu de l'ampleur géographique de notre corpus et le grand nombre de communes, donc de situations différentes, concernées. Nous considérons néanmoins notre corpus fondé en performativité par l'usage intensif que fait chaque mairie de son adresse.

### **5.8. De la "circonstance énonciative" à la "mise en scène énonciative"**

Outre l'usage que fait chaque mairie de son adresse, usage relativement homogène d'une commune à l'autre, à l'observation de notre corpus *in situ*, nous avons observé la grande disparité de mise en œuvre de l'adresse sur le terrain. Pas de plaque odonymique, pas de numéro, un appellatif de voie en contradiction avec la matérialité de la voie, son gabarit, sa forme, une plaque odonymique portant un odonyme différent de celui de l'adresse, une plaque odonymique déportée pour être mieux vue, mais qui dans la pratique donne l'impression de nommer un autre endroit que celui qu'elle est censée désigner. Nous avons découvert une infinité de cas particuliers dont nous voulons aussi rendre compte. Il s'agit de

la complexité du discours *in situ*, en interaction, en dialogue avec le milieu dans ses dimensions géographique et sociale et les destinataires multiples, de passage, usagers et ceux tenus à distance.

Ainsi la notion de texte urbain, surtout lorsque l'on se concentre sur les adresses des mairies, se voit dotée de grandes possibilités de mise en scène.

La délivrance du discours est arrangée, un décor est intentionnellement mis en place ou bien se trouve là, fruit d'une évolution diachronique. Filant la métaphore du texte urbain, on peut ici parler d'épitéxte, en tant qu'il s'agit d'observer et analyser les éléments textuels et visuels qui entourent le texte urbain, mais aussi, éventuellement encore plus largement de contexte, en ceci que des éléments peuvent ne pas s'offrir au regard, mais exercer leur marque sur le discours. Nous nous sommes précisément efforcé de dégager un contexte large dans les pages qui précèdent espérant jeter une lumière qui permette la compréhension des enjeux des divers discours. L'observation de cet épitéxte, cette mise en scène, impose, dans un deuxième mouvement, de déplacer la focale des listes d'odonymes analysés hors sol, pour se rendre sur place et tenter une analyse de ce qui se donne à voir.

Il est net que l'on pourrait encore davantage grossir la focale de l'observation en organisant des entretiens avec des acteurs municipaux de cette mise en scène, des usagers, des personnes qui éclairent sur la profondeur diachronique de la situation donnée. Ceci restera à faire. Nous ne pouvons malheureusement pas organiser ceci dans le cadre temporel de cette recherche.

Pour rendre compte de ces mises en scène de discours qui nous ont frappé, nous consacrons notre chapitre 14 à leur analyse et l'analyse des "mises en scène énonciatives". Nous la voyons comme une hybridation entre la mise en scène que l'on observe et analyse et la "circonstance énonciative" de la grammaire énonciative qui analyse le discours dans son contexte énonciatif et non pris isolément, *in abstracto*. Nous voyons ceci dans le sillage des développements de Dominique Maingueneau (2004) concernant la situation d'énonciation. Il s'agit de prendre en compte les interactions entre l'énoncé et les circonstances organisées et chercher à saisir le discours qui se dégage. "Mise en scène énonciative" présente l'avantage de rendre compte d'une organisation, d'un travail, d'une action sur le réel contrairement à "circonstance" seule qui renvoie davantage à ce qui se tient debout autour et qui affecte le discours. Ici, le mouvement est en réalité inverse. Les circonstances sont intégrées au discours, elles sont parties du discours. C'est le discours visé qui les organise. Quand on

est sur place, la réception du discours s'effectue dans une appréhension totale, multifactorielle, plurielle. C'est aussi ce que nous allons essayer d'analyser.

## **5.9. Typologies**

Dans son article au titre en forme d'appel, « Pour une typologie des processus redénominatifs », Salih Akin (1999a : 34) pose d'emblée les éléments suivants :

L'ampleur, la portée et la signification des changements de noms en cours mobilisent les usagers autour de la question de leur auto-dénomination et de la dénomination de leurs lieux d'habitation. Un acte linguistique, la (re)dénomination, est placé au cœur de pratiques sociales et politiques et se trouve ainsi investi de multiples enjeux.

Posée la subjectivité de la dénomination, Salih Akin complète : « elle permet à l'instance nommante de se distinguer, de se classer, de s'affirmer à travers les dénominations attribuées aux objets. » pour parvenir à l'idée d'« affirmation identitaire intrinsèque à tout acte de dénomination ».

### **5.9.1. Propositions de typologies**

Différentes typologies opératoires dans les démonstrations de leurs auteurs ont été utilisées pour classer et faire émerger les axes qui sous-tendent les dénominations. Nous proposons ici dans un premier temps de dresser un catalogue qui liste les outils taxonomiques que proposent ces différents chercheurs issus de différents champs des sciences sociales. Nous verrons que leurs critères, évidemment adaptés à leur prisme disciplinaire respectif, sont plus ou moins fins et détaillés mais qu'ils se recoupent ou se complètent. Dans un deuxième temps, nous verrons en quoi nous pouvons utiliser ces outils en les adaptant à notre recherche.

#### **5.9.1.1. Typologie de Laurence Vignes**

Se fondant sur l'étude d'un corpus constitué des odonymes de Rouen de 1817 à 1997 ainsi que sur les développements de peu avant 1999 de l'odonymie de la commune de Vitrolles, la linguiste Laurence Vignes (1999) propose une typologie centrée sur ce qu'elle appelle les

odonymes anthroponymes.

Parmi les utilisations d'anthroponymes comme odonymes, elle distingue « deux grands types d'emploi : fonctionnel ou activant les significations symboliques. »

Emploi fonctionnel :

Seule importe la dimension utilitaire du nom en tant qu'il offre un moyen de se repérer, de trouver un lieu. Il peut se classer alphabétiquement et renvoyer à une position sur un plan, et, sur un système de navigation, sans même d'ordre alphabétique, il donne accès à la position, voire à l'image de la rue qu'il est alors possible de virtuellement arpenter. Dans les deux cas, éventuellement seules la/les première(s) lettre(s) de l'anthroponyme est/sont suffisante(s). La personne à laquelle renvoie l'anthroponyme est accessoire, non pertinente. Hors nécessité de distinguer des homonymes, la mention du prénom sur les plaques de rue et sur les plans et leurs index n'est ni systématique, ni congruente avec l'affichage urbain ni nécessairement avec l'usage social. Il n'y a pas d'harmonisation dans la désignation d'une personne entre les communes, même voisines.

Le nom de la personne est devenu un signifiant détaché de son référent primaire pour ne plus désigner que son référent secondaire. D'ailleurs, très souvent, quand le prénom figure dans l'odonyme, il est relié au nom par un trait d'union, soudant les deux éléments pour n'en faire qu'une unité. Paul Siblot (1987), cité par Laurence Vignes (1999 : 231) parle de "suspension du sens".

Un exemple récent illustre cette suspension du sens au bénéfice d'un référent ultérieur dans une sorte de profonde mise en abîme, d'enchâssement référentiel. Ainsi, Charles-Juste de Beauvau-Craon se fait-il construire à Paris un hôtel qui porte son nom, l'hôtel de Beauvau. La place où est situé l'hôtel porte aussi son nom, la place Beauvau. Pour se repérer et se rendre au ministère de l'Intérieur par exemple, on suspend la référence au maréchal de France décédé en 1793, pour ne plus considérer que l'odonyme et en situer le lieu dans l'espace. Ensuite, par métonymie, l'anthroponyme odonyme en vient à désigner ce qu'il contient, à savoir le ministère lui-même. Dans le cadre de la suspension de la référence au maréchal de France Charles-Juste de Beauvau-Craon, on en vient à nouveau à suspendre la référence odonymique secondaire pour désigner "en troisième instance" un bâtiment, qui se voit ainsi lui-même rebaptisé de l'anthroponyme qu'il tenait déjà de son maître d'ouvrage, sens tertiaire lui-même appelé à être suspendu pour désigner une réunion qui s'y tient.

De fait, le phénomène à l'œuvre qu'elle souligne, cette "insignifiante fonctionnelle" se produit également pour toutes les catégories d'odonymes.

Lorsque l'emploi est fonctionnel, motivé par l'identification (et donc l'individuation), il n'y a pas d'actualisation du sens référentiel ; c'est pour cette raison que peuvent fonctionner des noms tels que "rue de l'abreuvoir", alors que ce dernier a disparu depuis longtemps, ou encore "rue des platanes" pour une voie parfaitement chauve. Ce système de désignation peut d'ailleurs être remplacé par d'autres sans signification, tel celui de numérotation en usage aux États-Unis.

Notons toutefois qu'il y a lieu de noter que ceci ne vaut que considéré du point de vue de l'énonciataire. L'instance qui a nommé la rue d'un anthroponyme, elle, n'aura évidemment pas été indifférente à la personne.

Le deuxième grand type annoncé est celui de l'"Emploi activant les significations symboliques". Laurence Vignes (1999 : 232) distingue dans ce cadre trois sous-types.

1/ Activant des significations symboliques sans rapport avec le signe / odonyme.

Rappelant J. Riverain (1974), Laurence Vignes distingue ici l'odonyme qui, d'un point de vue social, "fonctionne comme symbole, de quartier bourgeois, populaire ou autre, de lieu bien ou mal fréquenté". Cela peut aussi s'appliquer à d'autres sortes de toponymes. "Avenue Foch", sans les désigner directement, renvoie aux particularités de la rue dans le réel, c'est à dire ses bâtiments, ses habitants, ses activités, ses voitures. Le rapport entre l'odonyme et ce à quoi il réfère est dû au hasard, aux "circonstances".

Laurence Vignes distingue un deuxième sous-type arbitraire d'emploi activant les significations symboliques sans rapport avec le signe : "lorsque l'odonyme est symbolique d'un évènement intime", qui fait écho à un évènement qui nous touche personnellement. Cela peut fonctionner avec n'importe quel odonyme ou toponyme.

2/ Activant des significations symboliques avec rapport avec le signe / odonyme.

Laurence Vignes (1999 : 233) discerne ici deux grandes catégories d'odonymes.

1/ Tout d'abord, ceux qu'elle qualifie d'"indiciels". Il s'agit de ceux qui « entretiennent un

rapport d'inscription dans le réel qu'ils désignent. » Ils se fondent sur une motivation référentielle. Ils apparaissent tôt au Moyen Âge. Citant L. Musset (1976) et François de Beaurepaire (1996), elle donne pour exemple une *rue de la poterie* (Rouen, 1063), caractérisée par son activité principale, une *rue Cauchoise*<sup>290</sup> (XIII<sup>e</sup> siècle), caractérisée par la direction vers laquelle la rue conduit : ici, vers le Pays de Caux.

Il convient de verser dans cette catégorie également les noms de communautés ou bâtiments religieux, et des noms rapportant des particularités physiques de la rue et plus tardivement, au XIV<sup>e</sup> siècle, des noms issus d'enseignes.

2/ La deuxième grande catégorie que relève Laurence Vignes (1999 : 233) est liée à la signification symbolique des anthroponymes.

Cette signification symbolique relève de deux niveaux :

2.1/ « (L)'actualisation d'un savoir qui appartient à la collectivité, de nature encyclopédique et culturelle. » Le degré de savoir varie selon les individus.

2.2/ « Ce savoir, par ailleurs, ne se donne pas comme neutre, il se mêle à des appréciations à caractère subjectif, qui colorent la représentation de l'anthroponyme. » Il se trouve perçu au travers d'un prisme politique, axiologique, directement en vertu des convictions de chacun.

Les différents articles qui composent les actes du colloque *La toponymie urbaine, Significations et enjeux* sous la direction de Jean-Claude Bouvier et Jean-Marie Guillon (2001), proposent de très nombreuses pistes en matière de typologie.

### **5.9.1.2. Typologie de Pierre-Henry Billy**

Fondée sur l'étude d'un corpus d'une cinquantaine d'agglomérations, l'historien médiéviste Pierre-Henry Billy (2001) propose une typologie très précise des désignations odonymiques qui permet non seulement un classement pertinent « mais surtout une mise en perspective diachronique de ces types de désignations selon la taille des lieux. » Il propose le classement sémantico-référentiel suivant en 7 catégories, basées sur le lien entre le déterminant du nom de la rue et son référent :

#### **1/ Descriptions fonctionnelles**

---

<sup>290</sup> *Vicus Calsensis*

#### A/ Points de repères :

- topographiques
- architecturaux (édifices religieux, militaires, civils publics, d'enseignement, de spectacles et jeux, privés, hors d'usage, en construction)

#### B/ Localisations

- quartiers
- enseignes
- images, sculptures

#### C/ Directions

- points cardinaux
- villages, ville ou pays auxquels mènent les rues

#### D/ Descriptions

- autodescription (par sa position topographique ou relative par rapport aux autres rues ou bien par sa structure ou sa forme)
- description subjective s'attachant à des a/ qualités concrètes, b/ des qualités abstraites

### **2/ L'univers social (ce qui est relatif à la vie commune des habitants)**

#### A/ Commerce, artisanat

- professions
- établissements
- personnes (en tant qu'elles accomplissaient un service dans le cadre de leur profession)
- instruments, marchandises

#### B/ Propriétaires d'habitations ou de terrains contigus

#### C/ Propriétaires de terrains sur lesquels est construite la voie

#### D/ Bienfaiteurs de la ville

#### E/ Religion (nom d'un(e) religieux(euse))

#### F/ Armée (de terre)

G/ Marine

H/ Sciences (personnes, inventions)

I/ Architecture (architectes)

J/ Arts (artistes ou œuvres)

K/ Écrivains

L/ Associations, sectes

M/ Groupes sociaux

N/ Calendrier (jour de la semaine, mois de l'année, année, signe zodiacal)

O/ Fêtes

### **3/ L'univers historique**

A/ Évènements, par le rappel des éléments qui suivent :

- faits
- dates
- lieux
- personnes

B/ Coutumes locales

C/ Personnalités locales

- Puissances locales avant la Révolution
- Édiles locaux

D/ Personnalités nationales

- souverains

- ministres et hommes d'État, vivants ou décédés
- patriotes (comme la Révolution nomme ceux qui sont morts pour la patrie et contre la tyrannie)

#### E/ Personnalités internationales

- papes et souverains
- champions des droits de l'homme (dans le regard des révolutionnaires)

### 4/ L'univers géographique

#### A/ Villes

- villes françaises (sont écartés les noms des villes où mènent les rues ainsi désignées)
- villes étrangères

#### B/ Pays

- pays français (au sens de *pagus*, éventuellement étendu), avec trois motivations
  - a/ le pays est à la limite de la ville,
  - b/ la ville appartient à un pays ou à un département,
  - c/ motivation purement arbitraire,
  - d/ pendant la Révolution, rappeler les liens avec une colonie où les Noirs ont été martyrisés
- pays étrangers
  - a/ commémoration d'une conquête,
  - b/ commémoration d'un évènement local,
  - c/ exemplification d'un idéal,
  - d/ exemplification de l'ennemi héréditaire

#### C/ Peuples

- peuples français (groupes d'habitants définis d'un nom particulier)
- peuples étrangers, motivé par
  - a/ l'habitation d'un groupe ethnique,
  - b/ la sympathie pour un peuple soumis à un ennemi commun

#### D/ Étendues d'eau françaises

E/ Montagnes et massifs français

## **5/ L'univers naturel**

A/ Animaux

- concret (éventuellement en référence à l'usage ou la fréquentation de la rue par tels animaux)
- abstrait (par exemple, par renomination de la *Rue Lecoq* (anthroponyme) en *Rue du Coq*)

B/ Végétaux

- concret (en référence à des végétaux au bord des voies)

Par exemple : *Vico vinearum*, *Petit Chemin des Ormes*

- abstrait (à partir de la Révolution, sans aucun lien avec la végétation des rues nommées)

Par exemple : *Rue du Basilic*, *Rue des Navets*

C/ Minéraux (à partir de la Révolution, pris comme "abstraction exemplaire")

Par exemple : *Rue du Marbre*, *Rue du Salpêtre*

C/ Saison et temps (y compris vent et moment de la journée)

Par exemple : *Allée des Zéphyr*, *Rue de l'Aube*

## **6/ L'univers mental**

A/ Idéaux

Par exemple : *Rue de la Liberté*

B/ Valeurs institutionnelles

Par exemple : *Place des Droits de l'Homme*

C/ Sentiments

Par exemple : *Place de la Médisance*, *Rue du Bonheur*, *Rue du Courage*

D/ Symboles

Par exemple : *Rue du Repos* (voie qui mène au cimetière), *Rue du Bonnet Rouge* (symbole révolutionnaire)

E/ Devises et slogans

Par exemple : *Rue Vivre Libre ou Mourir*, *Rue Haine aux Tyrans*, *Rue de l'Égalité* (en dialogisme avec un autre tronçon de la même rue : *Rue de la Liberté*)

## 7/ L'univers physique

A/ Rythme vital

Par exemple : *Rue du Sommeil*, *Rue du Réveil*

B/ Besoins

Par exemple : *Rue Minge-Cague-Béou* ("mange, chie, boit", rue fréquentée par des mendiants, Bordeaux, 1787), *Rue de la Frugalité*, *Rue de la Propreté*.

C/ Nature

Par exemple : *Rue Beauté sur Rue*.

À la lecture de cette typologie, on notera

- qu'il ne faut pas interpréter un odonyme selon ce qu'il semble désigner à première vue. Par exemple, un toponyme n'est pas nécessairement à retenir en tant que lieu, mais, le cas échéant, en tant que lieu *historique* et à classer dans des "événements" dans "l'univers historique" ;

- qu'un même référent d'odonyme peut relever de plusieurs rubriques (par exemple : la *Porte du Dauphin* en 1605 à Bordeaux, bâtie et nommée en l'honneur de la naissance en 1601 du futur Louis XIII est versée dans la rubrique "Personnes" des "Évènements" dans l'"Univers historique" tandis que la *Rue Dauphine* en 1607 à Paris, en l'honneur du même Dauphin, le futur Louis XIII est citée dans la rubrique "Puissances locales avant la Révolution" des "Personnalités locales" dans l'"Univers historique" ;

- qu'un souverain ressortit de la rubrique "Personnalités nationales" ou "Personnalités internationales" selon qu'il est français ou étranger. Étrangers et Français ne sont pas rangés dans une seule et même rubrique "Souverains" ;

- qu'un odonyme portant le nom d'une ville peut être classé dans la rubrique "villes" de

“l’univers géographique” ou bien dans la rubrique “villages, villes ou pays auxquels mènent ces rues” dans “Directions”, dans “Description fonctionnelle” ;

- qu’un odonyme portant un nom de slogan ou une partie d’un slogan cesse d’être classé dans la rubrique du référentiel explicitement concerné, mais dans la rubrique “Devises et slogans”. Par exemple, la *Rue de la Liberté* (Paris, an II), est classée dans “Idéaux”, “L’univers mental”, tandis que la *Rue de la Liberté* (Roanne, 1792), est classée dans “Devises et slogans”, “L’univers mental”, parce qu’elle poursuit un autre tronçon de la même rue nommé *Rue de l’Égalité* ;

- que le départ, pour certaines notions, semble assez délicat pour choisir la rubrique. Ainsi, les *Rue de la Frugalité* et *Rue de la Propreté* sont versées dans “Besoins” et non “Idéaux”, mais la *Rue du Sommeil* dans “Rythme vital” et non dans “Besoins” ;

Cette difficulté à classer peut constituer un obstacle à l’utilisation d’une maille aussi fine.

### **5.9.1.3. Typologie de Claude Martel**

Dans son article « Aux grands hommes la cité reconnaissante ? La patroponymie dans les Alpes-de-Haute-Provence », la linguiste, dialectologue, Claude Martel (2001), avant de s’engager dans la description d’une typologie des patroponymes et sans avancer d’interprétation explicative, pose la remarque que sur son corpus de 200 communes bas-alpines, le nombre de patroponymes est corrélé au nombre d’habitants de la commune, le nombre de patroponymes allant de zéro à plus de cinquante alors que 160 des 200 communes, les moins peuplées, n’en ont aucun. Par ailleurs, elle observe dans les quarante communes avec patroponymes, anthropodonymes, une tendance à la bipolarisation de leur répartition spatiale, au centre les locaux, à la périphérie les nationaux, dans un continuum selon un gradient localonational (Martel, 2001 : 83-84).

Elle dégage les catégories de patroponymes suivantes :

1/ hommes politiques

- de renommée nationale

- élus locaux

2/ noms liés à la défense du territoire

- chefs d'armée
- résistants
- "soldats morts pour la France"

### 3/ artistes

- écrivains (a/ régionaux, b/ non régionaux)
- peintres
- musiciens
- compositeurs

4/ militaires (cette rubrique ne se distingue pas clairement de la rubrique 2 ci-dessus, d'autant moins que les chiffres indiqués sont identiques). Nous tiendrons ces deux rubriques pour une seule.

- chefs d'armée
- résistants
- "soldats morts pour la France"

### 5/ Savants et inventeurs

### 6/ Femmes

### 7/ Pionniers

On notera que les femmes constituent une catégorie à elles seules sans que cela soit explicitement motivé. L'article n'indique pas si, dans ses décomptes par catégorie, les femmes sont aussi comptabilisées dans chaque catégorie où elles pourraient figurer à côté des hommes ou si elles en ont été retranchées pour ne figurer que dans leur catégorie de genre.

#### **5.9.1.4. Typologie de Stéphane Michonneau**

Dans son article « Nouvelle toponymie, nouvelle identité : Le cas de la Barcelone des agrégations (1897-1910) », l'historien contemporain Stéphane Michonneau (2001) se livre à l'étude des odonymes de la ville de Barcelone à une époque de transition ou la

commune absorbe un certain nombre de communes environnantes, provoquant un problème de nombreux doublons toponymiques dont la résolution nécessitera treize années et propose à cette occasion une catégorisation<sup>291</sup> des rues qui s'établit ainsi :

- noms de personnages historiques (dont hommes politiques, artistes peintres, sculpteurs, musiciens, chanteurs, hommes et femmes de théâtre, écrivains (catalans, classiques, étrangers), médecins, étrangers, antiques, médiévaux, du XVIIIe, du XIXe, Catalans, Espagnols, etc., issus du monde de la culture)
- noms de métiers ou bien référents à une activité
- noms de famille (un terrain offert à la ville par une famille)
- noms topographiques (lieudits essentiellement)
- noms de bâtiments ou d'édifices remarquables de la ville
- noms religieux (nom de religieux, noms de saints, d'églises, de couvents, etc.)
- noms d'évènements (*Lepanto*<sup>292</sup>) et de dates
- noms conceptuels (par exemple *Constitución*)
- noms géographiques<sup>293</sup>
- noms divers (noms difficilement classables comme noms d'animaux, de plantes, etc.)
- noms dont l'origine est inconnue ou discutée

Il convient de noter qu'à la lecture de l'article, cherchant à fonder la distinction entre les rubriques "noms topographiques" et "noms géographiques", nous gageons qu'il s'agit d'entendre "noms de la topographie catalane"

#### 5.9.1.5. Typologie de Jean-Louis Panicacci

Le corpus de l'historien Jean-Louis Panicacci (2001 : 88-102) dans son article « Les lieux de mémoire toponymiques de la Deuxième Guerre mondiale dans les villes azuréennes », se focalise sur des voies diverses, certes, mais aussi des établissements scolaires et jardins.

Il dégage trois grands types par localisation du référent :

- locaux

---

<sup>291</sup> Inspirée par Federico Bravo Morata, *Historia de los nombres de las calles de Barcelona*, Fenicia, Barcelona, 1971, 5 vol. et de Jesùs Portavella, *Diccionari nomenclàtor de les vies públiques de Barcelona*, Barcelona, Ajuntament de Barcelona, 1996, 597 pages.

<sup>292</sup> Comme cela a déjà été noté par Pierre-Henri Billy, le nom de lieu d'un évènement historique ressortit de la catégorie "évènements" et non "lieu". La rue qui porte aujourd'hui le nom de *Carrer de Lepant* se trouve ainsi avoir pour référent par métonymie la bataille navale de 1571 et non simplement cette ville de Grèce.

<sup>293</sup> Absents de la liste de la page 153, mais apparaissant à la page 154, avec pour exemples, deux noms de ville : *La Habana*, *Genova*, ainsi que dans les graphiques des pages 156 et 158 et leurs analyses.

- nationaux
- internationaux

Il utilise la ventilation des toponymes suivante (Panicacci, 2008 : 95) :

- combats de 1940
- combats de la France-Libre
- combats de 1944-1945
- unités combattantes
- martyrs Résistance-Déportation
- Résistance-Déportation
- personnalités
- Libération
- 8 mai 1945
- Liberté
- Victoire
- pays généreux

Par ailleurs, Jean-Louis Panicacci note une corrélation entre indice de notoriété et le rang de la voie.

#### **5.9.1.6. Typologie de Xavier Ravier**

Xavier Ravier (2001), linguiste, romaniste, propose, lui aussi, une typologie dans son article « Sur la toponymie d'une ville nouvelle : La Bastide de Marciac (1298) » dans un "classement raisonné" des odonymes extrait du livre-terrier de 1713 de Marciac (Ravier, 2001 : 45), concernant un espace rural extérieur à la bastide.

- a/ toponymes évoquant une particularité topographique
- b/ allusion au parcellaire
- c/ équipements hydrauliques et voirie
- d/ référence à des habitats anciens
- e/ arbres et groupements d'arbres
- f/ signes religieux

On notera que ne sont relevés ici que des éléments indiciels, de points de repères factuels,

ce qui est cohérent compte tenu de la date et du caractère rural.

#### **5.9.1.7. Typologie de Jean-Claude Bouvier**

La typologie la plus complète est celle que propose Jean-Paul Bouvier (2007) dans *Les noms de rues disent la ville*, ouvrage de synthèse qui fait souvent référence aux actes du colloque que nous venons d'amplement citer.

Le corpus sur lequel Jean-Claude Bouvier se fonde est immense. Il couvre un important échantillonnage de communes de plus de 2000 habitants sur toute la France contemporaine avec un regard diachronique (Bouvier, 2007 : 11).

Une grande partie du sommaire est articulée précisément autour de la typologie qu'il dégage (Bouvier, 2007 : 4-6) :

1/ L'usage

A/ Éléments naturels et culturels du paysage

l'aspect des rues

la nature des terrains

des pierres

de l'eau : sources, fontaines et autres points d'eau

les arbres et les plantes

les croix

B/ Activités commerciales et économiques

les métiers

les marchés

les champs de foire

les enseignes

les moulins et les fours

les activités industrielles

le marché de l'argent

C/ la sociabilité : fêtes et activités ludiques, sportives et culturelles

jeux et sports

spectacles

le commerce des sens

D/ Bâtiments et monuments, lieux de mémoires et de pouvoirs

monuments gallo-romains

le pouvoir seigneurial

le pouvoir judiciaire

le pouvoir politique

les mairies

les départements et régions

Églises et institutions religieuses

Institutions de bienfaisance et de santé

l'institution scolaire

E/ La direction et l'orientation dans l'espace

les gares

les points cardinaux et leurs substituts

les espaces voisins, proches ou éloignés

Chemins de l'au-delà ? Le paradis et l'enfer

2/ De la commémoration au symbole

A/ Noms de personnes

les riverains

les propriétaires de terrains

les bâtisseurs et lotisseurs

B/ Les débuts de la commémoration, politique et culturelle, sous l'Ancien Régime

l'hommage au souverain

les personnes royales

les grands serviteurs du royaume

les moins grands serviteurs du royaume

artistes et écrivains

C/ La Révolution de 1789 : ruptures et continuité

le « Trône renversé »

le « culte abattu »

le statut ambigu des noms d'usage

la symbolique révolutionnaire

les individus

les composantes de la révolution

les valeurs morales

D/ Après la révolution, retour de l'hommage au souverain

Napoléon Bonaparte et le culte de l'empereur

la Restauration et le retour de l'hommage à la royauté

Parenthèses révolutionnaires

Continuité sous Louis Philippe et sous le Second Empire

la monarchie de Juillet

Le Second Empire

le jeu pendulaire du pouvoir

Entre le local et le culturel

E/ De la III<sup>e</sup> République à nos jours, grandeur et décadence de la commémoration politique

Les grands symboles

les dates

la république

les valeurs républicaines

Le panthéon républicain

les temps forts de la commémoration des hommes politiques

de leur vivant

au lendemain de leur mort

les débuts de la Troisième République

la République conquérante des années 1900

Entre les deux guerres : rattrapages et nouvelles conquêtes

La IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> Républiques : le reflux ?

Vers une toponymie consensuelle

F/ La mémoire combattante de l'époque contemporaine, de la guerre de 1870 à la

Deuxième Guerre mondiale

la défaite de 1870

la guerre de 1914-1918

la guerre de 1939-1945

Combats et combattants

Résistance et Déportation

Les conflits coloniaux

les souvenirs

G/ Les tensions de l'histoire contemporaine

le régime de Vichy

L'hommage au souverain

l'épuration toponymique

la libération

Tensions actuelles

H/ Commémoration et histoire locale

Personnalités nationales à incidence locale

les politiques, temporels et spirituels

... et les autres

Personnalités plutôt locales

les souverains d'autrefois

les bienfaiteurs de la cité

I/ [...] toponymes de la nature et de la culture : un signe de dépolitisation ?

Un phénomène ancien

... qui devient massif

des disparités

une distribution dans l'espace très souvent organisée

#### **5.9.1.8. Typologie de Marija Stanić**

Jelena Stanić *et al.* (2009 : 105) consacrent un article aux renominations des rues de Zagreb avant 1990 et après 1990. Dans un tableau comparatif concernant la typologie des anthroponymes, elles proposent les catégories suivantes<sup>294</sup> :

1/ Personnes

---

<sup>294</sup> Pour toutes les catégories, notre traduction.

Militaires et hommes politiques

Inventeurs et scientifiques

Artistes et personnes relevant du monde de la culture

Saints et ecclésiastiques

Économistes et juristes

Personnes liées à la RSFY<sup>295</sup> (SFRJ) et la LLN<sup>296</sup> (NOB)

Souverains croates et noblesse

Étrangers (écrivains étrangers, hommes d'État étrangers etc.)

Autres (sportifs, citoyens méritants, enseignants, éducateurs, capitaines, marins, noms collectifs, soldats de la guerre Patriotique (1991))

Personnes non identifiées

2/ Appellations géographiques

Repères

Toponymie croate

Toponymie ex-yougoslave

Toponymie des autres pays

3/ Noms à connotation politico-idéologique

LLN et socialisme

Concepts internationaux et événements liés à la Yougoslavie et au bloc communiste

Création de la République de Croatie (concepts, événements, formations militaires, croacité etc.)

Événements et institutions

Autres

#### **5.9.1.9. Typologie de Zoran Stiperski *et al.***

La typologie est issue de l'article comparatif chronologique et synchronique des ononymes de huit villes d'Europe Centrale des onze géographes Zoran Stiperski *et al.* (2011 : 185-188) dans leur état à trois dates : 1935, 1985, 2009, les catégories suivantes<sup>297</sup> sont proposées :

---

<sup>295</sup> République Socialiste Fédérative de Yougoslavie / Socialistička Federativna Republika Jugoslavija

<sup>296</sup> Lutte de Libération Nationale / Narodnooslobodilačka Borba, désignation de la période du combat contre l'occupant nazi et la révolution socialiste menée sous l'égide du Parti Communiste Yougoslave pendant la Seconde Guerre mondiale, de 1941 à 1945. Cf. Milorad Gončin *et al.* (1980).

<sup>297</sup> Pour toutes les catégories, notre traduction.

1/ Personnes :

a/ Liées à l'État (présidents, hommes et femmes politiques, encadrement militaire et généraux, noblesse, rois, empereurs, etc.) ;

b/ Créateurs culturels et artistes (poètes, écrivains, peintres, sculpteurs, architectes, etc.) ;

c/ Religieux (Saints, ordres religieux, prêtres, évêques, papes) ;

d/ Scientifiques (personnes renommées issues des différents champs scientifiques) ;

e/ Entrepreneurs (entrepreneurs, bienfaiteurs, artisans) ;

2/ Géographie :

a/ Noms géographiques (rivières, villes, régions, pays, montagnes, îles, etc.) ;

b/ Localisation (proximité d'une gare ferroviaire, d'un marché, d'une berge, d'un palais, d'un château, d'une église, d'un hôpital, etc.) ;

c/ Apparence (aspect, nature) (étroit, pentu, large, long, colline et noms de la nature : orchidées, tilleuls, etc.) ;

3/ Évènements historiques, institutions :

(1<sup>er</sup> mai, banques, journaux, mouvements sociaux, armées ou unités militaires etc.) ;

4/ Artisanat, commerce :

(Lieux où jadis exerçaient des bouchers, forgerons, meuniers, tisserands etc.) ;

5/ Autres (Noms de rue qui n'ont pas pu être catégorisés).

#### **5.9.1.10. Anthroponymes féminins et typologie**

S'inscrivant dans l'analyse du déficit de visibilité des femmes dans l'odonymie (malgré leur nouvelle visibilité sociale), sans proposer de typologie à proprement parler, Éliane Richard (2001) appelle à la constitution d'un corpus odonymique composé d'anthroponymes féminins puis à une typologie comparative de l'occupation de l'espace, tous les espaces ne se valant pas. Ceci vient en écho à l'observation de Jean-Louis Pinacacci cité plus haut en 5.9.1.5., qui note un rapport entre « l'indice de notoriété et le rang de la voie ».

S'agissant de l'espace et des valeurs spatiales urbaines différentes, bien que dans une démarche inverse, notre recherche tient précisément compte de cette variable. Nous nous attachons à l'odonyme de la même rue dans les différentes communes de notre corpus. La même haute valeur est attachée aux voies et aux odonymes que nous étudions.

## 5.10. Apports taxonomiques relativement à notre corpus et notre recherche

Selon la discipline du chercheur, comme on peut le voir, l'angle de vue par rapport à l'objet est différent. Nous allons préserver ce qui nous semble pertinent pour notre champ disciplinaire et notre démarche particulière et écarter ce qui nous semble ne pas l'être.

Ainsi, la logique diachronique propre à l'étude historique n'est pas en soi l'axe sur lequel nous nous appuyons. Il y a une dimension diachronique dans notre recherche construite autour de la guerre de 1992-1995. Nous allons être amené à comparer les situations *ante* et *post bellum*. Toutefois, l'observation de la construction du discours se fixe synchroniquement sur chacun de ces deux moments puis sur leur écart discursif.

Nous allons aussi adapter ces propositions à notre corpus. Les catégorisations les plus vastes sont adaptées aussi à l'envergure des corpus qu'elles décrivent. Le nôtre est constitué des rues des mairies des 140 communes de Bosnie-Herzégovine. Ce n'est pas une étude sur un corpus de plusieurs milliers d'odonymes pour lesquels il sera pertinent de procéder à des sous-catégorisations particulières. Nous prélèverons dans les catégories proposées celles qui seront adaptées, ignorerons les autres et créerons celles qui manqueront. On voit d'emblée qu'il faudra intégrer d'une manière ou d'une autre la dimension ethnonationale si marquée et déterminante dans notre contexte. Aucun outil n'est fourni dans les matériaux recueillis. Les seules catégories approchantes sont "national" et "étranger", mais sont la plupart du temps inopérantes. Par ailleurs, sur le terrain de notre corpus, "national" ne rentre pas en opposition terme à terme avec "étranger". Il faut donc trouver une manière pertinente de rendre compte de la question nationale telle qu'elle est vécue par le corps social et portée en discours.



# **PARTIE 2 – MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET ANALYSE DES DONNÉES**



## CHAPITRE 6. Circonscription et constitution du corpus

Initialement, nous entendions prendre pour corpus tous les odonymes de Bosnie-Herzégovine. Nous avons dû assez vite nous rendre compte qu’embrasser un tel corpus allait être trop ambitieux pour nos moyens, notre inexpérience, notre temps. La numérisation des données avançant, il n’est pas exclu que cela devienne prochainement possible tout en restreignant l’analyse à la période actuelle. Pour ce qui est de la période antérieure à la guerre, il s’agira de brasser beaucoup d’archives et d’interroger chaque mairie.

Compte tenu de la difficulté énoncée plus haut à recueillir le nom ne serait-ce que d’une rue par commune, le changement d’angle d’attaque du sujet n’a pas été regretté, outre qu’il offrait par ailleurs d’intéressants développements concernant la notion de texte urbain.

Par ailleurs, nous avons pu sentir, si ce n’est une certaine gêne, au moins l’expression de ce que nous touchions à un sujet sensible qui pouvait inquiéter certaines communes. Nous avons souvent clairement senti, quelle que soit l’entité, qu’il y avait un “nous” et un “eux”, et que sur ce point, “eux” avaient un peu exagéré, par le nombre de renominations et par la nature des renominations allant jusqu’à commémorer tel ou tel personnage. Alors que certaines des communes semblent ainsi répugner à communiquer sur la question des renominations odonymiques, d’autres tiennent tout à disposition sur internet, telles que les communes du canton de Sarajevo.

### 6.1. Recentrage du corpus odonymique sur les adresses des mairies des communes

Procédant d’une approche qui s’apparente à celle que Salih Akin (2010 : 25) a suivie pour bâtir son corpus pour la recherche dont il rend compte dans l’article « Onomastique et analyse du discours : Pour une analyse discursive des noms propres », corpus qu’il constitue de “titres d’écrits scientifiques turcs faisant référence au territoire kurde”, producteurs de sens dans leur “matérialité discursive”, notre corpus recentré consiste donc à prélever une rue d’égal statut dans toutes les communes de Bosnie-Herzégovine, une rue du centre, là où se trouve la mairie.

La géographe Nicole Vaudour-Jouve (2001) rappelle le constat contextuel urbain relevé par le géographe Xavier Piolle:

Quel que soit le gabarit de l'espace urbain retenu, une dissociation nette apparaît entre le noyau historique à forte charge symbolique, politique, religieuse ou culturelle et un espace de croissance au contenu socio-économique et urbanistique hétérogène appelé à générer autour de nouveaux pôles d'ancrage de nouvelles centralités et territorialités.

Laura Šakaja et Jelena Stanić (2018 : 162-163) notent à cet égard, à titre d'exemple, que la rue principale de la ville de Vukovar en Croatie a changé au cours du XX<sup>e</sup> siècle six fois de nom, selon les changements institutionnels (empire austro-hongrois, Royaume de Yougoslavie, État Indépendant de Croatie, République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, République de Croatie), mais, fait constant dans ces renominations successives, toujours pour porter le nom du chef de l'État.

La littérature scientifique s'accorde sur la sensibilité des rues des centres-villes à la renomination après d'importants changements sociopolitiques. Les mairies et leur rue sont précisément dans cette zone à forte charge symbolique. Les rues des mairies correspondent la plupart du temps à cette situation géographique et se trouvent ainsi statistiquement fortement exposées à la renomination.

## **6.2. Méthodologie du recueil du corpus**

Il nous faut à ce stade distinguer deux parties dans ce que nous pouvons entendre par corpus. D'une part, pour la partie de contextualisation, nous avons dû réunir un corpus que l'on pourrait qualifier d'accessoire concernant les (re)nominations des échelons toponymiques "hiérarchiquement", administrativement, au-dessus des odonymes, à savoir les oïkonymes et les différents choronymes (noms des cantons, des entités). Ce corpus vise à illustrer dans quel contexte de (re)nomination toponymique les odonymes étudiés viennent s'insérer. D'autre part, nous avons dû collecter le corpus principal constitué des noms des rues des mairies de Bosnie-Herzégovine. Ce corpus se divise lui-même en deux parties : premièrement, actuellement, c'est-à-dire après l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine la liste des adresses des mairies de toutes les communes de Bosnie-Herzégovine et,

secondement, la presque même liste (il y a eu quelques redécoupages de communes entretemps) avant la guerre de 1992-1995, à la fin de l'époque de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie (SFRY).

Recueillir le corpus accessoire n'a pas soulevé de difficultés particulières pour la majeure partie. Ces informations concernent une époque relativement récente qui correspond au mouvement général de digitalisation des données. Beaucoup de celles-ci se trouvent sur internet en accès libre d'autant plus accessible qu'il peut s'agir de grands textes structurants. Pour le nom des entités nous avons donc puisé dans la constitution de Bosnie-Herzégovine, disponible sur internet, à partir de sites institutionnels bosniens et du site des Nations-Unies en tant que partie aux accords de Dayton. Cela a été un peu moins simple pour l'étude comparative de la désignation de la République Serbe dans chacune des deux entités. La presse quotidienne n'est pas largement accessible sur internet. Nous ne pouvions pas avoir accès à une bibliothèque suffisamment longtemps pour faire le travail de recueil de ce sous-corpus spécifique et de lecture. Nous nous sommes donc, le même jour, rendu en deux villes de taille suffisante et différentes, une en Fédération de Bosnie-Herzégovine, une en République Serbe, à savoir Sarajevo-Centre et Istočno Novo Sarajevo, pour acheter à un kiosque à journaux la presse quotidienne du jour donné.

S'agissant des noms des cantons, ils sont également d'accès électronique immédiat sur les sites institutionnels. Nous avons utilisé les données fournies par le recensement de la population de 2013<sup>298</sup>. Pour les noms des communes, nous avons utilisé le Journal officiel de BiH<sup>299</sup>. Nous avons aussi utilisé des ouvrages qui relèvent des études démographiques (Marinković, 2018 ; Marijanac, 2020), notamment pour déterminer la liste exhaustive des communes *ante bellum*.

C'est en fait réunir le corpus ononymique de cette période qui s'est révélé la tâche la plus ardue. La guerre semble avoir fait table rase de la période antérieure. On peut penser que chaque commune dispose de la connaissance de son ancienne adresse. Mais, compte tenu du très faible taux de réponse aux courriels que nous avons envoyés à chaque commune, il nous a fallu partir sur une autre piste pour accéder aux adresses. Une piste plus collective que de téléphoner aux cent-soixante mairies. Mes tentatives à distance de m'adresser à la

---

<sup>298</sup> *Sistematski/Sustavni spisak općina i naseljenih mjesta u Federaciji Bosne i Hercegovine* (Liste systématique des communes et lieux habités de Fédération de Bosnie-Herzégovine), Popis BiH 2013, Sarajevo.

<sup>299</sup> <http://www.sluzbenilist.ba/page/akt/qp7KBrfApi8>, consulté le 05.11.2020.

Bibliothèque Nationale de Sarajevo n'ont pas été fructueuses. Il existe en fait plusieurs services d'archives et chacun d'entre eux pensait que l'autre aurait ce dont nous avons besoin, une liste des communes de 1990 avec les adresses. Le problème supplémentaire pour accéder à des archives à un niveau supérieur à celui des mairies est en fait que le pays est maintenant divisé en deux entités. Chaque entité gère les archives des zones de l'ancienne Bosnie-Herzégovine qui se trouvent à présent sur son territoire. Une "piste simple" m'a été suggérée par un géographe de l'université de Banja Luka : aller dans une poste d'une ville un peu importante et demander à consulter les annuaires de Bosnie-Herzégovine de 1990. Cette idée séduisante s'est vite heurtée à un premier obstacle, à Trebinje. Même si les annuaires étaient à l'époque gérés par la poste, ils le sont maintenant par les services de télécommunications. Deux entités, donc maintenant deux opérateurs téléphoniques. Ma demande est partie pour Banja Luka et n'a jamais reçu de réponse. Nous nous sommes rendu ultérieurement à Banja Luka au service des télécommunications qui a pris la suite des télécoms unifiés *ante bellum*. Ils ne détiennent aucun annuaire ancien. Nous nous sommes déplacé aux Archives de la République Serbe de Bosnie à Banja Luka où nous avons pu trouver l'annuaire de 1991/1992, uniquement de la région téléphonique de Banja Luka (aujourd'hui pour partie en République Serbe, pour partie en Fédération de Bosnie-Herzégovine) et obtenir dix-sept adresses dans les pages jaunes. Les mairies des dix autres villes plus petites n'avaient pas d'indication d'adresse alors que les rues étaient nommées dans ces villes comme en témoignait la présence d'adresses chez les particuliers versés aux pages blanches. Il n'y avait pas d'adresse non plus aux trois mairies annexes de localités qui sont par la suite devenues des communes *post bellum*.

Nous avons pu aussi avoir accès à quelques annuaires plus anciens, notamment l'annuaire antérieur précédent disponible, de 1977. Il présentait l'avantage de l'unicité pour toute la Bosnie mais le désavantage notoire de ne donner l'adresse de la mairie que des onze villes les plus grandes.

Nous nous sommes rendu à Sarajevo dans l'espoir de trouver les éléments manquants, soit dans les annuaires, soit dans un document administratif de type ministériel qui aurait listé les communes destinataires d'instructions.

Les archives nationales de Bosnie-Herzégovine nous ont communiqué l'annuaire de 1975. Ceci ne permettait pas d'avancer dans la collecte du corpus antérieur à la guerre. Nous avons noté deux différences d'adresse parmi les mêmes onze mairies dont l'adresse était indiquée.

Nous nous sommes également rendu aux Archives de la Fédération de Bosnie-Herzégovine où l'incongruité de notre recherche ne nous a pas permis de dépasser le stade du service d'accueil d'un grand bâtiment administratif polyvalent abritant de très nombreux services divers de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Les archives ont été créées en 2007, leur fonds commence à partir de cette date.

Enfin, nous sommes allé aux Archives de la ville de Sarajevo où un archiviste très coopératif n'a malheureusement rien pu trouver qui corresponde à ma requête.

Nous avons alors envoyé une demande de communication d'archives aux archives des deux régions téléphoniques *ante bellum* non visitées, c'est-à-dire aux Archives d'Herzégovine à Mostar et aux Archives du canton de Tuzla, nous avons adressé une demande de communication formelle écrite à la direction des Archives nationales de Bosnie-Herzégovine, où nous nous étions déjà rendu infructueusement, après intervention d'un tiers. Par ailleurs, fort des conseils prodigués par un archiviste, qui concède que les archives en Bosnie-Herzégovine sont en général assez désordonnées et lacunaires contrairement à la situation en Serbie où les choses sont tenues avec beaucoup plus de soin et de sérieux, nous avons adressé une demande de communication aux Archives de Yougoslavie à Belgrade, aux Archives Nationales de Serbie à Belgrade, aux Archives historiques de la Ville de Belgrade ainsi qu'aux Archives Militaires, attachées au Ministère de la Défense de Serbie. Seules les archives de Mostar possédaient d'anciens annuaires.

S'agissant de l'autre partie du corpus principal, le corpus odonymique actuel, des difficultés se sont révélées au cours du travail sur les données. Les données que j'avais recueillies sous forme de liste, notamment par exemple sur le site de l'Union des Communes et Villes de République Serbe se sont révélées en réalité partiellement inexactes. Par exemple, la commune de Srbac a procédé à des renominations de voies en 2006. À cette occasion, la voie de la mairie a changé de nom et de statut aussi, passant de "rue" à "place". Cela n'apparaît toujours pas en juillet 2021 sur le site. C'est par hasard, à l'occasion de questions que nous avons à poser à telle ou telle mairie que nous nous sommes aperçu que certaines adresses étaient inexactes. En procédant à la vérification des adresses, nous nous sommes également aperçu de situations inattendues. La commune de Ribnik, par exemple, affichait sur son site une adresse nouvelle proposée, retenue par la commission *ad hoc* mais non encore validée par un vote du conseil municipal. Certaines communes donnent deux adresses différentes sur leur site, sur des pages différentes, sans qu'il soit possible de savoir quelle est l'adresse valide.

### **6.3. Changement de point de vue sur le corpus : pour le dégagement d'un supertexte urbain, d'un texte urbain ethnonational.**

Les difficultés matérielles quant à l'accès au corpus initialement envisagé offrent ainsi l'occasion d'un changement de point de vue.

D'un point de vue énonciatif, nous pensons que la focalisation sur le nom de la rue de la mairie présente plusieurs arguments favorables qui la rendent particulièrement pertinente. La mairie avec ses acteurs sociaux, les élus, qui y siègent est l'organe autorisé de décision concernant les odonymes. C'est finalement dans la ville la seule instance qui a pleinement le choix du nom de sa rue. Rien n'exclut qu'elle puisse avoir des contraintes, que la voix des usagers soit pressante en faveur de tel ou tel choix commémoratif, mais, en dernier ressort, au sein des institutions communales, après les délibérations qui pourront se tenir, l'instance communale idoine fera un choix pour elle-même. La mairie est ainsi placée en position d'énonciateur, de locuteur. D'un point de vue pragmatique, la performativité s'exerce ici, en première instance, sans nuance. Le choix effectué, énoncé libre en tant qu'il a fait l'objet d'un choix paradigmatique, même s'il était encadré par des pratiques protocolaires et des contraintes sociales, devient l'adresse de la mairie, porteuse de sens, vitrine symbolique de ladite commune.

Outre l'analyse de la situation *ante* et *post bellum*, l'exercice auquel invite la délimitation de notre corpus consiste à mettre en résonance ces différentes voies/voix émissaires et analyser quel(s) texte(s) elles composent.

Voies de même rang, de même situation relative dans leur commune respective, elles rendent les comparaisons possibles et pertinentes entre pairs. De plus, elles entretiennent entre elles des relations dialogiques qu'il conviendra d'observer.

Nous sortons ici à proprement parler du texte urbain *stricto sensu* analysé par la littérature scientifique à propos des odonymes. Il s'agit là plutôt de faire émerger une construction textuelle qui s'appuie sur des extraits, des résumés *de facto*, des textes urbains respectifs, propres à chaque ville.

Le résumé *de facto* postule qu'il n'y a pas d'intention de la part des instances nommantes que la rue de la mairie soit dotée d'un nom qui contienne, englobe symboliquement tous les autres noms de rue de la commune, qu'il les représente, mais dans les faits, nous postulons qu'il y a nécessairement une congruence étroite entre l'odonyme de cette voie emblématique de la commune et ceux du reste des voies de ladite commune, notamment celles du centre, et particulièrement dans le contexte de la vague importante de renominations que la nouvelle situation sociopolitique et institutionnelle bosnienne a

suscitée.

Par ailleurs, que ce nom de la rue de la mairie résume le texte urbain ou non n'est *in fine* pas une condition de la validité de la construction de ce supertexte urbain. Il nous paraît valide en ceci qu'il est constitué de voies répondant à un critère constant d'une commune à l'autre. On pourrait imaginer constituer un corpus textuel selon la même logique qui regrouperait les voies où sont installées les écoles des communes, dans le but d'analyser s'il se dégage des références particulières et ce qu'elles sous-tendent.

Cette méthodologie n'est peut-être pas généralisable. Il se trouve que la situation de la Bosnie-Herzégovine est à ce titre particulière : trois "peuples constitutifs", hétérogènement répartis sur le territoire du pays, constituant géographiquement, démographiquement, des poches ethnonationales majoritaires. La reproductibilité de la méthodologie ne nécessite cependant pas nécessairement un tel critère ethnonational. Tout autre critère pourrait aussi offrir un prisme d'observation et d'analyse pertinentes qui pourrait s'adapter à un terrain donné. D'une certaine manière, cela relève simplement du principe d'échantillonnage. Cela tient également compte de l'observation d'Éliane Richard citée plus haut, selon laquelle « tous les espaces ne se valent pas ».



## **CHAPITRE 7. Description du corpus actuel, postérieur à la guerre de 1992-1995, ventilation en trois sous-corpus et analyse de la forme de l'adresse et de la diversité odonymique**

Nous ne procédons pas de manière chronologique. Nous faisons le choix de porter le regard sur notre objet selon la perspective de l'observateur contemporain, depuis aujourd'hui. Ainsi, nous commençons notre travail par le corpus actuel, la situation constatée arrêtée à l'été 2021. Nous ne tenons pas ici compte des éventuelles modifications intervenues à une date ultérieure.

### **7.1. Présentation et description du corpus odonymique**

Comme nous l'avons décrit plus haut, la Bosnie-Herzégovine est divisée en deux entités. Cette division affecte tout le travail de collecte de matériaux. Il est difficile de trouver une source qui traite des deux entités. En plus des deux entités, le District de Brčko est par commodité souvent versé dans la liste des communes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

La Fédération de Bosnie-Herzégovine comprend soixante-dix-neuf communes réparties dans ses dix cantons. Ce sous-corpus est ainsi constitué de soixante-dix-neuf adresses de mairies, soixante-dix-neuf odonymes.

La République Serbe est constituée de soixante-trois communes. Ce sous-corpus est, lui, ainsi constitué de soixante-trois adresses de mairies, soixante-trois odonymes.

Le District de Brčko, constitué d'une seule commune, offre un seul odonyme.

Le total de notre corpus odonymique est ainsi de 143.

Ces odonymes sont pour la plupart issus d'une renomination, mais pas tous. Un certain nombre de communes, bien qu'ayant changé le nom de certaines rues n'ont pas attribué de nouveau nom à la voie de la mairie. Ces renominations n'ont pas toutes été faites à la même date. Il n'y a pas eu de décision qui serait verticalement descendue sur les communes pour effectuer ces changements. Les communes sont autonomes pour ce champ de compétence

qui leur revient. La procédure ordinaire, qui prévaut actuellement, dispose que devant l'extension du réseau de voies ou les demandes spontanées qui sont adressées à la mairie, ou bien sur initiatives municipales, les besoins de nomination et les propositions de renominations sont examinées par une commission *ad hoc* présidée par les maires.

L'accès aux arrêtés municipaux qui actent les (re)nominations est parfois facile. Les fonctionnaires municipaux manifestent de la satisfaction à ce que l'on vienne s'intéresser à leur commune et communiquent ce qu'ils ont à ce propos, listes des rues renommées, parfois correspondances avant-après, arrêtés. Dans d'autres communes l'accueil est beaucoup plus méfiant voire gentiment hostile, réfractaire. Bien que tout ce matériau relève du domaine public, paru au bulletin officiel de la commune, il est clair que le matériau est ici ultrasensible. Il relève d'une question politique.

Les dates des (re)nominations diffèrent d'une commune à l'autre. Certaines ont procédé à des changements dès le début de la guerre de 1992-1995, d'autres ne l'ont fait que dans les années 2000. La commune d'Osmaci (RS) a donné pour la première fois un nom à la rue de la mairie en 2020. On se trouve là dans le domaine subjectif d'ordre de priorités. L'urgence du changement a été diversement perçue.

Rares sont les communes qui ont répondu à notre demande de renseignements adressée par un courriel à toutes les mairies. Parmi celles dont nous avons pu avoir des renseignements, par ce biais ou un autre, à titre d'exemples, Banja Luka a procédé à ses premières renominations en novembre 1991, Novi Grad a procédé à une vague de changements en 1992, Prijedor en 1993, Lukavac en 2003, Kalesija en 2005, Sanski Most en 2008, Krupa na Uni en 2009, Bileća en 2011, Čitluk en 2013, Trebinje en 2015. L'analyse des dates relèverait d'une étude en soi qui impliquerait de rentrer personnellement en contact avec chacune des communes, de gagner la confiance des plus réticentes, d'avoir libre accès à leurs bulletins officiels et de vérifier les dates des premiers changements motivés par le changement de situation sociopolitique.

Par ailleurs, les processus décisionnels en temps de guerre ont parfois été plus expéditifs, sans qu'aucune autre trace qu'un arrêté de renomination puisse témoigner des événements. Devant la difficulté d'accès à cette information, nous avons renoncé à nous obstiner à en faire un critère d'analyse. Pour les quelques communes pour lesquelles nous avons des renseignements, il est rare de pouvoir affirmer qu'il n'y a pas eu de renominations antérieures, depuis la toute fin 1991. Nous tenons finalement la liste de dates du paragraphe ci-dessus pour simplement indicative, peu fiable.

Ce qui constitue notre corpus *post bellum*, postérieur à la guerre, doit plus exactement être

considéré comme postérieur *au début* de la guerre. Certaines renominations ont ainsi pu dater de son début, alors que d'autres sont intervenues dix ou quinze ans plus tard. C'est un processus qui s'est étalé dans le temps, au total, si on considère l'ensemble des communes, mais également si on considère chacune des communes en particulier. Certaines communes s'y sont prises en plusieurs fois.

Notre point d'observation des renominations est celui d'aujourd'hui, arrêté en 2021. C'est ce corpus largement renommé que nous opposerons à celui d'avant la guerre de 1992-1995.

Assez conformément à ce à quoi on peut s'attendre compte tenu des événements de Bosnie-Herzégovine qui ont accompagné la dislocation de la Yougoslavie, une tendance générale se distingue quant aux choix des odonymes selon l'orientation ethnonationale majoritaire de chaque commune.

De manière à pouvoir l'embrasser dans son volume, nous présentons ici notre corpus *in extenso*, par entité, par ordre alphabétique des communes et traduisons le nom des voies pour une moindre opacité du corpus et le rendre pleinement accessible aux non slavophones,

Nous laissons apparaître les numéros dans la rue. Nous verrons qu'ils peuvent avoir une certaine importance. Dans certaines adresses le numéro est remplacé par "*bb*", abréviation pour "*bez broja*", "sans numéro". Système très répandu dans toute la Yougoslavie notamment dans les zones rurales où l'usage était d'indiquer le nom du village, du lieudit et d'ajouter "*bb*"<sup>300</sup>. Pour mieux indexer, cataloguer les habitations et les personnes, petit à petit, ce système flou est remplacé par une numérotation même sans voie nommée, de telle sorte que l'on peut avoir, même dans un village avec deux ou trois voies, une adresse du type « Nom de village + n° »<sup>301</sup>. Nous nous conformons à l'usage pour les lieudits en français et ne traduisons pas "*bb*".

## **7.2. Adresses des mairies de Fédération de Bosnie-Herzégovine et propositions de traduction en français**

Le tableau ci-dessous présente la partie Fédération de Bosnie-Herzégovine du corpus

---

<sup>300</sup> C'est encore le cas de l'adresse de la mairie de la commune rurale de *Dobretići* : « *Dobretići bb* ».

<sup>301</sup> C'est le cas de la mairie de la commune de *Trnovo*, dont l'adresse est « *Trnovo 36* ».







### 7.2.1. Numéros et types de voie

Nous procédons à un premier dénombrement des types de numéros dans la voie et des appellatifs de types de voie.

Tableau 19 : Numéros et types de voie des adresses des mairies de Fédération de Bosnie-Herzégovine.

N°			Type de voie			
N° 1	Autre n°	Absence de n°	Rues	Boulevards /avenues	Places	Absence de voie
16/80	45/80	19/80	62/80	2/80	12/80	4/80
20 %	56,25 %	23,75 %	77,5 %	2,5 %	15 %	5 %

Pour cerner l'importance relative que prend le numéro un, le tableau suivant indique le nombre de fois où apparaît chaque numéro dans les adresses du tableau n° 20.

Tableau 20 : Occurrences de chaque numéro dans l'adresse des mairies de Fédération de Bosnie-Herzégovine.

1	16	22	1	45	1	92	1
2	5	25	1	49	1	94	1
3	2	26	1	54	1	97	1
4	4	28	1	55	1	110	1
6	2	30	1	60/2	1	114	1
9	1	33	1	62	1	148	1
11	1	34	1	71	1		
12	2	36	1	78	1		
15	1	41	1	80	1		

Sans faire d'analyse statistique poussée, on constate une nette surreprésentation du numéro un qu'il conviendra d'opposer à la réalité des faits urbanistiques.

En effet, cette question de la numérotation et du type de voie n'est pas pertinente ici en tant qu'elle viendrait rendre compte de l'aménagement urbain, de la taille et de la forme des voies, mais elle est pertinente en tant que ces marqueurs sont éléments du discours, congruents avec l'état urbanistique ou non.

À titre d'exemple, l'adresse de la mairie de *Ljubuški* était *Zrinskofrankopanska 71* (71 rue Zrinski-Frankopan) (face au *Hrvatskih Branitelja 80* (80 rue des Combattants croates), la

situation était déjà confuse). Or, sans déplacement du bâtiment ni de l'entrée dans le bâtiment, l'adresse est à présent *Trg dr. Franje Tuđmana 1* (1 place du dr. Franjo Tuđman). Ceci illustre combien le numéro et la désignation de la voie sont bien dans le champ du discours sur l'occupation de l'espace et non dans celui de l'aménagement urbain. Un phénomène voisin d'usurpation de l'appellatif de "place" s'observe à *Tešanj*.<sup>320</sup>

Il conviendra de confronter ces éléments à la situation de chaque mairie. Ces éléments de l'adresse sont-ils congruents avec la position du bâtiment, son rang par rapport aux autres, et avec la voie ?

### **7.3. Adresses des mairies de République Serbe et proposition de traduction en français**

Nous appliquons la même méthodologie que précédemment pour le corpus de l'entité Fédération de Bosnie-Herzégovine.

---

<sup>320</sup> Cf. le répertoire en fin de volume pour les descriptions précises des scènes énonciatives de ces deux communes.





### 7.3.1. Numéros et types de voie

Nous procédons à un premier dénombrement des types de numéro dans la voie et des appellatifs de types de voie.

Tableau 22 : Nombre et part des types de numéros et types de voies en République Serbe.

N°			Type de voie			
N° 1	Autre n°	Absence de n°	Rues	Boulevards /avenues	Places	Absence de voie
6/64	34/64	24/64	51/64	0/64	6/64	7/64
9,38 %	53,13 %	37,5 %	79,7 %	0 %	9,38 %	10,9 %

Pour cerner l'importance relative que prend le numéro un en République Serbe, le tableau n° 23 suivant indique le nombre de fois où apparaît chaque numéro dans les adresses du tableau n° 21.

Tableau 23 : Occurrences de chaque numéro dans l'adresse des mairies de République Serbe.

1	6	10	1	28	1	64	1
2	7	11	1	32	1	66	1
3	1	14	2	41	1	81	1
4	1	15	1	50	1	86	1
5	1	17	1	55	1	111	1
6	1	19	1	56	1	124	1
7	1	25	1	61	1	280	1

### 7.4. Comparaison interentitaire concernant les numéros et types de voie

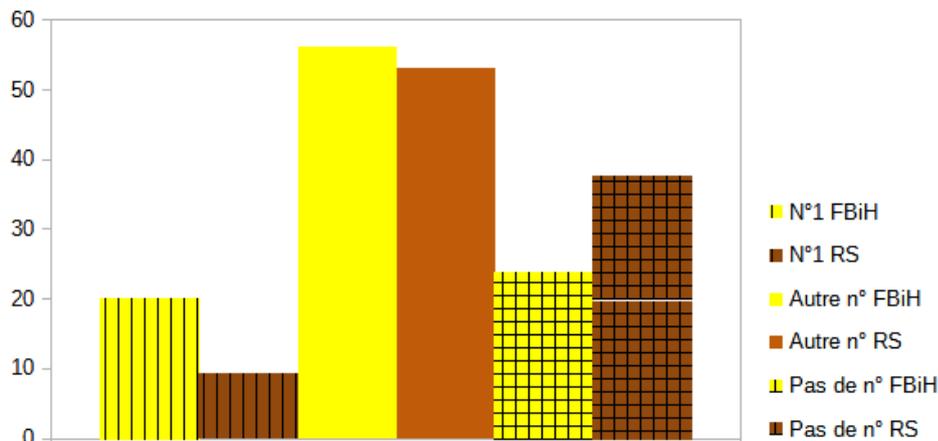
Nous pouvons à présent comparer ces premières données concernant la République Serbe à celles dégagées plus haut concernant la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

#### 7.4.1. Les numéros

En premier lieu, s'agissant des types de numéros, nous reportons les données recueillies dans la figure 2 qui suit :

En jaune : la Fédération de Bosnie-Herzégovine (abrégié dans la légende "FBiH"), en marron : la République Serbe (abrégié RS).

Figure 2 : Répartition des types de numéros par entité.



Toujours sans faire d'analyse statistique élaborée, nous constatons que la surreprésentation du numéro un, qu'il conviendra toujours d'opposer à la réalité des faits urbanistiques, est en proportion, pour l'entité République Serbe, deux fois plus faible qu'en Fédération de Bosnie-Herzégovine. Ceci pourrait indiquer non pas tant que les bâtiments des mairies sont moins situés en début de rue en République Serbe, mais plutôt que la propension à attribuer un numéro un à une adresse est plus conforme à la situation urbanistique, que la valorisation symbolique du numéro un est moins importante. L'examen des scènes énonciatives permettra de valider ou d'invalidier cette hypothèse.

La comparaison de la répartition des autres numéros est très proche dans les deux entités. Nous la tenons pour négligeable, non significative, c'est simplement la situation la plus fréquente, standard. Par contre, la différence est beaucoup plus marquée concernant l'absence de numéro. L'occurrence est presque deux fois plus importante en République Serbe qu'en Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Il convient de voir en quoi l'absence de numéro tient du discours.

Nous pouvons formuler une hypothèse que l'absence de numéro tient à la ruralité de l'environnement et que, avec ou sans nom de voie, numéroté est inutile. La fonction référentielle est suffisamment assurée par le simple nom du village dans la commune, ou par le simple nom du village dans la commune et de la rue dans le village.

Nous pourrions conclure que la ruralité est plus marquée en République Serbe qu'en Fédération de Bosnie-Herzégovine. Ceci correspond à une donnée historique selon laquelle

depuis la conquête de la Bosnie-Herzégovine par l'empire ottoman, les conversions à l'islam se sont davantage produites en ville d'une part et les musulmans avaient plus d'intérêt relatif à être en ville qu'à la campagne. La guerre de 1992-1995 a aussi été analysée par certains comme une revanche de la campagne chrétienne sur la ville musulmane.

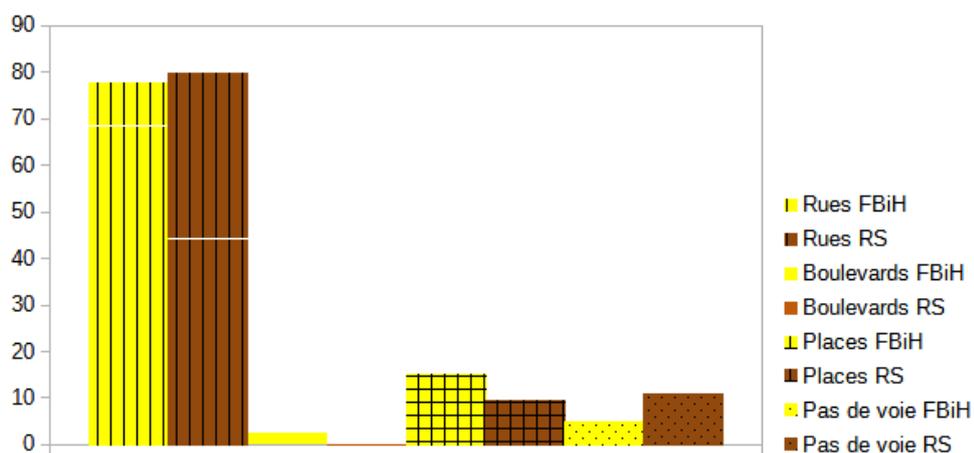
Il faudrait nuancer cette hypothèse par le fait qu'à la suite des redécoupages de communes d'avant la guerre laissant de petits reliquats ruraux sans pôle urbain, la République Serbe se trouve mieux dotée. Celle-ci se voit attribuer quatorze de ces reliquats ruraux sans centre urbain (dont quatre communes totalisent plus de 5.000 habitants sur plusieurs villages et trois moins de 500), tandis que la Fédération de Bosnie-Herzégovine reçoit huit de ces reliquats (dont seules deux communes ont moins de 5.000 habitants). Cela constitue des communes faites de villages et fausse la continuité historique supposée.

#### 7.4.2. Les types de voies

La comparaison des types de voie relevés sur les odonymes des mairies présente des différences moins marquées entre les deux entités que dans la répartition des types de numéros.

Comme on peut le voir dans la figure 3 qui suit, les pourcentages sont assez voisins quelle que soit l'entité. La rue est la voie la plus représentée. On observe une légère surreprésentation de la "place" en Fédération de Bosnie-Herzégovine. Il restera à voir, comme pour le numéro un, si les voies désignées "places" sont réellement, d'un point de vue urbanistique, des places ou bien si ce sont en fait des rues. On note également que la proportion d'adresses sans voie est deux fois plus élevée en République Serbe. Nous consacrons le paragraphe suivant à l'analyse de ce fait.

Figure 3 : Répartition des types de voies par entité.



### 7.4.3. Nouvelles communes rurales : toponyme ou odonyme ?

Les communes suivantes n'ont pas de nom de voies (classées par ordre croissant d'habitants). Leur adresse n'est pas constituée d'un odonyme.

Tableau 24 : Communes dont l'adresse ne comporte pas d'odonyme post bellum.

Communes dont l'adresse ne comporte pas d'odonyme					
N° d'ordre	Communes	Adresses		Nbre d'habitants 2013	Moyenne
<b>FBIH 4 communes</b>					
1	Trnovo	Trnovo 36	Nouvelle commune. Milieu rural.	1.502	4.289,5 hab.
2	Dobretići <sup>336</sup>	Dobretići bb	Nouvelle commune. Milieu rural.	1.629	
3	Usora	Sivša bb	Nouvelle commune. Milieu rural.	6.603	
4	Teočak	Centar bb	Nouvelle commune. Milieu rural.	7.424	
<b>RS 6 communes</b>					
1	Istočni Drvar	Potoci bb	Nouvelle commune. Milieu rural.	79	1.133,8 hab.
2	Kupres	Novo Selo bb., Strojice	Nouvelle commune. Milieu rural.	300	
3	Petrovac	Drinić	Nouvelle commune. Milieu rural.	361	
4	Stanari	Stanari 66	Nouvelle commune. Milieu rural.	1.123 <sup>337</sup>	
5	Ist. Stari Grad	Hreša bb	Nouvelle commune. Milieu rural.	1.131	
6	Donji Žabar	Donji Žabar	Nouvelle commune. Milieu rural.	3.809	

L'absence de nom de voie est due au fait que la voie sur laquelle se trouve implantée la mairie se trouve dans une zone rurale, éventuellement dans un petit bourg, qui est restée sans odonymes.

Parmi ces dix communes, huit n'ont ni nom de voie ni numéro. On peut considérer que ceci constitue le minimum en termes de discours d'adresse. Seul un toponyme suffit. Le faible nombre d'habitants permet une indicalité correcte. Tout le monde se connaît. Le repérage s'opère avec d'autres indices qu'avec un nom de voie. L'absence de discours laisse toutefois le visiteur extérieur démuné. Il va devoir perdre son autonomie et demander sur

<sup>336</sup> La situation est en cours de changement. La nomination des rues n'a toutefois pas encore donné lieu officiellement au changement de l'adresse de la mairie.

<sup>337</sup> À la création de la commune en 2014.

place à qui sait ou bien utiliser des moyens électroniques et faire une recherche sur une carte satellitaire pour situer l'endroit.

Toutes ces communes sans odonymes dans l'adresse de la mairie sont des communes nouvellement créées, des reliquats ruraux de communes plus grandes d'avant la guerre. Elles sont issues de la partition de communes.

Ces communes de reliquats sont plus de deux fois moins peuplées en République Serbe qu'en Fédération de Bosnie-Herzégovine. Sur ce critère aussi la ruralité est plus marquée en République Serbe.

Cette absence de discours est toutefois elle-même en creux un discours sur une ruralité assumée. Il n'est pas nécessaire de venir sur place, de regarder sur une carte ou d'avoir des informations sur la situation démographique de la commune pour, uniquement avec l'adresse, savoir que la commune est rurale et peu peuplée.

Cette adresse est un choix. Certaines communes, dans la même situation démographique, dans la même situation de ruralité, ont fait un choix opposé : attribuer un nom aux voies, notamment, au moins, à celles de la commune. La commune d'Osmaci a opéré ce choix en 2020 et est ainsi passée dans la "normalité" odonymique, la mairie passant de l'adresse *Osmaci* (uniquement le toponyme du bourg, sans même de numéro) à *9. Januara 111* (111 rue du 9 Janvier). La commune d'Oštra Luka a fait de même dans la même période pour donner à sa mairie l'adresse *Nikole Tesle 68*.

Ces reliquats ruraux de communes divisées qui sont devenus nouvelles communes et qui ont fait un autre choix discursif, bien que très peu peuplés pour certains, sont les suivants, classés par nombre croissant d'habitants :

Tableau 25 : Communes reliquats ruraux dont l'adresse comporte néanmoins un odonyme.

Communes reliquats ruraux dont l'adresse comporte néanmoins un odonyme					
N° d'ordre	Communes	Adresses		Nbre d'habitants 2013	Moyenne
<b>FBiH 4 communes</b>					
1	Doboj Jug	Trg 21. mart 1	Nouvelle commune. Milieu rural.	4.137	9.016 hab.
2	Doboj Istok	Trg Alija Izetbegovića 1	Nouvelle commune. Milieu rural.	10.248	
3	Čelić	Alije Izetbegovića 60/2	Nouvelle commune. Milieu rural.	10.502	
4	Sapna	viteške brigade bb	Nouvelle commune. Milieu rural.	11.178	
<b>SR 6 communes</b>					
1	Jezero	21. novembra	Nouvelle commune. Milieu rural.	1.144	4.244 hab.
2	Krupa na Uni	Milana Jelića br.3, Donji Dubovik	Nouvelle commune. Milieu rural.	1.597	
3	Oštra Luka	Nikole Tesle 68	Nouvelle commune. Milieu rural.	2.786	
4	Vukosavlje	Cara Lazara 2	Nouvelle commune. Milieu rural.	4.667	
5	Pelagićevo	ul. Vuka Karadžića 10	Nouvelle commune. Milieu rural.	5.220	
6	Osmaci	9. Januar 111	Nouvelle commune. Milieu rural.	6.016	
7	Ribnik	Trg 9. Januar	Nouvelle commune. Milieu rural.	6.048	
8	Petrovo	Trg Nemanjića 9	Nouvelle commune. Milieu rural.	6.474	

Même si au sens du recensement de 2013, aucune des communes ne présente de « population urbaine », il est évident que ces communes qui ont une adresse avec odonyme sont dans l'ensemble beaucoup plus peuplées que celles qui n'en n'ont pas. Dans chaque entité, la moyenne du nombre d'habitants est double par rapport à celle du nombre d'habitants des communes sans odonyme.

Les moins peuplées (par entité) sont celles dont l'engagement discursif est le plus marqué. Statistiquement, on aurait attendu que leur adresse ne comporte pas d'odonyme et que les communes se satisfassent d'un toponyme plus général, moins étroitement référencé.

Il s'agit par exemple des communes de Dobož Jug (FBiH), Jezero (RS), Krupa na Uni (RS) et Oštra Luka (RS).

Comparons les quatre villages qui reçoivent la mairie de ces quatre communes en termes de nombre d'habitants.

*Tableau 26 : Nouvelles communes : mairie avec adresse comportant un odonyme malgré une population inférieure à la moyenne des communes avec mairie sans odonyme.*

N° d'ordre	Commune	Adresse	Village principal où est située la mairie	Nombre d'habitants du village principal
1	Dobož Jug (FBiH)	Trg 21. mart 1	Matužići	2.591
2	Jezero (SR)	21. novembra	Jezero	581
3	Krupa na Uni (SR)	Milana Jelića br. 3	Donji Dubovik	217
4	Oštra Luka (RS)	Nikole Tesle 68	Oštra Luka	782

Nous voyons clairement se distinguer, s'agissant du nombre d'habitants, la commune de Dobož Jug, constituée autour du grand village de Matužići, cinq fois plus peuplé que les trois autres. Sur place, nous avons constaté une certaine urbanité de l'aménagement : une place, de nombreuses habitations, des aménagements urbains, de nombreux commerces, une supérette et un supermarché, des cafés, une mosquée neuve dite « *Kuvajtska džamija* » (« la mosquée koweïtienne », financée par un donateur koweïtien), au moins deux autres mosquées anciennes (d'architecture ottomane) à l'extérieur du bourg même. La population du village, déjà presque exclusivement bosniaque au recensement précédent de 1991, a crû de 1.783 en 1991 à 2.591 habitants en 2013.

Le bourg de Jezero se présente différemment, en proportion de sa moindre population : 3 bars, pas de commerces généraux, une importante entreprise de pisciculture, une église orthodoxe excentrée, une mosquée au milieu du bourg. Le caractère rural est plus évident quand on est dans le bourg. Les caractéristiques sont un peu comparables à Oštra Luka.

Donji Dubovik se présente différemment. Pas de bourg. Les 217 habitants de Donji Dubovik et des autres lieudits de la commune relèvent tous de l'habitat dispersé. Les photographies montrent bien que la mairie est située au milieu des champs, à 100 mètres du bâtiment de la police, à 300 mètres du dispensaire, sans regroupement quelconque d'habitations. Un peu plus loin, une dizaine de bâtiments dont une station-service, une supérette, une boulangerie, une école primaire, un café.

La population a été divisée par deux depuis 1991, passant de 2.904 à 1.597 en 2013.

On n'a pas, à proprement parler, ici baptisé des rues, mais des chemins ruraux, des chemins vicinaux (goudronnés).

D'un point de vue discursif, l'entreprise est particulière et relève d'une intention déterminée même si elle est numériquement limitée. Elle ne concerne que deux voies.

Inventaire :

- Ulica Dr. Milana Jelića (rue du dr. Milan Jelić)
- Ulica 11. krupske lake pješadijke brigade (rue de la 11<sup>e</sup> brigade d'infanterie légère de Krupa).

Nous notons le nom exceptionnellement long du deuxième odonyme qui pourrait poser des problèmes aux habitants de la rue dans l'usage de leur adresse. L'importance symbolique d'une telle référence a conduit à préférer donner cette adresse bien longue plutôt que d'en trouver une plus courte, mais moins digne.

En tout état de cause, ceci permet de donner une adresse urbaine aux principaux services de la commune, listés plus haut. Le discours produit est celui de la normalité statistique de "l'adresse", comme en ville : une rue, un numéro. Il s'agit pour la mairie d'une sorte de promotion dans un ordre de prestige, un détachement de la paysannerie et des manières paysannes vers une urbanité. L'adresse est investie d'une charge symbolique non tant en son contenu référentiel qu'en sa forme (odonymique) elle-même.

Nous notons aussi que, curieusement quant à la rémanence des conditions de ce baptême toponymique initial, l'état actuel du niveau de population de certaines de ces communes n'est pas sans rapport avec la signification de ces lieudits.

*Donji Dubovik* pourrait se traduire par "La Basse Chênaie". Le caractère boisé de la commune a été très marqué.

Comme les lieux dans une certaine mesure, la toponymie en garde la trace et souligne encore davantage l'intention discursive décrite plus haut. Parmi les douze lieudits qui composent la commune, on trouve cinq *Dubovik* (chênaies) : *Donji Dubovik* (déjà cité), *Srednji Dubovik* ("La Chênaie Moyenne"), *Mali Dubovik* (La Petite Chênaie), *Veliki Dubovik* (La Grande Chênaie). Un autre lieudit de la commune est *Potkanije* (Sous les troènes).

Il nous paraît utile à ce stade de procéder à un bilan d'étape.

Nous avons commencé par poser un regard très formel sur notre corpus d'adresses dont nous avons examiné un élément périphérique, à priori extralinguistique, numérique : le numéro.

Alors que le sens commun tendrait à le tenir hors du champ du discours, du choix, nous nous sommes rendu compte que la surreprésentation de l'occurrence du numéro un pouvait laisser penser qu'il ne s'agissait pas uniquement du hasard statistique de l'emplacement des mairies dans la voie. Nous formulons l'hypothèse que certaines mairies battraient pavillon de complaisance, comporteraient un numéro un dans leur adresse sans être au début de la rue. Nous validerons ou invaliderons cette hypothèse ultérieurement par un examen des scènes énonciatives.

Continuant à nous intéresser aux éléments périphériques, comme le numéro, censés être induits par les faits et ne relevant pas du choix, nous avons analysé les occurrences des appellatifs de voie. Alors que le pourcentage de « rue » parmi les voies est assez voisin entre la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la République Serbe, nous avons observé des différences relativement importantes sur la proportion de l'occurrence de l'appellatif de « place », d'une part, et de l'absence de mention de voie d'autre part. La proportion de places est en effet presque deux fois plus élevée en Fédération de Bosnie-Herzégovine qu'en République Serbe. Ceci, comme pour le numéro un, pourrait laisser penser qu'il y aurait quelques « places » de complaisance parmi ces odonymes. Ici aussi, les scènes énonciatives nous permettront de valider ou d'invalider cette hypothèse.

Par ailleurs, nous avons vu que l'absence de mention de voie est liée à ce qu'il est référentiellement inutile de nommer les voies quand il y en a très peu, dans un environnement très rural. Ce lien est confirmé *a contrario* par l'affectation d'odonymes à des voies dans un environnement toujours très rural, à peine peuplé. Moins les villages sont peuplés, moins les voies sont nommées. Ceci d'une part valide l'inutilité indicielle, référentielle (pour ceux qui sont du village uniquement), mais d'autre part souligne le deuxième motif de la nomination odonymique, le caractère symbolique. Dans ce cas, l'élément de complaisance n'est pas le numéro (un), pas le type de voie (place), mais l'odonyme lui-même.

### **7.5. Ventilation du corpus odonymique en trois sous-corpus,**

Posant l'hypothèse, comme le corpus recueilli le laisse penser au regard rapide, d'une influence exercée par le type de majorité ethnographique de la commune, nous allons pour notre analyse, diviser le corpus non plus en deux, par entité, comme nous l'avons fait pour les quelques éléments marginaux déjà traités, mais par trois, selon des lignes de partage ethnographiques strictes. Nous constituons une première liste de communes dont la

population majoritaire est bosniaque, selon le recensement de 2013, issues de Fédération de Bosnie-Herzégovine moins les communes à majorité croate, mais également augmentée de deux communes de République Serbe majoritairement bosniaques : Srebrenica (absolue, 54,1 %) et Vukosavlje (relative, 46,7%), et enfin le District de Brčko (relative, 42,4%). Cela constituera notre sous-corporus bosniaque *post bellum*.

La deuxième liste est constituée des communes majoritairement ethnonationalement croates selon le recensement de 2013, toutes exclusivement issues de Fédération de Bosnie-Herzégovine ; notre sous-corporus croate *post bellum*.

La troisième liste est composée des communes données par le recensement de 2013 comme majoritairement ethnonationalement serbes, c'est-à-dire toutes celles de République Serbe moins les deux communes à majorité bosniaque précitées, mais également quatre communes de Fédération de Bosnie-Herzégovine à majorité serbe : Bosanski Petrovac (absolue, 54,5 %), Bosansko Grahovo (absolue, 82,8 %), Drvar (absolue, 91,2 %) et Glamoč (relative, 43,5 %) ; le sous-corporus serbe *post bellum*.

Ainsi, les communes précédemment présentées en deux tableaux se trouvent à présent ventilées en trois tableaux.











Sept communes ont une adresse sans odonyme.

Tableau 32 : Nombre et part des communes du sous-corpus serbe avec et sans odonyme.

<b>Communes ethnonationalement majoritairement serbes</b>			
Avec odonyme		Sans odonyme	
57/64	89,1 %	7/64	10,9 %

## **7.6. Analyse de la diversité des odonymes**

La base de travail de notre corpus maintenant posée et ventilée en trois listes ethnonationales, nous allons procéder à l'analyse de chacune d'entre elles.

À cette fin pour une meilleure vue des occurrences odonymiques, nous reclassons les listes non plus par ordre alphabétique des communes, mais alphanumérique des odonymes (la partie numérique est en tête de liste, sous-classée thématiquement : les dates puis les unités militaires).

De manière à apprécier la diversité odonymique ou au contraire son resserrement autour d'un nombre restreint d'odonymes, nous entamons cette analyse par l'examen de la diversité des odonymes, en commençant par la liste 1 des communes majoritairement ethnonationalement bosniaques, puis nous poursuivrons avec les deux autres sous-corpus.

### **7.6.1. Diversité des odonymes du sous-corpus bosniaque**

Le tableau compte cinquante-deux communes. Nous retirons de la liste les communes de Teočak et Trnovo qui n'ont pas d'odonyme.



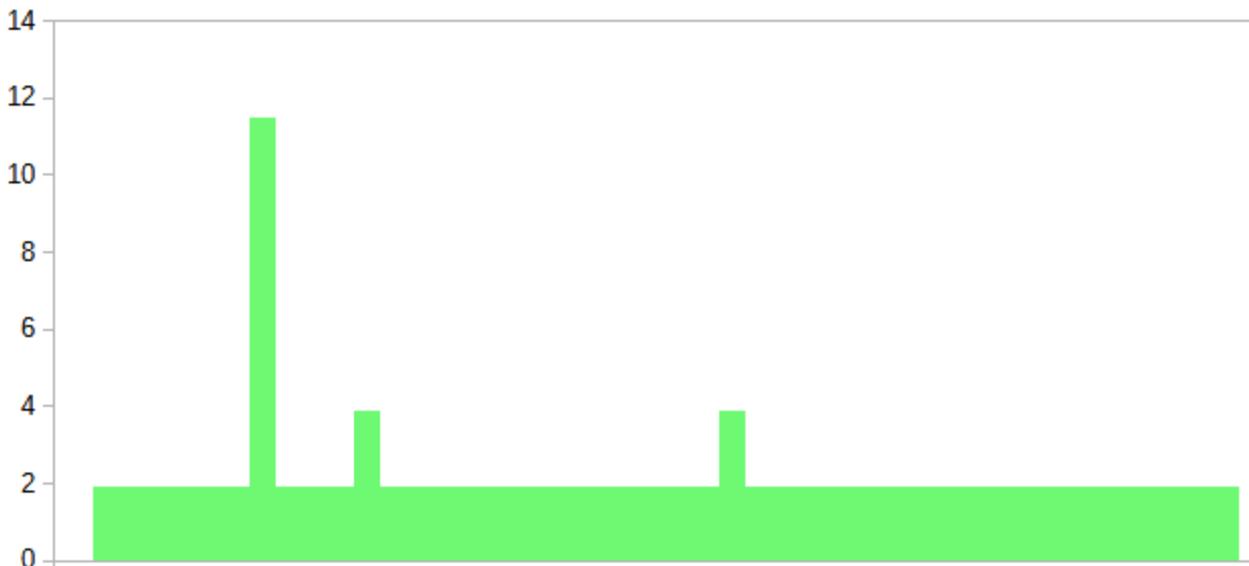


Tableau 34 : Odonymes récurrents du sous-corpus bosniaque post bellum.

Occurrences		Référent
6/52	11,5 %	Alije Izetbegovića
2/52	3,9 %	Bosanska
2/52	3,9 %	Maršala Tita

Pour comparer visuellement avec les deux autres listes, il est possible d'illustrer schématiquement cette variété du diagramme suivant (en pourcentage) :

Figure 4 : Proportion d'occurrences de chaque odonyme du sous-corpus bosniaque post bellum.



### 7.6.2. Diversité des odonymes du sous-corpus croate

Il compte vingt-deux communes. Nous retirons de la liste les communes de Dobretići et Usora qui n'ont pas d'odonyme.



L'indice de diversité odonymique est ici de 17/22, soit 77,3 %. Nous ne tirons pas de conclusion de niveau légèrement différent de celui observé sur la liste 1.

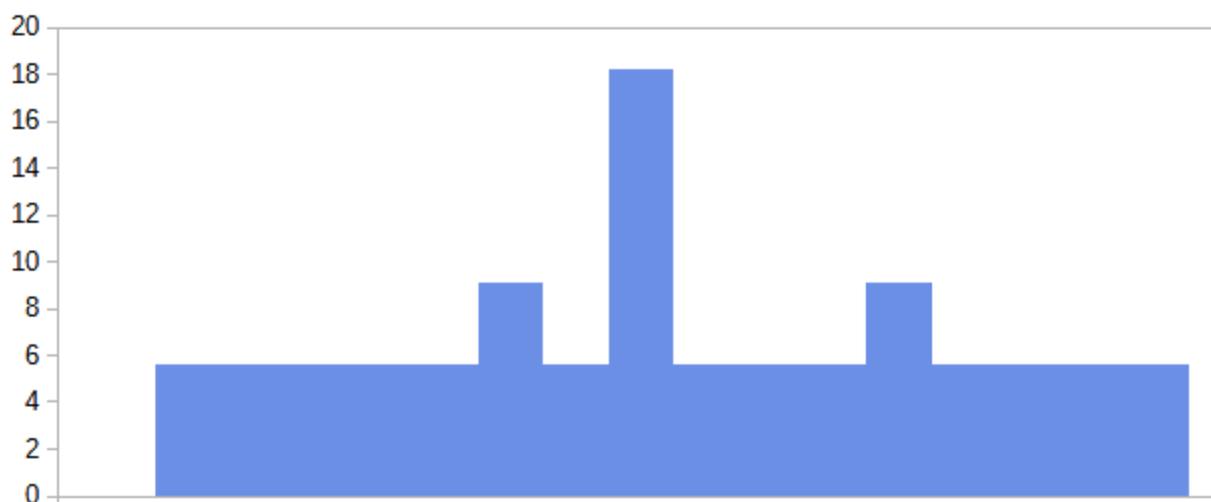
Les odonymes qui se répètent sont les suivants :

Tableau 36 : Odonymes récurrents du sous-corpus croate post bellum.

Occurrences		Référent
4/22	18,2 %	Kralja Tomislava
2/22	9,1 %	Fra Grge Martića
2/22	9,1 %	Stjepana Radića

Pour comparer visuellement avec les deux autres listes, il est possible d'illustrer schématiquement cette variété du diagramme suivant (en pourcentage).

Figure 5 : Proportion d'occurrences de chaque odonyme du sous-corpus croate post bellum.



### 7.6.3. Diversité des odonymes du sous-corpus serbe

Cette liste compte cinquante-neuf communes. Nous retirons de la liste les communes de Donji Žabar, Istočni Drvar, Istočni Stari Grad, Kupres, Petrovac et Stanari qui n'ont pas d'odonyme.





L'indice de diversité onomastique est ici de 38/59, soit 64,4%. L'écart par rapport aux deux autres listes est relativement important et appellera une analyse.

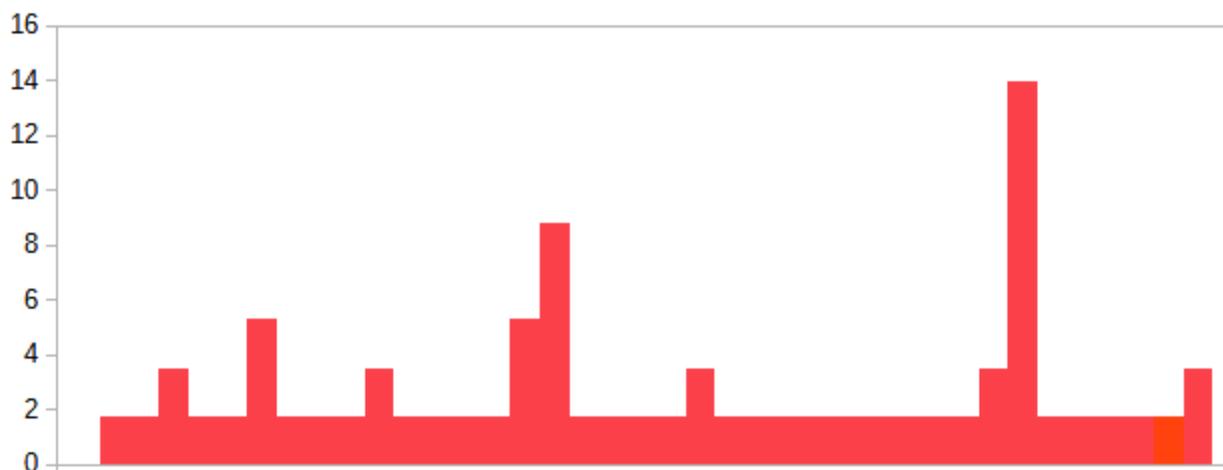
Les onymes qui se répètent sont les suivants :

Tableau 38 : Odonymes récurrents du sous-corpus serbe post bellum.

Occurrences		Référent
2/59	3,4 %	Aleksandar Karađorđević (Kralj) (sans titre)
3/59	5,1 %	Car Dušan
2/59	3,4 %	Gavrilo Princip
3/59	5,1 %	Karađorđe
5/59	8,5 %	Kralj Petar (I) (Karađorđević) (Oslobodilac)
2/59	3,4 %	Oslobođenje
2/59	3,5 %	Stefan Nemanja
7/59	11,9 %	Sveti Sava
2/59	3,4 %	Vuk Karadžić

Le graphique illustrant schématiquement la variété des onymes présente un aspect plus irrégulier que les deux précédents.

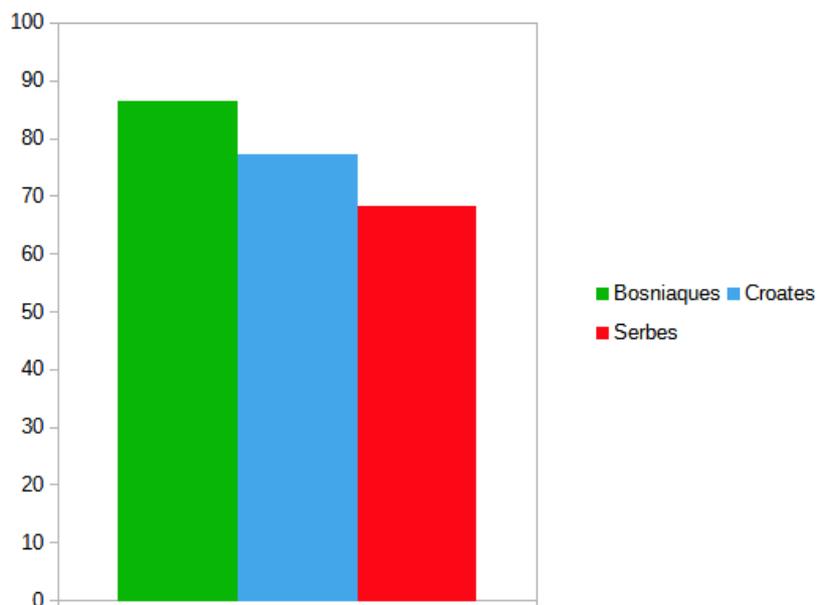
Figure 6 : Proportion d'occurrences de chaque onyme du sous-corpus serbe post bellum.



#### 7.6.4. Comparaison des indices de diversité onomymique et récurrence

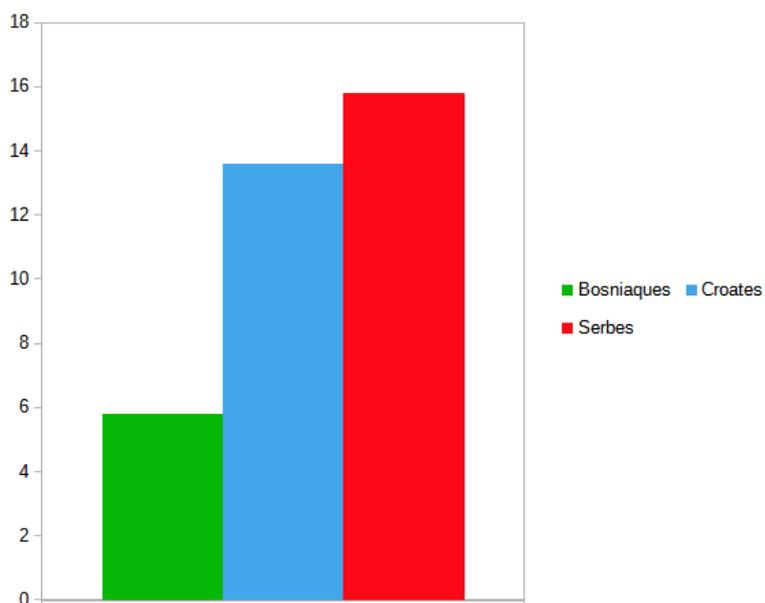
La comparaison des trois “indices de diversité” peut se résumer schématiquement de la manière suivante :

Figure 7 : Indices de diversité comparés des ononymes par sous-corpus.



Il est possible de gloser cet indice et ce tableau par un indice de récurrence, qui présente un autre point de vue sur la même réalité en distinguant plus nettement deux groupes :

Figure 8 : Indices comparés de récurrence onomymique par sous-corpus.



Les communes dont la majorité ethnationale est bosniaque se distinguent assez nettement des deux autres types de commune en ceci qu'elles ont adopté un discours odonymique au spectre plus large.

Avant d'entamer l'examen plus précis du corpus et la catégorisation des odonymes, nous focalisant cette fois uniquement sur le sous-corpus des odonymes récurrents, nous pouvons remarquer que, s'agissant de leur diversité dans chacune des trois listes que nous venons de dégager, autant sont-ils variés et indépendants les uns des autres dans les corpus bosniaque et croate, autant ont-ils de nombreux points communs qui les lient dans la liste 3.

Sur les vingt-neuf occurrences d'odonymes récurrents, 76 % ont pour référent une dynastie serbe : les Némanides (époque médiévale) d'une part et des Karadjordjević (époque contemporaine) d'autre part. Ceci donne un premier aperçu du discours odonymique qui se dessine dans les communes serbes : ancrage ethnational fondé sur l'histoire serbe.

Tableau 39 : Part respective des référents récurrents du sous-corpus serbe post bellum.

Nbre occ.	Pourcent occ.	Référent général	Référent particulier
12/29	41,3	Dynastie des Némanides	
2/29	6,9 %		Stefan Nemanja
7/29	24,1 %		Sveti Sava
3/29	10,3 %		Car Dušan
10/29	34,5 %	Dynastie des Karadjordjević	
3/29	10,3 %		Karađorđe
5/29	17,2 %		Kralj Petar I Karađorđević
2/29	6,9 %		Kralj Aleksandar Karađorđević
2/29	6,9 %		Vuk Karadžić
2/29	6,9 %		Gavrilo Princip
2/29	6,9 %		Oslobođenje

Cette entrée analytique dans le corpus nous guide vers l'importance référentielle qui semble se dessiner quant au rôle discursif dévolu à l'histoire parfois fort ancienne.

Nous proposerons ainsi au chapitre suivant une analyse du spectre chronoréférentiel des

listes des trois sous-corpus odonymiques.

## 7.7. Conclusion du chapitre

La proportion d'adresses sans voie est faible en général, mais tout de même deux fois supérieure en République Serbe ( $\approx 10\%$ ) par rapport à celle observée en Fédération de Bosnie-Herzégovine. Le caractère rural est plus marqué en République Serbe.

Observées sous le prisme ethnonational, ce sont les communes bosniaques qui se distinguent par la part d'adresses sans odonyme la plus faible. Cela n'est pas sans lien avec l'urbanité historiquement supérieure de l'implantation musulmane.

Il en va de même pour l'absence de numéro dans la rue, plus importante en République Serbe (37%) qu'en Fédération de Bosnie-Herzégovine (23%).

S'agissant de la numérotation elle-même, les différents angles d'observation des adresses nous permettent d'établir une surreprésentation du numéro un dans les adresses, particulièrement en Fédération de Bosnie-Herzégovine où elle est deux fois supérieure à celle observée en République Serbe.

Les types de voies se répartissent approximativement identiquement dans les deux entités.

La comparaison de la diversité odonymique montre que le sous-corpus bosniaque est très divers, il y a très peu de récurrences. Nous observons l'inverse dans le corpus serbe, avec de nombreuses récurrences resserrées autour des deux grandes dynasties serbes des Némanides (dynastie médiévale) et des Karadjordjević (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles).



## **CHAPITRE 8. Analyse chronoréférentielle du corpus *post bellum***

Le chapitre 7. nous a laissé entrevoir le rôle dévolu à l'histoire ancienne. Le plus grand nombre de récurrences concerne la dynastie médiévale des Némanides. Le présent chapitre vise à explorer la répartition historique des référents des odonymes qui composent le corpus.

Nous allons procéder mathématiquement, en attribuant une valeur chiffrée à chaque odonyme. Pour les anthroponymes, nous prendrons le siècle de naissance de la personne, pour les dates, le siècle dans lequel elles s'inscrivent, pour les unités combattantes et les évènements, le siècle où ils se sont formés. Les notions géographiques sont de fait exclues.

### **8.1. Sous-corpus bosniaque postérieur à la guerre de 1992-1995**

Nous avons retiré de la liste les communes de Teočak et Trnovo qui n'ont pas d'odonyme, nous retirons à présent Ilidža (Butmiska cesta), Hadžići, (Hadželi), Vogošća (Jošanička), Travnik (Konatur), Srebrenik (Varoških polja), Gornji Vakuf Uskoplje (Vrbaska), Vareš (Zvijezda) qui ont des notions géographiques, référentielles, des toponymes, des hydronymes, sans date. Deux cas limites surgissent : BiH et Bosanska. Devons-nous les retirer en tant qu'ils sont des toponymes, sans date, ou devons-nous les maintenir dans cette liste en tant qu'ils sont des éléments symboliques, liés à la guerre de 1992-1995 et à son issue qui maintient l'État bosnien ? Nous optons pour la deuxième voie, symbolique. Cela nous semble cohérent avec la situation générale, politique, avec les drapeaux bosniens que l'on voit partout en Fédération de Bosnie-Herzégovine<sup>391</sup>. Nous leur affectons la valeur de 1992, année de la proclamation de l'indépendance du pays. De même, nous maintenons dans cette liste le boulevard de la Paix (mira) de Brčko, nettement en référence à la guerre de 1992-1995 et lui attribuons la valeur 1995, année qui voit la signature des accords de Dayton, de même

---

<sup>391</sup> En République Serbe, les drapeaux bosniens sont rares et exclusivement devant les mairies (pas toutes) et les bâtiments qui relèvent de la juridiction de l'État bosnien (tous les tribunaux, par exemple, mais pas la police).









dans l'époque contemporaine ; de manière résolument contemporaine pour ce qui tient des odonymes non-anthroponymes (1992) et toujours contemporaine, non seulement au sens historique, (1904) pour les anthroponymes, mais aussi dans l'acception commune puisque nous rappelons que nous avons pris comme repère les dates de *naissance* de ces personnes et qu'il a fallu leur laisser le temps de vivre et mourir pour faire de leur nom un odonyme et le laisser à la postérité.

## **8.2. Sous-corpus croate postérieur à la guerre de 1992-1995**

Nous avons retiré de la liste les communes de Dobretići et Usora qui n'ont pas d'odonyme. Il reste vingt-deux communes. Nous n'en retirons pas d'autres, mais deux cas limites surgissent ici aussi néanmoins : *Treća* (Troisième) et *Trg* (Place). Devons-nous retirer la première en tant qu'elle est purement indicielle et qu'un chiffre n'est guère plus datable qu'une rivière ou une montagne et la deuxième en tant qu'elle n'a finalement pas de nom, l'adresse n'est constituée que de l'appellatif du type de voie et d'un numéro ?

Nous répondons négativement à cette hypothèse que nous considérons contraire à la logique sociopolitique et discursive. Pour les deux communes, il s'agit de prendre en compte le contexte bosnien large. Dans d'autres circonstances, la réponse à la question soulevée pourrait être différente, affirmative. Dans le contexte local, il s'agit de donner une réponse discursive à la question ethnonationale par l'absence de réponse ethnonationale formelle, c'est un vide significatif : pour la première par un nombre ordinal, pour la deuxième par la seule désignation d'un type de voie. Il y a là une dimension dialogique avec toutes les autres communes qui ont donné un nom aux voies (en milieu urbain comme ces deux-ci, ce sont toutes les communes), avec le corps social local et de tout le pays. Nous leur attribuons la valeur de 1995, année des accords de Dayton.

Nous conservons également la rue Vukovarska. Vue de Kupres, il ne peut pas y avoir de caractère indiciel à cette rue même si elle est sur un axe Nord-Sud, presque dans l'axe de Vukovar, 200 kilomètres plus au nord-est. C'est une référence explicite au siège de la ville de Vukovar par l'Armée Nationale Yougoslave, à sa destruction, sa reddition, à l'assassinat des hommes rescapés trouvés à l'entrée des troupes serbes, à toutes les victimes et les personnes déplacées relogées plus ou moins précairement dans toute la Croatie.





De manière à pouvoir comparer les caractéristiques des autres listes, nous recueillons les éléments chiffrés suivants :

Tableau 45 : *Éléments chronoréférentiels du sous-corpus croate post bellum.*

Année la plus ancienne		≈890
Empan chronoréférentiel	1995-890	1105 ans
Nombre et proportion d'anthroponymes		14/22 soit 63,6 %
Nombre et proportion des autres référents datés		8/22 soit 36,4 %
Moyenne des dates des anthroponymes		1553
Médiane des dates des anthroponymes		<b>1811,5</b>
Moyenne des dates des autres référents		1915,9
Médiane des dates des autres référents		<b>1993,5</b>
Moyenne de tous les référents datés		1685
Médiane de tous les référents datés		<b>1871</b>

L'analyse de ces données concernant la liste des vingt-deux odonymes des communes ethniquement majoritairement croates nous révèle quatre occurrences du seul et même référent médiéval : le roi Tomislav (dont trois dans trois communes voisines au sud de l'Herzégovine, Neum, Stolac et Čapljina).

Nous relevons aussi que, hormis les référents datés non anthroponymiques qui sont très récents, la médiane des dates des référents anthroponymiques est nettement plus ancienne que dans la liste 1 du sous-corpus bosniaque. Le discours puise davantage dans le passé.

### 8.3. Sous-corpus serbe *post bellum*

Nous avons retiré de la liste les communes de Donji Žabar, Istočni Drvar, Istočni Stari Grad, Kupres, Petrovac et Stanari qui n'ont pas d'odonyme, nous retirons à présent les deux seules communes de Sokolac (Glasinačka) et Pale (Romanijska) qui sont des référents géographiques, référentiels (ce sont les régions où les deux communes se situent) et Rogatica (Srpska sloga/la Concorde serbe, notion politique<sup>393</sup> dont nous avons écarté l'étude de la datation).

De même que nous avons maintenu les odonymes *Bosanska* (rue Bosnienne) parmi les odonymes datables des deux précédents tableaux, pour les mêmes raisons nous

<sup>393</sup> L'odonyme est à rapprocher de la devise (interprétation fondée sur une lecture de la « croix serbe » qui est composée d'une croix et de 4 S, dérivée d'un symbole héraldique byzantin), utilisée parfois comme slogan politique ou guerrier : *Samo sloga Srbina spasava/Seule la concorde sauve les Serbes.*









Nous sommes maintenant en mesure de comparer les différents résultats des différents sous-corpus ethn nationaux et les rassemblons dans le tableau comparatif de la section suivante.

#### 8.4. Comparaison transnationale des données d'analyse chronoréférentielle

Tableau 49 : Récapitulatif des données chronoréférentielles recueillies pour chacune des trois listes.

	Sous-corpus bosniaque	Sous-corpus croate	Sous-corpus serbe
Année la plus ancienne	1180	≈890	1114
Empan chronoréférentiel	815	1105	881
Nombre et proportion d'anthroponymes	23/45 soit 51,1 %	14/22 soit 63,6 %	40/56 soit 71,4 %
Nombre et proportion des autres référents datés	22/45 soit 48,9 %	8/22 soit 36,4 %	16/56 soit 26,3 %
Moyenne des dates des anthroponymes	1845,2	1553	1640,9
Médiane des dates des anthroponymes	<b>1904</b>	<b>1811,5</b>	<b>1844</b>
Moyenne des dates des autres référents	1951,2	1915,9	1842,5
Médiane des dates des autres référents	<b>1992</b>	<b>1993,5</b>	<b>1970</b>
Moyenne de tous les référents datés	1897	1685	1698,5
Médiane de tous les référents datés	<b>1943</b>	<b>1871</b>	<b>1851,5</b>

Au sein de chacune des trois listes, un système de références discursives différent émerge selon les majorités ethn nationales :

1/ Un attachement au passé plus ou moins marqué. Nous notons le même désir d'enracinement dans le passé en exhumant des références très lointaines, médiévales (l'année la plus ancienne des trois sous-corpus se trouve dans le sous-corpus croate (≈890), les deux autres sous-corpus ayant certes recours à une plus ancienne date d'environ deux ou trois-cents ans moins ancienne, mais appartenant tout de même à la période médiévale (1114 pour le sous-corpus serbe et 1180 pour le sous-corpus bosniaque). À ce niveau, c'est un point commun notable entre les trois sous-corpus, le seul.

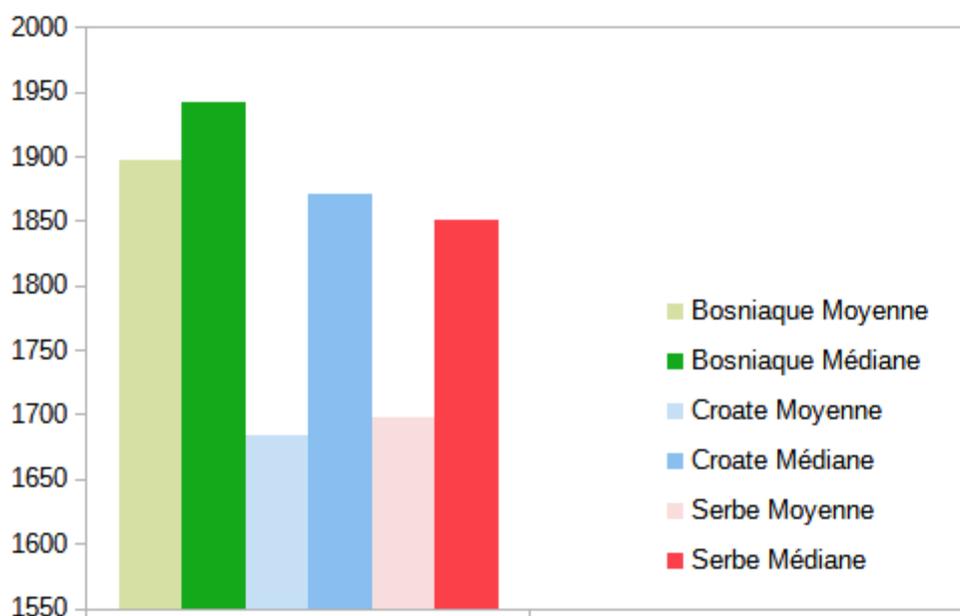
Pour corollaire, un attachement au présent plus ou moins important. Il apparaît clairement

que le sous-corpus bosniaque est globalement beaucoup plus ancré dans la contemporanéité. La valeur médiane de tous les référents datés est de 1943 pour le sous-corpus bosniaque quand elle est de 1871 et 1851 pour les deux autres, la moyenne de tous les référents datés est de 1897 pour le sous-corpus bosniaque quand elle est de 1685 et 1698 pour les deux autres, la médiane des dates des anthroponymes du sous-corpus bosniaque est de 1904 quand elle est de 1811 et 1844 pour les deux autres et la moyenne des dates des anthroponymes du sous-corpus bosniaque est de 1845 alors qu'elle est de 1553 et 1641 pour les deux autres. Quel que soit le mode de calcul, nous voyons clairement le sous-corpus bosniaque se détacher des deux autres dans ses ancrages temporels alors que les sous-corpus croate et serbe sont assez proches.

Le sous-corpus serbe se distingue dans son attachement au passé. Il est isolé, différent des deux autres, dans la valeur de la médiane des "dates des autres référents" (non-anthroponymiques). Alors que les sous-corpus bosniaque et croate ont respectivement 1992 et 1993,5 pour médiane, du sous-corpus serbe émerge 1970. Le regard serbe semble se détourner des évènements qui ont conduit ou fait suite à l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine. Pour ce sous-corpus, la focale est distinctement ailleurs, antérieure.

2/ Accessoirement, nous observons également un attachement aux anthroponymes, aux figures de personnes, plus ou moins marqué (51 % des occurrences datées dans le sous-corpus bosniaque, 64 % dans le sous-corpus croate et 71 % dans le sous-corpus serbe).

Figure 9 : Moyenne et médiane de tous les référents datés, post bellum.



Nous notons par ailleurs que, outre la proportion d’anthroponymes bien plus élevée, nous avons versé dans la catégorie des “autres”, celle des non-anthroponymes, une série de groupes d’hommes désignés par leur qualité et non du nom de leur groupe, comme pourrait l’être le nom d’une unité combattante comme le Bataillon de Trnovo (Trnovski bataljon). De fait, dans cette liste 3, il n’y a que deux unités combattantes, le bataillon de Trnovo (qui fait référence à la guerre de 1992-1995) et le 1<sup>er</sup> Bataillon prolétaire des Confins (Prvi Krajiški proleterski bataljon, référence à la Seconde Guerre mondiale), soit 2/57, c.à.d. 3,5 %. La liste 2 n’en comporte aucune tandis que la liste 1, des communes bosniaques, en recèle 8/39 (dont un de la Seconde Guerre mondiale), soit 20,5 %, proportion nettement supérieure. Une catégorie discursivement importante se dessine ici, celle des odonymes ayant pour référents les combattants de la guerre de 1992-1995 et le rapport avec les victimes de cette même guerre. Nous y consacrerons une partie spécifique plus bas.

L’élément en contrepoint des unités combattantes que nous voulons souligner ici est celui des hommes en groupe. Il ne s’agit donc ni d’unités combattantes ni d’anthroponymes. Dans le sous-corpus serbe, en voici la liste :

Tableau 50 : Groupes d’hommes dans le sous-corpus serbe post bellum.

	Commune	Adresse le 20 juillet 2021	Proposition de traduction de l’adresse
1	Banja Luka	Srpskih vladara 1 (Trg)	1 Place des souverains serbes
2	Berkovići	Poginulih boraca otadžbinskog rata bb	Rue des combattants de la guerre patriotique <sup>394</sup> (serbes) morts au combat
13	Gacko	Solunskih <sup>8</sup> dobrovoljaca 2	2 rue des Volontaires de Salonique <sup>395</sup>
44	Petrovo	Nemanjića 9 (Trg)	9 place des Némanides
54	Srbac	Boraca 1 (Trg)	1 place des Combattants

Ce groupe de cinq regroupe des réalités différentes qu’il conviendra d’examiner en tant que telles également : 1/ des groupes de souverains, des dynasties, 2/ des combattants des Première et Seconde Guerres mondiales, 3/ des victimes de la guerre de 1992-1995.

Nous inscrirons ces catégories dans le cadre général des catégories d’odonymes que nous proposerons plus bas en items référentiels et dont les prémices se dessinent ici.

<sup>394</sup> **Otađbinski rat** : Convention lexicale ethnonationale pour désigner la guerre de 1992-1995 du point de vue serbe. À contrario d’autres mentions polémonymiques, remarquer ici l’absence de majuscule à *otadžbinskog*.

<sup>395</sup> Référence à la Première Guerre mondiale.

## **8.5. Conclusion du chapitre**

Une volonté générale d'enracinement dans le passé, notamment dans un passé médiéval, se dégage. La date la plus ancienne est dans le sous-corpus croate,  $\approx 890$ .

Cependant, ce recours à l'histoire est plus ou moins marqué. Des trois sous-corpus, le sous-corpus bosniaque y puise le moins. Au contraire des deux autres sous-corpus, son ancrage principal, son centre de gravité est la plus actuelle contemporanéité.



# **CHAPITRE 9. Analyse référentielle des odonymes postérieurs à la guerre de 1992-1995**

## **9.1. Choix de la typologie retenue pour l'analyse du corpus**

Nous avons longuement présenté différentes typologies issues d'études odonymiques produites par différents chercheurs en sciences humaines appartenant à différents champs scientifiques : linguistes, historiens, géographes. Nous avons pu constater la plus ou moins grande précision des items ainsi proposés. Dans leur diversité, ces typologies étaient toutes adaptées à l'objet précis de la recherche, à leur corpus plus ou moins vaste.

Aucun des corpus considérés ne traitait la question odonymique sous notre angle, celui d'un élément représentatif par commune, constitutif d'une situation plus large. La plupart portait sur une ou plusieurs villes, souvent de manière synchronique ou diachronique.

S'agissant de l'ampleur de notre corpus, environ 250 voies au total, il pourrait correspondre à l'ordre de grandeur de l'ensemble des rues d'une ville d'environ 15.000 habitants. L'abondance d'une typologie très détaillée telle que Pierre-Henri Billy la présente, avec plus de 60 items, ou Jean-Claude Bouvier, plus de 80, n'est pas adaptée à la taille de notre corpus. Toutefois, nous retenons de ses typologies les items dont peuvent relever les odonymes de notre corpus, mais aussi la notion pour nous essentielle de l'intention discursive prêtée à l'odonyme. Il ne s'agit pas de le considérer dans une quelconque essentialité, mais comme élément d'un discours dans lequel il vient s'insérer ou qu'il constitue (Akin, 1998, 1999a, 1999b, 2010, 2015 ; Siblot, 1987, 1999).

## **9.2. Nécessaire multivalence des odonymes**

L'adaptation des typologies proposées à notre corpus et notre démarche nous conduit à revenir sur une caractéristique fondamentale des typologies présentées : la monovalence des odonymes. À chaque odonyme correspond un item, ce dernier fût-il le sous-item d'une rubrique. Nous voyons de manière très nette que ce mode de classement n'est pas adapté à notre corpus ni à notre recherche. Le caractère serbe, croate ou bosniaque, quoique

nécessaire, n'épuise pas les caractéristiques d'un odonyme, pas plus que son caractère ethnonational, son caractère médiéval ou contemporain. Il s'agit ainsi pour nous de concevoir un système typologique qui permette plusieurs valences à chacun des odonymes. Nous devons donc faire coexister pour chaque odonyme plusieurs items typologiques non exclusifs les uns des autres. À chaque odonyme pourra correspondre une combinaison d'items la plupart du temps exclusifs les uns des autres, items eux-mêmes insérés dans différents paradigmes non exclusifs les uns des autres :

**Indicialité :**

- Indiciel
- Non-indiciel

**Type de nom :**

- Toponymique (BiH)
- Toponymique (hors BiH)
- Anthroponymique

**Époque historique**

- Moyen Âge
- Époque moderne
- Époque contemporaine

**Nature du repère (ethno)national**

- Référence yougoslave
- Référence issue de Bosnie-Herzégovine
- Référence bosnienne
- Référence bosniaque
- Référence croate
- Référence serbe
- Référence antibosnienne

**Personne(s), évènement, honoré(s)**

- Duc, prince, roi, empereur, souverain
- Date historique
- Guerres balkaniques

- 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale
- 2<sup>e</sup> Guerre mondiale
- Guerre de 1992-1995
- Combattant(s) de 1992-1995
- Unité combattante de 1992-1995
- Unité combattante 2<sup>e</sup> Guerre mondiale
- Encadrement militaire
- Homme politique lié à la guerre de 1992-1995
- Homme politique
- Église, saint, ecclésiastique
- Écrivain, poète, dramaturge
- Scientifique
- Femme
- Étranger
- Autre

#### **Paradigme non déterminé**

- Référence inconnue

Nous proposons de poser ces items en abscisse et les odonymes en ordonnée. Un tableau ainsi composé permettra un comptage facile des occurrences des items par odonyme. De même, des comparaisons et un classement seront rendus possibles.

Nous procédons selon la même méthodologie que précédemment, par sous-corpus ethnonational.

### **9.3. Tableaux généraux d'analyse référentielle des trois sous-corpus**























### 9.3.1. Items référentiels “Référence bosniaque” et “Référence bosnienne” et motivation de difficiles départs

À l’usage, nous constatons une certaine difficulté à manipuler les items “Référence bosnienne” et “Référence bosniaque” dans l’examen du sous-corpus bosniaque (tableau n° 46). Contrairement aux listes qui concernent les communes à majorité ethnonationale respectivement croate et serbe pour lesquelles il est assez simple de déterminer si telle ou telle référence est croate, serbe ou dépasse ces niveaux référentiels pour relever d’un concept de Bosnie-Herzégovine qui transcende le point de vue ethnonational, le départ entre ces deux items référentiels (bosnien et bosniaque) est moins net dans le champ de la liste du sous-corpus bosniaque.

En effet, il est plus aisé de voir que telle ou telle référence relève des cultures ou histoires croate et serbe *stricto sensu*, qu’elle se revendique d’elles, se rattache à elles et/ou aux territoires de la Croatie ou de la Serbie que de distinguer si telle référence à la Bosnie-Herzégovine est conçue comme une référence à la Bosnie-Herzégovine en tant qu’elle serait un État multiethnonational, un État dont Bosniaques, Croates et Serbes seraient les légitimes et égaux citoyens indifféremment de leur tradition religieuse respective. L’alternative serait de la concevoir comme une référence à une Bosnie-Herzégovine appelée à être un État qui privilégie d’une manière ou d’une autre les citoyens de tradition religieuse musulmane, dans une sorte de filiation ottomane, comme tend à le percevoir, une partie de la population croate ou serbe de Bosnie-Herzégovine, au moins pendant la guerre ou ses suites immédiates.

Bien qu’on puisse considérer que les deux items (“Référence bosnienne” et “Référence bosniaque”) soient exclusifs l’un de l’autre, après des hésitations nous avons fini par décider de ne pas trancher et de valider les deux items. Trancher aurait nécessité d’entrer dans une analyse profondément historique et militaire du conflit de 1992-1995 et aurait fait lourdement digresser cette recherche doctorale sur un tout autre champ d’analyse. Ne pas trancher permet aussi de rendre compte des buts vraisemblablement ambigus ou hétérogènes des combattants et des unités.

Nous nous proposons à présent d’examiner ces références pour lesquelles le départ entre bosniaque et bosnien est plus délicat et pour lesquelles nous avons opté pour une absence de choix entre les deux. Cela représente vingt-et-un odonymes sur les cinquante-quatre de



Les odonymes pour lesquels cette difficulté se présente peuvent être répartis en plusieurs sous-groupes. Les items référentiels sont, sauf un, tous en lien avec la guerre de 1992-1995 ou ce qui y a mené :

- les unités combattantes de la guerre de 1992-1995. Elles étaient composées de combattants musulmans. Sur la totalité des unités, des Croates ou des Serbes ont pu combattre aux côtés des Bosniaques dans des unités majoritairement bosniaques, nous avons personnellement remarqué quelques noms de personnes *a priori* non musulmans sur des monuments aux morts d'unités très majoritairement bosniaques, mais quoi qu'il en soit, ils ont été peu nombreux. L'engagement du général Jovan Divjak, "Bosnien" d'origine serbe de Bosnie bien que né à Belgrade, non-musulman, dans l'Armée de Bosnie-Herzégovine, pour la cause d'une Bosnie-Herzégovine multiethnonationale, ne doit pas conduire à penser que les Serbes et les Croates de Bosnie-Herzégovine se seraient ainsi librement ventilés selon leurs inclinations vers telle ou telle force militaire. S'ils étaient opposés à la participation au conflit, certains ont pu s'arranger pour désertir et fuir à l'étranger devant l'appel organisé par chaque communauté, ou bien, pris au dépourvu ou sans moyens, se laisser enrôler sans motivation. Se rallier à une unité dont on ne relevait pas ethnonationalement était rarement une option. Au fil de la guerre, l'état-major s'est progressivement « musulmanisé », pour reprendre le terme employé par le général Jovan Divjak (2004 : 145).

Dans ce cadre, les visées politiques de la partie de l'opinion rangée derrière l'Armée de la République de Bosnie-Herzégovine pour l'État de Bosnie-Herzégovine ont pu paraître ambiguës ou nettement anticroates ou antiserbes à certains Croates et Serbes de Bosnie-Herzégovine.

L'extrait suivant tiré du tableau n° 54 ne présente que les communes pour lesquelles le départ entre les deux items "Référence bosnienne" et "Référence bosniaque" est problématique et invalidé, et qui valident l'item référentiel "Unités combattantes de la guerre de 1992-1995", par ordre alphanumérique des odonymes.





On distingue deux groupes d'odonymes : les trois premiers, construits sur le nom commun *branilac* éventuellement complété d'un complément du nom et le quatrième, composé de deux anthroponymes. Il s'agit du Commandant Himzo Sablja, tué en 1994 et enfin d'un autre combattant, Alija Dostović.

- Alija Izetbegović, pour qui l'indécision vaut aussi pour les odonymes qui lui rendent hommage. Il est devenu à la fin de la guerre le premier président de la Bosnie-Herzégovine. Ses prises de positions qui lui valurent dès 1949 des ennuis avec la justice yougoslave pour « panislamisme » (Troude, 2011 : 130), son association à la « Déclaration » des Jeunes Musulmans affirmant qu'ils se battraient pour un État en Bosnie « sans Serbes ni Croates » (Troude, 2011 : 130), de même que sa *Déclaration islamique* de 1971, publiée à Belgrade en 1983 et à Sarajevo en 1990, contribuent à nourrir parmi les Croates et les Serbes de Bosnie-Herzégovine des doutes quant à sa volonté de bâtir un État où Croates et Serbes de Bosnie-Herzégovine pourraient se sentir respectés et également pleinement citoyens aux côtés des Bosniaques.

Toutefois, il nous semble impossible dans le cadre de cette recherche de trancher, si tant est que cela soit possible, quant au cadre qui a guidé Alija Izetbegović, au but qu'il s'est fixé dans la guerre. Cela nous paraît à soi seul justifier une étude historique qui ne peut se tenir ici et nous validons les deux items.

Le tableau qui suit est un autre extrait du tableau n° 54 et ne présente que les communes pour lesquelles le départ entre les deux items "Référence bosnienne" et "Référence bosniaque" est problématique et invalidé, mais qui valident l'item référentiel "Homme politique lié à la guerre de 1992-1995".







Ces deux odonymes rendent hommage à la même personne. Nous avons ainsi pour les deux odonymes validés strictement les mêmes items. Husein Kapetan Gradašćević, c'est à dire le capitaine Husein Gradašćević<sup>400</sup> (1802-1834), est *Zmaj od Bosne* (Dragon de Bosnie), surnom honorifique qui lui a été attribué.

Pour lui encore, trancher entre les items « Référence bosnienne » et « Référence bosniaque » n'a pas relevé de l'évidence et nous avons décidé, explorant l'anachronisme des concepts tels qu'ils sont aujourd'hui appliqués à un objet quelque peu distant, de les retenir tous les deux. Au titre de la grande partie de sa carrière au service de l'Empire Ottoman, l'item « Référence bosniaque » ne nous semble pas usurpé, il est cohérent avec l'ordre social et la tradition familiale des Gradašćević au service de l'Empire. Toutefois, la tournure qu'il a donnée à la fin de son capitanat, se retournant contre l'Empire, levant une coalition de nobles et des troupes contre les représentants de l'Empire Ottoman en Bosnie le déporte dans une certaine modernité, les prémices d'une conscience nationale bosnienne.

Ce choix moult fois répété de l'indécision pourrait certes sembler ôter toute pertinence à la coprésence de deux items distincts, mais cette conclusion nous semble toutefois quelque peu hâtive. En effet, *a contrario*, il est un certain nombre d'odonymes, quatorze, pour lesquels un seul des deux items ("référence bosnienne" / "référence bosniaque") se trouve validé.

Pour ces odonymes, même si la limite est parfois ténue, il est possible de trancher en la faveur d'un item et en la défaveur de l'autre.

Le tableau qui suit est un extrait du tableau n° 51 et ne présente que les communes pour lesquelles un seul des deux items ("référence bosnienne" / "référence bosniaque") se trouve validé.

---

<sup>400</sup> Son titre/grade suit son prénom, selon l'usage ottoman (et turc).









roi Tvrtko) et *Zvijezda*. Ce dernier odonyme fait référence “en première instance” certes à un oronyme qui désigne un sommet non loin de la ville de Vareš, mais cet oronyme est en fait une référence à une fée de la mythologie slave, comme quelques autres toponymes autour de Vareš. Cela pourrait rendre le choix d’un rattachement à la culture bosnienne peu légitime en tant que la fée *Zvijezda* (Étoile) appartient davantage à la mythologie slave en général qu’à la culture bosnienne en particulier. C’est un fait qui toutefois n’entame en rien le caractère bosnien de la montagne qui porte ce nom. Nous notons au passage que les deux odonymes *Bogumilaska* et *Zvijezda* sont les deux seuls de tout notre corpus bosnien à faire référence à une religion qui n’est aucunement impliquée dans le conflit de 1992-1995. Le point de vue est ici nettement de choisir une référence qui met à l’écart les différences religieuses actuelles, voire les dépassent complètement si on se place avant même la christianisation des Slaves et des Balkans.

La transcendance des différences ethn nationales est aussi atteinte dans les références conceptuelles, philosophiques, de certains odonymes, qui peuvent en outre être rattachés à l’item “Référence bosnienne”.

Le tableau qui suit est encore un autre extrait du tableau n° 60 et ne présente que les communes pour lesquelles seul l’item “référence bosniaque” se trouve validé au titre d’une référence qui transcende des différences ethn nationales par des références conceptuelles, philosophiques.

**Tableau 64 : Communes validant seul l’item “référence bosniaque” au titre d’une référence transcendant les différences ethn nationales par des références conceptuelles.**

		4	5	6	8	9	10	11	12	13	14	15	23	24	30	32	36
Communes	Odonymes au 20 juillet 2021	Indiciel	Non-Indiciel	Toponymique (BH-)	Anthroponymique	Moyen âge	Époque moderne	Époque contemporaine	Référence yougoslave	Référence issue de BiH	Référence bosnienne	Référence bosniaque	2e Guerre mondiale	Guerre de 1992-1995	Homme politique	Écrivain, poète, dramaturge, imprimeur	Autre
Brčko	Mira 1 (Bulevar)		X					X		X	X			X			
Lukavac	Slobode 1 (Trg)		X							X	X			X			
<b>Totaux /54</b>											2						
<b>Pourcentages</b>											3,7						

La référence conceptuelle, philosophique des deux odonymes *Mira* (de la Paix) et *Slobode* (de la Liberté) opère en relation directe avec l'histoire récente du pays. La Paix dont il s'agit est celle de 1995, dans une commune, Brčko, qui ne relève administrativement d'aucune des deux entités et qui est censée échapper à la logique ethnonationale. De même Lukavac par cet odonyme n'honore pas seulement la liberté en général, mais aussi plus directement celle conquise à l'issue des combats de la guerre de 1992-1995.

De cette partie de la liste du sous-corpus bosniaque, répondant à l'item "Référence bosnienne", restent les anthropodonymes, pour lesquels il convient de considérer les qualités de la personne référence. Nous avons déjà examiné le cas de certains anthropodonymes de la liste plus haut : Alija Izetbegović, Alija Dostović, Himzo Sablja et Hussein kapetan Gradaščević pour lesquels nous avons validé les deux items d'une part, Mula Mustafa Bašeskija et Savfet beg Bašagić pour lesquels nous avons validé l'item "Référence bosniaque" uniquement d'autre part et Kralj Tvrtko pour lequel nous avons validé l'item "Référence bosnienne" uniquement.

Cette énumération n'épuise toutefois pas la liste des 15 références anthroponymiques du sous-corpus bosniaque. Dans la catégorie de ces anthropodonymes, une attention particulière est requise entre les items "Référence yougoslave" et "Référence bosnienne" pour certaines références. Là aussi la limite se place sur un continuum. Nous soulignons ici nos choix et leur motivation.

Le tableau qui suit est le dernier extrait du tableau n° 60. Il ne présente que les communes pour lesquelles l'item "anthroponymique" se trouve validé et pour lesquelles le choix de l'item "Référence bosnienne" ou non nécessite une justification.



#### 9.4. Analyse référentielle du sous-corpus bosniaque

La lecture des statistiques qui se dégagent du tableau n° 47 concernant la liste complète du sous-corpus bosniaque indique une très nette tendance à la non-indicialité des odonymes (46/54, 85,3%). Nous voyons ici se déployer nettement la dimension pleinement symbolique de l'odonyme. L'odonyme est très majoritairement appelé à évoquer, à invoquer, un référent absent des *realia* de la ville. Seule la moitié de ces odonymes non-indiciels (22/54, 40,7%) sont des anthropodonymes. Parmi les vingt-trois autres odonymes non-indiciels, 8/54 sont des unités combattantes (14,8 % des 54 items). Vingt odonymes sur les cinquante-quatre (37 %) de la liste font référence à une guerre. L'importance numérique de ces odonymes dont la référence est une guerre décroît avec la distance temporelle (deux pour les guerres balkaniques, sept pour la Seconde Guerre mondiale et onze pour la guerre de 1992-1995). Toutes symboliques qu'elles soient, ces références non-indicielles, n'en sont pas moins presque toutes rattachées à la Bosnie-Herzégovine. 50/54, soit 92,6 % des références sont issues de Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, un autre élément qu'il nous paraît pertinent de relever est l'importance relative des références yougoslaves. À l'échelle humaine des décisionnaires municipaux, des locuteurs qui choisissent les références et délèguent leurs énoncés les incarnant en odonymes, les références empruntées au début du XX<sup>e</sup>, ou au XIX<sup>e</sup>, voire jusqu'au Moyen Âge ne se fondent pas sur l'expérience vécue des acteurs mais sur la reconstruction qu'ils se font du passé. Cette prise sur le passé est bien différente quand il s'agit de références yougoslaves que ces acteurs ont pu connaître, vivre, incarner. À cet égard, les odonymes dont la référence est yougoslave sont une rémanence directe, un héritage en ligne directe d'un état antérieur de la société et moins un mythe, un passé idéalisé reconstruit énoncé comme repère officiel. Elles sont au nombre de huit, sur les cinquante-quatre (14,8%).



la sphère du parti communiste.

Il s'ensuit que tous les odonymes avec une référence yougoslave sont en lien avec le PCY et avec la Seconde Guerre mondiale, les deux assises principales du régime précédent.

Par ailleurs, s'agissant du régime précédent, nous notons que la persistance d'éléments de l'ancien corpus que l'on voit s'exprimer ici avec les codes de l'ordre ancien, ne s'effectue pas nécessairement avec le nom que portait la voie avant la guerre de 1992-1995. C'est ainsi qu'à Sarajevo Novi Grad d'une part, mais aussi à Konjic et Goražde (où la figure tutélaire du Maréchal Tito exerce encore son attraction) d'autre part, l'odonyme est certes demeuré inchangé, directement hérité de l'époque précédente, mais, dans les six autres communes, cette rémanence de l'ancien est en fait une réaffirmation, l'expression d'une surmotivation. On renomme, mais selon l'ancien cadre, pour en quelque sorte ne pas changer. Les communes se sont inscrites dans la vague générale de renomination *post bellum* mais pour mieux réaffirmer leur attachement à l'ordre ancien.

### **9.5. Analyse référentielle du sous-corpus croate**

L'analyse référentielle de la liste des vingt-quatre communes à majorité ethnonationale croate a présenté moins de difficulté. Outre qu'elle est près de trois fois plus courte, elle n'a pas par ailleurs donné lieu à autant de difficultés à trancher entre les items, ils l'étaient de fait d'eux-mêmes. Il n'y a pas eu de départ à faire sur un continuum conceptuel.

Nous avons utilisé les mêmes items référentiels, ventilés sur le tableau de la même façon, comme il apparaît au tableau n° 52.

Nous observons que la somme, et la part, la plus élevée concerne les items "Référence croate" et "Non-indiciel" (20/24, 83,3%). Les odonymes concernés sont rigoureusement les mêmes pour les deux items.

Dans ce cadre, seuls quatre odonymes relèvent d'un choix d'évitement. Deux communes où aucune voie n'avait et n'a de nom (communes de Dobretići et Usora) et un évitement plus franc dans deux communes voisines de la vallée de la Save, la commune d'Orašje, avec *Treća* (Troisième) et la commune d'Odžak, avec *Trg* (La Place). Ce constat d'évitement s'opère, contrairement aux apparences qui semblent fixes, sur une scène aux mouvements sous-jacents constants. Des débats questionnent la pertinence de l'évitement. Ainsi, la commune de Dobretići a en 2021 fini par nommer les voies du bourg, poser des plaques

odonymiques, mais n'a pas encore voté le changement d'adresse de la mairie<sup>408</sup>. Orašje<sup>409</sup> est le théâtre de discussions informelles pour revenir à un système plus "classique" que la numérotation. Certains habitants<sup>410</sup> à Odžak s'interrogent sur le nom à enfin attribuer à la place.

## 9.6. Analyse référentielle du sous-corpus serbe

Reste à présent à procéder à la même analyse référentielle sur la liste des communes à majorité ethnationale serbe, telle que présentée au tableau n° 53.

La somme de l'item "Référence bosnienne" est très faible. Elle s'élève à un. Il s'agit de l'odonyme *Bosanska* (Bosnienne), dont on ne peut, pour cette commune à majorité ethnationale serbe, que souligner le caractère indiscutablement bosnien. Nous rappelons que cette commune de Bosanski Petrovac est située en Fédération de Bosnie-Herzégovine. L'oïkonyme n'a pas été modifié pour se débarrasser de l'adjectif *Bosanski* jugé unanimement encombrant parmi les communes à majorité ethnationale serbe de l'entité République Serbe. Le caractère bosnien de la commune se trouve ainsi officiellement doublement énoncé, par son oïkonyme et par l'odonyme de la mairie. C'est un cas unique dans le corpus de la liste du sous-corpus serbe.

Nous extrayons du tableau n° 53 les communes à majorité ethnationale serbe qui, comme Bosanski Petrovac, se trouvent non pas en République Serbe mais en Fédération de Bosnie-Herzégovine.

---

<sup>408</sup> En juillet 2021.

<sup>409</sup> Discussions spontanées engagées dans la rue à Odžak le 30 juin 2021.

<sup>410</sup> Discussion spontanée avec un employé de la mairie d'Odžak qui rapporte le sentiment de tiers et avec une habitante de la ville le 30 juin 2021.









les communes à majorité ethnationale croates et pas de références bosniennes/bosniaques ou croates dans les communes à majorité ethnationale serbes – sauf les quatre communes situées en Fédération de Bosnie-Herzégovine) ;

- Évitement total ou faiblesse numérique (liste 3) des références à la Première Guerre mondiale<sup>416</sup> ;
- Évitement total ou très faible nombre d'occurrences (liste 1) de références féminines.

Il n'en existe en fait qu'une seule dans tout le corpus des trois listes, dans la commune de Sarajevo Centar. Il s'agit de la Britannique Miss Paulina Irby. Même si on peut remarquer que seul Sarajevo Centre a eu cette double audace énonciative, honorer une femme et une personne étrangère à l'aire ex-yougoslave, il ne s'est trouvé, dans aucune commune de toute la Bosnie-Herzégovine, aucune femme bosnienne jugée assez digne d'être honorée de l'odonyme de la voie d'une mairie<sup>417</sup>. Nous pouvons également noter qu'elle est aussi la seule personne étrangère à l'aire ex-yougoslave de tout notre corpus, relevant un très net évitement commun aux trois listes de nommer une rue du nom d'un anthroponyme étranger.

### 9.7.2. Éléments positivement communs aux trois sous-corpus

Si, *a contrario*, nous nous attachons maintenant à l'observation des occurrences les plus largement rencontrées, fixant le seuil à 70 %, nous remarquons que le commun aux trois listes est plus rare.

---

<sup>416</sup> Il n'est pas surprenant que les rares occurrences de la Première Guerre mondiale apparaissent néanmoins sur la liste des communes à majorité ethnationale serbe. La Première Guerre mondiale tient une place importante dans l'histoire serbe, notamment, outre les aspects politiques, par la place que les Serbes occupaient, particulièrement dans le commandement, dans l'armée royale, dans l'héroïsme de certaines des actions militaires et leurs difficultés.

<sup>417</sup> Lamija Begagić note aussi dans son article « Nije za žensko škola » que seules huit écoles sur les 587 (soit 1,4%) de Bosnie-Herzégovine portent le nom d'une femme. Cf. <https://www.skolegijum.ba/tekst/print/1769>, consulté le 20 janvier 2021. Pour notre corpus odonymique *post bellum*, la proportion, pour toute la Bosnie-Herzégovine, est deux fois moindre : 1/144, soit 0,7 %. La tendance est très profonde.





## 9.8. Conclusion du chapitre

Des divers modèles de typologie proposés nous avons bâti un modèle adapté à notre corpus. Notre modèle tient compte de la multivalence des odonymes et en rend compte.

Contrairement au départ aisé dans le contexte contemporain entre les notions de “référence croate”, “référence serbe” et “référence bosniaque”, distinguer les notions de “référence bosnienne” et “référence serbe” a requis un examen très attentif. De fait, nous observons un continuum logique entre les deux notions. De nombreux odonymes valident les deux items référentiels (39%).

De chaque sous-corpus se dégage fortement l'absence d'indicialité. La charge *symbolique* des odonymes s'impose avec ampleur.

Une singularité particulière se détache dans le sous-corpus bosniaque dans lequel 6 communes s'inscrivent bien dans la vague générale de renominations, mais pour renommer selon l'ordre ancien, *ante bellum*, réaffirmant leur attachement à l'ordre ancien alors que le mouvement général est de marquer l'installation d'une nouvelle ère.

L'observation des évitements d'items, montre un net resserrement des items du sous-corpus croate qui évite nettement les références à l'ordre ancien lié à la Yougoslavie et aux deux guerres mondiales.

Il se dégage un certain nombre d'évitements :

1/ Évitement total ou rares occurrences de références ethnonationales extérieures à la majorité ethnonationale de la commune concernée, mouvement corroboré pour les sous-corpus croate et serbe par une très forte présence de références à leur propre majorité ethnonationale.

2/ Évitement total ou rares occurrences de références à la Première Guerre mondiale.

3/ Évitement total ou très rares occurrences de références féminines. Il n'y a qu'une seule référence pour tout le corpus (sous-corpus bosniaque), par ailleurs la seule personne étrangère à l'aire ex-yougoslave du corpus.

La contemporanéité occupe une place majeure, surtout dans le sous-corpus bosniaque, tout en laissant, pour le sous-corpus serbe, plus du quart des références au Moyen Âge.

Enfin, la part anthroponymique est importante.



## CHAPITRE 10. Description du corpus antérieur à la guerre de 1992-1995

Nous nous sommes jusqu'à présent intéressé au corpus présent, tel qu'il apparaît en Bosnie-Herzégovine, toutefois pour une analyse complète de ce corpus actuel, il convient qu'il soit éclairé par la situation antérieure, par ce qui le précède, le corpus *ante bellum*, dont nous entamons à présent l'examen.

Nous entamons ce chapitre en formulant une remarque formelle de présentation. Le corpus *ante bellum* n'est pas ici présenté d'emblée divisé ni en communes réparties par entité ni par communauté ethnationale majoritaire. Appliquer ces critères pourrait être considéré relever d'un anachronisme. Néanmoins, dans un deuxième temps, pour examiner comment au niveau local de chaque commune les choix énonciatifs ont été opérés et comment ils se sont succédé dans le temps, d'un point de vue méthodologique, il nous paraît intéressant de ventiler les communes de la période *ante bellum* selon les listes par majorité ethnationale que nous avons constituées pour la période *post bellum*.

Nous suivons la même méthodologie analytique que pour le corpus *post bellum* et avançons parallèlement dans la comparaison des deux corpus *ante* et *post bellum* au fur et à mesure de la progression de l'analyse du corpus *ante bellum*.

### 10.1. Adresses des mairies de la République Socialiste de Bosnie-Herzégovine antérieures à la guerre de 1992-1995

Le corpus a été constitué à partir de plusieurs sources :

- des annuaires téléphoniques consultés dans des bibliothèques publiques. Aucun n'avait été versé dans le fond, ils ne sont pas cotés. Par réflexe d'archiviste, ils avaient été mis de côté. Les "collections" sont disparates et incomplètes.
- des entretiens avec des employés de mairie, des policiers, des riverains.

Dans le tableau qui suit, l'indication de la source fait l'objet d'une mention au moyen d'un chiffre en index à la suite immédiate des adresses dans la colonne des adresses. Plusieurs

chiffres apparaissent quand l'adresse est mentionnée dans plusieurs sources.

## Sources :

Le numéro en gras est celui qui est repris en index dans le tableau.

**1** Annuaire téléphonique : *Telefonski imenik 1991/1992*, Sour PTT saobraćaja BiH, Sarajevo, Svjetlost – SARS, Sarajevo, pages jaunes (Consulté aux archives de la République Serbe<sup>419</sup> à Banja Luka le 28 juin 2021).

**2** Annuaire téléphonique : *Telefonski imenik, teleks, telefaks SR BiH 1989* , pages jaunes (Consulté aux archives d'Herzégovine, à Mostar<sup>420</sup> le 30 juillet 2021).

**3** Annuaire téléphonique : *Telefonski imenik, SR BiH 1988-1989, Banja Luka Tuzla* (Consulté aux archives d'Herzégovine, à Mostar<sup>421</sup> le 30 juillet 2021).

**4** Annuaire téléphonique : *Telefonski imenik 1977, SR BiH*, (Consulté aux archives de la République Serbe à Banja Luka le 28 juin 2021).

**5** Annuaire téléphonique : *Telefonski imenik SR BiH 1975*, Izdavač Preduzeća PTT, Saobraćaja SRBiH, (Consulté aux archives de Bosnie-Herzégovine<sup>422</sup> à Sarajevo le 1<sup>er</sup> juillet 2021).

**6** Conversation téléphonique avec un employé de mairie en juillet ou août 2021.

**7** Conversation avec un riverain.

**8** Conversation téléphonique avec un employé de mairie en février 2022.

**9** Conversation téléphonique avec un employé du commissariat de police le 3 mars 2022.

Dans la plupart des adresses, l'appellatif "*ulica*" (abrégé en "*ul.*") est sous-entendu. Nous traduisons donc l'absence d'appellatif ou bien "*ulica*" de la même manière : "rue". S'il s'agit d'un autre type de voie, il est toujours précisé. Nous ne traduisons pas la mention conventionnelle *bb* (*bez broja* / sans n°) notant l'absence de numéro.

Le tableau suivant présente la liste complète des communes pour toute la Bosnie-Herzégovine, par ordre alphabétique des communes *actuelles*. Les communes grisées sont les communes nouvelles, créées à la suite de la guerre de 1992-1995. Elles n'appartiennent pas *stricto sensu* au corpus *ante bellum*.

<sup>419</sup> Arhiv Republike Srpske, Aleja Svetog Save 1, Banja Luka

<sup>420</sup> Arhiv Hercegovine, Trg 1. Maj, Mostar.

<sup>421</sup> Arhiv Hercegovine, Trg 1. Maj, Mostar.

<sup>422</sup> Arhiv BiH, Reisa Džemaludina Čauševića, Sarajevo Centar













Nous constatons que la part d'adresses sans numéro a baissé sensiblement. Nous ne considérons pas qu'il faille en tirer des conclusions particulières sur le plan énonciatif. L'évolution réglementaire administrative et fiscale pousse à la numérotation, il s'ensuit nécessairement que sa part augmente au fil du temps.

Nous constatons que ce corpus comporte un nombre d'adresses sans voie beaucoup plus faible. Seule la commune d'Ugljevik est dépourvue d'odonyme.

Un lien est à établir avec l'urbanité des communes. Les communes du corpus *ante bellum* sont toutes constituées autour d'un véritable noyau urbain de plusieurs milliers d'habitants. À cet égard, bien que n'ayant pas d'odonyme pour la rue de la mairie, la commune d'Ugljevik n'en a pas moins 17.830 habitants au recensement de 1991. Il est cohérent qu'elles aient donc toutes, sauf une, une adresse avec un odonyme. *A contrario*, il est aussi cohérent que ce nombre de communes sans odonyme pour la rue de la mairie soit plus important dans le corpus *post bellum* compte tenu de l'importance numérique de communes nouvellement créées, détachées d'anciennes communes et constituées autour de bourgs ruraux peu peuplés où il n'a jamais paru utile de nommer les voies.

Nous constatons une proportion plus importante de voies sans nom dans le corpus récent malgré l'avancée de la modernité, de la réglementation qui pousse à la facilité de repérage cartographique. Il s'agit là d'un effet de la création de nombreuses nouvelles communes sur des territoires périphériques et ruraux détachés de leur commune initiale bien urbanisée. Des bourgs, des lieudits où on n'avait jamais ressenti la nécessité de nommer les voies se sont trouvés ainsi élevés à un statut administratif en contradiction avec leur taille (eu égard à la norme ancienne). Il est difficile de donner un sens du point de vue énonciatif ici aussi. *A contrario*, certaines communes rurales ou très rurales se distinguent en nommant des voies.

Nous constatons également un net écart sur les appellatifs de voies. La proportion de "rues" est remarquablement plus élevée dans le corpus *ante bellum*. Corollairement, la proportion de "places" est symétriquement plus faible dans le corpus *ante bellum*. Il n'indique globalement aucun manque d'urbanité à l'implantation de la mairie. Aucune n'est installée dans un village. Il y a là une intention discursive de banalité de la voie, une certaine simplicité, une coïncidence avec les aménagements urbains. On tend à nommer "place" ce qui

correspond vraiment à une “place” dans les faits et “rue” ce qui n’est qu’une simple rue. Nous observons dans le corpus *post bellum* une brutale augmentation de la part des “places”. Cette part est au minimum doublée, passant de 6,4 % à 12,9 %, dans les communes à majorité ethnonationale bosniaque, et allant jusqu’au quadruple dans les communes à majorité ethnonationale croate où la part culmine à 25 %. Même si le corpus de ces dernières est petit et confère une faible envergure à ce calcul statistique, un mouvement net s’est dessiné, confirmé par ce qui se produit dans les autres communes. D’une manière générale, pour la période *post bellum*, la notion de “place” cesse de répondre à la simple description de l’espace devant la mairie. Le choix énonciatif rend compte de la valeur symbolique qui est conférée à l’odonyme. Il cesse d’être indifférent que la voie soit une rue ou une place.

Cette augmentation du nombre de “places” incite à examiner les adresses dans leur évolution diachronique et voir dans le détail ce qui s’est produit à cet égard à l’occasion des renominations. Les places des adresses sont-elles le fruit de nominations dans les nouvelles communes ou de renominations dans les anciennes ?

### **10.3. Analyse comparative chronologique des appellatifs de voie “place” et des occurrences de numéro un *ante* et *post bellum***

Nous avons considéré que l’ordre “normal” de l’évolution chronologique de l’adresse était que les adresses sans numéro s’en trouvent dotées d’une part, et que la numérotation puisse être modifiée d’autre part. Nous avons conservé dans ce tableau toutes les adresses qui dérogent à ce principe et qui avaient ou ont à présent un numéro 1. Nous faisons aussi apparaître les adresses des nouvelles communes.

De la liste complète du tableau n° 69 nous extrayons une partie pour conserver ici les communes dont l’adresse de la mairie a changé d’appellatif de voie ou de numéro 1.

Nous introduisons dans le tableau un repérage de la majorité ethnonationale de la commune pour chaque période considérée.

En gris apparaissent les nouvelles communes. Les zones vierges indiquent l’absence d’adresse pour la période considérée.

Nous rappelons que l’absence d’appellatif de voie vaut “*ulica*” / “*ul.*” (rue).





communes, trente-cinq n'avaient pas d'adresses *ante bellum*, soit elles n'existaient pas encore (c'est le cas des trente-trois nouvelles communes), soit elles n'avaient pas encore d'adresse (c'est le cas d'une ancienne commune).

Nous reportons synthétiquement dans le tableau suivant les éléments recueillis dans le tableau qui précède.

*Tableau 78 : Changements portés diachroniquement entre les corpus ante et post bellum : 1/ sur la numérotation 1, 2/ sur le changement d'appellatif de voie vers "Place".*

N°1									"Place"									N° 1, Place		
N°1 inchangé			Changement vers n°1			Passage de Ø à n°1			"Place" inchangé			Passage de "Rue" vers "Place"			Passage de Ø vers "place"			"Place" apparié à n°1		
2	0	2	2	0	1	6 dont 2	2	6 dont 1	0	1	5	5	2	2	2 dont 2	1 dont 1	2 dont 1 ou dont 2	5/7	2/4	4/9 dont 1
4			3			14 dont 3 communes n <sup>velles</sup>			6			9			5 dont 4 communes n <sup>velles</sup> / dont 5 communes sans appellatif antérieur			11/20 dont 1 commune n <sup>velle</sup>		
			17									14								
Statuquo			Changement pour n°1						Statuquo			Changement pour "place"								

Concernant la numérotation un, nous constatons que l'augmentation du nombre d'occurrences et de la part dans les adresses repose principalement sur les changements opérés dans des communes préexistantes et très majoritairement par des communes n'ayant pas de numéro associé à leur odonyme. Elles se dotent pour la première fois d'une adresse complète avec appellatif de voie et numéro.

Nous avons fait le constat matériel que certains numéros un ne correspondaient pas à une logique simple de correspondance numérique et géographiquement situationnelle dans la rue. Certains bâtiments de mairies numérotés un ne sont pas situés au début de la rue. Nous développerons cet aspect ultérieurement.

Pour l'appellatif de voie "place", on observe un mouvement plus contrasté. Numériquement, le nombre de requalifications de rues en places est plus important que la simple désignation de la voie en place en ne partant d'aucun appellatif de voie. Ces premières qualifications en "place" sont toutes exclusivement le fait de mairies qui n'avaient aucune adresse, soit parce qu'elles n'existaient pas (quatre) soit parce qu'elle existait, mais n'avait pas d'adresse (une).

Ce constat contrasté ne devrait toutefois pas laisser penser que ces deux éléments (numéro un et "place") qui composent l'adresse sont sans lien. Comme le montre la dernière rubrique

du tableau, ces éléments montrent une propension à s'apparier. Dans onze occurrences sur les vingt, c'est à dire la moitié des cas, ce qui dénote une surreprésentation de cette combinaison compte tenu des possibilités pratiques et mathématiques, "place" est associé au numéro un. D'un point de vue énonciatif, ceci semble correspondre à une sorte d'harmonie symbolique. Il y aurait ainsi une congruence de visée de prestige entre la primauté du numéro un et l'appellatif de place et sa grandeur. Les attributs du prestige<sup>433</sup> éligibles à l'adresse sont tous convoqués dans le discours.

Parmi les changements d'appellatifs de voie, nous pouvons également noter la requalification de la *Rue* Naste Nakića de Brčko en *Boulevard* de la Paix et de la *Rue* de la 6<sup>e</sup> Brigade Proletaire de Sarajevo Novi Grad en *Boulevard* Meša Selimović. Outre qu'il s'agit d'un emprunt au français, *Bulevar* est un appellatif de voie rare en Bosnie-Herzégovine qui tend à renforcer l'importance de la voie.

Enfin, nous observons qu'un mouvement inverse à la tendance décrite s'est produit en quelques endroits :

- la "place" de l'adresse de la mairie de Tuzla est déclassée en rue et de surcroît perd son numéro un. Ceci n'est en fait non pas l'effet d'une véritable renomination, mais d'un déménagement du siège de la mairie, qui ne s'est par ailleurs pas accompagné d'une renomination des rues de départ et d'arrivée. Les deux odonymes (*Trg oslobođenja* / place de la libération et *ulica ZAVNOBIH* / rue du Conseil anti-fasciste de libération nationale de Bosnie-Herzégovine) hérités de la Seconde Guerre mondiale sont restés les mêmes. Quelle que soit la raison du changement de l'adresse, d'un point de vue énonciatif, *in fine*, l'adresse de la mairie perd ses attributs de prestige.
- à l'occasion de la renomination des voies, les mairies de Kneževo et Livno perdent leur numéro un. Ceci ne s'accompagne pas d'une renumérotation moins avantageuse, mais par la disparition du numéro dans les deux cas.

#### **10.4. Ventilation du corpus odonymique en trois sous-corpus ethnonationaux et diversité odonymique *ante bellum***

La liste ci-dessous est celle de toutes les communes de Bosnie-Herzégovine, repérées ethnonationalement, par ordre alphabétique des odonymes (au nom *actuel* des communes), avec le décompte des différents odonymes.

---

<sup>433</sup> Prestige, du latin *praestigium* « artifice, illusion ». <https://www.cnrtl.fr/etymologie/prestige>, consulté le 12 décembre 2021.







La Bosnie-Herzégovine *ante bellum* dans son ensemble compte ainsi soixante-huit toponymes différents pour cent-huit communes. L'indice de diversité toponymique s'établit à 63 %.

Cette étape du classement permet également d'ores et déjà de constater qu'un certain nombre d'odonymes (huit sur cent-huit communes) sont partagés transnationalement :

29. novembra : fête nationale yougoslave

6. Proleterske brigade : unité militaire

Bratsva i Jedinstva : Fraternité Unité, slogan communiste yougoslave

Dukice Grahovca : partisan, héros national

JNA : Armée Populaire Yougoslave

Maršala Tita : Maréchal Tito

Oslobođenja : libération

Stjepan Radić : homme politique

Excepté Stjepan Radić, toutes les références sont issues de la Seconde Guerre mondiale. Nous développons et analysons ces récurrences plus bas en 10.5.

Ce premier tri fait, nous pouvons ventiler les communes du tableau de manière à les grouper par majorité ethnationale et calculer un indice de diversité par majorité ethnationale :

Nous retirons du nouveau tableau Ugljevik qui n'a pas d'odonyme.

Nous faisons apparaître les données suivantes :

**Colonne 1** : Majorité ethnationale ;

**Colonne 2** : Numéro d'ordre de comptage des toponymes, par majorité ethnationale ;

**Colonne 4** : Numéro d'ordre de comptage des différents toponymes ;

**Colonne 6** : Nombre d'occurrences de l'odonyme si supérieur à un ;

**Colonne 7** : Hors l'odonyme Maréchal Tito, numéro d'ordre de comptage de l'odonyme, par majorité ethnationale ;

**Colonne 8** : Hors l'odonyme Maréchal Tito, numéro d'ordre de comptage des différents toponymes, par majorité ethnationale.

Pour des calculs à venir, nous notons que la liste du tableau n° 80 ci-dessous comporte cinquante-et-une communes dont la majorité ethnationale est bosniaque, vingt dont la







De manière à comparer avec la liste *post bellum*, nous utilisons les mêmes outils descriptifs.

L'indice de diversité odonymique du tableau n° 75 qui présente soixante-huit référents pour cent-huit adresses, est de soixante-trois pour toute la Bosnie-Herzégovine, sans distinction de majorité ethnationale. Le tableau n° 76 ci-dessus, avec sa ventilation par majorité ethnationale fait apparaître des disparités entre les trois listes : trente-sept odonymes différents pour cinquante-et-une communes à majorité ethnationale bosniaque, soit un indice de diversité odonymique de 72,6 %, dix-huit pour vingt communes à majorité ethnationale croate, soit un indice de 90 % et enfin vingt-quatre odonymes différents pour trente-sept communes à majorité ethnationale serbe, soit un indice de 64,9 %.

Nous constatons ainsi une disparité majeure entre les différentes majorités ethnationales *ante bellum* avec l'indice 90 pour les communes à majorité croate par opposition à l'indice 72,6 et 64,2 pour les deux autres. Cela peut être lié à la récurrence chez les deux autres de l'odonyme *Maréchal Tito*, qui, comme nous le détaillons dans le paragraphe suivant, est très abondant dans les communes à majorité ethnationale bosniaque et serbe.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous retirons du calcul par majorité ethnationale toutes les communes avec l'odonyme *Maréchal Tito* et obtenons les résultats suivants : 36 odonymes différents pour trente-huit communes à majorité ethnationale bosniaque, soit un indice de diversité odonymique de 94,7 %, dix-huit pour dix-huit communes à majorité ethnationale croate, soit un indice de 100 % et enfin vingt-trois odonymes différents pour vingt-six communes à majorité ethnationale serbe, soit un indice de 88,6%.

Par ailleurs, nous pouvons rappeler les indices de diversité odonymique calculés sur le corpus *post bellum* dans le tableau suivant :

*Tableau 81 : Indices de diversité odonymique ante et post bellum, et isolement de l'odonyme récurrent Maréchal Tito.*

Périodes	Territoires	Indices	Indice hors odonyme <i>Maréchal Tito</i>
<i>Ante bellum</i>	BiH entière	63	
	Comm. à maj. bosniaque	72,6	94,7
	Comm. à maj. croate	90	100
	Comm. à maj. serbe	64,9	88,6
<i>Post bellum</i>	Comm. à maj. bosniaque	86,5	
	Comm. à maj. croate	77,3	
	Comm. à maj. serbe	68,4	

Nous constatons ainsi une disparité diachronique non négligeable entre la situation des deux corpus, avant et après la guerre de 1992-1995, d'une part et une homogénéité du corpus plus marquée avant la guerre en général et après la guerre dans les communes à majorité ethnationale serbe, d'autre part. Quelle que soit la période et le mode de calcul, le discours odonymique s'y trouve plus resserré sur un nombre plus limité de références.

Nous constatons également l'impact sur la diversité odonymique de l'odonyme Maréchal Tito. Hors cet odonyme, l'indice est relativement élevé, le discours est très varié et se fonde sur des dynamiques discursives qui semblent locales, autonomes les unes des autres. Cette dynamique discursive locale est particulièrement saillante dans les communes à majorité ethnationale croate avant la guerre de 1992-1995. Dans les communes à majorité ethnationale serbe, avec constance diachronique, l'indice est toujours le plus faible. Le discours y semble avoir davantage tendance aux trajectoires groupales, de connivence, davantage dialogiques.

#### **10.5. Récurrences odonymiques, analyse du corpus *ante bellum* et analyse chronologique**

Les odonymes qui se répètent sont les suivants : par ordre alphabétique des odonymes, classés par majorité ethnationale :



Laktaši	Maršala Tita 44 <sup>1</sup>				
Prnjavor	Maršala Tita 9 <sup>1</sup>				
Srbac	Maršala Tita 7 (Trg) <sup>1</sup>				
Lopare	Titova <sup>6</sup>				
Samac	Titova <sup>6</sup>				
Prijedor	oslobođenja 1 (Trg) <sup>1 2 3 4</sup>	2/4	2/51 soit 3,92 %	4/108	3,70 %
Tuzla	oslobođenja 1 (Trg) <sup>2 3</sup>				
Orašje	Oslobođenja 45 <sup>6</sup>	1/4	1/20 soit 5 %	2/108	1,85 %
Bijeljina	oslobođenja (Trg) <sup>2 3</sup>	1/4	1/37 soit 2,70 %		
Rudo	Prve Proleterске <sup>6</sup>	2/2	2/37 soit 5,41 %	2/108	1,85 %
Teslić	Prve Proleterске brigade <sup>6</sup>				
Zenica	Stjepana Radića 10 <sup>2/ 20 4 5</sup>	1/2	1/51 soit 1,96 %	2/108	1,85 %
Žepče	Stjepana Radića 2 <sup>6</sup>	1/2	1/20 soit 5 %		

L'observation des données dégagées dans le sous-corpus des odonymes répétées à plusieurs reprises ne permet pas de faire le constat de tendance particulière qui serait généralisable. Aucune tendance ethnonationale n'émerge. Il n'y a pas de monopole nominatif ethnonational. Excepté les deux rues qui honorent le héros national Dukica Grahovac dans les deux communes proches d'Herzégovine méridionale dont il est originaire et où il est mort, toutes les autres rues/places avec les mêmes odonymes sont réparties sur deux voire les trois majorités ethnonationales. Ce critère ethnonational ne semble pas avoir de grande pertinence dans le cadre *ante bellum*.

Toutefois, des éléments saillants se dégagent sur l'odonyme "Maréchal Tito" : autant il est également réparti sur les communes à majorité ethnonationale bosniaques et serbes, autant il apparaît *a contrario* comme rare dans les communes à majorité ethnonationale croate, comme cela apparaissait en creux dans le paragraphe précédent. En effet, alors que sur toute la Bosnie-Herzégovine d'avant la guerre de 1992-1995, strictement un quart (25 %) des communes avait une rue du Maréchal Tito pour nom de la rue de la mairie, cette proportion s'élève uniquement à 15 % de toutes les communes à majorité ethnonationale croate. Ceci contraste fortement avec la situation observée dans les communes des deux autres majorités ethnonationales (25,49 % pour les communes à majorité bosniaque, soit exactement un quart et 29,73 % pour les communes à majorité serbe, soit presque un tiers). Ce constat laisse penser que malgré le large élan national issu du mouvement partisan de libération nationale yougoslave, des nuances ethnonationales se lisent néanmoins dans le texte qui se dégage du corpus odonymique. Le guide politique et militaire "Maréchal Tito"

reçoit peu d'honneurs ononymiques dans les communes à majorité croate.

Il conviendra de voir si cette tendance qui tourne le dos aux héros de la guerre de 1939-1945 et au parti communiste se confirme dans les autres communes à majorité ethnographique croate avant la guerre de 1992-1995.

L'analyse de la répartition géographique des voies Maréchal Tito (cf. carte n° 3 et tableau n° 83) montre deux types principaux de circonstances géographiques : isolats et chaînes de communes contiguës.

*Carte 3 : Répartition géographique des rues/places Maréchal Tito avant la guerre de 1992-1995.*

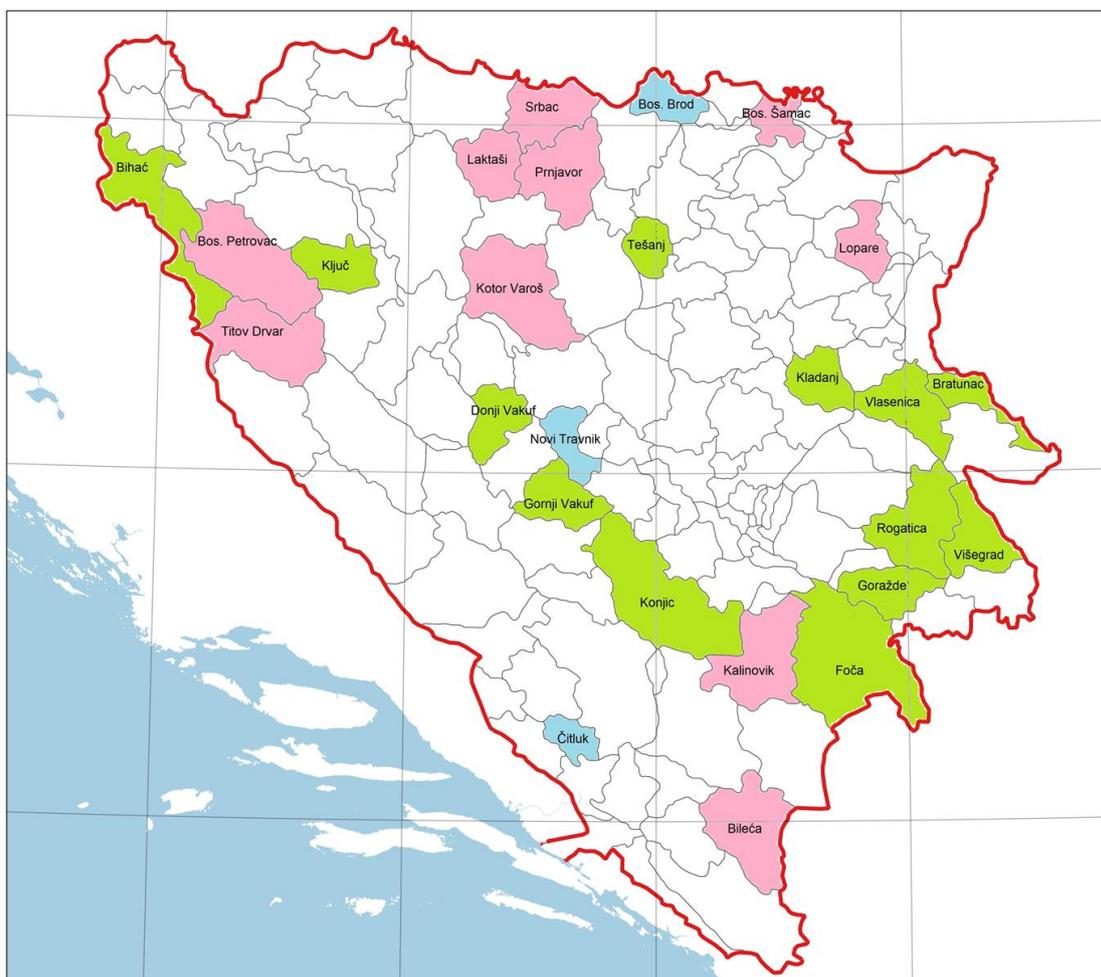


Tableau 83 : Types de circonstances géographiques des voies Maréchal Tito.

Types de circonstances		Nbre	Total	%	Total
Isolats		7	7	26	27
Chaines	de 2	1	20	74	
	de 3	1			
	de 4	1			
	de 11	1			

Il semble bien ici se dégager une dynamique discursive, un dialogisme intercommunal, une harmonie qui dépasse le cadre étroit de la commune souveraine en sa décision nominative et suit davantage des logiques de contact, de diffusion du discours. La carte 3 ne semble pas révéler de logique ethnonationale particulière. Les isolats sont de majorités ethnonationales diverses et les chaînes sont transnationales pour les deux principales

Les autres odonymes récurrents sont tous des isolats géographiques, sauf Stjepan Radić dans les deux communes voisines de Bosnie centrale de Zenica et Žepče. La logique nominative peut apparaître ethnonationale pour le cas de Žepče, la commune étant majoritairement croate, la logique doit être différente pour Zenica dont la part croate était seulement d'un quart au recensement de 1971 puis graduellement plus faible ensuite. Il peut s'agir là davantage d'un effet de contagion par proximité, de dialogisme intercommunal, mais au-delà d'une alliance discursive ceci peut constituer un acte de discours de nature politique d'affirmation non ethnonationaliste.

Par ailleurs, bien que les deux proches communes d'Herzégovine méridionale de Ljubinje et Nevesinje ne soient pas rigoureusement adjacentes, il nous semble pertinent de souligner la logique humaine qui entoure l'odonyme et la figure locale de Dukica Grahovac qu'elles partagent.

Quoi qu'il en soit, s'agissant de la diversité des odonymes, le corpus *ante bellum* apparaît bien comme moins diversifié. Il a le plus faible indice de diversité (63,2) d'une part, et il présente le taux le plus élevé de l'odonyme le plus récurrent, d'autre part, ce que nous pouvons mettre en évidence succinctement dans le tableau suivant :

Tableau 84 : Odonymes les plus récurrents ante et post bellum.

	Odonyme	Nbre d'occurrences	Taux
<i>Ante bellum</i>	Maršala Tita / Titova	27/108	25,00 %
<i>Post bellum</i>	Alije Izetbegovića	6/52	11,5 %
	Kralja Tomislava	4/22	18,5 %
	Svetog Save / Svetosavska	8/57	14,0 %

Outre la part remarquablement importante *ante bellum* de l'odonyme Maréchal Tito parmi les odonymes récurrents, nous pouvons noter que quelle que soit la majorité ethnographique des communes, tous les odonymes sauf un (qui apparaît deux fois, Stjepan Radić) sont liés à la Seconde Guerre mondiale et au mouvement de libération nationale communiste, soit quarante-six sur les quarante-huit odonymes récurrents. Une étroitesse particulière du spectre référentiel semble apparaître.

La part de l'odonyme Maréchal Tito n'a pas été égalée. Même si elle est certes inférieure à celle à laquelle tous mes interlocuteurs bosniens s'attendaient, elle demeure tout de même inégalée dans le corpus *post bellum*.

## 10.6. Conclusion du chapitre

Pour la période *ante bellum*, un nombre important (60%) d'odonymes ne comporte pas de numéro. Les numéros un et deux sont surreprésentés (chacun environ 8 % des occurrences).

L'évolution de la réglementation a tendu à faire baisser le nombre d'adresses sans numéro.

Seule la mairie d'une commune ne dispose pas d'adresse avec un odonyme. Toutes les mairies *ante bellum* sont installées dans des "villes", avec une tradition urbaine bien implantée, un mode de vie urbain. Aucun village n'a brutalement été promu chef-lieu de commune, siège de mairie.

La part des appellatifs de voie autres que "rue" est faible.

Le mouvement de (re)nomination à la période post bellum voit un nombre plus important de requalification de "rues" en "places" que de simples désignations en "places" de lieux sans odonyme antérieurement.

Nous observons une harmonie symbolique entre le numéro un et l'appellatif de voie "place". La combinaison est surreprésentée dans les adresses avec l'appellatif "place".

La part importante (un quart) de voies portant le nom de Maréchal Tito *ante bellum* provoque un indice de diversité assez faible pour le corpus. Il est de 63 %. L'homogénéité du corpus est importante. Toutefois, hors des voies Maréchal Tito, la diversité *ante bellum* devient plus importante que pour la période *post bellum*. En effet, hors la référence odonymique au Maréchal Tito, l'indice de diversité se révèle particulièrement élevé, il est même plus élevé qu'aucun indice du corpus *post bellum*. Le plus bas indice *ante bellum* est ainsi de 88,6 % quand le plus élevé *post bellum* est de 86,5 %. Le Maréchal Tito se dégage ainsi comme la figure tutélaire de la Seconde Guerre mondiale qui cache une diversité qui apparaît comme exceptionnelle.

Le Maréchal Tito n'est pas la seule référence récurrente. Huit références, en lien avec la Seconde Guerre mondiale et le mouvement de libération nationale yougoslave des partisans, se dégagent et sont partagées transnationalement. Aucune tendance ethnonationalement particulière ne se dessine parmi les récurrences.

Toutefois, l'effet du prisme ethnonational n'est pas totalement nul. Nous discernons une nuance ethnonationalement répartie dans la part plus faible des odonymes Maréchal Tito dans les communes du sous-corpus croate *ante bellum*.

De la répartition géographique des odonymes Maréchal Tito semble se dégager un phénomène de dialogisme. Seul un quart d'entre elles sont des communes isolées. 75 % sont dans des groupes plus ou moins importants, indiquant une dynamique discursive commune, par ailleurs *transnationale*.



# CHAPITRE 11. Analyse chronoréférentielle du corpus antérieur à la guerre de 1992-1995

Procédant selon la même démarche que pour le corpus postérieur à la guerre de 1992-1995, avant d'examiner chaque référence, nous allons commencer par examiner un autre paramètre de la diversité des références odonymiques, à savoir la part chronoréférentielle des odonymes *ante bellum*.

## 11.1. Analyse chronoréférentielle du corpus bosnien *ante bellum*

Nous commençons par prendre la liste entière de toute la Bosnie-Herzégovine d'avant la guerre de 1992-1995 telle qu'elle apparaît dans le tableau n° 69. Nous en retirons la commune d'Ugljevik qui n'a pas d'odonyme. Nous retirons également les communes qui ont pour odonymes des notions référentielles géographiques, toponymiques, auxquelles il n'est pas possible d'attribuer de date, à savoir les communes d'Ilidža (Hrasniška), Jablanica (Doljanska), Kakanj (Zgoščanska), Pale (Romanijska), Sanski Most (Banjalučka), Sokolac (Glasinačka), Travnik (Konatur), Visoko (Jalija), et Živinice (Majevička). Dans ces conditions, la liste comprend à présent 99 communes.

Le tableau suivant fait apparaître en colonne 1 la majorité ethnonationale d'un numéro (1 : bosniaque ; 2 : croate ; 3 : serbe) et en colonne 2 un numéro d'ordre pour le comptage des communes.















Tableau 87 : Éléments chiffrés chronoréférentiels généraux recueillis sur le corpus ante bellum pour toute la Bosnie-Herzégovine.

Année la plus ancienne		1538
Empan chronoréférentiel	1951-1538	413 ans
Nombre et proportion d'anthroponymes		65/99 soit 65,7 %
Nombre et proportion des autres référents datés		34/99 soit 34,3 %
Moyenne des dates des anthroponymes		1890,6
Médiane des dates des anthroponymes		<b>1892</b>
Moyenne des dates des autres référents		1933,2
Médiane des dates des autres référents		<b>1943</b>
Moyenne de tous les référents datés		1905,2
Médiane de tous les référents datés		<b>1912</b>

Nous étudierons ces éléments après avoir tenté d'observer si un prisme ethnonational est pertinent concernant ce corpus *ante bellum*.

## 11.2. Analyse chronoréférentielle par sous-corpus ethnonational

Nous procédons à présent aux mêmes opérations, mais en distinguant par majorité ethnonationale en reprenant le tableau n° 86 et en regroupant les communes par majorité ethnonationale.







Tableau 89 : Éléments chiffrés chronoréférentiels généraux des communes à majorité ethnationale bosniaque ante bellum.

Année la plus ancienne		1802
Empan chronoréférentiel	1951-1802	149 ans
Nombre et proportion d'anthroponymes		30/42 soit 71,4 %
Nombre et proportion des autres référents datés		12/42 soit 28,6 %
Moyenne des dates des anthroponymes		1891,6
Médiane des dates des anthroponymes		<b>1892</b>
Moyenne des dates des autres référents		1944,2
Médiane des dates des autres référents		<b>1943</b>
Moyenne de tous les référents datés		1906,6
Médiane de tous les référents datés		<b>1905,5</b>

Tableau 90 : Éléments chiffrés chronoréférentiels généraux des communes à majorité ethnationale croate ante bellum.

Année la plus ancienne		1600
Empan chronoréférentiel	1951-1600	351 ans
Nombre et proportion d'anthroponymes		10/21 soit 47,6 %
Nombre et proportion des autres référents datés		11/21 soit 52,4 %
Moyenne des dates des anthroponymes		1898,9
Médiane des dates des anthroponymes		<b>1895,5</b>
Moyenne des dates des autres référents		1913
Médiane des dates des autres référents		<b>1943</b>
Moyenne de tous les référents datés		1906,3
Médiane de tous les référents datés		<b>1920</b>

Tableau 91 : Éléments chiffrés chronoréférentiels généraux des communes à majorité ethnationale serbe ante bellum.

Année la plus ancienne		1538
Empan chronoréférentiel	1951-1538	413 ans
Nombre et proportion d'anthroponymes		25/36 soit 69,4 %
Nombre et proportion des autres référents datés		11/36 soit 30,6 %
Moyenne des dates des anthroponymes		1886
Médiane des dates des anthroponymes		<b>1892</b>
Moyenne des dates des autres référents		1941,5
Médiane des dates des autres référents		<b>1942</b>
Moyenne de tous les référents datés		1903
Médiane de tous les référents datés		<b>1913</b>

De l'observation des éléments chiffrés des quatre tableaux (n<sup>os</sup> 87 et 89 à 91) qui précèdent se dégagent d'importants traits communs entre les différents sous-corpus ethnonationaux, mais également quelques distinctions notoires.

Ainsi, nous constatons une constante quant aux "médianes des dates des autres référents" : 1942 ou 1943. En ses évènements, unités combattantes et autres références, la Seconde Guerre mondiale apparaît bien comme un élément fondateur des nominations odonymiques. Les "médianes des dates des anthroponymes" sont également très proches: 1892,1895,5. Elles s'étalent sur trois ans et demi. Nous rappelons que Jozip Broz Tito est né en 1892 et constitue une bonne part dans ces calculs.

*A contrario*, nous notons que l'année de la référence la plus ancienne est particulièrement moins ancienne dans le sous-corpus bosniaque (1802) que dans les deux autres (1600 et 1538). L'empan chronoréférentiel du sous-corpus bosniaque (149 ans) est ainsi nettement réduit par rapport aux deux autres aussi (351 et 413 ans). Nous distinguons dans ce trait saillant une caractéristique observée sur le corpus bosniaque *post bellum*. Le tableau n° 103 en 13.1. nous aidera en ces comparaisons entre les corpus antérieur et postérieur à la guerre de 1992-1995.

Un autre trait saillant est la part relative plus faible des anthroponymes dans le corpus croate (47,6%) qui se distingue des deux autres, dans lesquels la part des anthroponymes est proche et nettement plus élevée (71,4 % et 69, 4%). Il ne semble pas qu'il soit pertinent de tirer des conclusions définitives concernant un biais ethnonational à partir de ces derniers chiffres.

### **11.3. Conclusion du chapitre**

Pour toute la Bosnie-Herzégovine et pour les trois sous-corpus, le centre de gravité chronoréférentiel est la Seconde Guerre mondiale.

Le sous-corpus bosniaque se distingue par une date la plus ancienne notoirement plus récente que celles des deux autres sous-corpus.

Ces éléments préliminaires de mesure posés, nous procédons à l'analyse référentielle du corpus odonymique antérieur à la guerre de 1992-1995.

## CHAPITRE 12. Analyse référentielle des odonymes antérieurs à la guerre de 1992-1995

### 12.1 Listes et modification de la typologie retenue en vue de l'analyse du corpus *ante bellum*

Les éléments d'analyse antérieurs ont permis le constat général d'une grande unité du corpus. Sans que cela ne change notre démarche d'analyse, nous faisons pour ce corpus *ante bellum* le choix de ne pas constituer trois tableaux ethnonationaux distincts, mais celui de constituer un plus grand tableau subdivisé en trois sous-parties ethnonationales. Ceci répond à l'unicité du corpus que nous avons mentionnée et permet des calculs plus directs pour le niveau bosnien, qui, de fait, à l'époque *ante bellum* constituait un tout plus cohérent.

Pour cette nouvelle analyse référentielle, avec les odonymes antérieurs à la guerre de 1992-1995, nous utilisons les mêmes items référentiels que pour l'analyse précédente avec le corpus *post bellum* avec quelques rares modifications. Nous procédons à la réaffectation des colonnes qui ne pouvaient que concerner des époques postérieures au corpus examiné, à savoir les colonnes 24, 25 et 26 qui concernaient la guerre de 1992-1995. Nous avons également déplacé la colonne 27 "Unité combattante 2<sup>e</sup> Guerre mondiale" que nous plaçons en 25, juste après le nouvel item affecté à la colonne 24. Sur ces colonnes, nous avons choisi de développer, de préciser l'item de la colonne 23 "2<sup>e</sup> Guerre mondiale" qui apparaît déjà dans le tableau d'analyse référentielle du corpus *post bellum*. Il nous a paru important de pouvoir introduire quelques détails référentiels relatifs à la Seconde Guerre mondiale dont nous cernons déjà la place primordiale dans le corpus. Ainsi, les colonnes 24 à 27 reçoivent-elles respectivement les items référentiels "Combattant de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale", "Unité combattante de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale", "Membre du PCY" et "Héros National (de la Yougoslavie)<sup>445</sup>". De même, la colonne 29 ne porte plus l'item "Homme politique lié à la guerre de 1992-1995", mais l'item "Structure liée au PCY".

---

<sup>445</sup> Ordre du Héros National / Orden Narodnog Heroja, distinction honorifique militaire de la République Fédérative Socialiste de Yougoslavie instituée en 1943.



























selon la majorité ethnonationale, les totaux s'échelonnent de 19 à 22, la moyenne bosnienne est à 20.

Nous notons incidemment et de manière plus détaillée les traits communs suivants aux trois sous-corpus :

- Comme nous l'avons déjà observé dans le chapitre dévolu à l'analyse chronoréférentielle, de manière attendue, nous voyons ici les références au "Moyen Âge" et à "l'époque moderne" presque totalement évitées ;
- Évitement presque total des autoréférences ethnonationales (moyennant la nuance concernant le sous-corpus croate avec une proportion notablement moins marginale que celle des deux autres (14,3 contre 6 et 2,7%) ;
- Fait culturellement remarquable, évitement total ou presque total de toute référence historique antérieure à la Seconde Guerre mondiale ;
- Autre fait remarquable, évitement total de tout personnage lié à la noblesse, à la royauté ou à la direction de l'ordre social ancien. Il n'y a pas davantage d'ecclésiastiques ou de références religieuses d'une quelconque nature ;
- Évitement total ou faiblesse numérique de références dans le monde des lettres et des sciences. Un seul écrivain figure dans la liste (sous-corpus serbe, commune de Bosanski Novi/Novi Grad) ;
- Évitement total ou grande faiblesse numérique de références féminines. Il n'en existe que deux : Berta Kučera à Jajce et Miss Irby à Sarajevo Centre.

Par contraste, nous notons que le sous-corpus bosniaque est un peu plus enraciné dans les lieux que les deux autres sous-corpus : l'indicialité est un peu supérieure (12 et non 4,8 et 0%), les références toponymiques sont proportionnellement plus nombreuses (14 et non 4,8 et 5,4%)

Poursuivant la trame d'analyse que nous avons suivie pour le corpus postérieur à la guerre de 1992-1995, nous considérons à présent *a contrario* les occurrences qui sont les plus fréquemment utilisées, fixant le seuil à 75 %. Nous remarquons que le commun aux trois listes est plus rare.













L'homogénéité plusieurs fois relevée concernant les communes d'un point de vue transnational est ici moins nette dans la ventilation sur ce critère.

*Tableau 102 : Ventilation des communes dérogeant au discours général et évitant les références à la guerre et au mouvement ouvrier.*

Corpus	Sous-corpus	Nombre d'occurrences	%
	Com. maj. ethnonat <sup>ale</sup> bos.	12/50	24,0
	Com. maj. ethnonat <sup>ale</sup> cro.	2/21	9,5
	Com. maj. ethnonat <sup>ale</sup> ser.	6/37	16,2
Tte la BiH ss dist. ethnonat <sup>ale</sup>		20/108	18,5

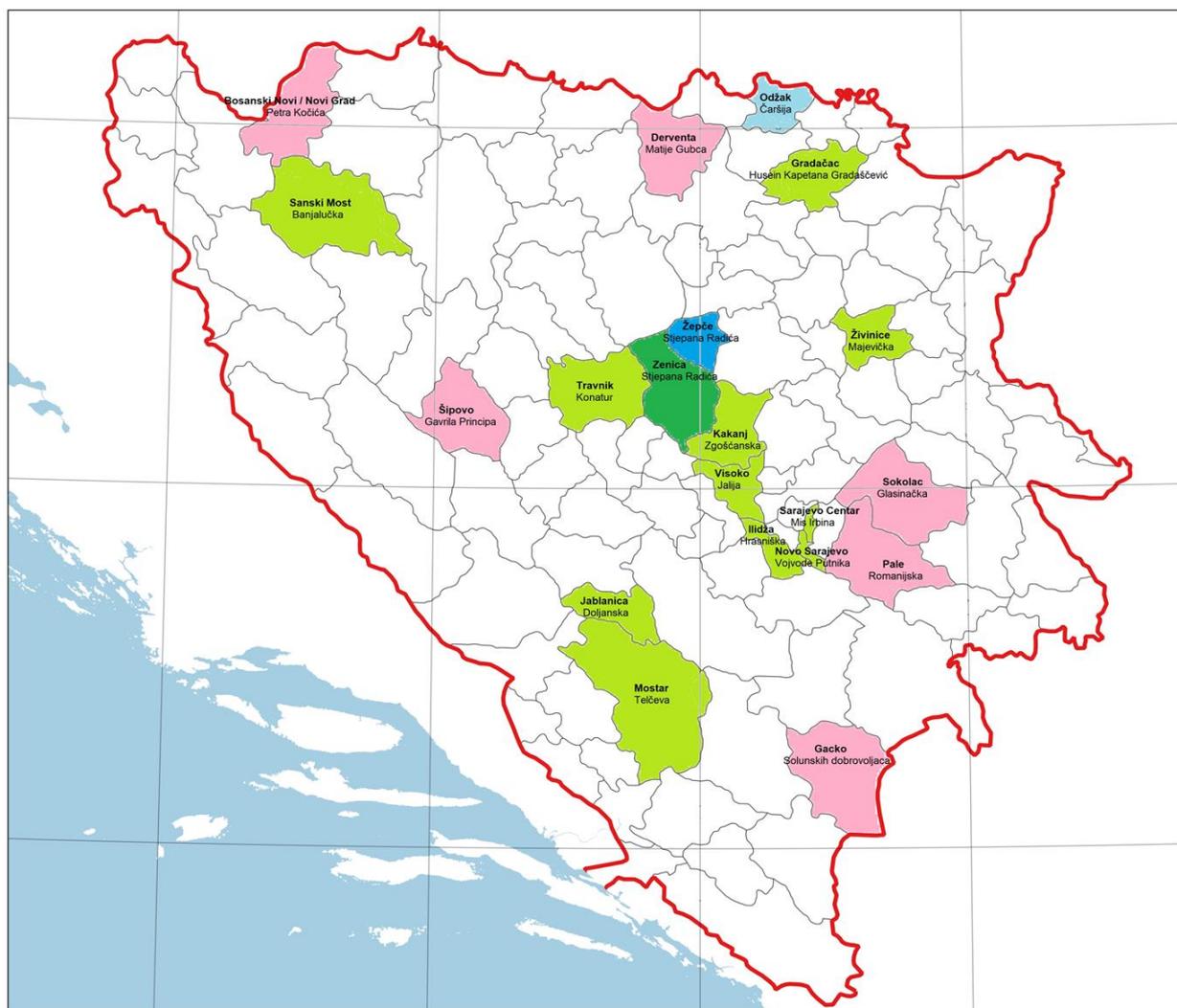
Du prisme ethnonational, aucune homogénéité ne semble se dégager. Les proportions sont toutes au moins distantes de la plus proche d'une valeur de 6 ou 7.

Il nous paraît néanmoins notoire que la proportion du sous-corpus bosniaque est plus de deux fois supérieure à celle du sous-corpus croate (24 comparé à 9,5 %, les deux valeurs extrêmes).

La répartition géographique de ces communes aux odonymes dérogatoires sur la carte 4 qui suit montre leur relative dispersion avec toutefois une remarquable chaîne de dix communes (la moitié des communes concernées) qui se jouxtent dans le centre du pays, depuis la Bosnie centrale jusqu'à Sarajevo et au-delà. Parmi ces dix, les deux communes contigües de Zenica et Žepče partagent le même odonyme (Stjepana Radića). Il est possible de voir dans ces deux faits l'opération d'un dialogisme. À nouveau, nous n'en tirons pas de conclusion particulière si ce n'est que cette chaîne suit la grande voie de communication structurante de la vallée de la Bosna dans laquelle les échanges sont faciles.

Nous faisons apparaître de couleur foncée les odonymes récurrents.

Carte 4 : Répartition géographique des communes dérogeant au mouvement général de nominations liées au PCY et au mouvement ouvrier, ante bellum.



#### 12.4. Conclusion du chapitre

Par item, l'homogénéité entre majorités ethn nationales est grande. Les rares et faibles exceptions se portent principalement sur le sous-corpus croate (moins d'anthroponymes, plus d'autoréférencement ethn national) tout en restant très proches de la moyenne bosnienne.

La non-indicialité est quasi totale et transnationale.

La diversité des catégories odonymiques validées est nettement plus importante dans le sous-corpus bosniaque que dans les deux autres où les évitements catégoriels sont plus nombreux.

D'une manière générale et nette, on observe un très grand resserrement du spectre référentiel autour de la Seconde Guerre mondiale et du PCY. Les références yougoslaves sont très majoritaires dans les trois sous-corpus.

Ce mouvement n'est toutefois pas total, un nombre non négligeable de communes ne l'a pas suivi.

Les références au Moyen Âge et à l'« époque moderne » sont rares ou absentes.

L'autoréférencement ethnonational est marginal (bien qu'un peu moins marginal dans le sous-corpus croate).

L'évitement des références à la noblesse, à la direction de l'ordre social ancien ou au clergé est total.

L'évitement des références aux lettres, aux sciences et aux femmes est presque total.

## CHAPITRE 13. Analyse chronologique des corpus odonymiques *ante* et *post bellum* et analyse du processus de renomination

### 13.1. Éléments d'analyse chronoréférentielle

De manière à affiner nos analyses quant à la pertinence des distinctions ethnonationales sur le corpus *ante bellum*, nous proposons de comparer les éléments chiffrés que nous avons recueillis sur le corpus *ante bellum* aux éléments recueillis préalablement sur le corpus *post bellum*.

Tableau 103 : Récapitulatif des données chronoréférentielles recueillies pour chacune des trois listes.

	<i>Ante bellum</i>				<i>Post bellum</i>		
	BiH	Bosniaques	Croates	Serbes	Bosniaques	Croates	Serbes
Année la plus ancienne	1538	1802	1600	1538	1180	≈890	1114
Empan chronoréférentiel	413	149	351	413	815	1105	881
Proportion d'anthroponymes	65,7 %	71,4 %	47,6 %	69,4 %	51,1 %	63,6 %	71,4 %
Propor° des autres référents datés	34,3 %	28,6 %	52,4 %	30,6 %	48,9 %	36,4 %	26,3 %
Moy. des dates des anthroponymes	1890,6	1891,6	1898,9	1886	1845,2	1553	1640,9
Me des dates des anthroponymes	<b>1892</b>	<b>1892</b>	<b>1895,5</b>	<b>1892</b>	<b>1904</b>	<b>1811,5</b>	<b>1844</b>
Moy. des dates des autres référents	1933,2	1944,2	1913	1941,5	1951,2	1915,9	1842,5
Me des dates des autres référents	<b>1943</b>	<b>1943</b>	<b>1943</b>	<b>1942</b>	<b>1992</b>	<b>1993,5</b>	<b>1970</b>
Moy. de tous les référents datés	1905,2	1906,6	1906,3	1903	1897	1685	1698,5
Me de tous les référents datés	<b>1912</b>	<b>1905,5</b>	<b>1920</b>	<b>1913</b>	<b>1943</b>	<b>1871</b>	<b>1851,5</b>

L'analyse comparative des éléments compilés dans le tableau n° 99 conduit aux constats suivants :

Le critère année la plus ancienne montre une nette fracture entre les deux grands corpus. Les dates après la guerre de 1992-1995 sont toutes, de manière à peu près homogène, bien plus anciennes que celles du corpus *ante bellum*. La date ancienne du corpus *ante bellum* n'est pas marquée ethnonationalement, elle ne constitue pas un marquage ethnonational, ne se fait pas discours ethnonational.

À cet égard, nous ne manquons pas de noter que la référence la plus ancienne pour les communes à majorité ethnonationale serbe n'est pas une référence serbe. Matija Gubec est un serf croate né à Hižakovec, commune de Donja Stubica à une quarantaine de kilomètres au nord de Zagreb. Il s'est illustré dans une révolte paysanne pour laquelle il a levé une troupe d'environ 6.000 paysans<sup>451</sup> en 1573. La révolte est matée. Matija Gubec est arrêté et exécuté. Matija Gubec, nous le voyons, n'est aucunement lié à l'histoire serbe *stricto sensu*. La ville bosnienne de Derventa est éloignée de Zagreb et de son massif montagneux d'au-delà duquel Matija Gubec est originaire. Il n'y a pas de lien entre les deux. Il s'agit ici plutôt d'une référence à un héros populaire qui mène une révolte liée à sa condition.

La référence la plus ancienne concernant les communes à majorité ethnonationale croate n'est également pas une référence croate. Nous soulignons que la date attribuée relève de notre estimation. Le terme de *Čaršija*, qui fait office d'odonyme, est en effet un emprunt entré dans la langue, issu du persan par le turc, désignant le centre-ville commercial, la place du marché<sup>452 453</sup>. Il ne s'agit pas d'un élément culturel croate. Il s'agit d'un nom qui fait office d'odonyme et qui fait écho à l'empire ottoman. D'autres désignations auraient été possibles, notamment *Trg* (place), qui ressortit du même procédé, appellatif de voie, nom, utilisé comme odonyme, comme la commune a renommé la place après la guerre de 1992-1995, dans une cohérence cette fois-ci bien ethnonationale.

La référence la plus ancienne des communes à majorité ethnonationale bosniaque est une personnalité locale. Husein Kapetan Gradašćević pour la ville de Gradačac.

---

<sup>451</sup> Hrvatski biografski leksikon, Leksikografski Zavod Miroslav Krleža, « GUBEC, Ambroz », <https://hbl.lzmk.hr/clanak.aspx?id=31>, consulté le 06.03.2022.

<sup>452</sup> Cf. Abdulah Škaljić, 1985, du turc *çarşı*, du persan *čarsū* (de *čār* « quatre » + *sū* « côté »).

<sup>453</sup> Cf. Vuk Stefanović Karadžić, *Српски рјечник [Srpski rječnik]*, (1<sup>ère</sup> édition 1818), réédition 1985, coédition Prosveta et Nolit, page 895, donne une traduction en allemand et en latin : « Чаршија [Čaršija] : ~~der~~ ~~Markt~~platz, forum. »

Husein Gradašćević n'est pas une référence univoque et pourrait au prix d'une petite contorsion chronologique être qualifié de référence non bosniaque, mais bosnienne. Husein Gradašćević a lui également mené une révolte, non pas paysanne, mais de la noblesse de l'empire ottoman en Bosnie contre l'empire ottoman, avec des visées d'indépendance. Ce soulèvement a également échoué et Gradašćević a été exilé de Bosnie en Autriche. Il n'a jamais pu revenir en Bosnie.

Le parallélisme avec les cas des deux autres dates n'est pas parfait d'un point de vue ethnonational, les Musulmans de Bosnie prennent ici un nom parmi leurs rangs, mais nous cernons tout de même l'aspect politique qui se dégage de cette révolte, l'autonomisation de la Bosnie, partie de la Turquie d'Europe, par rapport à la Porte. Toutefois, dans les suites de la guerre de 1992-1995, cet odonyme polyvalent est demeuré jusqu'aujourd'hui celui de la rue de la mairie de Gradačac.

Comme nous venons de le voir, ces trois odonymes et ces trois années les plus anciennes présentent une cohérence que l'on peut qualifier de non-ethnonationale. Elles s'opposent à celles du corpus *post bellum*, qui elles, sont toutes, plus ou moins nettement, des marqueurs discursifs ethnonationaux. Chacune des parties à la guerre cherche à établir l'ancienneté de sa présence et éprouve le besoin de fonder son existence sur un grand repère ancien. Pour les sous-corpus croate et serbe, il s'agit d'un souverain. Le roi Tomislav pour le sous-corpus croate (Čapljina) et Stefan Nemanja pour le sous-corpus serbe (Istočno Novo Sarajevo). Les territoires de chacun des deux souverains présentent l'avantage de recouvrir, chacun à son époque, une bonne partie de la Bosnie-Herzégovine, plutôt au nord pour Tomislav, plutôt au sud pour Stefan Nemanja, mais les parties moyennes ont tour à tour relevé de l'un et de l'autre.

Le discours odonymique est pour ces deux cas assez simplement un discours ethnonational de marquage territorial.

Le cas de la partie bosniaque pour laquelle la référence la plus ancienne est Bogumilska (Breza) est plus complexe. Il s'agit non pas d'un anthroponyme, mais d'un adjectif caractérisant ce qui est relatif à la religion bogomile. L'analyse que nous pouvons faire de cette référence n'est pas univoquement une allusion à la partie bosniaque de la population bosnienne. Il est un fait que la Bosnie abritait au Moyen Âge une église chrétienne dite « bogomile », considérée hérétique par les églises catholique et orthodoxe. La question de savoir ce que sont devenus les Bogomiles est

débatte. Certains avancent qu'ils se sont largement convertis à l'islam pour éviter les persécutions de la part des Chrétiens. Le bogomilisme et ses traces encore visibles sont aujourd'hui utilisés comme marqueurs culturels non-ethnonationaux proprement bosniens, notamment les célèbres *stećaks/stećci*<sup>454</sup> <sup>455</sup>, pierres tombales monumentales, parfois décorées de motifs gravés. Il est fait de ceux-ci des symboles qui transcendent les divisions ethnonationales bosniennes et constituent un fondement à la culture commune de Bosnie-Herzégovine, un passé à partager.

Nous distinguons ainsi trois archétypes discursifs dans ce corpus fourni par ces six dates les plus anciennes : 1/ l'absence de référence ethnonationale au profit d'un discours politique social universel qui transcende les divisions ethnonationales, 2/ référence résolument ethnonationale au profit d'un discours politique ethnonational clos, 3/ discours utilisant une référence fondée sur une « autochtonie » qui vise à transcender les divisions ethnonationales.

De manière tout à fait cohérente et parallèle à l'année la plus ancienne, nous constatons naturellement que les empan chronoréférentiels *ante bellum* sont bien plus petits que dans le corpus postérieur à la guerre de 1992-1995. Il est clair que le discours va puiser à une autre source. Les références, les grands ancêtres sont convoqués depuis une époque bien plus reculée. Il n'y a dans ce mouvement aucune distinction ethnonationale, il s'agit d'un mouvement général, à la nuance près que le sous-corpus bosniaque présente toujours l'empan le plus étroit (et la date la plus ancienne la moins éloignée des trois sous-corpus ethnonationaux).

De la même manière, il ne semble pas y avoir de biais ethnonational stable entre les deux corpus quant à la proportion d'anthroponymes. Cette proportion est globalement très stable. La moyenne des 3 proportions ethnonationales d'anthroponymes (bosniaque + croate + serbe) *ante bellum* est de 62,8 % ; elle est de 62 % pour le corpus postérieur à la guerre. Ce qui tranche dans cette stabilité générale réside dans les différences notables entre les différents sous-corpus ethnonationaux. Pour la période antérieure à la guerre de 1992-1995, nous observons ainsi une notable différence entre la proportion de 71 % pour les communes à majorité ethnonationale

---

<sup>454</sup> Pluriel de *stećak*.

<sup>455</sup> Mak DIZDAR, *Stećak, the Standing Stone of Medieval Bosnia*, Vrijeme, Zenica, 2018, 135 pages

bosniaque et 48 % pour les communes croates sans corrélation (les valeurs sont croisées) pour ces deux majorités ethnonationales avec la période *post bellum* (respectivement 51,2 % et 64 %). Il ne semble ainsi pas y avoir de phénomène ethnonational. Toutefois, nous distinguons une constante : la proportion d'anthroponymes dans les communes à majorité ethnonationale serbe varie certes un peu, mais reste supérieure à la moyenne dans les corpus *ante* et *post bellum*. Nous considérons que nous pouvons tenir ceci comme un trait discursif ethnonational spécifique.

Les différentes médianes offrent un point de vue direct sur l'homogénéité/inhomogénéité des discours avant et après la guerre de 1992-1995. Nous voyons sans peine que les médianes sont assez voire très proches dans le corpus *ante bellum* : pour les dates des anthroponymes, par majorité ethnonationale, 1891, 1895,5 et 1892 (l'écart maximum est de quatre ans et demi), pour les dates des autres référents *ante bellum* : 1942,5, 1943,1942 (l'écart maximum est d'un an), et si nous considérons tous les référents datés, les écarts des médianes sont un peu plus grands, mais encore assez peu distants : 1905,5, 1920 et 1913 (l'écart maximum est de quatorze ans et demi).

Nous lisons dans ces chiffres une homogénéité du discours référentiel qui ne varie pas selon les majorités ethnonationales.

Le tableau est bien différent quand nous nous attachons à l'observation des médianes calculées sur le corpus *post bellum*. Les médianes présentent des écarts bien moins resserrés : 1904, 1811,5 et 1844 pour les médianes des anthroponymes (l'écart maximum est de quatre-vingt-douze ans), 1992,1993,5 et 1970 pour les médianes des autres référents (l'écart maximum est de vingt-deux ans) et enfin 1943, 1871 et 1851,5 pour les médianes de tous les référents datés (l'écart maximum est de quatre-vingt-onze ans). Nous embrassons dans ces chiffres l'éclatement du discours et du corps social sur les lignes ethnonationales. La communauté sociale horizontale transnationale des repères discursifs a laissé la place à une verticalité de la communauté des repères qui ne vaudraient qu'ethnonationalement. Nous notons dans ce mouvement général toutefois une nuance d'importance. Alors que les sous-corpus croate et serbe *post bellum* présentent pour les anthroponymes et pour tous les référents datés des médianes plus anciennes par rapport au corpus *ante bellum* (1811 et 1844 au lieu de 1895,5 et 1892 d'une part et 1871 et 1851 au lieu de 1920 et 1913

d'autre part), les communes bosniaques, elles, sont dans un mouvement inverse 1904 et 1943 au lieu de 1892 et 1905,5). Leur discours se fonde sur davantage de contemporanéité. Ce constat souligne une opposition majeure qui se dégage. Cette distinction transnationale apparaît également à la lumière d'autres manipulations et angles d'observation discutés plus loin.

### **13.2 Analyse référentielle comparative diachronique**

Pour procéder à une analyse comparative plus complète des deux corpus, nous rassemblons préalablement les éléments que nous avons recueillis sous la forme du tableau n° 104 ci-dessous qui compare pour chaque corpus (antérieur ou postérieur à la guerre de 1992-1995) et pour chaque sous-corpus ethnonational, la proportion de chaque item dans son sous-corpus puis l'écart, positif ou négatif, qui se dégage diachroniquement entre les deux proportions observées. Pour une lecture plus confortable des écarts, il est possible de se reporter au tableau n° 105 qui le suit, qui présente isolément les écarts du tableau n° 104, et offre une vue directe sur l'ampleur de la labilité du contenu référentiel du discours odonymique bosnien.

Certaines cases sont vides pour les items qui ne concernent qu'un seul corpus, une seule période et pour lesquels aucun écart n'est à constater. L'autoréférencement apparaît de couleur foncée dans les deux tableaux.





géographique présentée sur la carte 5 qui suit ne révèle aucun dialogisme particulier, si ce n'est que la moitié des communes concernées a au moins une commune qui la jouxte dans la même situation et que la vallée de la rivière Bosna reçoit une chaîne de trois de ces cinq communes. Les deux autres, Pale et Sokolac se jouxtent et partagent des points communs dont le même type d'habitat rural dispersé de moyenne montagne. De ces dix odonymes seuls trois demeurent après la guerre de 1992-1995, à Travnik (Konatur), Sokolac (Glasinačka) et Pale (Romanijska). Concernant le cas de la commune d'Odžak, nous rappelons la renomination de l'odonyme (*Čaršija*, qui, outre sa qualité d'odonyme ici, est aussi un nom commun) en un synonyme (*Trg*), nom commun aussi, mais non issu du turc. Il appartient au fond lexical slave<sup>456</sup>. Alors que la référence toponymique peut constituer un moyen de contournement de la question ethnolinguistique, nous voyons qu'elle est ici rattrapée par cette dernière. Le cas d'Odžak relève de l'expurgation de ce qui est perçu linguistiquement comme extranational, allochtone. C'est une sorte d'épuration toponymique et linguistique. Toute la charge épurative de *Trg* ne vaut ici qu'en tant qu'elle procède de *čaršija*, elle réside dans l'acte renominatif même. Dans d'autres circonstances, *Trg* aurait pu n'être qu'une alternative paradigmatique parmi d'autres, même si ces dernières auraient toutes été marquées par leur étymologie, leur origine linguistique et culturelle. Ici, avec la commune d'Odžak, c'est toute l'ampleur discursive de l'acte renominatif qui est donnée à voir. La simple substitution d'un nom commun par un synonyme est ainsi beaucoup plus qu'une simple substitution, fût-ce par un synonyme.

Pour la période postérieure à la guerre de 1992-1995, il convient de distinguer les références toponymiques qui sont utilisées pour la nomination d'une voie des références toponymiques utilisées dans une adresse de mairie qui sont le nom d'un lieu-dit, d'un groupe de maisons, perçu comme trop rural pour avoir fait l'objet de nominations de voies. La carte 6 qui suit montre la répartition de ces communes, en distinguant en foncé les communes dans lesquelles l'adresse de la mairie comporte une référence toponymique dans le nom d'une voie tandis qu'en clair apparaissent les adresses reposant sur un nom de lieu-dit, de groupe plus ou moins important de maisons, dans un habitat rural. Il n'y a pas eu de nomination de voie dans ces cas-là. Il ne semble pas se dégager de la répartition géographique un dialogisme très distinct

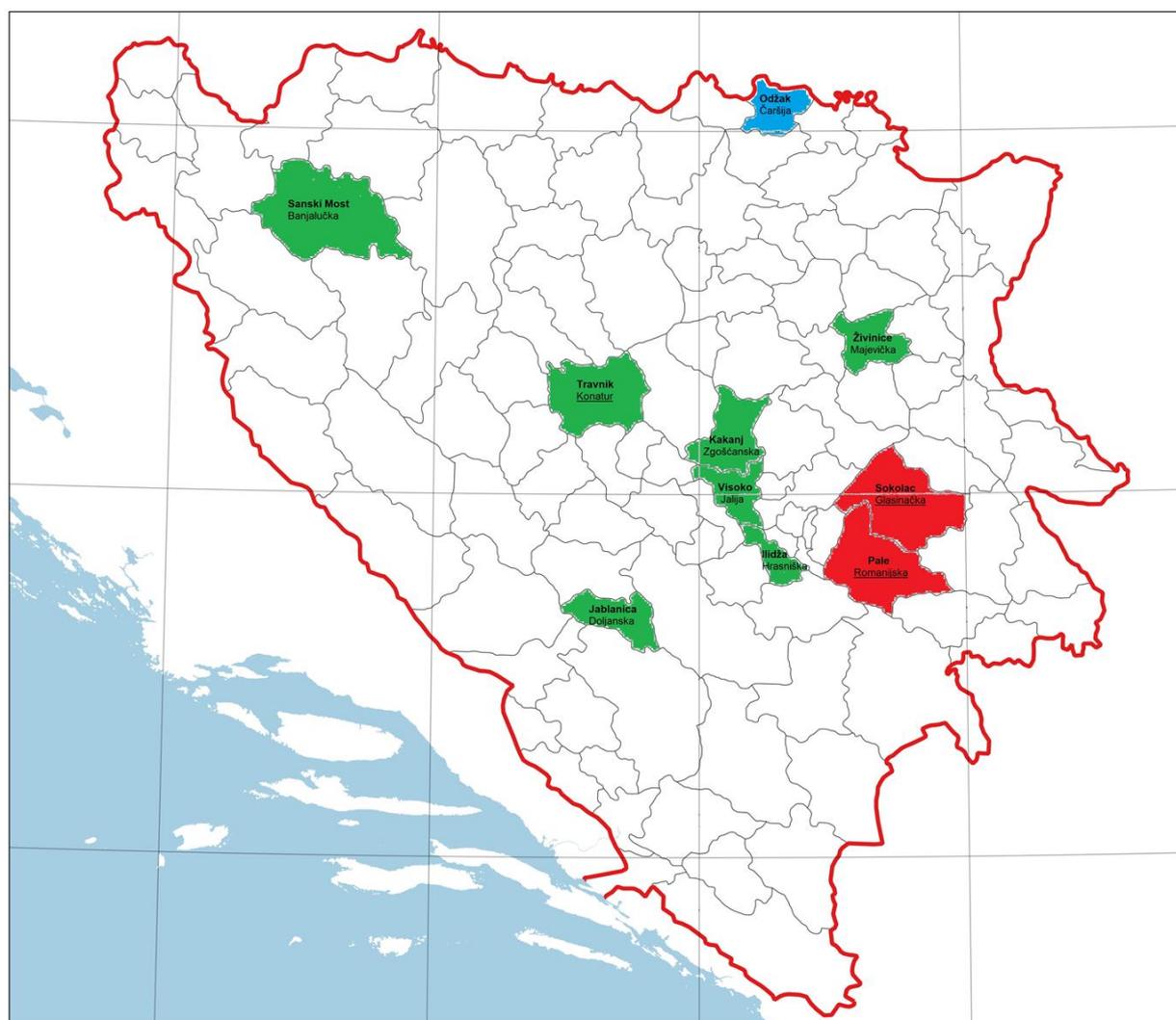
---

<sup>456</sup> Cf. vieux-slave \**trgъ*. Il est possible d'étendre au fond baltoslave voire paléobalkanique (Cf. BORYŚ Wiesław (2005 : 627), entrée « targ »).

non plus. Cependant, dans cinq communes sur les dix (50%) avec un véritable odonyme ayant fait l'objet d'une nomination, la commune n'est pas isolée dans ce cas, mais se trouve avoir une commune voisine dans le même cas. Les villages communes qui ne disposent pas d'odonyme pour leur mairie sont eux aussi dispersés. Malgré l'absence de motivation indicielle pour ces microsociétés de nommer les quelques voies qui composent le bourg principal, un mouvement se dessine dans cette direction. Oštra Luka l'avait fait quelque temps avant notre passage en aout 2021, Dobretići avait déjà posé ses plaques odonymiques sur des poteaux, mais rien acté encore pour l'adresse de la mairie. Avec le temps, les autres suivront probablement cette voie aussi...

Carte 5 : Répartition géographique des communes dont l'adresse comporte une référence toponymique, ante bellum.

Souligné : Odonymes qui sont demeurés inchangés après la guerre de 1992-1995.

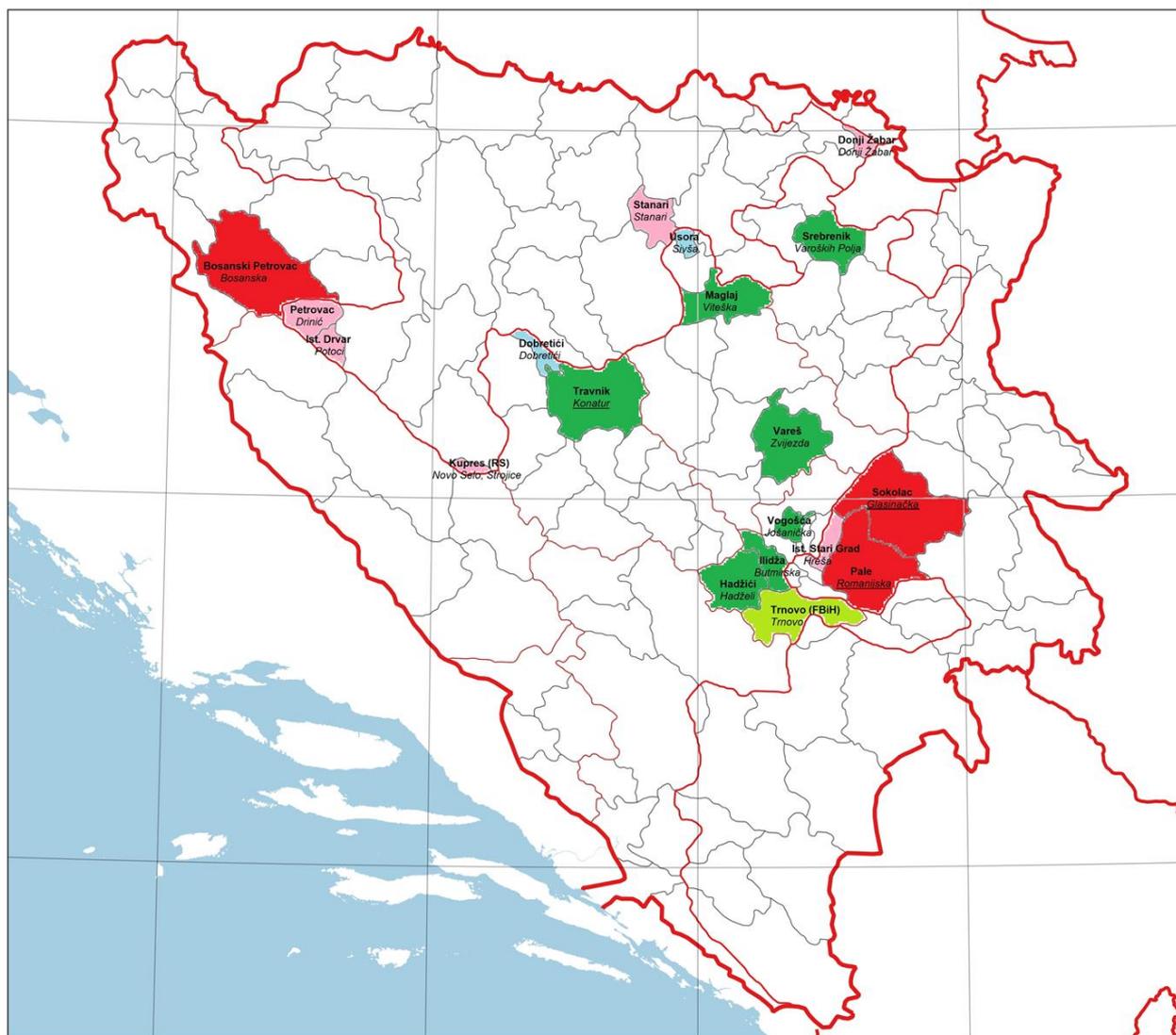


Carte 6 : Répartition géographique des communes dont l'adresse comporte une référence toponymique, post bellum.

En foncé : Communes disposant d'une voie ayant fait l'objet d'une nomination.

En clair : Adresses reposant sur le nom traditionnel d'un lieu-dit, d'un village.

Souligné : Odonymes qui n'ont pas été renommés après la guerre de 1992-1995.



**Colonne 7 :** Pour cet item concernant les références toponymiques extrabosniennes également, qui était à zéro dans tous les sous-corpus *ante bellum*, toutes les données présentent une augmentation dans le corpus *post bellum* même si elles demeurent très rares : une référence dans le sous-corpus croate, avec Kupres – FBiH (Vukovarska, en référence à la ville de Croatie assiégée et en partie détruite pendant la guerre en Croatie, en 1991), une référence dans le sous-corpus serbe, avec Doboj (Hilandarska, en référence au site monacal épicentre de l'Église orthodoxe serbe, sur le Mont Athos, en Grèce). Les références odonymiques extrabosniennes sont des éléments de discours ethnonationaux autoréférenciants. Il s'agit de deux communes qui se sont trouvées amputées d'une partie de leur superficie et de leur population, chacune se recentrant sur sa majorité ethnonationale relative pour lui donner un caractère absolu, dont la référence odonymique rend compte, exprime et porte à l'acmé.

Cette commune de Kupres – FBiH perd quatre villages (devenus commune de Kupres – RS) dont trois de population exclusivement serbe (le quatrième était et est inhabité) aux recensements de 1991 et 2013. Le nombre d'habitants de ces quatre villages est en nette baisse entre les deux recensements. Elle perd 482 habitants, passant de 782 à 300.

Dans la partie Kupres – FBiH, la population serbe passe de 4.091 (46,3%) à 318 (6,3%) tandis que la population croate de 3.812 (43,1%) à 4.474 (88,5%). La population totale de Kupres – FBiH baisse également notablement passant de 8.836 à 5.057, dont 573 habitants (statistiquement bosniaques et serbes<sup>457</sup>).

La commune de Doboj *ante bellum* s'est, elle, trouvée séparée en trois morceaux, un gros, la commune actuelle de Doboj, qui perd 23.772 habitants passant de 95.213 à 71.441, voyant sa population bosniaque et croate décroître (-13.881 et 8.831) et sa population serbe s'accroître (+5.495) et deux tout petits déjà quasi exclusivement peuplés de population bosniaque, Doboj-Jug et Doboj-Istok<sup>458</sup> qui tous les deux voient

---

<sup>457</sup> Cf. site institutionnel bosnien de la statistique : <http://www.statistika.ba/?show=12&id=11517>, consulté le 10 mai 2022.

<sup>458</sup> On notera la construction différente du nom des nouvelles communes intégrant la précision cardinale *istok* (est). Doboj-Istok (Fédération de Bosnie-Herzégovine) a choisi la juxtaposition tandis que toutes les nouvelles communes de République Serbe ont fait le choix de la qualification adjectivale avec *istočni* : Istočni Stari Grad, Istočno Novo Sarajevo, Istočna Ilidža, Istočni Mostar, Istočni Drvar, Novo Goražde, pourtant à l'est de Goražde échappe au schéma. La différence de construction entre Doboj-Istok (juxtaposition nom+nom) et Istočni Mostar (adjectif+nom) conduit à une nuance sémantique non négligeable. Doboj-Istok se pose en une unité distincte, certes repéré d'un point de vue topocentrique par rapport à Doboj mais distincte. Istočni Mostar, petit morceau de la commune de Mostar (FBiH) placé dans la République Serbe se présente comme un morceau de Mostar. La formation de l'oïkonyme ne

leur population s'accroître d'environ un millier de Bosniaques.

Même si proportionnellement et numériquement les données de cet item 7 sont très peu élevées, il n'en demeure pas moins que des éléments recueillis ici se dégagent un mouvement cohérent avec le reste des constats déjà opérés sur le corpus *post bellum*, à savoir un mouvement d'ethnonationalisation des odonymes.

**Colonne 8 :** Cet item présente des variations contrastées. Alors que le mouvement général est à la baisse, pour laisser de la place aux odonymes indiciels dont la part augmente, les références anthroponymiques sont plus nombreuses dans le sous-corpus croate. Nous notons cet état de fait sans en tirer de conclusion quant au discours à proprement parler.

**Colonne 9 :** Comme pour la référence toponymique extrabosnienne de la colonne 7, la référence médiévale à 0 avant la guerre de 1992–1995 note partout une augmentation non négligeable (respectivement de 7,4, de 16,7 et de 28,1). Ceci est un fait net et saillant des renominations à la suite de la guerre et une autre manière d'observer le mouvement vers le passé des références chronologiques des odonymes du corpus postérieur à la guerre de 1992-1995.

**Colonne 10 :** S'agissant de « l'époque moderne », les proportions d'occurrences étaient, sans être égales partout à 0, déjà faibles. Bien qu'elles augmentent globalement, elles le restent. Nous notons cependant un intérêt particulier et constant diachroniquement du sous-corpus croate pour cette période. D'entre les trois sous-corpus, il reste la proportion la plus élevée (*ante bellum* : 4,8, *post bellum* : 8,3, là où le plus haut placé des deux autres sous-corpus culmine à 3,7 *post bellum*), plus du double du sous-corpus dont la proportion est la plus proche (sous-corpus bosnien). Il nous semble qu'il faille y voir là un élément distinctif actuellement et diachroniquement du sous-corpus croate.

**Colonne 11 :** Corollairement aux deux items précédents, la proportion de l'item « époque contemporaine » décrit un mouvement général de baisse. L'immédiate et générale contemporanéité des références odonymiques qui ont fait suite à la guerre de 1939-1945 (100 %, 100 %, 97,2%) a laissé la place à une situation beaucoup plus diverse chronoréférentiellement (72,2 %, 54,2 %, 54,7%).

---

dit pas le détachement. Cela apparaît pour ces communes comme la revendication d'un lien avec la métropole dont elles tiennent encore une partie.

**Colonne 12 :** L'item « référence yougoslave » enregistre une nette décrue. Il passe d'une situation de présence quasi-universelle (90,9 % sur toute la Bosnie-Herzégovine) à une situation marginale (9,9 % pour toute la Bosnie-Herzégovine). Le sous-corpus ethnonational croate se distingue en ce qu'il présente la situation particulière où il n'y a plus un seul odonyme avec cet item référentiel dans le corpus *post bellum*, tournant radicalement le dos au discours antérieur.

**Colonne 13 :** L'item référentiel « Référence issue de BiH » qui repère l'autochtonie référentielle marque une bonne progression mais nuancée (de 39,4 % à 68,8 % sur toute la Bosnie-Herzégovine). En effet, si nous considérons l'échelon des sous-corpus ethnonationaux, nous notons une nette différence dans cette tendance. Le sous-corpus bosniaque enregistre une nette augmentation passant de 33,3 % à 92,6 %, tandis que le sous-corpus croate augmente en une moindre mesure passant de 42,9 % à 79,2 %, alors que le sous-corpus serbe, lui, reste constant à 44,4 %. Ceci constitue pour nous un élément saillant de cette analyse de la transition diachronique entre les deux corpus. Les références issues de Bosnie-Herzégovine deviennent majoritaires. Il pourrait sembler relever en général intuitivement de l'évidence, s'agissant des odonymes quel que soit État, que les odonymes y soient issus de références qui proviennent de ce même État. Ce n'était pas le cas *ante bellum* (39,4%), mais la Bosnie-Herzégovine se trouvait dans le cadre d'un État fédéral, une fédération de Républiques et d'une refondation de l'ordre sociopolitique. Ce qui, dans le cadre de ce nouveau retournement sociopolitique, semble le plus saillant n'est non pas tant l'augmentation importante des valeurs concernant les sous-corpus bosniaque et croate que la permanence de la valeur pour le sous-corpus serbe, pour lequel malgré les changements sociopolitiques majeurs, les références demeurent majoritairement d'ailleurs, même si ce ne sont plus les mêmes. Nous développons ce point plus bas dans un paragraphe consacré à l'allochtonie référentielle, aux références extrabosniennes.

**Colonne 14 :** L'item « Référence bosnienne » connaît lui aussi ethnonationalement de grandes variations. Conformément à ce qu'il semble attendu dans le vaste mouvement d'éloignement du discours *ante bellum* favorable à l'universalisme yougoslave ethnonationalement indistinct, l'augmentation est nette dans le sous-corpus bosniaque, passant de 4,8 % à 59,3 %. La présence de la Bosnie-Herzégovine (hors référence bosniaque, hors discours excluant) dans le discours bosniaque devient majoritaire. Un mouvement symétriquement radicalement opposé s'observe dans les deux autres

sous-corpus ethnonationaux. Le sous-corpus croate l'élimine, le faisant passer de 4,8 % à 0 %, tandis que le sous-corpus serbe enregistre une augmentation extrêmement marginale, de 0 % *ante bellum* à 1,6 % *post bellum*. Ceci marque un autre trait saillant de cette analyse. Il s'agit ici d'une fracture discursive relative au rapport entretenu avec la Bosnie-Herzégovine. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une expression de rejet, d'opposition, d'hostilité vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine (ce que nous observerons avec l'item de la colonne 18). A minima, nous tenons ceci pour l'expression d'une indifférence, d'un détournement du regard, un discours d'omission. En cohérence avec les observations faites à propos de la colonne 13, dans leur prolongement, il serait sans doute plus exact de dire que le regard est non pas seulement détourné, mais posé ailleurs. À cet égard, la carte 12 évoquée au-dessus relative à l'allochtonie illustre de manière assez parlante ces lignes de fuite du regard et du discours qui rendent l'omission très parlante.

**Colonnes 15 à 17** : Il s'agit des trois items strictement ethnonationalement référentiels. La mécanique des mouvements évolutifs est *mutatis mutandis* la même dans chacun des trois sous-corpus : élévation importante de la proportion pour son propre item ethnonational et baisse importante pour les deux autres. Il y a cependant une légère divergence sur les bornes extrêmes : contrairement aux deux autres, le sous-corpus bosniaque n'élimine pas complètement les références aux autres, mais les réduit à une proportion très congrue (1,9% pour chacun). Le sous-corpus croate réduit à 0 % la proportion de références bosniaque et maintient à 0 % la proportion serbe, tandis que le sous-corpus serbe n'a aucune proportion à affaiblir. Les deux proportions bosniaque et croate y étaient déjà égales à 0 dans le corpus *ante bellum*, elles le restent.

Nous voyons ici s'affirmer encore une fois, sous un nouvel angle d'observation du discours, l'ethnonationalisation des odonymes, qui sans diverger sur les modalités discursives, divergent quant aux références discursives elles-mêmes.

Enfin, concernant les divergences entre les trois corpus, nous notons que la proportion dans le sous-corpus bosniaque *post-bellum* présente un chiffre bien plus faible. Il est de 43,3 % quand les sous-corpus croate et serbe affichent respectivement 83,3 % et 75 %. Ceci également nous semble un trait saillant des renominations suite à la guerre de 1992-1995, complété par ce qui apparaît à l'item de la colonne suivante.

**Colonne 18** : Il s'agit ici de l'item « Référence antibosnienne ». L'item n'est validé que dans le sous-corpus serbe. Il s'agit, en l'espèce, des voies « du 9 janvier », en général,

des places, en digne référence à la proclamation de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine au début de la guerre de 1992-1995. Nous soulignons que ces renominations sont intervenues après les premières renominations *post bellum*. Ce sont des renominations de deuxième instance. Ceci indique que le premier odonyme, pourtant conforme au mouvement d'ethnonationalisation des odonymes, n'était plus en adéquation avec le discours que désirait porter la commune. Il ne s'agit plus seulement d'un discours ethnonational, d'affirmation de soi, de représentation de soi, d'une ipséité étendue à toute la nation, il est augmenté d'un discours politique de rejet de la Bosnie-Herzégovine. Nous développons l'analyse sur les voies « du 9 janvier » dans le paragraphe ultérieur 14.4.

**Colonne 19 :** L'item « Duc, roi, empereur, souverain » présente une situation très contrastée entre d'une part la situation du sous-corpus bosniaque pour laquelle la proportion est très marginale (1,9 %) et d'autre part des sous-corpus croate et serbe pour laquelle la proportion est proche du quart (respectivement 20,8 % et 25 %). Nous tenons ceci pour un autre fait saillant des renominations odonymiques bosniennes qui vient s'ajouter aux éléments ethnonationalisants des sous-corpus.

**Colonne 20 :** L'item « Date historique » enregistre peu de changement de proportions. Elles sont faibles et le restent. Ce mode référentiel est marginal dans les trois sous-corpus, dans les deux corpus *ante* et *post bellum*. Ceci est une constante marquée. Il convient de nuancer cette observation par l'évolution lente mais sûre qui s'observe dans le sous-corpus serbe *post-bellum* consistant à renommer à nouveau des voies pour les baptiser « 9 janvier ». Le mouvement de renomination (en « deuxième instance ») est actuellement actif et se poursuit au-delà de la date de clôture de notre corpus.

**Colonne 21 :** Ici encore, pour l'item « Guerres balkaniques », le sous-corpus bosniaque se distingue des deux autres. Alors qu'il avait une proportion faible (4,8 %), mais plus élevée que celle des autres (0%), la proportion bosniaque baisse légèrement à 3,7 %) tandis que les deux autres augmentent (respectivement 4,2 % et 7,8 %). Il s'agit pour ceux-ci d'un mode supplémentaire du discours ethnonationalisant, les références étant respectivement croate (de Bosnie, Mijat Tomić) et serbes (de Serbie, Karađorđe, Vojvoda Radomir Putnik, et de Bosnie-Herzégovine, Nevesinjski Ustanci).

**Colonne 22 :** L'item « 2<sup>e</sup> Guerre mondiale » présente une évolution parallèle quoique pas tout à fait identique dans son ampleur dans les trois sous-corpus ethnonationaux. Comme nous l'avons vu précédemment, la Seconde Guerre mondiale est un élément

central des nominations odonymiques du corpus antérieur à la guerre de 1992-1995. Les proportions sont élevées et enregistrent une baisse très importante. Les sous-corpus bosniaque et serbe conservent un reliquat (respectivement, ils passent de 80,6 % à 14,8 % pour l'un et de 86,1 % à 10,9% pour l'autre) tandis que le sous-corpus croate se distingue en n'en conservant aucune référence (76,2 % à 0%), tournant complètement la page comme pour l'item « référence yougoslave » analysé plus haut. Il ne s'agit pour les deux sous-corpus bosniaque et serbe pas à proprement parler de "reliquats", d'odonymes qui n'auraient pas changé, c'est le cas pour la plupart, mais pas tous. Dans le sous-corpus bosniaque, trois sont issus directement du corpus *ante bellum* (Konjic et Goražde qui gardent leur odonyme Maréchal Tito et Srebrenica qui conserve la référence à son détachement), mais trois sont des renominations (Velika Kladuša qui écarte Edvard Kardelj, Slovène, membre important du PCY pendant la Seconde Guerre mondiale et homme politique à la suite de la guerre, membre de la présidence yougoslave représentant la Slovénie, au profit de Hamdija Pozderac, bosniaque, né dans la commune voisine de Cazin, autre homme politique important du PCY d'une quinzaine d'années le cadet de Kardelj et lui aussi membre de la présidence yougoslave, mais représentant la Bosnie-Herzégovine ; Bosanska Krupa, qui sans déménager la mairie ni rien changer formellement au nom des rues proches de la mairie écarte tout de même Avdo Ćuk, communiste, commissaire politique, qui garde sa rue le long du *pignon* de la mairie, au profit des Terzić, eux aussi communistes, qui donnent leur nom à la rue de la *façade* de la mairie ; enfin Jablanica, dans une démarche renominative différente, qui écarte la référence toponymique Doljanska pour l'anthroponyme Pero Bilić, Partisan, membre du PCY, mort au combat.

Dans le sous-corpus serbe, cinq sont issus du corpus *ante bellum* mais deux sont des changements : à Rudo (qui abandonne la 1ère Brigade Prolétaire) et Ugljevik (sans odonyme), pour le même anthroponyme, Draža Mihailović, chef des Tchetniks, troupes de résistants royalistes et anti-communistes combattues par les Partisans pendant la Seconde Guerre mondiale, et exécuté par les autorités en 1946.

Sauf ces deux dernières renominations, à Rudo et Ugljevik, tous ces odonymes avec une référence à la Seconde Guerre mondiale conservée ou modifiée peuvent être tenus pour des stratégies d'évitement plus ou moins complet d'ethnonationalisation du discours odonymique. L'évitement est complet dans les communes qui ne changent pas d'odonyme. Pour celles qui en changent, les situations sont difficilement catégorisables, elles semblent distinctes et propres à chacune d'entre elles. Bosanska

Krupa semble suivre une logique microgéographique, la rue de l'entrée du bâtiment et non de son pignon, les deux odonymes sont référentiellement proches. Il s'agit d'une sorte de permutation, d'un simple remplacement par un semblable. La situation est voisine quoiqu'un peu différente dans la commune toute proche de Velika Kladuša. Le profil politique et militaire du remplaçant est du même gabarit que celui du remplacé à la nuance près qu'il est de la région (il est né dans la commune voisine de Cazin) et non pas Slovène, mais Bosnien/bosniaque. Là aussi, d'une certaine manière, il s'agit d'un recentrage géographique, d'une relocalisation de la référence. La permutation relève d'une logique qualitative également peu discutable. Un collègue remplace un collègue. Cela pourrait aussi se lire comme s'inscrivant dans le mouvement de nationalisation et d'ethnonationalisation,

La commune de Jablanica, elle, présente un cas différent. Elle renomme du nom d'un combattant communiste de la Seconde Guerre mondiale une rue initialement nommée d'un toponyme qui tient du détail indiciel, topographique, quasi-altimétrique : Doljanska, « D'en-bas ». Il est vrai que la mairie n'est pas loin de la Neretva. Cette renomination est cohérente avec l'environnement odonymique immédiat. Les odonymes qui encadrent la mairie sont Nikole Bojanovića, un autre Partisan mort au combat, d'une part et Omladinsko šetalište, Promenade de la jeunesse, d'autre part.

Tous ces cas relèvent d'un certain attachement à l'ordre ancien, même dans le cas des renominations décrites et même pour le cas tangent et nuancé de Velika Kladuša, d'un désir de neutralisation de la question ethnonationale.

Il en va différemment pour les deux communes de l'est de la Bosnie-Herzégovine que sont Ugljevik et Rudo que nous avons mentionnées quelques lignes plus haut. Le choix de l'anthroponyme Draža Mihailović est une référence à la Seconde Guerre mondiale d'une tout autre nature. Le caractère anticomuniste et monarchiste serbe de son mouvement de résistance ne s'inscrit pas dans le dépassement, l'arasement de la question ethnonationale, mais pose la serbité comme un primat. Au contraire de tous les autres odonymes analysés dans cette section, il s'agit ici d'un choix discursif à orientation ethnonationale appuyée.

Par ailleurs, comme l'illustre la carte 7 ci-dessous, nous pouvons observer un certain dialogisme entre certaines de ces communes. À cet égard, nous distinguons ici deux groupes : 1/ celles qui constituent un bloc cohérent, 2/ celles qui sont isolées dans leur démarche renominative.

Un groupe se distingue ainsi clairement. Il s'agit du bloc des trois communes à majorité

ethnonationale serbe situées en Fédération de Bosnie-Herzégovine, dans le canton 10 : Bosansko Grahovo, Drvar, Glamoč. Toutes les trois n'ont pas renommé la voie et ont préservé l'ancien, évitant la question ethnonationale en gardant les références à la Seconde Guerre mondiale.

*Carte 7 : Répartition géographique des communes qui ont maintenu une référence à la Seconde Guerre mondiale.*



**Colonne 28 :** Quelle qu'ait été la hauteur de la proportion de l'item « Encadrement militaire », (57,1 %, 23,8 %, 47,2%), nous constatons sa réduction générale au même étiage, aux alentours de 10 %. Nous y voyons la conséquence directe de la réorientation référentielle générale du corpus postérieur à la guerre de 1992-1995, moins entièrement tourné vers la guerre et la chose militaire.

**Colonne 30** : De même, l'encadrement politique relevé par l'item « Homme politique » enregistre une importante décrue, d'une ampleur à peu près identique dans chaque sous-corpus ethnonational. Le sous-corpus serbe se distingue par une proportion après la guerre de 1992-1995 particulièrement basse de 3,1 %. Il semble ici apparaître que cette classe paradigmatique référentielle ne recèle que peu de personnes actuellement jugées dignes de l'honneur d'un odonyme de mairie. Les références odonymiques "Hommes politiques" sont au demeurant *numériquement* peu nombreuses, quel que soit le sous-corpus *post bellum*. Elles sont réduites à trois pour le sous-corpus bosniaque : Alija Izetbegović, Hamdija Pozderac et le Maréchal Tito, à deux dans le sous-corpus croate : dr Franjo Tuđman et Stjepan Radić et à deux également dans le sous-corpus serbe : Milan Jelić et Tito.

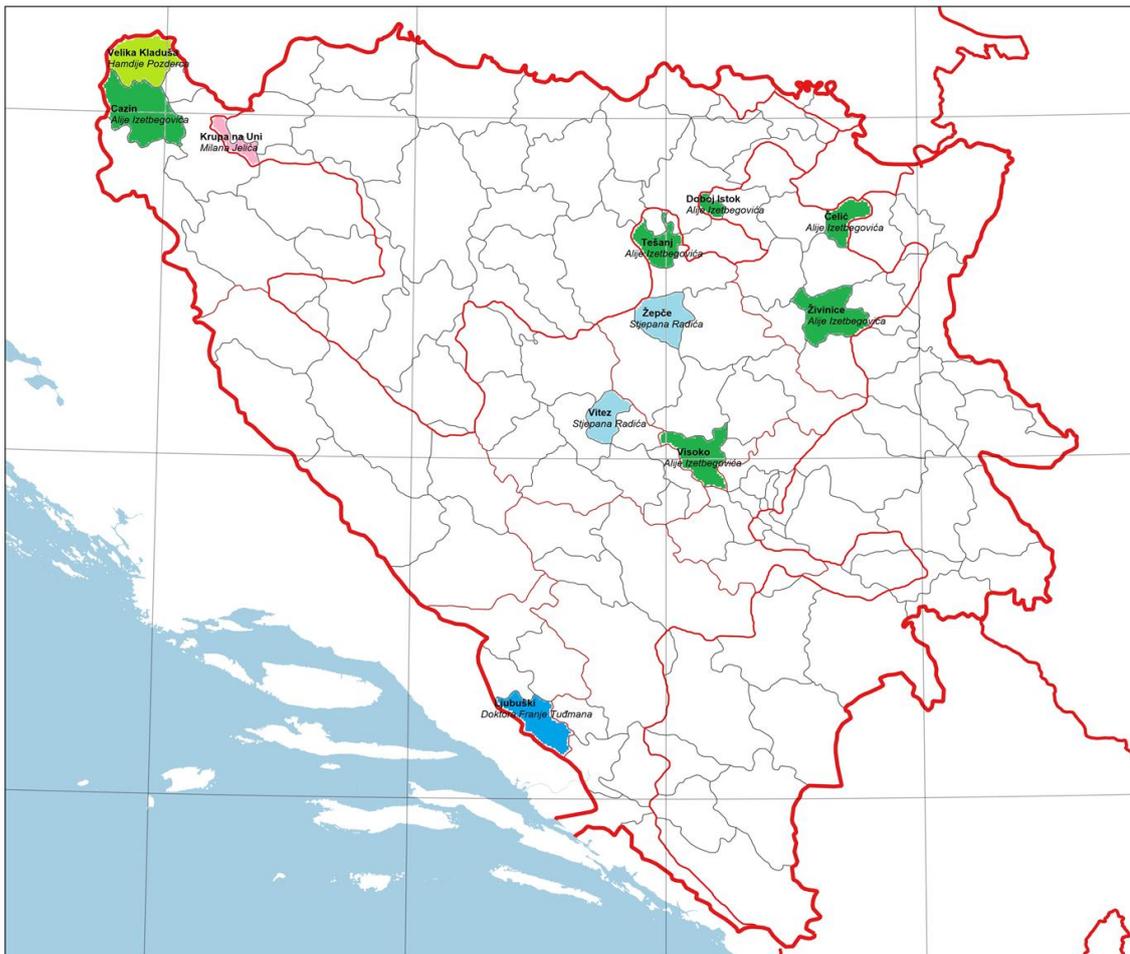
Cette situation offre un certain contraste avec la situation *ante bellum* où les références "Hommes politiques" sont un peu plus abondantes. Deux anthroponymes sont ethnonationalement partagés : Maréchal Tito, par tous les sous-corpus, assez largement et Stjepan Radić par les sous-corpus bosniaque et croate. Le sous-corpus bosniaque comporte cinq références anthroponymiques d'hommes politiques : Đuro Salaj, Edvard Kardelj, Maréchal Tito, Moša Pijade et Stjepan Radić ; le sous-corpus croate six, malgré sa taille plus restreinte : les Frères Dizdarević, Đuro Đaković, Đuro Pucar Stari, Džemal Bijedić, Maréchal Tito et Stjepan Radić ; le sous-corpus serbe, en dépit de sa taille importante, seulement un : Maréchal Tito.

Le sous-corpus croate se distingue ainsi particulièrement par la diversité de ses références anthroponymiques *ante bellum*. Le sous-corpus serbe se distingue, lui, au contraire, par le manque de diversité, tant avant qu'après la guerre de 1992-1995.

La carte 8 montre la répartition géographique des odonymes ayant pour référence un homme politique, après la guerre de 1992-1995, hors la référence Maréchal Tito.

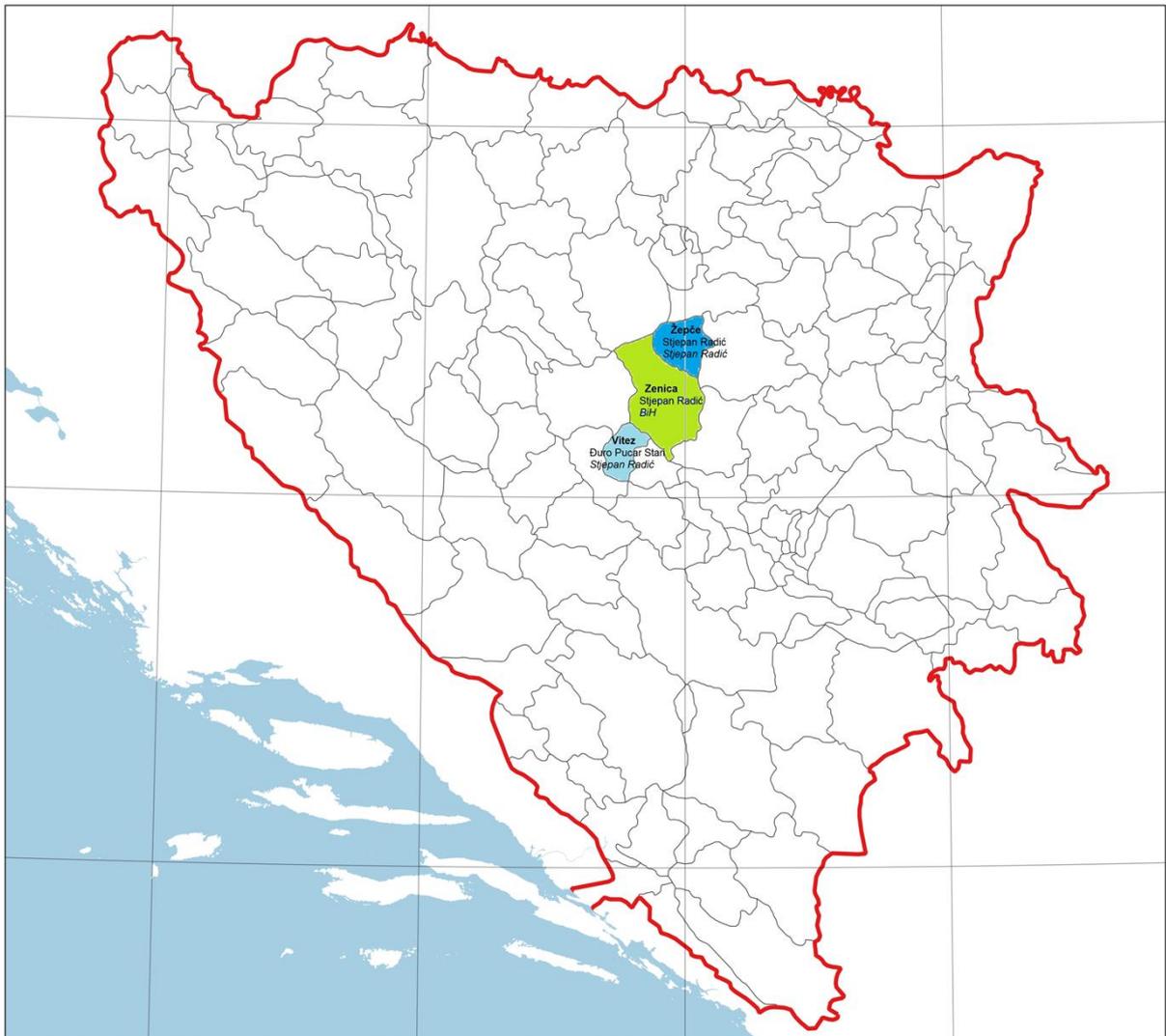
Nous y distinguons une forme de dialogisme lâche, discontinu, sans contigüité, concernant l'anthropodonyme Alije Izetbegovića. Une dynamique diffuse apparaît autour de cet odonyme dans le nord-est de la Fédération.

Carte 8 : Répartition géographique des odonymes ayant pour référence un homme politique, après la guerre de 1992-1995, hors la référence Maréchal Tito.  
 En foncé : Contemporains de la guerre de 1992-1995 et y ayant joué un rôle politique majeur.



Un autre dialogisme apparait avec l'anthropodonyme Stjepana Radića sur les deux communes non contigües de Žepče et Vitez. Ceci s'inscrit dans le cadre d'un dialogisme plus large spécifique à l'odonyme Stjepana Radića. La carte 9 illustre ce phénomène spécifique de dialogisme diachronique, où se dessine une chaine de trois communes qui se jouxtent.

Carte 9 : Répartition diachronique de l'anthroponyme *Stjepana Radića* avant et après la guerre de 1992-1995.



**Colonne 31** : L'item « Église, saint, ecclésiastique », témoin d'une certaine désécularisation de la sphère sociale après l'époque de la domination politique du parti communiste, d'une recléricalisation de la société, relève la constitution de deux postures discursives distinctes, 1/ une propre aux communes à majorité ethnationale bosniaque, où la société est majoritairement d'origine religieuse musulmane, dans lesquelles aucun odonyme ne relève de cet item, d'une part et 2/ une seconde propre aux communes à majorité ethnationale croate et serbe, d'origine religieuse chrétienne, dans lesquelles la proportion passe de 0 à respectivement 20,8 % et 15,6 %, d'autre part. Nous soulignons que le zéro du corpus *ante bellum* ne tient pas à une interdiction de la religion. La pratique des cultes n'a pas été interdite. Elle était simplement étrangère au discours dominant. *A contrario*, elle a été un instrument du discours ethnolocal qui a surgi de la guerre de 1992-1995.

La carte 10 montre un certain dialogisme, des dynamiques discursives locales.

Nous notons ainsi un remarquable noyau de Franciscains en Herzégovine-Occidentale dans les trois communes contigües de Posušje (Fra Grge Martića), Široki Brijeg (Fra Didaka Buntića) et Grude (Fra Gabre Grubišića), soit les trois quarts du canton d'Herzégovine-Occidentale. Il n'y a pas de doublon, chaque commune honore un nom particulier. Le dialogisme semble ici poussé jusqu'à la concertation. Il faut s'éloigner en dehors de cette région, en dehors du champ de ce dialogisme pour trouver un doublon (Fra Grge Martića) à Kruševo, 150 km au nord-est. D'autre part, le cinquième anthropodonyme de ce sous-corpus croate validant l'item répond à des critères différents, toujours un homme d'église, non plus un Franciscain mais un Jésuite, un scientifique, à Ravno (Ruđera Boškovića). Ces deux derniers odonymes apparaissent ainsi en dehors du dialogisme observé dans le canton d'Herzégovine-Occidentale.

Dans le sous-corpus serbe, la carte 10 qui suit ne révèle rien d'aussi notable. Nous pouvons toutefois remarquer une tendance qui ne semble pas totalement aléatoire à utiliser la même forme adjectivale ou nominale en sus d'une même référence. C'est ainsi que nous notons en Krajina trois communes contigües voire cinq si on inclut deux communes dans le cadre d'une chaîne un peu plus lâche qui présentent la variante adjectivale d'un odonyme qui par ailleurs peut être présenté de manière nominale : Kostajnica (Svetosavska), Kozarska Dubica (Svetosavska), Gradiška (Vidovdanska), auxquelles on peut ajouter Prnjavor (Svetosavska) et Doboj (Hilandarska). Saint Sava (Svetosavska) constitue la référence la plus fréquente dans cette chaîne dialogique, que l'on peut allonger d'une sixième commune avec cette même référence, mais sous

forme nominale, Brod (Svetog Save). Le phénomène grammatical contraire s'observe non plus sur la frontière nord, mais sur la bordure est du pays. Il y a là un groupe de trois communes avec encore la même référence anthroponymique à Saint Sava, mais cette fois, majoritairement sous la forme nominale : Zvornik (Svetog Save), Bratunac (Svetog Save) et sous la forme adjectivale, Vlasenica (Svetosavska).

Nous pouvons ici sur ces variantes grammaticales distinctes concernant le référent Saint Sava, patron des Serbes, appliquer les analyses que nous avons développées plus haut concernant la paire nominalo-adjectivale de l'odonyme référent au Maréchal Tito, tantôt « Maršala Tita », tantôt « Titova ». La construction nominale, analytique, au génitif, pose le Saint en une sorte d'objet extérieur, d'objet qui se construit dans son énonciation ulica Svetog Save, de rhème, tandis que la construction adjectivale introduit immédiatement à l'intimité, à un rapport direct avec le Saint qui n'est plus vraiment un objet, mais une partie de soi, une partie d'un nous collectif, un thème. Il en va de même pour les autres références adjectivales même si aucun doublon odonymique nominal n'apparaît.

Nous signalons en passant que morphologiquement la forme adjectivale Vidovdanska enchâsse elle-même une autre forme adjectivale qui constitue la première partie du nom sur lequel est à son tour construit l'adjectif second<sup>459</sup>.

Ljubinje, comme Kreševo dans le sous-corpus croate, échappe à ce mouvement de chaîne dialogique.

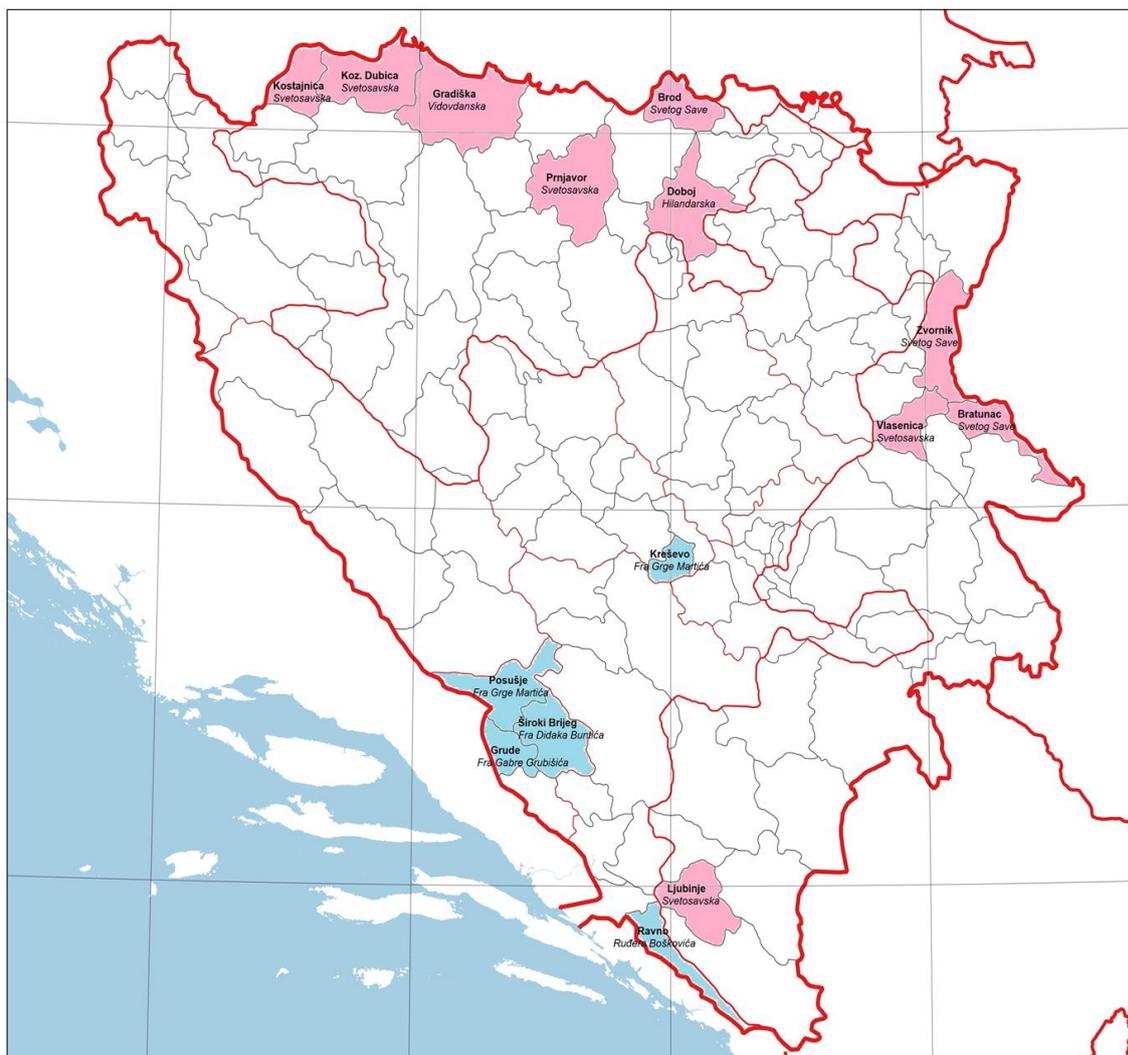
Par ailleurs, seul Kreševo échappe à la stricte répartition des communes concernées en périphérie.

---

<sup>459</sup> Au lieu de la construction nominale *Dan Svetog Vida* (Jour de la Saint Guy), on construit un nom dont le premier élément est un adjectif d'appartenance Vidov (Vid + ov) auquel on postpose et colle *dan* (jour) pour construire *Vidovdan* (la Saint Guy, le jour de la Saint Guy, jour de la fête nationale de la nation serbe, le 28 juin) dont on fait alors un adjectif en ajoutant le suffixe adjectival *-ski* (de la Saint Guy, du jour de la Saint Guy, relatif à la Saint Guy) servant le cas échéant d'odonyme.

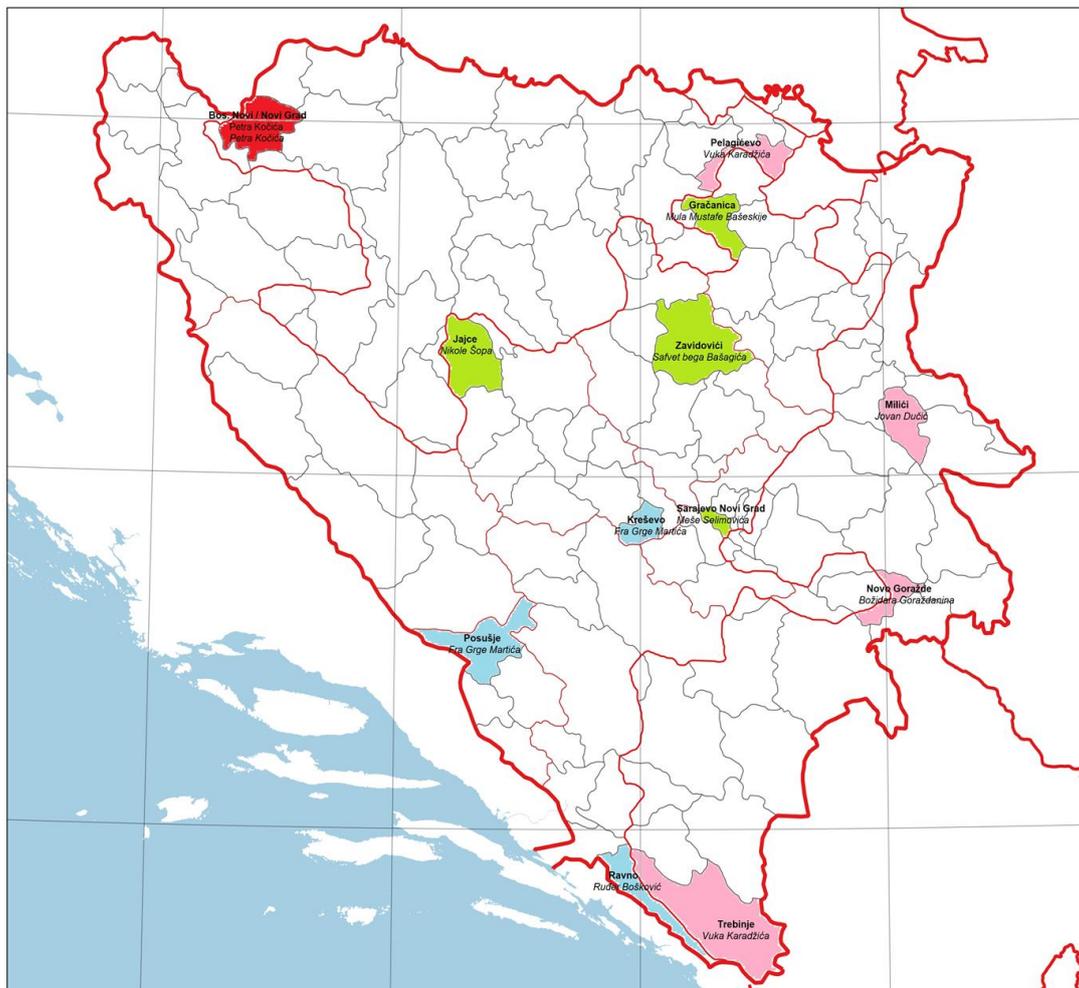
C'est également la date anniversaire du jour de la défaite contre l'empire Ottoman au Champ des Merles (Kosovo Polje) le 28 juin 1389. C'est aussi la date d'une fête patronale (*Krsna slava*), vestige d'une fête slave encore en usage chez les Serbes, fête d'un saint patron familial, puis, par extension, de différentes unités sociales, un village, une ville etc. *Vidovdan* est ainsi aussi la *slava* de l'Armée de République Serbe (VRS/ Vojska Republike Srpske).

Carte 10 : Répartition des odonymes ayant pour référence « Église, Saint, ecclésiastique, homme de religion », après la guerre de 1992-1995.



**Colonne 32** : La faible récurrence de l’item « Écrivain, poète, dramaturge, imprimeur » était caractéristique dans le corpus *ante bellum*, avec respectivement des proportions de 0 %, 0 %, et 2,8 %. La commune de Bosanski Novi actuellement Novi Grad était la seule dont l’odonyme était un anthroponyme qui ressortisse de cet item, en l’occurrence le nom d’un écrivain. L’augmentation dans le corpus *post bellum* est commune avec quelques nuances, mais la proportion reste faible. La carte 11 ne montre aucune chaîne dialogique relative à cet item.

*Carte 11 : Répartition géographique des odonymes validant l’item « Écrivain, poète, dramaturge, imprimeur ».*  
*En foncé, commune validant l’item avant et après la guerre de 1992-1995.*  
*En clair, commune validant l’item uniquement après la guerre.*



**Colonne 33** : L’item « Scientifique » concerne lui aussi une très faible proportion d’odonymes, 0 % avant la guerre de 1992-1995 quel que soit le sous-corpus, et après la guerre de 1992-1995, uniquement dans les sous-corpus croate et serbe, respectivement 4,2 % avec la commune de Ravno (Ruđera Boškovića – astronome, mathématicien) et 6,3 % avec les communes de Krupa na Uni (Milana Jelića – économiste), Oštra Luka (Nikole Tesle – physicien), Pelagićevo et Trebinje (Vuka Karadžića – linguiste). Il nous paraît intéressant de noter que quatre de ces cinq communes (80%, toutes sauf Trebinje) sont des communes nouvellement formées, issues des accords de Dayton et de la partition de communes préexistantes.

Ce discours scientifique n’est pas un évitement du discours ethnonational.

1/ À Ravno, aujourd’hui détaché de la commune voisine de Trebinje, Nikola, le père de Ruđer Bošković, est né dans une famille catholique du village d’Orahov Do, au nord de la commune au bout d’une vallée qui débouche sur Slano, en Croatie, sur l’Adriatique. Aux recensements de 1993 et 2013<sup>460</sup>, la commune de Ravno apparaît ethnonationalement très hétérogène, coupée en deux, le nord, plus peuplé et en croissance démographique entre les deux recensements est ethnonationalement croate tandis que la moitié sud, moins densément peuplée et en chute démographique entre les deux recensements est ethnonationalement serbe. Ruđer est né à Raguse (Dubrovnik), à une cinquantaine de kilomètres au sud. Sa mère est de Bergame (Lombardie). Commencées chez les Jésuites à Raguse, ses études sont poursuivies à Rome. Sa carrière de théologien et de scientifique le conduira à travers toute l’Europe. Il est aujourd’hui une fierté nationale croate. Dans ce contexte de clivage territorial et ethnonational de la commune, il peut être ethnonationalement intéressant de relever cette caractéristique de la naissance d’un ascendant direct de Ruđer pour en faire un élément de discours ethnonationalisant sur la commune.

2/ La commune d’Oštra Luka, se trouve avoir choisi un odonyme du nom d’un homme de science de disciplines scientifiques voisines, Nikola Tesla. Oštra Luka est une partie détachée de la commune de Sanski Most *ante bellum*. Les deux communes se trouvent maintenant de part et d’autre de la limite entitaire. Nikola Tesla se trouve revendiqué par les Serbes en tant qu’il est issu d’une famille de Serbes, orthodoxes, fussent-ils de Croatie, mais il l’est aussi par les Croates de Croatie en tant qu’il est né

---

<sup>460</sup> <http://www.statistika.ba/?show=12&id=11304>, consulté le 09.04.2022.

en Croatie. C'est un curieux cas de référence ethnonationale proprement ambivalente.

3/ La commune voisine de Krupa na Uni, bande de territoire détachée de la commune de Bosanska Krupa pour être versée dans l'entité République Serbe de Bosnie-Herzégovine, honore un économiste qui s'est éloigné du domaine universitaire et de l'enseignement pour faire de la politique, devenir député, ministre puis président de République Serbe de Bosnie-Herzégovine et diriger les fédérations de football de République Serbe et de Bosnie-Herzégovine, ces trois derniers mandats prenant fin avec son décès. C'est un contemporain et un acteur de la politique serbe de Bosnie-Herzégovine, proche de Milorad Dodik. Une telle référence place l'odonyme dans le champ du discours ethnonationaliste serbe.

4/ Les communes de Pelagićevo et Trebinje honorent, elles, un personnage historique de la culture serbe, de l'époque romantique de collectes de données de tradition orale et d'enquêtes linguistiques au plus près du peuple. Il est à l'origine d'une réforme de la langue serbe qui fait des parlers populaires le standard de la langue littéraire. Nous y voyons là une référence ethnonationale serbe aussi, certes, mais d'une nature moins oppositionnelle que la précédente. C'est un discours que nous pourrions qualifier de patrimonial, comme nous pourrions également le faire pour les deux premiers cités. Nous ne tirons aucune conclusion de la répartition géographique. Le lien entre les références odonymiques des communes voisines de Krupa na Uni et Oštra Luka ou Ravno et Trebinje nous paraît trop ténu pour que nous puissions parler de dialogisme. Par contre, il attire notre attention sur les nominations dans les communes nouvelles, créées à la faveur des accords de Dayton.

**Colonne 34 :** Les « Femmes » sont de rares références odonymiques. Le nombre des communes concernées, déjà faible, est divisé par deux, passant de deux à une seule des deux communes initiales : elle disparaît à Jajce (Berte Kučere), mais reste à Sarajevo Centre (Mis Irbina).

**Colonne 35 :** La référence « Étranger à l'aire yougoslave » devrait plus exactement se nommer « Étrangère à l'aire yougoslave ». La faible proportion se trouve correspondre à une femme, la référence de l'odonyme de Sarajevo Centre, Miss Irby, mentionnée à l'item précédent.

### 13.3. Allochtonie référentielle

Nous avons vu plus haut analysant les éléments référentiels recueillis sur l'item "Référence issue de BiH" de la colonne 13 du tableau n° 100, la variation importante du discours odonymique entre les deux corpus et entre chaque sous-corpus.

L'item "Référence issue de BiH" donne à voir en creux pour chaque liste ethnonationale les références qui ne sont pas issues de Bosnie-Herzégovine et invite à examiner d'où elles sont issues.

Nous précisons qu'il ne convient pas, toutes choses égales par ailleurs, indépendamment de leur nombre, de considérer l'allochtonie référentielle, les références extrabosniennes, de la même manière s'agissant de la période antérieure à la guerre de 1992-1995 et de la période après la guerre de 1992-1995.

Comme nous l'avons déjà établi, le discours odonymique *ante bellum* est un discours axé sur la Seconde Guerre mondiale et ses acteurs yougoslaves membres du PCY. Il s'agit là d'un discours qui s'insère dans un cadre yougoslave, le cadre de la "fraternité unité"<sup>461</sup>, dans lequel la Bosnie-Herzégovine est une des Républiques qui constituent la Fédération yougoslave. Le discours odonymique *post bellum* est, lui, un discours de rupture. Cette rupture est portée par un discours de recentrement sur la Bosnie-Herzégovine pour les sous-corpus bosniaque et croate, mais un discours de décentrement de la Bosnie-Herzégovine pour le sous-corpus serbe.

La proportion d'odonymes dans le sous-corpus serbe *post bellum* ayant une référence extrabosnienne ne change certes pas mais cette apparente stabilité révèle un changement significatif sur la qualité de ces références extrabosniennes, liées à la Seconde Guerre mondiale dans les conditions indiquées ou bien liées à la période médiévale serbe, au Kosovo médiéval, aux figures saintes serbes, aux rois serbes ou yougoslaves (tous issus de dynasties serbes).

Les tableaux n°s 106 et 107 qui suivent listent et quantifient ces références extrabosniennes. Les données recueillies par item sont : 1/ la part de l'item dans tout le sous-corpus concerné, 2/ la part de l'item dans la liste ad hoc constituée sur l'allochtonie, sur l'absence de "référence issue de BiH". Par sous-corpus, nous présentons d'abord la situation *ante bellum* (tableau n° 106), puis ensuite *post bellum* (tableau n° 107). Enfin, le tableau n° 108, le dernier de cette série, présente un

---

<sup>461</sup> "Bratstvo jedinstvo", (Fraternité-Unité) slogan de la Yougoslavie titiste.

récapitulatif de tous les éléments issus des précédents et indique la part totale de l'allochtonie par sous-corpus et par période.

















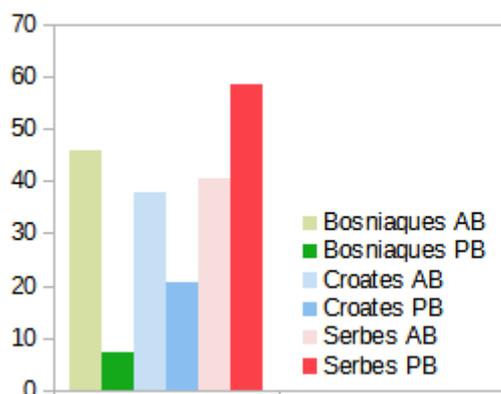




Les modifications qui s'observent quant au caractère extrabosnien de certains odonymes du corpus constituent un trait saillant des nominations et des renominations.

Tout d'abord, les proportions d'odonymes dont la référence est extrabosnienne présentent des schémas d'évolution notablement différents, voire divergents selon leur majorité ethnographique. Alors que la situation est assez comparable avant la guerre de 1992-1995 (46 %, 38,1 % et 40,5%), elle devient nettement contrastée suite à la vague de renominations observées dans le corpus postérieur à la guerre (7,4 %, 20,8 % et 58,7%).

Figure 10 : Proportions d'odonymes dont la référence est extrabosnienne.



Comme l'indiquent les tableaux n<sup>os</sup> 106 et 107, le gros contingent de voies « du Maréchal Tito » s'affaiblit grandement dans le corpus postérieur à la guerre, il est réduit à de rares occurrences. Ce mouvement contribue pour une grande part à la baisse du nombre des odonymes dont la référence est extrabosnienne, le Maréchal Tito étant né à Kumrovec, en Croatie.

Dans le sous-corpus bosniaque, la perte de ces références extrabosniennes liées au Maréchal Tito ne sont pas compensées par de nouvelles références extrabosniennes. Ce sous-corpus se recentre sur le pays. Le sous-corpus croate n'a plus maintenant aucune voie Maréchal Tito. Même sans ce dernier, les références extrabosniennes qui constituent maintenant 20,8 % du nouveau sous-corpus sont toutes issues de Croatie.

Le trait plus saillant de ces données est toutefois la proportion des odonymes du sous-corpus serbe *post bellum* qui culmine à 58,7 %, plus de la moitié des odonymes. La part du Maréchal Tito est négligeable dans cette proportion *post bellum*, il s'agit d'une seule des trente-sept voies.

Figure 11 : Part de Maréchal Tito parmi les références extrabosniennes.  
 En foncé : la part des voies Maréchal Tito.  
 En clair : la part des autres toponymes à référence extrabosnienne.

	<i>Ante bellum</i>	<i>Post bellum</i>
Sous-corpus bosniaque		
Sous-corpus croate		
Sous-corpus serbe		

Nikola Tesla permet de porter à 5,4 % la part des toponymes dont la référence extrabosnienne vient de Croatie dans le sous-corpus serbe *post bellum*. Cette origine géographique est, dans ce cas précis, quelque peu trompeuse. Bien qu'originaire de Croatie, Nikola Tesla est considéré comme Serbe par les Serbes. Ce dernier détail questionne la notion d'allochtonie. Nous nous sommes borné à la définir comme ce qui n'est pas de Bosnie-Herzégovine *stricto sensu*. Outre la part des toponymes allochtones, ce qui frappe dans ce sous-corpus serbe est le nombre de références issues de Serbie, trente-trois parmi les trente-sept toponymes issus d'ailleurs, soit 89,2 % d'entre eux.

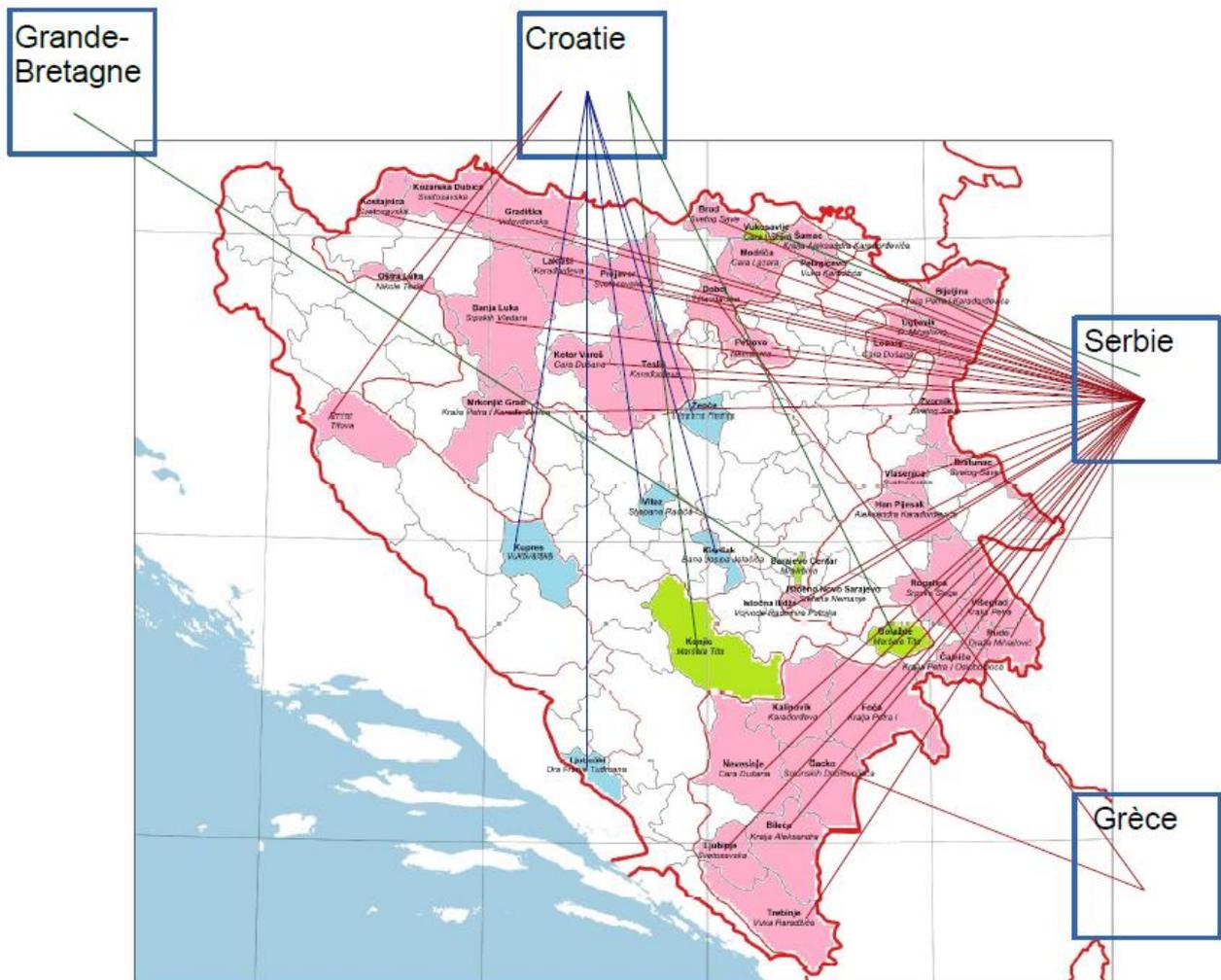
Il convient de mettre ce chiffre en regard de son équivalent dans le sous-corpus croate : 100 %, toutefois sur un corpus bien plus faible constitué de cinq toponymes, références allochtones elles-mêmes constituant 20,8 % (un cinquième, et non plus de la moitié pour le sous-corpus serbe) du total des toponymes du sous-corpus croate de vingt-quatre voies.

Nous n'analysons pas les données recueillies dans le tableau n° 104 concernant les colonnes d'items référentiels. Nous donnons les chiffres pour information. Il s'agit ici d'un extrait des deux corpus que nous avons déjà traités. Nous nous focalisons plutôt sur l'origine géographique des références allochtones et voyons que se dégage nettement un schéma qui touche les sous-corpus croate et serbe : les références allochtones sont exclusivement/principalement issues de Croatie pour le sous-corpus croate, de Serbie pour le sous-corpus serbe. Le discours toponymique bosnien non bosniaque se situe dans un espace référentiel, social, transétatique et s'ancre à l'extérieur, notamment pour le sous-corpus serbe pour lequel le mouvement est bien plus puissant puisqu'il est majoritaire parmi

tout le corpus onomastique.

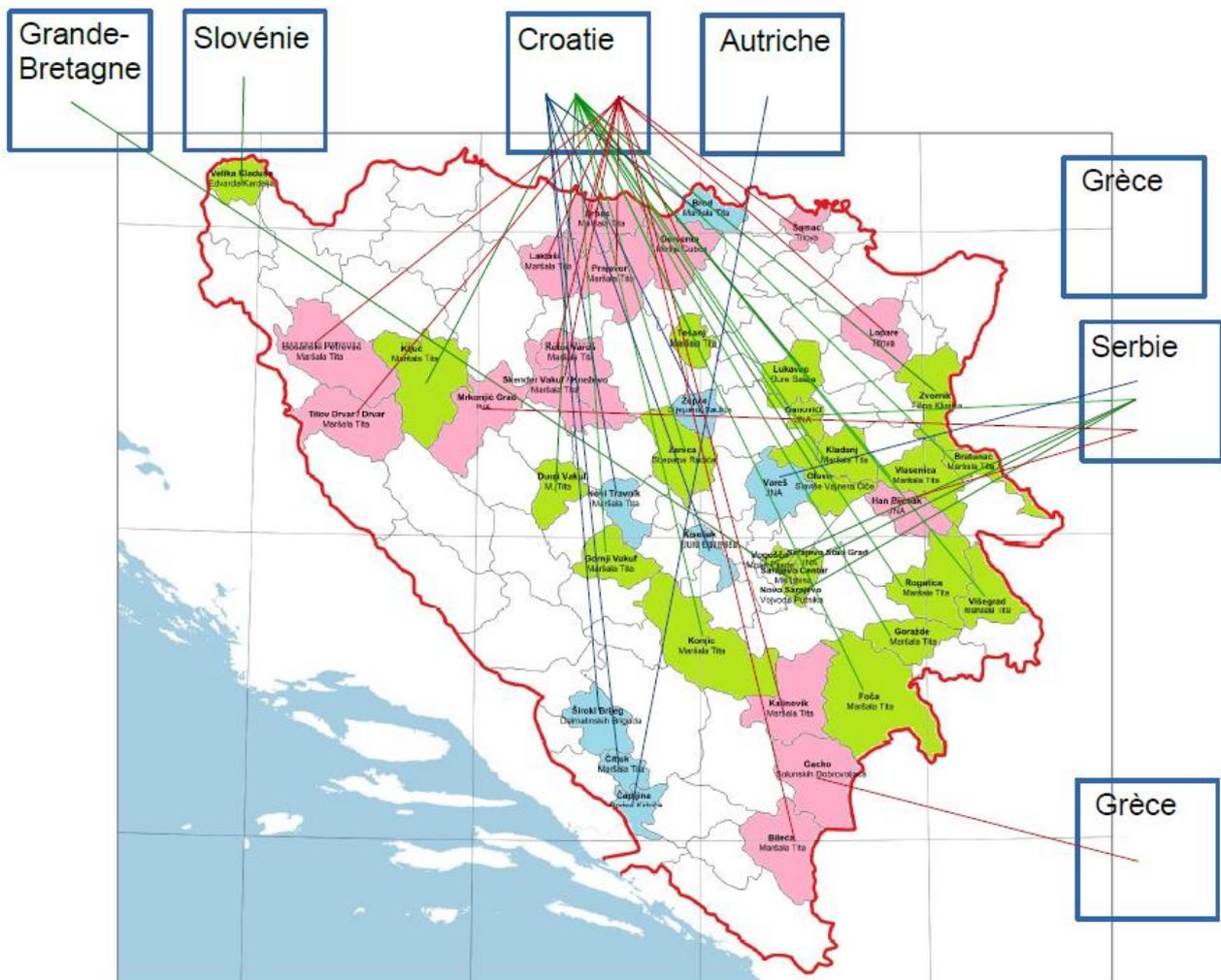
La carte suivante, qui présente la situation *post bellum* offre une illustration immédiate de cette allochtonie référentielle ainsi que de la différence très notable entre le sous-corpus serbe et les deux autres.

Carte 12 : Répartition géographique post bellum des communes avec toponyme à référence extrasrboienne.



A contrario, la carte suivante offre une illustration toute aussi immédiate mais bien différente de l'allochtonie référentielle pour la période ante bellum. Les différences entre sous-corpus ethnographiques ne sont pas vraiment marquées.

Carte 13 : Répartition géographique ante bellum des communes avec odonyme à référence extrabosnienne.



### 13.4. Nominations odonymiques dans les nouvelles communes créées après la guerre de 1992-1995

Modalité particulière de la variation, il s’agit ici, dans le contexte général de renominations, de premières nominations, dans des communes nouvellement créées. L’intention est de considérer s’il se trouve un effet “nouvelle commune” dans le discours odonymique.

Nous isolons ici les odonymes du corpus postérieur à la guerre de 1992-1995 concernant les communes nouvellement créées. Il n’y avait pas de mairie à ces adresses avant la guerre. Il pouvait toutefois déjà y exister une annexe de la mairie, un service de proximité, mais pas nécessairement.



Dans le but d'établir si les nouvelles communes se distinguent dans les choix des odonymes par rapport aux choix des odonymes dans leur sous-corpus ethnonational respectif complet (comprenant les anciennes communes et les nouvelles), nous isolons des tableaux d'analyse référentielle initiaux les communes nouvellement créées et calculons les écarts pour chaque item référentiel, par sous-corpus, dans les tableaux n<sup>os</sup> 110, 111 et 112 qui suivent.











Nous posons pour préalable à l'analyse de ces chiffres qu'il convient de rester circonspect et prudent quant à leur interprétation. Les calculs reposent ici sur un nombre faible voire très faible de communes. Les nouvelles communes du sous-corpus croate sont quatre parmi les vingt-quatre, les nouvelles communes bosniaques sont au nombre de dix parmi les cinquante-quatre et les nouvelles communes serbes sont vingt parmi les soixante-trois du sous-corpus serbe. Les résultats obtenus sur le sous-corpus croate ne se livrent ainsi guère à l'interprétation. Le corpus est très petit.

Quoi qu'il en soit, les trois moyennes des écarts sont légèrement différentes les unes des autres, mais demeurent toutes peu élevées. La conclusion générale sûre qui se dégage est que les communes nouvellement créées ne divergent que peu ou quasiment pas de la moyenne des communes de leur sous-corpus.

Avec les réserves énoncées plus haut, nous pouvons tout de même poser les remarques suivantes :

La moyenne du sous-corpus bosniaque se distingue des deux autres en ceci qu'elle est la plus basse et deux fois moins élevée que la moyenne croate. Les variations par rapport au sous-corpus y sont les plus faibles. Les variations de nature référentielle entre les odonymes de chaque sous-corpus et les odonymes des nouvelles communes de chaque sous-corpus sont faibles en général.

Les écarts les plus importants s'observent sur les items et sous-corpus suivants :

**Colonne 12**, "Référence yougoslave" : Elles sont totalement abandonnées dans les nouvelles communes du sous-corpus bosniaque et serbe (le sous-corpus croate les avait déjà totalement abandonnées).

**Colonne 13**, "Référence issue de BiH" : Leur proportion augmente de manière substantielle dans les nouvelles communes des sous-corpus croate et serbe, où elles étaient en proportion inférieure à la proportion du corpus bosniaque.

**Colonnes 15 à 17** : L'autoréférencement ethnonational est en baisse mécanique dans les sous-corpus croate et serbe du fait que, parmi les nouvelles communes, petites et rurales, la proportion de communes sans odonymes est bien plus élevée que la moyenne. Il ne convient pas d'y lire là un évitement marqué de la tendance à l'ethnonationalisation des odonymes. La baisse ne s'observe pas dans le sous-corpus bosniaque, le résultat est inverse (+16,7 % tandis que les deux autres sont de -33,3 % et -20%).

**Colonne 18**, "Référence antibosnienne" : Fait marquant, deux des trois communes du sous-corpus serbe dont l'odonyme de la mairie valide l'item "Référence antibosnienne" se trouvent être des nouvelles communes : Osmaci et Ribnik.

**Colonne 23**, “2<sup>e</sup> Guerre mondiale” : Comme pour la “Référence yougoslave”, la proportion baisse jusqu’à zéro dans les sous-corpus bosniaque et serbe ce qui exclut totalement cet item référentiel des odonymes des nouvelles communes.

Les autres variations nous semblent négligeables ou fondées sur peu d’éléments.

Ces analyses nous amènent à conclure que les communes nouvelles, tout en suivant de près toutes les caractéristiques référentielles observées sur les sous-corpus entiers et s’en écartant marginalement, poursuivent la tendance discursive des renominations : il s’agit de s’écarter des références à la Seconde Guerre mondiale, à la Yougoslavie et le cas échéant pour un petit nombre de nouvelles communes serbes, de manifester une hostilité directe à l’égard de la Bosnie-Herzégovine elle-même.

### **13.5 Conclusion du chapitre**

La manipulation des corpus et des listes nous a permis de dégager les éléments suivants :

La variation du discours entre *ante* et *post bellum* présente une profonde hétérogénéité transnationale.

La proportion d’anthroponymes reste stable au niveau national, mais connaît d’importantes variations dans le passage du corpus *ante bellum* au corpus *post bellum* au niveau ethnonational. Ainsi, les sous-corpus croate et serbe gardent-ils une proportion d’anthroponymes supérieure à la moyenne.

Le centre de gravité chronoréférentiel du corpus odonymique fait diachroniquement l’objet d’un déplacement.

L’assise historique des références odonymiques fait un bond en arrière. La plus ancienne référence recule de 650 ans, la date passe de 1538 à 890. Ces dates les plus anciennes des trois sous-corpus nous permettent de dégager trois archétypes discursifs :

1/ l’absence de référence ethnonationale au profit d’un discours politique social qui transcende les divisions ethnonationales et le territoire ;

2/ références résolument ethnonationales au profit d’un discours politique ethnonational clos ;

3/ discours utilisant une référence fondée sur une “autochtonie” qui viserait à transcender

les divisions ethnonationales.

Les moyennes de tous les éléments datés des sous-corpus croate et serbe reculent de 200 ans.

Les références médiévales passent la proportion de zéro pour s'élever dans tous les sous-corpus jusqu'à atteindre plus du quart du sous-corpus serbe.

Les références à la Seconde Guerre mondiale baissent dans tous les sous-corpus. La référence yougoslave connaît également un très net déclin, notamment dans le sous-corpus croate d'où elle disparaît totalement.

Les références aux hommes politiques se resserrent autour de quelques rares noms.

Vu sous un prisme ethnonational, les références se mettent à nettement diverger. L'écart maximal des médianes chronoréférentielles des dates des anthroponymes des sous-corpus passe de négligeable *ante bellum* à 90 ans *post bellum*.

Le sous-corpus bosniaque se tourne davantage vers la contemporanéité alors que les deux autres sous-corpus regardent davantage vers le passé.

La Bosnie-Herzégovine devient un élément de profonde fracture du discours odonymique qui oppose le sous-corpus bosniaque aux deux autres.

Les références issues de Bosnie (quel que soit leur marquage ethnonational) sont majoritaires dans les sous-corpus bosniaque et croate toutefois les références bosniennes sont majoritaires dans le sous-corpus bosniaque, mais absentes ou anecdotiquement marginales dans les sous-corpus croate et serbe.

Un important mouvement d'ethnonationalisation des odonymes est à l'œuvre.

Élévation importante de la part de l'autoréférencement ethnonational avec la nuance remarquable que le niveau d'ethnonationalisation atteint est notablement plus faible dans le sous-corpus bosniaque (43%) alors qu'il est beaucoup plus élevé dans les deux autres, respectivement de 83 % et 75 %.

Dans le sous-corpus serbe, ce mouvement est porté jusqu'à l'expression du rejet de la Bosnie-Herzégovine par le choix odonymique de certaines communes.

Profond mouvement de désécularisation des sous-corpus croate et serbe<sup>463</sup>.

Traitement ethnonationalement différencié du rapport à l'allochtonie des référents. Le niveau d'allochtonie des référents était relativement proche d'un sous-corpus à l'autre *ante bellum* (entre 38 % et 46%). Cependant, après la guerre, ce rapport à l'allochtonie se voit totalement modifié. Il devient très faible dans le sous-corpus bosniaque, relativement faible dans le sous-corpus croate, mais majoritaire dans le sous-corpus serbe qui va amplement puiser ces références en Serbie (89 % des références allochtones du sous-corpus serbe viennent de Serbie).

Attachement marqué des sous-corpus croate et serbe pour les références à un "duc, roi, empereur, souverain" issues de leur histoire ethnonationale.

Des chaînes dialogiques apparaissent clairement sur les représentations cartographiques. Les communes voisines s'observent, s'ajustent, dialoguent, et constituent une cohérence discursive.

Les nominations odonymiques des nouvelles communes ne diffèrent guère du mouvement discursif général observé dans leur sous-corpus respectif, avec toutefois les traits particuliers suivants :

- les références yougoslaves et à la Seconde Guerre mondiale sont totalement absentes ;
- les références issues de Bosnie-Herzégovine sont légèrement plus importantes ;
- deux références antibosniennes sur les trois du sous-corpus serbe sont dans des nouvelles communes.

Les références à des femmes, déjà rares (seulement deux) dans le corpus *ante bellum*, le sont encore plus (une seule) dans le corpus *post bellum*.

---

<sup>463</sup> Nous pouvons noter que cela vient contredire les discours ethnonationalistes croate et serbe de l'époque de la guerre de 1992-1995. Ils professaient que la partie bosniaque au conflit voulait instaurer une « république islamique ».

## CHAPITRE 14. Mises en scène et observations *in situ*

L'observation *in situ* s'est au fil du temps imposée d'elle-même. Nous n'avions pas initialement prévu de nous rendre dans *toutes* les communes de Bosnie-Herzégovine pour faire le constat de la manière dont chaque mairie met son adresse en scène. Informé par la lecture de Dominique Maingueneau (2004), le hasard de nos déplacements et la rencontre spontanée avec des situations inattendues nous ont toutefois vite rappelé la nécessité d'une telle démarche. Nous faisons en fait face aux diverses « scénographies » qui dérogeaient aux « routines de leurs scènes génériques ». Nous illustrons cette partie de photographies que nous avons prises de mai à août 2021.

### 14.1. Alphabets et biculturalité

L'usage de l'alphabet cyrillique est commun mais non exclusif dans les communes majoritairement serbes.

Nous avons observé que contrairement à l'usage de l'alphabet latin, l'usage du cyrillique était le champ d'enjeux "mémoires" liés à la notion de serbité.

Comme pour l'alphabet latin, la forme calligraphique du cyrillique a évolué au fil du temps et il existe de nombreuses polices de caractères en cyrillique.

Nous rappelons que l'alphabet cyrillique est en fait une grande famille d'alphabets distincts et adaptés à la phonologie et à l'orthographe en usage pour écrire les diverses langues notées en cyrillique. Le corpus de lettres pour noter le serbe est ainsi un peu différent de celui du russe, de l'ukrainien, du biélorusse, du macédonien, du bulgare, du moldave, du tadjik etc., chacun d'entre eux étant légèrement différent de tous les autres, mais tous sont issus du même fond cyrillique ancien développé au IXe siècle à partir de l'alphabet grec en remplacement de l'alphabet glagolitique en usage alors dans une partie du monde slave.

S'agissant du serbe, le standard actuel de la langue littéraire et de son alphabet sont issus de la réforme établie par Vuk Stefanović Karadžić et achevée en 1868.

L'histoire de l'alphabet cyrillique dans les Balkans ne le rattache pas exclusivement aux Serbes, aux chrétiens orthodoxes. Il a aussi été en usage chez les catholiques, dans sa forme d'alors, mais aussi, notamment en Bosnie dans une variante bosnienne spécifique

appelée *bosančica* (sur le modèle de *latinica* – alphabet latin, *ćirilica* – alphabet cyrillique, *arebica* – alphabet arabe adapté), utilisé entre autres par les Franciscains jusqu'au XVIIIe siècle. (Bunčić, 2016 : 198-200)

Pour ce qui est de l'usage du cyrillique en Bosnie-Herzégovine, nous constatons d'une part un renouveau de son usage, une extension, et d'autre part en certains endroits, une exclusivité de son usage, là où, avant la guerre, il se présentait dans un choix binaire avec l'alphabet latin. Au fronton de certaines mairies de République Serbe, l'indication de l'institution n'apparaît ainsi qu'en cyrillique. Toutefois, ce qui est le plus notoire dans ce mouvement d'extension du cyrillique est la diversification de ses formes, de ses polices de caractères.

Nous avons observé une utilisation assez fréquente de polices plus ou moins archaïsantes, dont l'usage était au départ essentiellement religieux, et dans ce cadre, pour maintenir une lecture fluide des documents, limité aux titres, le reste étant dans une police cyrillique habituelle de type *arial*, *helvetica* ou *times*. Ce n'est plus le cas actuellement, cet usage déborde le cadre religieux et se répand largement dans l'usage civil avec un net accent discursif sur une serbité plus affirmée, plus enracinée, s'échelonnant sur un continuum de polices de caractères plus ou moins archaïsantes. Dans ce cadre, quelques communes à majorité ethnationale serbe ont fait le choix d'utiliser une telle police (de la famille de polices dite *miroslavljevo*, tirées du modèle de *l'Évangile de Miroslav*, ouvrage liturgique majeur rédigé dans une onciale cyrillique, pour le duc Miroslav, frère de Stefan Nemanja, grand prince de l'État serbe médiéval de Rascie, qui date de 1180 environ. Cet évangile est exceptionnel en ses environ trois-cents enluminures d'une rare beauté, alliant les traditions occidentale et byzantine).

On peut considérer qu'il existe actuellement une certaine mode croissante pour cette forme dite *miroslavljevo*<sup>464</sup> <sup>465</sup>. À titre d'exemple, le site *fontovi.rs*<sup>466</sup> présente des statistiques de téléchargement des polices de caractères qu'il met à disposition. Sa police *Miroslavljeva Cirilica* avait fait l'objet de 19.612 téléchargements quand nous nous sommes connecté. Par comparaison, parmi les plus téléchargées, seules deux affichaient de meilleurs scores : *Ariston Cirilica Bold Italic*, 21.761 téléchargements, une police un peu cursive et très grasse,

---

<sup>464</sup> On trouve des exemples sur le site <https://cirilica.net/displej-i-skript-display-and-script-fonts> , consulté le 10 aout 2021.

<sup>465</sup> On trouve des exemples sur le site <https://fonts2u.com/miroslavljevooriginal.font> , <https://fonts2u.com/miroslav.font> , le premier plus archaïsant, le second simplifié, consulté le 10 aout 2021.

<sup>466</sup> <http://www.fontovi.rs/> , consulté le 10 aout 2021.

*Caligraph Cirilica*, 19.931 téléchargements, une police cursive fine. Toutes les autres polices cyrilliques serbes proposées (sur 60 au total) présentaient des chiffres inférieurs à ceux de *Miroslavljeva Cirilica* (s'échelonnant de 11.063 à 834).

La police de Miroslav est assez communément utilisée pour signaler les bibliothèques :

Photographie 15 : Trebinje : « Bibliothèque populaire » – 15.08.2021.

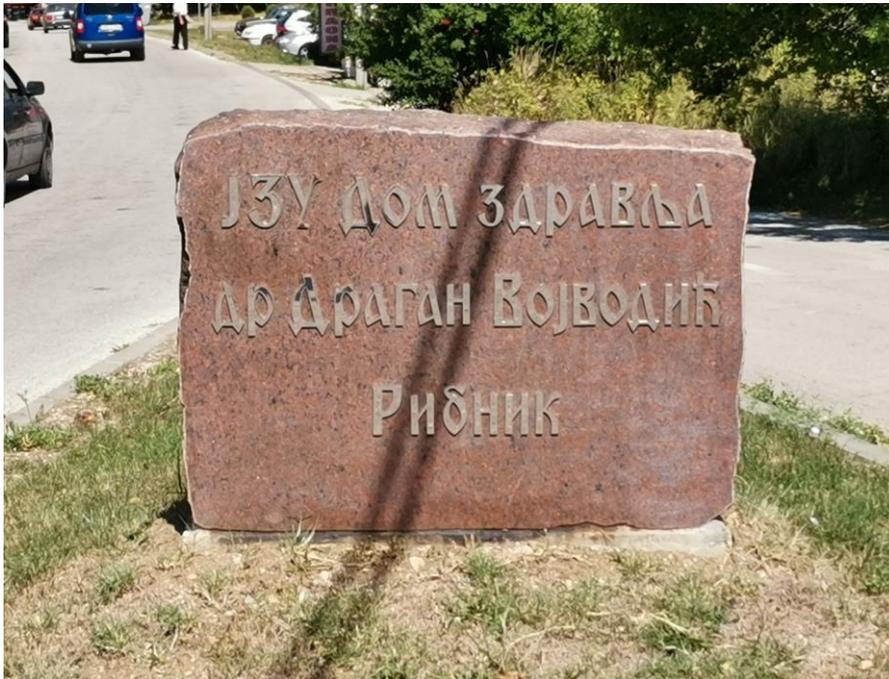


Photographie 16 : Ribnik : « Bibliothèque » – 31.07.2021.



L'usage s'étend à d'autres établissements publics.

Photographie 17 : Ribnik : Établissement public de santé « Maison de santé » – 18.08.2021.



Photographie 18 : Bileća : « Maison de santé Saint Luc » – 19.07.2022.



Plus inattendu : Salle des sports, Novo Goražde.

*Photographie 19 : Novo Goražde : « Salle des sports » – 05.08.2021.*



Plusieurs variantes légèrement distinctes circulent et sont d'un usage assez répandu, de l'art nationaliste jusqu'aux graffitis de supporters de football.

*Photographie 20 : Kalinovik: Fresque d'entrée de ville « Град ХЕРОЈА » (La ville du **DÉROS**) – 01.07.2021.*



Kalinovik est la commune natale du général Ratko Mladić.

Photographie 21 : Gacko : Graffiti dans le parking souterrain sous le parvis de l'église – 10.08.2019.



« GACKO ATTEND LE TITRE. TOUS AU MARACANA !!! »

Photographie 22 : Kalesija : Fresque et graffiti entre Osmaci (RS) et Kalesija (FBiH) dans le passage sous la ligne de chemin de fer – 04.08.2021.



Entre Osmaci (République Serbe) et Kalesija (Fédération de Bosnie-Herzégovine), passage sous la ligne de chemin de fer, zone rurale, sur la commune de Kalesija.

« OSMACI      REPUBLIKA SRPSKA [drapeau de la République Serbe et deux symboles orthodoxes, XP αω (ChRist-alpha-oméga) et une croix] ».

La police archaïsante de Miroslav est parfois détrônée de son statut par une police de caractères encore plus archaïsante, inspirée de la forme des lettres utilisées pour écrire le slavon dans les manuscrits liturgiques, langue slave archaïque d'église, que l'on peut notamment voir sur les icônes et les fresques murales des églises orthodoxes.

*Photographie 23 : Jezero : Tympan de l'église orthodoxe. Forme adaptée, modernisée de la police. – 31.07.2021.*



*Photographie 24 : Trebinje: « Librairie Saint Daniel de Hum ». Police en adéquation symbolique avec la référence. – 15.08.2021.*



Le lien symbolique avec l'objet décrit peut devenir absent :

Photographie 25 : Bileća : Devanture « Boucherie-rôtisserie » – 13.07.2021.



Photographie 26 : Bileća : Fourgon « Boucherie-rôtisserie » – 13.07.2021.



Photographie 27 : Nevesinje : Superette et chambres « Dodra », sur la nationale M6.1, à 2 km de la mairie.



Nous sommes amené à constater que, outre la recherche d'une esthétique particulière, un biais s'installe dans l'usage non ecclésial de cette police, un attachement à la « tradition », à un passé idéalisé.

#### 14.2. Constitution du corpus photographique

Lors de notre séjour en Bosnie-Herzégovine de 2021, nous avons résidé à Bileća, à l'extrême sud-ouest du pays, non loin de Trebinje et Dubrovnik en Croatie.

En juin, à l'occasion d'un déplacement vers Banja Luka dans le but de réunir le corpus *ante bellum*, par curiosité, nous nous sommes arrêté dans les quelques premières communes traversées pour voir les mairies et leur environnement, si l'adresse était indiquée et de quelle manière.

Nous avons négligé la première, Berkovići, dans un bourg rural, mais nous avons

commencé par faire halte à Stolac. Nous y avons fait un certain nombre de constats : pas de plaque odonymique sur la mairie (ni ailleurs, un habitant nous dira qu' « elles ne sont pas visibles »), pas de numéro apparent sur la mairie, des graffitis ethnonationalistes sur le bâtiment même de la mairie. L'indicialité de l'adresse était questionnée dès la première observation ! La matérialité des murs de la mairie servait de catalyseur et de réceptacle à un discours ethnonational. Cela interroge également le lien entre les autorités locales et le discours ainsi exprimé. Il est permis de penser, en l'espèce, que la mairie n'est pas à l'origine des graffitis qu'elle a tout de même laissé figurer sur la façade<sup>467</sup>.

*Photographie 28 : Stolac : « HR-HB » tagué sur le bâtiment municipal. – 23.06.2021.*



---

<sup>467</sup> À gauche sur la photographie : *HRV. STOLAC* : Hrvatski Stolac / Stolac croate.

À droite : *HR-HB* : Hrvatska-Herceg-Bosna / Croatie-Herzeg-Bosnie (partie de l'Herzégovine où une partie importante de la population est ethnonationalement caractérisée comme croate). Elle est une partie de ce que les ethnonationalistes croates revendiquent pour constituer la troisième entité, à côté de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine.

La mairie suivante de mon itinéraire, Čapljina, présentait une situation moins inattendue, mais tout de même particulière.

Devant la mairie se trouvait une grande place qui s'étendait au-delà de la seule façade de la mairie. Quoi qu'il en soit, seul l'espace rigoureusement en face de la mairie relevait de l'odonyme Trg Kralja Tomislava / Place du Roi Tomislav, l'autre partie de l'espace de la place, devant les commerces, à gauche du bâtiment de la mairie, relevant non plus d'une place, mais d'une rue et d'un autre roi, Ulica Kralja Zvonimira / rue du Roi Zvonimir. Il était clair que dans le champ discursif de cette nomination, une logique symbolique se superposait à une logique purement urbanistique. N'est pas sur une place qui veut, ni même qui s'y trouve. L'usage de l'appellatif de voie "place" est réservé. Ce constat renvoie à notre analyse dégagée de l'étude statistique des numérotations et des appellatifs de voies. La désirabilité de l'appellatif de voie "place" va ici jusqu'à exclure de sa jouissance les autres bâtiments ne relevant pas de la mairie, mais donnant néanmoins sur la place.

*Photographie 29 : Čapljina : Mairie, Trg Kralja Tomislava – 23.06.2021.*





Photographie 30 : Ljubuški : Mairie, Trg Doktora Franje Tuđmana – 23.06.2021.



Face à la vue, la rue Zrinskofrankopanska / Zrinski-Frankopan. Dans l'alignement de droite, au premier plan, de couleur blanche, la mairie. À sa suite, en beige, le tribunal. À gauche, hors champ, à gauche du véhicule noir, le numéro 80 de Ulica Hrvatskih branitelja / rue des Défenseurs<sup>470</sup> Combattants Croates. Derrière le véhicule noir, au-delà du débouché de la rue Kralja Zvonimira / du Roi Zvonimir, on discerne la statue à la "Mère" sur le terreplein central.

---

<sup>470</sup> *Combattants* serait plus conforme à l'usage français, mais, dans ce court énoncé, ne serait pas en mesure de rendre compte des implications sémantiques contenues dans *branitelj* (nom d'agent construit sur le verbe *braniti* – défendre, à partir duquel est formé un autre nom d'agent, *branilac*. Comme dans les autres paires de noms d'agents *-telj* / *-ac*, la variante avec le suffixe *-telj* est perçue comme croate tandis que la variante avec le suffixe *-ac*/*-lac* est perçue comme serbe).

Photographie 31 : Ljubuški : Plaques numérodonymique et signalétique de la mairie – 23.06.2021.



Photographie 32 : Ljubuški : Plaque numérodonymique du bâtiment face à la mairie, dans la même rue. – 23.06.2021.



Ces trois exemples que le hasard a placés sur notre chemin, laissent entendre combien la fonction indicielle de l'adresse est tout à fait mineure dans le contexte bosnien et nous ont amené à conclure qu'outre l'étude des nominations et renominations des voies sur lesquelles porte notre recherche, celle-ci aurait été incomplète sans un examen de la manière dont ces choix ont été mis en scène dans chaque commune. Nous nous sommes ainsi appliqué à parcourir toute la Bosnie-Herzégovine pour nous rendre dans chacune des

communes et constater dans quelle mise en scène l'adresse et l'odonyme s'insérait. Ces éléments se sont en effet matérialisés au fil des visites.

Le tableau suivant présente nos différentes tournées de constitution du corpus de mises en scène. Les heures de début et de fin sont l'horaire de la première et de la dernière photographie prises sur la commune.

La situation de la mairie de Ljubuški, encadrée d'un côté par la place du Dr Franjo Tuđman, avec le monument à la mère veuve, et de l'autre par la place de la Reconnaissance Patriotique / Trg Domovinske Zahvalnosti, parc derrière la mairie, ne laisse pas indifférents les chercheurs qui s'intéressent au discours odonymique, de même l'enjeu autour du prestige de la "place" à Čapljina ainsi que les graffitis dans la ville sans repères odonymiques visibles de Stolac.

Les situations croisées à chaque mairie nous ont conduit à être attentif non seulement à la manière dont *in situ* l'adresse apparaissait ou n'apparaissait pas, mais aussi aux éléments porteurs de discours suivants :

plaques odonymiques, plaques numérodonymiques, éléments vexillaires, éléments architecturaux, monuments aux morts, graffitis/peintures murales officiels ou sauvages, mais admis. Nous détaillons plus bas.

Avant de poursuivre de manière plus systématique, nous présentons une quatrième mise en scène particulièrement intéressante en ce qu'elle offre au regard une diffraction des fonctions liées à l'odonyme : indicialité et symbolique. Ceci ouvre une partie consacrée à l'analyse du discours antibosnien avec les mises en scène des mairies sur des voies également nommées 9 Janvier. Elles s'offrent également à l'analyse quant à la relation qu'elles entretiennent entre indicialité et symbolique.

### **14.3. Dédoublement**

#### **14.3.1. Le cas particulier de la mise en scène de la mairie de Laktaši**

L'adresse officielle de la mairie de Laktaši est Karađorđeva 56. La rue a changé de nom suite à la guerre de 1992-1995 et portait le nom de Maršala Tita jusqu'à cette date.

Ce qui peut surprendre l'observateur est que sur le bâtiment de la mairie, en retrait par

rapport à la rue, figure bien une plaque, mais on y lit un autre odonyme : Trg 9. Januar. Karađorđeva 56 n'apparaît pas sur le bâtiment.

Outre que fait ici irruption l'enjeu de la *nature* de la voie sur laquelle donne la mairie (Karađorđeva sous-entend *ulica* Karađorđeva / rue Karađorđeva), non seulement une rue, mais une place (justifiée urbanistiquement par le retrait, les aménagements, jets d'eau), tout laisse penser à celui qui se trouve devant le bâtiment que l'adresse de la mairie correspond à la plaque : Trg "9. Januar".

*Photographie 33 : Laktaši : mairie, plaque odonymique "Trg 9. Januar" bien visible au milieu, sur le bâtiment – 25.06.2021.*



Photographie 34 : Laktaši : la plaque odonymique sur la mairie de Laktaši, « Трг „9. Јануар” / Trg „9. januar” » (place du 9 Janvier) – 25.06.2021.



L'entretien téléphonique que nous avons eu le 29 juillet 2021 avec un employé du service qui gère ces questions s'est révélé très intéressant. Il s'est agi finalement de s'entendre sur la notion même d'adresse.

« L'adresse de la mairie est "Karađorđeva 56". "Trg 9. Januar" est le nom de l'espace sur lequel donne la mairie. Il n'y a là rien d'étonnant. Pour qui s'occupe de ces matières, c'est une chose totalement normale. Je ne vois rien d'étonnant à cela. »

Pour nous expliquer la logique de l'adresse, notre interlocuteur justifie : « La rue Karađorđeva est une grande rue qui traverse toute la ville. » Pour conclure ce bref échange qu'il se hâtait de terminer, en guise de justification de la plaque odonymique "Trg 9. Januar" : « C'est une affaire de politique. »

Du point de vue discursif, on voit ici à l'œuvre le dédoublement des fonctions de l'adresse. La fonction indicielle est assurée par l'adresse officielle Karađorđeva 56, « la grande rue qui traverse toute la ville », qui structure l'espace urbain de Laktaši. On se repère par rapport à cette grande voie de passage, le carrefour, l'angle avec la rue Nemanjina qui passe derrière etc. Le deuxième nom, qui figure au fronton et qui s'offre à qui est déjà là, assure, lui, la fonction symbolique, « politique ». Sur le modèle syntagmatique du "dédoublement de la personnalité", nous hasardons ici celui du "dédoublement de l'adresse" en tant que l'adresse est habituellement certes plurielle en ses fonctions, mais qu'elle reste une. Pas ici. Chacune des deux fonctions donne lieu à un avatar odonymique spécifique.

Dans ce contexte, Karađorđeva 56 apparaît insuffisante, trop faible, pour assurer la fonction symbolique.

Nous rappelons qu'il s'agit d'une référence à Karađorđe, en français Karadjordje, Karageorges ou George le Noir, fondateur de la dynastie des Karađorđe / Karadjordje / Karageorges, et chef de la première insurrection de 1804-1806 contre les Turcs.

Même si le premier élément de ce qui est en fait un surnom est un mot turc (*kara* signifie noir en turc), le référent est serbe, de Serbie, inscrit dans la lutte des Chrétiens contre la tutelle de l'occupant ottoman musulman. Le terrain de son action se situe en Serbie. Il est un symbole de résistance, de lutte, de serbité, de fierté nationale. Il y a aussi une dimension sociale. Bien que d'origine paysanne, pauvre, illettrée, il devient par son courage et son habileté seigneur héréditaire de Serbie en 1808 et le demeure jusqu'en 1813 où le retour des Turcs le contraint à l'exil. À cela s'ajoute encore un autre élément qui contribue à son prestige. À l'occasion d'un retour clandestin, il est assassiné dans son sommeil par un homme de main de son successeur, Miloš Obrenović et acquiert une dimension martyrologique.

Toutes ces qualités sont en concordance avec les autres odonymes du centre de la ville : Nemanjina<sup>471</sup>, Majke Jugovića<sup>472</sup>, Fruškogorska<sup>473</sup>, Vasilija Ostroškog<sup>474</sup>, Kninska<sup>475</sup>,

---

<sup>471</sup> Adjectif d'appartenance formé sur le prénom Nemanja, en référence à Stefan Nemanja (autrement désigné en français Étienne Némania), né en 1113 ou 1114 et mort en 1119, souverain de la principauté serbe de Rascie, premier de la dynastie des Némanides. À la fin de son règne en 1196, il se retire dans un monastère, fonde avec Saint Sava, un de ses fils, le monastère de Hilandar sur le mont Athos.

<sup>472</sup> En référence à la mère des neuf frères Jugović, morts au combat au Champ des Merles (Kosovo Polje) contre les armées ottomanes en juin 1389 et au chant épique « Смрт Мајке Југовића » / « Smrt Majke Jugovića » (« La mort de la Mère des Jugović », Cf. Ђурић Војислав/ Đurić Vojislav, 1987 : 285). Il s'agit des 9 enfants mythiques de l'épouse de Jug Bogdan, qui lui, semble avoir existé sous le nom de Vratko Nemanjić, descendant de Stefan Nemanja. La "mère des Jugović", "Jug Bogdan" et les "Neuf Jugović", sont tous des héros des chants épiques serbes du cycle de Kosovo, chants relevant de la tradition populaire et recueillis par Vuk Karadžić au XIXe siècle. À la "mère des Jugović" on ne connaît pas de prénom. Elle est la mère par excellence. La mère *serbe* par excellence. Elle engendre, nourrit de son lait et élève des héros qui luttent avec droiture pour la patrie. Elle reste stoïque devant l'adversité.

<sup>473</sup> En référence à Fruška Gora, petit massif montagneux de Symrie en Vojvodine (Serbie), célèbre pour ses nombreux monastères orthodoxes depuis l'époque médiévale.

<sup>474</sup> Basile d'Ostrog, Saint de l'Église orthodoxe serbe, né en 1610 près de Trebinje en Herzégovine.

<sup>475</sup> En référence à la ville de Knin, en Croatie, située dans la région montagneuse à l'est de Šibenik, anciennement située dans les "Confins militaires" (Krajina/*Militärgrenze*) de l'Empire austro-hongrois, où se sont installés des Serbes pour défendre les frontières chrétiennes et répondre aux tentatives d'incursions des troupes ottomanes qui occupaient la Bosnie-Herzégovine. À la proclamation de l'indépendance de la Croatie, la région des anciens Confins militaires située en Croatie était peuplée majoritairement de Serbes (de Croatie). Refusant la séparation de la Croatie de la Yougoslavie, ils ont proclamé l'indépendance de la région des Confins militaires, formant la République Serbe de Krajina (Republika Srpska Krajina).

Solunska<sup>476</sup>, Kralja Milutina<sup>477</sup>, (Rascie, Kosovo médiéval poétisé, Fruška Gora, Sainte Montagne de Syrmie (Serbie), Herzégovine et Monténégro, Croatie et ses confins militaires, Salonique, éléments aux références qui posent une distribution géographique large de la serbité dans l'espace miniature de la ville), Gavrila Principa, Kozarska, Mladena Stojadinovića, Krajiška (pour les actions de luttes politiques et militaires), mais n'atteint pas symboliquement le niveau dialogiquement oppositionnel de l'immédiateté contemporaine de l'affirmation politique de la République Serbe de 1992 qui vit toujours, chose rendue possible par l'odonyme surnuméraire de Trg 9. Januar. Placé sur le bâtiment même de la mairie, l'odonyme devient ici un signe extérieur, un attribut symbolique, une mitre, un sceptre, non seulement en serbité (une serbité intrinsèquement soluble dans la Bosnie-Herzégovine), mais en serbité *oppositionalnelle* à la Bosnie-Herzégovine, une estampille d'extraterritorialité symbolique.

#### 14.3.2. Mises en scène des mairies d'Olovo et Srbac

Il ne nous a pas été possible de confirmer la dimension banale rapportée par ce responsable de la mairie de Laktaši. Toutefois, nous avons trouvé des situations voisines dans deux autres communes avec un dispositif notablement différent.

À Olovo, la mairie a pour adresse le nom de la rue principale (ulica Branilaca BiH / rue des Défenseurs de la Bosnie-Herzégovine) sur laquelle elle se trouve, mais en retrait sur une place. La mairie n'utilise pas le nom de la place (Trg Senahida Bolića Bole / Place Senahid Bolić Bolo<sup>478</sup>) pour son adresse. Ici, le nom de la rue n'apparaît nulle part, seul apparaît le nom de la place, à l'entrée de la place et non sur le bâtiment de la mairie comme à Laktaši, mais à proximité immédiate d'un monument aux morts. Les conventions sémiotiques ne sont pas celles d'une plaque odonymique, mais d'un panneau d'information générale voire touristique (cf. photographie 34). Ces différences par rapport à l'installation de Laktaši induisent beaucoup moins de doute quant à l'adresse de la mairie.

---

<sup>476</sup> En référence à la ville de Thessalonique/Salonique (Grèce), Solun en BCMS et macédonien. La ville a un long lien avec la culture serbe. Dès le moyen-âge, le roi serbe Stefan Uroš II Milutin Nemanjić (règne :1282-1321) y a fait bâtir des églises et un palais. La ville a compté un nombre important d'habitants serbes. Un lycée serbe y a fonctionné de 1894 à 1910. Pendant la Première Guerre mondiale, une grande quantité de Serbes s'y sont trouvés. Il y a également un cimetière militaire serbe avec plus de 7.000 tombes.

<sup>477</sup> En référence au roi serbe Stefan Uroš II Milutin Nemanjić (règne :1282-1321) dont le règne fut marqué par de nombreuses conquêtes et avancées notamment dans les domaines économique et législatif. Un prestige quasi-impérial est attaché à sa personne (Cf. Judah Tim, 2000 : 21-22).

<sup>478</sup> Commandant d'une unité de l'Armée de Bosnie-Herzégovine, originaire d'Olovo et mort de ses blessures au combat en 1994, non loin d'Olovo.

Photographie 35 : Olovo : Mairie, panneau odonymique Trg Senahida Bolića Bole – 04.08.2021.



À Srbac, nous avons encore observé une autre mise en scène, plus confuse. La mairie n'avait par le passé pas pour odonyme le nom de la place sur laquelle elle donne directement, mais celui de la rue Mome Vodovića. La "place", le carrefour, n'avait pas fait l'objet d'une nomination. Mome Vodovića est toujours l'adresse indiquée par le site internet de l'Union des Communes et Villes de République Serbe<sup>479</sup> et non la "place" sur laquelle ouvre la mairie, Trg Boraca / Place des combattants. Le nom de cette place figure sur une plaque odonymique apposée sur un bâtiment en face de la mairie, au-delà de la place, de l'autre côté de la rue soit au plus loin de la mairie. Les couleurs retenues pour cette plaque dérogent à toutes les autres plaques odonymiques et numérodonymiques vues sur la commune. D'un point de vue sémiotique, cette plaque se voit conférer un statut particulier, dérogatoire. La mise en scène laisse le nom de la place dans un entredeux discursif qui affaiblit l'indicialité. Les indications sémiotiques rendent mal compte du statut effectif de la place et de son nom.

---

<sup>479</sup> Le site internet de Савез општина и градова Републике Српске [Savez opština i gradova Republike Srpske]/Union des communes et villes de République Serbe, <https://www.alvrs.com/lat/606.srbac.html> , consulté le 28 aout 2022, donne encore l'adresse Mome Vodovića 7.

*Photographie 36 : Srbac: Plaque odonymique « Trg Boraca » jouxtant une plaque numérodonymique « 12 M. Vidovića » – 25.06.2021*



*Photographie 37 : Srbac : La mairie, la place, le carrefour, vus de l'emplacement de la plaque odonymique indiquant la "place" – 25.06.2021.*





de plaque odonymique à côté de l'entrée à cette date où la mairie avait pour adresse l'odonyme Svetosavska / Saint Sava. La disposition actuelle est nouvelle. Ici encore, comme à Ribnik, il est procédé à une sorte de monstration, de spectacularisation de l'odonyme.

*Photographie 38 : Ribnik : Mairie et panneau odonymique « Trg 9. januar » – 31.07.2021.*



*Photographie 39 : Ribnik : Mairie, dispositif d'affichage « Commune de Ribnik PLACE du 9 Janvier » – 31.07.2021.*



*Photographie 40 : Osmaci : la mairie – 04.08.2021.*



*Photographie 41 : Vlasenica : Entrée de la mairie. Photographie prise par des tiers, réputée de 2014, déposée sur le site Googlemaps. Consulté le 12.07.2022.*



Photographie 42 : Vlasenica : Entrée de la mairie et plaque odonymique « Rue du 9 Janvier » – 04.08.2021.



Photographie 43 : Vlasenica : Plaque odonymique à l'entrée de la mairie – 04.08.2021.



La commune de Pelagićevo, nouvelle commune, se trouve aussi touchée par la date du 9 Janvier mais de manière différente et qui n'affecte la mairie que de manière adjacente. La mairie de cette commune rurale se situe sur la route principale, la nationale 14.1, qui traverse le bourg, qui porte le nom de ulica Vuka Karadžića / rue Vuk Karadžić, du nom du collecteur de textes de tradition populaire oraux et linguiste serbe du 19<sup>e</sup> siècle. La mairie n'est pas pourvue d'une plaque signalétique avec adresse. Il n'y a pas non plus sur le bâtiment de plaque odonymique ou numérodonymique. De l'autre côté de la rue, presque en face de la mairie, une grande place avec un monument aux morts et, distribués autour de la place, l'ancienne école qui va abriter un espace Vaso Pelagić, en commémoration du socialiste utopique de 19<sup>e</sup> siècle né dans la commune en 1833 et en l'honneur duquel le village a pris le nom en 1969, un dispensaire, un espace muséal dédié à la 3<sup>e</sup> Brigade légère de fantassins de Posavine<sup>482</sup> (de l'Armée de la République Serbe), l'église orthodoxe serbe Prophète Saint Élie. Les plaques numérodonymiques qui figurent sur les bâtiments de la place indiquent le nom de Place des combattants de la guerre patriotique morts au combat. Cette place toutefois fait l'objet d'une renomination que révèle une plaque informative apposée sur le dispensaire, bien en vue : Place du 9 Janvier. Ainsi, ici, le pas de la renomination de la voie de la mairie n'a pas été franchi. La route nationale s'est interposée. La place qui lui fait face n'a pas été symboliquement saisie par l'adresse.

*Photographie 44 : Pelagićevo: Mairie et rue – 03.08.2021.*



<sup>482</sup> Notre traduction de « 3. PLPB / 3. Posavska Laka Pješadijska Brigada ».

Les exemples de mises en scène que nous venons d'analyser, bien que tous choisis sur un même critère distinctif, et malgré leur petit nombre, illustrent les tensions en cours et les déplacements de discours qu'elles suscitent. Ils illustrent la diversité des mises en scène et donnent un aperçu de l'ampleur du champ des possibles discursifs.

Nous proposons ici un tour d'horizon de ces possibles, rubrique par rubrique, avant d'examiner comment ils se combinent et s'associent dans les mises en scène observées *in situ*. Cette démarche analytique ancrée dans le terrain implique de rentrer dans les détails des implantations et de chaque contexte.

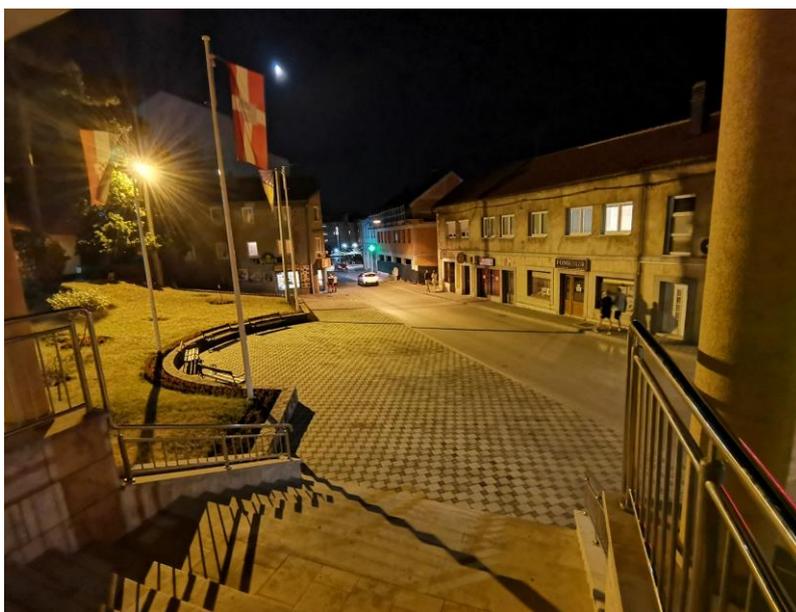
## **14.5. Scénographies et mises en scène. Principes généraux en Bosnie-Herzégovine**

### **14.5.1. Appellatifs de voie "rue" et "place"**

Certaines communes nomment « place » la portion de rue devant la mairie, d'autres ignorent la place sur laquelle leur mairie ouvre. Presque autant que la référence qui l'accompagne, l'appellatif de voie semble décorrélié des contraintes urbanistiques.

Les photographies n<sup>os</sup> 45 et 46 suivantes présentent ainsi des « places » qui s'apparentent davantage à des rues tandis que les photographies n<sup>os</sup> 47 à 50 illustrent la situation inverse. La photographie n<sup>o</sup> 51 présente un cas hybride de « rue Place ».

*Photographie 45 : Livno : "Place" – 17.08.2021.*



*Photographie 46 : Tešanj : "Place" – 29.06.2021.*



*Photographie 47 : : Žepče : "Rue" – 02.08.2021.*



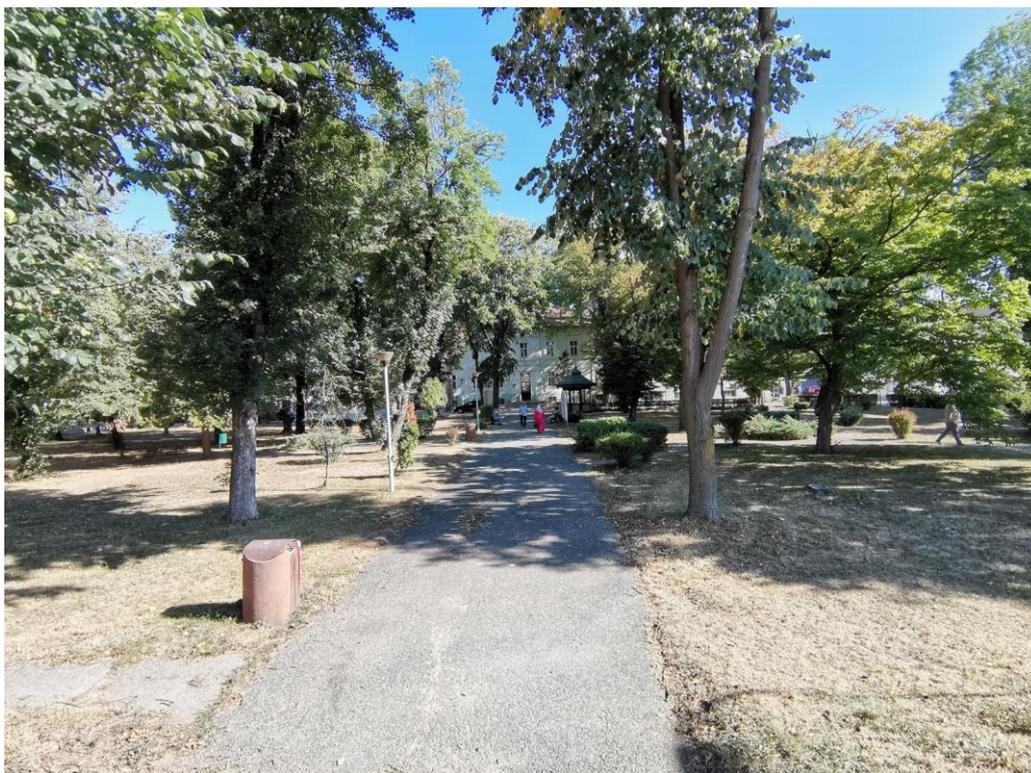
*Photographie 48 : Novi Grad Sarajevo : "Boulevard" – 06.08.2021.*



*Photographie 49 : Kalesija : "Rue" – 04.08.2021.*



*Photographie 50 : Sanski Most : "Rue" – 19.08.2021.*



*Photographie 51 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 10 rue Place des Némanides ».*



### 14.5.2. Plaques odonymiques et numéroidonymiques et renominations

Plusieurs situations sont observées :

- la plaque odonymique *ante bellum* est laissée en place bien que caduque ;
- la plaque odonymique *ante bellum* est retirée mais non remplacée ;
- la plaque *ante bellum* est laissée en place, mais une nouvelle plaque est installée à côté ;
- la plaque *ante bellum* reçoit un adhésif en plastique sur lequel est écrit ce qui change dans le nom de la rue ;
- la plaque odonymique est retirée et remplacée par une plaque conforme au nom actuel de la rue.

Photographie 52 : Bugojno : Plaque odonymique avec adhésif « Ulica bosanska » – 31.07.2021.



Une bande adhésive *Bosanska* recouvre *Bratstva i jedinstva*.

Photographie 53 : Bugojno : Plaque numéroidonymique avec adhésif « 82 Bosanska ulica » – 31.07.2021.



Une bande adhésive a été apposée par-dessus l'odonyme caduc *Bratstvo i jedinstvo*.

*Photographie 54 : Bugojno : Plaque numérodonymique caduque « 78 Bratstvo i jedinstvo » – 31.07.2021.*



L'indication de l'odonyme est caduque. La rue a été renommée mais aucune bande adhésive n'est apposée sur cette plaque.

*Photographie 55 : Vareš : Traces de plaques non remplacées – 01.08.2021.*



Il est parfois difficile de dire si la plaque est celle de l'odonyme *post* ou *ante bellum*.

*Photographie 56 : Tomislavgrad : Plaque odonymique "muette", face à la mairie – 17.08.2021.*



### **14.5.3. Plaques odonymiques et sémiotique**

Les plaques odonymiques reprennent dans leur esthétique générale les canons traditionnels. Certains de ces traits caractéristiques entrent dans une sorte de grammaire discursive et sont porteurs de sens. Les illustrations photographiques qui apparaissent ci-après n'ont pas nécessairement été prises dans les voies des mairies. Elles rendent compte toutefois du contexte technique, esthétique, pragmatique, dans lequel il convient d'analyser les mises en scène des odonymes des mairies.

#### **14.5.3.1. Esthétique générale**

Seules les plaques odonymiques figurant sur les mairies de deux communes dérogent à ce que nous venons de relever concernant le respect du standard esthétique, sémiotique "plaque odonymique" : Cazin et Orašje.

La mairie de Cazin a pour odonyme le plus long nom de voie de notre corpus : *Trg prvog predsjednika predsjedništva Republike Bosne i Hercegovine Alije Izetbegovića / Place du premier président de la présidence de la République de Bosnie-Herzégovine Alija*

*Izetbegović*. Le commentaire à visée informative qui accompagne parfois un odonyme sur une annexe à la plaque ou en petits caractères au bas de la plaque figure ici dans l'odonyme même. Peut-être cette extrême longueur a-t-elle pesé pour le choix de la plaque elle-même. Toujours est-il qu'elle reprend davantage les codes sémiotiques d'une plaque signalétique quelconque, voire d'une plaque professionnelle, plutôt que ceux d'une plaque odonymique. Dans le dispositif des trois plaques apposées à l'entrée de la mairie (cf. photographie 57), elle suit néanmoins l'usage quant à la taille de la plaque (qui implique de réduire la taille des caractères vu leur nombre), et suit aussi l'usage informel de pose au centre de l'espace, dérogeant à l'alignement avec les deux plaques signalétiques<sup>483</sup>. Elle se trouve ainsi dans un entredeux statuaire et sémiotique. L'investissement symbolique de la plaque nous semble relativement faible. La plaque est discrète, se distingue peu des autres, ne se repère guère de loin. L'investissement indiciel est également faible. L'information pratique est un redoublement de l'indication de la plaque du dessous. Les choix de mise en scène qui ont été faits ici sont inverses à ceux de Doboj Istok que nous analysons plus bas dans la rubrique « Taille et forme » et différents de ceux de Čitluk, analysés dans la rubrique « Emplacement ».

*Photographie 57 : Cazin : Plaques odonymique et signalétiques à l'entrée de la mairie – 18.08.2021.*



<sup>483</sup> L'une indique la mairie et l'autre accès pour les personnes à mobilité réduite.

Photographie 58 : Cazin : Mairie – 17.08.2021.



La mairie d'Orašje a, elle, choisi un toponyme symboliquement minimaliste en comparaison de notre précédente étude de cas : Treća ulica / Troisième rue. La plaque déroge des standards à plusieurs titres. La forme rectangulaire allongée est exceptionnelle en Bosnie-Herzégovine. Le choix des couleurs est unique et non conforme aux règles héraldiques. Le choix du matériau est marginal, un plastique de quelques millimètres qui se dilate à la chaleur et décolle la plaque du mur en son centre. L'emplacement est peu visible, au-dessus de la porte d'entrée. Une attention particulière a été accordée à cette monstration de l'odonyme de la mairie. De toute la ville, elle est la seule plaque toponymique qui corresponde aux renominations *post bellum*. Toutes les autres sont caduques.

*Photographie 59 : Orašje : Plaque odonymique « Troisième rue » et plaque numéroidonymique « 45 Troisième rue » au-dessus de la porte d'entrée de la mairie – 30.06.2021.*



#### **14.5.3.2. Couleurs**

Elles s'inscrivent dans la poursuite de la tradition héraldique (Pastureau, 1969 : 46-49 ; Wenzler, 2002 : 27-28) de clarté visuelle qui, dans un choix de couleurs limité et dont la nuance est indifférente, pour les associations entre "écu" (le fond) et "figures" (les motifs symboliques qui l'ornent), oppose les "métaux" (or – jaune et argent – blanc) aux "couleurs" (gueules – rouge, azur – bleu, sable – noir, sinople – vert, plus rarement tanné – marron et pourpre – violet). Ainsi, la plupart des plaques odonymiques (et numéroidonymiques) sont écrites en blanc sur fond bleu, mais on trouve également fréquemment blanc sur vert, parfois bleu sur blanc ou jaune sur bleu ou jaune sur vert, très rarement blanc sur rouge (un seul exemple rencontré, sur une plaque numéroidonymique) ainsi que blanc sur marron (une seule occurrence rencontrée sur une plaque odonymique, à Olovo, décrite plus haut).

Photographie 60 : Bihać :  
Plaque odonymique « ulica  
Bosanska » – 18.08.2021.



Photographie 61 : Banovići:  
Plaque odonymique « ulica Armije  
BiH » – 04.08.2021.



Photographie 62 : Brčko: Plaque  
odonymique « Ulica Miroslava  
Mike Antića » – 03.08.2021.



Photographie 63 : Sanski Most :  
Plaque odonymique « Banjalučka »  
– 19.08.2021.



Photographie 64 : Derventa :  
Plaque odonymique « Place de  
l'orthodoxie » – 29.06.2021.



Du point de vue sémiotique, les couleurs de fond sont distribuées en deux groupes : 1/ le vert, forme marquée référant à l'islam d'une part et 2/ toutes les autres, non marquées.

### 14.5.3.3. Forme et taille

La forme est rectangulaire horizontale selon l'usage international, plus ou moins proche du « rectangle parfait<sup>484</sup> », adapté selon la longueur de l'odonyme de sorte qu'il rentre lisiblement en entier dans le cadre.

Nous n'avons pas pris de mesures, mais nous avons trouvé quelques variations sensibles de la taille par rapport au format ordinaire. Les exceptions au format ordinaire n'ont été observées qu'en de rares occasions et installées sur des poteaux<sup>485</sup>, comme dans l'exemple notoire du centre-ville de Visoko qui a particulièrement soigné l'affichage des noms des voies dans le centre-ville.

*Photographie 65 : Visoko : Panneau odonymique allongé « Ulica Alije Izetbegovića » – 01.08.2021.*



*Photographie 66 : Visoko : Panneaux odonymiques allongés « Ulica Dr. Džananovića » et « Ulica Alije Izetbegovića » – 01.08.2021.*



La commune de Prijedor a également commencé à mettre en place un type de plaque de rapport de taille intermédiaire, en dehors des bâtiments, mais pas nécessairement sur des

<sup>484</sup> Dans un rapport de 1 pour le côté à 1,6 pour la longueur, dit « rectangle d'or ».

<sup>485</sup> Sauf l'exception particulière déjà décrite concernant la ville d'Orašje dans la rubrique « Esthétique générale ».

poteaux dédiés.

Photographie 67 : Prijedor : Plaque odonymique sur poteau non dédié « ulica Nikole Pašića » – 29.06.2021.



Photographie 68 : Prnjavor : Panneau odonymique « ulica Svetog Save » – 29.06.2021.



Photographie 69 : Prnjavor : Panneaux odonymiques « ulica Beogradska » et autres panneaux – 29.06.2021.



Dans la grammaire sémiotique des plaques odonymiques bosniennes, de ce type de mise en scène se dégage un sens de la modernité, de l'exactitude, de la précision qui s'oppose au système plus ou moins aléatoire des plaques apposées sur les bâtiments qu'il faut chercher. Cette forme de plaque et son mode d'installation systématique rappelle le paysage urbain de villes importantes dans l'imaginaire balkanique comme Berlin ou Munich. En ce sens, le poteau et le rectangle long constituent une forme marquée par rapport aux habituelles plaques odonymiques installées aléatoirement sur les bâtiments.

Des variations dans la taille peuvent apparaître, les plaques odonymiques sont plus petites, parfois plus grandes, comme dans les deux exemples suivants.

*Photographie 70 : Doboj Istok : Panneau odonymique grand « Trg Alije Izetbegovića » – 29.06.2021.*



*Photographie 71 : Dobretići : Panneau odonymique petit « Fra Nikole Bagarića » – 01.08.2021.*



D'un point de vue sémiotique et sémantique, les deux occurrences citées ici sont à considérer dans leur contexte respectif et de manière différente. Les deux communes sont nouvelles, issues du découpage occasionné par la guerre. La photographie 71 a été prise à Dobretići. C'est une commune rurale. Les rues du village principal devenu village éponyme, chef-lieu de la commune et siège de la mairie n'avaient jamais reçu de nom. Le « plus jeune maire de Bosnie-Herzégovine<sup>486</sup>» (élu à vingt-cinq ans en 2016<sup>487</sup>) cherche à faire souffler un vent nouveau dans cette commune certes jeune, mais surtout vieillissante et détruite

<sup>486</sup> Cf. <http://karike.ba/najmladi-nacelnik-u-bih-zov-zavicaja-je-pobijedio/ivo-cakaric/>, consulté le 14.07.2022.

<sup>487</sup> Cf. extrait d'un journal télévisé non référencé, relayé par la chaîne *Youtube* du maire Ivo Čakarić <https://www.youtube.com/watch?v=1VyCaRAuQII>, consulté le 14.07.2022.



de la mise en scène ne s'arrête pas là. Outre le fait que la plaque qui indique la "place" est installée dans un espace qui ne relève plus des abords de la mairie (125 mètres plus loin, au bout d'une série de bâtiments sans retrait par rapport à la route), outre qu'elle est plus grande que la taille ordinaire, elle est non pas unique, mais constitue un triptyque, présente 3 faces identiques, de sorte qu'on puisse la lire quel que soit le côté d'où on arrive. Par ailleurs, le diamètre du poteau qui porte ce dispositif odonymique est plus gros que la normale, environ le double, à l'épreuve des accidents. Enfin, la hauteur du dispositif est elle aussi hors gabarit, à bonne hauteur pour les chauffeurs de poids lourds. Il est clair que le souci n'est pas l'indicialité. Ici, le dispositif induit même clairement en erreur. Il est installé sur un carrefour qui, compte tenu de l'usage bosnien flou du concept de "place", pourrait lui-même avoir été institué "place". C'est le versant symbolique de l'odonyme qui est mis en avant, à qui il a proprement été donné du volume.

Dans ce cadre, du point de vue sémantique, tous les éléments sont cohérents et la taille de la plaque est un élément de ce faisceau d'éléments. Tout milite dans le discours mis en scène pour conférer toute l'importance et l'honneur qui doivent échoir à la référence anthroponymique qu'elle porte. La taille n'est ainsi pas neutre, mais porteuse de sens. Elle entre en interaction dialectique avec la taille standard qu'elle entend dépasser.

#### **14.5.3.4. Emplacement / Densité**

Nous entendons par emplacement de la plaque odonymique non pas celui du support de la plaque, mais l'endroit de l'installation relativement au lieu qu'elle désigne pour qu'un lien puisse être fait entre la plaque odonymique et le lieu désigné. À cet égard, le deuxième exemple de la rubrique précédente consacrée à la taille a illustré incidemment un problème d'emplacement. La plaque citée de Doboj Istok présente la particularité de ne pas être installée à l'endroit dont elle indique le nom.

La plaque odonymique de la mairie de Čitluk est elle aussi dans une mise en scène embrouillée.

L'adresse de la mairie est Trg Žrtava domovinskog rata<sup>492</sup> 1 / 1 place des martyrs de la guerre patriotique. Une plaque odonymique l'indique à l'entrée du bâtiment avec, de surcroît, une plaque numérodonymique qui redouble l'information odonymique. Ceci ne relèverait pas d'une analyse particulière si cette façade ne se trouvait pas donner sur ulica Kralja

---

<sup>492</sup> Désignation marquée (comme la plupart des désignations en circulation) de la guerre de 1992-1995. Cela identifie le discours comme émanant de la partie croate ou bosniaque.

Tomislava / rue du Roi Tomislav<sup>493</sup>, comme l'indique la plaque numérodonymique apposée sur le bâtiment qui jouxte la mairie à droite. Pour la nomination de l'odonyme de la mairie, il a été préféré se tourner vers la place, appellatif de voie plus prestigieux et qui permet un numéro un lui aussi plus prestigieux et ici urbanistiquement logique. Que l'entrée de la mairie ne donne pas sur la place est mineur dans l'intention discursive. Par ailleurs, comme à Doboj Istok, à Čapljina et à Ljubuški, la mairie semble faire un usage exclusif de la place. Le pignon du bâtiment de l'autre côté de la place est réputé situé dans la rue qui débouche ici le long de la place, ulica Kraljice Katarine / rue de la Reine Catherine. Le message porté sous la grande image d'un Christ lumineux au milieu de la place « Isuse, uzdam se u tebe » [« Jesus, je me remets à toi » / « Jesu Christe, In te confido »] est peut-être opportune et pertinente aussi pour s'orienter sur les lieux...

L'embrouillement des repères tient aux choix nominatifs urbanistiquement injustifiés, mais aussi au support formel de l'adresse, qui reprend et adopte entièrement les codes de plaques odonymique et numérodonymique. On aurait pu choisir d'indiquer l'adresse à l'aide d'une plaque signalétique informative qui reprenne les standards d'une plaque signalétique de mairie. Ce n'est pas le choix discursif qui a été fait. La mise en scène installe la place comme telle en un lieu de passage, fût-il hors la place, de manière à ce qu'il n'échappe à personne qui vient à la mairie et canalise le flux du public sous l'égide des martyrs de la guerre patriotique et accessoirement éventuellement devant un Christ qui darde sa lumière sur la place. La plaque odonymique est installée au plus près de la porte d'entrée, éloignée des plaques signalétiques de la mairie qui se trouvent déportées à deux mètres sur la gauche, au-delà d'une fenêtre. La mise en scène cristallise sur le lieu du pouvoir local les deux métaux de la croacité contemporaine bosnienne, catholicité et martyrologie liée à la guerre de 1992-1995.

---

<sup>493</sup> Roi médiéval croate (règne : approx. 925-928).

*Photographie 72 : Čitluk : Mairie, place et rue – 17.08.2021.*



*Photographie 73 : Čitluk : Entrée principale de la mairie sur la rue du roi Tomislav, avec plaque odonymique « Place des martyrs de la guerre patriotique » et plaque numérique « 1 ».*



*A contrario*, nous n'avons noté aucun brouillage dans les installations odonymiques sur la place du supermarché à quelque distance, où l'indicialité et la logique urbanistique sont pleinement respectées par l'odonymie.

Il y a peu de régularité dans l'usage des plaques odonymiques et toutes sortes de variations sur l'emplacement de la plaque où des plaques odonymiques de la voie de la mairie ont été observées :

- plaque odonymique uniquement sur la mairie,
- non loin de la mairie,
- à une extrémité de la rue de la mairie,
- aux deux extrémités de la rue de la mairie,
- à plusieurs angles de rues dans la rue de la mairie,
- absence totale de plaque odonymique portant le nom de la voie de la mairie.

#### **14.5.3.5. Le support et hauteur de pose**

L'usage de la plaque odonymique sur un poteau dédié n'est pas l'usage majoritaire observé. Il est même très minoritaire, sans lien exclusif avec la taille de la ville, sans systématisme au sein même d'une ville donnée. Cela ne peut concerner que quelques plaques d'une ville. Nous n'avons jamais rencontré ce dispositif étendu à toute une ville.

Sauf l'exception de hauteur augmentée que nous avons observée au feu tricolore de la route nationale qui traverse Doboj Istok décrite plus haut (cf. photographie 70), nous avons constaté une homogénéité de hauteur comparable à ce qui se pratique en France<sup>494</sup>.

L'usage le plus commun est d'apposer les plaques odonymiques sur les bâtiments. Cela peut ne pas poser de problème de visibilité dans un environnement urbain dense, avec des bâtiments à chaque angle de rue, quoiqu'il puisse se poser alors un problème de hauteur compte tenu des contraintes imposées par l'architecture dudit bâtiment, comme à Donji Vakuf où la plaque à 200 mètres de la mairie est installée en surplomb du trottoir à plus de trois mètres de hauteur (cf. photographie 74).

---

<sup>494</sup> Nous n'avons pas pris de mesure. C'est une observation empirique. Néanmoins, sauf le cas de la mise en scène de Doboj Istok, rien de notable, de *significatif*, ne nous est apparu à cet égard.

Photographie 74 : Donji Vakuf : Plaque odonymique très haute « ulica 14. septembar » – 17.08.2021.



Photographie 75 : Donji Vakuf: Plaque odonymique très haute « ulica 707. slavne brdske brigade » (rue de la 707e glorieuse brigade des collines) – 17.08.2021.



Très fréquemment toutefois, le manque de densité des bâtiments ou l'éloignement par rapport à l'axe de la voie de circulation rend la plaque peu visible voire peu repérable. Ceci est d'ailleurs une limite à la constitution de notre corpus photographique. Nous avons dû parfois chercher longtemps la plaque toponymique. Nous considérons avoir été systématique et exhaustif dans notre recherche, néanmoins, compte tenu de leur emplacement parfois inattendu, il est possible que certaines plaques n'aient pas été recensées.

Tous ces éléments constitutifs de la grammaire sémiotique des plaques toponymiques que nous avons observés peuvent se combiner comme, par exemple, à Visoko autour de la place Trg žrtava genocida u Srebrenici / Place des martyrs du génocide de Srebrenica. La monstration de l'odonyme est démultipliée en formes et supports divers, sur des poteaux, sur des bâtiments, de formes rectangulaires ordinaire ou allongée.

L'odonyme apparaît ainsi à quatre reprises dans l'espace de cette intersection, promue "place"<sup>495</sup> au titre de l'espace immédiatement devant le bâtiment de la poste (en second plan à droite sur les deux photographies qui suivent), sur deux bâtiments et sur les deux faces d'une grande plaque sur un poteau. Avec la place de Bosnie-Herzégovine de Zenica, c'est un des deux seuls endroits que nous ayons rencontrés avec un discours si appuyé. D'un point de vue discursif, cette densité n'est pas neutre. Elle ouvre symboliquement la voie à la rue qui naît ici et mène à la mairie située deux-cents mètres plus loin.

---

<sup>495</sup> Sur le bord et le contrebas de laquelle, vers la rivière Fojnica, un monument à la mémoire des victimes du génocide a été bâti.

Photographie 76 : Visoko : Multiples plaques odonymiques sur la « Place des victimes de Srebrenica » – 01.08.2021.



Photographie 77 : Visoko : Grand panneau odonymique « Place des martyrs de Srebrenica », panneau « Promenade » – 01.08.2021.



#### 14.5.3.6. Plaques numérodonymiques ou numériques

Le nom de la rue est souvent affiché à l'occasion de l'indication du numéro. Là encore, les formes de présentations sont très diverses. C'est le principe d'indicialité qui guide cette démarche d'aide au repérage fin et pallie le manque éventuel de plaque odonymique.

Photographie 78 : Derventa : Très grande plaque numérodonymique « ulica Nikole Tesle 28 Derventa ».



Photographie 79 : Kladanj : Plaque numérodonymique « 73 Borisa Kidriča » – 04.08.2021.



Photographie 80 : Han Pijesak : Plaque numérodonymique « 10 Srpske vojske ».



Photographie 81 : Gračanica :  
Plaque numérique « 10 » –  
03.08.2021.



Photographie 82 : Goražde :  
Plaque numérodonymique « 13  
ulica Seada Sofovića Sofe » –  
05.08.2021.



Photographie 83 : Banovići : Plaque  
numérodonymique « 2 ulica Alije  
Dostovića » – 04.08.2021.



### 14.5.3.7. Alphabet et police de caractères

Nous ne développons pas ici à nouveau (cf. partie 14.1) les usages scripturaux en Bosnie-Herzégovine. S'agissant des plaques odonymiques et numérodonymiques, elles sont rédigées dans l'un ou l'autre des alphabets, latin ou cyrillique ou les deux.

*Photographie 84 : Bileća : Plaque odonymique « Улица краља Александра » (Rue du roi Alexandre) – 04.07.2021.*



*Photographie 85 : Busovača : Plaque odonymique « ulica 16. august/kolovoz » – 01.08.2021.*



*Photographie 86 : Oštra Luka : Panneau odonymique « улица Николе Тесле ulica Nikole Tesle » – 19.08.2021.*



Ces choix scripturaux correspondent aux valeurs sémiotiques attribuées à chaque alphabet. L'alphabet cyrillique marque actuellement le rattachement à la culture serbe, bien qu'il ait également été largement utilisé par les Musulmans pendant la période ottomane comme l'indique Daniel Bunčić (2016 : 173sq). L'alphabet latin est la norme sociale en usage chez les Bosniaques et les Croates. Dans les communes ethnonalement majoritairement

serbes, l'usage sur les plaques odonymiques a varié. Comme le rappelle Aleksandra Salamurović (2015), de 1996 à 2002 l'alphabet cyrillique était le seul alphabet en usage officiel en République Serbe. Le Haut-Représentant Wolfgang Petritsch est alors intervenu pour modifier ces dispositions constitutionnelles et faire que dans toute la Bosnie-Herzégovine les deux alphabets soient d'égale valeur légale. Dans certaines communes à majorité ethnonationale serbe, à la faveur du renouvellement ou de nouvelles installations, les plaques odonymiques ont tendu à la biculturalité. Le nouveau ne remplace pas nécessairement l'ancien, mais s'y adjoint, dupliquant l'information indicielle, mais n'effaçant pas la charge symbolique antérieure qui demeure intacte.

*Photographie 87 : Banja Luka: Plaques odonymiques dans la rue « Braća Pantić » – 19.08.2021.*



*Photographie 88 : Prijedor : Plaque odonymique « улица Николе Пашића » (rue Nikola Pašić) – 19.08.2021.*



Photographie 89 : Prijedor : Plaque numérodonymique « 3 Николе Пашића » (3 rue Nikola Pašić) – 29.06.2021.



Photographie 90 : Prijedor : Plaque odonymique « улица Николе Пашића ulica Nikole Pašića » – 20.06.2021.



Photographie 91 : Prijedor : Plaque odonymique « улица Николе Пашића ulica Nikole Pašića » – 20.06.2021.



Comme l'illustrent les quatre photographies prises dans la rue Nikola Pašić à Prijedor (cf. photographies 88 à 91), les plaques ont connu une évolution. De monoscripturales (et avec police « de Miroslav ») elles sont devenues biscripturales (police sans sérif) et leur mode de pose a également marginalement évolué, mais elles coexistent synchroniquement.

À Brčko, les plaques odonymiques sont biscripturales et l'ordre des alphabets diffère selon les rues, parfois l'alphabet latin est en premier et parfois le cyrillique.

Photographie 92 : Brčko : Plaque odonymique « Bulevar mira Булевар мира » – 03.08.2021.



Photographie 93 : Brčko : Plaque odonymique « Трг младих Трг mladih » – 03.08.2021.



L'usage qui est fait des caractères cyrilliques "de Miroslav" sur les plaques odonymiques était inconnu avant la guerre de 1992-1995. C'est un élément sémiotique apparu à la suite du conflit. Dans la grammaire sémiotique des plaques odonymiques, le cyrillique de Miroslav marque une serbité plus appuyée que les simples polices ordinaires précitées. L'exemple de Prijedor (cf. photographie 88) n'est pas le seul. Devant la mairie de Brod est restée la plaque odonymique qui avait été posée pendant ou juste après la guerre (cf. photographie 94). La situation est identique à Modriča. Les plaques numérodonymiques, plus récentes, y ont une police beaucoup plus habituelle.

Photographie 94 : Brod : Plaque odonymique face à la mairie « Улица Светог Саве » (rue Saint Sava) – 30.06.2021.



Photographie 95 : Modriča: Plaque numérodonymique « 1 Видовданска » (1 rue de Vodovdan) – 30.06.2021.



Photographie 96 : Modriča: Plaque odonymique « Улица Видовданска » (rue de Vidovdan) – 30.06.2021.



En plus de cette forme ancienne, nous rencontrons une autre forme encore plus ancienne sur les plaques numérodonymiques de Petrovo où, après l'alphabet latin d'*ante bellum* (cf. photographie 97), diverses polices de cyrilliques coexistent à quelques mètres, dont cette forme slavonne (cf photographie 98).

Photographie 98 : Petrovo: Plaque odonymique caduque d'*ante bellum* encore en place « ulica Milovana Gajića » – 03.08.2021.



Photographie 97 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 9А ул. Озренских одреда » (9A rue des détachements d'Ozren) forme très archaïsante – 03.08.2021.



Photographie 99 : Petrovo : Plaque numérodonymique « 4А ул. Озренских одреда » (4A rue des détachements d'Ozren), police de type Times New Roman – 03.08.2021.



Photographie 100 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 7 ул. Озренских одреда » (7 rue des détachements d'Ozren) police type Arial sans sérif – 03.08.2021.



Photographie 101 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 10 ул. Трг Немањића » (10 rue Place des Némanides), forme très archaïsante – 03.08.2021.



Photographie 102 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 8Б Трг Немањића » (8B Place des Némanides) police type Arial sans sérif – 03.08.2021.



Une dimension dialogique est possible avec le monastère orthodoxe serbe d'Ozren, lieu de culte important et monument national situé sur la commune. Cette forme particulière de caractère sur les photographies 98 et 101 partage un certain nombre de traits communs avec celle utilisée sur certaines fresques murales ou icônes du monastère établi sur la commune.

D'un point de vue chronologique, nous remarquons que la situation évolue quant aux choix scripturaux. Les polices de caractère archaïsantes se diffusent dans la société en général

mais semblent en recul sur les plaques odonymiques. Nous ne les avons croisées que sur de vieilles plaques immédiatement *post bellum*, quelque peu délavées par le temps et la piètre qualité de la période. De même, une tendance se dessine visiblement vers la biscripturalité parmi les communes de République Serbe (quitte à faire des erreurs dans l'alphabet latin comme à Ugljevik où la deuxième plaque (cf. photographie 104), plus récente, de la place de la mairie comporte une erreur manifeste (C au lieu de Ћ, alors que la plus ancienne (cf. photographie 103), de mauvaise qualité, a perdu une moitié de la barre de son T, le transformant en Г (G)).

Photographie 103 : Ugljevik : Plaque odonymique « Трг Драже Михаиловића » – 03.08.2021.



Photographie 104 : Ugljevik : Plaque odonymique « Трг Драже Михаиловића Трг Драже Mihailovica » – 03.08.2021.



Sur la photographie qui suit, le choix de police de caractère sérif ou sans sérif semble neutre. Nous ne percevons pas d'opposition discursive entre par exemple ici l'odonyme rédigé en ce qui s'apparente à *Times new roman* pour la plaque odonymique et à *Arial* pour la plaque numérodonymique.

*Photographie 105 : Kakanj : Plaque odonymique « ulica 311. lahke brigade » et plaque numéroidonymique « 2 311. lahke brigade » – 02.08.2021.*



#### 14.5.3.8. L'absence de systématique

Ce que nous avons constaté comme un effet secondaire des changements successifs apparaît finalement comme un élément du système lui-même. Par-delà la diversité de formes, couleurs etc. dans la même commune, il est parfois nécessaire d'avoir des doutes sur la validité de ce qui s'offre au regard.

La pose du nouveau ne s'effectuant pas systématiquement avec la dépose de l'ancien, plusieurs strates de discours non seulement se complètent, mais aussi se contredisent.

Nous venons de voir des exemples à Petrovo (photographies 96 à 101). Les différents choix de présentation donnant une impression de diversité voire de désordre contribuent à dégager un sentiment de flottement, de fiabilité incertaine. Celle-ci est accentuée par l'absence de signalement de l'ancien, quand il est encore présent (cf. photographie 97), en tant qu'ancien, en tant que caduc, par exemple par un élément qui viendrait barrer la plaque, selon l'usage sémiotique largement répandu.

#### 14.5.4. Plaques signalétiques à l'entrée des mairies

Les choix scripturaux varient selon les mairies. Parfois la mairie est indiquée uniquement dans un alphabet parfois dans les deux et parfois et dans un seul et dans deux selon l'endroit de la façade (cf. photographie 106 et 107).

*Photographie 106 : Trnovo (RS) : Mairie, au fronton « ОПШТИНА ТРНОВО » (Commune de Trnovo) – 01.07.2021.*



*Photographie 107 : Trnovo  
(RS) : Plaque signalétique  
biscrpturale – 01.07.2021.*



Outre les choix scripturaux, de manière non systématique, des symboles ethnonationaux peuvent figurer sur les plaques signalétiques (cf. photographie 107 et 108).

*Photographie 108 : Šamac: Plaque signalétique  
monoscrpturale cyrillique – 30.06.2021.*



*Photographie 109 : Krupa na Uni:  
Plaque signalétique  
monoscrpturale cyrillique –  
27.06.2021.*



Il peut ne pas y avoir de repère sémiotique ethnonational sous forme de logo ou autre représentation héraldique, mais sous forme lexicale, par exemple par l'usage du terme "županija"<sup>496</sup>, variante exclusivement croate, à la place de "kanton", emprunt au français<sup>497</sup>.

Photographie 110 : Prozor/Rama : Plaque signalétique – 31.07.2021.



Le souci de la binarité, à défaut d'être scripturale, s'exprime par la répétition à l'identique, une plaque à gauche de la porte d'entrée, l'autre à droite (cf. photographies 111 et 112).

Photographie 112 : Sanski Most : Plaque signalétique apposée à droite de la porte d'entrée – 19.08.2021.



Photographie 111 : Sanski Most : Plaque signalétique apposée à gauche de la porte d'entrée – 19.08.2021.



<sup>496</sup> Le mot est construit sur le titre nobiliaire *župan*. Historiquement, dans les territoires administrés par la Hongrie, *županija* est le territoire administré par un *župan*. *Županija* est le terme administratif en usage en Croatie pour désigner ce niveau d'organisation territoriale. La tradition française attribue la désignation de *comitat*, doublon étymologique de *comté*, à ce territoire. En ex-Yougoslavie cela ne vaut toutefois que pour la Croatie, le terme *canton* s'appliquant en français pour tous les cantons de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit la manière dont ils sont désignés par l'administration locale.

<sup>497</sup> En plus de *općina* qui pose la commune dans le champ lexical non-serbe.

La binarité peut également être affichée en instrumentalisant une microdifférence grammaticale, ici le statut de l'information Bosnie Centrale qui complète le nom Kanton : postposer le nom Bosnie-Centrale derrière le nom Kanton (Kanton Središnja Bosna) ou bien faire de Bosnie-Centrale un adjectif composé antéposé (Srednobosanski kanton). Les règles d'attribution de telle ou telle forme à telle ou telle variante du BCMS (croate ou bosniaque) sont assez peu partagées et nous semble relativement arbitraires. En tout état de cause et de manière peu cohérente avec ce souci affiché du détail lexical, cette variante croate s'arrête en chemin, garde *kanton* (pourtant souvent réputé non-croate) et ainsi n'écrit pas *županija* (pourtant souvent érigé en exclusivement croate (cf. photographies 112 et 113)).

*Photographie 113 : Bugojno : Plaque signalétique – 31.07.2021.*



*Photographie 114 : Bugojno : Plaque signalétique – 31.07.2021.*



Nous n'avons rencontré qu'une seule commune où la binarité s'exerce avec une traduction en anglais (cf. photographie 115 suivante).

*Photographie 115 : Novi Grad Sarajevo: Plaque signalétique bilingue BCMS-anglais – 06.08.2021.*



Parfois, il n'y a pas de plaque signalétique indiquant la mairie, seule une grande inscription figure sur le fronton.

Photographie 116 : Zvornik : Republika Srpska Grad Zvornik – 04.08.2021.



#### 14.5.4.1. Biscrpturalité et traduction ou translittération

Signalons également un enjeu de “traduction” avec la biscrpturalité avec le terme qui désigne la “mairie” en BCMS : “općina” dans la variante croate et “opština” dans la variante serbe. Au titre de la langue bosniaque, la tendance générale est d'utiliser la variante “općina”, à savoir la variante croate.

Comme le serbe s'écrit usuellement dans les deux alphabets, il apparaît normal qu'on puisse lire ОПШТИНА OPŠTINA. La transcription est exacte. C'est ce que l'on rencontre dans les mairies à majorité ethnonationale serbe qui optent pour la biscrpturalité. Les deux inscriptions sont à tenir pour serbe.

La situation est différente dans les mairies à majorité ethnonationale croate. Généralement, seule apparaît la mention dans la version croate OPĆINA.

Certaines communes, à majorité ethnonationale bosniaque, se distinguent en écrivant

ОРЏИНА ОПЋИНА, ce qui, bien qu'inhabituel, relève de la même logique que celle appliquée dans les communes à majorité ethnationale serbe, mais dans l'autre sens. Techniquement, ceci répond exactement aux stipulations constitutionnelles qui prescrivent l'égal usage des deux alphabets. De manière totalement symétrique à la pratique de la plupart des communes à majorité ethnationale serbe, Olovo et Bosanska Krupa se contentent-elles de transcrire même si le résultat ne peut pas être tenu pour du serbe bien qu'écrit en cyrillique. Il s'ensuit tout de même que, au-delà de la seule technicité sémiotique de choix de l'alphabet et du souci affiché de transcrire, d'afficher une égalité de droits culturels et linguistiques, il y a un caractère surprenant à cette forme en cyrillique. Dans le contexte bosnien contemporain, où l'alphabet cyrillique n'est plus utilisé que par les Serbes, il peut sembler paradoxal d'utiliser la forme lexicale croate pour l'écrire en cyrillique et non directement la forme serbe. Cette biscripturalité est ainsi à la fois neutre en sa technique, sur le plan sémiotique, indiciel, mais marquée sur le plan symbolique.

L'interprétation de ce marquage reste ouverte. On pourrait voir en ceci un désir de respect de la pluralité sans aller trop loin, une manière de satisfaire aux règles constitutionnelles tout en manifestant des réserves, un mode de protestation à la biscripturalité serbo-serbe des mairies à majorité ethnationale serbe, par le respect rigoureux de la loi, mais aussi de la loi du talion entrant dans un système dialectique, dialogique en réponse.

*Photographie 117 : : Olovo: Au fronton « Općina [...] Опћина » – 04.08.2021.*



Photographie 118 : Bosanska Krupa: Plaque signalétique « Općina [...] Опћина » – 27.06.2021.



#### 14.5.5. Éléments de mises en scène plus larges

Nous présentons ici quatre éléments qui viennent compléter ce qui précède. Ils participent aux mises en scène aux abords des mairies. Les deux derniers items ont été conçus pour répondre à une situation repérée, mais qui n'aura finalement concerné qu'une commune pour chacun.

- 1/ Éléments vexillaires : Il y a beaucoup de drapeaux aux abords des mairies. Leurs présences ou absences sont significatives et participent d'un discours.
- 2/ Monuments aux morts : Les abords des mairies sont parfois pourvus d'un voire plusieurs monuments aux morts. Ceci n'est pas systématique et varie d'une commune à l'autre.
- 3/ Architecture du bâtiment de la mairie : Ceci n'affecte vraiment qu'une seule commune, de manière très spectaculaire. Nous l'illustrerons plus loin.
- 4/ Mobilier urbain : Plus discret que l'item précédent, mais démultiplié. Nous avons observé cette modalité dans une seule commune. Cela concerne les candélabres pour éclairage public, tous de couleur verte.

## 14.6. Tableaux analytiques du corpus photographique

Suivant le modèle de nos tableaux d'analyse référentielle précédents, nous avons bâti de nouveaux tableaux pour analyser les mises en scène qui servent d'écrin aux odonymes. Les items d'analyse reprennent les éléments que nous avons listés dans les principes généraux des mises en scène de Bosnie-Herzégovine, répartis en deux domaines, discours écrit et discours non-écrit et en cinq grands groupes subdivisés en items :

- 1/ colonnes 4 à 22 : l'odonyme de la voie de la mairie
- 2/ colonne 23 à 26 : la signalétique à l'entrée de la mairie
- 3/ colonnes 27 à 34 : les drapeaux à l'entrée de la mairie
- 4/ colonnes 35 à 40 : la symbolique monumentale
- 5/ colonnes 41 à 44 : divers

Nous classons les monuments aux morts dans le discours non-écrit. Nous concevons bien la discutabilité de ce classement. Toutefois, même si pour information nous donnons souvent la traduction des inscriptions qui figurent sur les monuments, nous les considérons davantage dans leur monumentalité, leur présence signifiante. Nous ne nous engageons pas dans une analyse du discours écrit sur les monuments. Nous nous bornons à prélever quelques éléments lexicaux particuliers symboliquement sensibles. Nous les considérons dans leur immédiateté sensible.

De même, nous classons également dans cette catégorie les lieux de mémoire muséaux. Non pas que nous doutions de la présence de discours écrits en de tels lieux, mais là encore, nous les considérons dans leur monumentalité, leur présence qui s'impose au regard, qui impose la mémoire ou une mémoire de la guerre et la place dans le périmètre de la mairie. Nous ne les avons pas visités. Nous ne posons pas d'analyse sur leur contenu précis.



















Items de 35 et 36	Pourcentages /6 2x Pourcentages /19 4K Pourcentages /19	Bar chart showing percentages across 44 items (columns 4-44). Values are shown in some cells: 10,5, 21,1, 63,2, 5,3, 83,3, 16,7.																																											
		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44			
	12Ž Pourcentages /19	63,2																																											
	1ŽK Pourcentages /19	5,3																																											

K : Le canton est désigné Kanton.

Ž : Le canton est désigné Županija.

(A) : La plaque odonymique porte un autre odonyme, celui d'une autre rue ailleurs dans la ville. N'entre pas dans le décompte de l'item.

H : le drapeau de la Communauté (1991-1993) puis République (1993-1996) d'Herzeg Bosna (croate), qui dans un usage inconstitutionnel fait aussi office de drapeau du Canton 10 dans les communes à majorité croate (Kupres, Livno, Tomislavgrad), inconstitutionnellement localement dit « de Herzeg-Bosna ».

\* : Absente de notre corpus photographique personnel, l'information provient d'une photographie de presse en ligne :

Item 23: Stolac (2017) : <https://ba.n1info.com/tag/inicijativa-za-stolac/> , consulté le 28.07.2022.

/b : noir sur brun (Orašje, brun délavé, « vieilli »). Seule plaque odonymique actuelle de toute la commune.















## 14.7. Analyse du discours écrit

### 14.7.1. Éléments de convergence entre les trois sous-corpus ethnonationaux

Nous l'avons vu dans les analyses thématiques qui précèdent les tableaux analytiques, les introduisent et guident vers leurs items d'analyse, les mises en scène sont très variables d'une commune à l'autre. Cette grande diversité, qui peut sembler confiner à la pagaille, rend toutefois compte de la mise en scène discursive de chaque commune dans un cadre commun dont nous distinguons des contours, des constantes.

Les tableaux analytiques établissent ainsi un certain nombre de constantes.

Nous avons déjà noté combien l'indicialité des références odonymiques était un élément mineur dans les nominations. Ici aussi, dans les mises en scène, l'indicialité ne relève pas d'un choix premier. Ceci se dégage nettement de nos trois sous-corpus. Nous relevons, à un titre ou un autre, un problème d'indicialité dans 48 % des communes à majorité ethnonationale bosniaque, dans 62,5 % des communes à majorité ethnonationale croate et 40 % des communes à majorité ethnonationale serbe. Respectivement, et ceci est une des raisons de ces problèmes d'indicialité, nous ne constatons rien moins que l'absence de plaque odonymique dans la rue de la mairie, à un niveau ou un autre de la rue, dans 46 %, 42 % et 51 % des communes. Ceci nous paraît un élément cadre très saillant. Il est admis qu'il puisse ne pas y avoir de plaque odonymique, ou bien qu'elle soit inexacte, ou bien mal placée, ou bien illisible. Le repérage s'opère alors par d'autres moyens, notamment par différents attributs de la mairie, plus ou moins monumentaux, que nous avons listés parmi les items des tableaux analytiques : monument aux morts (respectivement dans 44 %, 25 % et 37 % des communes, monuments qui, comme nous l'avons vu plus haut, peuvent aller jusqu'à occuper une surface au sol supérieure à celle du bâtiment de la mairie qu'ils jouxtent), éléments vexillologiques (respectivement 92 %, 96 % et 79 % des mairies en sont plus ou moins abondamment pourvues), affichage de fronton, plaques signalétiques.

Ces enchâssements successifs peuvent éventuellement conduire jusqu'à la mairie et, *in fine*, éventuellement à une monstration de l'odonyme, de l'adresse, accompagnée, servie par un dispositif élaboré. Il s'agit à plus proprement parler d'un faisceau d'éléments scéniques distincts, mais convergents sans qu'il soit aisé d'établir une hiérarchie entre ses divers éléments.

Ne relevant pas du cadre à proprement parler, mais plutôt du détail, nous observons que, de manière transnationale, quel que soit le sous-corpus et quel que soit l'alphabet utilisé, c'est une police de caractère sans empattement, de type *arial* qui est principalement utilisée sur les plaques odonymiques, respectivement 73 %, 72 % et 68 % des communes selon leur majorité ethnationale. Les pourcentages sont très proches et témoignent d'un état de fond largement installé. Il s'agit d'afficher neutralité, modernité, simplicité, évidence sans fard. Ce choix s'oppose à celui d'une police à empattement de type Times New Roman, police classique, employée dans le reste des cas (sauf exception des polices archaïsantes sur lequel nous revenons plus bas).

Quels que soient les choix parmi les possibles opérés par les communes, au-delà du cadre commun qui se dégage dont nous venons de brosser les contours, et au-delà également des choix spécifiques qui feraient qu'elles se distinguent toutes les unes des autres, il apparaît nettement que les majorités ethnationales guident les choix opérés.

#### **14.7.2. Éléments de divergence entre les sous-corpus ethnationaux**

Des éléments de divergence qui apparaissent se dégage une sorte de symétrie sur 3 champs qui, d'une certaine manière, construit du semblable dans le différent.

##### **14.7.2.1. Couleurs de fond et couleurs des lettres**

Considérons la couleur des plaques odonymiques/numéroodonymiques. Nous avons observé une homochromie par commune. Quand cela n'était pas le cas, la situation résultait de changements diachroniques, avec maintien dans les rues de plaques anciennes dont l'odonyme était encore d'actualité ou bien avait fait l'objet d'une renomination non encore portée sur une plaque. Outre cette relative homogénéité de couleur par commune, nous avons constaté, sur les plaques odonymiques de notre corpus post bellum qu'il se dégageait fortement une homogénéité de couleur par sous-corpus ethnational.

Nous avons posé comme existant constaté un certain nombre de choix de couleurs de fond sur lequel écrire (blanc, bleu, vert, rouge, brun) et un certain nombre de couleurs d'écriture (noir, blanc, jaune, bleu). Nous avons constaté que des tendances fortes d'usage se dégageaient, non pas selon la fantaisie créative des communes (même dans un respect de la tradition héraldique qu'elles suivraient), mais selon une répartition ethnationale qui suit

une régularité nette.

72 % des plaques odonymiques (et/ou numéroidonymiques) des voies des mairies des communes à majorité ethnationale bosniaque ont un fond de couleur verte (22 % ont un fond bleu) tandis que 94 % des dites plaques des communes à majorité ethnationale croate ont un fond de couleur bleue (aucune n'y a de fond vert). Le pourcentage culmine à 98 % pour le fond de couleur bleue dans les communes à majorité ethnationale serbe (où, également, aucune n'a de fond vert).

Au-delà de l'usage exclusif qui en était fait depuis longtemps pour les faireparts de décès de Musulmans affichés sur divers supports urbains, l'usage du vert dans l'affichage odonymique se spécialise et marque l'islamité. Il s'oppose aux autres couleurs de fond et notamment au bleu, très majoritairement choisi par les communes des deux autres majorités ethnationales.

En ceci nous voyons l'application d'un système, d'une règle de grammaire sémiotique de l'affichage odonymique. Notons que ceci vaut pour la Bosnie-Herzégovine, mais n'est pas universel. En France, par exemple, certaines communes ont choisi de mettre en place des plaques odonymiques avec un fond vert sans aucune référence à l'islam. Par ailleurs, *a contrario*, très nombreuses sont les villes du monde dans des pays où l'islam est majoritaire dans les rues desquelles les plaques odonymiques ne sont pas sur fond vert.

Il s'agit, en Bosnie-Herzégovine, d'un système qui fonctionne en dialogue, en opposition, en rapport dialectique. La valeur sémantique de l'une des couleurs est tirée de la valeur de l'autre et chacune sert de repère social et spatial.

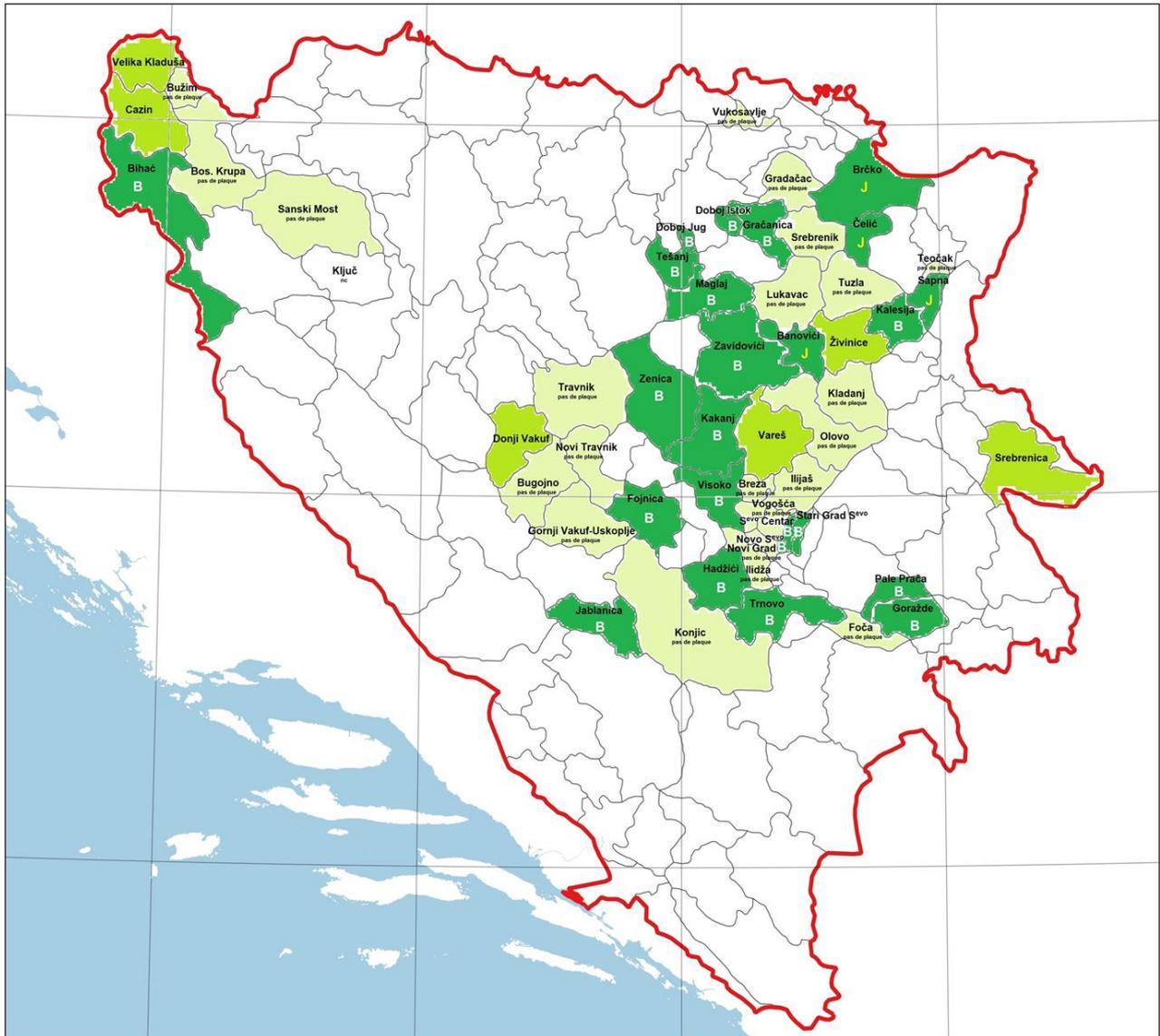
Autant le vert s'oppose-t-il aux autres couleurs s'agissant du fond, autant la couleur qui apparaît sur ce fond vert (blanc ou jaune) semble-t-elle se ranger entièrement dans le champ du loisible, de la fantaisie esthétique de la commune. Le choix du jaune (l'alternative au blanc dans les règles traditionnelles de l'héraldique) sur vert compte pour 6,3 % des 72 %, ce ne sont que deux communes, Banovići et Čelić. C'est une variante marginale.

L'écriture en jaune est également une variante du blanc quand le fond est bleu. Jaune sur bleu est aussi combinaison marginale. Elle représente 3 % des plaques dans les communes à majorité ethnationale bosniaques, et il ne s'en trouve aucune dans les communes à majorités ethnationales croate et serbe, sans doute en lien avec le fait que ces deux couleurs sont les deux principales couleurs du drapeau de la Bosnie-Herzégovine.

La carte qui suit présente la répartition géographique des couleurs des plaques odonymiques des communes du sous-corpus bosniaque selon les modalités suivantes : vert

foncé : plaque à fond vert, écrite en blanc (B) ou en jaune (J) ;  
 vert clair : autre couleur de fond ;  
 vert très pâle : pas de plaque.

Carte 14 : Couleurs des plaques ononymiques des communes du sous-corpus bosniaque.



La répartition géographique révèle un certain dialogisme, une certaine dynamique discursive microrégionale. Le texte en jaune sur fond vert n'est pas distribué aléatoirement. Il est rigoureusement circonscrit à certaines communes du nord-est du pays. De même, s'agissant du texte en blanc sur fond vert, une petite zone se dégage au centre du pays, se poursuit vers la capitale et se prolonge vers le sud-est. Seule la commune de Bihać est véritablement isolée. Nous notons que, outre leur faible nombre, les communes qui ont fait le choix d'une autre couleur de fond sont très éclatées dans leur répartition géographique. Nous observons enfin que les communes qui n'ont ni plaque odonymique dans la rue de la mairie ni plaque numérodonymique sur la mairie sont relativement nombreuses, 25, soit 47 %, et géographiquement largement distribuées dans le sous-corpus bosniaque.

#### **14.7.2.2. Alphabets utilisés, monoscripturalité, biscripturalité**

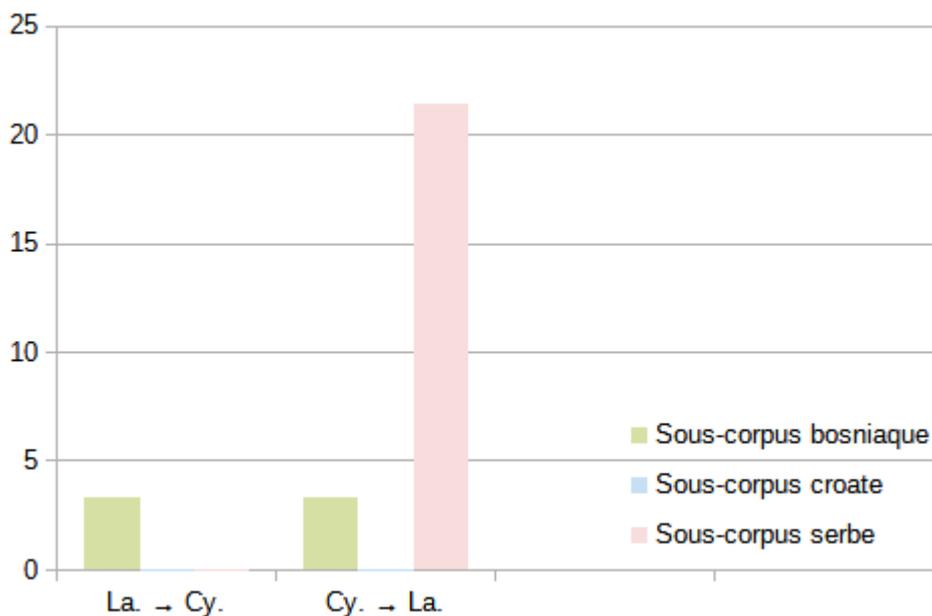
Une des grandes divergences entre les majorités ethnonationales est à l'évidence l'alphabet ou les alphabets utilisés. Différentes dispositions sont observées. Le choix le plus simple est le choix d'une mise en scène monoscripturale. Ici encore, comme pour la couleur, la situation est placée dans un système binaire d'opposition dialectique entre alphabet latin et alphabet cyrillique avec, distinction majeure d'avec les couleurs, possibilité tierce d'hybridation adjonctive, les deux alphabets apparaissant côte à côte, doublant le message.

Dans le système bosnien, la monoscripturalité pose le locuteur dans sa composante ethnonationale, de façon autoréférencée, postulant ou la lisibilité par tous ou l'exclusion de ceux qui maîtriseraient mal cet alphabet. Elle est aussi une manière de contraindre l'Autre à utiliser un système d'écriture qui n'est pas le sien, une manière de ne pas reconnaître son altérité, son identité propre, une manière de la maintenir à distance symboliquement, mais, s'agissant ici de marquer l'espace, spatialement également. Autant nous n'avons pas constaté que la couleur du fond, bien qu'engagée dans un système dialectique d'opposition binaire, ait constitué un champ de conflit, autant le choix de l'alphabet et de la mono-/biscripturalité constitue une source de conflit majeure, dont témoignent accessoirement les textes législatifs qui visent à prévenir les différends scripturaux, et dont témoignent les très nombreux panneaux indicateurs barbouillés ou habilement recouverts qui bordent les routes. La monoscripturalité des plaques odonymiques représente 93 % des plaques des rues des mairies dont la commune est ethnonationalement majoritairement bosniaque (alphabet

latin), elle est de 100 % dans le sous-corpus croate (alphabet latin) et de 79 % dans le sous-corpus serbe (dont, alphabet cyrillique 76,4 % et alphabet latin 2,4%). Dans une Bosnie-Herzégovine où la loi énonce pourtant l'égal droit d'accès à chacun des alphabets, où le Haut-Représentant de la communauté internationale a fait modifier les constitutions des entités et des cantons pour qu'elles énoncent le droit égal de chacun des alphabets, ce qui se matérialise entre autres choses par la bilinguisme prescrite sur les panneaux routiers, nous dégagons clairement qu'au niveau communal, ce n'est pas cette norme qui s'applique. La monolingualité domine largement sur les plaques toponymiques. Elle est même totalement exclusive dans les communes à majorité ethnolinguistique croate.

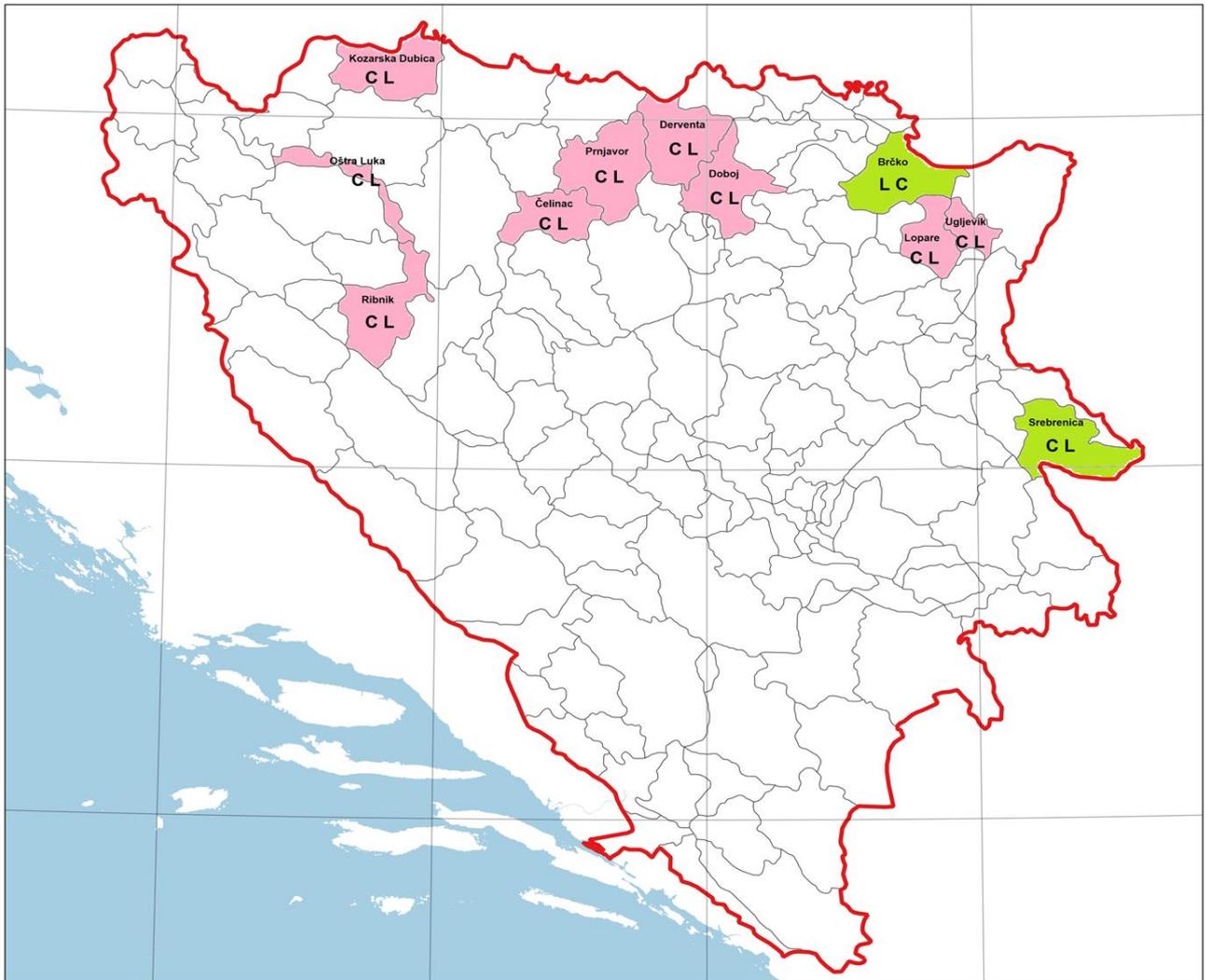
Considérant à présent le revers de cet aspect c'est-à-dire la bilinguisme, nous faisons les constats suivants qui ne concernent pas le sous-corpus croate exempt de cette caractéristique : 6,6 % des communes du sous-corpus bosniaque et 21,4 % des communes du sous-corpus serbe apposent une plaque bilingue dans la rue de la mairie. S'agissant à présent du sens de la bilinguisme, nous pouvons établir le tableau suivant :

*Figure 12 : Part de la bilinguisme distinguée par l'ordre d'apparition des alphabets sur les plaques toponymiques bilingues : latin puis cyrillique ou cyrillique puis latin.*



La carte suivante indique la répartition géographique des communes aux plaques bilingues dans la rue de la mairie et l'ordre des alphabets (cyrillique puis latin – CL, ou latin puis cyrillique – LC).

*Carte 15 : Répartition géographique des communes avec plaque(s) toponymique(s) bilingue(s) dans la rue de la mairie.*



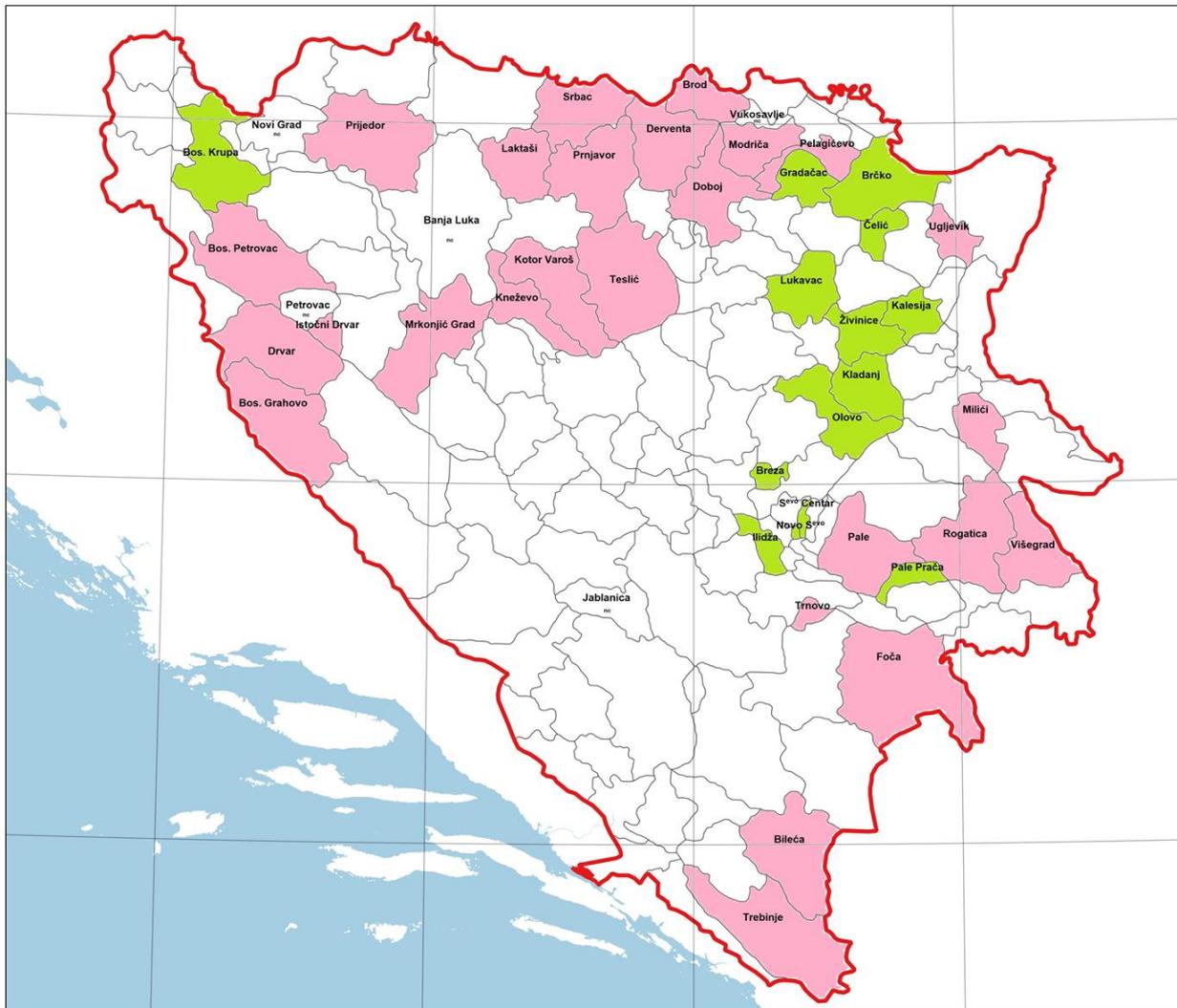
La répartition géographique des plaques toponymiques bilingues des voies des mairies est assez frappante. Elle est exclusivement située dans le nord du pays avec quelques-unes sur le flanc est. S'agissant des communes à majorité ethnationale serbe, une proportion importante de Bosniaques ou de Croates dans la population de la commune n'en

est pas la cause, cette proportion n'est pas plus importante dans ces communes. La raison semble plus d'ordre symbolique que pratique. Par contre, les deux communes à majorité ethnographique bosniaque comptent, elles, une importante proportion minoritaire de Serbes dans la composition de la population. Cela pourrait être une donnée dont la plaque toponymique rendrait compte. Par ailleurs, le statut particulier de Brčko et de son district, ni en République Serbe ni en Fédération de Bosnie-Herzégovine, place la commune dans une sorte de voie médiane qui la conduit à une grande vigilance quant à ce que les droits de tous soient respectés.

La proportion de plaques monoscripturales concernant non plus les plaques toponymiques, mais les plaques signalétiques d'entrée de mairie est un peu différente et porte par contraste un éclairage sur le champ toponymique.

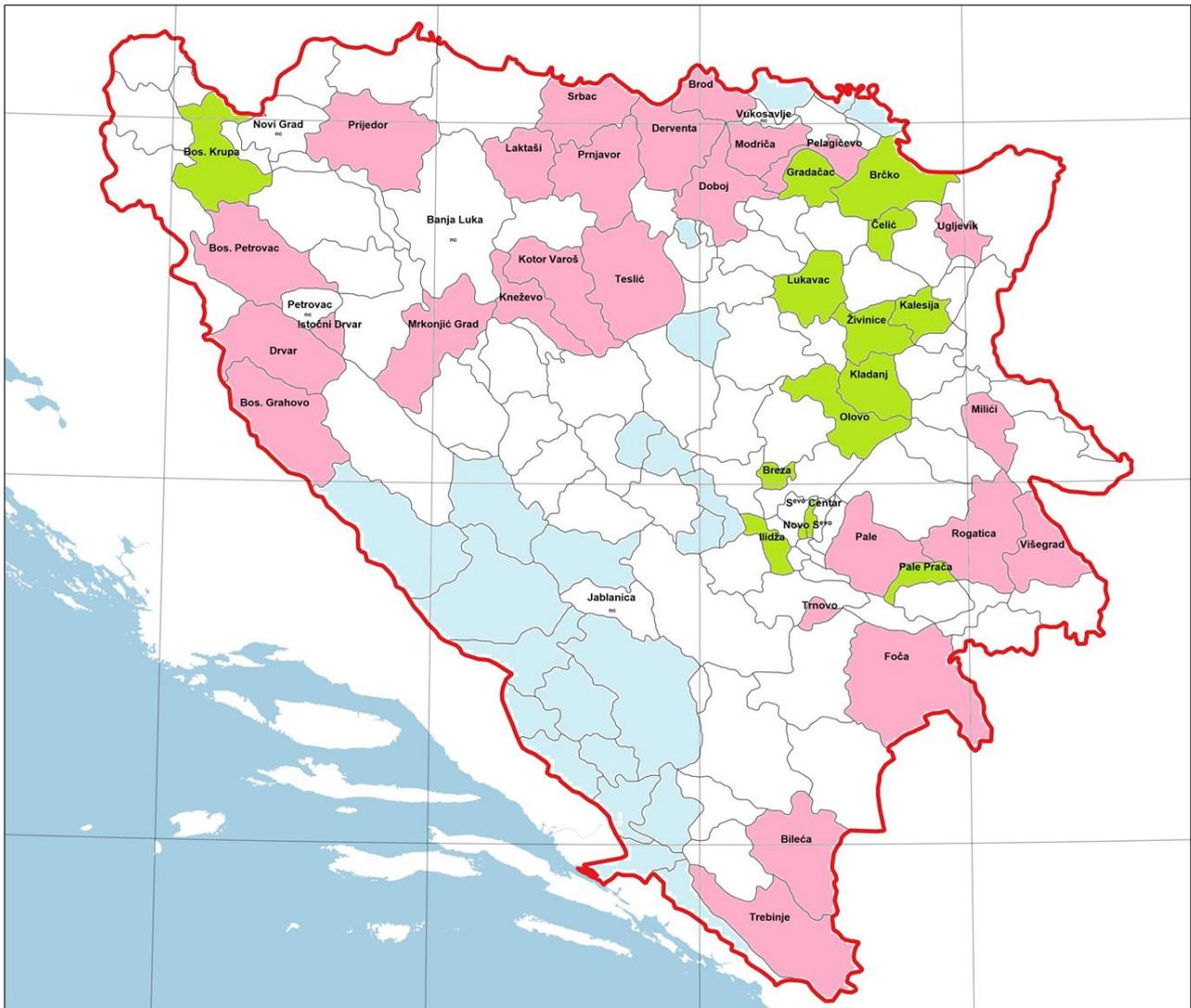
Pour ce qui est du sous-corpus croate, la proportion de monoscripturalité ne change pas. Elle reste de 100 %, dans l'alphabet latin. Par contre, les deux autres sous-corpus enregistrent une baisse significative, de 66 % pour le sous-corpus bosniaque et de 40 % pour le sous-corpus serbe, abaissant la monoscripturalité à 61 % (alphabet latin) des plaques signalétiques d'entrée de mairie dans les communes du sous-corpus bosniaque, restant majoritaire, mais cessant d'être quasi exclusive pour atteindre presque un équilibre et à 31 % (alphabet cyrillique) des plaques signalétiques d'entrée de mairie dans les communes du sous-corpus serbe, où les proportions s'inversent et où la biscripturalité devient très majoritaire, devient l'usage commun avec 69 % des situations observées.

Carte 16 : Répartition géographique des communes avec plaque(s) signalétique(s) bilingue(s) sur la mairie.



La répartition géographique de la bilinguisme des plaques signalétiques d'entrée de mairie n'est pas une reprise augmentée de la précédente carte. Certaines communes n'y apparaissent plus. Néanmoins, les grands traits en sont confirmés : le nord et l'est du pays sont essentiellement concernés, dans un mouvement périphérique qui s'étend au sud, mais épargne une grande partie de l'ouest et du centre. La répartition semble suivre une logique de proximité, plus dense sur le pourtour nord. A contrario, la monolingualité forme un bloc solide et compact dans toute la partie centrale et occidentale. La monolingualité dont nous avons vu qu'elle était une caractéristique ferme du sous-corpus croate tend à s'étendre de là sur les communes du sous-corpus bosniaque avoisinantes, comme le montre la carte suivante.

Carte 17 : Les communes du sous-corpus croate vues comme pôles de rayonnement de monoscripturalité sur les plaques signalétiques d'entrée de mairie.



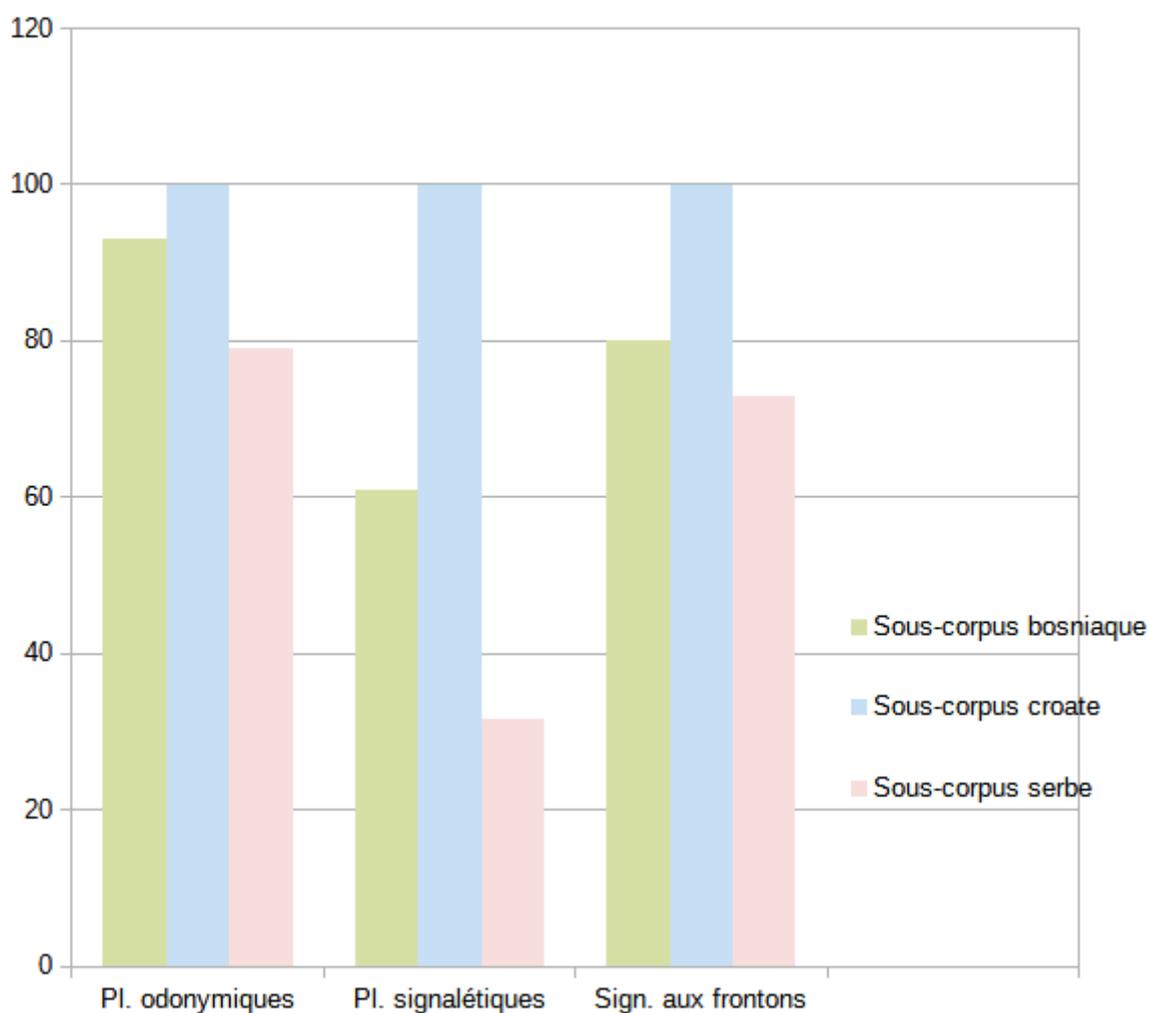
Si nous posons les communes du sous-corpus croate comme un groupe compact et totalement cohérent en sa monoscripturalité, il est permis de considérer que cette dernière exerce une influence discursive et sémiotique sur les communes qui jouxtent le groupe.

Enfin, s'agissant toujours de la monoscripturalité, mais sur les frontons des mairies cette fois, nous constatons une remontée de la proportion à un niveau proche de celui observé concernant les plaques odonymiques, à savoir toujours 100 % pour le sous-corpus croate qui se distingue absolument par une monoscripturalité absolue, 80 % (au lieu de 93 % pour les plaques odonymiques) pour le sous-corpus bosniaque et 73 % (au lieu de 79 % pour les

plaques odonymiques) pour le sous-corpus serbe.

Ces données, avec les précédentes, sont placées dans le graphique comparatif 13 qui suit.

Figure 13 : Proportion de monoscripturalité comparée par support et majorité ethnolinguistique.



Le mouvement de relèvement de proportions qui s'opère pour la signalétique aux frontons les rapprochant des proportions constatées pour les plaques odonymiques pointe une caractéristique commune à ces deux catégories, une survalorisation de la valeur symbolique et une minoration de la valeur indicielle.

Nous avons vu dans les chapitres précédents toute la charge symbolique placée dans les odonymes sur le terrain bosnien. Cette charge symbolique s'étend corollairement à la

plaque qui porte l'odonyme, en lien avec le discours odonymique général et cohérent de la commune, en une sorte de modalité qui marque tout le discours communal, tout le texte urbain, le *city text*.

Ce qui, par rapport aux plaques odonymiques, distingue les plaques signalétiques est leur moindre investissement symbolique. Elles apportent des détails techniques, des renseignements de type administratif. Par ailleurs, d'un point de vue diachronique, elles sont directement héritières de la règle concernant les plaques signalétiques de tout bâtiment public de l'époque yougoslave précédente en Bosnie-Herzégovine qui prévoyait la totale bilinguisme, comme le rappelle Aleksandra Salamurović (2015) citant Daniel Bunčić. Dans ce cadre, la monolingualité peut être un écart, voire un refus, par rapport à la norme *ante bellum*.

Conjuguée à ce qui peut rester de la norme antérieure et à ce que prescrivent les textes cadres actuels, la bilinguisme trouve ainsi davantage sa place par le moindre investissement symbolique de la plaque signalétique qui laisse davantage de place au rôle indicatif de cette plaque qui s'adresse à chaque citoyen usager de manière neutre et égale.

Comme le montrent les proportions illustrées dans le graphique 12, il apparaît nettement que, comme celui de la rue, le nom de la commune est investi symboliquement. Comme pour l'odonyme, il s'agit d'un toponyme. Il peut aussi relever du choix, de la nomination, de la renomination, qui procède de l'identification et de l'autoréférencialisation.

Comme ces diverses plaques l'illustrent, la sémiotique scripturale (ici, choix de l'alphabet, mais aussi de la police de caractères comme nous allons le développer un peu plus bas) entre dans une dialectique de congruence entre l'énonciateur, l'énoncé et le coénonciateur.

### **14.7.2.3. Lexique**

Outre le choix significatif de monolingualité ou de bilinguisme, au sein même des énoncés, des choix lexicaux peuvent être opérés et ainsi apporter une modalisation ethnonationale à l'énoncé technique, administratif, fût-il aussi court que COMMUNE DE X. ou CANTON DE Y.

D'une manière générale, il se trouve que le BCMS dispose d'une richesse et d'une pluralité lexicales offertes par l'histoire des lieux, les diverses influences extérieures et la culture de formes dialectales ou régionales. C'est aussi dans ce cadre que se joue une rivalité lexicale autour de la désignation de « canton ». Pour désigner un « canton » bosnien, créé par les

accords de Dayton, le terme de *kanton* apparaît avec les accords. Il était déjà en usage en BCMS dans la description de l'organisation de la Suisse. Le dictionnaire de serbe РЕЧНИК СРПСКОГА ЈЕЗИКА [REČNIK SRPSKOGA JEZIKA] de Miroslav Miroslav Nikolić<sup>500</sup> donne pour définition du mot кантон [kanton] : « *n.m. fr.* unité administrativoterritoriale autonome (par ex. dans la composition de la Suisse)<sup>501</sup> ». Le dictionnaire ne mentionne pas la situation bosnienne plus proche.

Dans l'organisation territoriale de la Croatie indépendante actuelle, le terme de *županija*, qui marquait différentes formes de découpages territoriaux à travers l'histoire croate, a été repris pour désigner l'échelon supérieur à la commune. La tradition lexicologique croate (au contraire des traditions lexicologiques bosniaque et serbe) répugne à l'emprunt de formes étrangères et préfère créer en puisant dans le fond lexical slave plutôt que grec ou latin<sup>502</sup> ce qui militerait contre l'usage de *kanton*. *Županija*, ainsi remis en service officiel en Croatie a semblé une alternative pertinente à l'usage de *kanton* apporté par les accords de Dayton, et une marque notoire de croacité pour certaines communes à majorité ethnominoritaire croate. Le dictionnaire du serbe de Nikolić (2011 : 359) ne mentionne pas non plus cet usage bosnien, ni même l'usage croate et qualifie le terme d'« appartenant à l'histoire ».

Nous avons établi un décompte de l'emploi de *kanton* et *županija* sur les plaques signalétiques des mairies qui se positionnent ainsi entre deux pôles : emploi lexical conforme aux accords de Dayton ou bien emploi conforme à la norme en usage en Croatie. Nous observons qu'aucune commune des sous-corpus bosniaque et serbe n'emploie le terme de *županija*. Toutes les deux restent dans le cadre lexical posé par les accords. Nous convenons que les communes de notre sous-corpus serbe à qui ce choix est offert sont peu nombreuses, il ne s'agit que des quatre communes à majorité ethnominoritaire serbe situées

<sup>500</sup> NIKOLIĆ Miroslav НИКОЛИЋ Мирослав (dir.), РЕЧНИК СРПСКОГА ЈЕЗИКА [REČNIK SRPSKOGA JEZIKA/DICTIONNAIRE DU SERBE], Матица српска [Matica srpska], Нови Сад [Novi Sad] 2011, 1528 pages, page 506.

<sup>501</sup> Notre traduction de : **КАЊТОЊ**, она м фр ауџономна админисџрайџивно-џериџориална јегуница (нџр. у сасџаву Шваџцарске).

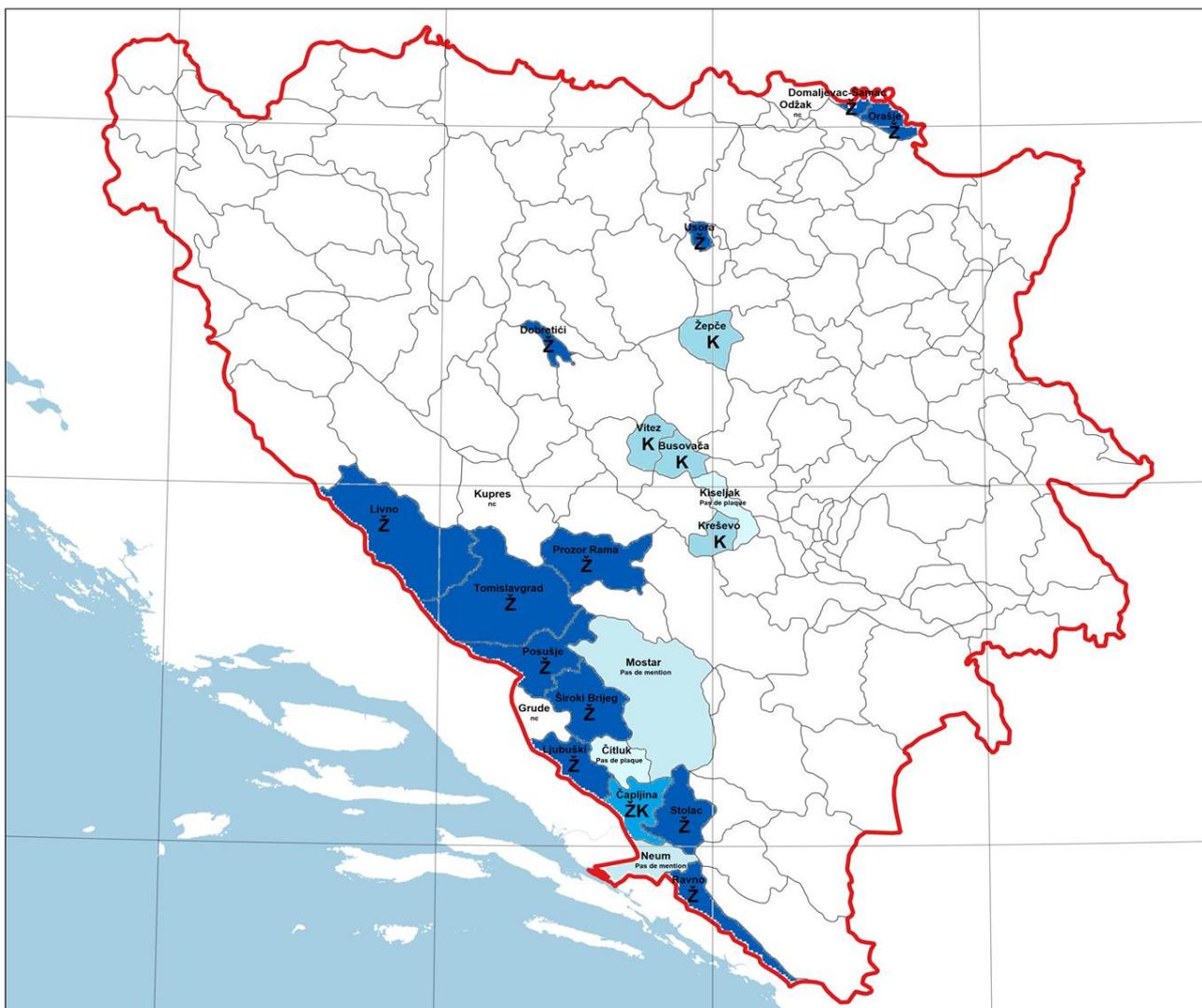
<sup>502</sup> C'est une règle générale qui n'est pas absolue dans la perception contemporaine de ce qui relève du « bosniaque », du « croate » ou du « serbe ». Même si les emprunts au turc relèvent davantage du bosniaque, ce dernier n'en n'a pas l'exclusivité. Ainsi, avant l'éclatement de la Yougoslavie, le mot *sât* (du persan par le turc *saht*) était le mot commun pour *heure* dans toute la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Depuis la guerre de 1992-1995, en Croatie et particulièrement en Bosnie Herzégovine, la banalité de l'heure peut éventuellement aussi servir au locuteur à se positionner ethnominoritairement : en repersisant *sât* en *saht*, en employant le terme *čas*, majoritaire en Serbie, identique au macédonien, au bulgare et au russe, voire, notamment sur la côte dalmate en Croatie, en employant le mot *ura*, (du latin par le dalmate), sorti de sa désuétude. *Sat* reste toutefois nettement majoritaire dans les régions à majorité ethnominoritaire bosniaque et croate de Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

en Fédération de Bosnie-Herzégovine, la République serbe n'étant pas subdivisée en cantons, mais uniquement directement en communes sans échelon intermédiaire. Seules certaines communes à majorité ethnationale croate ont fait ce choix lexical. Ainsi, sur les vingt-quatre communes croates, dix-neuf présentent des plaques signalétiques. Parmi ces dix-neuf, deux (10,5%) neutralisent l'opposition en n'employant ni l'un ni l'autre, pas de mention du canton ; quatre (21%) s'en tiennent à l'usage introduit par les accords et utilisent *kanton* ; douze (63%), la majorité d'entre elles, copient l'usage de Croatie et emploient *županija* tandis qu'une seule (5%), marginale, utilise la deuxième solution de neutralisation de l'opposition en employant et *kanton* et *županija*.

Nous voyons avec ce nouveau critère combien la singularité de la mise en scène de l'odonyme dans les communes du sous-corpus croate se confirme toujours davantage, se creuse.

La carte 18 qui suit indique la répartition géographique des communes qui emploient *županija* uniquement (bleu foncé), *županija* et *kanton* (bleu moyen), et *kanton* uniquement (bleu clair). Les communes qui ne font apparaître ni l'un ni l'autre figurent en bleu très clair.

Carte 18 : Répartition des communes croates indiquant Županija / Kanton / Županija Kanton sur leur(s) plaque(s) signalétique(s) d'entrée de mairie.



La répartition géographique tend à montrer que la proximité géographique avec la Croatie et les échanges sociaux qui peuvent s'ensuivre constitue une hypothèse sérieuse du phénomène d'extension par proximité de l'aire de répartition de l'emploi de *županija*. Sauf Dobretići et Usora, deux nouvelles communes, rurales, très petites à l'aune bosnienne, peu peuplées, toutes les communes concernées sont à la frontière avec la Croatie ou jouxtent immédiatement une commune frontalière qui emploie le terme.

Pour les deux communes de Dobretići et d'Usora, la proximité avec la Croatie se jouera sur un autre plan.

Il reste à présent à analyser non plus ce qui se joue autour des variantes pour désigner le

« canton », mais les variantes qui concernent le mot qui désigne la « commune ». Le terme « croate » est *općina* tandis que la forme « serbe » inverse l'occlusive et la fricative pour avoir *opština*. La différence est faible et, généralement, ne pose aucun problème de compréhension pour les usagers de l'autre variante.

Dans cette binarité, il est actuellement couramment admis que la variante « bosniaque » est *općina* mais ce point pourrait être débattu, notamment d'un point de vue diachronique.

Il n'en demeure pas moins que les communes disposent ici d'un moyen lexical pour imprimer à leur discours fût-il ici très bref sur une plaque signalétique de mairie une marque de croacité ou de serbité. L'opposition est quelque peu neutralisée dans un contexte bosniaque. Dans ce cadre, sur les plaques monoscripturales, les communes emploient la variante en cohérence avec leur cadre ethnonational, à savoir *općina* pour les communes des sous-corpus bosniaque et croate et *opština* pour les communes du sous-corpus serbe. Par ailleurs, en cohérence avec les habitudes scripturales respectives, *općina* reste en alphabet latin, dont, nous l'avons vu, les communes du sous-corpus croate font un usage exclusif et les communes bosniaques quasi exclusif. *Opština*, lui, en cohérence avec son emploi dans des contextes serbes, apparaît très souvent en cyrillique, *општина*. Ces spécialisations relèvent pour tous les locuteurs du BCMS d'une certaine évidence. Ce qui est toutefois plus délicat est la forme retenue pour la rédaction dans l'autre alphabet quand la commune choisit d'apposer une ou des plaques signalétiques bilingues. Doit-on avec la translittération également "traduire" et utiliser l'autre variante ou bien au contraire garder la même ?

C'est ce que nous analysons à présent, à partir des discours des plaques signalétiques d'entrée de mairie.

Reprécisons le cadre : ce point d'observation concerne 1/ certaines mairies des sous-corpus bosniaque et serbe (les communes croates étant toutes monoscripturales sur nos items), 2/ ayant apposé des plaques signalétiques à leur entrée, 3/ dans les deux alphabets, latin et cyrillique (quel que soit l'ordre), et 4/ qui font mention du statut administratif du territoire concerné, à savoir « commune » (et non « ville » comme cela peut aussi être le cas pour les plus grandes d'entre elles et qui ne présente pas de variantes ethnonationales repérées comme telles).

Dans le sous-corpus bosniaque, sur les treize communes aux plaques signalétiques bilingues, onze réunissent les quatre conditions que nous venons de mentionner. Toutes les onze commencent par l'alphabet latin, c'est à dire le placent à gauche ou bien plus haut, selon la règle sémiotique *good is up, bad is down*, rappelée par Aleksandra

Salamurović (2015) citant Gunther Kress et Theo van Leeuwen (2006). Parmi ces onze, sept (64%) gardent la forme « croate/bosniaque » avec Ć et écrivent ОПЋИНА tandis que quatre (Ilidža, Kladanj, Lukavac, Sarajevo Centar) (36%) “traduisent” dans la forme « serbe » et écrivent ОПШТИНА. L’importance de la proportion de population ethnonationalement serbe n’est pas en cause. Elle s’échelonne de 0,9 % à Kladanj à 4 % à Sarajevo Centar. La démarche que ces communes ont suivie est symboliquement différente. Il s’agit d’utiliser toutes les références de l’Autre, et sur un plan scriptural et sur un plan lexical et non pas uniquement respecter formellement une règle d’équité tout en sauvegardant l’autoréférencialité du discours. Dans l’option majoritaire, le locuteur adapte le discours en ses moyens, mais pas en son contenu. Le discours devient davantage marqué d’un indice ethnonational et semble signaler une distance par l’absence de congruence entre la forme lexicale et la lettre.

S’agissant de la biscripturalité sur les frontons des mairies du sous-corpus bosniaque, dont nous avons monté le net recul du nombre, parmi les quatre communes concernées, une seule réunit les quatre conditions mentionnées plus haut, la commune de Čelić. Bien que cette commune ait choisi la forme « croate/bosniaque » ОПЋИНА pour ses plaques signalétiques, elle affiche la variante « serbe » ОПШТИНА sur son fronton. Il conviendrait d’enquêter localement pour analyser les motivations de cette apparente incohérence.

L’analyse des observations du sous-corpus serbe amène à des conclusions symétriques.

Dans le sous-corpus serbe, sur les vingt-six communes aux plaques signalétiques biscripturales, vingt-deux réunissent les quatre conditions que nous venons de mentionner, l’exacte même proportion que dans le sous-corpus bosniaque. Toutes sauf deux des vingt-deux (Drvar, et Bosanski Petrovac, situées en Fédération de Bosnie-Herzégovine) commencent par l’alphabet cyrillique. Parmi ces vingt-deux, dix-neuf (86%) gardent dans la version en alphabet latin la forme « serbe » avec ШТ [ŠT] et écrivent OPŠTINA, et une (4,5%) (Bosansko Gahovo, située elle aussi en Fédération de Bosnie-Herzégovine) « traduit » dans la forme « bosniaque/croate » et écrit OPĆINA. L’importance relative de la population d’origine ethnonationale croate et serbe est à prendre en compte ici. Outre le fait que la population serbe reste majoritaire (83%) à l’échelle de la commune, elle ne l’est plus dans la partie village depuis la guerre de 1992-1995. Dans ce contexte, chacune des deux versions est conforme à la « norme » attendue quant à la congruence entre la forme lexicale

et la lettre.

Les deux autres communes du sous-corpus serbe également situées en Fédération de Bosnie-Herzégovine, Drvar et Bosanski Petrovac (9%), contrairement à Bosansko Grahovo qui s'aligne sur l'ordre prévalant en République Serbe, cyrillique puis latin, suivent, elles, le sens majoritaire en Fédération et commencent par l'alphabet latin. Toutefois, contrairement à la règle générale en Fédération, elles ne gardent pas la forme « croate/bosniaque » dans sa translittération exacte ОПШТИНА pour leurs plaques signalétiques, mais de manière rigoureusement symétrique aux deux autres communes à majorité ethnonationale serbe de Fédération de Bosnie-Herzégovine, elles affichent bien la variante « serbe » ОПШТИНА. De fait, l'effet de la composition ethnonationale de la population a pu aussi influencer sur ce choix à Drvar où 91 % des habitants se déclarent « serbes » (y compris parmi la population urbaine, 85 %).

Par contre, l'équilibre ethnonational est bien différent à Bosanski Petrovac. La partie « serbe » de la population constitue seulement 54 % de la commune (et la partie urbaine est essentiellement (75%) bosniaque).

Cette décorrélation d'avec la composition ethnonationale de la commune qui conduit à maintenir la forme serbe dans les deux alphabets s'observe largement en République serbe également. Il n'est certes pas rare que les composantes non « serbes » de la population soient peu nombreuses, mais pour un certain nombre de communes ce n'est pas le cas, comme par exemple à Brod (31 % de Bosniaques et Croates), à Kotor Varoš (27 % de Bosniaques), à Milići (37 % de Bosniaques), à Pelagićevo (35 % de Croates), à Trnovo (41 % de Bosniaques), mais cela n'affecte en rien le choix de la variante en alphabet latin qui reste « serbe ».

Ainsi, même s'il est permis de penser qu'il y ait parfois une corrélation entre population et formes secondes retenues dans certaines communes comme nous venons de le voir, ceci ne constitue clairement que rarement l'aune du choix. Cette régularité symétrique du choix de l'alphabet et de l'ordre indique bien que cet aspect n'a pas été laissé au hasard. La tendance générale, quelle que soit la majorité ethnonationale, est de rester sur une logique autoréférentielle.

Nous ne développons pas quant au décompte des variantes et leur ordre sur les frontons. Nous aboutissons exactement aux mêmes conclusions.

Une commune s'inscrit toutefois en curieuse contradiction avec ce que nous venons de dire.

Il s'agit de la commune de Rudo. Elle a installé de grandes plaques signalétiques au fronton de sa mairie, rue du Général Dragoljub Draža Mihailović, et garde certes la variante serbe pour l'alphabet latin (seuls 8 % de population « bosniaque »), mais place le cyrillique en seconde position. Nous pensons qu'il y a lieu de tenir ceci pour le fruit d'une certaine inconséquence.

#### **14.8. Analyse des supports sémiotiques**

Dans notre examen de la mise en scène de l'odonyme des mairies, nous nous sommes jusqu'à présent focalisé sur le support de l'odonyme dans la rue, sur la mairie et sur les différentes autres plaques signalétiques institutionnelles indiquant la mairie sur le bâtiment lui-même à son entrée. Tous ces éléments décrits relèvent de discours écrits. Il y a toutefois d'autres éléments porteurs de discours aux abords immédiats des mairies qui sont en général très frappants : les drapeaux, les monuments aux morts plus ou moins monumentaux et les lieux de mémoire de la guerre de 1992-1995, eux aussi, plus ou moins ostensiblement mis en évidence.

##### **14.8.1. Drapeaux, héraldique, symboles nationaux**

Nous ne développons pas l'aspect symbolique des drapeaux et tenons cet aspect pour une caractéristique constitutive de leur usage. Ce qui frappe en Bosnie-Herzégovine est leur profusion. Dans les circonstances qui nous intéressent ici, ils sont arborés directement sur le bâtiment de la mairie, au-dessus ou non loin de l'entrée, généralement fixés sur un support mural oblique à trois buses avec mâts de façade et/ou sur des grands mâts, généralement par trois, souvent avec potence de sorte que le drapeau reste bien visible sans vent ou ne s'enroule pas, installés en ligne à quelque distance de l'entrée de la mairie. En général, un soin est apporté à leur aspect et leur visibilité.

Parmi ces trois drapeaux, nous avons, selon les circonstances des mises en scène, constaté la présence

- du drapeau de la commune ;
- du drapeau du canton ;
- du drapeau de l'entité (de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine, de l'entité non constitutionnelle de Herzeg-Bosna dans de nombreux cantons du sous-corpus croate, mais

jamais de l'entité Fédération de Bosnie-Herzégovine) ;

- du drapeau du pays ;
- de drapeaux étrangers (Serbie, U.E., France, Italie, Monténégro) ;
- de parti politique (HDZ Hrvatska Demokratska Zajednica / Communauté Croate Démocratique).

La norme des trois références vexillaires remonte à l'époque *ante-bellum* où la subdivision politico-administrative du territoire comportait déjà trois niveaux : la commune, la république socialiste et la République Socialiste Fédérative Yougoslave.

Le nombre de drapeaux effectivement arborés varie selon les communes. Rares sont celles qui n'en arborent aucun. 89 % des communes du sous-corpus bosniaque, 91 % des communes du sous-corpus croate et 76 % des communes du sous-corpus serbe en arborent au moins un. Certaines en arborent deux, d'autres trois, mais il ne s'agit pas toujours de deux ou trois différents. Cela peut être deux fois le même, voire trois fois le même. Nous n'avons pas distingué ce détail dans nos tableaux analytiques.

Quand des drapeaux étrangers sont arborés, ils le sont sur des mâts additionnels, en plus des trois initiaux, sauf pour le drapeaux de la République de Serbie, dont nous n'avons constaté qu'une seule occurrence, à Ribnik, en sus du drapeau de la République Serbe, et de celui de la commune, devant la mairie, juste au-dessus d'un grand panneau « décoratif » à deux faces rétroéclairables portant la mention « Commune de Ribnik, Place du 9 janvier », qui double une plaque odonymique ordinaire installée sur un poteau à quelques mètres.

Photographie 119 : Ribnik: Drapeaux devant la mairie et panneau rétroéclairable « COMMUNE DE RIBNIK PLACE DU "9 JANVIER" » – 31.07.2021.



Cette mise en scène serbophile double un grand panneau d'affichage d'entrée/sortie de commune, par la voie d'accès principale à Ribnik, annexe au discours affiché devant la mairie qui fait écran à l'odonyme.

S'agissant des drapeaux des communes, ils reprennent le plus souvent (fruit de notre observation spontanée, nous n'avons pas analysé spécifiquement ce point) des éléments de l'héraldique municipale sur lesquels sont souvent utilisés les symboles ethnonationaux du damier croate pour les communes du sous-corpus croate et de la croix et les 4 C ou de l'aigle bicéphale serbe pour les communes du sous-corpus serbe et enfin de la couleur verte pour les communes du sous-corpus bosniaque.

Photographie 120 : Ribnik: Grand panneau éclairé de sortie de ville « Republika Srpska Commune de Ribnik Bonne route ! » – 31.07.2021.



[rouge] RÉPUBLIQUE SERBE, [bleu] COMMUNE DE RIBNIK, [blanc] BONNE ROUTE !  
 RÉPUBLIQUE SERBE, RIBNIK [pointe de signalisation] BELGRADE, SERBIE

[Suit un tableau avec la distance kilométrique de nombreuses villes parmi lesquelles Vienne, Novi Sad, Belgrade, Tirana, Sofia, Istanbul, Athènes etc.]

La carte présente une “erreur”. Elle intègre le District de Brčko à la République Serbe et permet ainsi une continuité territoriale entre les deux parties de la République Serbe et avec la Serbie.

Il convient de signaler que la toute petite ville de Ribnik voit beaucoup de touristes passer. C’est un haut lieu international reconnu du tourisme de pêche à la mouche. Ce qui n’interdit pas de communiquer sur d’autres domaines que celui de l’ichtyophilie.

Les données recueillies sur l'usage des drapeaux peuvent être présentées sous la forme du tableau comparatif n° 118 qui suit.

*Tableau 117 : Répartition des usages vexillaires.*

	Commune	Canton	Entité RS	Pseudo-entité H-B	Entité FBiH	BiH	Autres
Sous-corpus bosniaque	<b>81 %</b>	31 %	4 %	0 %	0 %	<b>90 %</b>	8 %
Sous-corpus croate	<b>65 %</b>	13 %	0 %	<b>61 %</b>	0 %	<b>73 %</b>	4 %
Sous-corpus serbe	<b>60 %</b>	0 %	<b>76 %</b>	0 %	0 %	42 %	2 %

Le seul élément partagé entre les trois sous-corpus est le taux égal ou supérieur à 60 % concernant le drapeau de la commune. C'est un élément de discours toutefois partagé avec des nuances importantes entre le sous-corpus bosniaque à plus de 80 % et les deux autres. De manière assez attendue pour le sous-corpus bosniaque, la proportion de communes arborant le drapeau de Bosnie-Herzégovine est élevée. Cela concerne presque toutes les communes. La situation est différente pour le sous-corpus croate avec seulement les trois quarts des communes (73%) et très différente pour le sous-corpus serbe avec moins de la moitié des communes (42%). Le drapeau le plus arboré, par les trois quarts, des communes du sous-corpus serbe est le drapeau de l'entité République Serbe de Bosnie-Herzégovine. Le drapeau de l'autre entité, la Fédération de Bosnie-Herzégovine, est, lui, totalement inusité. Nous n'avons pas noté une seule occurrence.

Nous avons par contre observé l'usage d'un drapeau qui n'a pas d'existence officielle reconnue. Il s'agit du drapeau dit d'« Herzeg-Bosnie », la partie de la Bosnie-Herzégovine revendiquée par les forces combattantes « croates » pendant la guerre de 1992-1995. C'est le drapeau également revendiqué pour leur canton par les communes à majorité ethnationale croate du Canton 10. Ce drapeau reprend celui de Croatie en modifiant légèrement les contours du damier croate au centre du drapeau. Ce drapeau n'a pas été validé par les instances bosniennes. Nous comprenons qu'il puisse être difficile aux trois communes à majorité ethnationale serbe de ce canton de se ranger derrière une telle bannière. Quoi qu'il en soit, c'est ce drapeau qui est arboré dans 61 % des

communes du corpus croate.

Nous voyons, dans ces jeux de drapeaux, qui, contrairement au discours écrit, se livrent, eux, d'un seul coup d'œil, dans une immédiateté parfois sans nuance, un continuum de discours plus ou moins radicaux de distanciation, voire de rejet, de sécession, d'irrédentisme même (comme nous l'avons observé à Ribnik), vis-à-vis de l'idée même de Bosnie-Herzégovine dans ses frontières actuelles.

#### **14.8.2. Monuments aux morts**

L'analyse des mises en scène des odonymes ne saurait être complète sans mentionner les monuments aux morts. Sans surprise au sortir d'une guerre, de nombreux monuments aux morts et lieux de mémoire jalonnent l'espace urbain et rural. Ils peuvent se trouver sur les lieux mêmes où des personnes sont mortes, mais aussi, le plus souvent en des lieux de mémoire arbitraires par rapports aux actions militaires, en des lieux choisis avec un dessein, devant une école de village, par exemple, comme à Oštra Luka, au bord d'une route ou bien devant une mairie et participer au discours construit par la mairie avec son odonyme et sa monstration, ses plaques signalétiques dont le texte fait davantage que renseigner sur la simple fonction du bâtiment, et ses drapeaux qui l'inscrivent dans une sorte de filiation tutélaire à mettre en scène.

Pour ce qui est des monuments aux morts aux abords immédiats des mairies, devant lesquels on passe pour accéder au bâtiment, leur proportion n'est pas majoritaire parmi toutes les communes, quelle que soit la majorité ethnolinguistique, mais d'un niveau assez différent. 45 % des mairies du sous-corpus bosniaque sont concernées, 26 % de celles du sous-corpus croate et 38 % de celles du sous-corpus serbe.

Parmi ces monuments aux morts, deux catégories fondamentales semblent se dégager : les monuments civils d'une part et les monuments confessionnels d'autre part.

Nous entendons par monuments civils les dispositifs commémoratifs exempts de symboles ou discours religieux ou de citations de textes religieux.

À titre d'exemple, une rareté dans le sous-corpus serbe, parfaitement civile et transnationale à Istočni Drvar, dans une atmosphère de colonie forestière ;



COMPLEXE MÉMORIEL  
À TOUS LES COMBATTANTS MORTS  
ET AUX VICTIMES DES GUERRES 1914-1995  
ISTOČNI DRVAR, MAI 2020<sup>503</sup>

La proportion des deux types de monuments varie sensiblement. Les monuments confessionnels représentent 83 % des monuments du sous-corpus croate, 71 % du sous-corpus serbe et 25 % du sous-corpus bosniaque.

Nous ventilons ces éléments chiffrés dans le tableau suivant qui indique la répartition des

<sup>503</sup> Notre traduction. *Spomenični kompleks / svim poginulim borcima / i žrtvama ratova 1914-1995 / Istočni Drvar, maj 2020. g.*

monuments aux morts parmi toutes les communes, par majorité ethnationale et monuments confessionnels et civils.

Tableau 118 : Répartition des types de monuments aux morts, par sous-corpus.

	De toutes les communes du sous-corpus	Dont :	
		Monument confessionnel	Monument civil
Sous-corpus bosniaque	<b>45 %</b>	25 %	<b>75 %</b>
Sous-corpus croate	26 %	<b>83 %</b>	17 %
Sous-corpus serbe	38 %	<b>71 %</b>	29 %

Nous voyons que l'autoréférencement déjà fortement porté par le discours odonymique des sous-corpus croate et serbe se trouve ici, par cette modalisation de mise en scène, un puissant renforcement (83 % des monuments aux morts du sous-corpus croate et 71 % de ceux du sous-corpus serbe sont confessionnels). De fait, une alliance objective avec les églises catholique et orthodoxe serbe s'est mise en place pendant la guerre de 1992-1995 en soutien respectif aux forces « croates » et « serbes ». Elles sont aujourd'hui dans ces mises en scène d'abord de mairies toujours dans le dispositif scellé dans la guerre. Nous n'analyserons pas dans le cadre de ce travail de manière détaillée les textes qui sont gravés sur ces monuments, mais nous nous bornerons à relever que principalement les monuments catholiques sont explicitement dédiés aux morts « croates » et les monuments orthodoxes aux morts « serbes ». Les monuments orthodoxes citent également très souvent le combat pour la sauvegarde de la République Serbe ainsi que parfois le cri de guerre ou devise traditionnelle « Pour la sainte Croix et la liberté dorée », dans la police de caractères cyrillique archaïsante de l'évangile de Miroslav ou similaire (ЗА КРСТ ЧАСНИ И СЛОБОДУ ЗЛАТНУ<sup>504</sup>), bornant bien l'honneur rendu par le dispositif, et rappelant le combat serbe contre les occupants, notamment les Turcs.

<sup>504</sup> La postposition des deux adjectifs classe immédiatement l'énoncé dans le domaine archaïque ou prestigieux.

### 14.8.2.1. Discours majoritairement confessionnel et ethnonational du sous-corpus serbe

Des vingt-quatre monuments aux abords des mairies du sous-corpus serbe la plupart (71%) sont à caractère confessionnel et ethnonational.

À titre d'exemples,

- trois des quelques huit plaques de l'imposant monument de Šipovo sur la place devant la mairie

Photographie 122 : Šipovo : Monument aux morts confessionnel, plaque « Vous êtes un testament... » – 31.07.2021.



VOUS ÊTES UN TESTAMENT ET UN RAPPEL,  
POUR LA RACE<sup>505</sup> ET LA TRIBU SERBE,  
UNE LUMIÈRE MAINTENANT ET POUR LES SIÈCLES DES SIÈCLES.

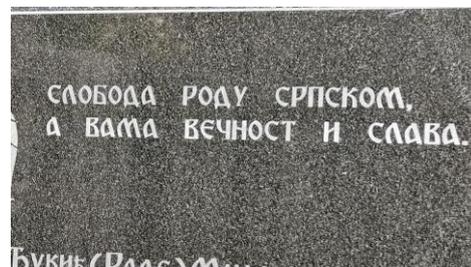
<sup>505</sup> Nous faisons le choix de traduire *rod* par la forme vieillie et littéraire "race", en tant qu'ensemble de personnes appartenant à une même lignée, à une même famille. Cf. <https://www.cnrtl.fr/definition/race/substantif>, consulté le 28.07.2022.

Photographie 123 : Šipovo: Monument aux morts confessionnel, plaque « Ils périrent avec courage... » – 31.07.2021.



ILS PÉRIRENT AVEC COURAGE  
 EN DÉFENSE DE LA CROIX,  
 ILS DONNÈRENT LEUR VIE  
 POUR LA SURVIE DE LA SERBITÉ.

Photographie 124 : Šipovo:  
 Monument aux morts confessionnel,  
 plaque « Liberté pour la race  
 serbe... » – 31.07.2021.



LIBERTÉ POUR LA RACE SERBE,  
 À VOUS ÉTERNITÉ ET GLOIRE



- un monument installé près de la mairie de Kotor Varoš :

*Photographie 126 : Kotor Varoš : Monument aux morts confessionnel, « À vous en garde éternelle... » – 28.06.2021.*



À VOUS  
EN GARDE ÉTERNELLE

PARDONNEZ-MOI, SAINTES OMBRES, D'AVOIR ÉBRANLÉ VOS OSSEMENTS  
PARDONNEZ-MOI DE MENTIONNEZ VOS NOMS  
JE NE LES CITERAI QU'EN BONNE PART  
CAR VOS POITRINES ÉTAIENT LE CALICE LE PLUS BRILLANT  
VERSÉ SUR L'AUTEL DE LA PATRIE DES SERBES  
LE SANG VERSÉ ALORS  
EST ENCORE AUJOURD'HUI AUX SERBES BÉNÉDICTION  
VOUS ABREUVÂTES ET DE VOS OSSEMENTS NOURRÎTES CHAQUE ARPENT DE TERRE  
ET DE VOTRE SANG ET DE VOS OSSEMENTS SOURD UN BUISSONNEMENT QUI ÉLÈVE NOS YEUX  
VERS LES CIEUX  
MERCİ ET PARDONNEZ-MOI

JANKO M. VESELINOVIĆ

- une nouvelle plaque installée sur un monument recyclé de l'époque titiste sur la place entre la mairie et l'église orthodoxe de la commune de Kupres (RS) :

*Photographie 127 : Kupres (RS) : Monument aux morts confessionnel, « À tous les Serbes orthodoxes... » – 31.07.2021.*



À TOUS LES SERBES ORTHODOXES  
DES VILLAGES DE BLAGAJ  
QUI ONT PÉRI LORS DE LA GUERRE DE 1941-1945  
VICTIMES CIVILES OU  
COMBATTANTS CONTRE LE FASCISME  
  
MONUMENT RÉNOVÉ  
PAR LES HABITANTS DE KUPRES SERBE  
L'AN 2018 DE NOTRE SEIGNEUR

- juste devant l'entrée de la mairie d'Istočni Stari Grad Sarajevo :

*Photographie 128 : Istočni Stari Grad : Monument aux morts confessionnel, « Aux combattants serbes morts au combat... » – 07.08.2021.*



AUX COMBATTANTS SERBES MORTS AU COMBAT  
DANS LA GUERRE DE DÉFENSE PATRIOTIQUE DE 1992-1995  
LA PATRIE RECONNAISSANTE

- en contrebas de la mairie de Kalinovik, commune de naissance du Général Ratko Mladić<sup>506</sup> :

*Photographie 129 : Kalinovik : Monument aux morts confessionnel aux 4C et au képi – 01.07.2021.*



De bas en haut : des croix orthodoxes gravées sur les plaques, les 4 C serbes et le képi du général Mladić.

---

<sup>506</sup> Cf. article du site de journalisme d'investigation consacré aux Balkans *Balkaninsight* à propos des monuments aux morts de Bosnie-Herzégovine, <https://balkaninsight.com/2020/01/03/bosnia-spends-e2-million-on-divisive-war-memorials/> , consulté le 12.08.2022.

- à Foča où les lettres qui composent le mot *SERBE* font l'objet d'un dispositif sémiotique particulier, en l'occurrence d'un interlettrage différent, plus large, qui donne de la visibilité et de l'importance au mot.

*Photographie 130 : Foča :  
Monument aux morts  
confessionnel en croix –  
01.07.2021.*



*Photographie 131 : Foča : Monument aux morts confessionnel « Aux héros serbes et aux victimes de la guerre... » – 01.07.2021.*



AUX HÉROS SERBES ET AUX VICTIMES DE LA GUERRE  
QUI FIRENT DON DE LEURS 646 VIES  
POUR LA RÉPUBLIQUE S E R B E  
DURANT LA GUERRE PATRIOTIQUE DE 1991 À 1995.

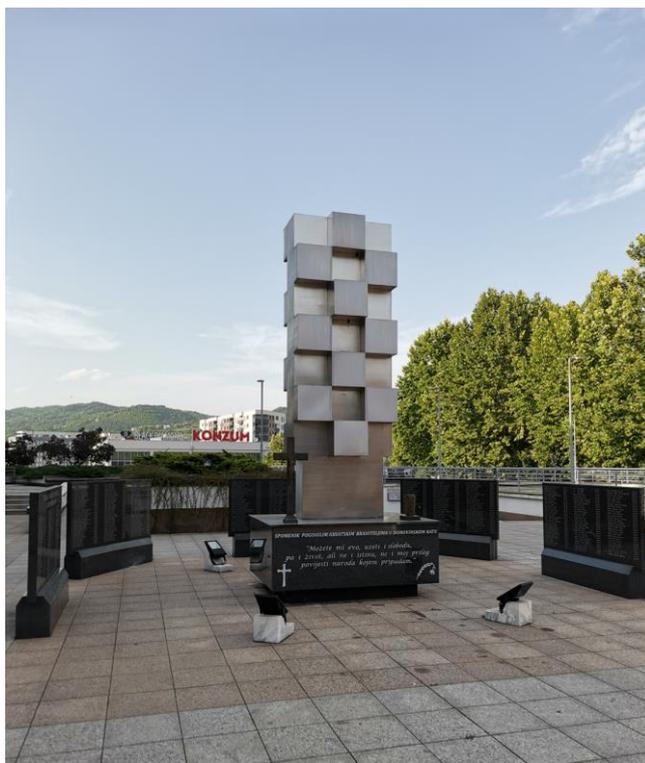
LE PEUPLE DE SRBINJE<sup>507</sup>

<sup>507</sup> Oïkonyme construit sur la racine *srb-* (serbe) que Foča a pris entre la période de la guerre de 1992-1995 et l'interdiction générale faite par le Haut-Représentant de donner au nom des villes de tels marquages

### 14.8.2.2. Discours majoritairement confessionnel et ethnonational du sous-corpus croate

- à Kiseljak, juste à côté de la mairie. La structure métallique supérieure reprend le damier croate.

*Photographie 132 : Kiseljak : Monument aux morts confessionnel « Monument aux combattants croates morts... » – 01.08.2021.*



### MONUMENT AUX COMBATTANTS CROATES MORTS DURANT LA GUERRE PATRIOTIQUE<sup>508</sup>

*“Vous pouvez m’ôter la liberté, la vie aussi, mais pas la vérité, ni ma contribution à l’histoire du peuple auquel j’appartiens.”<sup>509 510</sup>*

ethnonationaux.

<sup>508</sup> Distinction lexicale ethnonationale, *patriotique* est exprimé par un autre adjectif que sur les monuments serbes. Ici *domovinski* est construit sur *domovina* (la patrie) lui-même construit sur *dom* (la maison). La variante serbe est *otadžbinski* construit sur *otadžbina* (la patrie) lui-même construit sur *otac*, le père. Il s’agit d’une spécialisation ethnonationale de deux variantes équivalentes étymologiquement à la paire allemande *Heimat* (construit sur *Heim*, la maison) et *Vaterland* (construit avec *Vater*, le père et *Land* (le pays).

<sup>509</sup> Notre traduction. *Spomenik poginulim hrvatskim braniteljima u domovinskom ratu / “Možete mi evo, uzeti i slobodu, pa i život, ali ne istinu, ne i moj prilog povjesti naroda kojem pripadam.”*

<sup>510</sup> Citation tronquée de Franjo Tuđman, premier président de la Croatie indépendante après l’éclatement de la Yougoslavie. La citation complète est la suivante : « *Možete mi evo, uzeti i slobodu, pa i život, ali ne i misao, ne i istinu, ne i moj prilog povjesti naroda kojem pripadam* » Nous avons mis en gras la partie manquante : « ...mais pas la pensée... ».

- à Kreševo, en face de la mairie :

Photographie 133 : Kreševo: Monument aux morts confessionnel « Il n'y a pas plus grand amour que de donner sa vie pour sa race et ses amis... » – 07.08.2021.



IL N'Y A PAS DE PLUS GRAND AMOUR QUE DE DONNER SA VIE POUR SA RACE ET SES AMIS

AUX COMBATTANTS CROATES MORTS AU COMBAT ET DISPARUS

- Ici, à Usora, à 50 mètres devant la mairie, devant l'école du village, un monument en forme de croix, surmonté d'une croix, dédié aux « combattants d'Usora tombés » (quatorze noms bosniaques sur les cent-onze) alors que, de l'autre côté de la mairie, 500 mètres plus haut, au centre du village, devant le cimetière catholique, « seuls » la croix catholique, l'adjectif *domovinski* et le drapeau d'Herzerg-Bosna rattachent le monument à la catholicité et la croacité.

*Photographie 134 : Usora : Monument aux morts confessionnel en forme de croix « En souvenir des combattants tombés... » – 29.06.2021.*



EN SOUVENIR DES COMBATTANTS TOMBÉS LORS DE LA DÉFENSE D'USORA  
POUR QU'ON SE SOUVIENNE ET QU'ON N'OUBLIE JAMAIS

Photographie 135 : Usora : Monument aux morts confessionnel du cimetière catholique en forme de croix tourné vers la rue – 29.06.2021.



EN MÉMOIRE DE TOUTES<sup>511</sup>  
LES VICTIMES DE LA GUERRE PATRIOTIQUE  
ENTERRÉES DANS CE CIMETIÈRE

ICI ON NE VIT PAS  
POUR MOURIR  
ICI ON EST AUSSI MORT  
POUR QU'ON Y VIVE

---

<sup>511</sup> Toutes ici ne désigne finalement *de facto* que les victimes croates, le cimetière est catholique.

- à Kupres (FBiH) :

*Photographie 136 : Kupres (FBiH) : Monument aux morts confessionnel au damier et aux quatre croix – 31.07.2021.*



Un damier rouge et blanc entoure le socle du monument, ainsi qu'un autre damier le bas de la partie métallique ornée d'une croix sur les quatre faces.

Sur une des faces :

*“QUE LA PAIX SOIT AVEC VOUS”, Jean 20:19*

MONUMENT AUX VICTIMES DE LA GUERRE PATRIOTIQUE ET DE LA SECONDE  
GUERRE MONDIALE,  
AUX VICTIMES DU RÉGIME COMMUNISTE, À TOUS CEUX QUI À TRAVERS  
L'HISTOIRE ONT VÉCU ET SONT MORTS  
POUR LA LIBERTÉ DU PEUPLE CROATE ET DU PLATEAU DE KUPRES  
HONNEUR ET REMERCIEMENTS AUX COMBATTANTS CROATES

[Suivent des extraits du poème de l'auteur croate August Šenoa « Smrt Petra Svačića » / « La mort de Petar Svačić ».]

“Mais le jour viendra - et l'aube se lèvera,	... La liberté brillera sur la patrie !
Je lèverai ta sainte bannière,	En paix, mon fils, va maintenant ! ...
Dans l'air de ces vertes montagnes	... Nous ? Nous avons défoncé la porte de la tombe,
Un nouveau monde va éclater...	Oui, nous sommes encore là – il y a encore des Croates.”

A. Šenoa

#### **14.8.2.3. Monuments aux morts du sous-corpus bosniaque, discours majoritairement civil**

La situation est différente dans le sous-corpus bosniaque. Seuls 25 % des monuments sont confessionnels. Parmi ceux-ci, le monument de la commune de Kalesija, qui occupe une surface au sol plus grande que celle du bâtiment de la mairie lui-même, bâtiment qui à l'occasion d'une réfection postérieure à la guerre de 1992-1995 a été entièrement repeint en vert et sur lequel toutes les huisseries des fenêtres, de classiques, ont été modifiées non seulement pour les équiper d'un double-vitrage performant, mais également pour changer totalement leur géométrie et leur donner une allure architecturale islamique.

*Photographie 137 : Kalesija : Monument aux morts confessionnel occupant une grande partie de la place – 04.08.2021.*



Photographie 138 : Kalesija : Monument aux morts confessionnel « Au nom d'Allah, le clément, le miséricordieux !... » – 04.08.2021.



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ  
إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ

AU NOM D'ALLAH, LE CLÉMENT, LE MISÉRICORDIEUX !  
NOUS SOMMES À ALLAH, RETOURNONS À LUI.

(Coran)<sup>512</sup>

**En marque de reconnaissance  
les citoyens de la Commune de  
KALESIJA**

<sup>512</sup> Extrait du verset 156 de la sourate dite de "la vache" ou "de la génisse" (*al-Baqara*), après la formule introductive "Au nom d'Allah... (*bismillah*...)". Traduction d'André CHOURAQUI, *Le Coran, L'Appel*, 1990, Paris, Éditions Robert Laffont.

- Donji Vakuf, sur le trottoir de l'autre côté de la rue, face à la mairie, jouxtant immédiatement la terrasse du café :

*Photographie 139 : Donji Vakuf : Monument aux morts confessionnel sur le trottoir d'en face de la mairie – 17.08.2021.*



*Photographie 140 : Donji Vakuf : Monument aux morts confessionnel « Ne dites pas de ceux qui sont tombés sur le sentier d'Allah !... » – 17.08.2021.*



NE DITES PAS : « CEUX QUI SONT TUÉS DANS LE SENTIER D'ALLAH SONT MORTS. »

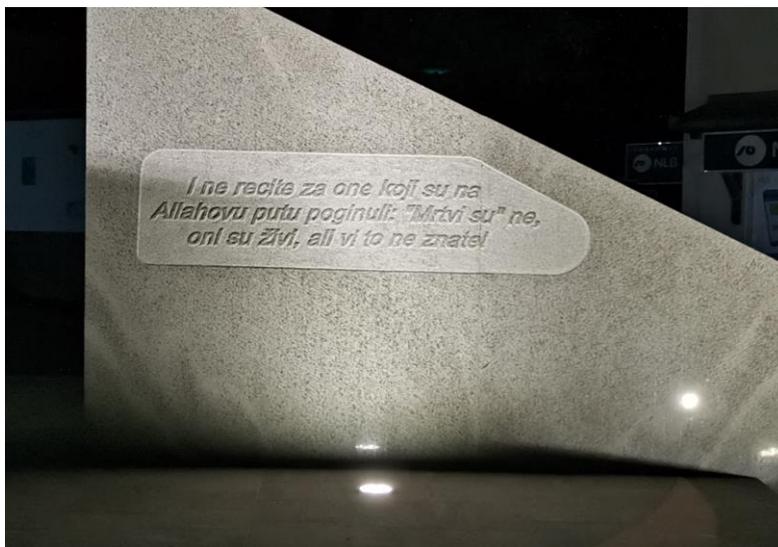
NON, ILS VIVENT, MAIS VOUS NE LE DISCERNEZ PAS.

(Coran 2:154)<sup>513</sup>

<sup>513</sup> Verset 154 de la sourate dite de "la vache" ou "de la génisse" (*al-Baqara*). Traduction d'André Chouraqui (1990).

- à Sapna, la même citation du Coran (2:154) :

Photographie 141 : Sapna : Monument aux morts confessionnel « Ne dites pas de ceux qui sont tombés sur le sentier d'Allah... » – 03.08.2021.



Photographie 142 : Sapna : Monument aux morts confessionnel, deux aiguilles et le centre du monde, une « pierre tombale de chahid ». – 03.08.2021.



Au centre des deux blocs de granit, aiguilles d'une horloge, le centre du monde, comme l'explique une longue plaque informative : une « pierre tombale de shahid<sup>514</sup> » (*šehidski*<sup>515</sup> *nišan*<sup>516</sup>).

<sup>514</sup> Bougarel et Clayer (2001 : 487) écrivent *shahid* et définissent ainsi : « témoin de la foi ; martyr tombé en combattant pour l'islam ».

<sup>515</sup> Cf. note infrapaginale 531.

<sup>516</sup> Cf. Škaljić (1985 : 493) : du persan *nišan* par le turc *nišan*.

Comme nous venons de le voir, la saturation symbolique de l'espace autour du lieu de pouvoir qu'est la mairie en marqueurs ethnonationaux autoréférentiels n'est ainsi pas l'apanage des communes à majorité ethnonationale croate ou serbe. Toutefois, comme l'indiquent les éléments statistiques rassemblés dans le tableau n° 115 ci-dessus, l'ampleur du phénomène est différente dans le sous-corpus bosniaque. Les monuments aux morts présents aux abords des mairies y sont à 75 % *civils*. La proportion est inversée par rapport aux sous-corpus croate et serbe. L'écrasante majorité des anthroponymes qui figurent sur ces stèles laisse clairement entendre que les personnes honorées là sont musulmanes ou d'origine musulmane, mais aucun signe, aucune citation coranique, n'exclut quiconque en tant que non Musulman ou le revendique en qualité de Musulman. D'un point de vue sémiotique et textuel, le discours qui émerge de la mise en scène fait reposer la communauté des morts sur une autre base, celle de la « défense » de la commune et la préservation de l'unité du pays, en interaction avec d'autres types de discours (politiques, idéologiques...).

Ainsi, un petit monument installé devant la mairie de Tuzla :

*Photographie 143 : Tuzla : Petit monument aux morts devant la mairie – 04.08.2021.*



TRAVAILLEURS COMBATTANTS MORTS À LA GUERRE DE 1992-1995  
EN SOUVENIR DE CEUX QUI, DONNANT LEUR VIE,  
NOUS OFFRIRENT LA VIE DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE.<sup>517</sup>

<sup>517</sup> Notre traduction. *Radnici borci poginuli u ratu 1992-1995. / Sjećanje na one koji svojim životima dadoše nam život Bosne i Hercegovine.*

- un monument installé devant la mairie de Lukavac :

Photographie 144 : Lukavac : Mémorial central devant la mairie – 04.08.2021.



## MÉMORIAL CENTRAL

CHAHÍDS<sup>518</sup> ET COMBATTANTS MARTYRS DE LA COMMUNE DE LUKAVAC  
DANS LA GUERRE DE DÉFENSE ET DE LIBÉRATION DE 1992-1995  
QUI OFFRIRENT LEUR VIE POUR L'ÉTAT DE BOSNIE-HERZÉGOVINE<sup>519</sup>

<sup>518</sup> Le texte source, comme partout où le terme apparaît après la guerre de 1992-1995, écrit *šehid*. Ceci est non conforme au lexique de la tradition bosniaque telle que compilée dans le dictionnaire des turquismes d'Abdulah Škaljić (1985) qui note *šehit*, de l'arabe « *šāhid* » par le turc *şehit*. Il semble s'agir d'une réarabisation immédiatement contemporaine.

<sup>519</sup> Notre traduction. *Centralno spomen obilježje / Šehidima i poginulim borcima općine Lukavac / u odbambeno-oslobodilačkom ratu 1992-1995 godine / koji svoje živote položise za državu Bosnu i Hercegovinu.*

- un petit monument installé devant la mairie de Vareš :

*Photographie 145 : Vareš : Monument aux morts devant la mairie – 02.08.2021.*



MÉMORIAL À TOUS LES CITOYENS DE LA COMMUNE<sup>520</sup> DE VAREŠ

MORTS DURANT LA PÉRIODE

DU 04.04.1992

AU 15.12.1995

INCLINE-TOI

À TA MANIÈRE

DEVANT LE SACRIFICE<sup>521</sup>

<sup>520</sup> Pour *commune*, c'est la variante dite « serbe » (*opština*) qui est employée dans le texte source. Seuls 2,1 % de la population de Vareš se sont déclarés « Serbes » au recensement de 2013. L'emploi écrit ici est simplement conforme à un usage libre hors nomenclature et autocensure ethnonationales.

<sup>521</sup> Notre traduction de « *Spomen obilježje svim građanima opštine Vareš stradalim u periodu 04.04.1992.-15.12.1995. / Pokloni se žrtvi na svoj način.* »

### 14.8.3. Les lieux de mémoire muséaux

Lors de nos observations de terrain, nous avons également remarqué la forte présence d'un autre élément de symbolique monumentale, les lieux de mémoire muséaux. Nous nous intéressons ici à ceux qui sont placés aux abords immédiats des mairies. Nous les avons repérés dans nos tableaux analytiques 111, 112 et 113. Ils se donnent à voir par une plaque ou le plus souvent par une indication de bonne taille lisible d'assez loin. Aux abords des mairies, ils constituent principalement une spécialité serbe.

Nous n'en avons pas observé dans les communes du sous-corpus croate. Nous n'en avons vu qu'un seul dans les communes du sous-corpus bosniaque (2%), à Zavidovići, presque en face de la mairie et du commissariat, juste devant l'école.

*Photographie 146 : Zavidovići: Salle du souvenir – 02.08.2022.*



SALLE DU SOUVENIR  
GUERRE DE DÉFENSE ET DE LIBÉRATION  
1992-1995

Bien que la proportion d'occurrences "lieu muséal" soit bien moins élevée que celle de données sur d'autres critères, les communes du sous-corpus serbe se distinguent : 11 % des communes ont installé un espace muséal consacré à la guerre de 1992-1995 aux abords de la mairie.

À titre d'exemple, dans la nouvelle commune rurale d'Osmaci, sur la gauche de la mairie, partageant le bâtiment avec l'association de chasse « Le chevreuil », l'association des anciens combattants de la commune abrite une modeste « Salle du souvenir ». On notera l'usage de la police de caractères de l'évangile de Miroslav pour signaler la salle en opposition à la police de caractère de la plaque du dessus en caractères de type *arial* pour signaler l'association des anciens combattants. Nous renvoyons à nos remarques plus haut concernant la sémiotique des différentes polices cyrilliques.

Photographie 147 : Osmaci : Salle du souvenir – 04.08.2021.



Ribnik, à droite de la mairie, mais toujours sur la « place du 9 janvier », a organisé sa « Salle du souvenir » de manière plus spectaculaire. À gauche, autour des couleurs de la République Serbe : ARMÉE DE LA RÉPUBLIQUE SERBE<sup>522</sup>.

*Photographie 148 : Ribnik : Salle du souvenir – 31.07.2021.*



## SALLE DU SOUVENIR

---

<sup>522</sup> *Vojska Republike Srpske*, formée le 12 mai 1992 et dissoute le 1<sup>er</sup> janvier 2006 avec son intégration dans l'Armée de Bosnie-Herzégovine (*Armija Bosne i Hercegovine* ou *Armija BiH*).

À Bijeljina, la salle du souvenir est simplement signalée par une plaque quatre fois plus grande que le musée local qui l'abrite. Alors que la plaque du musée est rédigée avec des caractères cyrilliques classiques avec empattement, la plaque signalant la salle est ici encore rédigée dans la police de l'évangile de Miroslav.

*Photographie 149 : Bijeljina : Salle du souvenir – 03.08.2021.*



**SALLE DU SOUVENIR  
DES COMBATTANTS TOMBÉS  
DURANT LA GUERRE DE DÉFENSE PATRIOTIQUE**

À Bratunac, le bâtiment est modeste, mais la police des caractères signalant la salle l'est moins, elle est encore plus archaïsante. C'est une police slavonne, qui vise la ressemblance avec les caractères cyrilliques des icônes, qui signale le lieu de mémoire sur la façade. La plaque signalétique sur la porte est elle-même rédigée dans la police archaïsante de Miroslav.

*Photographie 150 : Bratunac : Salle du souvenir – 05.08.2021.*



SALLE DU SOUVENIR

La commune de Rogatica présente une variante confessionnelle de la salle du souvenir. Il s'agit là, devant la mairie, d'une « Chapelle du souvenir », installée dans une sorte de fausse crypte.

*Photographie 151 : Rogatica : Intérieur de la « Chapelle du souvenir », icônes, croix – 05.08.2021.*



*Photographie 152 : Rogatica: Intérieur de la « Chapelle du souvenir », photographies des défunts, couronnes mortuaires – 05.08.2021.*



#### **14.8.4. Autres éléments**

##### **14.8.4.1. Lieux de cultes**

La typologie des lieux de culte aux abords des mairies est finalement apparue comme une fausse piste. Les communes héritent de situations préexistantes et, à défaut de détruire ou de construire l'édifice religieux, comme à Rogatica (avec la chapelle orthodoxe-lieu de mémoire, seul cas) ou la mairie, il convient de faire avec l'histoire de l'aménagement de la commune.

Cela se produit dans 9 % des communes du sous-corpus bosniaque, uniquement des mosquées, dans 4 % des communes du sous-corpus croate, une mosquée et dans 20 % des communes du sous-corpus serbe (pour 54 % de ces cas, des églises orthodoxes serbes, 39 % des mosquées et 8 % des églises catholiques).

##### **14.8.2.2. Appellatifs de voie et numérotation**

Comme nous l'avons vu au chapitre 7, le numéro un est statistiquement surreprésenté. Nous y voyons une intention. À l'examen des photographies et des situations, le nombre des numéros un discutables est assez peu élevé (pour le sous-corpus bosniaque, il s'agit de 2 % des communes, pour le sous-corpus croate 13 % et pour le sous-corpus serbe 8 %). Les cas comme Ljubuški (qui interrompt la rue et la numérotation pour réputer la mairie sur une place au numéro un) ou comme la mairie de Gradiška (dans laquelle on accède par la troisième porte sur la quatrième façade depuis le début de la rue – après une banque, un magasin de vêtements et enfin une entrée secondaire dans le bâtiment municipal – et qui se répute néanmoins au numéro 1A) qui présentent des cas aussi évidents ne sont pas légion, toutefois l'apparente faiblesse des 2, 13 et 8 % qui ne semblent pas confirmer la surreprésentation du numéro un telle qu'elle nous est apparue au chapitre 7 tient en fait d'une part au découpage des noms des voies dans les rues réelles ; faire débiter une rue avec tel odonyme à tel endroit, découper une voie en sections, permet d'affecter logiquement le numéro un à la mairie si ceci est le but recherché quitte à compliquer l'indicialité avec plusieurs noms pour une même voie et d'autre part à l'attribution du nom d'une voie subalterne, derrière la mairie (comme à Modriča), dans laquelle le bâtiment se trouve bien au commencement.

Ainsi, l'apparente faiblesse des chiffres issus des derniers tableaux analytiques n'infirme-t-elle pas nos conclusions du chapitre 4, mais la complète.

### 14.8.4.3. Dégradations significantes

Nous avons constaté des dégradations significantes uniquement dans des communes du sous-corpus croate. Un graffiti sur la façade de la commune de Stolac et un monument commémoratif cassé dans la commune voisine de Mostar.

*Photographie 153 : Mostar : Monument aux morts dégradé devant la mairie – 30.07.2021.*



EN SOUVENIR DE TOUS LES MEMBRES DE L'ARMÉE DE BOSNIE-HERZÉGOVINE  
QUI ONT ÉTÉ TUÉS PENDANT LA GUERRE DE 1992-1995  
DANS LA DÉFENSE DE MOSTAR ET DE L'ÉTAT DE BOSNIE-HERZÉGOVINE

La dégradation de Stolac est l'expression signée de l'ethnonationalisme croate. La deuxième, de Mostar, relève vraisemblablement du même ethnonationalisme, mais n'en porte toutefois pas la signature formelle.

Pertinent dans ce paragraphe sur les dégradations significantes, cet autre monument, à quelques mètres du précédent dégradé, un *stećak* moderne, qui lui, par contraste, est intact.

C'est ici aussi la non-dégradation qui devient signifiante.

Sur une face latérale apparaissent des évocations de casques de chevaliers avec des boucliers (celui de gauche comporte une forme vaguement triangulaire qui rappelle le profil de la Croatie, celui du centre une évocation du damier croate). La face latérale opposée présente une grande croix qui se poursuit sur une troisième face en une croix qui semble rayonner derrière le profil de huit têtes et corps fantomatiques.

*Photographie 154 : Mostar: Monument aux morts épargné par la dégradation volontaire, face latérale aux chevaliers – 30.07.2021.*



Photographie 155 : Mostar: Monument aux morts épargné par la dégradation volontaire, face latérale à la croix et extrémité aux huit têtes – 30.07.2021.



#### 14.8.4.4. Indicialité

Comme toutes ces situations le montrent, les usagers qui se rendent à la mairie n'atteignent pas vierges le bâtiment. L'odonyme participe de ce dispositif et se trouve également empreint de sa marque. L'utilisateur doit se soumettre *volens nolens* à une mise en scène, un dispositif visuel multimodal complexe qui diffuse un discours cohérent quasi proprement initiatique qui prépare et met en condition celui qui s'apprête à entrer. La couleur des plaques odonymiques de la commune en général et celle de la plaque ou des plaques de la rue de la mairie en particulier, l'alphabet utilisé, la police de caractères, l'éventuelle bilinguisme de la plaque ou des plaques, l'appellatif de voie en congruence avec les circonstances urbanistiques ou non, les plaques signalétiques de la mairie, leur lexique

ethnonationalement marqué, leur alphabet, la reprise de l'adresse sur une plaque numérodonymique avec tous les éléments sémiotiques déjà mentionnés, l'affichage au fronton, les multiples drapeaux, les monuments aux morts et leur caractère confessionnel, ethnonational ou civil, exclusif ou inclusif, les lieux de mémoire muséaux, l'architecture même du bâtiment municipal, tous ces éléments sont saisis pour composer une mise en scène qui entre en dialogue avec l'odonyme.

Comme il apparaît dans nos tableaux analytiques, toutes ces strates informationnelles ne contribuent pas nécessairement à l'indicialité. Elles sont au service du symbolique. 49 % des situations du sous-corpus bosniaque présentent un problème d'indicialité, 65 % de celles du sous-corpus croate et 44 % pour le sous-corpus serbe.

L'usage de l'adresse et de l'odonyme à des fins d'orientation n'est pas la préoccupation la plus largement partagée.

#### **14.9. Conclusion du chapitre**

Les situations observées ne concernent que la période *post bellum*, dans leur état entre mai et août 2021.

L'usage de l'appellatif de voie est parfois décorrélé de la situation urbanistique. De véritables espaces pouvant donner lieu à la nomination d'une place sont parfois ignorés alors que des « rues » sans espace particulier sont promues « places ».

L'indicialité ne semble pas être un but en soi. La plaque odonymique de la rue de la mairie manque dans presque la moitié des communes, quelle que soit la majorité ethnonationale. Parfois, les installations odonymiques sont présentes, mais brouillent les pistes.

Autant le plan symbolique est pleinement investi dans le choix des odonymes, mais aussi des appellatifs de voie, autant leur mise en place concrète dans les voies des villes, y compris des voies des mairies, est par endroit négligée ou entravée par des éléments que nous n'avons pas déterminés : plaques caduques, plaques absentes, plaques très dégradées, rouillées, illisibles, à demi arrachées, tordues, fragiles en plastique, avec l'ancien odonyme simplement recouvert d'une bande adhésive porteuse du nouvel odonyme.

Mises à part ces difficultés matérielles, l'aspect général des plaques odonymiques est très divers tout en s'inscrivant bien dans une grammaire sémiotique des plaques odonymiques cohérente et spécifique à la Bosnie-Herzégovine, faisant varier les couleurs, la taille, la hauteur, la forme, le support, l'emplacement, très aléatoire et difficilement prévisible, la mono- ou biculturalité, le choix de l'alphabet, de la police de caractères.

Outre la faiblesse indicielle, les éléments partagés transnationalement sont peu nombreux :

- abondance de drapeaux. Ils permettent l'expression immédiate d'un discours ethnonational ;
- usage privilégié d'une police sans sérif (type *arial*) en alphabet latin ou cyrillique.

Le reste des éléments observés relève de la variation sur un axe ethnonational. Il en va ainsi de la couleur de fond des plaques odonymiques ou numéroidonymiques :

- majoritairement vert pour les communes du sous-corpus bosniaque,
- exclusivement bleu pour les sous-corpus croate et serbe.

La mono- ou biculturalité peut dans l'espace public en général constituer une source de conflit transnational, notamment dans un environnement ethnonational majoritairement croate pour lequel le cyrillique fait l'objet d'un rejet fort. La monoculturalité latine représente 93 % des plaques odonymiques du sous-corpus bosniaque et 100 % de celles du sous-corpus croate. Pour le sous-corpus serbe, la monoculturalité est également dominante, avec l'alphabet cyrillique (76%). La monoculturalité va à l'encontre des divers textes constitutionnels qui énoncent tous l'égalité de recevabilité des deux alphabets.

La biculturalité des plaques odonymiques est restreinte à quelques communes du nord du pays.

La monoculturalité des plaques signalétiques des mairies est, elle, moins affirmée (sauf dans le sous-corpus croate où elle reste totale). Elle n'est plus limitée au nord du pays et se répartit au nord, à l'est au sud, en évitant la Bosnie Centrale et l'Herzégovine Occidentale. Des espaces cohérents se dessinent.

La part de la monoculturalité des inscriptions au fronton des mairies est, elle, proche de

celle des plaques odonymiques. Ceci souligne l'affinité de la monoscripturalité avec l'expression du sentiment identitaire, le nom de la rue, le nom de la commune, par opposition aux renseignements administratifs portés par les plaques signalétiques, qui s'accommodent davantage de la biscripturalité.

La faible place laissée aux énoncés écrits sur les plaques signalétiques (dont nous venons de dire qu'elles étaient moins homogènement monoscripturales) reste toutefois suffisante pour l'expression d'une identité ethnonationale dans le choix du lexique, fût-il restreint. Des variantes sont possibles sur la désignation de « canton » et de « commune ».

Les communes à majorité ethnonationales croates se saisissent majoritairement (63%) de cette possibilité et copient l'usage du terme croate de Croatie au détriment de son équivalent bosnien fondé par les accords de Dayton pour désigner les cantons. Elles se marginalisent *ipso facto* dans le contexte bosnien et se constituent en groupe repérable.

S'agissant de la désignation de la commune sur des plaques biscripturales, 64 % des communes du sous-corpus bosniaque gardent la variante bosniaque/croate qu'elles translittèrent. Seules 36 % d'entre elles « traduisent » en la forme réputée serbe. De manière symétrique, 86 % des communes du sous-corpus serbe translittèrent la forme serbe en alphabet latin au lieu de traduire.

Ces choix sont généralement indépendants de la composition ethnonationale des communes. La logique qui prévaut est autoréférentielle.

Les éléments vexillologiques sont l'occasion d'un renforcement du discours ethnonational identitaire de très nombreuses communes croates et serbes.

Le drapeau de Bosnie-Herzégovine est arboré uniquement par 42 % des communes du sous-corpus serbe.

Le drapeau de République Serbe est arboré par 78 % des communes du sous-corpus serbe. Le drapeau (inconstitutionnel) d'Herzeg-Bosnie (croate) est arboré par 61 % des communes du sous-corpus croate.

L'usage des drapeaux permet un discours identitaire ethnonational simple et immédiat qui

peut aller de la distanciation vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine pour certaines communes des sous-corpus croate et serbe au rejet, la sécession voire à l'irrédentisme pour une commune.

Les monuments aux morts sont présents aux abords des mairies de 45 % des communes du sous-corpus bosniaque, 26 % de celles du corpus croate et 38 % de celles du sous-corpus serbe.

La part des monuments civils est faible dans les communes à majorité ethnonationale croate et serbe. La plupart y sont religieux et rendent hommage aux seuls combattants de la majorité ethnonationale de la commune concernée. La situation est inverse dans les communes du sous-corpus bosniaque.

Les monuments croates et serbes rassemblent souvent tous les éléments sémiotiques disponibles dans leur discours ethnonational propre : alphabet, symboles religieux, symboles ethnonationaux, en sus du contenu du discours textuel gravé sur les monuments.

Élément de mise en scène supplémentaire, le lieu de mémoire muséal aux abords de la mairie constitue une quasi-spécialité ethnonationale serbe. Il n'y en a qu'un dans le sous-corpus bosniaque et aucun dans le sous-corpus croate. Ceci concerne toutefois une part assez restreinte de communes, 11 % des communes du sous-corpus serbe, dans des envergures en rapport avec les moyens des communes.



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'histoire ancienne et récente de la Bosnie-Herzégovine fait du champ odonymique un terrain particulièrement sensible. La dislocation de la Yougoslavie a eu sur la Bosnie-Herzégovine un effet de déstabilisation sociale bien supérieure à celle vécue par les autres ex-républiques socialistes yougoslaves. Graduellement, au fil de l'histoire, le corps social a construit en Bosnie-Herzégovine des identités distinctes les unes des autres autour des trois principales religions localement pratiquées. Elles ont servi de balises au système des « trois peuples constitutifs » (désignés mais non définis) sur lesquels les accords de Dayton et la constitution bosnienne ont été bâtis.

Outre que ceci abandonne dans un *no man's land* hors de la pleine citoyenneté les citoyens qui ne relèvent pas de l'un de ces trois « peuples constitutifs » (notamment les nombreux Roms et les Juifs devenus rares), ce tronçonnement du corps social entrave, empêche un embrassement complet de la société, posée d'emblée tripartite par les textes qui la régissent.

C'est ce corps social morcelé que notre recherche vient sonder par l'analyse des corpus odonymiques antérieur et postérieur à la guerre de 1992-1995. Tout en dégagant *in fine* un objet qui lui est spécifique, la voie, l'odonyme partage les caractéristiques des autres odonymes avec toutefois l'avantage distinctif de son nombre et sa proximité aux activités humaines les plus quotidiennes. Ceci fait de lui un élément très sensible aux changements institutionnels et politiques et fait l'objet d'une attention particulière des instances publiques responsables.

L'odonyme est discours, lui-même enchâssé dans le discours des toponymes sous lesquels il vient s'inscrire, la ville, le canton, l'entité, l'État. Rien là n'est banal ou naturel. Tout relève de choix paradigmatiques, tout peut être enjeu ethnonational et identitaire. Ainsi concentrée sur l'odonyme des rues des mairies, notre recherche a visé à relever et à analyser la cohésion du discours odonymique global qui se dégage à travers cet échantillonnage critérié prélevé sur la totalité du corpus odonymique bosnien.

À cette fin, nous nous sommes appuyé sur une typologie *ad hoc* élaborée à partir de nombreuses typologies proposées par la littérature scientifique, tant dans le champ de la sociolinguistique que dans celui de l'histoire ou de la géographie, en cherchant à considérer les odonymes dans toute leur plurivalence référentielle.

Cette typologie spécifique nous a ouvert un vaste champ d'analyses qualitatives et quantitatives permettant de valider nos hypothèses de travail. La divergence ontologique des référents discursifs que nous postulions à partir de notre expérience sensible et d'une première observation du corpus *post bellum* nous est apparue sans réserve, irriguant chaque branche du corpus.

Le corpus *post bellum* est le fruit de la renomination de 86 % des odonymes *ante bellum* et de la nomination ou renomination d'une rue qui reçoit une nouvelle mairie dans des lieux peu ou pas urbanisés détachés d'une commune *ante bellum*. Quelques-unes, trop rurales, ont une adresse sans odonyme, constituée uniquement d'un toponyme et d'un nom de commune. Ces effets de la ruralité, même s'ils sont marginaux, sont plus marqués en République Serbe.

Nos analyses du corpus *post bellum* ont permis d'établir le caractère principalement ethnonational des corpus croate et serbe, et généralement très désécularisé et tourné vers le passé. Un quart des références serbes sont médiévales.

Le sous-corpus bosniaque, d'une manière générale, se distingue, lui, par une plus grande contemporanéité. Même si elles sont présentes, les références médiévales sont moins nombreuses que pour les deux autres corpus. L'assise du discours odonymique bosniaque repose principalement sur la dernière période marquée par la guerre et maintient la religion à distance.

Toutes choses qu'il a été possible d'analyser synchroniquement mais que, par contraste, l'étude diachronique éclaire et souligne encore.

Le corpus *ante bellum* présente en effet une tout autre dimension. Guidé par le mouvement unificateur du combat contre l'occupation nazie et l'instauration d'une société communiste, le corpus *ante bellum* a montré combien il était *transnationalement* homogène. Hors l'odonyme Maréchal Tito, qui affecte un quart des voies du corpus *ante bellum*, la diversité

des odonymes, puisant quasi exclusivement parmi partisans et héros de la Seconde Guerre mondiale, reste inégalée. Même dans ce cadre étroit, hors de la figure tutélaire du Maréchal, les récurrences sont rares. Dans la « Fraternité-Unité », la Seconde Guerre mondiale, avec ses héros, constitue les fonts baptismaux de la société bosnienne jusqu'en 1992. Ceci est le discours odonymique porté par les communes de Bosnie-Herzégovine, le "supertexte" constitué par notre échantillonnage critérié.

Considérant les phénomènes d'interdiscursivité (Akin, 1999, 2010 ; Siblot, 1995, 1999) , et dans le sillage de la notion de texte urbain, nous observons l'émergence d'un discours très distinct pour les périodes *ante* et *post bellum*. Le premier élément qui se dégage est qu'à un unique « supertexte » *ante bellum*, dont nous avons indiqué les contours plus haut, succèdent trois « supertextes » *post bellum*, non seulement distincts mais, à bien des égards, contradictoires voire antagonistes. Les sous-corpus croate et serbe sont majoritairement l'expression d'un discours ethnonational identitaire exclusif.

Le fruit de l'analyse est plus nuancé pour le sous-corpus bosniaque qui tente de construire un discours qui lui est certes propre, mais non exclusif et cherche à se fonder sur l'idée de Bosnie-Herzégovine. Il s'agit, finalement, de la continuation de la guerre de 1992-1995 avec d'autres modalités. Nous aurions presque pu dire qu'il s'agissait d'un armistice, d'une cessation des hostilités, figées dans un état où chacun a la jouissance de ce qu'il a réussi à "sauver" dans les combats armés mais les dernières évolutions du champ des renominations odonymiques montrent un discours serbe en évolution continue. Le supertexte se modifie pour tendre davantage vers une continuation des hostilités. À cet égard, les renominations récentes et en "deuxième instance" de voies en « 9 Janvier » constituent un élément majeur dans l'utilisation du discours odonymique comme acte de parole et ici comme acte de parole non seulement banalement ethnonational et identitaire mais comme inordinairement hostile à la Bosnie-Herzégovine.

L'étude contextuelle fournie par l'analyse du corpus photographique des abords des mairies a permis d'illustrer l'instrumentalisation du matériel odonymique en bornage identitaire ethnonational et les mouvements centrifuges qui animent les communes des sous-corpus croate et serbe. Les différentes plaques signalétiques et leur lexique ethnonationalement marqué et l'usage des plaques odonymiques majoritairement monoscriptural, les éléments vexillaires, les monuments aux morts, les lieux de mémoire, tout contribue à une mise en scène cohérente, une sorte de mise en abîme ethnonationale de l'odonyme.

Dans les deux corpus, l'ancien et l'actuel, l'indicialité connaît la même désaffection, elle n'est nullement investie, nullement recherchée. Les anthroponymes dominent. La valeur symbolique de l'odonyme sur le terrain bosnien est pleinement convoquée. Elle se révèle l'image fidèle de la situation politique du pays avant et après la guerre de 1992-1995 : unie autour du PCY, de la gloire des héros partisans et de la nouvelle société fondée dans la lutte contre l'occupation nazie puis, désunie, aux aspirations divergentes voire antagonistes, et pour certains l'expression de la frustration de buts de guerre non atteints.

Au terme de cette recherche, il est frappant de voir combien le discours odonymique bosnien se présente comme le miroir de la société bosnienne.

Notre recherche n'épuise pas les questions que soulève le champ de l'odonymie ou de la toponymie en Bosnie-Herzégovine. Au contraire, il souligne l'acuité de ces questions et ouvre des perspectives diverses de recherches.

Au premier rang de celles-ci, en suite immédiate, il semble pertinent de procéder à une enquête de terrain qui viserait à évaluer le relai social, l'adhésion du corps social, à ces renominations, l'adhésion théorique et l'adhésion pratique par l'emploi, au-delà de l'usage de sa propre adresse.

Comme nous le suggérons plus haut, il semble intéressant d'amplifier davantage la focale de l'observation des mises en scène en organisant des entretiens avec des acteurs municipaux de ces dispositifs, avec des usagers, des personnes qui éclairent sur la profondeur diachronique de la situation donnée.

Nos nombreux déplacements en Bosnie-Herzégovine ont permis d'accéder à des situations de renomination particulières comme notamment l'évitement de la question ethnonationale par la numérotation des voies. L'originalité locale de cette situation en Bosnie-Herzégovine semble constituer un frein à la perdurance de cette solution. Quand nous sommes passé à Orašje en juin 2021, des habitants nous ont rendu compte de volontés qui s'exprimaient pour sortir de la numérotation. Nous avons aussi constaté à Maglaj que certaines rues avaient été numérotées, l'étaient encore, alors que d'autres ne l'étaient plus et avaient repris un référent anthroponymique. Les enjeux autour de la neutralisation de la question ethnonationale et identitaire dans le discours odonymique, notamment par la numérotation, nous semble ainsi un prolongement pertinent.

L'étude géographique et sociale de l'interdiscursivité pourrait aussi constituer un champ de

recherche spécifique. Nous avons fait le constat de l'existence d'interdiscursivité, souvent autour d'axes de circulation, d'aires humainement cohérentes, notamment en Bosnie centrale. Il nous semble qu'il pourrait être pertinent d'analyser ceci d'une part de manière diachronique sur une plus grande période de temps en ciblant des axes particuliers, comme la vallée de la Bosna jusqu'à Sarajevo et d'autre part d'une manière synchronique sur différents critères, en ciblant également des axes particuliers.

Il y aurait, nous semble-t-il, une recherche à mener sur "l'interdiscursivité" propre aux panneaux routiers de direction et d'indication de lieu relativement à la biscripturalité requise, en procédant à des relevés systématiques et des comparaisons, par commune, par canton et en distinguant le "vandalisme de grand chemin" de la pose de panneaux déjà expurgés de la version scripturale indésirable comme nous l'avons constaté sur la toute nouvelle route nationale M17.3 entre Stolac et Neum en aout 2021.

Il serait pertinent de procéder à une enquête quantitative de relevés d'occurrences comparées des désignations de l'entité serbe par *Republika Srpska* et par *Srpska* dans la presse en ligne et ou sur d'autres supports de communication.

Enfin, il nous semble que le champ de l'usage du cyrillique nécessiterait un approfondissement, notamment quant au choix de la police de caractère que tout montre ne pas simplement relever d'un choix esthétique. La littérature scientifique présente de nombreux articles sur la problématique de son usage, sa progression, son recul mais la police de caractère dans une perspective sociolinguistique nous semble être un aspect moins courant mais discursivement majeur comme le montre le terrain bosnien. L'extension de polices archaïsantes comme la police de Miroslav nous semble une piste féconde et non limitée à la Bosnie-Herzégovine. Comme nous l'avons montré, des formes de polices slavonnes sortent de la sphère ecclésiastique pour s'installer en ville, dans la profanité de la rue. Il nous semble discerner derrière cet élargissement des intentions discursives qu'il serait utile de répertorier, documenter, analyser et éventuellement de comparer à d'autres situations de réemplois ou de glissements d'emploi de formes scripturales anciennes marquées, à des fins discursives de travail politique du corps social, en cohérence avec le discours spécifique porté par ladite forme scripturale.



## Bibliographie

*Les entrées apparaissent dans l'ordre alphabétique tel qu'en usage en BCMS. Les consonnes avec signe diacritique sont considérées comme des lettres distinctes à part entière et figurent après la lettre sans signe. Ainsi, dans l'ordre de classement, C précède Ć qui précède Č, S précède Š. ŠA est à chercher après SZ.*

ADEBANWI Wale (2012), « Glocal Naming and Shaming: Toponymic (Inter)National Relations on Lagos and New York Streets », *African Affairs*, 111, p. 640-661.

AGAFONOV Claire *et al.* (2006), « La traduction multilingue des noms propres dans PROLEX », *Meta* 51.4, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 622-636.

AKIN Salih (1998), « Stratégies redénominales des rues en Hongrie », *Revue PARole*, n°5-6, p. 7-26.

AKIN Salih (1999a), « Pour une typologie des processus redénominaux », in AKIN Salih (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Publications de l'Université de Rouen – CNRS, p. 33-60.

AKIN Salih (dir.) (1999b), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Publications de l'Université de Rouen – CNRS, 287 p.

AKIN Salih (2010), « Onomastique et analyse du discours : pour une analyse discursive des noms propres », *Onoma, Journal of the International Council of Onomastic Sciences*, Vol. 45, Uppsala, p. 19-39.

AKIN Salih (2015), « Restitution des toponymes kurdes en Turquie », in *Langues et Territoires*, Colloque international, Université de Tbilissi, 30 août – 5 septembre 2015.

AKIN Salih (2016), « Langues et discours en situation de guerre : une approche sociolinguistique et pragmatique », *Lengas*, n° 80.

ALDERMAN Derek, (2000), « A Street Fit for a King: Naming Places and Commemoration in the American South », *The Professional Geographer*, 52, p. 672-684.

- ALDERMAN Derek, (2008), « Place, Naming, and the Interpretation of Cultural Landscapes », in GRAHAM B., HOWARD P. (Eds), *The Ashgate Research Companion to Heritage and Identity*, p. 195-213, Farnham, Ashgate.
- ALDERMAN Derek et INWOOD Joshua (2018), « Street naming and the politics of belonging: spatial injustices in the toponymic commemoration of Martin Luther King, Jr », in ROSE-REDWOOD Reuben, ALDERMAN Derek, and AZARYAHU Maoz (eds) *The Political Life of Urban Streetscapes, Naming, Politics, and Place*, London, New York, Routledge, p. 259-273.
- AUSTIN John Langshaw (1962), *How to Do Things with Words*, Harvard University Press, Cambridge Massachusetts, et J.O. Urmson, Oxford ; titre français : *Quand dire, c'est faire*, Paris, éditions du Seuil, 1970.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles reflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse.
- AZARYAHU Maoz (1986), « Street Names and Political Identity », *Journal of Contemporary History*, 21, p. 581-604.
- AZARYAHU Maoz (1988), « What is to be Remembered: the Struggle over Street Names, Berlin 1921-1930 », *Tel Aviver Jahrbuch für deutsche Geschichte*, 17, p. 241-258.
- AZARYAHU Maoz (1990), « Street Names and Political Identity », *Journal of Contemporary History*, 21, p. 581-604.
- AZARYAHU Maoz (1991), *Vom Wilhemplatz zu Thälmannplatz. Politische Symbole in öffentlichen Leben der DDR*, Gerlingen, Bleicher Verlag.
- AZARYAHU Maoz (1992), « Street Names and Political Identity », *Journal of Contemporary History*, 21, p. 581-604.
- AZARYAHU Maoz (1996), « The Power of Commemorative Street Names », *Environment and Planning D*, 14, p. 311-330.
- BARIĆ Eugenija et al. (1979), *Priručna gramatika hrvatskoga književnog jezika*, Zavod za jezik Instituta za Filologiju i Folkloristiku, Zagreb, Školska Knjiga, 527 p.

- BEAUREPÈRE (de) François (1996), « Aux origines de la toponymie urbaine : les anciens noms de rues de Rouen », in *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 27-28, p. 55-65.
- BEGAGIĆ Lamija (2019), « Nije za žensko škola ». Disponible en ligne sur le site internet Školegijum > Obrazovna politika: <https://www.skolegijum.ba/tekst/print/1769> , consulté le 20 janvier 2021.
- BERG Lawrence, KEARNS Robin (1996), « Naming as Norming: “Race”, Gender, and the Identity Politics of Naming Place in Aotearoa/New Zealand », *Environment and Planning D: Society and Space*, 14, p. 99-122.
- BERG Lawrence, VUOLTEENAHO Jani (Éds) (2009), *Critical Toponymies: The Contested Politics of Place Naming*, London, New York, Routledge, 292 p.
- BIGON Liora (2008), « Names, Norms and Forms: French and Indigenous Toponyms in Early Colonial Dakar, Senegal », *Planning Perspectives*, 23, p. 479-501.
- BIGON Liora (2009), « Urban Planning, Colonial Doctrines and Street Naming in French Dakar and British Lagos, c. 1850-1930 », *Urban History*, 36, p. 426-448.
- BILLY Pierre-Henri (2001), « Essai de typologie historique des désignations odonymiques », in BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, 256 p.
- BOUGAREL Xavier, CLAYER Nathalie (Dir.) (2001), *Le Nouvel Islam balkanique, Les musulmans, acteurs du post-communisme 1990 – 2000*, Paris, Maisonneuve et Larose, 509 p.
- BOUGAREL Xavier (2015), *Survivre aux empires, Islam, identité nationale et allégeances politiques en Bosnie-Herzégovine*, Paris, éditions Karthala, 383 p.
- BORYŚ Wiesław (2005), *Słownik etymologiczny języka polskiego*, Kraków, Wydawnictwo literackie, 861 p.
- BOUVIER Jean-Claude (2007), *Les noms de rue disent la ville*, Paris, Christine Bonneton éditeur, 224 p.

- BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.) (2001), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, 256 p.
- BRUNSWICK Benoit (1878), *Le traité de Berlin, annoté et commenté*, Paris, Plon, page 101, mis en ligne par University of Toronto – Robarts Library, <https://archive.org/details/letraitdeberli00brunuoft/page/100/mode/2up> , consulté le 8 février 2021.
- BUNČIĆ Daniel, LIPPERT Sandra L. et RABUS Achim (Eds) (2016), *Biscriptality, A sociolinguistic typology*, Heidelberg, Universitätsverlag WINTER, 425 p.
- CAIX de SAINT-AYMOUR (de) Amédée (1883), *Les Pays sud-slaves de l'Autro-Hongrie*, in LORY Bernard (éd) (2018), *En Croatie et Bosnie habsbourgeoises*, Paris, Éditions Non Lieu, 390 p.
- CALVET Louis-Jean (1993), « Des mots sur les murs : une comparaison entre Paris et Dakar », *Des langues et des villes*, Paris, Didier Érudition.
- CALVET Louis-Jean (1994), *Les voix de la ville, Introduction à la sociolinguistique urbaine*, Paris, Éditions Payot & Rivages, rééd. 2011, 331 p.
- CANDAU Joël (1996), *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF.
- CHARAUDEAU Patrick & MAINGUENEAU Dominique (2002), *Dictionnaire d'Analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil.
- CHARTON Édouard (dir.) (1870), *Le tour du monde, Nouveau journal des voyages*, Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, vol. XXI, 434 p.
- CHOURAQUI André (Trad.) (1990), *LE CORAN, L'Appel*, Paris, Éditions Robert Laffont.
- CISLARU Georgeta (2005), *Étude sémantique et discursive du nom de pays dans la presse française avec référence à l'anglais, au roumain et au russe*, Thèse de doctorat sous la direction de BOSREDON Bernard et MOIRAND Sophie, Université de Paris III.
- CISLARU Georgeta (2006), « Les noms de pays : Spécificités structurelles et fonctionnelles

d'une sous-catégorie de noms propres », *Annalele Stiintifice ale Universitatii Ovidius. Seria Filologie XVI*, Constanța, Ovidius University Press, p. 97-115.

CISLARU Georgeta (2009), « Noms propres de lieux habités, espace et temporalité », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 25-26, p. 121-135.

CISLARU Georgeta (2010), « Représentation linguistique des espaces géonationaux », in : Lysøe E., Collani T. (éds) *Entre tensions et passions : construction/déconstruction de l'espace européen, 11-13 octobre 2007, U. de Mulhouse, Strasbourg*, PU de Strasbourg, p. 383-397.

COUSIN Jules, LACOMBE Paul (1899), *De la nomenclature des rues de Paris. Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, 26, p. 1-24.

CREȚAN Remus, MATTHEWS Philip W. (2016), « Popular responses to City-Text Changes: Street Naming and the Politics of Practicality in a Post-Socialist Martyr City », *Area*, 48, p. 92-102.

CVJETKOVIĆ Aida (1999), *Dubrovačkim ulicama (Par les rues de Dubrovnik)*, mémoire de maîtrise sous la direction de VINJA Vojmir, Dubrovnik, publié à compte d'auteur, ISBN 953-990204035.

ČOLOVIĆ Ivan (1996), *Smutno, Politika simbola – ogledi o poplitičkoj antropologiji*, Beograd, Biblioteka XX vek.

DÉRENS Jean-Arnault, GESLIN Laurent et RICO Simon (éds) (2016), THOMSON Louis Léopold Arthur (1916), *La retraite de Serbie, octobre-décembre 1915*, Paris, Non Lieu, 189 p.

DIVJAK Jovan (2004), *Sarajevo, mon amour*, Entretiens avec Florence La Bruyère, Paris, Buchet/Chastel, 298 p.

DJURIĆ Ivan (1999), *Glossaire de l'espace yougoslave*, Paris, L'esprit des péninsules, 303 p.

DROBAC : ДРОБАЦ Десимир (2004), *Општина Нови Град кроз историју*, Нови Град, изд. Општина Нови Град, [DROBAC Desimir (2004), *Opština Novi Grad kroz istoriju*,

Novi Grad, izd. Opština Novi Grad], 754 p.

DUMINY James (2014), « Street Renaming, Symbolic Capital, and Resistance in Durban, South Africa », *Environment and Planning D: Society and Space*, 32, p. 310-328.

DUNCAN James (1980), « The superorganic in American Cultural Geography », *Annals of the Association of American Geographers*, 70, p. 181-198.

DUNCAN James (1990), *The City as Text: The politics of Landscape Interpretation in the Kandyan Kingdom*, Cambridge, Cambridge University Press.

DVORNIK Francis (1970), *Les Slaves, Histoire et civilisation de l'antiquité aux débuts de l'époque contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil, 1196 p.

ĐURIĆ : ЂУРИЋ Војислав (1987), *Антологија народних јуначких несама*, Београд, Српска Књужевна Задруга [ĐURIĆ Vojislav (1987), *Antologija narodnih junačkih pesama*, Srpska Književna Zadruga, Beograd], 772 p.

ENTRIKIN J. Nicholas (1991), *The Betweenness of Place: Towards a Geography of Modernity*, Baltimore, MD: John Hopkins University Press.

GARDE Paul (2004), *Le discours balkanique, Des mots et des hommes*, Paris, Fayard, 479 p.

GILL Graeme (2005), « Changing Symbols: The Renovation of Moscow Place Names », *The Russian Review*, 64, p. 480-503.

GIRAUT Frédéric, HOUSSAY-HOLTZSCHUH Myriam (2016), Place Naming as Dispositif: Towards a Theoretical Framework », *Geopolitics*, 21, p.1-21.

GONČIN Milorad, VUKOBRADOVIĆ Dragan, IVANIĆ Stevan *et al.* (1980), in *Politički leksikon*, Beograd, Savez Publicista Srbije, deuxième édition.

GUILLON Jean-Marie (2001), « Bataille de mémoires en Provence », in BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan.

- GUILLON Marie (dir.) (2001), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, 256 p.
- GUILLOREL Hervé (1999), « Toponymie et politique », in Salih AKIN (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Publications de l'Université de Rouen – CNRS.
- GENUNG, 2000, *Glossary of Toponymic Terminology*, version 4.1, New York, United Nations Group of Experts on Geographical Names.
- HARVEY David (1979), « Monuments and Myths: The Building of the Basilica of the Sacred Heart », *Annals of the Association of American Geographers*, 69, p. 362-381.
- JETT Steven C. (1997), « Place-naming, Environment, and Perception among the Canyon de Chelly Navajo of Arizona. », *The Professional Geographer*, 49, p. 481-493.
- JUDAH Tim (2000), *The Serbs, History, Myths and the Destruction of Yugoslavia*, Yale University Press, New Haven & London, 382 p.
- KADMON Naftali (Éd.), 2002, United Nations Group of Experts on Geographical Names, *Glossary of Terms for the Standardization of Geographical Names / Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques / Glosario de terminos para la normalizacion de los nombres geograficos / Глоссарий терминов для стандартизации географических названий / 地名标准化术语汇编*, New York.
- KARADŽIĆ : КАРАЏИЋ Вук Стефановић, (1818, 1<sup>ère</sup> édition), (1985 rééd.) *Српски рјечник*, Београд, Просвета - Нолит [KARADŽIĆ Vuk Stefanović, *Srpski rječnik, Beograd*], coédition Prosveta et Nolit, 1050 p.
- KARADŽIĆ : КАРАЏИЋ Вук Стефановић (1827), *Први Српски БУКВАР*, Беч, [KARADŽIĆ Vuk Stefanović (1827), *Prvi Srpski BUKVAR*, Beč], réimpression du 150<sup>e</sup> anniversaire, PEJOVIĆ Aleksandar *et al.* (éds) (1978), Belgrade, Narodna Biblioteka Srbije, 19 p.
- KARADŽIĆ : КАРАЏИЋ Вук Стефановић (1849), *Срби сви у свуда; Ковчежић за историју, језик и обичаје Срба сва три закона* [KARADŽIĆ Vuk Stefanović (1848),

*Srbi svi i svuda ; Kovčežić za istoriju, jezik i običaje Srba sva tri zakona]* (Serbes, tous et partout ; Recueil sur l'histoire, la langue et les coutumes des Serbes des trois rites), Vienne, 154 p.

KORDIĆ Snježana (2009), « Policentrični standardni jezik », in BADURINA Lada & PRANJKOVIĆ Ivo & SILIĆ Josip (eds) *Jezični varijeteti i nacionalni identiteti*, Zagreb, p. 83-108.

KORDIĆ Snježana (2010), *Jezik i nacionalizam*, Zagreb, Durieux, 430 p.

KRESS Gunther ; van LEEUWEN Theo (2006) : *Reading images. The grammar of visual design*, London, New York, Routledge, 291 p.

LAROUSSE Pierre (1866a), *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris, 17 tomes, disponible en ligne sur Gallica.bnf. Consulté le 17 janvier 2021, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k397898/f1022.item#>

LAROUSSE Pierre (1866b), *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris, 17 tomes, disponible en ligne sur Gallica.bnf, tome 2. Consulté sur Gallica.bnf le 17 janvier 2021 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k397898/f1022.item#>

LAROUSSE Pierre (1866c), *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris, 17 tomes, disponible en ligne sur Gallica.bnf, tome 5, p 558. Consulté le 17 janvier 2021 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2053572/f562.item#>

LAROUSSE Pierre (1866d), *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris, 17 tomes, disponible en ligne sur Gallica.bnf, tome 14, p 582. Consulté le 19 janvier 2021 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2053572/f562.item#>

LASIĆ Josip (2017), *Onomastički opis splitske hodonomije/Onomastic description of Split hodonymy*, 286 pp, Thèse de doctorat de Sciences du langage sous la direction de prof. dr. sc. FRANČIĆ Anđela, Université de Zagreb.

LEIGHLY John (1978), « Town Names of Colonial New England in the West. », *Annals of the Association of American Geographers*, 68(2), p. 233-302.

LÉONARD Jean Léo et DJORDJEVIĆ Ksenija (2008), *Construction nationale et intégration*

*multilingue en Europe, Deux études de cas périphériques : Finlande et Serbie*, Paris, L'Harmattan, 241 p.

LIGHT Duncan (2004), « Street Names in Bucharest, 1990-1997: Exploring the Modern Historical Geographies of Post-Social Change », *Journal of Historical Geography*, 30, p.154-172.

LIGHT Duncan, NICOLAE Ion, SUDITU Bogdan (2002), « Toponymy and the Communist City: Street Names in Bucharest, 1948-1965 », *GeoJournal*, 56, p. 135-144.

LIGHT Duncan, YOUNG Craig (2014), « Habit, Memory and the Persistence of Socialist-Era Street Names in Post-Socialist Bucharest, Romania », *Annals of the Association of American Geographers*, 104, p. 668-685.

LORY Bernard (2018), « Introduction », in LORY Bernard (éd), *En Croatie et Bosnie habsbourgeoises*, Paris, Éditions Non Lieu, pp 7-27.

LOWENTHAL David (1975), « Past time, Present Place: Landscape and Memory », *Geographical Review*, 65, p. 1-36.

LOWENTHAL David (1975), *The Past is a Foreign Country*, New York, Cambridge University Press.

LUTARD Catherine (1998), *Géopolitique de la Serbie-Monténégro*, Bruxelles, Éditions Complexe, 144 p.

MAINGUENEAU Dominique (2004), « La situation d'énonciation, entre langue et discours », *Dix ans de S.D.U.*, Craiova Editura Universitaria Craiova, version révisée, p. 1-13, disponible en ligne, consulté le 10.01.2020 sur <http://dominique.mangueneau.pagesperso-orange.fr/pdf/Scene-d-enonciation.pdf> .

MALCOLM Noël (1994), *Bosnia, a Short History*, London, Pan Books, rééd. 2002, 360 p.

MANDOLA Małgorzata (2017), *Les équivalents français des noms géographiques polonais – L'exonymisation en français des toponymes du territoire de la Pologne*, thèse de doctorat sous la direction de LE BOT Marie-Claude, Université de Rennes 2, 487 p.

- MARBEAU Édouard (1880), *La Bosnie depuis l'occupation autro-hongroise*, Extrait de *Revue de France*, Paris, in LORY Bernard (éd) (2018), *En Croatie et Bosnie habsbourgeoises*, Paris, Éditions Non Lieu, 390 p.
- MARIJANAC Zdravko D. (2020), *Razvitak stanovništva Bosne i Hercegovine 1850-1991 godine*, Banja Luka, Matica Srpska Republike Srpske, 295 p.
- MARINKOVIĆ Draško et MAJIĆ Aleksandar (2018), *Stanovništvo Republike Srpske, demografski faktori i pokazatelji*, Univerzitet u Banjoj Luci, Prorodno-matrematički fakultet, Banja Luka, 343 p.
- MARJANOVIĆ-DUŠANIĆ Smilja, *L'écriture et la sainteté dans la Serbie médiévale, Étude d'hagiographie*, Turnhout, Bibliothèque de l'École des Hautes Études Sciences religieuses, volume 179, Brepols Publishers n. v., 305 p.
- MARKOVIĆ Jovan Đ. (1990), *Enciklopedijski Geografski Leksikon Jugoslavije*, Sarajevo, Svjetlost, 2<sup>e</sup> édition, 313 p.
- MARTEL Claude (2001), « Aux grands hommes la cité reconnaissante ? La patroponymie dans les Alpes-de-Haute-Provence », in BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 75-87.
- MENCKEN Henry Louis (1948), « The American Street Names », *American Speech*, 23, p. 81-88.
- MICHONNEAU Stéphane (2001), « Nouvelle toponymie, nouvelle identité : Le cas de la Barcelone des agrégations (1897-1910) », in BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 151-169.
- MILO Daniel (1984), « Le nom des rues » in NORA Pierre *Lieux de mémoire*, tome 2, vol. 3, Paris, Gallimard, p. 283-320.
- MORAVCSIK G. (Ed.) (1967), *Constantine Porphyrogenitus, De administrando imperio*, Greek text edited by MORAVCSIK G., English translation by R. J. H. JENKINS, New, Revised edition, Dumbarton Oaks, Center for Byzantine Studies, Trustees for Harvard

University, Washington D.C., 341 p.

MUDRY Thierry (1999), *Histoire de la Bosnie-Herzégovine*, Paris, éditions Ellipses, 288 p.

MURPHYAO Amanda, BLACK Kelly (2015), « Unsettling Settler Belonging: (Re)naming and Territory Making in the Pacific Northwest », *American Review of Canadian Studies*, 45, p. 315-331.

MUSSET Lucien (1976), « L'apparition des noms de rues dans les villes normandes XI-XII siècles », in *La vie quotidienne en Normandie, Congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie*, Verneuil-sur-Avre.

MYERS Gath (1996), « Naming and Placing the Other: Power and the Urban Landscape in Zanzibar », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 87, p. 237-246.

NIKOLIĆ : НИКОЛИЋ Мирослав (уред.) (2011) *Речник српског језика*, Матица Српска, Нови Сад, [NIKOLIĆ Miroslav (ured.) *Rečnik srpskog jezika*, Matica Srpska, Novi Sad], 1528 p.

PALONEN Kari (1993), « Reading Street Names Politically », in PALONEN K. and PARVIKKO T. (Eds.), *Reading the Political*, Helsinki, The Finnish Political Science Association, p. 103-121.

PALONEN Kari (2008), « The City-Text in Post-Communist Budapest: Street Names, Memorials, and the Politics of Commemorating », *GeoJournal*, 73, p. 219-230.

PANICACCI Jean-Louis (2001), « Les lieux de mémoire toponymiques de la Deuxième Guerre mondiale dans les villes azuréennes », in BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 89-102.

PASTUREAU Michel (1996), *Figures de l'héraldique*, Paris, Éditions Gallimard, 144 p.

PERROT Georges (1870) in CHARTON Édouard (dir.) (1870), *Le tour du monde, Nouveau journal des voyages*, Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, vol. XXI, 434 p.

PETEET Julie (2005), « Words as Interventions: Naming in the Palestine-Israel Conflict »,

*Third World Quarterly*, 26, p. 153-172.

POPOVIĆ Ljubomir (1996), « Deux approches idéologiques de la vernacularisation de la langue littéraire chez les Serbes à la fin du 18<sup>ème</sup> et dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle », in SÉRIOT Patrick (Ed.) *Langue et nation en Europe Centrale et Orientale du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Cahier de l'ILSS, n°8, Université de Lausanne, p. 209-240.

PORPHYROGÉNÈTE Constantin, in MORAVCSIK G. (Ed.) (1967), *Constantine Porphyrogenitus, De administrando imperio*, Greek text edited by MORAVCSIK G., English translation by R. J. H. JENKINS, New, Revised edition, Dumbarton Oaks, Center for Byzantine Studies, Trustees for Harvard University, Washington D.C., 341 p.

PROHIĆ Asja (2001), « Les changements des noms de lieux et les usages individuels des noms identitaires en ex-Yougoslavie », in *Autour du nom propre, Cahiers balkaniques*, n°32, Publications Langues'O, p. 163-192.

RAVIER Xavier (2001), « Sur la toponymie d'une ville nouvelle : La Bastide de Marciac (1298) », in BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 41-52.

RECLUS Élysée (1875), *Nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes, L'Europe méridionale*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1012 p.

RICHARD Éliane (2001), « Femmes dans la rue ou les "trous de mémoire" de la ville, l'exemple marseillais », in BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 103-110.

RICO Lucie (2020), *Le chant du poulet sous vide*, roman, éditions P.O.L., Paris, 272 p.

RIHTMAN-AUGUŠTIN Dunja (2000), *Ulice moga grada, Antropologija domaćeg terena*, Belgrade, Biblioteka XX vek, n° 108, 285 p.

RIVERAIN Jean (1974), « La protection des noms de rues », in *Vie et Langage*, n° 264, p. 175-177.

- ROSE-REDWOOD Reuben (2008), « "Sixth Avenue is now a Memory": Regimes of Spatial Inscription and the Performative Limits of the Official City-Text », *Political Geography*, 27, p. 875-894
- ROSE-REDWOOD Reuben, ALDERMAN Derek and AZARYAHU Maoz (2010), « Geographies of Toponymic Inscription: New Directions in Critical Place-Name Studies », *Progress in Human Geography*, 34, p. 453-470.
- ROSE-REDWOOD Reuben, ALDERMAN Derek and AZARYAHU Maoz (2018), « The urban streetscape as political cosmos », in ROSE-REDWOOD Reuben, ALDERMAN Derek, and AZARYAHU Maoz (eds), *The Political Life of Urban Streetscapes, Naming, Politics, and Place*, London and New York, Routledge, p. 1-24.
- RZETELSKA-FELESZKO Ewa (2006), *W świecie nazw własnych*, Warszawa – Kraków, Towarzystwo Naukowe Warszawskie.
- SALAMUROVIĆ Aleksandra (2015), « Script in Public Space: Example of Bosnia and Herzegovina », Conférence : ICCEES IX World Congress, 3-8 août 2015, Makuhari, Japon, disponible en ligne. Consulté le 02 février 2022 sur [https://www.researchgate.net/publication/333421334\\_Script\\_in\\_Public\\_Space\\_Example\\_of\\_Bosnia\\_and\\_Hercegovina](https://www.researchgate.net/publication/333421334_Script_in_Public_Space_Example_of_Bosnia_and_Hercegovina) .
- SEKULIĆ Nada (2014), « Gender Aspects of Public Urban Space: Analysis of the Names of Belgrade Streets », *Sociologija*, 56, p. 125-144.
- SÉRIOT Patrick (1996), « La linguistique spontanée des traceurs de frontières », in SÉRIOT Patrick (Ed.) *Langue et nation en Europe Centrale et Orientale du XVIIIème siècle à nos jours*, Cahier de l'ILSS, n°8, Université de Lausanne, p. 277-304.
- SÉRIOT Patrick (2005), « Inventer l'autre pour être soi : L'instrumentalisation de la linguistique en ex-Yougoslavie », in *Les langues ne sont pas des choses, Discours sur la langue et souffrance identitaire en Europe centrale et orientale*, Paris, Éditions Petra, 2010, pp 79-86, antérieurement publié dans G. VARRO (dir.), *Regards croisés sur l'ex-Yougoslavie*, Paris, L'Harmattan, p. 189-198.
- SHORTRIDGE James R. (1985), « The Vernacular Middle West. », *Annals of the*

*Association of American Geographers*, 75, p. 48-57.

SHOVAL Noam (2013), « Street-Naming, Tourism Development and Cultural Conflict: The Case of the Old City of Acre/Akko/Akka », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 38, p. 612-626.

SIBLOT Paul (1987), « De la signifiante du nom propre », in *Cahiers de Praxématique*, n°8, p. 97-114.

SIBLOT Paul (1999), « Appeler les choses par leur nom », in AKIN Salih (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Publications de l'Université de Rouen – CNRS, p. 13-31.

STANIĆ Jelena, ŠAKAJA Laura, SLAVUJ Lana (2009), « Preimenovanja zagrebačkih ulica i trgova » (« Renominations des rues et places de Zagreb »), in *Prostor i ideologija, Migracijske i etničke teme* 25, p. 89-124.

STANIĆ Jelena, ŠAKAJA Laura (2018), « The spatial codification of values in Zagreb's city-text », in ROSE-REDWOOD Reuben, ALDERMAN Derek, AZARYAHU Maoz, *The Political Life of Urban Streetscapes*, Routledge, Oxon and New York, p. 150-167.

STEWART George R. (1945), *Names on the Land, A historical Account of Place-Naming in the United States*, New York, Random House, 418 p.

STIPERSKI Zoran, LORBER Luka, HERŠAK Emil, PTAČEK Pavel, GÓRKA Zygmunt, KOŁOŚ Arkadiusz, LONČAR Jelena, FARIČIĆ Josip, MILIČEVIĆ Mirjana, VUJAKOVIĆ Ana, HRUŠKA Anita (2011), « Identity through Urban Nomenclature: Eight Central European Cities », in *Geografisk Tidsskrift - Danish Journal of Geography* 111, 181-194.

SWART Mia (2008), « Name Changes as Symbolic Reparation after Transition: The Examples of Germany and South Africa », *German Law Journal*, 9, p. 105-120.

ŠAKAJA Laura et STANIĆ Jelena (2011), « Other(ing), Self(portaying), Negotiating: the Spatial Codification of Values in Zagreb's City-Text », *Cultural Geographies*, 18, p. 495-516.

- ŠAKAJA Laura et STANIĆ Jelena (2018), « Spatial codification in Zagreb's city-text », in *The Political Life of Urban Streetscapes*, (2018), Reuben ROSE-REDWOOD, Derek Alderman, Maoz AZARYAHU, Oxon and New York, Routledge, p. 150-167.
- ŠARIĆ Ljiljana et RADANOVIĆ FELBERG Tatjana (2017), « “Cyrillic does not kill”: Symbols, Identity, and Memory in Croatian Public Discourse », Ljubljana, *Družboslovne rasprave*, XXXIII, 85, p. 51-71.
- ŠIMIĆ Ana, « Preporod glagolijice i glagolaštva / The renaissance of the Croation glagolitic script and glagolitism », disponible en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale et universitaire de Zagreb, *Hrvatska Glagoljica*. <http://virtualna.nsk.hr/glagoljica/the-renaissance-of-the-croatian-glagolitic-script-and-glagolitism-in-the-third-millennium/?lang=en> , consulté le 18.07.2022.
- ŠIMIĆ Ana (2001), *How to write and read glogolitic script*, Old Church Slavonic Institute, Zagreb.
- ŠKALJIĆ Abdulah (1985), *Turcismi u srpskohrvatskom jeziku*, Sarajevo, Svjetlost, 662 p.
- ŠKILJAN Dubravko (1996), « La langue entre symbole et signe : le cas du serbo-croate », in SÉRIOT Patrick (Ed.) *Langue et nation en Europe Centrale et Orientale du XVIIIème siècle à nos jours*, Cahier de l'ILSS, n°8, Université de Lausanne, p. 305-328.
- THIESSE Anne-Marie (1999), *La création des identités nationales, Europe XVIIIe – XXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 203 p.
- THOMAS Paul-Louis et OSIPOV Vladimir (2012), *Grammaire du bosniaque croate monténégrin serbe*, Paris, Institut d'Études Slaves, 621 p.
- THOMSON Louis Léopold Arthur (1916), *La retraite de Serbie*, octobre-décembre 1915, texte édité et présenté par DÉRENS Jean-Arnault, GESLIN Laurent et RICO Simon, Paris, Non Lieu, 2016, 189 p.
- TROUDE Alexis-Gilles (2011), *L'éclatement des Balkans*, Vevey, Suisse, Éditions Xenia, 214 p.
- TUCKER B., ROSE-REDWOOD Reuben (2015), « Decolonizing the Map? Toponymic

Politics and the Rescaling of the Salish Sea », *The Canadian Geographer*, 59, p. 194-206.

VAUDOURE-JOUE Nicole (2001), « Toponymie et analyse spatiale en géographie urbaine », in BOUVIER Jean-Claude et GUILLON Jean-Marie (dir.), *La toponymie urbaine, Significations et enjeux, Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence les 11 et 12 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, p. 141-149.

VIGNES Laurence (1999), « Les noms de rues : typologie et enjeux », in AKIN Salih (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Publications de l'Université de Rouen – CNRS, p. 229-250.

WANJIRU N.W., MATSUBARA K. (2017), « Street Toponymy and the Decolonisation of the Urban Landscape in Post-Colonial Nairobi », *Journal of Cultural Geography*, 34, p. 1-23.

WENZLER Claude (2002), *Le guide de l'héraldique*, Rennes, Éditions Ouest-France, 224 p.

YEOH Brenda S. A. (1992), « Street Names in Colonial Singapore », *Geographical Review*, 82, p. 313-322.

ZEIDEL Ronen (2006), « Naming and Counter-naming: The Struggle between Society and State as Reflected by Street Names in Iraq and the Arab Sector in Israel », *Orient*, 47, p. 201-217.

### **Bibliographie du corpus *ante bellum* : Annuaire téléphonique de Bosnie-Herzégovine :**

*Telefonski imenik SR BiH 1975*, Izdavač Preduzeća PTT, Saobraćaja SRBiH, consulté aux archives de Bosnie-Herzégovine à Sarajevo le 1<sup>er</sup> juillet 2021 – Arhiv BiH, Reisa Džemaludina Čauševića, Sarajevo Centar.

*Telefonski imenik 1977, SR BiH*, consulté aux archives de la République Serbe à Banja Luka le 28 juin 2021 – Arhiv Republike Srpske, Aleja Svetog Save 1, Banja Luka.

*Telefonski imenik, SR BiH 1988-1989, Banja Luka Tuzla* consulté aux archives

d'Herzégovine, à Mostar le 30 juillet 2021 – Arhiv Hercegovine, Trg 1. Maj, Mostar.

*Telefonski imenik, teleks, telefaks SR BiH 1989, pages jaunes* consulté aux archives d'Herzégovine, à Mostar le 30 juillet 2021 – Arhiv Hercegovine, Trg 1. Maj, Mostar.

*Telefonski imenik 1991/1992, Sour PTT saobraćaja BiH, Sarajevo, Svjetlost – SARS, Sarajevo, pages jaunes,* consulté aux archives de la République Serbe à Banja Luka le 28 juin 2021 – Arhiv Republike Srpske, Aleja Svetog Save 1, Banja Luka.

## Sitographie

### 1/ Organisations internationales

Accords de Dayton

- Nations Unies :

« Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine » :

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28fr%29.pdf) , en français, consulté le 16 février 2021

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement.pdf), version anglaise, p. 3

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28esp%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28esp%29.pdf), version espagnole, p. 2 et 3.

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28ru%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28ru%29.pdf) , version russe, page 3.

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28ar%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28ar%29.pdf) , version arabe ; à la page 2/133 de la version française correspond la page 3/149 de la version arabe ; par exemple, l'occurrence du paragraphe « Considérant que »,

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement)

ent%28ar%29.pdf , Annexe 1-A, page 7/149 du texte arabe (correspondant à la page 6/133 du texte français).

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_950908\\_AgreedBasicPrinciples%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_950908_AgreedBasicPrinciples%28fr%29.pdf) version en français, annexe 2, page 5.

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_950908\\_AgreedBasicPrinciples%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_950908_AgreedBasicPrinciples%28fr%29.pdf) .

<https://peacemaker.un.org/bosniafurtherprinciples95> .

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA\\_951121\\_DaytonAgreement%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/BA_951121_DaytonAgreement%28fr%29.pdf) .

- GUNUNG, United Nations Group of Experts on Geographical Names, Naftali KADMON (Éd.), *Glossary of Terms for the Standardization of Geographical Names / Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques / Glosario de terminos para la normalizacion de los nombres geograficos / Глоссарий терминов для стандартизации географических названий / 地名标准化术语汇编* / New York, 2002.

## **2/ Archives**

- *Le Figaro*, 14 juillet 1878, page 1, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k276791c.item>, consulté le 9 février 2021.
- *Le Monde*, 15 juillet 1878, pages 1 et 2, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6732588d/f1.item>, consulté le 10 février 2021.
- Première et deuxième conférence de l'AVNOJ, [http://www.znaci.net/zb/4\\_2\\_11\\_2.pdf](http://www.znaci.net/zb/4_2_11_2.pdf) , consulté le 22 février 2021.
- *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879]. Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021.
- *Haupt-Uebersicht der politischen Eintheilung von Bosnien und der Hercegovina – Glavni*

*pregled političkoga razdielenja Bosne i Hercegovine*, [1879]. Téléchargé sur le site le site SRIBD, le 20 janvier 2021. <https://fr.scribd.com/document/24776630/Popis-stanovni%C5%A1tva-u-Bosni-i-Hercegovini-1879>

### **3/ Sites institutionnels**

#### **Bosniens**

- de la statistique

Recensements de 1991 et 2013 :

<http://www.statistika.ba/> , consulté en 2019, 2020, 2021 et 2022.

- de la poste de la République Serbe

<https://www.postesrpske.com/>, consulté le 11 février 2021.

<https://www.postesrpske.com/wp-content/uploads/2019/11/KatalogSr92-07.pdf> , 86 pages, consulté et téléchargé le 11 février 2021.

- Constitution de 1963

<http://mojustav.rs/wp-content/uploads/2013/04/Ustav-SFRJ-iz-1963.pdf> , consulté le 20 février 2021.

- Préambule de la constitution de la République Serbe, page 1, [https://www.narodnaskupstinars.net/sites/default/files/upload/dokumenti/ustav/cir/ustav\\_republike\\_srpske.pdf](https://www.narodnaskupstinars.net/sites/default/files/upload/dokumenti/ustav/cir/ustav_republike_srpske.pdf) , consulté le 22 février 2021.

- Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, sur le site du parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, <https://www.predstavnickidom-pfbih.gov.ba/bs/page.php?id=103> , consulté le 03 mars 2021, dans sa version linguistique « bosnienne ».

- Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, préambule initial avant tout amendement, sur le site du parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, <https://www.predstavnickidom-pfbih.gov.ba/bs/page.php?id=103> , consulté le 3 mars 2021.

- Constitution de la République Serbe.  
[https://www.narodnaskupstinars.net/sites/default/files/upload/dokumenti/ustav/cir/ustav\\_republike\\_srpske.pdf](https://www.narodnaskupstinars.net/sites/default/files/upload/dokumenti/ustav/cir/ustav_republike_srpske.pdf), consulté le 25 février 2021.
  
- Савез општина и градова Републике Српске [Savez opština i gradova Republike Srpske] (Union des communes et villes de République Serbe),  
<https://www.alvrs.com/lat/606.srbac.html> , consulté le 28 août 2022.
  
- Constitution du Canton 10.  
[http://www.skupstinahbz.com/public/files/ustav\\_hercegbosanske\\_zupanije.pdf](http://www.skupstinahbz.com/public/files/ustav_hercegbosanske_zupanije.pdf) ,  
 consulté le 19 mars 2021.
  
- Gouvernement du Canton 10. Article : « Nous ne permettrons pas les ingérences dans les compétences constitutionnelles du canton de Herceg-Bosna »,  
[https://www.vladahbz.com/neemo\\_dopustiti\\_mijeanje\\_u\\_ustavne\\_nadlenosti\\_hercegbosanske\\_upanije/](https://www.vladahbz.com/neemo_dopustiti_mijeanje_u_ustavne_nadlenosti_hercegbosanske_upanije/) , consulté le 19 mars 2021.
  
- Journal officiel de la République de Bosnie-Herzégovine, n° 87/13.  
<http://www.sluzbenilist.ba/page/akt/qp7KBrfApi8> , consulté le 05.11.2020
  
- Gouvernement de la République Serbe.  
<http://mup.vladars.net> , consulté le 27 juin 2022.
  
- Ministère de l'Intérieur du canton d'Herzégovine et Neretva :  
<https://muphmk.ba>
  
- Ministère de l'Intérieur du canton de Tuzla :  
<https://muptk.ba/>
  
- Haut-Représentant, constitution du Canton 10, consulté le 28.11.2020 :  
<http://www.ohr.int/ohr-dept/legal/laws-of-bih/pdf/001%20-%20Constitutions/Cantonal%20Constitutions/C-10%20-%20Constitution%20of%20the%20Canton%2010%20-%20203-96.pdf> .

## **Français**

- Conseil constitutionnel,  
<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/les-statuts-de-la-corse> , consulté le 3 mars 2021.
- Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan, Congrès de Berlin de 1878, <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1878berlin.htm#h> , consulté le 8 février 2020.
- Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan, Constitution de la Bosnie-Herzégovine, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ba1995.htm> , consulté le 17 février 2020.
- Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan, Constitution de la République Serbe, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/rs1921.htm>, consulté le 22 février 2020.
- Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan, constitution yougoslave,  
<https://mjp.univ-perp.fr/constit/you1931.htm> , consulté le 22 février 2020
- Digithèque MPJ de l'Université de Perpignan, « *Rescrit adressé le 5 octobre 1908 au président du Conseil des ministres d'Autriche* », et « *Proclamation aux habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine* »,  
<https://mjp.univ-perp.fr/constit/ba1908.htm> , consulté le 8 février 2020.

## **Autres sites institutionnels sélectionnés pour leur adresse**

- Trésor Public français  
<http://impots.gouv.fr> , consulté le 2 juin 2020.
- Ministère de l'Intérieur monténégrin :  
<http://mup.gov.me> , consulté le 2 juin 2020.
- Ministère de l'Intérieur de la République de Serbie :  
<http://mup.gov.rs> , consulté le 2 juin 2020.
- Ministère de l'Intérieur croate :  
<https://mup.gov.hr> , consulté le 2 juin 2020.

- Ministère de la Sécurité publique québécois :  
<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/accueil.html> , consulté le 2 juin 2020.
- Ministère du Travail ontarien :  
<https://www.labour.gov.on.ca> , consulté le 2 juin 2020.
- Ministère de l'Éducation de l'État de Victoria en Australie :  
<https://education.vic.gov.au> , consulté le 2 juin 2020.

#### **4/ Autres sites**

##### **Sites journalistiques**

###### **en français**

- L'entretien avec Emmanuel Macron du 4 décembre 2020 avec le média *Brut* sur la plateforme YouTube: <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/12/04/le-president-emmanuel-macron-repond-aux-questions-de-brut> ou bien [https://www.youtube.com/watch?v=lvkewyupR\\_8](https://www.youtube.com/watch?v=lvkewyupR_8) , de la minute 1:00:45 à la minute 1:03:00, consulté le 7 décembre 2020.

###### **en BCMS**

- Conférence de presse de MM. Vučić et Dodik du 02.06.2021, disponible sur la plateforme YouTube : [https://youtube/JaP\\_Bq3WkKc](https://youtube/JaP_Bq3WkKc) , minute 4:01, consulté le 02.06.2021.
- *DW*, article daté du 09.10.2018, « Zagreb : Spominje se i treći entitet » : <https://www.dw.com/bs/zagreb-spominje-se-i-tre%C4%87i-entitet/a-45809819> , consulté le 15 février 2021.
- *palelive.com*, article de presse en ligne du 08.11.2019 « Goraždanska štamparija ostavila pečat u razvoju srpske duhovnosti » : <https://www.palelive.com/gorazdanska-stamparija-ostavila-pecat-u-razvoju-srpske-duhovnosti/> , consulté le 26.07.2021.
- *Radio Slobodna Evropa* (version en BCMS de *Radio Free Europe*), article en ligne signé Marija Arnautović, publié le 20 avril 2012, intitulé « RS bez "bosanskih" gradova »

( « La République serbe sans villes “bosniennes” » ) :  
[https://www.slobodnaevropa.org/a/bosanski\\_definitivno\\_izbrisan\\_iz\\_imena\\_gradova/24554883.html](https://www.slobodnaevropa.org/a/bosanski_definitivno_izbrisan_iz_imena_gradova/24554883.html) , consulté le 23.05.2021.

- *klix.ba*, article de presse du 05.11.2017 : <https://www.klix.ba/vijesti/bih/kako-su-rat-i-politika-krojili-nazive-bh-gradova-od-srbinja-do-uskoplja/171016078> , consulté le 24.07.2021.
- *JABUKA TV*, article de presse du 30 décembre 2019 intitulé « Ljubuški: Majke udovice dobit će svoj spomenik » : <https://www.jabuka.tv/ljubuski-majke-udovice-dobit-ce-svoj-spomenik/>, consulté le 11.07.2022.
- *KARIKE*, article de presse du 18.03.2018, « Najmlađi načelnik u BiH: Zov zavičaja je pobijedio » : <http://karike.ba/najmladi-nacelnik-u-bih-zov-zavicaja-je-pobijedio/> , consulté le 14.07.2022.
- Journal télévisé non référencé (extrait), relayé par la chaîne *Youtube* du maire Ivo Čakarić : <https://www.youtube.com/watch?v=1VyCaRAuQII>, consulté le 14.07.2022.
- *N1 BiH*, : <https://ba.n1info.com/tag/inicijativa-za-stolac/> , consulté le 28.07.2022.
- *Školegium*, (« Magazine pour une éducation juste »), article du 24.06.2019, « Nije za žensko škola » : <https://www.skolegijum.ba/tekst/print/1769> , consulté le 20 janvier 2021.
- *Dnevni Avaz*, article du 27 septembre 2020 « Sutra se navršava 27 godina od vraćanja imena Bošnjaci i bosanskog jezika » : <https://avaz.ba/vijesti/bih/598047/sutra-se-navrsava-27-godina-od-vracanja-imena-bosnjaci-i-bosanskog-jezika>
- *Slobodna Bosna*, article de presse « Mnogi su šokirani : Evo kako je u udžbenicima u RS predstavljen Ratko Mladić » : [http://www.slobodna-bosna.ba/vijest/129876/mnogi\\_su\\_sokirani\\_evo\\_kako\\_je\\_u\\_udzbenicima\\_u\\_rs\\_predstavljjen\\_ratko\\_mladic.html](http://www.slobodna-bosna.ba/vijest/129876/mnogi_su_sokirani_evo_kako_je_u_udzbenicima_u_rs_predstavljjen_ratko_mladic.html) , consulté le 15 octobre 2019.

## en anglais

- WION TV, chaîne indienne d'informations en continu, minute 2:39, concernant le terme

« entity » : <https://youtu.be/QuG9BgTB1OM>, consulté le 13 juin 2021.

- *Balkaninsight*, article du 03.01.2020 « Bosnia Spends €2 Million on “Devisive” War Memorials » :  
<https://balkaninsight.com/2020/01/03/bosnia-spends-e2-million-on-divisive-war-memorials/> , consulté le 12.08.2022.

### **Références lexicales et anthroponymiques**

- cnrtl.fr, « race » : <https://www.cnrtl.fr/definition/race/substantif> , consulté le 28.07.2022.
- Bergien.net, site pédagogique belge germanophone, « Entität » :  
<https://belgien.net/belgien-infos-fuer-lehrer-und-schueler/> , consulté le 17 février 2021.
- Hrvatski biografski leksikon, Leksikografski Zavod Miroslav Krleža, « GUBEC, Ambroz » :  
<https://hbl.lzmk.hr/clanak.aspx?id=31> , consulté le 06.03.2022.

### **Sites de polices de caractères**

- cirilica.net :  
<https://cirilica.net/displej-i-skript-display-and-script-fonts> , consulté le 10 aout 2021.
- font2u.com :  
<https://fonts2u.com/miroslavljevooriginal.font> , consulté le 10 aout 2021.  
<https://fonts2u.com/miroslav.font> , consulté le 10 aout 2021.
- fontovi.rs :  
<http://www.fontovi.rs/> , consulté le 10 aout 2021.

### **Divers**

- Déclaration « Langues et nationalismes » et pétition associée :  
<http://jezicinacionalizmi.com/>
- Upoznaj Srpsku : <http://www.upoznajsrsku.com/index.php?page=82> , consulté le 30.07.2022.

- Islamska Zajednica u Bosni i Hercegovini, Medžlis islamske zajednice Travnik (Conseil de la Communauté Musulmane de Travnik) :  
<https://miztravnik.com.ba/dzemati/konatur/> , consulté le 19.07.2021, le 09/01/2022.



# Index des auteurs

## A

AGAFONOV Claire, 138  
AKIN Salih, 41, 103, 135, 143, 146, 147, 148, 149, 153, 154, 170, 193, 257, 573  
ALDERMAN Derek, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 591  
AUSTIN John Langshaw, 165  
AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 126  
AZARYAHU Maoz, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166

## B

BARIĆ Eugenija, 105, 292  
BEGAGIĆ Lamija, 296  
BERG Lawrence, 161, 163  
BIGON Liora, 164  
BILLY Pierre-Henri, 150, 152, 173, 181, 257  
BLACK Kelly, 21, 164  
BORYŚ Wiesław, 87  
BOUGAREL Xavier, 44, 80, 88, 89, 552  
BOUVIER Jean-Claude, 145, 148, 150, 151, 152, 156, 163, 173, 183, 257  
BRUNSWICK Benoit, 57  
BUNČIĆ Daniel, 93, 426, 475, 520

## C, Ć

CAIX de SAINT-AYMOUR (de) Amédée, 44, 46, 77  
CALVET Louis-Jean, 146, 154  
CANDAU Joël, 149  
CHARAUDEAU Patrick, 40  
CHARTON Édouard, 43  
CHOURAQUI André, 551  
CISLARU Georgeta, 109  
CLAYER Nathalie, 80, 552  
ČOLOVIĆ Ivan, 110

Constantin Porphyrogénète, 47, 50, 55, 588

COUSIN Jules, 163

CREȚAN Remus, 165

CVJETKOVIĆ Aida, 145

## **D, Đ**

DIVJAK Jovan, 273

DJORDJEVIĆ Ksenija, 80, 81

DJURIĆ Ivan, 43

DROBAC Desimir, 123

DUMINY James, 165

DUNCAN James, 159, 165, 166, 585

ĐURIĆ Vojislav, 442

DVORNIK Francis, 47, 80

## **E**

ENTRIKIN J. Nicholas, 165

## **G**

GARDE Paul, 43, 45, 46, 47, 77

GILL Graeme, 163

GIRAUT Frédéric, 164

GONČIN Milorad, 187

GUILLOM Jean-Marie, 149, 173

GUILLOREL Hervé, 21, 144, 155, 156

## **H**

HARVEY David, 159

## **J**

JETT Steven C., 159

JUDAH Tim, 443

## **K**

KADMON Naftali, 144

KARADŽIĆ Vuk Stefanović, 29, 46, 51, 52, 83, 85, 87, 90, 130, 210, 225, 233, 234, 236, 370, 425, 442, 450

KEARNS Robin, 161

KORDIĆ Snježana, 92

KRESS Gunther, 525

## **L**

LACOMBE Paul, 163

LAROUSSE Pierre, 43, 47, 48, 49, 50, 51, 58, 578

LASIĆ Josip, 145

LEEJWEN (van) Theo, 525

LEIGHLY John, 159

LÉONARD Jean Léo, 80, 81

LIGHT Duncan, 161, 163

LORY Bernard, 44, 46

LOWENTHAL David, 159

LUTARD Catherine, 81

## **M**

MAINGUENEAU Dominique, 40, 153, 169, 425

MAJIĆ Aleksandar, 124

MALCOLM Noël, 80, 81

MANDOLA Małgorzata, 109, 137, 138, 139, 140, 142

MARBEAU Édouard, 44, 46, 77, 95

MARIJANAC Zdravko D., 124, 195

MARINKOVIĆ Draško, 124, 195

MARJANOVIĆ-DUŠANIĆ Smilja, 28

MARKOVIĆ Jovan Đ., 106

MARTEL Claude, 179

MATSUBARA Kosuke, 164

MATTHEWS Philip W., 165

MICHONNEAU Stéphane, 145, 180

MILO Daniel, 159

MUDRY Thierry, 47, 50

MURPHYAO Amanda, 164

MUSSET Lucien, 145, 173

MYERS Gath, 160, 165

## **N**

NICOLAE Ion, 161

NIKOLIĆ Miroslav, 521

## **O**

OSIPOV Vladimir, 83, 86, 87, 92, 93, 105, 292

## **P**

PALONEN Kari, 160, 163

PANICACCI Jean-Louis, 149, 181, 182

PASTUREAU Michel, 460

PERROT Georges, 43

PETEET Julie, 164

POPOVIĆ Ljubomir, 83

PORPHYROGÉNÈTE (Constantin VII, dit), 47, 50, 55

PROHIĆ Asja, 110

## **R**

RADANOVIĆ FELBERG Tatjana, 91

RAVIER Xavier, 182

RECLUS Élysée, 44, 77

RICHARD Éliane, 188, 199

RIVERAIN Jean, 172

ROSE-REDWOOD Reuben, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165

RZETELSKA-FELESZKO Ewa, 138, 139, 150

## **S, Š**

ŠAKAJA Laura, 161, 165, 166, 167, 194

SALAMUROVIĆ Aleksandra, 476, 520, 525

ŠARIĆ Ljiljana, 80, 91

SÉRIOT Patrick, 29

SHORTRIDGE James R., 159

SHOVAL Noam, 165

SIBLOT Paul, 41, 43, 76, 136, 146, 148, 154, 157, 158, 171, 257, 573

ŠIMIĆ Ana, 100

ŠKALJIĆ Abdulah, 31, 83, 98, 370, 552, 554

ŠKILJAN Dubravko, 83

SLAVUJ Lana, 165, 166

STANIĆ Jelena, 161, 165, 166, 167, 186, 194

STEWART George R., 159

STIPERSKI Zoran, 187

SUDITU Bogdan, 161

SWART Mia, 164

## **T**

THIESSE Anne-Marie, 82

THOMAS Paul-Louis, 24, 83, 86, 87, 92, 93, 105, 292

THOMSON Louis Léopold Arthur, 77

TROUDE Alexis-Gilles, 276

TUCKER Brian, 162

## **V**

VAUDOIR-JOUE Nicole, 194

VIGNES Laurence, 145, 170, 171, 172, 173

VUOLTEENAHO Jani, 161, 163

## **W**

WANJIRU Melissa Wangui, 164

WENZLER Claude, 460

## **Y**

YEOH Brenda S. A., 160

YOUNG Craig, 161

## **Z**

ZEIDEL Ronen, 164



# Index des notions

## A

accord, 26, 29, 30, 96, 103, 121, 132, 141, 142, 283

acte de langage, acte langagier, 40, 150

actonyme, 142

ambigüité, 25, 46, 48, 49, 53, 74, 110, 112, 113, 114

anthroponyme, 31, 133, 142, 171, 172, 173, 177, 296, 371, 386, 387, 395

anthropodonyme, 389, 390, 392, 630

appellatif de voie, 36, 132, 168, 219, 283, 309, 310, 311, 313, 314, 328, 329, 370, 435, 451, 467, 565, 566

autoréférencement, 167, 367, 368, 374, 421, 423, 534

## B

biscripturalité, 425, 476, 481, 488, 489, 513, 514, 516, 517, 520, 525, 565, 567, 568, 575

## C

choronyme, 105, 107, 109

chrématonyme, 141

circonstance énonciative, 168, 169

*city-text* (texte urbain), 7, 28, 158, 162, 163, 164, 165, 167, 169, 193, 198, 199, 520, 573

conflit linguistique, 155

création lexicale, 85, 130

## D

dénomination, 30, 59, 61, 89, 131, 143, 146, 147, 148, 152, 155, 156, 170

désémantisation, 107, 108, 133

dialogisme discursif, 40, 157, 158, 178, 327, 329, 366, 377, 387, 389, 390, 392, 397, 513, 575

dialogue, 94, 96, 99, 110, 155, 157, 169, 511, 566

discours, 1, 7, 21, 23, 24, 34, 35, 40, 41, 42, 100, 101, 110, 119, 120, 130, 146, 147, 148, 150, 153, 155, 161, 162, 169, 170, 189, 193, 207, 208, 212, 214, 215, 218, 219, 236, 247, 257, 297, 298, 314, 323, 327, 360, 366, 370, 371, 372, 373, 374, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 392, 396, 397, 398, 411, 413, 422, 423, 424, 434, 439, 446, 466, 471, 483, 490, 491, 509, 520, 524, 525, 527, 529, 531, 532, 534, 548, 553, 565, 567, 568, 569, 571, 572, 573, 574, 575

documentonyme, 142

## **E**

ellipse, 132  
emprunt, 63, 132, 314, 370, 485, 521  
endonyme, 108, 144  
énonciation, 153, 169, 293, 393  
éponyme, 464  
ethnonyme, 44, 148  
évitement, 59, 108, 109, 119, 120, 290, 295, 296, 297, 358, 359, 368, 386, 396, 421, 574  
exonyme, 144  
exonymisation, 61, 108

## **G**

glottonyme, 148

## **H**

hydronyme, 122, 129

## **I**

identité, 42, 58, 62, 70, 73, 82, 84, 86, 87, 148, 156, 158, 161, 166, 170, 180, 361, 513, 568, 571, 573, 574  
impasse, 131, 152  
institutionnisme, 142  
interdiscursivité, 28, 41, 154, 573, 574, 575

## **L**

langage / langagier, 29, 33, 41, 42, 96, 146, 165

## **M**

microtoponyme, 140  
mise en scène, 36, 168, 169, 436, 439, 444, 458, 464, 465, 466, 467, 469, 509, 513, 522, 527, 529, 534, 553, 565, 566, 569, 573

## **N**

nom commun, 109, 131, 142, 143, 206, 276, 377  
nom d'entité, 107, 108, 109, 113, 120, 195  
nom de canton, 35  
nom de domaine, 59, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120  
nom de pays, 35, 56, 58, 59, 84, 105, 134, 580

nom de rue, 28, 40, 131, 150, 162, 163

nom propre, 109, 132, 135, 136, 142, 147, 150, 154, 275, 588, 590

nomination (renomination), 7, 21, 26, 27, 32, 39, 40, 41, 54, 124, 135, 156, 157, 159, 161, 163, 164, 177, 194, 201, 202, 290, 293, 314, 377, 385, 387, 446, 450, 510, 520, 572, 574

## O

oïkonyme, 22, 49, 98, 106, 122, 124, 155, 158, 274, 291, 292, 381, 465

onomastique, 21, 25, 135, 136, 137, 139, 140, 153, 156

ordre syntaxique, 132

oronyme, 21, 285

## P

paradigme/paradigmatique, 31, 76, 103, 110, 148, 150, 152, 158, 166, 198, 274, 377, 389

plaque numérodonymique, 436, 460, 466, 467, 481, 513, 566

polémonyme, 143, 204, 223, 230

praxonyme, 141

pseudonyme, 142

## S

scène énonciative, 169

sémantique, 19, 45, 62, 110, 113, 135, 147, 151, 154, 381, 464, 466, 511

sémiotique, 91, 100, 159, 161, 162, 163, 165, 444, 457, 458, 462, 464, 471, 478, 483, 485, 489, 511, 518, 520, 524, 542, 553, 557, 567

## T

thalassonyme, 22

toponyme, 31, 45, 55, 56, 106, 130, 131, 132, 142, 144, 148, 149, 158, 159, 165, 172, 178, 205, 214, 215, 216, 221, 283, 387, 465, 520, 572

transcription, 107, 488

translittération, 17, 88, 107, 488, 524, 526

turquisme, 30, 31, 86, 87, 88, 98, 131, 554

## V

variante, 17, 30, 52, 55, 56, 58, 63, 83, 85, 87, 89, 90, 110, 287, 392, 425, 437, 485, 486, 488, 508, 511, 524, 525, 526, 527, 543, 555, 561, 568

# Index des villes

## B

Banja Luka, 5, 19, 26, 45, 54, 116, 196, 202, 206, 209, 222, 224, 227, 233, 249, 250, 254, 269, 302, 303, 306, 312, 315, 317, 321, 335, 337, 342, 353, 407, 433, 506

Banovići, 118, 204, 221, 227, 240, 242, 260, 272, 275, 303, 311, 316, 319, 324, 333, 338, 341, 347, 400, 492, 511

Berkovići, 116, 128, 129, 209, 224, 233, 249, 251, 254, 268, 303, 312, 414, 418, 433, 505

Bihać, 54, 118, 204, 221, 227, 240, 243, 261, 281, 283, 303, 316, 319, 324, 333, 336, 340, 347, 401, 493, 513

Bijeljina, 46, 116, 209, 224, 232, 249, 250, 268, 303, 312, 317, 321, 325, 335, 338, 342, 353, 407, 504, 559

Bileća, 17, 116, 202, 209, 224, 232, 248, 251, 266, 303, 316, 321, 324, 333, 336, 341, 352, 403, 406, 433, 502

Bosanska Krupa, 118, 127, 204, 221, 228, 241, 242, 263, 281, 289, 303, 332, 337, 340, 386, 387, 397, 414, 489, 495

Bosanski Petrovac, 17, 117, 118, 127, 129, 204, 210, 214, 220, 224, 225, 231, 232, 247, 248, 251, 266, 267, 291, 292, 303, 305, 312, 316, 321, 324, 333, 336, 341, 352, 403, 414, 418, 503, 525, 526

Bosansko Grahovo, 47, 49, 204, 220, 224, 292, 293, 333, 353, 388, 526

Bratunac, 116, 209, 224, 233, 249, 250, 269, 303, 316, 319, 324, 333, 336, 340, 347, 393, 400, 407, 506, 560

Brčko, 17, 79, 115, 118, 122, 123, 201, 204, 220, 221, 228, 239, 241, 243, 261, 281, 285, 286, 303, 311, 314, 317, 320, 334, 337, 342, 348, 477, 494, 516, 530

Breza, 17, 78, 118, 204, 221, 227, 240, 242, 261, 281, 284, 303, 311, 317, 320, 335, 338, 341, 349, 371, 493

Brod, 17, 49, 50, 93, 94, 95, 116, 123, 125, 158, 209, 224, 233, 249, 250, 269, 303, 316, 320, 324, 333, 336, 341, 350, 393, 402, 407, 478, 506, 526

Bugojno, 17, 118, 204, 221, 227, 240, 243, 260, 272, 274, 303, 315, 319, 324, 332, 338, 341, 346, 492

Busovača, 204, 223, 230, 245, 246, 264, 303, 315, 320, 332, 338, 341, 349, 498

Bužim, 17, 118, 127, 129, 204, 221, 227, 240, 243, 260, 272, 274, 303, 311, 414, 416, 492

## C, Č

Čajniče, 116, 209, 224, 232, 249, 250, 268, 303, 317, 321, 334, 337, 342, 353, 407, 504

Čapljina, 118, 204, 223, 230, 245, 246, 247, 264, 303, 311, 315, 320, 332, 337, 341, 349, 371, 402, 435, 439, 467, 499

Cazin, 118, 131, 204, 221, 227, 240, 242, 260, 272, 277, 278, 303, 311, 315, 319, 333, 337,

340, 346, 386, 387, 457, 493

Čelić, 17, 118, 128, 129, 204, 216, 221, 227, 240, 242, 260, 272, 277, 303, 311, 414, 416, 493, 511, 525

Čelinac, 17, 45, 54, 116, 158, 209, 224, 233, 249, 251, 266, 303, 315, 321, 332, 337, 342, 351, 502

Čitluk, 31, 80, 118, 202, 204, 223, 230, 245, 246, 265, 303, 311, 316, 320, 324, 333, 336, 341, 350, 402, 458, 466, 500

## D

Derventa, 116, 209, 224, 233, 249, 251, 268, 303, 312, 316, 321, 334, 336, 341, 353, 363, 365, 370, 403, 505

Doboj, 116, 118, 121, 127, 129, 204, 209, 216, 217, 221, 224, 227, 232, 240, 242, 243, 248, 250, 260, 267, 272, 277, 278, 279, 303, 311, 312, 315, 321, 324, 332, 338, 342, 351, 381, 392, 406, 414, 416, 458, 465, 466, 467, 469, 492, 503

Doboj Istok, 118, 127, 129, 204, 216, 221, 227, 240, 242, 260, 272, 277, 303, 311, 381, 414, 416, 458, 465, 466, 467, 469, 492

Doboj Jug, 118, 127, 129, 204, 216, 217, 221, 227, 240, 243, 260, 272, 278, 279, 303, 311, 381, 414, 416, 465, 492

Dobretići, 118, 127, 203, 204, 214, 223, 229, 244, 264, 290, 304, 311, 378, 414, 417, 464, 465, 498, 523

Domaljevac-Šamac, 125, 127, 129, 204, 223, 245, 246, 304, 311, 414

Donji Vakuf, 118, 126, 204, 221, 227, 240, 243, 260, 272, 278, 279, 304, 316, 319, 324, 333, 334, 336, 340, 347, 400, 469, 492, 551

Donji Žabar, 116, 127, 129, 209, 214, 224, 231, 247, 267, 304, 312, 414, 418, 503

Drvar, 17, 118, 125, 127, 204, 220, 224, 233, 249, 251, 269, 292, 304, 312, 316, 321, 324, 334, 336, 341, 352, 388, 403, 408, 414, 506, 525, 526

## F

Foča, 116, 118, 128, 129, 158, 205, 209, 221, 224, 228, 232, 240, 241, 243, 249, 250, 262, 268, 304, 311, 316, 319, 324, 334, 336, 340, 347, 400, 407, 414, 416, 495, 504, 542

Foča Ustikolina, 118, 205, 221, 228, 240, 241, 243, 262, 304, 311, 414, 416, 495

Fojnica, 118, 205, 221, 227, 240, 243, 261, 281, 283, 304, 317, 320, 335, 338, 340, 348, 471, 493

## G

Gacko, 17, 116, 209, 224, 233, 249, 251, 254, 269, 304, 317, 321, 335, 337, 342, 353, 363, 365, 403, 407, 505

Glamoč, 17, 99, 118, 205, 220, 224, 232, 249, 251, 268, 292, 293, 304, 317, 321, 332, 334, 337, 342, 353, 388, 505

Goražde, 118, 128, 205, 221, 228, 241, 242, 262, 266, 289, 290, 292, 304, 316, 319, 324, 334, 336, 340, 347, 381, 386, 400, 404, 414, 418, 495, 503

Gornji Vakuf Uskopolje, 80, 118, 125, 205, 221, 228, 239, 241, 242, 263, 304, 316, 319, 324, 334, 336, 340, 496

Gračanica, 118, 127, 205, 221, 228, 241, 242, 262, 281, 282, 304, 311, 315, 319, 332, 338, 340, 346, 414, 495

Gradačac, 17, 118, 128, 205, 221, 227, 241, 242, 262, 272, 279, 304, 315, 319, 333, 336, 340, 346, 362, 364, 370, 371, 414, 494

Gradiška, 116, 125, 157, 209, 224, 233, 249, 250, 270, 304, 312, 315, 321, 332, 337, 342, 352, 392, 408, 507

Grahovo Grahovo, 118, 233, 249, 251, 270, 303, 317, 321, 335, 337, 342, 507

Grude, 118, 205, 223, 230, 245, 246, 264, 304, 311, 317, 320, 334, 338, 341, 350, 392, 498

## H

Hadžići, 119, 205, 221, 227, 239, 240, 242, 261, 281, 282, 304, 317, 320, 335, 337, 340, 348, 494

Han Pijesak, 17, 116, 209, 224, 232, 248, 251, 266, 304, 316, 321, 324, 333, 338, 342, 352, 403, 406, 502, 537

## I

Ilidža, 80, 98, 119, 128, 205, 221, 227, 239, 240, 242, 261, 304, 315, 319, 331, 346, 362, 364, 376, 408, 414, 494, 525

Ilijaš, 119, 205, 221, 227, 240, 243, 260, 272, 274, 304, 315, 321, 324, 332, 338, 342, 351, 363, 492

Istočna Ilidža, 116, 128, 129, 209, 224, 233, 249, 250, 270, 304, 312, 335, 381, 414, 419, 507

Istočni Drvar, 116, 127, 129, 209, 214, 224, 231, 247, 268, 304, 312, 381, 414, 419, 505, 532, 533

Istočni Mostar, 116, 128, 129, 209, 224, 232, 249, 250, 268, 304, 312, 381, 414, 418, 505

Istočni Stari Grad, 116, 128, 129, 209, 214, 224, 231, 247, 304, 312, 381, 414, 540

Istočno Novo Sarajevo, 116, 128, 129, 195, 209, 225, 233, 304, 371, 381, 414

## J

Jablanica, 78, 119, 205, 221, 228, 241, 242, 262, 289, 304, 315, 319, 331, 346, 362, 364, 376, 386, 387, 495

Jajce, 17, 66, 118, 127, 205, 221, 228, 241, 242, 262, 304, 315, 319, 332, 335, 337, 340, 346, 359, 397, 414, 495

Jezero, 116, 127, 209, 216, 217, 225, 232, 248, 251, 266, 304, 312, 414, 418, 502

## K

Kakanj, 118, 205, 221, 227, 240, 243, 261, 272, 275, 304, 317, 320, 331, 349, 363, 365, 493

Kalesija, 31, 32, 118, 128, 202, 205, 221, 228, 241, 242, 262, 272, 274, 304, 317, 320, 335, 337, 340, 349, 414, 430, 495, 548

Kalinovik, 116, 209, 225, 232, 248, 250, 267, 304, 316, 321, 324, 334, 336, 341, 352, 403, 406, 429, 504, 541

Kiseljak, 118, 205, 223, 230, 245, 246, 264, 304, 315, 320, 333, 336, 341, 350, 402, 405, 498, 543

Kladanj, 118, 128, 205, 221, 227, 241, 243, 262, 272, 274, 304, 316, 319, 324, 334, 336, 340, 347, 401, 494, 525

Ključ, 55, 81, 118, 127, 129, 205, 221, 227, 240, 243, 261, 272, 275, 305, 316, 319, 324, 334, 336, 340, 348, 401, 414, 493

Kneževno, 116, 125, 127, 209, 225, 232, 248, 251, 267, 305, 312, 314, 316, 321, 324, 334, 336, 341, 352, 403, 414, 503

Konjic, 119, 205, 221, 228, 241, 242, 262, 289, 290, 292, 305, 316, 320, 324, 334, 337, 340, 348, 386, 401, 404, 494

Kostajnica, 49, 54, 116, 125, 126, 127, 129, 209, 225, 233, 249, 250, 269, 305, 312, 392, 407, 414, 419, 506

Kotor Varoš, 116, 209, 225, 232, 248, 250, 266, 305, 316, 321, 324, 334, 337, 342, 353, 403, 406, 503, 526, 538

Kozarska Dubica, 47, 49, 116, 123, 125, 209, 225, 233, 249, 250, 269, 305, 315, 321, 333, 337, 342, 352, 392, 407, 506

Kreševno, 118, 205, 223, 230, 245, 246, 264, 305, 315, 320, 333, 337, 341, 350, 393, 498, 544

Krupa na Uni, 32, 116, 127, 129, 202, 209, 216, 217, 225, 232, 249, 251, 268, 305, 312, 396, 397, 414, 418, 504

Kupres, 116, 118, 127, 129, 205, 210, 214, 223, 225, 230, 231, 244, 245, 246, 247, 265, 268, 305, 312, 316, 321, 334, 337, 342, 353, 381, 405, 414, 418, 500, 501, 505, 539, 547

## L

Laktaši, 116, 210, 225, 232, 248, 250, 267, 305, 316, 321, 325, 334, 336, 341, 352, 403, 406, 439, 441, 443, 446, 504

Livno, 118, 205, 223, 230, 245, 246, 249, 264, 305, 311, 314, 317, 320, 334, 335, 338, 341, 350, 498, 501, 629

Ljubinje, 17, 116, 210, 225, 233, 249, 250, 269, 305, 315, 321, 324, 327, 332, 337, 342, 352, 393, 407, 506

Ljubuški, 17, 118, 205, 207, 223, 230, 245, 246, 264, 305, 311, 315, 320, 332, 337, 341, 349, 405, 436, 439, 467, 498

Lopare, 116, 128, 210, 225, 232, 248, 250, 266, 305, 316, 321, 325, 334, 337, 342, 353, 403, 406, 414, 503

Lukavac, 32, 40, 118, 127, 202, 205, 221, 228, 240, 241, 243, 262, 281, 285, 286, 305, 311, 315, 319, 332, 333, 336, 340, 346, 400, 495, 525, 554

## M

Maglaj, 17, 118, 205, 222, 228, 241, 243, 263, 272, 274, 305, 317, 320, 335, 337, 340, 348, 496, 574

Milići, 17, 116, 128, 210, 225, 232, 248, 250, 267, 305, 312, 414, 418, 504, 526  
 Modriča, 116, 127, 210, 225, 232, 248, 249, 250, 267, 305, 312, 315, 321, 324, 332, 338, 342, 351, 406, 478, 507  
 Mostar, 5, 56, 118, 128, 197, 205, 209, 223, 224, 230, 232, 245, 246, 264, 302, 305, 317, 320, 333, 335, 337, 340, 349, 362, 364, 381, 414, 499  
 Mrkonjić Grad, 116, 210, 225, 232, 249, 250, 305, 312, 316, 321, 324, 333, 338, 342

## **N**

Neum, 79, 118, 205, 223, 230, 245, 246, 247, 264, 305, 311, 316, 320, 333, 338, 341, 350, 363, 499, 575  
 Nevesinje, 116, 209, 210, 224, 225, 232, 241, 248, 250, 267, 305, 315, 321, 324, 327, 332, 337, 342, 352, 406, 503  
 Novi Grad, 32, 47, 49, 116, 123, 125, 127, 128, 202, 210, 225, 233, 249, 251, 261, 268, 287, 289, 305, 317, 321, 335, 336, 341, 353, 359, 363, 365, 395, 414, 505  
 Novi Travnik, 119, 205, 222, 228, 241, 242, 262, 281, 284, 305, 316, 320, 324, 334, 336, 341, 494  
 Novo Goražde, 116, 128, 129, 210, 225, 232, 248, 250, 305, 312, 381, 414, 429

## **O**

Odžak, 118, 127, 130, 205, 223, 230, 245, 246, 265, 290, 291, 305, 311, 315, 320, 332, 336, 341, 350, 363, 365, 376, 377, 414, 499  
 Olovo, 78, 118, 205, 222, 227, 240, 243, 261, 272, 275, 305, 311, 317, 320, 335, 337, 340, 348, 401, 443, 460, 489, 493  
 Orašje, 118, 127, 129, 205, 223, 230, 245, 246, 265, 290, 291, 305, 317, 320, 325, 335, 338, 341, 350, 414, 457, 459, 462, 499, 501, 574  
 Osmaci, 116, 128, 129, 202, 210, 215, 216, 225, 232, 248, 251, 266, 293, 305, 312, 414, 418, 421, 430, 446, 502  
 Oštra Luka, 116, 127, 129, 210, 215, 216, 217, 225, 233, 249, 250, 268, 305, 312, 378, 396, 397, 407, 414, 418, 505, 532

## **P**

Pale, 17, 116, 118, 128, 129, 205, 210, 222, 225, 227, 233, 240, 242, 247, 249, 250, 262, 269, 272, 275, 305, 311, 317, 321, 331, 353, 363, 365, 376, 377, 414, 416, 494, 505  
 Pale Prača, 118, 128, 205, 222, 227, 240, 242, 262, 272, 275, 305, 311, 414, 416, 494  
 Pelagićevo, 116, 128, 129, 210, 216, 225, 233, 249, 250, 269, 305, 312, 396, 397, 408, 414, 419, 450, 506, 526  
 Petrovac, 117, 127, 129, 210, 214, 225, 231, 247, 266, 267, 292, 305, 312, 414, 418, 503  
 Petrovo, 116, 125, 127, 129, 210, 216, 225, 233, 249, 250, 254, 268, 305, 312, 407, 414, 418, 479, 483, 505  
 Posušje, 78, 118, 205, 223, 230, 245, 246, 264, 305, 315, 320, 324, 332, 338, 341, 350, 363, 392, 498

Prijedor, 50, 117, 202, 210, 225, 233, 249, 251, 268, 305, 312, 317, 320, 325, 332, 335, 338, 341, 348, 462, 477, 478, 505

Prnjavor, 50, 116, 210, 225, 233, 249, 250, 269, 305, 316, 321, 325, 334, 337, 342, 353, 392, 403, 408, 506

Prozor Rama, 118, 205, 223, 230, 245, 246, 265, 305, 315, 320, 332, 338, 341, 349, 499

## **R**

Ravno, 78, 118, 128, 129, 205, 223, 230, 245, 246, 265, 306, 312, 392, 396, 397, 414, 417, 499

Ribnik, 76, 117, 127, 129, 197, 210, 216, 225, 232, 248, 251, 266, 293, 306, 312, 414, 418, 421, 446, 447, 502, 528, 529, 530, 532

Rogatica, 117, 210, 225, 233, 247, 249, 250, 269, 306, 316, 319, 324, 334, 336, 340, 347, 400, 407, 505

Rudo, 17, 117, 210, 225, 232, 248, 251, 267, 306, 317, 321, 325, 335, 337, 342, 351, 386, 387, 406, 503, 527

## **S, Š**

Šamac, 17, 47, 49, 117, 118, 125, 127, 210, 225, 230, 232, 248, 251, 265, 266, 304, 306, 316, 321, 325, 334, 337, 342, 353, 403, 406, 414, 417, 499, 502

Sanski Most, 32, 97, 118, 127, 129, 133, 202, 206, 222, 227, 241, 242, 261, 306, 315, 319, 331, 346, 362, 364, 376, 396, 414, 495

Sapna, 118, 128, 129, 206, 216, 222, 227, 240, 243, 260, 272, 274, 306, 311, 414, 416, 492, 552

Sarajevo Centar, 206, 222, 228, 241, 242, 262, 296, 302, 306, 311, 334, 336, 340, 525

Sarajevo Novi Grad, 128, 206, 222, 228, 241, 242, 290, 306, 311, 314

Sarajevo Novo Sarajevo, 75, 128, 306, 335

Sarajevo Stari Grad, 75, 128, 206, 222, 228, 243, 306, 338

Šekovići, 117, 210, 225, 232, 248, 251, 267, 306, 316, 321, 333, 334, 337, 342, 352, 504

Šipovo, 17, 117, 210, 225, 232, 248, 251, 267, 306, 312, 315, 321, 333, 337, 342, 352, 363, 365, 503, 535

Široki Brijeg, 78, 118, 125, 206, 223, 230, 245, 246, 264, 306, 315, 320, 332, 338, 341, 350, 392, 402, 498

Sokolac, 117, 210, 225, 232, 247, 248, 250, 267, 306, 315, 321, 331, 352, 363, 365, 376, 377, 503

Srbac, 17, 54, 117, 197, 210, 225, 232, 248, 251, 254, 266, 306, 312, 316, 321, 325, 334, 336, 342, 352, 403, 443, 444, 502

Srebrenica, 78, 116, 210, 220, 222, 228, 241, 242, 263, 289, 306, 317, 320, 335, 337, 340, 348, 386, 471, 472, 495

Srebrenik, 118, 206, 222, 228, 239, 241, 242, 263, 306, 317, 320, 335, 338, 340, 348, 362, 496

Stanari, 117, 126, 127, 129, 210, 214, 225, 231, 247, 269, 306, 312, 414, 419, 506

Stolac, 17, 118, 128, 206, 223, 230, 245, 246, 247, 264, 306, 312, 315, 319, 324, 332, 338, 341, 349, 414, 434, 439, 499, 501

## T

Teočak, 118, 128, 129, 206, 214, 222, 226, 239, 261, 306, 311, 414, 416, 494

Tešanj, 118, 127, 206, 208, 222, 227, 240, 242, 260, 272, 277, 306, 311, 316, 320, 324, 334, 337, 340, 348, 401, 414, 493

Teslić, 116, 210, 225, 232, 248, 250, 267, 306, 317, 321, 325, 335, 337, 342, 351, 406, 504

Tomislavgrad, 99, 118, 124, 125, 206, 223, 230, 245, 246, 265, 306, 315, 320, 332, 337, 341, 349, 499, 501

Travnik, 78, 119, 126, 206, 222, 227, 239, 241, 242, 262, 281, 282, 283, 306, 316, 319, 331, 347, 350, 362, 364, 376, 377, 402, 494

Trebinje, 5, 32, 98, 116, 128, 196, 202, 210, 225, 233, 248, 249, 250, 270, 306, 317, 321, 334, 335, 337, 342, 353, 396, 397, 408, 414, 433, 442, 507

Trnovo, 17, 117, 119, 128, 129, 203, 206, 210, 214, 222, 225, 226, 233, 239, 249, 251, 254, 263, 269, 306, 311, 315, 319, 333, 338, 341, 346, 414, 416, 495, 506, 526

Tuzla, 39, 80, 115, 118, 121, 197, 206, 222, 228, 241, 242, 263, 281, 283, 287, 289, 302, 306, 311, 314, 317, 320, 325, 335, 338, 341, 348, 496, 553

## U

Ugljevik, 117, 128, 210, 225, 232, 248, 251, 267, 306, 307, 309, 312, 317, 318, 331, 386, 387, 406, 414, 481, 503

Usora, 106, 118, 127, 129, 206, 214, 223, 229, 244, 265, 290, 306, 312, 414, 417, 499, 523, 545

## V

Vareš, 118, 206, 222, 228, 239, 241, 242, 263, 281, 284, 285, 306, 316, 320, 324, 333, 338, 341, 350, 402, 496, 555

Velika Kladuša, 118, 206, 222, 227, 240, 242, 261, 281, 287, 289, 307, 333, 337, 340, 386, 387

Višegrad, 117, 210, 225, 232, 248, 250, 268, 307, 316, 319, 324, 334, 336, 340, 347, 401, 406, 504

Visoko, 78, 118, 206, 222, 227, 240, 242, 260, 272, 277, 307, 315, 319, 331, 347, 362, 364, 376, 462, 471, 472, 493

Vitez, 118, 204, 205, 206, 221, 222, 223, 227, 228, 230, 245, 246, 265, 274, 307, 312, 315, 320, 333, 337, 341, 350, 390, 405, 499

Vlasenica, 117, 126, 128, 210, 225, 232, 248, 251, 266, 293, 307, 316, 320, 324, 334, 336, 340, 347, 393, 400, 408, 414, 446, 502

Vogošća, 32, 119, 206, 222, 227, 239, 241, 242, 262, 307, 317, 320, 334, 336, 340, 348, 401, 494

Vukosavlje, 116, 127, 129, 130, 210, 216, 220, 222, 227, 240, 242, 261, 307, 311, 404, 414, 416, 494

## **Z, Ž**

Zavidovići, 206, 222, 228, 241, 242, 262, 281, 282, 307, 316, 320, 334, 337, 340, 348, 495, 556

Zenica, 118, 121, 206, 222, 227, 240, 243, 261, 281, 283, 307, 311, 317, 320, 325, 327, 335, 336, 340, 348, 362, 364, 366, 372, 401, 471, 493

Žepče, 17, 100, 118, 206, 223, 230, 245, 246, 265, 307, 317, 321, 325, 327, 335, 336, 341, 350, 363, 365, 366, 390, 402, 405, 499

Živinice, 118, 206, 222, 227, 240, 242, 260, 272, 277, 307, 316, 319, 331, 347, 362, 364, 376, 492

Zvornik, 117, 128, 210, 225, 233, 249, 250, 269, 307, 315, 319, 333, 337, 340, 346, 393, 400, 407, 414, 506

## Table des tableaux

Tableau 1 : Prononciation de certaines lettres en bosniaque, croate, serbe, serbo-croate, BCMS. ....	17
Tableau 2 : Désignation des pays d'Europe et forme morphologique du nom en BCMS. ....	104
Tableau 3 : Noms de régions de Bosnie-Herzégovine, Croatie ou Serbie en BCMS et forme morphologique du nom. ....	105
Tableau 4 : Le nom de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine dans les différentes traductions officielles des accords de Dayton. ....	107
Tableau 5 : Le nom de la République Serbe (de Bosnie-Herzégovine) et de la République de Serbie dans les six langues des accords de Dayton. ....	108
Tableau 6 : Modification du nom officiel des républiques socialistes yougoslaves. ....	111
Tableau 7 : Nom de domaine des adresses électroniques des maires / mairies des communes de République Serbe. ....	116
Tableau 8 : Nom de domaine des adresses électroniques des maires / mairies des communes de Fédération de Bosnie-Herzégovine. ....	118
Tableau 9 : Taux d'adhésion / évitement identificatoire dans le discours produit par l'adresse électronique en Bosnie-Herzégovine. ....	119
Tableau 10 : Formes et références des noms des cantons de Fédération de Bosnie-Herzégovine. ....	121
Tableau 11 : Formes et références des banovines, créées en 1929. ....	122
Tableau 12 : Noms ante et post bellum des communes de Bosnie-Herzégovine renommées. ....	125
Tableau 13 : Nouvelles communes créées à la suite de la guerre de 1992-1995. ....	127
Tableau 14 : Nouvelles communes et mode de création oïkonymique. ....	129
Tableau 15 : Typologie des noms propres d'après Mandola (2017) d'après Agafonov et al. (2006). ....	138
Tableau 16 : Typologie onomastique d'après Mandola (2017) d'après Rzetelska-Feleszko (2005). ....	139
Tableau 17 : Typologie onomastique d'après Mandola (2017) et GENUNG (2002). ....	140
Tableau 18 : Adresses des mairies de Fédération de Bosnie-Herzégovine et propositions de traduction en français. ....	204
Tableau 19 : Numéros et types de voie des adresses des mairies de Fédération de Bosnie-Herzégovine. ....	207
Tableau 20 : Occurrences de chaque numéro dans l'adresse des mairies de Fédération de Bosnie-Herzégovine. ....	207
Tableau 21 : Adresses des mairies de République Serbe et proposition de traduction en français. ....	209

Tableau 22 : Nombre et part des types de numéros et types de voies en République Serbe. ....	211
Tableau 23 : Occurrences de chaque numéro dans l'adresse des mairies de République Serbe. ....	211
Tableau 24 : Communes dont l'adresse ne comporte pas d'odonyme post bellum. ....	214
Tableau 25 : Communes reliquats ruraux dont l'adresse comporte néanmoins un odonyme. ....	216
Tableau 26 : Nouvelles communes : mairie avec adresse comportant un odonyme malgré une population inférieure à la moyenne des communes avec mairie sans odonyme. ....	217
Tableau 27 : Liste 1 : communes à majorité ethnationale bosniaque quelle que soit l'entité. ....	221
Tableau 28 : Nombre et part des communes du sous-corpus bosniaque avec et sans odonyme. ....	223
Tableau 29 : Liste 2 : communes à majorité ethnationale croate. ....	223
Tableau 30 : Nombre et part des communes du sous-corpus croate avec et sans odonyme. ....	224
Tableau 31 : Liste 3 : communes à majorité ethnationale serbe quelle que soit l'entité. ....	224
Tableau 32 : Nombre et part des communes du sous-corpus serbe avec et sans odonyme. ....	226
Tableau 33 : Diversité des odonymes du sous-corpus bosniaque. Par ordre alphabétique des odonymes. ....	227
Tableau 34 : Odonymes récurrents du sous-corpus bosniaque post bellum. ....	229
Tableau 35 : Diversité des odonymes du sous-corpus croate. Par ordre alphabétique des odonymes. ....	230
Tableau 36 : Odonymes récurrents du sous-corpus croate post bellum. ....	231
Tableau 37 : Diversité des odonymes du sous-corpus serbe. Par ordre alphabétique des odonymes. ....	232
Tableau 38 : Odonymes récurrents du sous-corpus serbe post bellum. ....	234
Tableau 39 : Part respective des référents récurrents du sous-corpus serbe post bellum. ....	236
Tableau 40 : Odonymes du sous-corpus bosniaque post bellum et attribution d'un millésime, ....	240
Tableau 41 : Odonymes du sous-corpus bosniaque par ordre chronologique croissant des années repères des références. ....	242
Tableau 42 : Éléments chronoréférentiels du sous-corpus bosniaque post bellum. ....	243
Tableau 43 : Odonymes du sous-corpus croate post bellum et attribution d'un millésime. ....	245
Tableau 44 : Odonymes du sous-corpus croate par ordre chronologique croissant des années repères des références. ....	246

Tableau 45 : Éléments chronoréférentiels du sous-corpus croate post bellum. ....	247
Tableau 46 : Odonymes du sous-corpus serbe post bellum et attribution d'un millésime. .....	248
Tableau 47 : Odonymes du sous-corpus serbe par ordre chronologique croissant des années repères des références. ....	250
Tableau 48 : Éléments chronoréférentiels du sous-corpus serbe post bellum. ....	251
Tableau 49 : Récapitulatif des données chronoréférentielles recueillies pour chacune des trois listes. ....	252
<i>Tableau 50 : Groupes d'hommes dans le sous-corpus serbe post bellum. ....</i>	<i>254</i>
Tableau 51 : Analyse référentielle des odonymes post bellum des cinquante-quatre communes à majorité ethnationale bosniaque. ....	260
Tableau 52 : Analyse référentielle des odonymes post bellum des vingt-quatre communes à majorité ethnationale croate. ....	264
Tableau 53 : Analyse référentielle des odonymes post bellum des soixante-cinq communes à majorité ethnationale serbe. ....	266
Tableau 54 : Communes au départ entre les deux items "Référence bosnienne" et "Référence bosniaque" problématique et invalidé. ....	272
Tableau 55 : Communes validant l'item référentiel "Unités combattantes de la guerre de 1992-1995. ....	274
Tableau 56 : Communes validant l'item référentiel "Combattants de 1992-1995" ....	275
Tableau 57 : Communes validant l'item référentiel "Homme politique lié à la guerre de 1992-1995" . ....	277
Tableau 58 : Communes, relativement à la guerre de 1992-1995, validant seul l'item "Guerre de 1992-1995". ....	278
Tableau 59 : Communes ne validant aucun des quatre items référentiels précités (vert foncé). ....	279
Tableau 60 : Communes validant un seul des deux items ("référence bosnienne" / "référence bosniaque"). ....	281
Tableau 61 : Communes validant seul l'item "référence bosniaque". ....	282
Tableau 62 : Communes avec une référence directe à la Bosnie-Herzégovine. ....	283
Tableau 63 : Communes validant seul l'item "référence bosniaque" au titre d'une référence antérieure à la présence de l'empire ottoman en Bosnie. ....	284
Tableau 64 : Communes validant seul l'item "référence bosniaque" au titre d'une référence transcendant les différences ethnationales par des références conceptuelles. ....	285
Tableau 65 : Communes validant les items "anthroponymique" nécessitant une remarque sur l'item "Référence bosnienne". ....	287
Tableau 66 : Communes avec l'item "Référence yougoslave". ....	289
Tableau 67 : Communes à majorité ethnationale serbe (sans les colonnes non renseignées). ....	292
Tableau 68 : Communes du sous-corpus serbe validant l'item "Référence antibosnienne".	

.....	293
Tableau 69 : Filtrage des valeurs : 0 %. Les références <b>absentes</b> des listes. ....	294
Tableau 70 : Évitements et occurrences marginales. Filtrage des valeurs ≤ 5 %. ....	295
Tableau 71 : Filtrage des valeurs ≥ 70 %. ....	297
Tableau 72 : Filtrage des valeurs ≥ 50 %. ....	298
Tableau 73 : Liste complète du corpus ante bellum. ....	303
Tableau 74 : Nombre et part des types de numéros et types de voies en Bosnie-Herzégovine ante bellum. ....	307
Tableau 75 : Occurrences de chaque numéro dans l'adresse des mairies de Bosnie-Herzégovine ante bellum. ....	308
<i>Tableau 76 : Comparaison des parts des types de numéros et types de voies en Bosnie-Herzégovine ante bellum et entités et sous-corpus post-bellum. ....</i>	<i>308</i>
Tableau 77 : Communes ayant eu un changement d'appellatif de voies ou de n° du 1 ou vers le 1 et les nouvelles communes. ....	311
Tableau 78 : Changements portés diachroniquement entre les corpus ante et post bellum : 1/ sur la numérotation 1, 2/ sur le changement d'appellatif de voie vers "Place". ....	313
Tableau 79 : Liste complète des odonymes (communes actuelles) et décompte des différents odonymes. ....	315
Tableau 80 : Décompte des différents odonymes par majorité ethnationale. ....	319
Tableau 81 : Indices de diversité odonymique ante et post bellum, et isolement de l'odonyme récurrent Maréchal Tito. ....	322
Tableau 82 : Odonymes récurrents. ....	324
Tableau 83 : Types de circonstances géographiques des voies Maréchal Tito. ....	327
Tableau 84 : Odonymes les plus récurrents ante et post bellum. ....	328
Tableau 85 : Communes de Bosnie-Herzégovine et attribution d'un millésime. ....	332
Tableau 86 : Communes de Bosnie-Herzégovine par ordre chronologique des années de référence. ....	336
Tableau 87 : Éléments chiffrés chronoréférentiels généraux recueillis sur le corpus ante bellum pour toute la Bosnie-Herzégovine. ....	339
Tableau 88 : Communes de Bosnie-Herzégovine regroupées par majorité ethnationale et ordre chronologique. ....	340
Tableau 89 : Éléments chiffrés chronoréférentiels généraux des communes à majorité ethnationale bosniaque ante bellum. ....	343
Tableau 90 : Éléments chiffrés chronoréférentiels généraux des communes à majorité ethnationale croate ante bellum. ....	343
Tableau 91 : Éléments chiffrés chronoréférentiels généraux des communes à majorité ethnationale serbe ante bellum. ....	343
Tableau 92 : Analyse référentielle des odonymes ante bellum. ....	346
Tableau 93 : Récapitulation des totaux et proportions des items référentiels, par majorité	

ethnonationale et pour toute la Bosnie-Herzégovine. ....	354
Tableau 94 : Parts des items référentiels, et total des écarts de chaque majorité ethnonationale par rapport aux deux autres majorités ethnonationales, ante bellum. ....	355
Tableau 95 : Écarts de proportion par item et majorité ethnonationale par rapport à la proportion valant pour la Bosnie-Herzégovine, ante bellum.....	356
Tableau 96 : Filtrage des valeurs : 0 %. Les références <b>absentes</b> des listes.....	357
Tableau 97 : Évitements et occurrences marginales. Filtrage des valeurs : $\leq 5\%$ . ....	358
Tableau 98 : Filtrage des valeurs : $\geq 75\%$ . ....	360
Tableau 99 : Filtrage des valeurs : $\geq 50\%$ . ....	361
Tableau 100 : Communes dérogeant au mouvement général de nominations axées sur la Seconde Guerre mondiale et le PCY. ....	362
Tableau 101 : Communes qui dérogent au mouvement général de nominations axées sur la Seconde Guerre mondiale, le PCY et le mouvement ouvrier et communiste.....	364
Tableau 102 : Ventilation des communes dérogeant au discours général et évitant les références à la guerre et au mouvement ouvrier. ....	366
Tableau 103 : Récapitulatif des données chronoréférentielles recueillies pour chacune des trois listes.....	369
Tableau 104 : Tableau récapitulatif des proportions d'items référentiels validés, ante et post bellum. ....	375
Tableau 105 : Récapitulatif des écarts des proportions d'items référentiels validés, ante et post bellum. ....	376
Tableau 106 : Odonymes ante bellum à référence extrabosnienne et détail de l'origine (en violine). ....	400
Tableau 107 : Odonymes post bellum à référence extrabosnienne et détail de l'origine (en violine). ....	404
Tableau 108 : Récapitulatif par item des proportions par rapport 1/ au sous-corpus entier et 2/ aux origines géographiques extrabosniennes.....	409
Tableau 109 : Nouvelles communes, commune dont elles sont issues et morceau de commune détaché devenu nouvelle commune.....	414
Tableau 110 : Analyse référentielle des odonymes des nouvelles communes du sous-corpus bosniaque. ....	416
Tableau 111 : Analyse référentielle des odonymes des nouvelles communes du sous-corpus croate. ....	417
Tableau 112 : Analyse référentielle des odonymes des nouvelles communes du sous-corpus serbe. ....	418
Tableau 113 : Tableau récapitulatif des écarts de proportion des items référentiels entre nouvelles communes et sous-corpus ethnonationaux entiers.....	420
Tableau 114 : Tableau analytique du corpus photographique du sous-corpus bosniaque. ....	492
Tableau 115 : Tableau analytique du corpus photographique du sous-corpus croate.....	498

Tableau 116 : Tableau analytique du corpus photographique du sous-corpus serbe. ....	502
Tableau 117 : Répartition des usages vexillaires. ....	531
Tableau 118 : Répartition des types de monuments aux morts, par sous-corpus. ....	534



## Tables des figures

Figure 1 : Taux d'évitement de « .ba » par majorité ethnonationale des communes. ....	120
Figure 2 : Répartition des types de numéros par entité. ....	212
Figure 3 : Répartition des types de voies par entité. ....	213
Figure 4 : Proportion d'occurrences de chaque odonyme du sous-corpus bosniaque post bellum. ....	229
Figure 5 : Proportion d'occurrences de chaque odonyme du sous-corpus croate post bellum. ....	231
Figure 6 : Proportion d'occurrences de chaque odonyme du sous-corpus serbe post bellum. ....	234
Figure 7 : Indices de diversité comparés des odonymes par sous-corpus. ....	235
Figure 8 : Indices comparés de plurioccurrence odonymique par sous-corpus. ....	235
Figure 9 : Moyenne et médiane de tous les référents datés, post bellum. ....	253
Figure 10 : Proportions d'odonymes dont la référence est extrabosnienne. ....	410
Figure 11 : Part de Maréchal Tito parmi les références extrabosniennes. ....	411
Figure 12 : Part de la biscripturalité distinguée par l'ordre d'apparition des alphabets sur les plaques odonymiques biscripturales : latin puis cyrillique ou cyrillique puis latin. ....	514
Figure 13 : Proportion de monoscripturalité comparée par support et majorité ethnonationale. ....	519



## Table des cartes

Carte 1 : Relief des Balkans et Bosnie-Herzégovine. ....	78
Carte 2 : Carte politique de la Bosnie-Herzégovine et environnement international immédiat. ....	79
Carte 3 : Répartition géographique des rues/places Maréchal Tito avant la guerre de 1992-1995. ....	326
Carte 4 : Répartition géographique des communes dérogeant au mouvement général de nominations liées au PCY et au mouvement ouvrier, ante bellum. ....	367
Carte 5 : Répartition géographique des communes dont l'adresse comporte une référence toponymique, ante bellum. ....	379
Carte 6 : Répartition géographique des communes dont l'adresse comporte une référence toponymique, post bellum. ....	380
Carte 7 : Répartition géographique des communes qui ont maintenu une référence à la 2e guerre mondiale. ....	388
Carte 8 : Répartition géographique des odonymes ayant pour référence un homme politique, après la guerre de 1992-1995, hors la référence Maréchal Tito. ....	390
Carte 9 : Répartition diachronique de l'anthropodonyme Stjepana Radića avant et après la guerre de 1992-1995. ....	391
Carte 10 : Répartition des odonymes ayant pour référence « Église, Saint, ecclésiastique, homme de religion », après la guerre de 1992-1995. ....	394
Carte 11 : Répartition géographique des odonymes validant l'item « Écrivain, poète, dramaturge, imprimeur ». ....	395
Carte 12 : Répartition géographique post bellum des communes avec odonyme à référence extrabosnienne. ....	412
Carte 13 : Répartition géographique ante bellum des communes avec odonyme à référence extrabosnienne. ....	413
Carte 14 : Couleurs des plaques odonymiques des communes du sous-corpus bosniaque. ....	512
Carte 15 : Répartition géographique des communes avec plaque(s) odonymique(s) biscripturale(s) dans la rue de la mairie. ....	515
Carte 16 : Répartition géographique des communes avec plaque(s) signalétique(s) biscripturale(s) sur la mairie. ....	517
Carte 17 : Les communes du sous-corpus croate vues comme pôles de rayonnement de monoscripturalité sur les plaques signalétiques d'entrée de mairie. ....	518
Carte 18 : Répartition des communes croates indiquant Županija / Kanton / Županija Kanton sur leur(s) plaque(s) signalétique(s) d'entrée de mairie. ....	523



## Table des photographies

Photographie 1: Panneau routier d'entrée / bienvenue en République Serbe. ....	61
Photographie 2 : Mosquée de Brod (à gauche) et bâtiment municipal (à droite) – 30.06.2007.....	95
Photographie 3 : Panneau routier bilingue d'entrée de village (Do) – 15.05.2021.....	97
Photographie 4 : Panneau routier directionnel bilingue (Panik) – 18.05.2021. ....	97
Photographie 5 : Panneau routier entrée de village bilingue (Vrhpolje) – 15.05.2021. .	97
Photographie 6 : Panneau routier directionnel bilingue (Banja Ilidža) – 15.05.2021.....	97
Photographie 7 : Panneau de présignalisation bilingue barbouillé (Posušje) – 15.05.2021.....	98
Photographie 8 : Panneau routier directionnel bilingue barbouillé (Livno, B. Grahovo) – 15.05.2021.....	98
Photographie 9 : Panneau routier directionnel bilingue barbouillé (Dubrovnik) – 26.05.2021.....	98
Photographie 10 : Panneau de sortie de ville bilingue barbouillé décollé (Glamoč) – 15.05.2021.....	99
Photographie 11 : Panneau routier d'indication de distances barbouillé tagué (Tomislavgrad) – 15.05.2021. ....	99
Photographie 12 : Graffiti de bienvenue en glagolitique (Žepče) – 02.08.2021. ....	100
Photographie 13 : Détail d'un panneau indicateur de distance. (Posušje) – 15.05.2021.	124
Photographie 14 : Plaque odonymique (Sarajevo) – 06.08.2021.....	133
Photographie 15 : Trebinje : « Bibliothèque populaire » – 15.08.2021.....	427
Photographie 16 : Ribnik : « Bibliothèque » – 31.07.2021. ....	427
Photographie 17 : Ribnik : Établissement public de santé « Maison de santé » – 18.08.2021.....	428
Photographie 18 : Bileća : « Maison de santé Saint Luc » – 19.07.2022.....	428
Photographie 19 : Novo Goražde : « Salle des sports » – 05.08.2021. ....	429
Photographie 20 : Kalinovik: Fresque d'entrée de ville « Град ХЕРОЈА » (La ville du <b>HÉROS</b> ) – 01.07.2021.....	429
Photographie 21 : Gacko : Graffiti dans le parking souterrain sous le parvis de l'église – 10.08.2019.....	430
Photographie 22 : Kalesija : Fresque et graffiti entre Osmaci (RS) et Kalesija (FBiH) dans le passage sous la ligne de chemin de fer – 04.08.2021. ....	430
Photographie 23 : Jezero : Tympan de l'église orthodoxe. Forme adaptée, modernisée de la police. – 31.07.2021.....	431

Photographie 24 : Trebinje: « Librairie Saint Daniel de Hum ». Police en adéquation symbolique avec la référence. – 15.08.2021. ....	431
Photographie 25 : Bileća : Devanture « Boucherie-rôtisserie » – 13.07.2021.....	432
Photographie 26 : Bileća : Fourgon « Boucherie-rôtisserie » – 13.07.2021.....	432
Photographie 27 : Nevesinje : Superette et chambres « Dodra », sur la nationale M6.1, à 2 km de la mairie. ....	433
Photographie 28 : Stolac : « HR-HB » tagué sur le bâtiment municipal. – 23.06.2021....	434
Photographie 29 : Čapljina : Mairie, Trg Kralja Tomislava – 23.06.2021.....	435
Photographie 30 : Ljubuški : Mairie, Trg Doktora Franje Tuđmana – 23.06.2021.....	437
Photographie 31 : Ljubuški : Plaques numérodonymique et signalétique de la mairie – 23.06.2021.....	438
Photographie 32 : Ljubuški : Plaque numérodonymique du bâtiment face à la mairie, dans la même rue. – 23.06.2021. ....	438
Photographie 33 : Laktaši : mairie, plaque odonymique “Trg 9. Januar” bien visible au milieu, sur le bâtiment – 25.06.2021.....	440
Photographie 34 : Laktaši : la plaque odonymique sur la mairie de Laktaši, « Tpr “9. Janjap” / Trg “9. januar” » (place du 9 Janvier) – 25.06.2021. ....	441
Photographie 35 : Olovo : Mairie, panneau odonymique Trg Senahida Bolića Bole – 04.08.2021.....	444
Photographie 36 : Srbac: Plaque odonymique « Trg Boraca » jouxtant une plaque numérodonymique « 12 M. Vidovića » – 25.06.2021.....	445
Photographie 37 : Srbac : La mairie, la place, le carrefour, vus de l'emplacement de la plaque odonymique indiquant la “place” – 25.06.2021. ....	445
Photographie 38 : Ribnik : Mairie et panneau odonymique « Trg 9. januar » – 31.07.2021. ....	447
Photographie 39 : Ribnik : Mairie, dispositif d'affichage « Commune de Ribnik PLACE du 9 Janvier » – 31.07.2021. ....	447
Photographie 40 : Osmaci : la mairie – 04.08.2021.....	448
Photographie 41 : Vlasenica : Entrée de la mairie. Photographie prise par des tiers, réputée de 2014, déposée sur le site Googlemaps. Consulté le 12.07.2022.....	448
Photographie 42 : Vlasenica : Entrée de la mairie et plaque odonymique « Rue du 9 Janvier » – 04.08.2021. ....	449
Photographie 43 : Vlasenica : Plaque odonymique à l'entrée de la mairie – 04.08.2021.....	449
Photographie 44 : Pelagićevo: Mairie et rue – 03.08.2021. ....	450
Photographie 45 : Livno : “Place” et non “Rue” – 17.08.2021.....	451
Photographie 46 : Tešanj : “Place” et non “Rue”– 29.06.2021.....	452
Photographie 47 : : Žepče : “Rue” et non “Place”– 02.08.2021.....	452
Photographie 48 : Novi Grad Sarajevo : “Boulevard” et non “Place” – 06.08.2021.....	453
Photographie 49 : Kalesija : “Rue” et non “Place” – 04.08.2021.....	453

Photographie 50 : Sanski Most : “Rue” et non “Place” – 19.08.2021.....	454
Photographie 51 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 10 rue Place des Némanides ». .....	454
Photographie 52 : Bugojno : Plaque odonymique avec adhésif « Ulica bosanska » – 31.07.2021.....	455
Photographie 53 : Bugojno : Plaque numérodonymique avec adhésif « 82 Bosanska ulica » – 31.07.2021.....	455
Photographie 54 : Bugojno : Plaque numérodonymique caduque « 78 Bratstvo i jedinstvo » – 31.07.2021.....	456
Photographie 55 : Vareš : Traces de plaques non remplacées – 01.08.2021.....	456
Photographie 56 : Tomislavgrad : Plaque odonymique “muette”, face à la mairie – 17.08.2021.....	457
Photographie 57 : Cazin : Plaques odonymique et signalétiques à l’entrée de la mairie – 18.08.2021.....	458
Photographie 58 : Cazin : Mairie – 17.08.2021.....	459
Photographie 59 : Orašje : Plaque odonymique « Troisième rue » et plaque numérodonymique « 45 Troisième rue » au-dessus de la porte d’entrée de la mairie – 30.06.2021.....	460
Photographie 60 : Bihać : Plaque odonymique « ulica Bosanska » – 18.08.2021.....	461
Photographie 61 : Banovići: Plaque odonymique « ulica Armije BiH » – 04.08.2021.....	461
Photographie 62 : Brčko: Plaque odonymique « Ulica Miroslava Mike Antića » – 03.08.2021.....	461
Photographie 63 : Sanski Most : Plaque odonymique « Banjalučka » – 19.08.2021.....	461
Photographie 64 : Derventa : Plaque odonymique « Place de l’orthodoxie » – 29.06.2021. .....	461
Photographie 65 : Visoko : Panneau odonymique allongé « Ulica Alije Izetbegovića » – 01.08.2021.....	462
Photographie 66 : Visoko : Panneaux odonymiques allongés « Ulica Dr. Džananovića » et « Ulica Alije Izetbegovića » – 01.08.2021.....	462
Photographie 67 : Prijedor : Plaque odonymique sur poteau non dédié « ulica Nikole Pašića » – 29.06.2021.....	463
Photographie 68 : Prnjavor : Panneau odonymique « ulica Svetog Save » – 29.06.2021. .....	463
Photographie 69 : Prnjavor : Panneaux odonymiques « ulica Beogradska » et autres panneaux – 29.06.2021.....	463
Photographie 70 : Doboj Istok : Panneau odonymique grand « Trg Alije Izetbegovića » – 29.06.2021.....	464
Photographie 71 : Dobretići: Panneau odonymique petit « Fra Nikole Bagarića » – 01.08.2021.....	464
Photographie 72 : Čitluk : Mairie, place et rue – 17.08.2021.....	468

Photographie 73 : Čitluk : Entrée principale de la mairie sur la rue du roi Tomislav, avec plaque odonymique « Place des martyrs de la guerre patriotique » et plaque numérique « 1 ».....	468
Photographie 74 : Donji Vakuf : Plaque odonymique très haute « ulica 14. septembar » – 17.08.2021.....	470
Photographie 75 : Donji Vakuf: Plaque odonymique très haute « ulica 707. slavne brdske brigade » (rue de la 707e glorieuse brigade des collines) – 17.08.2021.....	470
Photographie 76 : Visoko : Multiples plaques odonymiques sur la « Place des victimes de Srebrenica » – 01.08.2021.....	472
Photographie 77 : Visoko : Grand panneau odonymique « Place des martyrs de Srebrenica », panneau « Promenade » – 01.08.2021. ....	472
Photographie 78 : Derventa : Très grande plaque numérodonymique « ulica Nikole Tesle 28 Derventa ». ....	473
Photographie 79 : Kladanj : Plaque numérodonymique « 73 Borisa Kidrića » – 04.08.2021.....	473
Photographie 80 : Han Pijesak : Plaque numérodonymique « 10 Srpske vojske ».....	473
Photographie 81 : Gračanica : Plaque numérique « 10 » – 03.08.2021. ....	474
Photographie 82 : Goražde : Plaque numérodonymique « 13 ulica Seada Sofovića Sofe » – 05.08.2021.....	474
Photographie 83 : Banovići : Plaque numérodonymique « 2 ulica Alije Dostovića » – 04.08.2021.....	474
Photographie 84 : Bileća : Plaque odonymique « Улица краља Александра » (Rue du roi Alexandre) – 04.07.2021.....	475
Photographie 85 : Busovača : Plaque odonymique « ulica 16. august/kolovoz » – 01.08.2021.....	475
Photographie 86 : Oštra Luka : Panneau odonymique « улица Николе Тесле ulica Nikole Tesle » – 19.08.2021.....	475
Photographie 87 : Banja Luka: Plaques odonymiques dans la rue « Braća Pantić » – 19.08.2021.....	476
Photographie 88 : Prijedor : Plaque odonymique « улица Николе Пашића » (rue Nikola Pašić) – 19.08.2021.....	476
Photographie 89 : Prijedor : Plaque numérodonymique « 3 Николе Пашића » (3 rue Nikola Pašić) – 29.06.2021.....	477
Photographie 90 : Prijedor: Plaque odonymique « улица Николе Пашића ulica Nikole Pašića » – 20.06.2021. ....	477
Photographie 91 : Prijedor: Plaque odonymique « улица Николе Пашића ulica Nikole Pašića » – 20.06.2021. ....	477
Photographie 92 : Brčko : Plaque odonymique « Трг млчадиx Трг mladih » – 03.08.2021. ....	478
Photographie 93 : Brčko : Plaque odonymique « Bulevar mira Булевар мира » – 03.08.2021.....	478

Photographie 94 : Brod : Plaque odonymique face à la mairie « УЛИЦА СВЕТОГ САВЕ » (rue Saint Sava)– 30.06.2021. ....	478
Photographie 95 : Modriča: Plaque numérodonymique « 1 Видовданска » (1 rue de Vodovdan) – 30.06.2021. ....	479
Photographie 96 : Modriča: Plaque odonymique « УЛИЦА ВИДОВДАНСКА » (rue de Vidovdan) – 30.06.2021. ....	479
Photographie 97 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 9А ул. ОЗЕНСКИХ ОДРЕДА » (9A rue des détachements d'Ozren) forme très archaïsante – 03.08.2021. ....	479
Photographie 98 : Petrovo: Plaque odonymique caduque d'ante bellum encore en place « ulica Milovana Gajića » – 03.08.2021. ....	479
Photographie 99 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 7 ул. Озренских одреда » (7 rue des détachements d'Ozren) police type Arial sans sérif – 03.08.2021. ....	480
Photographie 100 : Petrovo : Plaque numérodonymique « 4А ул. Озренских одреда » (4A rue des détachements d'Ozren), police de type Times New Roman – 03.08.2021. ....	480
Photographie 101 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 8Б Трг Немањића » (8B Place des Némanides) police type Arial sans sérif – 03.08.2021. ....	480
Photographie 102 : Petrovo: Plaque numérodonymique « 10 ул. Трг Немањића » (10 rue Place des Némanides), forme très archaïsante – 03.08.2021. ....	480
Photographie 103 : Ugljevik : Plaque odonymique « Трг Драже Михаиловића Трг Драже Mihailovica » – 03.08.2021. ....	481
Photographie 104 : Ugljevik : Plaque odonymique « Трг Драже Михаиловића » – 03.08.2021. ....	481
Photographie 105 : Kakanj : Plaque odonymique « ulica 311. lahke brigade » et plaque numérodonymique « 2 311. lahke brigade » – 02.08.2021. ....	482
Photographie 106 : Trnovo (RS) : Mairie, au fronton « ОПШТИНА ТРНОВО » (Commune de Trnovo) – 01.07.2021. ....	483
Photographie 107 : Trnovo (RS) : Plaque signalétique biscripturale – 01.07.2021. ....	484
Photographie 108 : Šamac: Plaque signalétique monoscripturale cyrillique – 30.06.2021. ....	484
Photographie 109 : Krupa na Uni: Plaque signalétique monoscripturale cyrillique – 27.06.2021. ....	484
Photographie 110 : Prozor/Rama : Plaque signalétique – 31.07.2021. ....	485
Photographie 111 : Sanski Most : Plaque signalétique apposée à droite de la porte d'entrée – 19.08.2021. ....	485
Photographie 112 : Sanski Most : Plaque signalétique apposée à gauche de la porte d'entrée – 19.08.2021. ....	485
Photographie 113 : Bugojno : Plaque signalétique – 31.07.2021. ....	486
Photographie 114 : Bugojno : Plaque signalétique – 31.07.2021. ....	487
Photographie 115 : Novi Grad Sarajevo: Plaque signalétique bilingue BCMS-anglais – 06.08.2021. ....	487

Photographie 116 : Zvornik : Republika Srpska Grad Zvornik – 04.08.2021.....	488
Photographie 117 : : Olovo: Au fronton « Općina [...] Опћина » – 04.08.2021.....	489
Photographie 118 : Bosanska Krupa: Plaque signalétique « Općina [...] Опћина » – 27.06.2021.....	490
Photographie 119 : Ribnik: Drapeaux devant la mairie et panneau rétroéclairé « COMMUNE DE RIBNIK PLACE DU “9 JANVIER” » – 31.07.2021.....	529
Photographie 120 : Ribnik: Grand panneau éclairé de sortie de ville « Republika Srpska Commune de Ribnik Bonne route ! » – 31.07.2021.....	530
Photographie 121 : Istočni Drvar: Complexe mémoriel civil – 18.08.2021.....	533
Photographie 122 : Šipovo : Monument aux morts confessionnel, plaque « Vous êtes un testament... » – 31.07.2021.....	535
Photographie 123 : Šipovo: Monument aux morts confessionnel, plaque « Ils périrent avec courage... » – 31.07.2021.....	536
Photographie 124 : Šipovo: Monument aux morts confessionnel, plaque « Liberté pour la race serbe... » – 31.07.2021.....	536
Photographie 125 : Han Pijesak : Monument aux morts confessionnel, plaque « Dormez en paix, aigles de la gloire serbe... » – 05.08.2021.....	537
Photographie 126 : Kotor Varoš : Monument aux morts confessionnel, « À vous en garde éternelle... » – 28.06.2021.....	538
Photographie 127 : Kupres (RS) : Monument aux morts confessionnel, « À tous les Serbes orthodoxes... » – 31.07.2021.....	539
Photographie 128 : Istočni Stari Grad : Monument aux morts confessionnel, « Aux combattants serbes morts au combat... » – 07.08.2021.....	540
Photographie 129 : Kalinovik : Monument aux morts confessionnel aux 4C et au képi – 01.07.2021.....	541
Photographie 130 : Foča : Monument aux morts confessionnel en croix – 01.07.2021...	542
Photographie 131 : Foča : Monument aux morts confessionnel « Aux héros serbes et aux victimes de la guerre... » – 01.07.2021.....	542
Photographie 132 : Kiseljak : Monument aux morts confessionnel « Monument aux combattants croates morts... » – 01.08.2021.....	543
Photographie 133 : Kreševo: Monument aux morts confessionnel « Il n'y a pas plus grand amour que de donner sa vie pour sa race et ses amis... » – 07.08.2021.....	544
Photographie 134 : Usora : Monument aux morts confessionnel en forme de croix « En souvenir des combattants tombés... » – 29.06.2021.....	545
Photographie 135 : Usora : Monument aux morts confessionnel du cimetière catholique en forme de croix tourné vers la rue – 29.06.2021.....	546
Photographie 136 : Kupres (FBiH) : Monument aux morts confessionnel au damier et aux quatre croix – 31.07.2021.....	547
Photographie 137 : Kalesija : Monument aux morts confessionnel occupant une grande partie de la place – 04.08.2021.....	549
Photographie 138 : Kalesija : Monument aux morts confessionnel « Au nom d'Allah, le	

clément, le miséricordieux !... » – 04.08.2021.....	550
Photographie 139 : Donji Vakuf : Monument aux morts confessionnel sur le trottoir d'en face de la mairie – 17.08.2021.....	551
Photographie 140 : Donji Vakuf : Monument aux morts confessionnel « Ne dites pas de ceux qui sont tombés sur le sentier d'Allah !... » – 17.08.2021. ....	551
Photographie 141 : Sapna : Monument aux morts confessionnel « Ne dites pas de ceux qui sont tombés sur le sentier d'Allah... » – 03.08.2021.....	552
Photographie 142 : Sapna : Monument aux morts confessionnel, deux aiguilles et le centre du monde, une « pierre tombale de chahîd ». – 03.08.2021.....	552
Photographie 143 : Tuzla : Petit monument aux morts devant la mairie – 04.08.2021....	553
Photographie 144 : Lukavac : Mémorial central devant la mairie – 04.08.2021.....	554
Photographie 145 : Vareš : Monument aux morts devant la mairie – 02.08.2021.....	555
Photographie 146 : Zavidovići: Salle du souvenir – 02.08.2022. ....	556
Photographie 147 : Osmaci : Salle du souvenir – 04.08.2021. ....	557
Photographie 148 : Ribnik : Salle du souvenir – 31.07.2021. ....	558
Photographie 149 : Bijeljina : Salle du souvenir – 03.08.2021.....	559
Photographie 150 : Bratunac : Salle du souvenir – 05.08.2021.....	560
Photographie 151 : Rogatica : Intérieur de la « Chapelle du souvenir », icônes, croix – 05.08.2021.....	561
Photographie 152 : Rogatica: Intérieur de la « Chapelle du souvenir », photographies des défunts, couronnes mortuaires – 05.08.2021.....	561
Photographie 153 : Mostar : Monument aux morts dégradé devant la mairie – 30.07.2021. ....	563
Photographie 154 : Mostar: Monument aux morts épargné par la dégradation volontaire, face latérale aux chevaliers – 30.07.2021.....	564
Photographie 155 : Mostar: Monument aux morts épargné par la dégradation volontaire, face latérale à la croix et extrémité aux huit têtes – 30.07.2021. ....	565



# Table des matières

Remerciements.....	5
RÉSUMÉ .....	7
ABSTRACT.....	9
SAŽETAK / APSTRAKT .....	11
Table des matières.....	13
Avertissement orthographique .....	15
Orthographe et prononciation des mots notés dans leur graphie originale en bosniaque, croate, serbe.....	17
Convention rhétorique.....	19
Convention scripturale (cartes).....	19
Convention esthétique et sémantique (cartes, tableaux et graphiques) .....	19
Convention formelle (cartes).....	19
Traductions .....	20
INTRODUCTION .....	21
1. Toponymie et odonymie. Actualité et débats .....	21
2. Élaboration du sujet.....	26
3. Contexte général bosnien .....	26
4. Particularité du terrain .....	28
5. Effets linguistiques de la guerre de 1992-1995 .....	29
6. Accords de Dayton et toponymie.....	30
7. Odonymes et lexique.....	30
8. Le vaste mouvement de (re)nomination odonymique bosnien .....	31
9. Complexité sociale bosnienne.....	33
10. Notre rapport au terrain .....	33
11. Plan .....	35
PARTIE 1 – CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE ET CADRAGE THÉORIQUE	37
CHAPITRE 1. Problématique, questions et hypothèses de recherche .....	39
1.1. Odonyme et nomination .....	39
1.2. Problématisation.....	41
1.3. Hypothèses .....	42
CHAPITRE 2. Contexte et terminologie .....	43
2.1. Bosniaque .....	43
2.1.1. Forme adjectivale et toponymie .....	45

2.2. Bosnien .....	46
2.2.1. Forme adjectivale et toponymie .....	47
2.3. Croate .....	47
2.3.1. Forme adjectivale et toponymie .....	49
2.4. Serbe.....	50
2.4.1. Formes adjectivale, nominale et toponymie.....	53
2.5. Bosnie .....	55
2.5.1. Toponymie .....	56
2.6. Herzégovine .....	56
2.7. Bosnie-Herzégovine .....	56
2.8 République de Serbie.....	59
2.9. République Serbe (de Bosnie-Herzégovine).....	59
2.10. Fédération (de Bosnie-Herzégovine).....	63
2.11. Entité .....	63
2.12. Peuple constitutif.....	65
2.13. National .....	73
2.14. Ethnonational .....	74
2.15. Transnational.....	75
2.16. Commune.....	75
2.17. Conclusion du chapitre.....	76
CHAPITRE 3. Contextualisation géographique et historique et situation sociolinguistique de la Bosnie-Herzégovine actuelle .....	77
3.1. Géographie physique .....	77
3.1.1. Environnement naturel et toponymie .....	78
3.2. Géographie politique .....	79
3.2.1. Géographie politique et toponymie .....	80
3.3. Démographie.....	80
3.4. Le champ de la langue .....	82
3.4.1. Les grands espaces linguistiques slaves des Balkans .....	82
3.4.2. Effets de l'éclatement de la Yougoslavie et la situation linguistique.....	84
3.4.3. Choix et usage de l'alphabet en Bosnie-Herzégovine .....	92
3.5. Conclusion du chapitre.....	101
CHAPITRE 4. Nommer les lieux en Bosnie-Herzégovine .....	103
4.1. Le nom des « entités » et ambiguïtés de l'entité serbe.....	103
4.1.1. Initiales de la République Serbe de Bosnie-Herzégovine et ambiguïté.....	114
4.1.2. Noms de domaine dans les références électroniques des sites des organes officiels en Bosnie-Herzégovine.....	114
4.1.3. Conclusion de la section relative au nom des entités .....	120

4.2. Nom des cantons dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine.....	120
4.3. Création et nomination du District de Brčko de Bosnie-Herzégovine .....	122
4.4. Renominations de communes et conflits oïkonymiques.....	123
4.4.1. Guerre de 1992-1995 et renomination de communes .....	124
4.5. Création de nouvelles communes et nominations .....	126
4.5.1. Situation particulière de la nouvelle commune de Vukosavlje .....	130
4.6. Lexique et formation des noms de rue en Bosnie-Herzégovine .....	131
4.6.1. Lexique .....	131
4.6.2. Syntaxe des noms de rue .....	131
4.7. Particularité bosnienne au sein de l'espace ex-yougoslave et conclusion du chapitre....	134
CHAPITRE 5. Du nom propre à l'odonyme. Cadre théorique pour une toponymie discursive .....	135
5.1. Terminologie.....	135
5.1.1. L'onomastique.....	135
5.2. Nommer les voies. L'odonymie .....	145
5.3. Sociolinguistique urbaine .....	146
5.4. Structuration du nom, de l'espace et du discours.....	150
5.5. Principaux axes de recherche sur les odonymes .....	154
5.5.1. Visée communicationnelle .....	154
5.5.2. Contexte linguistique conflictuel.....	155
5.6. Dimension dialogique à multiples niveaux.....	156
5.7. Le champ complémentaire de recherche de la géographie, géographie urbaine, géographie culturelle et notion de texte urbain ( <i>city text</i> ) .....	158
5.8. De la "circonstance énonciative" à la "mise en scène énonciative" .....	168
5.9. Typologies .....	170
5.9.1. Propositions de typologies .....	170
5.10. Apports taxonomiques relativement à notre corpus et notre recherche.....	189
PARTIE 2 – MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET ANALYSE DES DONNÉES....	191
CHAPITRE 6. Circonscription et constitution du corpus .....	193
6.1. Recentrage du corpus odonymique sur les adresses des mairies des communes .....	193
6.2. Méthodologie du recueil du corpus.....	194
6.3. Changement de point de vue sur le corpus : pour le dégagement d'un supertexte urbain, d'un texte urbain ethnonational. ....	198
CHAPITRE 7. Description du corpus actuel, postérieur à la guerre de 1992-1995, ventilation en trois sous-corpus et analyse de la forme de l'adresse et de la diversité odonymique .....	201
7.1. Présentation et description du corpus odonymique.....	201
7.2. Adresses des mairies de Fédération de Bosnie-Herzégovine et propositions de	

traduction en français .....	203
7.2.1. Numéros et types de voie .....	207
7.3. Adresses des mairies de République Serbe et proposition de traduction en français .....	208
7.3.1. Numéros et types de voie .....	211
7.4. Comparaison interentitaire concernant les numéros et types de voie .....	211
7.4.1. Les numéros .....	211
7.4.2. Les types de voies .....	213
7.4.3. Nouvelles communes rurales : toponyme ou odonyme ? .....	214
7.5. Ventilation du corpus odonymique en trois sous-corpus, .....	219
7.6. Analyse de la diversité des odonymes .....	226
7.6.1. Diversité des odonymes du sous-corpus bosniaque.....	226
7.6.2. Diversité des odonymes du sous-corpus croate .....	229
7.6.3. Diversité des odonymes du sous-corpus serbe .....	231
7.6.4. Comparaison des indices de diversité odonymique et récurrence .....	235
7.7. Conclusion du chapitre .....	237
CHAPITRE 8. Analyse chronoréférentielle du corpus <i>post bellum</i> .....	239
8.1. Sous-corpus bosniaque postérieur à la guerre de 1992-1995.....	239
8.2. Sous-corpus croate postérieur à la guerre de 1992-1995 .....	244
8.3. Sous-corpus serbe <i>post bellum</i> .....	247
8.4. Comparaison transnationale des données d'analyse chronoréférentielle .....	252
8.5. Conclusion du chapitre .....	255
CHAPITRE 9. Analyse référentielle des odonymes postérieurs à la guerre de 1992-1995 .....	257
9.1. Choix de la typologie retenue pour l'analyse du corpus .....	257
9.2. Nécessaire multivalence des odonymes .....	257
9.3. Tableaux généraux d'analyse référentielle des trois sous-corpus .....	259
9.3.1. Items référentiels "Référence bosniaque" et "Référence bosnienne" et motivation de difficiles départs.....	271
9.4. Analyse référentielle du sous-corpus bosniaque .....	288
9.5. Analyse référentielle du sous-corpus croate.....	290
9.6. Analyse référentielle du sous-corpus serbe.....	291
9.7. Analyse quantitative comparative des items référentiels des trois sous-corpus ....	294
9.7.1. Absences et évitements structurants .....	294
9.7.2. Éléments positivement communs aux trois sous-corpus .....	296
9.8. Conclusion du chapitre .....	299
CHAPITRE 10. Description du corpus antérieur à la guerre de 1992-1995.....	301
10.1. Adresses des mairies de la République Socialiste de Bosnie-Herzégovine	

antérieures à la guerre de 1992-1995 .....	301
10.1.1. Numéros et types de voie .....	307
10.2. Analyse comparative des numéros et types de voie <i>ante</i> et <i>post bellum</i> .....	308
10.3. Analyse comparative chronologique des appellatifs de voie “place” et des occurrences de numéro un <i>ante</i> et <i>post bellum</i> .....	310
10.4. Ventilation du corpus odonymique en trois sous-corpus ethnonationaux et diversité odonymique <i>ante bellum</i> .....	314
10.5. Récurrences odonymiques, analyse du corpus <i>ante bellum</i> et analyse chronologique.....	323
10.6. Conclusion du chapitre .....	328
CHAPITRE 11. Analyse chronoréférentielle du corpus antérieur à la guerre de 1992-1995 .....	331
11.1. Analyse chronoréférentielle du corpus bosnien <i>ante bellum</i> .....	331
11.2. Analyse chronoréférentielle par sous-corpus ethnonational .....	339
11.3. Conclusion du chapitre .....	344
CHAPITRE 12. Analyse référentielle des odonymes antérieurs à la guerre de 1992-1995 .....	345
12.1 Listes et modification de la typologie retenue en vue de l’analyse du corpus <i>ante bellum</i> .....	345
12.2. Analyse quantitative des écarts référentiels entre corpus national et sous-corpus ethnonationaux.....	355
12.3. Absences et évitements structurants.....	357
12.4. Conclusion du chapitre .....	367
CHAPITRE 13. Analyse chronologique des corpus odonymiques <i>ante</i> et <i>post bellum</i> et analyse du processus de renomination.....	369
13.1. Éléments d’analyse chronoréférentielle.....	369
13.2 Analyse référentielle comparative diachronique .....	374
13.3. Allochtonie référentielle .....	398
13.4. Nominations odonymiques dans les nouvelles communes créées après la guerre de 1992-1995 .....	413
13.5 Conclusion du chapitre.....	422
CHAPITRE 14. Mises en scène et observations <i>in situ</i> .....	425
14.1. Alphabets et biscripturalité .....	425
14.2. Constitution du corpus photographique .....	433
14.3. Dédoublement.....	439
14.3.1. Le cas particulier de la mise en scène de la mairie de Laktaši .....	439
14.3.2. Mises en scène des mairies d’Olovo et Srbac .....	443
14.4. Voies du 9 Janvier, discours antibosnien, dédoublement/unicité.....	446
14.5. Scénographies et mises en scène. Principes généraux en Bosnie-Herzégovine	451

14.5.1. Appellatifs de voie “rue” et “place” .....	451
14.5.2. Plaques odonymiques et numéroidonymiques et renominations .....	455
14.5.3. Plaques odonymiques et sémiotique .....	457
14.5.4. Plaques signalétiques à l’entrée des mairies .....	483
14.5.5. Éléments de mises en scène plus larges.....	490
14.6. Tableaux analytiques du corpus photographique .....	491
14.7. Analyse du discours écrit.....	509
14.7.1. Éléments de convergence entre les trois sous-corpus ethnonationaux .....	509
14.7.2. Éléments de divergence entre les sous-corpus ethnonationaux.....	510
14.8. Analyse des supports sémiotiques .....	527
14.8.1. Drapeaux, héraldique, symboles nationaux.....	527
14.8.2. Monuments aux morts .....	532
14.8.3. Les lieux de mémoire muséaux .....	556
14.8.4. Autres éléments .....	562
14.9. Conclusion du chapitre .....	566
CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....	571
Bibliographie .....	577
Bibliographie du corpus <i>ante bellum</i> : Annuaires téléphoniques de Bosnie-Herzégovine :	
.....	592
Sitographie .....	593
1/ Organisations internationales .....	593
2/ Archives .....	594
3/ Sites institutionnels .....	595
4/ Autres sites .....	598
Index des auteurs .....	603
Index des notions.....	609
Index des villes .....	612
Table des tableaux.....	620
Tables des figures.....	627
Table des cartes.....	629
Table des photographies.....	631
Table des matières.....	639



## Renominations et discours odonymiques en Bosnie-Herzégovine depuis la guerre de 1992-1995

La sensibilité des odonymes aux bouleversements sociaux et politiques a été bien établie. Le champ de l'odonymie a connu en Bosnie-Herzégovine des changements de grande envergure après la guerre de 1992-1995. Des recherches odonymiques se sont portées sur des villes d'ex-Yougoslavie pour en mesurer l'ampleur et la qualité, mais un travail qui embrasse un corpus territorialement plus vaste et en dégage les tendances majeures restait à mener. Nous avons ainsi constitué deux corpus d'échantillons critériés qui s'appliquent à toute la Bosnie-Herzégovine : l'odonyme de la voie qui reçoit la mairie de chaque commune, avant et après la guerre. Définissant une typologie référentielle *ad hoc*, nous avons procédé à une analyse quantitative et qualitative des deux corpus odonymiques, eux-mêmes subdivisés en sous-corpus ethnonationaux, en cohérence avec la division constitutionnelle de la société bosnienne en trois « peuples constitutifs ». Après avoir compilé un corpus photographique recueilli *in situ*, nous avons également analysé les contextes étroits dans lesquels les odonymes s'insèrent, les mises en scène qui les portent après la guerre. Nos observations et analyses montrent combien le discours odonymique antérieur à la guerre est homogène dans un contraste saisissant avec la situation qui prévaut après la guerre, où le discours odonymique rend fidèlement compte des aspirations contradictoires de chacun des « peuples constitutifs ».

## Renaming and odonymic discourse in Bosnia and Herzegovina since the 1992-1995 war

The sensitivity of odonyms to social and political shifts has been well established. The field of odonymy was subjected to major changes in Bosnia-Herzegovina after the 1992-1995 war. Odonymic studies have been carried out on cities in the former Yugoslavia in order to measure their scope and quality, but a study that encompasses a larger territorial corpus and identifies the major trends had yet to be carried out. We have for that matter constituted two sample corpuses that apply to the whole of Bosnia-Herzegovina: the odonyms of the roads that receive the town hall of each municipality, before the war and after it. Defining an *ad hoc* referential typology, we carried out a quantitative and qualitative analysis of the two odonymic corpuses, themselves subdivided into ethnonational sub-corpuses, in coherence with the constitutional division of the Bosnian society into three "constituent peoples". After having compiled a photographic corpus collected *in situ*, we also analysed the narrow contexts in which odonyms are inserted, the settings that enshrine them after the war.

Our observations and analyses show how homogeneous the pre-war odonymic discourse is, in a stark contrast to the post-war situation, where the odonymic discourse faithfully reflects the contradictory aspirations of each of the "constituent peoples".

## Preimenovanja i odonimski diskurs u Bosni i Hercegovini od rata 1992.-1995.

Osjetljivost odonima na društvene i političke preokrete je dobro utvrđena. Oblast odonimije u Bosni i Hercegovini doživjela je dalekosežne promjene poslije rata 1992-1995. Vršila se odonimijska istraživanja na gradovima bivše Jugoslavije kako bi se izmjerio njihov obim i kvalitet, ali ostalo je da se uradi studija koja bi obuhvatala teritorijalno veći korpus i pokazala glavne crte. Tako smo sastavili dva korpusa od kriterijskih uzoraka koji vrijede za cijelu Bosnu i Hercegovinu: odonim ulice koja prima vijećnicu svake opštine, prije a i poslije rata. Sastavši *ad hoc* referentnu tipologiju, izvršili smo kvantitativnu i kvalitativnu analizu obaju odonimskih korpusa, koji su i sami podijeljeni na etnonacionalne potkorpuse, u skladu s ustavnom podjelom bosanskohercegovačkog društva na tri "konstitutivna naroda". Sastavši takođe fotografski korpus sakupljen *in situ*, analizirali smo i uske kontekste u kojima su odonimi umetnuti, inscenacije koje ih nose poslije rata. Naša zapažanja i analize pokazuju kako je odonimijski diskurs prije rata homogen, u oštrm kontrastu sa situacijom koja vlada poslije rata, u kojoj odonimijski diskurs vjerno opisuje kontradiktorne čežnje svakog od triju "konstitutivnih naroda".

**Mots-clés :** odonymie, noms de rue, renomination(s), toponymie, Bosnie-Herzégovine, texte urbain/*city text*.

**Key words:** odonymy, street names, street renaming, toponymy, Bosnia and Herzegovina, city text.

**Ključne riječi:** (h)odonimija, nazivi ulica, preimenovanje, toponimija, Bosna i Hercegovina, gradski tekst/*city text*.